This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3
Per. 275 f. 12
17,18

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE,

TOME XVII.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,

Chez H. DU SAUZET.

M. DCC. XXXII.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX:

Qui-se trouvent chez H. DU SAUZET.

Dictionnaire de Richelet, N. Edit. augmentée, in-4o. 2 vol.
Hiſtoire de Polybe avec le Commentaire Militaire du Chevalier de Folard, in-4o. 6. vol. fig.
Oeuvres de Bayle, in fol. 4. vol.
Voyages du P. Labat en Eſpagne & en Italie, 12. 8. vol.
——— du Chevalier des Marchais en Guinée & à Cayenne, 12. 4 vol. fig.
Methode pour étudier les Belles Lettres par Rollin. 12. 4 vol.
Hiſtoire des Anciennes Monarchies par le même, 12. 3 vol.
——— de Charles XII. Roi de Suede par Voltaire, 8. 2 vol.
——— de Suede par Pufendorf, 12. 3 vol.
Introduction à l'Hiſtoire de l'Europe par Pufendorf, N. Edit. augmentée, 12. 7 vol.
Memoires Hiſtoriques & Critiques, par Mezeray, 8o.
Anecdotes ou Memoires ſecrets ſur la Conſtitution, 12. 2 vol.
Nouveau Theatre Italien, 12. 8. vol.
Parodies du Nouveau Theatre Italien, 12. 3 vol.
Maitre Italien de Veneroni, N. Edit. augmentée, 8.
Mythologie des Dieux par Du Puy, 12. 2 vol.
Hiſtoire Metallique des Païs-Bas par Van Loon, fol.
Memoires d'un Homme de Qualité, 12. 7. vol.
Journées Amuſantes, 12. 6 vol.
Hiſtoire de Chypre ſous les Rois de la Maiſon de Luſignan, 12. 2 vol.
——— de la Fable conferée avec l'Ecriture, 12. 2 vol.
Sethos, Hiſtoire Egyptienne, par l'Abbé Teraſſon, 12. 2 vol.
Chriſtianisme Raiſonnable par Locke, 8. 2. vol.
Traité du Commerce par Ricard, N. Edit. augmentée, in-4o.
Metamorphoſes d'Ovide trad. par l'Abbé Banier, 12. 3 vol.
Entretiens Phyſiques par le P. Regnault, 12. 3 vol. fig.
N. Sermons de M. Saurin ſur l'Hiſtoire de la Paſſion de J. C. &c. in 8. 2 vol.

BIBLIOTHECA BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Digitized by Google

TABLE
DES ARTICLES

Contenus dans la I. Partie du Tome XVII.

ARTICLE I. *Hiſtoire Metallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, par Mr.* VAN LOON. pag. 1

ART. II. *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle de l'Europe.* 17

ART. III. *Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede par Mr. de* VOLTAIRE. 48

ART. IV. *Diſpute du* P. HARDOUIN, *& de Mr.* HUET *ſur un paſſage du IV. Livre des Georgiques de Virgile.* 97

ART. V. *Lettre de l'*EDITEUR *du Dictionnaire de Richelet à l'*AUTEUR *des Lettres Serieuſes & Badines.* 111

ART. VI. *Le Dictionnaire des Arts & des Sciences. N. Edition augmentée par Mrs. de l'Académie des Sciences.* 131

Digitized by Google

ART. VII. *Lettre écritte de Paris au sujet de* DOM CLAUDE DEL VALLE Y HERNANDEZ. 136
ART. VIII. *Les Interêts Presens des Puissances de l'Europe, par Mr.* J. ROUSSET. 150
ART. IX. *Troisiéme Extrait de la Défense de la Déclaration du Clergé de France de* 1682. *sur la Puissance Ecclesiastique, par Mr.* BOSSUET. 155
ART. X. *Lettre de Mr. Morisson, Docteur en Medecine à Paluau en Bas Poitou, à Mr. D*** Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.* 185
ART. XI. NOUVELLES LITTERAIRES. 191

BIBLI-

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE.

5

ARTICLE I.

HISTOIRE METALLIQUE DES XVII. PROVINCES DES PAYS-BAS *depuis l'abdication de Charles V. jusqu'à la paix de Bade en* 1716; *Traduite du Hollandois de Mr.* GERARD VAN LOON, à la Haye chez Pierre Gosse, J. Neaulme, & Pierre de Hondt. 1732 in fol. Tom. I. p. 559. sans l'Epitre & la Preface.

VOici le premier volume de la traduction pour laquelle nous inserâmes un projet de souscription dans la derniere partie de cette Bibliothéque. L'Original Hollan- P. 3331
dois fut publié en 1723. Quoique l'Auteur semble n'avoir écrit que pour ses compatriotes, il n'étoit pas naturel qu'ils jouïssent seuls d'un livre qui repare en quelque sorte ce que le Public a souffert, en voiant ses esperances trompées par tant d'Historiens.

Les Hollandois sont riches en materiaux pour l'Histoire, cependant on peut dire que

Digitized by Google

leurs Annales ont longtems été un écueil pour les Ecrivains François qui ont entrepris de les rediger. Deux hommes célébres par d'autres écrits en fourniſſent la preuve.

L'un diſtrait par les occupations néceſſairement attachées à ſes fonctions Eccleſiaſtiques, trop vif pour travailler à loiſir, & trop âgé pour laiſſer meûrir ſes recherches, ſe hâta d'amaſſer rapidement des faits & des motifs qui valoient bien la peine d'être conſtatez avec lenteur, & examinez avec une ſcrupuleuſe exactitude. On ſent bien dans ſon ouvrage qu'il a été quelquefois guidé; mais lorſqu'il marche ſeul, il bronche, ce n'eſt plus le même homme, & ceux qui ſont au fait des matieres, n'ont pas de peine à s'en appercevoir. L'interruption que ſa mort a cauſée à ſes Annales, y ajoute un nouveau genre d'imperfection, qui affligeroit beaucoup plus le Public, s'il étoit unique.

L'autre a donné au même projet les reſtes d'une vie conſumée dans l'étude des antiquitez ſacrées & des langues ſavantes. Enfoncé durant quarante ans dans ſon Cabinet, il a terminé cette longue carriere, par une Hiſtoire des Provinces-Unies, où la negligence du ſtyle, & la ſéchereſſe avec laquelle les faits les plus intereſſans ſont traitez, ne ſont pas aſſez remplacées par la hardieſſe avec laquelle l'Auteur dit la verité ſans detour, quand il lui arrive de la connoître.

Ces deux ouvrages ont cela de commun qu'ils ſont également bons à prouver, qu'il

n'ap-

Digitized by Google

n'appartient pas à un Refugié d'être parfaitement au fait de l'Hiſtoire des Provinces-Unies. En effet ce travail demande un Hollandois, zelé pour la verité, aſſez laborieux pour la chercher dans une multitude de Monumens inconnus à l'Etranger; il faut encore qu'il ſoit aſſez heureux pour les raſſembler, & ſur tout aſſez accredité pour avoir communication de ces depôts précieux d'Actes & de Reſolutions ſecretes, que l'Etat conſerve avec des précautions qui n'en permettent l'uſage qu'à peu de perſonnes.

Il ne reſtoit donc plus à l'Etranger que d'avoir la patience d'attendre qu'un Hiſtorien national aidé de tous ces ſecours, produiſît un ouvrage que l'on pût traduire en une langue plus répanduë chez les diverſes nations de l'Europe que la Hollandoiſe. C'étoit l'unique moyen d'avoir une Hiſtoire digne de l'approbation générale; & il y a tout lieu de croire que cela eſt exécuté. Ce que nous demandions dans l'Auteur d'une bonne Hiſtoire de Pays-Bas, s'eſt heureuſement trouvé réuni dans la perſonne de Mr. VAN LOON. Voyons comment il a traité ſon ſujet.

Son goût pour les medailles l'a porté à ſe faire une route, que les anciens n'ont point connue. Il avoit à la verité devant lui divers exemples d'Hiſtoires metalliques, celle de la Republique de Hollande par l'Abbé Bizot, celle de Louis XIV. par l'Académie des Inſcriptions & des Belles Lettres; & ſur tout quantité d'ouvrages où de ſavans Anti-

Digitized by Google

quaires ont taché à la faveur d'une suite de medailles, de rétablir l'Histoire ancienne; mais il est aisé de voir que son livre a une grande superiorité sur tous ceux dont nous venons de parler. Il embrasse les dix-sept Provinces, & contient une infinité de richesses inconnues à l'Abbé Bizot; il ne se devoue point à la gloire d'un seul homme, comme les Auteurs de l'Histoire metallique de Louis XIV. il n'est point reduit comme les Antiquaires à créer des faits & des circonstances, afin d'expliquer des medailles qui n'ont souvent d'autre fondement dans l'antiquité, que le besoin qu'on a d'elles pour remplir un vuide desagréable.

Que de peines épargnées à nos Savans modernes, si les anciens avoient pris eux-mêmes le soin de recueillir leurs medailles, d'en faire des suites, & de marquer à quelle occasion elles avoient été frapées; ils nous auroient conservé des details que l'on y cherche à tâtons, & souvent envain; details dont la memoire encore recente pour eux ne leur eût presque rien couté & eût repandu un grand jour sur leur Histoire. Ils ne l'ont point fait & Mr. VAN LOON en temoigne une espece de chagrin, que tout ce qu'il y a de gens sensez partageront avec lui.

Il n'y auroit peut-être pas la même équité à se plaindre de ce que les Savans d'aujourd'hui ne tournent pas leurs vûës sur l'Histoire moderne, préferablement à l'Histoire ancienne. Il y a peu d'Etats qui puissent fournir de quoi en dresser une Histoire metallique

tallique pareille à celle de nôtre Auteur. Il avouë que ce ne fut que vers la fin du XV. siécle, que le goût des medailles devint à la mode. Ce n'eſt que depuis cette époque que l'on ſe piqua d'en fraper aſſez communément, pour illuſtrer la memoire des Princes, des Princeſſes, & des particuliers, & les principaux évenemens de leur vie, ou de l'Etat. Ainſi cet uſage étant plus ancien que la Republique des Provinces-Unies, elle l'a trouvé établi, & ſon Hiſtoire en profite; mais les Monarchies anciennes n'ont pas cette reſſource. Il y a des ſiécles obſcurs & barbares, où c'eſt bien aſſez de trouver dans les Chroniques des Moines les ſuites des regnes, les dates de la naiſſance & de la mort des hommes illuſtres, & le gros des faits les plus importans. Des monnoyes groſſierement frapées ont presqu'entierement peri dans les refontes qu'en ont fait les Souverains poſterieurs; & quand elles ſubſiſteroient, quel ſecours en retireroit-on pour l'Hiſtoire?

Il n'en eſt pas de même de la République des Provinces-Unies; née dans un ſiécle heureux pour les lettres, qu'elle a trouvé floriſſantes, elle a eu ſans interruption des Citoyens qui les ont cultivées avec ſuccès, & ſon Hiſtoire metallique n'eſt point ſujette à ces horribles lacunes qui defigureroient néceſſairement l'Hiſtoire metallique des anciennes Monarchies.

Depuis l'abdication de Charles V. ce pays a intereſſé dans ſa deſtinée presque toutes

les Puiſſances de l'Europe. Cela donne à ſes medailles une eſpece d'univerſalité. Les grands hommes qui ont eu quelque part aux guerres, & aux négociations, où il s'agiſſoit de la fortune des Pays-Bas, entrent naturellement dans le plan de l'Auteur, ſoit qu'ils ayent ſervi la Couronne d'Eſpagne, ou le Portugal, que Philippe II. avoit envahi, ou la maiſon Imperiale toujours liée à l'Eſpagne; ſoit qu'ils ayent ſervi les Couronnes de France & d'Angleterre, qui ſe déclarerent en faveur de la Republique.

Mr. van Loon s'eſt donc propoſé de recueillir toutes les medailles, qui ont rapport à l'Hiſtoire des XVII Provinces des Pays-Bas, depuis l'an 1555. où il commence, juſqu'à l'an 1716. où il finit. On doit lui ſavoir bon gré des peines qu'a dû lui coûter le ſoin de les choiſir dans une infinité de cabinets, qui auroient ſans doute été fermez à un Etranger; le nombre ſe monte à 2945. mais les éclairciſſemens ont dû lui coûter bien d'avantage. Il n'étoit pas homme à ſe contenter de ce que fourniſſent les Monumens publics; ils ne lui auroient pas donné toutes les lumieres qu'il vouloit repandre ſur ſa matiére, & on voit qu'il a eu recours aux ſources les plus pures & les moins ſuſpectes. Les Statuts & les Ordonnances des villes, les reglemens de leur Police, les Chartres & les Diplomes des Egliſes & des Monaſteres, les Donations & les Teſtamens des Souverains & autres Seigneurs, les Archives domeſtiques des principales familles

Digitized by Google

milles &c. tout a été feuilleté pour y deterrer les preuves, dont l'ouvrage avoit besoin, afin d'être exact. Mais ce qui y ajoute un nouveau prix, l'Auteur a eu non seulement les Resolutions des Etats-Généraux, & celles des Provinces particulières; mais même il a eu la liberté de consulter les Resolutions secretes, ces actes précieux dont on fait un mystere au gros de la nation même en faveur de laquelle ils sont dressez, & on a mis l'Auteur en état d'en tirer les éclaircissemens nécessaires. Il n'a pas eu ce trésor envain; & il en a extrait des richesses qu'il eût inutilement cherché ailleurs.

Nous rangerons avec l'Auteur sous trois differentes classes les differentes especes de monumens qu'il a recueillis. La premiere comprend les *medailles* & les *medaillons*; la seconde les *jettons*, ou, comme on parloit anciennement, les *jectoirs*, & la troisiéme le *monnoyes* singulieres frappées pour des cas de nécessité.

A l'égard des premieres, il y en a de vrayes, & il y en a de fausses. L'imposture ne s'est pas toujours exercée sur l'antiquité; des personnes qui avoient plus d'industrie que de bonne foi, voyant avec quelle avidité des curieux opulens cherchoient une suite complette de medailles, ont tendu un piége à la credule prodigalité de ces gens-là, en leur frabriquant des medailles supposées, d'autant plus rares à coup sûr, qu'elles étoient une production de leur imagination artificieuse. Souvent auffi les Artistes voyant

Digitized by Google

un fait très propre à être le sujet d'une medaille, en ont frapé une après coup, & celles de cette espece n'ont pas laissé de trouver place dans les medailliers d'élite.

L'Auteur n'a pas osé les rejetter toutes sans distinction. Il a eu peur que certaines gens qui en font plus de cas qu'elles ne meritent ne s'imaginassent qu'il ne les avoit obmises que faute de les connoître. Le monde est plein de gens, dont la curiosité n'est pas assez éclairée, pour discerner la vraie valeur de ce qui leur est presenté avec des recommandations séduisantes. Une fausse medaille, dont ils se seront entêtez, augmente de prix à proportion de ce qu'elle leur a coûté de soins & d'argent. Nôtre Historien a marqué que celles de cette espece ne lui avoient pas échapé, en donnant aux plus importantes une place dans son livre; mais en même tems pour faire preuve de son discernement, il les a accompagnées d'un * qui avertit qu'il ne les croit pas légitimes.

Mais il n'a pas crû devoir faire le même honneur à quelques prétendues medailles produites par l'Abbé Bizot. Ce dernier dans son Histoire metallique publiée en 1687. s'avisa de prêter à quelque jettons des bords, qui les font ressembler à des medailles. Qu'en arriva t'il? il y eut des gens qui crurent bonnement que de pareilles medailles existoient. La traduction Hollandoise de son ouvrage parut à Amsterdam avec des additions,

Digitized by Google

ditions, & bientôt après l'on en fit en François une nouvelle Edition, où ces jettons déguisez reparurent sur nouveaux frais. Cela confirmoit l'erreur. Les curieux voulurent, à quelque prix que ce fût, qu'on leur trouvât de ces medailles, qui leur manquoient. De quoi ne vient-on pas à bout avec de l'argent ? on fit des coins, on leur frapa des medailles auxquelles les personnes credules donnerent une place honorable dans leurs Cabinets. Mr. van Loon n'a pas cru devoir pousser la complaisance jusqu'à employer des choses de si mauvais aloi, il a donné ces jettons pour ce qu'ils étoient en effet.

Ce n'est pas que les jettons soient à mepriser; au contraire ils entrent pour beaucoup dans cette Histoire. L'Auteur observe que dans ces Provinces, on s'est servi longtems de petits cailloux, pour compter. On les quitta pour de petites plaques de metal sur lesquelles on mit d'abord quelques ornemens comme des fleurs, des feuillages, & autres figures très-simples. Lorsque ce Pays fut uni aux Etats de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, on mit sur ces plaques le nom, les armes, & le titre du Souverain, & même quelques sentences relatives à l'usage qu'on en vouloit faire; par exemple celle-ci, que l'on trouve à la page 12. *Gardez vous bien de mescompte.* Sous Philippe le Beau, & sur tout sous Charles V. on y marqua des évenemens particuliers, la date & les noms des personnes commises à la direction des affaires. On en frappa assez

Digitized by Google

aux dépends du Public pour en faire des bourses, que l'on distribuoit tous les ans à ceux qui occupoient certaines charges. Ceux qui ont une suite de ces jettons, ont donc celle des personnes prépoſées au Gouvernement, avec leurs titres, la date de leur installation & celle des évenemens qui y sont indiquez. Ainsi les jettons ont leur merite, mais il ne faut pas les déguiser, ni les changer de nature, pour les transformer en medailles.

La troisiéme classe concerne les monnoyes singulieres, introduites par la néceſſité, & par là, monumens précieux d'une époque remarquable. Des pieces de vaiſſelle coupées & frapées pour servir de monnoyes durant un siége, ou dans quelqu'autre occasion équivalente, deviennent des medailles effectives, dès qu'elles portent quelque caractere ou marque ou legende qui indique la cauſe pour laquelle on leur a donné cours. Souvent ce sont les armes des villes, ou des Commandans. Le Général de Surville qui commandoit à Tournay en 1709, fit imprimer ſa tête ſur des piéces découpées de ſa vaiſſelle d'argent qu'il diſtribua pendant le siége pour tenir lieu de monnoye. L'entrepriſe étoit d'autant plus hardie qu'elle étoit ſans exemple; la Cour de France étoit fort portée à la regarder comme un attentat ſur la Souveraineté, à qui ſeule il apartient de battre monnoye. On s'en rapporta néanmoins à l'Académie Royale des Inſcriptions. Cette ſavante Compagnie déclara, que les

piéces

piéces frapées en pareils cas, n'étoient pas une veritable monnoye, mais un ſimple gage que le Gouverneur donnoit de la bonne foi avec laquelle il vouloit payer les dettes, que les beſoins de ſa garniſon l'obligeoient de contracter, qu'outre qu'il n'y avoit aucune loi dans le Royaume qui défendît de faire mettre ſon image ſur ces ſortes de pieces, cette empreinte ne les en rendoit que plus propres à éterniſer la mémoire d'une belle défenſe; que c'étoient des monumens glorieux à la Nation, bien loin d'être préjudiciables aux prérogatives du Souverain. Une ſi ſage déciſion calma les ſcrupules, & la Cour fut aſſez équitable pour y aquieſcer.

Voilà quels ſont les Monumens ſur leſquels Mr. van Loon a travaillé. Il ne ſe borne pas à ceux qui ont été fabriquez dans les Pays-Bas. En quelqu'endroit qu'ils ayent été faits, il les adopte; & il lui ſuffit qu'elles appartiennent à l'Hiſtoire des Provinces-Unies par quelque relation. Ces medailles, ces jettons, ces monnoies ſingulieres ſont de grandeurs differentes, & la taille-douce qui les repreſente en exprime toujours exactement le volume. Il y en a un bon nombre de gravées avec une grande netteté de burin; quelques-unes ſont même d'une élegance achevée.

L'Auteur ne ſe contente pas d'une medaille ſur un évenement conſiderable, on en trouve ſur un même ſujet quelquefois juſqu'à cinq avec quelques differences, qui ont rendu la repetition néceſſaire. Les têtes ſont

ſont auſſi repetées à differens âges, ou avec des attributs differens, ſelon qu'elles ont été appliquées à differens égards.

Tout cela eſt lié par une Hiſtoire ſuivie & pleine de détails intereſſans. On n'y voit point de ces harangues hors d'œuvre, ſi vantées dans les écrits des anciens, & ſi ennuyeuſes dans la plûpart des modernes; mais en recompenſe on y trouve une prodigieuſe multitude de faits, d'autant plus dignes d'être lûs, que l'Auteur les a puiſez dans des ſources qui ne ſauroient être ſuſpectes.

On juge bien qu'il n'a pu, à l'exemple de certains Hiſtoriens à la mode, ſe contenter d'effleurer les parties les plus brillantes de ſon ſujet, en mépriſant certains détails qui ne portent pas leur recommandation avec eux. Il n'en étoit pas le maître. Entrainé par la néceſſité d'expliquer tous les faits qui étoient exprimez dans les medailles, il n'a pas dû ſe refuſer à des perſonnalitez, qu'il auroit peut-être traité lui-même de minuties & paſſé ſous ſilence, s'il eût écrit une Hiſtoire ordinaire. Mais cet inconvenient, ſi c'en eſt un, vaut toujours quelque dedommagement au Lecteur. Par exemple, l'Auteur étant arrivé au tems de la confederation des Seigneurs qui prirent pour deviſe ces mots, *fidèles au Roi jusques-à porter la beſace*, raconte l'origine du nom de *Gueux*, qui leur fut donné. Il ajoute: „ Le 6. d'Avril (1566) „ *Brederode* ſe trouvant à table avec d'au„ tres Seigneurs de ſon parti dans l'Hôtel de

„ de *Calembourg* se mit au cou une besace, „ & ayant rempli de vin une tasse de bois, „ telle qu'en portoient les Mandians, il y „ fit boire à son exemple tous les Convi- „ ves. Il leur déclara en même tems qu'en „ restant toujours fidele au Roi, non seu- „ lement il risqueroit tout pour la défense „ des libertez de la Patrie, quand il devroit „ se reduire à la besace, mais qu'il étoit „ prêt encore à immoler sa vie pour une si „ bonne cause. Tous ceux qui étoient du „ festin, ayant pris tour à tour la besace & „ la tasse, firent la même déclaration les „ uns après les autres, au milieu d'un cri „ perpetuel, VIVENT LES GUEUX, se di- „ vertissant ensemble l'après diner à jouer „ à la boule, ils enfoncerent tous, pour „ marquer leur concorde, un petit clou „ dans deux boules de bois, que j'ai enco- „ re vûes depuis peu dans l'Hôtel d'Orange „ à Bruxelles. Plusieurs de ces Seigneurs „ parurent le lendemain dans les ruës, ha- „ billez de bure grise, & portant à leur cein- „ ture comme une marque d'honneur une „ besace & une petite tasse de bois, ou ca- „ lebasse. " L'Auteur donne ensuite la fi- gure de ces tasses, qui sont devenues un or- nement des cabinets de quelques curieux; & après une courte explication de l'Estampe qui les represente, il poursuit ainsi: „ alors „ comme à present la tasse de bois étoit „ dans le Brabant, aussi bien que la besace, „ une marque distinctive, & comme la li- „ vrée des Mandians. Munis de cette piece

„ néces-

„ néceſſaire à leur profeſſion, ils ſe trou-
„ voient certains jours de la ſemaine dans
„ des Cloîtres, où, après avoir aſſiſté à
„ un Catechiſme, ils recevoient chacun, à
„ proportion qu'ils avoient bien ou mal ré-
„ pondu, une portion de ſoupe du reſte des
„ Moines. C'eſt par ce moyen vif & me-
„ priſé que le Profeſſeur *Thomas Stapleton*,
„ ſut parvenir au plus haut degré d'érudi-
„ tion, malgré ſa pauvreté & la baſſeſſe de
„ ſa naiſſance. Sûr, graces à ſon écuelle,
„ des vivres, qui lui étoient abſolument
„ néceſſaires, il s'appliqua premierement aux
„ langues, & enſuite aux ſciences les plus
„ relevées avec tant de ſuccès, qu'on l'ho-
„ nora des profeſſorats les plus diſtingués
„ dans l'Univerſité de Louvain. Il n'oublia
„ jamais ſon écuelle nourriciere. Dans les
„ feſtins qu'on donna, lorſqu'il fut élevé à
„ ces charges importantes, non ſeulement
„ il fit boire les premieres ſantez dans cette
„ taſſe, enrichie alors d'un pied d'argent;
„ mais il voulut encore qu'après ſa mort,
„ on la joignît aux riches ornemens de ſon
„ tombeau compoſé de marbre, comme un
„ exemple & comme un éguillon pour d'au-
„ tres genies diſtinguez, que la baſſeſſe de
„ leur extraction ſemble condamner aux té-
„ nebres. Que le lecteur me pardonne cette
„ digreſſion: je ne l'ai faite que par le même
„ motif qui a porté ce grand homme à faire
„ parade de ſon écuelle de Mandiant. "
C'eſt ainſi que notre Hiſtorien, fait relever

ce

ce que ſa matiere à de bas par des traits d'Hiſtorien placez avec un ſage ménagement.

Ce genre d'embelliſſement lui coûte d'autant moins, qu'il a une lecture vaſte & très variée. Il n'avance aucune circonſtance ſans nommer en marge les garants qui la lui fourniſſent. Il les cite avec une ſcrupuleuſe fidelité; mais on peut dire que ſi cette exactitude à indiquer les pages, rend facile la confrontation que l'on pourroit faire de ce qu'il dit, avec ce que diſent les Auteurs citez en marge, la droiture qui ſe montre dans tout l'ouvrage, rend cette confrontation aſſez inutile.

La vie aiſée & independante que mene Mr. van Loon a été avantageuſe à ſon Hiſtoire par pluſieurs endroits. 1. Elle lui a donné la facilité de recueillir un grand nombre de materiaux qu'il a parfaitement bien mis en œuvre. 2. Elle lui procure un loiſir qu'il a employé, à debrouiller les antiquitez de ſa Patrie que peu de Savans ont autant étudiées, que lui; & en dernier lieu elle le laiſſe dans le desintereſſement parfait qui convient ſi bien à quiconque ſe mêle d'écrire l'Hiſtoire. Il ne faut pas croire pour cela qu'il ſe ſoit livré à l'indiſcretion ſi ordinaire aux Auteurs, qui, ſous prétexte de ſincerité, avancent de prétenduës veritez qui n'ont d'autre uſage que de flêtrir une réputation déjà établie, & de mortifier des familles. L'Auteur trop prudent, pour tomber dans ce defaut, a tenu la balance ferme. Il nous avertit dès ſa Préface qu'il lui a été d'autant

d'autant plus aisé d'éviter la partialité dans les affaires mêmes les plus délicates, qu'il ne les a traitées qu'autant qu'il étoit nécessaire pour donner du jour aux medailles qui se presentoient selon l'ordre des tems.

C'est cette nécessité d'expliquer les medailles, qui l'a forcé de donner quelquefois plus d'étendue à certains sujets de moindre importance, mais qui à cause de leur obscurité avoient besoin d'un plus grand éclaircissement qu'à d'autres plus interessans, mais qui étant plus lumineux par eux-mêmes, n'exigeoient pas une explication si detaillée. Le Lecteur ne laisse pas de trouver une suite d'Histoire bien liée & dont le fil n'est nullement interrompu.

L'ordre Chronologique a reglé le rang des medailles. Celles qui representent les évenemens politiques, sont placées à l'année où ils se sont passez. Mais il y en a d'une autre espece, auxquelles cet arrangement ne convenoit pas. Ce sont les medailles personnelles qui ont d'un côté la tête de quelque particulier illustre, & sur le revers quelque devise relative à son merite personnel, ou à sa dignité; ou quelqu'autre Symbole; sans avoir rien qui détermine à une époque fixe. En ce cas l'Auteur les place à l'endroit où le fil de son Histoire l'engage à faire mention de la personne representée, & il se dispense d'avoir égard, ni à l'année de sa promotion aux emplois, ni à celle où la medaille a été frapée.

Nous ne disons rien du style du Traducteur.

Il

il eſt clair & fidele ; c'eſt tout ce que l'on en pouvoit raiſonnablement exiger. Il y auroit de la folie à lui demander une diction fleurie & élegante. La matiere de cet Ouvrage n'en eſt pas ſuſceptible, & la difficulté redouble encore par la néceſſité de rendre un Auteur très menager de paroles ſuperflues, & dont rien n'eſt à perdre. Ces ſortes d'écrivains ſont plus mal aiſez à traduire que les autres. Une des plus puiſſantes recommandations qu'on lui puiſſe donner, c'eſt que l'Auteur même a vû la traduction & a fait retoucher les endroits dont il étoit peu content.

Voilà ce que nous avions à dire de l'Ouvrage, qui nous eſt connu par l'Edition originale, & de la traduction françoiſe en général ; nous remettons à un ſecond extrait ce qui concerne en particulier ce volume, qui vient juſqu'à l'année 1603.

ARTICLE II.

MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle de l'Europe depuis* 1600. *juſqu'en* 1716. *avec des Reflexions & Remarques critiques. Nouvelle Edition*, in-12. 4 vol. A Paris. chez *Charles-Jean-Baptiſte de Leſpine le fils*, 1731. Et ſe trouve à Amſterdam chez *H. Du Sauzet.*

CE n'eſt point ici une nouvelle Edition du livre qu'on vient d'annoncer ; il

Digitized by Google

nous paroît qu'il n'y a de nouveau que le Titre, suivant l'usage établi parmi certains Libraires. Les dattes de l'Approbation & du Privilege sont de 1724. & si on eût eu besoin de réimprimer cet Ouvrage, on n'auroit pas manqué sans doute de le continuer jusqu'à present. Quoiqu'il en soit, ce livre mérite d'être connu; & s'il n'est pas exempt de défauts, il peut avoir son utilité. L'Historien a sçû allier dans cet Ouvrage la sincerité & la prudence, la clarté & la précision, la simplicité d'un Mémoire historique & les graces du stile. Tel est l'éloge qu'en fait Mr. Andry dans son Approbation, & il nous paroit bien fondé, excepté dans quelques endroits où la passion se fait trop sentir, quand il s'agit des Protestans.

Ce livre n'est point une Histoire dans les formes, on n'y voit ni longues narrations, ni descriptions pompeuses, ni harangues; les portraits y sont en petit nombre; on n'y peint guere les hommes que par leurs actions, & on ne donne qu'une étenduë mediocre au recit de leurs actions mêmes. Cependant ce n'est point non plus un simple Extrait, un de cet Abregez superficiels, où le Lecteur trouve aussi peu à apprendre, qu'ils ont peu coûté à l'Auteur: C'est quelque chose de mitoyen. Le but de notre Auteur n'est pas seulement de ramasser des faits & des dattes; mais de les examiner & de les discuter en peu de mots; de marquer la varieté qui se trouve dans les Ecrivains, ce qu'il y a de certain, de douteux, ou de faux dans les

les differentes Relations ; & de mettre les lecteurs en état de juger de l'exactitude des Historiens qui ont travaillé depuis plus d'un siecle. Chaque évenement est détaché & raporté au jour qu'il est arrivé, & d'ordinaire accompagné de réflexions & de remarques utiles. La multitude des faits, la précision & la fidelité avec laquelle ils sont raportez d'ordinaire, la justesse des dattes, font le caractere propre de cet Ouvrage. 1o. L'Auteur s'est borné aux évenemens interessans, sans s'amuser à des minuties peu propres à contenter un lecteur judicieux, & il s'est renfermé dans l'Histoire Prophane, sans presque toucher à tout ce qui concerne la Republique des Lettres, ou l'Histoire Ecclesiastique. 2o. Il a évité la longueur & la trop grande brieveté dans ses narrations. En voulant être fort court, on ne donne souvent aucune idée des choses, ou on n'en donne qu'une idée fausse, comme l'Auteur le fait voir par quelques exemples tirez des Fastes des Rois de France par Du Londel. Il s'est un peu étendu sur les differens succès des actions qui se sont passées tant sur terre que sur mer ; il marque le lieu, le nombre des morts, celui des prisonniers & ainsi du reste. Il indique la cause ou le prétexte des brouilleries entre les Couronnes : il raporte les Négociations, les Ligues, les Traitez de Paix, & il en donne souvent le précis. L'Auteur ne se contente pas d'exposer certains évenemens, il les éclaircit, il relevé les méprises des Historiens qu'il trouve en

son chemin, & il fait quelque-fois de petites dissertations.

Ainsi, il examine, par exemple, si véritablement Henri IV, lorsqu'il mourut avoit le dessein de travailler à l'établissement de la République Chrétienne à quinze Etats; si le Maréchal de Gramont se laissa battre à Honnecourt, pour faire plaisir au Cardinal de Richelieu; si le Comte de Moret se fit Hermite après la bataille de Castelnaudari: il discute l'affaire de la conspiration des poudres & de l'incendie de Londres, la naissance du Prince de Galles ou du Prétendant, le droit de Philippe V. à la Monarchie d'Espagne, & cent autres points de cette nature. Il s'attache à ce qui lui paroit utile & interessant, & il l'expose assez au long, pour ne pas tomber dans le dégoût que donnent les Abrégez, où l'on n'apprend rien.

9. L'Auteur regardant la fidélité comme l'ame de l'Histoire, a pris d'autant plus de soin de démêler la vérité, qu'une infinité d'Historiens ont travaillé à l'obscurcir. Les uns en imposent de gayeté de cœur, les autres s'en laissent imposer. L'amour, l'interêt, la haine, cent passions differentes, conduisent la plume de ceux qui écrivent, & sont la source ordinaire de nos doutes ou de nos erreurs. On se prévient pour les hommes dont on a entrepris de vanter les actions, & on établit souvent leur héroïsme sur le mensonge. On se prévient encore plus souvent en faveur de son païs; & c'est le prin-

principe le plus universel de la corruption qui regne dans les Histoires. Il n'est pas surprenant, dit l'Auteur, qu'on aime sa P. XIV. Patrie, qu'on ait même du penchant à l'estimer & à la faire valoir; qu'on soit touché des disgraces ou des prosperitez qui arrivent au corps de la nation dont on fait partie.

„ Ce qui me surprend, *dit-il*, c'est que „ l'on se figure qu'il est de son honneur de „ grossir les avantages qu'elle remporte à „ la guerre, & d'en diminuer les pertes; „ comme si un peuple étoit plus ou moins „ brave pour avoir essuyé plus ou moins de „ revers. Tite-Live & les plus grands His„ toriens de son païs n'ont pas cru avilir la „ gloire de Rome, en représentant Annibal „ à ses portes, où il insultoit à ce qui y „ restoit de Citoyens consternez. Les dis„ graces qui arrivent à un Etat, lorsqu'il „ y survit, ne servent qu'à faire voir com„ bien il y a de ressources dans ses propres „ forces, ou dans la sagesse du Prince qui „ le gouverne. Il y a une vraye foiblesse à „ donner des succès équivoques pour des „ victoires complettes, & des batailles per„ dues pour des succès équivoques, des „ fuites précipitées pour des retraites plei„ nes de sagesse, & des retraites bien or„ données pour des fuites honteuses. Il y „ en a à ne reconnoître ni habileté dans les „ Chefs, ni valeur dans les soldats de la „ nation avec qui l'on est en guerre; à faire „ du Prince sous lequel on vit, un César, „ quand il a toujours été battu; d'un Prince

„ ennemi, un Domitien, quand il a les „ qualitez d'Auguſte. Cette prévarication ajoute l'Auteur, ne peut tout au plus être tolerée que dans les faiſeurs de pasquinades, payez pour debiter chaque mois des contes propres à amuſer le peuple.

P. XVII. L'Auteur reproche ici aux François, qui ont cherché un azyle dans les païs étrangers après la revocation de l'Edit de Nantes, d'avoir témoigné dans leurs Ecrits trop de reſſentiment contre leur Patrie, & d'avoir étrangement alteré la plûpart des évenemens; *une haine furieuſe produiſant en eux ce que fait dans les autres l'amour le plus déréglé.* Ce reproche regarde ſur tout Mr. de Larrey, le plus partial de tous dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, à laquelle, dit notre Auteur, tant de mauvais Connoiſſeurs ont applaudi. Le quatriéme volume de cette Hiſtoire n'eſt guéres, ſelon lui, qu'un amas de déclamations, un tiſſu de panegyriques & d'invectives, où tout ce qui eſt marqué au ſceau de la Catholicité eſt décrié ſans pudeur, comme tout ce qui a le nom de Proteſtant eſt loué ſans meſure. On n'en donne que trop d'exemples dans la ſuite de ces Mémoires. L'Auteur ſeroit moins fâché contre M. de Larrey, s'il avoit vû l'Hiſtoire de Louïs XIV. où cet Ecrivain prodigue l'encens à ce Prince, ſouvent même aux dépens de la vérité & de ſa Religion. On voit bien que M. de Larrey avoit oublié ſon reſſentiment contre la France, & qu'il n'a pas toujours écrit en Refugié animé contre ſa Patrie.

L'Au-

Digitized by Google

L'Auteur ne s'eſt pas contenté de lire les Hiſtoriens François, il a conſulté les étrangers, les Lettres, les Relations & les Mémoires qu'on a publiez depuis un ſiécle. Il caracteriſe ces derniers Ouvrages, pour faire connoître ceux qu'on doit lire avec précaution. Dans les Mémoires de Sully, parmi beaucoup d'inutilitez, il y a des choſes fort curieuſes. Il regne un caractere de ſimplicité dans ceux de Rohan, de Baſſompierre, d'Eſtrées, de Beauveau & de la Châtre, qui leur concilie de l'autorité. Ceux de Guiſe, de la Rochefoucault & de Buſſy, pour être mieux écrits, n'en méritent pas moins de creance. Il y en a dont la foi eſt plus ſuſpecte. Tous ceux qui ont écrit leurs actions, à l'exemple de Céſar, n'ont pas imité la modération & la modeſtie de ce grand homme. Souvent c'eſt plutôt le Roman que l'Hiſtoire de leur vie. Tels ſont les Mémoires de Chavagnac, de Sirot, de Vordac. On peut les en croire ſur les faits eſſentiels, mais non pas ſur les circonſtances qui les regardent perſonnellement. Les Mémoires de Pontis ſont encore de ce caractere, mais on prouve ſolidement que le Héros de la piéce n'en eſt pas l'Auteur, & on fait ſur ce point de critique des remarques qui méritent l'attention des Lecteurs; on y montre ſur tout que dans ces Mémoires on a peu ménagé les interêts de la vérité. Elle ſe trouve bleſſée en des points eſſentiels dans les Mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Montbrun, de la Fontaine, &c. qui ne

P. XXIV.

peuvent en imposer qu'à des Lecteurs peu instruits. Il en parut d'autres en 1712. sur la Guerre d'Espagne, de Baviere & de Flandres par le Marquis D***. C'est un Ouvrage Romanesque, où l'on s'est moins proposé de faire connoître la vérité, que de décrier le Ministere de France, & de déchirer Mr. l'Electeur de Baviere. On releve souvent dans cet Ouvrage les bevûës grossieres de cet Auteur Marquis. On n'auroit pas manqué, sans doute, de parler des Mémoires du Cardinal de Retz, & de ceux du Docteur Burnet, s'ils avoient paru dans le tems qu'on travailloit à ceux-ci, ils méritent bien de n'être pas oubliez.

4°. L'Auteur assure qu'il a donné beaucoup de tems & de soin à l'examen des dattes, & on doit lui tenir compte d'un travail aussi ingrat & aussi penible. Il a marqué souvent les fautes qu'il a apperçûës dans les autres Ecrivains, & il y en a peu qui échappent à sa critique.

T. IV. p. 2. Nous allons extraire quelques endroits du Tome IV. de ces Mémoires, qui pourront faire juger de l'Ouvrage. L'Auteur parle en peu de mots de la prise de Mons, qui capitula le 9. Avril 1691. après 16 jours de tranchée ouverte. Peu après la reduction de cette place on publia dans une Lettre imprimée, que quoique Louïs XIV. fût résolu de se tenir en Flandres sur la deffensive, le P. de la Chaise le détermina à entreprendre cette conquête, pour punir les habitans de Mons que les Jesuites regardent comme

Digitized by Google

comme des hérétiques, depuis que la traduction du Nouveau Testament faite par M. de Sacy a été imprimée dans leur ville. Rien n'est plus faux que cette anecdote, car ce Nouveau Testament ne fut jamais imprimé à Mons, mais en Hollande. Le P. Annat l'avoit reproché aux Editeurs & le P. de la Chaise ne l'ignoroit pas. M. Bayle a fait cette observation dans ses Réponses aux Questions d'un Provincial. Au reste, ajoute l'Auteur, les Bourgeois de Mons apprehendoient si peu que le Roi ne les traitât comme de véritables hérétiques, jugez tels par son Confesseur & les Jesuites, qu'ils obligerent le Prince de Berghes leur Gouverneur à capituler, sans attendre le secours, & beaucoup plutôt qu'il n'auroit fait, si l'on en croit un * Historien. Le prétendu † Marquis D*** dit qu'un demi million de livres qu'il distribua secrettement aux Ecclesiastiques par ordre de M. de Louvois, contribua plus à la réduction de Mons que la nombreuse armée qui l'assiégeoit. La prise de Mons se trouve placée un mois plus tard dans les Mémoires de Vordac, qu'on attribuë mal à propos au Général Vaubonne, & où l'on donne comme dans ceux du Marquis une infinité de fables pour des faits réels & historiques. 1691.

„ Le siége de Coni levé après dix jours Juin. 29.
„ à l'approche du Prince Eugene de Savoye.
„ Ce Prince, qui est devenu si célebre dans

* *Vie de Guill. III.*

† *La Guerre d'Espagne, de Baviere, & de Flandres, ou Memoires du Marquis D***.*

„ la ſuite, s'avançoit avec quatre mille
„ hommes. Jugeant bien que ce petit nom-
„ bre de troupes n'étoit pas ſuffiſant pour
„ rien entreprendre, & qu'il falloit jouer
„ d'adreſſe, il écrivit au Gouverneur que
„ dans deux jours il attaqueroit le Camp
„ des François avec onze mille hommes.
„ Le Payſan chargé de la lettre ſe fit pren-
„ dre ſuivant ſes ordres, & confirma de
„ bouche ce que le Prince écrivoit. M. de
„ Bulonde qui avoit la direction du ſiége,
„ prit l'allarme & ſe retira ſans attendre le
„ renfort que lui envoyoit M. de Catinat,
„ ce qui le fit mettre à la Baſtille. - Cet
„ échec, quoique très-peu conſiderable en
„ ſoi, toucha ſenſiblement le Marquis de
„ Louvois. * Dès qu'il en eut la nouvelle,
„ il alla chez le Roi pleurant & deſeſpéré.
„ *Vous êtes abattu pour peu de choſe*, lui dit
„ Sa Majeſté, *on voit bien que vous êtes trop*
„ *accoûtumé à des bons ſuccès : pour moi qui*
„ *me ſouviens d'avoir vû les troupes Eſpag-*
„ *noles dans Paris, je ne m'abas pas ſi aiſé-*
„ *ment.*

„ L'Auteur des Faſtes de la Maiſon de
„ Bourbon & de Louïs le Grand, place la
„ levée du ſiége de Coni à la fin de Juillet.
„ Le trait que je viens de raporter de M.
„ de Louvois prouve la mépriſe ; car ce
„ Miniſtre étoit mort dès le 16. Juillet.

1692. Août 3. Après avoir parlé en peu de mots du Combat de Steenkerke, & de quelques circonſtan-

* *Mémoires de* M. L. M. D. L. F.

stances de cette action, l'Auteur tombe sur M. de Larrey, qui dans la description de cette journée * représente le Duc de Luxembourg toujours tremblant & fugitif devant le Prince d'Orange.

Ce Prince après avoir perdu bien du monde prit le parti de la retraite. *Il n'y en avoit* P. 14
point d'autre, dit l'Historien d'Angleterre, *que de se retirer en bon ordre, & de penser plûtôt à sauver son armée, qu'à l'exposer à perir pour l'amour d'une fausse gloire, qui eût joüé à tout perdre. Il prit donc le parti le plus sage, celui qu'en cas pareil eût pris le Cyrus de Xénophon, qui aimoit mieux sauver un de ses Soldats, que d'en tuer mille des ennemis, il fit la plus belle retraite du monde; & sans avoir perdu que quelques petites pieces de campagne, & quelques miserables chariots, il ramena toute son armée dans son camp de Gennape.*

„ Il faut convenir, dit l'Auteur, que „ voilà de belles phrases & un grand dé„ tour, pour dire que le Prince d'Orange fut „ battu, & qu'il perdit une partie de son ca„ non & de son bagage. C'est dans ces oc„ casions que l'Historien montre son élo„ quence, & qu'il étale son érudition. Il „ est surtout heureux en comparaisons. „ Toute l'antiquité lui en fournit. Elle n'a „ point eu de grands hommes qui ne ser„ vent à son parallele. Les Héraclides, „ Pompée, César, Auguste, Cyrus sont les

* *Hist. d'Angle. sous Guillaume III.*

Digitized by Google

„ les modeles de ſon Héros, mais de ces
„ modeles que la Copie efface. Guillaume
„ III. heureux ou malheureux, eſt toujours
„ ſûr d'un éloge. Un Grec ou un Romain
„ ſe préſente à point nommé pour lui tenir
„ compagnie. Vainqueur, ce qui lui arrive
„ rarement, c'eſt un Céſar : battu à platte
„ couture, c'eſt un Pompée : obligé de pren-
„ dre le parti de la retraite pour éviter une
„ défaite entiere, *dans cet embarras* il n'eſt
„ point *embarraſſé*, il ſe retire comme Cy-
„ rus. Je ne ſçai à quel propos de Larrey
„ rappelle ici *le Cyrus de Xénophon, qui*
„ *aimoit mieux ſauver un de ſes Soldats que*
„ *d'en tuer mille des ennemis.* Prétend-il per-
„ ſuader que le Prince d'Orange n'avoit at-
„ taqué que dans l'eſperance de gagner une
„ victoire complette ſans perdre preſqu'un
„ ſeul homme ; & qu'il n'ait pris le parti
„ de regagner Gennape, que pour ménager
„ le ſang François qu'il ne pouvoit répan-
„ dre ſans qu'il en coutât un peu aux An-
„ glois : Il me paroît que ce tour & ces ex-
„ preſſions ſentent plus le diſcoureur Aca-
„ démique, qui cherche à ſéduire l'eſprit
„ en flattant les oreilles, que l'Hiſtorien
„ grave, dont le but principal doit être de
„ faire connoître les hommes tels qu'ils ont
„ été, & de raporter les faits préciſément
„ de la maniere qu'ils ſe ſont paſſez. Je
„ laiſſe aux Lecteurs à juger ſi le Sr. de
„ Larrey après avoir reconnu que ſon Cy-
„ rus & ſon Alexandre s'étoit retiré pour
„ éviter une entiere défaite, a bonne grace

„ de

Digitized by Google

„ de dire que tout le fruit que le Général
„ François recueillit de cette ſanglante jour-
„ née, c'eſt l'honneur de s'être battu avec
„ un Prince, dont il avoit toujours évité
„ l'épée, & craint la ſuperiorité. "

L'Auteur en parlant de la bataille de Landen ou de Neerwinde ne diſſimule point la perte des François, qui ne forcerent le camp retranché du Prince d'Orange qu'après un combat très-ſanglant, qui fut enfin ſuivi de la déroute générale de l'armée des Alliez. 1693. Juillet 29. P. 32.

„ De Larrey avoüe pour cette fois, *dit-il*,
„ que M. de Luxembourg ne fuit pas de-
„ vant le Prince d'Orange, qu'il l'attaque
„ même: *ſoit*, dit l'Hiſtorien, *qu'il ſe ſentît*
„ *ſuperieur par le nombre de ſes troupes; ſoit*
„ *qu'il donnât dans cette ſuperſtition qui atta-*
„ *che à de certains jours & à de certaines*
„ *conſtellations, je ne ſçai qu'elle fatalité qui*
„ *doit être heureuſe aux uns & funeſte aux*
„ *autres*. Il eſt du dernier burleſque de cher-
„ cher dans les conſtellations le motif qui
„ détermine un Général à donner bataille.
„ Tout le monde ſçait qu'il n'y en a point
„ eu de plus entreprenant que le Maréchal
„ de Luxembourg: il en avoit donné plus
„ d'une preuve pendant la guerre de Hol-
„ lande, le Prince d'Orange le ſçavoit par
„ ſa propre experience: il l'a renouvellé à
„ Landen, c'eſt l'effet d'une *ſuperſtition qui*
„ *attache à de certains jours & à de certaines*
„ *conſtellations, je ne ſçai quelle fatalité qui*
„ *doit être heureuſe aux uns & funeſte aux*
„ *autres*. Quel galimathias ſous de pompeu-

„ ſes

„ ſes paroles ! Que de Larrey ne dit-il tout „ ſimplement, comme il a fait à l'occaſion „ de l'affaire de Steenkerke, que ſon Hé„ ros qui dans l'embarras n'eſt jamais em„ barraſſé, s'enfuit pour reſſembler *au Cy„ rus de Xénophon, qui aimoit mieux ſau„ ver un de ſes Soldats que d'en tuer mille des „ ennemis* ? Ce langage ſeroit au moins in„ telligible, & en faveur de l'érudition peut„ être lui paſſeroit-on le reſte. "

1694. Juillet 22. & 23. La flotte des Alliez bombarda Dieppe, & plus de la moitié de la ville fut reduite en cendres par la nonchalance des habitans, qui négligérent d'éteindre le feu. Le 26 du même mois le Havre de Grace fut bombardé : il n'y eut que cinq ou ſix maiſons endommagées: On ne laiſſa pas de fraper une médaille ſur cet évenement, qui donne occaſion à notre Auteur de faire les réflexions ſuivantes.

„ Ceux qui veulent que les médailles „ ſoient le témoignage le plus ſûr, & mê„ me le ſeul ſur lequel on puiſſe compter „ en fait d'Hiſtoire, doivent ſçavoir mau„ vais gré aux Alliez de celle qu'ils firent „ fraper à cette occaſion. Elle impoſera cer„ tainement à la poſterité ſçavante & pré„ venue en faveur de ces ſortes de pieces, „ puiſqu'elle répreſente le Havre renverſé „ de fond en comble, quoiqu'il ſoit cer„ tain qu'il ſoufrit très-peu du bombarde„ ment. Je ſuis encore à comprendre, „ pourquoi l'on veut qu'un fait gravé ſur „ le métail, ſoit de toute une autre certitu„ de que s'il nous avoit été transmis ſur le

„ pa-

„ papier : comme ſi la flatterie & le men-
„ ſonge n'avoient qu'une voix pour ſe faire
„ entendre, & que ce fût infailliblement
„ celle de l'écriture. Il me paroît qu'une
„ médaille frapée dans la chaleur de l'éve-
„ nement, ſi j'oſe ainſi parler, & lorſqu'il
„ eſt encore tout récent, eſt plus ſuſcepti-
„ ble de fauſſeté qu'une Hiſtoire travaillée
„ à loiſir & de ſens froid, après que le tems
„ a vérifié les faits differens qui la compo-
„ ſent. Quoiqu'il en ſoit de cette opinion,
„ qui pour n'être pas ſinguliere, n'en pa-
„ roîtra peut-être pas moins abſurde à quel-
„ ques Antiquaires ; il eſt conſtant que la
„ médaille gravée en Hollande à l'occaſion
„ dont je parle, n'a point d'autre fonde-
„ ment que l'erreur des Magiſtrats trom-
„ pez par les Lettres de leur Amiral, ou
„ l'envie de faire illuſion aux peuples, qui
„ n'auroient pas dans la ſuite contribué vo-
„ lontiers aux frais d'un armement qu'ils
„ auroient cru inutile. "

La ville de Namur ſe rendit au Prince d'Orange & à l'Electeur de Bavière le 26. jour de tranchée ouverte. Le Chateau ſe rendit le 2. de Septembre. „ Il faut conve-
„ nir, dit l'Auteur, que le ſiége de Na-
„ mur eſt la plus belle action que le Prince
„ d'Orange ait faite en ſa vie, & la plus
„ éclatante de ſon regne. M. de Luxem-
„ bourg étoit mort le 4. de Janvier. Les
„ ſervices eſſentiels qu'il a rendus à ſa Patrie
„ rendront à jamais ſon nom mémorable.
„ il y a eu peu de Capitaines plus hardis,
„ plus

1697. Août 4.

Digitized by Google

„ plus entreprenans, plus intrépides dans le „ peril. Il comptoit autant sur ses troupes „ qu'elles comptoient sur lui ; & l'on peut „ dire que dans quelques occasions où il se „ laissa surprendre, leur valeur sauva sa „ réputation. "

13. 14. & 15. M. de Villeroi, qui commanda l'armée après lui, fit d'inutiles efforts pour secourir Namur, après avoir bombardé Bruxelles, où il y eut plus de trois mille maisons brûlées, & où la plûpart des Monasteres & des édifices publics furent renversez. „ De „ Larrey fait dire au Prince d'Orange à „ cette occasion, que la France n'avoit plus „ de politique, & que tout ce qu'elle faisoit depuis quelque tems ne sentoit que „ le dépit & le désespoir. L'Historien auroit dû faire observer en quoi la politique „ de la France étoit differente cette année „ de celle des années précedentes, & bien „ spécifier les marques qu'elle donnoit de „ dépit & de désespoir : faute de cela, il „ n'y a personne qui ne juge qu'on met de „ gayeté de cœur dans la bouche du Prince, „ un langage peu séant & peu sensé, dont „ on ne voit pas même le fondement. Si le „ bombardement de Bruxelles étoit une „ preuve de désespoir, il faudroit dire qu'il „ n'y avoit point d'homme au monde plus „ désesperé, que celui qu'on veut qui s'en „ soit plaint ; puisqu'il n'avoit pas tenu à „ lui que toutes les côtes de France ne fussent réduites en cendres. Dunkerke, S. „ Malo, le Havre de Grace, Dieppe ne

„ sub-

Digitized by Google

„ ſubſiſteroient plus ſi la fortune avoit ſe-
„ condé ſes intentions. L'Amiral Ruſſel
„ n'avoit même que trop réuſſi à Dieppe,
„ comme nous l'avons remarqué. L'affaire
„ de Bruxelles vengea ſeule nos places ma-
„ ritimes, qui toutes enſemble ſouffrirent
„ beaucoup moins que cette Capitale des
„ Païs-Bas. C'eſt ce qui fit le chagrin des
„ Alliez, dont la flotte continua de courir
„ nos côtes, où elle cauſa plus de peur que
„ de dommage. "

La paix fut enfin conclue à Ryswyk entre la France d'un côté, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande de l'autre. L'Auteur après avoir donné un court détail des Traitez conclus avec ces Puiſſances, convient qu'ils paroiſſent peu honorables à la France, qui perdit d'un trait de plume un fort grand nombre de villes, & le fruit de pluſieurs batailles gagnées. *Je n'ai vû aucun homme de bon ſens*, dit Bayle, * *qui n'en ſoit ſurpris, & qui n'avouë qu'on ne peut rien comprendre à cette conduite, en l'état où étoient les choſes, après la priſe d'Ath & de Barcelone.* 1697. Sexcen. 20.

„ La ſuite, dit nôtre Auteur, dévelopa les
„ les vûes du Roi, qui avoient paru ſi in-
„ comprehenſibles à ceux dont les lumieres
„ ne perçoient pas dans l'avenir. Charles II.
„ ne pouvoit aller loin, & il importoit ex-
„ trêmement à Loüis XIV. que le nœud de
„ la Ligue fût rompu avant que la mort du
„ Roi Catholique ouvrît la ſucceſſion de la

* *Lettres choiſies, Lett.* 1554

„ Monarchie Eſpagnole. C'eſt ce qui lui fit „ aporter tant de facilité à la concluſion de „ cette paix, laquelle mortifia autant les „ bons François qui n'en pénétroient pas le „ véritable motif, qu'elle rejoüit les Pro- „ teſtans, qui ſouhaittoient avec paſſion de „ voir le Prince d'Orange affermi ſur le „ trône & reconnu Roi d'Angleterre.

1698. Octob. 11. Le Traité de partage de la Monarchie d'Eſpagne, reglé par la France, l'Angleterre & les Etats Généraux, irrita le Roi Catholique; le Marquis de Canales ſon Ambaſſadeur à Londres s'en plaignit avec une vivacité qui choqua les Anglois. Suivant Mr. de Larrey ces plaintes ne furent faites qu'après le ſecond Traité de partage; mais c'eſt une mépriſe, car on ſignifia le 11 Octobre 1699 à l'Ambaſſadeur l'ordre de ſortir du Royaume, & le ſecond partage ne fut reglé que le 13. Mars de l'année ſuivante. On peut voir à la page 87. les bevûës groſſieres que l'Auteur reproche à M. de Larrey au ſujet de ce ſecond Traité de partage. Le P. 76. Marquis D*** qui prétend dans ſes Mémoires avoir été fort employé dans les Négociations ſecrettes de la France, a abſolument ignoré le premier Traité de partage, connu de toute l'Europe, il parle du ſecond comme s'il n'y en avoit point eu d'autre.

1701. Juillet 9. M. de Larrey & l'Auteur de la vie du Prince Eugene groſſiſſent, ſuivant notre Auteur, la perte des François au combat de Carpi en Italie, après lequel le Prince Eugene paſſa le Mincio; & ils font tuer dans cette occa-

Digitized by Google

occasion M. de S. Fremont Lieutenant Général. Mais cet Officier n'étoit point Lieutenant Général en ce tems-là, & il a servi jusqu'à la fin de cette guerre, comme on peut le voir dans le Polybe de Mr. le Chevalier de Folard qui lui a reproché diverses fautes considerables.

Ces deux Historiens ont mérité les reproches de l'Auteur au sujet de la journée de Cremone, que le Prince Eugene surprit, & qu'il se vit forcé d'abandonner après onze heures de combat. M. de Larrey * convient que les Allemands furent chassez de Cremone, mais il prétend que les François y reçurent un echec honteux. Qu'auroit-il dit de plus si l'entreprise du Prince Eugene avoit réussi? L'Auteur nous paroît plus équitable dans le jugement qu'il porte sur cette action. 1702. Fevr. 11.

„ Il me semble qu'on peut dire que cette journée eut quelque chose de glorieux „ tout à la fois, & de honteux pour les deux „ partis. L'un forma un grand projet, & ne „ put l'executer; l'autre se laissa surpren„ dre, & triompha de ceux qui l'avoient „ surpris. Il est aisé après cela de juger de „ quel côté est l'avantage. " P. 165.

Après la glorieuse Campagne de 1702. Mylord Marlborough fut comblé de graces par la Reine Anne, & ce qui peut-être le flata encore davantage: il fut complimenté par les Députez de la Chambre des Communes, qui le remercierent de ce qu'il avoit

* *Hist. d'Angleterre sous Guill. III.*

réparé l'honneur de la Nation Angloise. „ Il „ étoit difficile, remarque l'Auteur, de rien „ dire de plus injurieux à la mémoire du „ feu Roi Guillaume, & c'étoit insulter à „ tous ses panegyristes. De la Brune *, „ Samson †, de Larrey ‡, cent autres en „ ont fait un César, & au jugement du „ Corps représentant toute la Grande Bre- „ tagne, l'honneur de la Nation a souffert „ sous son regne; un de ses sujets l'a ré- „ paré. "

P. 222. & 223. L'Auteur releve deux bevuës grossieres du prétendu Marquis D*** qui prouvent combien il est dangereux de s'en raporter à cet Ecrivain Romanesque. Il a osé avancer que le Testament du feu Roi d'Espagne avoit été fabriqué à Versailles, qu'il fut chargé d'en porter le projet en Espagne, & qu'étant allé avant son départ chez M. de Torcy il trouva M. de Pompone chez ce Ministre. Ainsi il suppose M. de Pompone vivant sur la fin de 1700. quoiqu'il fût mort dès le 26. Septembre de l'année précedente.

Le même Marquis fait tuer à la bataille de Spierbach qui se donna le 15 Novembre 1703. le Marquis de Lavardin, qu'il dit avoir *accompagné à Rome dans sa celebre Ambassade.* Cet Ambassadeur étoit pourtant mort à Paris dès le 29. Août 1701. & il ne servoit plus long-tems avant sa mort. L'Ecrivain a confondu le fils qui fut tué à l'âge de

* *Mémoires pour servir à l'Hist. du Prince de Condé.*
† *Hist. de Guill. III.*
‡ *Histoire d'Angleterre sous Guill. III.*

Digitized by Google

de dix-huit ans, avec le pere qui avoit été Ambaſſadeur à Rome, & ſans doute il ne connoiſſoit ni l'un ni l'autre.

L'Auteur convient de bonne foi des grands avantages que les Alliez ont remporté ſur la France pendant la derniere guerre; il avoüe par exemple, en parlant de la bataille d'Hoogſtet, que l'Hiſtoire moderne fournit peu d'exemples d'une pareille défaite; mais il blame l'Inſcription outrageante de la Colonne qu'on érigea à cette occaſion, comme ſi la véritable grandeur de Loüis XIV. avoit dépendu du ſuccès de cette malheureuſe journée. Il ne diſſimule point les pertes de la France à la bataille de Ramillies, à la levée du ſiége de Turin, &c. comme on peut le voir dans le livre même.

Au reſte ſi dans ces Mémoires on trouve des critiques bien fondées des autres Ecrivains, l'Auteur n'eſt pas exemt de fautes en parlant d'un auſſi grand nombre de faits, ce qui n'eſt pas fort ſurprenant. Par exemple, lorſque le Roi de Suede paſſa la Duna en 1701. il fait d'abord prendre la fuite aux Saxons, qui cependant repouſſerent les Suedois au premier choc jusques dans la Riviere, & Charles XII. les ralia dans l'eau. Il fait entrer ce Prince dans Cracovie après la bataille de Cliſſau ſans aucune reſiſtance, mais il fut obligé d'en forcer les portes & d'emporter le Château l'épée à la main & il châtia la témerité des habitans par des contributions exceſſives.

Il donne le titre de Duc au Comte d'Al-

bemarle, qui commandoit & qui fut pris dans le combat de Denain. Nous nous bornons à ces remarques.

Quoique l'Auteur ne s'attache pas à donner le caractere de tous ceux qui ont paru sur la Scene avec éclat, il ne néglige pas de dépeindre les principaux Acteurs, nous nous contenterons de raporter une partie des portraits qu'il fait du Vicomte de Turenne, du Prince de Condé & de Loüis XIV.

T. III. p. 314. M. de Turenne fut tué en Allemagne d'un coup de Canon le 27 Juillet 1675. „ Il avoit l'ame grande, l'esprit étendu & „ cultivé, le cœur tendre pour ses amis & „ les malheureux. Peu de gens sçavoient „ plus de contes, encore moins les faisoient „ mieux; il se connoissoit aux bons mots, „ il sçavoit les Poëtes, il aimoit la Compagnie, les femmes, la table, mais sans „ attache & sans débauche. Sa grande inclination étoit le métier de la guerre. Si sa „ sagesse, son désintéressement, sa modestie l'avoient mis bien au-dessus des personnes de sa condition, sa capacité à la „ guerre l'avoit élevé au-dessus de presque „ tout ce qu'il y a eu de Capitaines. Réünissant dans lui les talens differens que „ les autres Généraux n'ont reçus que par „ partie, & les possedant dans un degré éminent, il auroit été sans contredit le „ premier homme de son tems, si le Prince „ de Condé n'étoit point né dans le même „ siécle, comme celui-ci auroit été sans „ égal, s'il n'y avoit point eu de Vicomte de

„ de Turenne. Les prémieres années qu'il
„ commanda, il parut fort circonspect;
„ n'engageant une action générale, que
„ quand il étoit comme sûr d'en sortir à son
„ avantage. Il se bornoit à rompre les me-
„ sures des ennemis, sur tout lorsqu'il étoit
„ le plus foible, & à profiter de leurs fauf-
„ ses démarches, ce qui ne manquoit ja-
„ mais de lui arriver. L'âge qui affoiblit
„ d'ordinaire le courage, le rendit plus en-
„ treprenant. Les huit dernieres années de
„ sa vie, il se battit autant de fois qu'il en
„ put trouver l'occasion, ce qui fit dire,
„ que Fabius étoit devenu Alexandre. Il
„ eut le sang froid, & l'habileté de l'un,
„ le courage & l'intrepidité de l'autre...

L'Auteur entreprend ensuite de justifier M. de Turenne sur son changement de Religion, qu'il prétend avec mal à propos n'avoir pas fait honneur aux Protestans, comme s'il étoit un préjugé fâcheux contre leurs opinions. Il assure que la conversion de ce grand homme fut l'effet d'une conviction intérieure, & que l'interêt, l'ambition & la politique n'y eurent aucune part. C'est sur quoi nous ne jugeons pas à propos de nous étendre. Voici le caractere du Prince de Condé.

„ M. le Prince a passé généralement pour T. III.
„ un des grands hommes qu'ait eu la Fran- p. 472.
„ ce; & il n'y en auroit peut-être point qu'on
„ pût lui comparer dans aucun tems de sa
„ vie, si son humeur naturellement fiere &
„ haute ne lui eût fait faire des fautes dans

„ ſa jeuneſſe, qu'il condamna dans la ſuite,
„ & qu'il répara avec uſure. La vivacité,
„ la force, la netteté d'eſprit, l'activité,
„ la valeur, étoient dans lui au plus haut
„ point où ces qualitez peuvent aller. Il ſe
„ trouva Général presqu'avant que d'avoir
„ vû aucune armée, & ſon génie lui tint
„ lieu d'experience. Pour le battre, il falloit
„ qu'il fût infiniment inferieur pour le nom-
„ bre, ou qu'il ne commandât pas des Fran-
„ çois. Rien ne lui paroiſſoit impoſſible.
„ Ferme, vigilant, entreprenant, tirant du
„ Soldat tout ce qui s'en peut tirer, le mé-
„ nageant peu dans les grandes occaſions,
„ ſe ménageant encore moins lui-même,
„ conſervant autant de ſens froid dans la
„ chaleur de la plus vive action, qui s'il eût
„ été dans ſon Cabinet, il venoit à bout de
„ tout. Si les Capitaines le regardoient
„ comme un modéle inimitable, les Sça-
„ vans ne l'admiroient pas moins ; car il
„ n'étoit pas de ceux qui croyent que rien
„ ne manque à leur gloire, quand ils ont
„ forcé des villes & gagné des batailles. Il
„ avoit l'eſprit excellent, & il n'avoit rien
„ oublié pour le cultiver....

M. le Prince s'étoit appliqué à étudier les differentes Religions qui partagent les hommes ; & après une exacte diſcuſſion, dit notre Auteur, on l'entendoit ſouvent dire que la Religion Romaine étoit la ſeule véritable : *que les autres étoient des inventions d'hommes viſionnaires, fripons & impoſteurs.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'on confond

confond ici & qu'on range dans la même classe les Lutheriens & les Calvinistes avec les Athées & les Déistes. L'Auteur nous permettra de ne pas l'en croire sur sa parole; M. le Prince étoit trop éclairé & trop honête homme pour s'exprimer d'une maniere aussi peu sensée & aussi injuste; & l'Auteur témoigne trop d'animosité contre les Protestans pour qu'on puisse s'en raporter à lui. Le P. Bourdaloue loue particulierement ce Prince sur la bonté de son cœur, & prétend qu'il ne fut jamais un ami plus fidelle, plus sûr, plus égal, plus exact observateur des droits de l'amitié. L'Auteur de sa vie ne l'a pas loüé par cet endroit; & le Comte de Bussy ne lui donne pas non plus ce caractere dans ses Mémoires. Notre Auteur voudroit justifier Mr. le Prince sur cet article, en raportant les ordres qu'il donna à ses Agens au Traité des Pyrenées, où il leur recommande de ménager les interêts de ses amis préferablement aux siens. Mais ce sont des paroles qui ne prouvent rien contre des faits certains, & on sçait assez que la reconnoissance ne fut jamais la vertu favorite de ce Prince, qui oublioit facillement ses amis dès qu'il étoit en état de s'en passer.

Ces Mémoires qui finissent à la mort de Loüis XIV. arrivée le 1 Septembre 1716, sont terminez par un long éloge de ce Monarque, dont nous ne raporterons qu'une partie.

„ L'Europe n'avoit point encore vû de „ regne aussi long que celui de Loüis XIV.

„ La France en a vû peu d'auſſi glorieux,
„ & elle n'a peut-être point eu de Roi qui
„ ait allié enſemble des qualitez plus ſingu-
„ lieres, ni qui ait plus dignement ſoutenu
„ le ſurnom de Grand dans tous les tems
„ de ſa vie. Sa taille & ſa mine répondoient
„ à ſa dignité. En le voyant on devinoit ce
„ qu'il étoit, tant ſa préſence inſpiroit de
„ reſpect & de vénération. C'eſt ce qu'il y
„ avoit de moins eſtimable en lui. Il parloit
„ bien, & s'exprimoit avec beaucoup de
„ juſteſſe, quoique ſans art & ſans affecta-
„ tion. Il avoit beaucoup d'eſprit, mais de
„ cet eſprit qui ſe fait plus remarquer par la
„ droiture du bon ſens, par la ſolidité du
„ raiſonnement, la grandeur des deſſeins,
„ & le choix des moyens propres à l'exécu-
„ tion, que par ce brillant de penſées qui
„ frape & qui éblouit. Sage, il ne forma
„ gueres d'entrepriſe conſiderable qui ne fût
„ bien concertée; ſecret, le moment ſeul
„ de l'action fit pénétrer ſes projets; ferme,
„ il fut inébranlable dans ſes réſolutions
„ quand il crut que ſa gloire ou le bien pu-
„ blic le demandoient; brave, on le vit
„ ſouvent à la tête de ſes armées partager
„ les fatigues & le peril avec ſes troupes;
„ preſque toujours heureux, ſes ſuccès fi-
„ rent trembler les Etats les plus reculez,
„ l'Europe jalouſe ou effraïée réünit toutes
„ ſes forces contre lui, & ſeul il ſoutint les
„ efforts de l'Europe liguée. Nul Prince dans
„ ces derniers ſiécles n'a pris autant de Vil-
„ les en perſonne, gagné autant de batailles

par

„ par ſes Lieutenans, conquis autant de Pro-
„ vinces, domté autant de nations diffe-
„ rentes...

On le loüe enſuite ſur ſon attention à faire obſerver les loix dans ſon Royaume, à éteindre la fureur des Duels; ſur ſa moderation, ſur ſa magnificence, ſa bonté, ſon reſpect pour la Religion, & on n'oublie pas ſon zéle contre l'héréſie, ſans pourtant faire mention des moyens odieux qui furent employez pour convertir les Proteſtans. On loue avec raiſon la protection que ce Prince accorda aux Sciences & aux Arts, & on le juſtifie ſur l'avarice que la Satyre lui a reproché ſans aucun fondement. L'Auteur n'oublie pas ſes défauts, que la flatterie a diſſimulez, qu'elle a quelquefois érigez en vertus, & que l'Hiſtoire ne peut ni taire ni excuſer.

„ Deux paſſions, *dit-il*, ont dominé long-
„ tems le feu Roi, l'amour des femmes,
„ l'inclination pour la guerre; double pen-
„ chant trop funeſte à lui & à ſon peuple.
„ Dans ſa prémiere jeuneſſe, il aima la
„ Beauvais Femme de Chambre & Favorite
„ de la Reine. Après elle il s'attacha à Ma-
„ rie de Mancini & l'auroit épouſée, ſi le
„ Cardinal Mazarin l'avoit permis: dès qu'il
„ la vit mariée hors du Royaume, il jetta
„ la vûë ſur Mademoiſelle de la Motte-
„ Houdancourt, puis ſur Olympe de Man-
„ cini Comteſſe de Soiſſons. Juſqu'ici ſa
„ paſſion n'avoit gueres été que dans ſes
„ yeux, ſur ſa langue, & dans ſon cœur.

„ De

„ De ces quatre Maîtreſſes, ſon âge avoit
„ ſauvé les unes, l'honneur peut-être avoit
„ préſervé les autres. Mademoiſelle de la
„ Valiere, Fille de la Maiſon de Madame,
„ fut la premiere dont la foibleſſe éclata
„ d'une maniere qui ne pouvoit être équi-
„ voque. La Princeſſe de Monaco qui avoit
„ paru ſur la Scene l'aïant occupée peu de
„ tems, Madame de Monteſpan s'y plaça
„ en 1667. triſte exemple de la fragilité hu-
„ maine! La Marquiſe communioit tous
„ les huit jours, un moment en fit une Beth-
„ ſabée. Elle regna ſeule treize à quatorze
„ ans, grace à la mort de Mademoiſelle de
„ Fontange dès ſa prémiere Couche. Ma-
„ dame Scarron mit fin à ſa faveur & fit
„ ceſſer le crime. Cette Veuve avoit été
„ chargée du ſoin d'élever M. le Duc du
„ Maine & les autres enfans qui l'avoient
„ ſuivi. Son emploi l'ayant fait connoître
„ au Roi, elle ſe ſervit du credit qu'un mé-
„ rite ſuperieur lui avoit acquis en peu de
„ tems pour achever de le dégouter d'un a-
„ mour illégitime. Elle avoit trop de vertu
„ pour prendre la qualité de Maîtreſſe, trop
„ peu de naiſſance, quoique de bonne mai-
„ ſon du côté de ſon pere, pour pouvoir
„ aſpirer à celle de Reine; ce titre lui man-
„ qua, elle eut tout le reſte. Loüis l'hono-
„ ra comme ſi elle avoit été ſur le trône,
„ il l'aima autant ou plus qu'il n'avoit fait
„ les autres perſonnes du ſexe à qui il s'étoit
„ attaché. C'eſt elle que toute l'Europe a
„ connuë, que la France a reſpectée ſous

„ le

Digitized by Google

„ le nom de Madame de Maintenon. Au „ reſte ſi Loüis donna dans les paſſions qui „ perdirent Salomon, elles ne l'aveugle- „ rent pas comme lui juſqu'a le rendre in- „ fidelle. Dans le tems même de ſes plus „ grands égaremens, il conſerva un fond „ de religion qui rendit la religion reſpecta- „ ble, il reconnoiſſoit ſes foibleſſes, & en „ gemiſſoit. Adultere ſans être homicide: „ pecheur & penitent comme David, on „ l'a vû depuis les déteſter dans la ſincerité „ de ſon cœur, & réparer les ſcandales „ d'une vie voluptueuſe par la pratique des „ plus ſolides vertus.

„ Son penchant pour la guerre ne fut ni „ moins fort ni moins long, & il ſe le par- „ donna d'autant plus aiſément, que les „ Princes ſont accoûtumez à le regarder „ comme le ſeul chemin qui mene à la gloire „ & au nom de Héros. Le titre de pacifi- „ que, qui s'acquiert en faiſant goûter aux „ peuples les douceurs d'une tranquille paix, „ eſt regardé comme l'appanage des ames „ timides & indolentes. On trouve qu'il eſt „ bien plus beau de ſe rendre redoutable à „ ſes voiſins qu'aimable à ſes ſujets, ou „ plutôt on croit gagner le cœur de ceux-ci „ en perdant celui des autres. Prendre des „ Villes, donner des batailles, reduire des „ Provinces, c'eſt en quoi le Prince vif & „ ambitieux fait conſiſter une partie du bon- „ heur de ſon Royaume, comme ſi l'éclat „ qui environne le Conquerant ne coûtoit „ rien à ceux dont il ſe ſert pour faire ſes

„ con-

„ conquêtes. Le Roi élevé dans ces prin-
„ cipes eut presque toujours les armes à la
„ main; il commença quelquefois sur des
„ prétextes assez legers des guerres qu'il ne
„ termina, que quand l'Europe épuisée se
„ vit hors d'état de pousser plus loin son
„ ressentiment, & de venger ses injures. Si
„ la gloire de la France s'accrut par là au
„ dehors, on n'en fut pas plus heureux au
„ dedans. Les Arts si florissans languirent,
„ les Manufactures & le Commerce tom-
„ berent, la Campagne se dépeupla, le
„ Royaume fut livré à l'avidité du Partisan,
„ playe plus terrible que toutes celles de
„ l'Egypte.

„ Tel fut Loüis jusqu'en 1697. toujours
„ regardé comme le plus grand Prince de son
„ siécle. Jusques-là à peine avoit-il essuïé
„ quelque revers. Il cessa enfin d'être heu-
„ reux; il cessa de paroître redoutable, il
„ ne cessa point d'être Grand: Dieu qui
„ l'avoit élevé jusqu'à en faire un objet
„ d'envie & de terreur pour les Nations voi-
„ sines, appesantit son bras sur lui, & l'at-
„ taqua par les endroits les plus sensibles.
„ Comme Pere & comme Roi il fut éga-
„ lement éprouvé. Environné d'une foule
„ de Princes ses enfans, qui faisoient la
„ consolation de sa vieillesse, l'ornement de
„ sa Cour, l'espérance du Royaume; il
„ sembloit que l'Europe n'auroit pas en assez
„ de couronnes pour leur en donner à tous,
„ & en moins de dix mois il se trouva re-
„ duit à souhaiter qu'il lui en restât un seul

„ qui

„ qui portât le sienne. Tout couvert des
„ Lauriers qu'il avoit cueillis depuis qu'il
„ étoit sur le trône, il comptoit le nombre
„ de ses années par celui de ses prosperitez,
„ & il vit tout-à-coup sa puissance auparavant si formidable, devenir le joüet de la
„ fortune, & le mépris de ses ennemis:
„ forcé à demander la paix à ceux qui l'avoient attaqué, lui qui avoit accoûtumé
„ d'attaquer les autres, à ceux qui l'avoient
„ vaincu, lui qui avoit toujours passé
„ pour invincible; il la sollicita sans pouvoir l'obtenir. A peine daigna-t-on écouter ses propositions, on rejetta ses offres,
„ on insulta ses Ministres: le vainqueur orgueilleux vouloit l'attacher lui-même à
„ son char, & le faire servir à son triomphe. Ce fut là l'humiliation de Loüis,
„ mais abbatu, écrasé en quelque sorte,
„ n'ayant de ressource ni dans la moderation
„ des victorieux ni dans le bras des vaincus,
„ il en trouva une dans sa patience & dans
„ sa résignation sans bornes: voilà sa gloire,
„ & une gloire qu'il ne partagea avec perſonne. Sensible sans doute, mais assez
„ maitre de son cœur & de ses yeux pour
„ ne le point paroître, on le vit recevoir les
„ plus tristes nouvelles avec un vilage assuré,
„ rassurer même le Courtisan & le Ministre
„ consterné. Sa tranquillité dans ses malheurs, fit l'étonnement de ceux qui l'approcherent. Le Roi Conquerant, & le
„ Pere beni aussi bien que les anciens Patriarches par une nombreuse posterité, pa-

„ rurent

„ rurent moins admirables que le Pere affli-
„ gé dans sa famille, & le Conquerant re-
„ duit à demander la paix, parce que les
„ revers ne lui ôterent rien de cette fermeté
„ qui fait le caractere du véritable Héros.
„ On eût dit que le Ciel ne lui avoit pré-
„ paré tant de disgraces, que pour donner
„ au monde le spectacle nouveau d'une con-
„ stance à l'épreuve de tout ce qui est le
„ plus capable de l'ébranler.

„ Tel fut Loüis dans la derniere guerre
„ jusqu'au moment qui couronna sa fermeté
„ par ces succès éclatans, qui ne laisserent
„ aux ennemis de la paix que le regret de
„ ne l'avoir pas conclue aux conditions qu'il
„ avoit proposées.

Le reste de cet Eloge est employé à faire voir que Loüis mourut en vrai Héros, & en parfait Chrétien, & qu'il fut encore plus grand à la mort qu'il ne l'avoit été pendant sa vie.

ARTICLE III.

HISTOIRE *de* CHARLES XII. *Roi de Suede par Mr. de* VOLTAIRE, in 8. 2 vol. A Amsterdam aux dépens de la Compagnie, 1732. Tom. I. pag. 219. Tom. II. pag. 212. Et se trouve chez *H. Du Sauzet.*

L'Histoire dont nous allons donner l'Extrait, est précedée d'un Discours rempli de

de ſages réflexions, très-propres à déſabuſer le commun des hommes des fauſſes idées qu'ils ſe forment des Princes. Il n'y en a qu'un petit nombre dont la mémoire ſe conſerve; & ce nombre ſeroit encore plus petit, ſi on ne ſe ſouvenoit que de ceux qui ont été juſtes. Les Princes, dit Mr. de Voltaire, qui ont le plus de droit à l'immortalité, ſont ceux qui ont fait quelque bien aux hommes. Par une raiſon contraire, on garde le ſouvenir des mauvais Princes, comme on ſe ſouvient des inondations, des incendies & des peſtes. Les Conquerans ont une réputation éclatante; on eſt avide de connoître les moindres particularitez de leur vie. „ Telle eſt, ajoute l'Auteur, la miſérable „ foibleſſe des hommes, qu'ils regardent avec „ admiration ceux qui ont fait du mal d'une „ maniere brillante, & qu'ils parleront ſou„ vent plus volontiers du deſtructeur d'un „ Empire que de celui qui l'a fondé. " Pour les autres Princes, qui n'ont été connus ni par de grands vices ni par de grandes vertus; comme leur vie ne fournit aucun exemple ni à imiter ni à fuir, elle n'eſt pas digne qu'on s'en ſouvienne.

Mr. de Voltaire déclare qu'il n'auroit point ajouté cette Hiſtoire de Charles XII. à la multitude des Livres de cette eſpéce dont le Public eſt accablé, ſi ce Prince & ſon Rival Pierre Alexiowits, beaucoup plus grand homme que lui, n'avoient été du conſentement de toute la terre les perſonnages les plus ſinguliers qui euſſent paru depuis plus

de vingt siécles. La satisfaction d'écrire des faits extraordinaires ne l'a point déterminé à écrire cette vie, mais il a cru que cette lecture pourroit être utile à quelques Princes, si ce livre leur tombe par hazard entre les mains. Il est à souhaitter qu'ils profitent des grandes leçons que l'exemple du fameux Roi de Suede peut leur fournir, & qu'ils n'oublient jamais que la véritable grandeur des Monarques consiste dans le bonheur des peuples & non dans la destruction de tant de sujets qu'ils sacrifient à leur ambition & à leur amour pour la gloire. „ Certainement, dit l'Auteur, il n'y a point de „ Souverain qui en lisant la vie de Charles XII. ne doive être gueri de la folie „ des conquêtes. Car où est le Souverain „ qui pût dire ; j'ai plus de courage & de „ vertus, une ame plus forte, un corps plus „ robuste, j'entends mieux la guerre, j'ai „ de meilleures troupes que Charles XII. „ Que si avec tous ces avantages, & après „ tant de victoires, ce Roi a été si malheureux, que devroient esperer les autres „ Princes qui auroient la même ambition „ avec moins de talens & de ressources.

Mr. de Voltaire assure qu'il n'a travaillé que sur les recits de personnes connues, qui ont passé plusieurs années auprès de Charles XII. & du Czar Pierre le Grand ; & qu'il n'a pas avancé un seul fait, sur lequel il n'ait consulté des témoins oculaires & irreprochables. Il a cru devoir se borner aux évenemens les plus interessans de la vie du

Roi

Roi de Suede; persuadé que l'Histoire d'un Prince n'est pas tout ce qu'il a fait, mais ce qu'il a fait de digne d'être transmis à la posterité.

Comme l'Historien peint au naturel tous ceux qui paroissent sur la Scene, il avertit en finissant son Discours, que si quelque Prince ou quelque Ministre trouve dans son Ouvrage des véritez desagréables, ce n'est qu'à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre. „ Qu'ils se souviennent, dit-il, qu'étant „ hommes publics, ils doivent compte au „ Public de leurs actions, que c'est à ce „ prix qu'ils achettent leur grandeur; que „ l'Histoire est un témoin & non un flatteur, „ & que le seul moïen d'obliger les hommes „ à dire du bien de nous, c'est d'en faire."

Mr. de Voltaire donne d'abord une idée du Royaume de Suede, de son Ancien Gouvernement, & de ses revolutions. Les Suedois ont toujours été fort jaloux de leur liberté, qu'ils ont longtems défenduë contre les Danois. Ils furent opprimez d'une maniere horrible vers l'an 1520. par deux Tyrans. L'un étoit Christiern II. Roi de Dannemarck, monstre formé de vices, sans aucune vertu. L'autre un Archevêque d'Upsal, Primat du Roïaume, aussi barbare que Christiern. Tout deux de concert firent massacrer un jour par des Bourreaux les Magistrats de Stockolm avec 94 Senateurs, sous prétexte qu'ils étoient excommuniez par le Pape, pour avoir defendu les Droits de l'Etat contre l'Archevêque. Ensuite ils aban- Liv. I.

donnerent la ville au pillage, & tout y fut égorgé sans distinction d'âge ni de sexe.

Gustave Vaza, jeune homme descendu des anciens Rois du Païs, sortit du fond des forêts de la Dalecarlie où il s'étoit caché pour éviter la fureur de Christiern, délivra la Suede & en fut élû Roi. „ C'étoit une „ de ces grandes ames que la nature forme „ si rarement, avec toutes les qualitez né„ cessaires pour commander aux hommes, „ sa taille avantageuse & son grand air lui „ faisoient des partisans dès qu'il se mon„ troit. Son éloquence à qui sa bonne mine „ donnoit de la force, étoit d'autant plus „ persuasive qu'elle étoit sans art; son genie „ formoit de ces entrepriſes que le vulgaire „ croit téméraires, & qui ne sont que har„ dies aux yeux des grands hommes. Son „ courage infatigable les faisoit réussir. Il „ étoit intrepide avec prudence, d'un na„ turel doux dans un siecle feroce, vertueux „ enfin, à ce que l'on dit, autant qu'un „ Chef de parti peut l'être. "

Lorsque Vaza fut sur le trône, il entreprit de dompter les Evêques, qui étoient les véritables tyrans de l'Etat, abusant de leurs richesses pour opprimer les sujets & pour faire la guerre aux Rois. Cette puissance, dit l'Auteur, étoit d'autant plus terrible, que l'ignorance des peuples l'avoit renduë sacrée. Il punit la Religion Catholique des attentats de ses Ministres, & en moins de deux ans il rendit la Suede Lutherienne par la superiorité de sa politique, plus en-

Digitized by Google

encore que par autorité. Après un regne heureux & absolu il mourut plein de gloire à l'âge de 70. ans, laissant sur le trône sa famille & sa Religion.

L'un de ses descendans fut Gustave-Adolphe, qui ajouta à la Suede divers Etats dont il fit la conquête. „ Il ébranla le trône „ de Ferdinand II. Il protegea les Luthe- „ riens en Allemagne, secondé en cela par „ les intrigues de Rome même, qui craig- „ noit encore plus la puissance de l'Empe- „ reur que celle de l'héresie. Ce fut lui qui „ par ses victoires, contribua alors en effet „ à l'abaissement de la Maison d'Autriche, „ entreprise dont on attribua la gloire au „ Cardinal de Richelieu, qui savoit l'art de „ se faire une réputation, tandis que Gu- „ stave se bornoit à faire de grandes choses. Il „ alloit porter la guerre au-delà du Danu- „ be, & peut-être détrôner l'Empereur, „ lorsqu'il fut tué à l'âge de trente-sept ans „ dans la bataille de Lutzen, qu'il gagna „ contre Valstein, emportant dans le tom- „ beau le nom de Grand, les regrets du „ Nord & l'estime de ses ennemis. "

Ce Prince laissa son Royaume à sa fille Christine, qui ceda le trône à son Cousin Charles-Gustave X. de ce nom, fils du Comte Palatin, Duc des Deux-Ponts. „ Christine, dit l'Historien, née avec un „ genie rare, aima mieux converser avec des „ Savans, que de regner sur un peuple qui „ ne connoissoit que les armes. Elle se ren- „ dit aussi illustre en quittant le trône, que

Digitized by Google

„ ſes ancêtres l'étoient pour l'avoir conquis „ ou affermi. Les Proteſtans l'ont déchirée, „ comme ſi on ne pouvoit pas avoir de „ grandes vertus, ſans croire à Luther; & „ les Papes triompherent trop de la conver- „ ſion d'une femme qui n'étoit que Philo- „ ſophe. Elle ſe retira à Rome où elle paſſa „ le reſte de ſes jours dans le centre des „ Arts qu'elle aimoit, & pour leſquels elle „ avoit renoncé à un Empire à l'âge de „ 27 ans. "

Nous n'accorderons pas à M. de Voltaire qu'il ſoit auſſi glorieux de quitter un trône que de le conquerir ou de l'affermir. Gouverner un Royaume avec juſtice, travailler au bonheur des peuples, c'eſt là la veritable gloire d'un Prince. L'abdication de Chriſtine ne fut pas généralement applaudie, & bien de gens la regarderent comme l'effet de ſa legereté & de ſon inconſtance, qui la portoit à courir le monde avec quelques favoris d'une maniere peu édifiante. Si elle avoit cru Mrs. Chanut, Saumaiſe & Spanheim, cet évenement ne ſeroit point marqué dans les Faſtes de la Suede. Au reſte quoiqu'en diſe notre Hiſtorien, les Catholiques Romains n'ont pas plus épargné la Reine Chriſtine que les Proteſtans. Nous renvoyons le lecteur au Tom. III. pag. 27. & 519. des *Mémoires pour l'Hiſtoire* dont nous avons parlé dans l'article précedent. L'Auteur n'eſt rien moins que Proteſtant.

Charles-Guſtave Succeſſeur de Chriſtine, ajouta de nouvelles conquêtes à celles de Gu-

Digitized by Google

Guſtave-Adolphe. Il remporta de grands avantages ſur les Polonois & les Danois, réunit la Scanie à la Suede, & ſoutint le Duc de Holſtein. Enſuite aïant éprouvé des revers, & fait la paix avec ſes ennemis, il tourna ſon ambition contre ſes ſujets. Il conçut le deſſein d'établir en Suede la puiſſance arbitraire ; mais il mourut à l'âge de 37. ans comme le grand Guſtave, avant d'avoir pû achever cet Ouvrage.

Son fils Charles XI. ſuivit ſes vûës, & fut plus abſolu qu'aucun de ſes prédeceſſeurs. Il abolit l'autorité du Sénat, qui fut déclaré le Sénat du Roi, & non du Royaume. Il étoit frugal, vigilant, laborieux, tel qu'on l'eût aimé, ſi ſon deſpotisme n'eût reduit les ſentimens de ſes ſujets pour lui à celui de la crainte. Il épouſa en 1680. Ulrike Eleonor fille de Frederic III. Roi de Dannemarck, Princeſſe vertueuſe, dont la dureté de ſon époux avança les jours. De ce mariage naquit le 27. de Juin 1682. le Roi Charles XII. l'homme le plus extraordinaire peut-être qui ait jamais été ſur la terre, qui a reuni en lui toutes les grandes qualitez de ſes Ayeux, & qui n'a eu d'autre défaut ni d'autre malheur que de les avoir toutes outrées.

A ſix ans il aprit l'Allemand qu'il parla toujours depuis. A l'âge de ſept ans il ſavoit manier un cheval. Les exercices violens où il ſe plaiſoit, & qui découvroient ſes inclinations martiales, lui formerent de bonne heure une conſtitution vigoureuſe, capable

Digitized by Google

de soutenir les fatigues où le portoit son tempérament. On remarqua dans son enfance l'opiniâtreté qui faisoit son caractere; & ce naturel indomptable laissoit souvent échaper des traits qui marquoient ce qu'il devoit être un jour. Le seul moyen de le plier étoit de le piquer d'honneur : avec le mot de gloire, on obtenoit tout de lui. On s'y prit de cette maniere pour lui faire étudier le Latin, en lui disant que le Roi de Pologne & le Roi de Dannemarck l'entendoient, il l'aprit bien vîte & le parla le reste de sa vie. On employa le même moyen pour lui faire entendre le François, mais il s'obtina à ne s'en jamais servir, même avec des Ambassadeurs François qui ne savoient point d'autre langue.

Il prit du goût pour Quinte-Curce qu'il traduisit. On lui demanda un jour ce qu'il pensoit d'Alexandre: *Je pense*, dit le Prince, *que je voudrois lui ressembler*: mais, lui dit-on, il n'a vécu que trente-deux ans; *ah*, reprit-il, *n'est-ce pas assez quand on a conquis des Roiaumes*? Il avoit onze ans lorsqu'il perdit sa mere en 1693. son pere mourut quatre ans après en 1697. & le laissa à l'âge de quinze ans sur un trône affermi & respecté. Ce jeune Roi fut le Mediateur de l'Europe dès qu'il commença à regner, aiant conclu la Paix de Ryswick, commencée sous les auspices de son pere. Quoique suivant les Loix Suedoises la majorité du Roi fût fixée à quinze ans, son pere absolu en tout, la retarda jusqu'à dix-huit, & laissa la tutelle & la

la Regence à sa mere Edwige-Eleonor de Holstein, veuve de Charles X. Cette femme ambitieuse éloigna des affaires le jeune Roi, son petit-fils, qui n'étoit occupé que de la chasse ou des exercices militaires. Le Conseiller Piper le voïant un jour, après la revûë de plusieurs Regimens, abîmé dans une rêverie profonde, lui en demanda le sujet. *Je songe*, répondit le Prince, *que je me sens digne de commander à ces braves gens; & je voudrois que ni eux ni moi ne reçussions l'ordre d'une femme.* Piper saisit l'occasion de faire une grande fortune; il persuada le Comte Axel Sparre, qui entreprit d'ôter la Regence à la Reine & d'avancer la majorité du Roi; & la négociation fut si bien conduite, que dans trois jours les Etats Généraux déférerent le Gouvernement au jeune Charles, & la Reine perdit en un instant son pouvoir & son credit. Le Roi donna sa confiance & le maniement des affaires à Piper, qu'il fit Comte, & qui fut en effet premier Ministre sans en avoir le nom.

On remarqua qu'à la Cérémonie du Sacre, qui se fit le 24. Decembre suivant, l'Archevêque d'Upsal après avoir donné l'onction au Prince, tenoit entre ses mains la couronne pour la lui remettre sur la tête: *Charles* l'arracha des mains de l'Archevêque & se couronna lui-même, en regardant fierement le Prélat. „ La multitude, dit „ l'Historien, à qui tout air de grandeur „ impose toujours, applaudit à l'action du „ Roi. Ceux même qui avoient le plus gemi

„ ſous le Deſpotisme du pere, ſe laiſſerent
„ entrainer à louer dans le fils cette fierté
„ qui étoit l'augure de leur ſervitude. "

Les premiers tems de l'adminiſtration du Roi ne donnerent point de lui des idées favorables; on crut qu'il avoit été plus impatient que digne de regner. Il paroiſſoit opiniâtre, inapliqué & hautain, les Ambaſſadeurs étrangers le prirent même pour un genie mediocre. La Suede avoit de lui la même opinion, perſonne ne connoiſſoit ſon caractere, & il l'ignoroit lui-même, lorsqu'il eut occaſion de faire briller ſes talens cachez.

Trois puiſſans Princes voulant ſe prévaloir de ſon extrême jeuneſſe, conſpirerent ſa ruine prèsqu'en même tems. Le Roi de Dannemarck Frideric IV. entreprit d'enlever le Duché de Holſtein au jeune Duc beaufrere du Roi de Suede, qu'il prétendoit accabler enſuite de concert avec les ennemis de cette Couronne. Frideric-Auguſte, Roi de Pologne, moins connu par ſa force de corps incroiable que par ſa bravoure, ſa generoſité, & la galanterie de ſon eſprit, attaqua la Livonie avec une armée Saxone, ſans aucune formalité; pouſſé à cette entrepriſe par le fameux Patkul proſcrit & condamné à la mort en Suede, pour avoir deffendu avec courage les droits des Livoniens ſes compatriotes, dépouillez par Charles XI. de leurs priviléges & de leurs biens. Pierre Alexiowits, Czar de Ruſſie, qui a mérité le nom de Grand par des actions plus glorieuſes

rieuſes que des Victoires, conclut une ligue avec le Roi de Pologne pour enlever l'Ingrie à la Suede, cette Province lui étant néceſſaire pour l'execution de ſes grands deſſeins. Mr. de Voltaire fait ici un magnifique éloge de ce Prince extraordinaire qui entreprit avec ſuccès de reformer ſon vaſte Empire, en changeant les mœurs, les coûtumes & la Religion des Moſçovites, en établiſſant chez eux les Arts de l'Europe, & le Commerce, & en créant une Nation nouvelle. Fondateur & Legiſlateur de ſon Empire, & plus heureux & plus grand peut-être s'il ſe fût contenté de ces deux titres, il vouloit y joindre celui de Conquerant. P. 23.

Le Conſeil de Suede allarmé de ces préparatifs déliberoit en préſence du Roi, ſur les moiens de détourner la tempête; & pluſieurs propoſoient la voye des négociations. Alors Charles ſe levant avec l'air d'un homme ſuperieur qui a pris ſon parti: „ Meſ„ ſieurs, dit-il, j'ai reſolu de ne jamais faire „ une guerre injuſte, mais de n'en finir une „ légitime que par la perte de mes ennemis: „ ma reſolution eſt priſe: j'irai attaquer le „ premier qui ſe déclarera: & quand je „ l'aurai vaincu, j'eſpere faire quelque peur „ aux autres.“ Ces paroles étonnerent tous ces vieux Conſeillers; & honteux d'eſperer moins que leur Roi, ils reçurent avec admiration ſes ordres pour la guerre.

Charles renonça tout d'un coup aux amuſemens les plus innocens, & il commença une vie toute nouvelle, dont il ne s'écarta jamais

jamais dans la ſuite. Plein de l'idée d'Alexandre & de Céſar, il ſe propoſa d'imiter tout de ces deux Conquerans, hors leurs vices. Il reduiſit ſa table à la frugalité la plus grande, il ne fut plus vêtu depuis que comme un ſimple ſoldat. Il renonça pour jamais aux femmes, non-ſeulement de peur d'en être gouverné; mais pour donner l'exemple à ſes Soldats, qu'il vouloit contenir dans la diſcipline la plus rigoureuſe: peut-être encore, ajoute Mr. de Voltaire, par la vanité d'être le ſeul de tous les Rois qui domptât un penchant ſi difficile à ſurmonter. Comme le vin allumoit trop ſon temperament tout de feu, il voulut s'en abſtenir tout le reſte de ſa vie, & non pour ſe punir d'un excès, comme on l'a cru mal à propos ſur un bruit populaire; il ſe reduiſit même dans la ſuite à l'eau pure. La ſobrieté étoit une vertu nouvelle dans le Nord, & il vouloit être le modéle de ſes Suedois en tout genre.

Après avoir envoyé du ſecours au Duc de Holſtein & établi un ordre certain dans ſon Roiaume, il partit de Stockolm le 8 Mai 1700, & il n'y revint jamais. Il joignit ſa Flotte aux Eſcadres des Anglois & des Hollandois garants du Traité d'Altena violé par les Danois, & il alla droit à Coppenhague. Il voulut auſſitôt faire une deſcente pour attaquer les retranchemens de l'ennemi, après avoir tout diſpoſé il ſauta dans la prémiere chaloupe à la tête de ſes gardes avec le Comte Piper & le Comte de Guiſcard Am-

Ambaſſadeur de France, qui voulut l'accompagner. Les batteaux étant encore à trois cens pas du rivage, Charles XII. impatient de ne pas aborder aſſez près ni aſſez tôt, ſe jette de ſa chaloupe dans la mer, l'épée à la main, aiant de l'eau par delà la ceinture: ſes Miniſtres, l'Ambaſſadeur de France, les Officiers, les Soldats ſuivent auſſi-tôt ſon exemple, & marchent au rivage malgré une grêle de mousquetades que tiroient les Danois. Le Roi qui n'avoit jamais entendu de mousqueterie chargée à balle, demanda au Major Stuart ce que c'étoit que ce petit ſifflement qu'il entendoit à ſes oreilles? C'eſt le bruit que font les balles de fuſil qu'on vous tire, lui dit le Major. *Bon*, dit le Roi, *ce ſera là doresnavant ma muſique.* p. 38.

Dans le même moment le Major qui expliquoit le bruit des mousquetades en reçut une dans l'épaule; & un Lieutenant tomba mort à l'autre côte du Roi. Les retranchement furent bientôt forcez & les Danois mis en fuite; le Roi ſe jetta à genoux pour remercier Dieu du premier ſuccès de ſes armes, & ſe prépara à profiter de ſon avantage. Coppenhague intimidée & craignant d'être bombardée, envoya des Deputez au Roi, qui exigea de la ville quatre cens mille Rixdales, & ordonna qu'on voiturât dans ſon camp toutes ſortes de proviſions, qu'il promit de faire païer fidelement. Les Danois obeïrent, & furent bien étonnez d'être païez genereuſement & ſans délai par les moindres Soldats de l'armée victorieuſe.

Rien

Digitized by Google

Rien n'eſt plus admirable que la diſcipline ſévere que le Roi Charles établit dans ſes troupes, & qu'il maintint toujours dans la ſuite, donnant à ſes Soldats l'exemple de la piété, comme de la valeur. Le Roi de Dannemarck craignant pour la Capitale & pour ſon Roïaume, fut contraint de rendre juſtice au Duc de Holſtein. Le Traité fut conclu promtement à Travendal le 5. d'Août à l'avantage du Duc, qui fut indemniſé de tout les frais de la guerre & délivré d'oppreſſion. Le Roi de Suede ne voulut rien pour lui-même, ſatisfait d'avoir ſecouru ſon Allié, & humilié ſon ennemi. Ainſi Charles XII. à dix-huit ans commença & finit cette guerre en moins de ſix ſemaines.

Ce Prince n'eut pas la peine de marcher contre le Roi Auguſte qui aſſiégeoit Riga Capitale de la Livonie; l'habileté du Comte d'Alberg, qui commandoit dans la place, obligea les Saxons d'en lever le ſiége. Charles tourna donc toute ſon attention contre le Czar: & il étoit d'autant plus animé contre lui, qu'il y avoit encore à Stockolm trois Ambaſſadeurs Moſcovites qui venoient de jurer le renouvellement d'une paix inviolable. „ Il ne pouvoit comprendre, lui „ qui ſe piquoit d'une probité ſevere, qu'un „ Legiſlateur comme le Czar, ſe fit un jeu „ de ce qui doit être ſi ſacré. Le jeune „ Prince plein d'honneur ne penſoit pas, „ qu'il y eût une morale differente pour les „ Rois & pour les particuliers. „

Le Czar ſur de mauvais prétextes ravagea l'Ingrie

l'Ingrie avec cent mille hommes, & alla assiéger Narva avec une nombreuse artillerie. Aïant apris que le Roi de Suede venoit au secours de la place, il alla lui-même hâter la marche de quarante mille hommes qui lui venoient de Pleſcou pour enveloper ſon ennemi. Il poſta trente mille hommes à une lieue de ſon camp ſur le chemin du Roi de Suede, vingt mille un peu plus loin, & cinq mille autres faiſoient une garde avancée. Il falloit paſſer ſur le ventre à toutes ces troupes, avant que d'arriver devant le Camp qui étoit muni d'un rempart & d'un double foſſé. M. de Voltaire fait l'armée du Czar de cent mille hommes; il eſt pourtant certain ſuivant toutes les relations, qu'elle n'étoit que de quatre-vingt mille hommes. Cet évenement ne laiſſe pas d'être un des plus extraordinaires qu'on trouve dans l'Hiſtoire. Charles avoit débarqué vingt mille hommes à Pernau dans le Golfe de Riga. Il en partit auſſitôt avec huit mille hommes ſeulement, força les trois poſtes avancez des Moſcovites, & attaqua leur camp le 30 Novembre 1700. D'abord il reçut une balle dans le bras gauche; ſon cheval fut tué ſous lui; un ſecond eut la tête emportée d'un coup de canon; & il ſauta legerement ſur un troiſiéme, en diſant: *Ces gens-ci me font faire mes exercices:* & il continua de combattre & de donner les ordres avec la même préſence d'eſprit. Après trois heures de combat les retranchemens furent forcez de tous côtez. Le Roi pourſuivit la droite des ennemis

nemis avec une partie de son armée, un grand nombre se noyerent, ou furent tuez, & le reste se rendit avec les Généraux. Ce Prince après avoir pourvû à tout & dormi quelques heures sur la terre, se disposoit à fondre sur l'aîle gauche des ennemis, mais elle se rendit au nombre d'environ trente mille hommes. Charles usa de la victoire avec une grande moderation; il renvoya tous les Officiers subalternes & les Soldats; & ne retint que les Généraux & les Officiers de consideration, qu'il traita avec toute la politesse & l'humanité possible; il leur fit rendre leurs épées; & leur donna liberalement de l'argent dont ils manquoient. On dressa une relation de la victoire, mais le Roi en retrancha de sa main tout ce qui étoit trop avantageux pour lui, & trop injurieux pour le Czar. Ce dernier retourna sur ses pas avec sa nouvelle armée, & l'épouvante se répandit jusques dans Moscou, où l'on crut que les Suedois étoient de vrais magiciens.
P. 55. On ordonna à ce sujet une priere singuliere à S. Nicolas Patron de la Moscovie; on peut la voir dans cette Histoire, & elle peut faire juger de l'ignorance & de la superstition de ce peuple.

Grimaret dans ses *Campagnes du Roi de Suede*, place la bataille de Narva au 19. Novembre, sans doute sur des Mémoires dont l'Auteur comptoit suivant la vieux stile, à quoi la plûpart des Ecrivains ne font point attention.

Liv. II. Le Roi de Pologne qui avoit tout à craindre

dre pour lui du Vainqueur des Danois & des Moscovites, se ligua de nouveau avec le Czar contre un ennemi si redoutable. Ces deux Princes passerent quinze jours ensemble à Birzen, ville de Lithuanie, dans des plaisirs qui allerent jusqu'à l'excès : „ Car „ le Czar, qui vouloit reformer sa Nation, „ ne peut jamais bien corriger dans lui-mê„me son penchant dangereux pour la de„bauche. “ Charles informé de leurs desseins rendit bientôt inutiles les mesures qu'on prenoit pour l'accabler. Après avoir passé l'hiver auprès de Narva il marcha vers Riga & resolut de passer la Duna, riviere considerable, malgré l'armée Saxone qui étoit postée au bord opposé. Le passage de cette riviere en présence de l'ennemi est un des plus memorables qu'on trouve dans l'Histoire; le Roi de Suede en avoit seul formé le plan, & il l'executa avec autant de conduite que de valeur. Le mérite de cette action n'a pas échapé à Mr. le Chevalier de Folard dans son*Commentaire sur Polybe, lorsqu'il traite du passage des rivieres de vive force, & il la compare à tout ce que l'antiquité nous fournit de plus beau en ce genre. A peine les Suedois eurent-ils débarqué, qu'ils furent attaquez par les Saxons, rompus & poursuivis jusques dans la riviere. Le Roi les ralia au milieu de l'eau, & recommença le combat. La bataille fut rude & sanglante; le Duc de Courlande & le Marechal Steinau qui commandoient les Saxons, furent entierement défaits. Cette grande victoire

1701. 19 Juillet.

* Commentaire sur Polybe, Tom. IV. pag. 51. de l'Edit. d'Amsterdam.

Digitized by Google

fut suivie de la prise de Mittau & de la conquête du reste de la Courlande. Charles passa sans s'arrêter en Lithuanie, il entra en vainqueur dans le même ville de Birzen, où le Roi de Pologne & le Czar avoient conspiré sa ruine quelques mois auparavant; & c'est là qu'il conçut le dessein de detrôner le Roi de Pologne par les mains des Polonois même; & il l'executa bientôt en mêlant alors un peu de politique à la force de ses armes.

P. 64. Nous ne nous arrêterons pas à la belle description que Mr. de Voltaire donne ici du Gouvernement de la Pologne; dont la Noblesse est toujours attentive à s'opposer à l'ambition de ses Rois, & à veiller à la conservation de la liberté publique. On peut voir dans cette Histoire les troubles & les mécontemens que le commencement du regne du Roi Auguste causa dans cette Republique, qui vit d'abord ses villes remplies de garnisons Saxones, & ses frontieres de troupes Moscovites. Les Polonois craignirent avec raison l'irruption de leur Roi en Livonie, comme contraire à leurs vrais interêts; persuadez que si la guerre étoit malheureuse, leur païs ouvert de tous côtez seroit en proïe au Roi de Suede; & que si elle étoit heureuse, ils seroient subjuguez par leur Roi même. Ils demanderent hautement qu'on éloignât les Saxons & les Moscovites; & les principaux Seigneurs du Roïaume se lierent secrettement avec le Roi de Suede.

Le plus dangereux ennemi du Roi Auguste étoit le Cardinal Radjousky, Primat du Roïaume, qui avoit fait tous ses efforts pour

pour l'éloigner du trône, & qui ne cherchoit que l'occasion de l'en chasser. „ C'étoit, „ dit l'Historien, un homme plein d'artifice „ & d'obscuritez dans sa conduite ; entiere- „ ment gouverné par une femme ambitieu- „ se, que les Suedois appelloient Madame „ la Cardinale, laquelle ne cessoit de le „ pousser à l'intrigue & à la faction. L'ha- „ bileté du Primat consistoit à profiter des „ conjonctures, sans chercher à les faire „ naître, il paroissoit irresolu lorsqu'il étoit „ le plus déterminé dans ses projets, allant „ toujours à ses fins par des voies qui y „ sembloient opposées. " Dans le tems que le Primat sembloit vouloir reconcilier le Roi avec la Republique & ne respirer que la concorde & la charité, il négocioit avec le Comte Piper pour renvoier Auguste en Saxe, & mettre sur le trône Jaques Sobiesky. Il réussit contre le premier, mais Stanislas Leczinsky profita de ses intrigues, & parvint à la couronne malgré tous les efforts du Primat pour l'en éloigner.

La Diéte de Varsovie s'étant séparée en tumulte le 17. Fevrier 1702. & le Roi Auguste desesperant de ramener à lui la Nation Polonoise irritée, resolut de demander la paix au Roi de Suede, & de faire avec lui un Traité secret. Il chargea de cette négociation la Comtesse de Konismark, femme celebre dans le monde par son esprit & par sa beauté. Elle alla au Camp des Suedois en Lithuanie, sous prétexte de ses affaires particulieres ; mais Charles refusa constamment de la voir. Tant d'esprit & d'agremens,

„ dit l'Historien, étoient perdus auprès d'un
„ homme tel que le Roi de Suede. " Elle l'attendit un jour dans un sentier fort étroit où il devoit passer à cheval: elle descendit de carosse dès qu'elle l'aperçut. Le Roi la salua sans lui dire un seul mot, tourna la bride de son cheval, & s'en retourna dans l'instant. De sorte que la Comtesse ne remporta de son voïage que la satisfaction de pouvoir croire, que le Roi de Suede ne redoutoit qu'elle.

Charles ne voulut écouter aucune proposition de la part du Roi Auguste, & s'avança vers Grodno. Il reçût avec honneur les Ambassadeurs de la Republique, mais il leur fit dire par le Comte Piper, qu'il feroit réponse dans Varsovie, & il continua sa marche vers cette capitale, que le Roi Auguste fut obligé d'abandonner. Pendant que le Roi de Suede donnoit ses ordres dans Varsovie, dont il desarma les habitans, le Roi Auguste assembloit ses forces à Cracovie, & hâtoit la marche de la Noblesse & des troupes Saxones qu'il avoit rapellées. Le Cardinal Primat alla l'y joindre, voulant garder jusqu'au bout la décence de son caractere, & chasser son Roi avec les dehors respectueux d'un bon sujet. Il lui demanda la permission d'aller trouver le Roi de Suede pour le porter à un accommodement, & il l'obtint; couvrant ainsi le scandale de sa conduite, en y ajoutant la perfidie. Il eut une conference fort courte avec Charles, que ce Prince finit en disant tout haut: je ne donnerai point

Digitized by Google

point la paix aux Polonois, qu'ils n'aient élû un autre Roi. Le Primat publia aussitôt cette déclaration, dont il témoignoit avoir un extrême déplaisir.

Le Roi de Pologne averti du danger qui le menaçoit, resolut de tout risquer pour conserver sa couronne. Il alla chercher en personne le Roi de Suede, qui s'avança lui-même vers Cracovie. Les deux Rois se rencontrent le 19. Juillet 1702. dans une vaste plaine auprès de Cliſſau, & malgré les efforts du Roi Auguſte, Charles quoique plus foible de la moitié, remporta une victoire des plus complettes. Le Duc de Holſtein, jeune Prince plein de courage & de vertu, fut tué d'un coup de Canon dès le commencement de l'action; cette mort fit verſer quelques larmes au Roi, qui ne chercha qu'à la vanger en s'élançant au milieu des ennemis à la tête de ſes gardes. Il força enſuite les portes de Cracovie, emporta le Château l'épée à la main, & fit païer aux habitans la temerité de leur reſiſtance par des contributions exceſſives.

Une chute de cheval retint Charles au lit pendant ſix ſemaines, & l'empêcha de pourſuivre l'ennemi. Cet accident donna le loiſir à Auguſte de reſpirer; il fit courir le bruit que le Roi de Suede étoit mort, & il aſſembla une Diéte générale à Lublin, où le Primat ſe rendit, & prêta le ſerment de fidelité comme les autres. Cependant Charles gueri de ſa bleſſure, & reſolu de forcer les Polonois à détrôner eux-mêmes leur Roi, fit convo-

quer une Assemblée à Varsovie pour l'opposer à celle de Lublin, & alla chercher les Saxons. Il en joignit dix mille à Pultesk le 1. de Mai 1703. commandez par le Général Stenau, & les mit en fuite. Il les poursuivit jusques dans la Prusse Roïale, prit Thorn & Elbing, dont il exigea de grosses sommes, & fit paier une contribution de cent mille écus à la ville de Dantzik, qui avoit refusé le passage aux vaisseaux qui lui amenoient des troupes & des munitions. Le Roi Auguste poursuivi par le Général Renchild, fut obligé de quitter la Pologne : le Primat s'étant rendu à l'Assemblée de Varsovie, déclara le 14. Fevrier 1704. l'Electeur de Saxe inhabile à porter la couronne, & le trône vaquant; & on fixa le jour de l'Election d'un nouveau Roi, qui devoit être Jaques Sobieski, suivant l'ordre en forme de priere qui fut communiqué à l'Assemblée de la part du Roi de Suede.

Cependant le Roi Auguste informé de ce qui se passoit, fit enlever en Silesie le Prince Jaques Sobiesky & le Prince Constantin l'un de ses freres, & les fit enfermer étroitement à Leipsic. Ce coup dérangea les mesures de Charles XII. du Primat & de l'Assemblée de Varsovie. Alors le Comte Piper habile politique, proposa à son maître de prendre pour lui la couronne de Pologne, qui étoit à sa disposition. Pour flater son ambition, il lui representoit qu'il lui seroit aisé de faire en Pologne ce que Gustave Vaza avoit fait en Suede, d'y établir le Luthera-

Digitized by Google

theranisme. & de rompre les chaînes du peuple, eſclave de la Nobleſſe & du Clergé. „ Charles fut tenté un moment: mais la „ Gloire étoit ſon Idole. Il lui ſacrifia ſon „ interêt, & le plaiſir qu'il eût eu d'enle- „ ver la Pologne au Pape. Il dit au Comte „ Piper, qu'il étoit plus flatté de donner „ que de gagner des Roïaumes: il ajouta en „ ſouriant: *Vous étiez fait pour être le Mi- „ niſtre d'un Prince Italien.* "

Le Prince Alexandre, frere des deux Sobiesky enlevez en Sileſie, étant venu lui demander vengeance, Charles lui offrit la couronne de Pologne, & le preſſa de l'accepter. Ses ſollicitations furent inutiles, Alexandre refuſa de profiter du malheur de ſon frere. „ Il fut inebranlable: les Princes voi- „ ſins aprirent avec étonnement ce refus „ inoüi, & ne ſavoient qui ils devoient ad- „ mirer davantage, ou un Roi de Suede qui „ à l'âge de vingt-deux ans donnoit la cou- „ ronne de Pologne, ou le Prince Alexan- „ dre qui la refuſoit. "

Le jeune Staniſlas Leczinsky Palatin de Posnanie, envoyé pour rendre compte des affaires de Pologne au Roi de Suede, charma le Prince par ſa phiſionomie heureuſe, pleine de hardieſſe & de douceur, par ſon air de probité & de franchiſe, p r la ſageſſe de ſes diſcours. Charles XII. s'informa du caractere de ce Palatin, & il aprit qu'il étoit plein de bravoure, endurci à la fatigue, d'une temperance peu commune dans ce climat, liberal, adoré de ſes vaſſaux. Alors Liv. III.

Digitized by Google

Charles ſans prendre conſeil de perſonne ſe détermina en ſa faveur, & reſolut de l'élever ſur le trône de Pologne. Envain le Primat épuiſa toute ſon adreſſe pour detourner le Roi de Suede du choix de Staniſlas, alleguant ſa grande jeuneſſe. Charles repliqua ſechement, *il eſt à peu près de mon âge*, tourna le dos au Prélat, & fit ſignifier à l'Aſſemblée de Varſovie par le Comte de Hoorn, qu'il falloit élire un Roi dans cinq jours, & qu'il falloit élire Staniſlas Leczinsky. Malgré les intrigues du Primat pour faire échouer cette Election, elle ſe fit le 12. de Juillet, en préſence du Roi de Suede, qui s'étoit rendu *incognito* à l'Aſſemblée, & qui mêlé dans la foule fut le premier à crier, *vivat*. Le Cardinal Primat qui s'étoit abſenté de l'Election, fut obligé de venir dès le lendemain rendre hommage au nouveau Roi, & de le ſuivre au quartier du Roi de Suede. Ce Prélat ſe retira bientôt après à Dantzik, & il refuſa de faire la Cérémonie du couronnement. Il mourut dans cette ville bientôt après, laiſſant ſon païs dans une confuſion affreuſe; & comme, dit l'Hiſtorien, les politiques même ont quelquefois des remords dans leurs derniers momens, il écrivit au Roi Auguſte en mourant pour lui demander pardon.

Le Roi de Suede partit d'abord après l'Election de Staniſlas pour achever la conquête de la Pologne, & alla reduire la ville de Leopold où il trouva des richeſſes conſiderables. Pendant qu'il étoit occupé à cette expedition, le Roi Auguſte par une des plus belles marches qu'on ait jamais faites, aiant donné

Digitized by Google

donné le change au Roi de Suede, alla avec vingt mille hommes fondre dans Varsovie pour enlever son Rival. Staniſlas eut le bonheur d'échaper à ce danger avec ſa famille & ſes amis. Auguſte entra dans la Capitale en Souverain irrité & victorieux, exigea des habitans des taxes exceſſives, abandonna au pillage les maiſons & les biens des partiſans de Staniſlas, & prit le Comte de Hoorn avec quinze cens Suedois qui deffendoient le Château. Cette proſperité n'eut point de ſuites, Charles accompagné de Staniſlas fit bientôt diſparoître les Saxons; le ſeul Général Schullembourg ola lui reſiſter à la tête d'une armée découragée par tant de défaites. Cet habile homme qui n'avoit qu'environ mille Cavaliers & *huit mille fantaſſins, fut attaqué dans la plaine de Punitz par douze mille chevaux commandez par les deux Rois & l'élite des Généraux Suedois. Ce Général prétendoit, comme Mr. de Folard l'a montré depuis, que l'Infanterie bien ordonnée pouvoit reſiſter en pleine campagne, même ſans chevaux de de Friſe, à la Cavalerie; & il ola en faire ce jour là l'experience. Il ſoutint le choc furieux des Suedois pendant trois heures, & ſe retira en bon ordre. Un bois épais & la riviere de Parts qu'il traverſa, ne le mirent pas à couvert des pourſuites du Roi de Suede, qui croïoit ſa gloire intereſſée à prendre Schullembourg & le reſte de ſon armée. Ce

* Mr. de Folard dans ſon *Commentaire ſur Polybe*, Tom I. *Traité de la Colonne*, p. LXXXIV. ne donne que quatre à cinq mille hommes au Général Saxon, & huit mille chevaux au Roi de Suede.

Digitized by Google

Conquerant passa la riviere à la nage, & comptoit d'enlever les Saxons arrêtez par l'Oder, fleuve considerable ; mais Schullembourg le traversa pendant la nuit sur des radaux, & se tira de cette extrêmité par un de ces coups de l'art qui valent des victoires. Les deux Rois donnerent de grands éloges à cette retraite, dont on parle encore avec admiration : & Charles ne put s'empêcher de dire : *Aujourd'hui Schullembourg nous a vaincus.*

Le 4. Octobre 1705. Stanislas fut sacré Roi à Varsovie, malgré tous les Brefs du Pape, que les ordres du Roi de Suede rendirent inutiles. Charles dissipa en peu de tems les armées Moscovites & Saxones qui oserent se montrer ; nul obstacle n'étoit capable de l'arrêter, & tout fuïoit devant lui. Schullembourg, qui repassa l'Oder avec une armée nombreuse, fut battu à Fravenstad le 12. Fevrier 1706, par le Général Renchild, sans rien perdre de sa gloire, tous les Officiers Saxons & Suedois aiant loüé sa belle disposition, que la lâcheté de ses troupes rendit inutile.

Après tant de succès Charles entra en Saxe le 1. Septembre suivant, sans se mettre en peine des resolutions de la Diéte de Ratisbonne. Il fit assembler les Etats de Saxe, regla les contributions, & fit observer à ses troupes une discipline admirable. Il campa à Alrandstad, d'où il donnoit ses ordres ; & força le Roi Auguste à lui demander la paix, à renoncer pour jamais à la couronne de Pologne, & à lui livrer le fameux Patkul, alors

alors Ambaſſadeur du Czar, & dont le cruel ſupplice fut une tache pour la gloire de Charles. Auguſte, quoique victorieux à Calish, où il battit le Général Meyerfeld, fut contraint d'accepter les dures conditions que Charles lui impoſa ; & ſa victoire ne ſervit qu'à rendre ſon ennemi plus inflexible & ſa ſituation plus malheureuſe. Auguſte ſe rendit en Saxe & vit Charles XII. chez le Comte Piper. Leur converſation ne roula que ſur les groſſes bottes que le Roi de Suede portoit, & qu'il n'avoit quittées depuis ſix ans, que pour ſe coucher. Ces bagatelles dit l'Hiſtorien, furent le ſeul entretien de deux Rois, dont l'un ôtoit une couronne à l'autre. Auguſte fut contraint de renvoyer à Staniſlas les pierreries & les archives de la couronne, & de lui écrire pour le feliciter. Staniſlas vint lui-même à Leipſic, où il vit le Roi Auguſte, mais ces Princes ſe ſaluerent ſans ſe * parler. „ C'étoit, dit Mr. de „ Voltaire, le comble du triomphe de Char„ les XII. de voir dans ſa cour deux Rois, „ dont l'un étoit couronné & l'autre dé„ trôné par ſes armes.

Staniſlas étant retourné en Pologne avec le Général Renchild, pour pacifier les troubles de ſon Roïaume, deſolé par les diverſes factions & les troupes Moſcovites, le Roi de Suede reſta encore dans ſon camp d'Alrandſtad, d'où il faiſoit trembler toute l'Europe, & il y fut viſité par les Ambaſſadeurs de la plupart des Princes Chrêtiens. Le fameux Duc de Marlborough y vint de la

* On aſſure pourtant que ces deux Rois mangerent enſemble chez le Roi de Suede.

Digitized by Google

la part de la Reine Anne, en apparence pour lui offrir d'être Mediateur entre la France & les Alliez, mais dans le seul dessein de sonder les intentions de ce Prince. Le Duc, aussi habile Négociateur que grand Capitaine, les penetra bientôt. Il s'aperçut de l'aversion naturelle de Charles XII. pour la France, de sa haine pour le Czar; & il jugea que le véritable dessein du Roi de Suede & sa seule ambition, étoient de détrôner le Czar après le Roi de Pologne. Satisfait de l'avoir penetré, il se retira sans faire aucune proposition. On a cru dans l'Europe que le Duc de Marlborough n'avoit réussi auprès du Roi de Suede, qu'en donnant une grosse somme au Comte Piper, dont la mémoire en est restée flétrie. Mr. de Voltaire justifie le Ministre Suedois; il assure qu'il ne reçût rien du Duc de Marlborough; & que son avis n'étoit pas que son Maitre s'engageât sitôt dans la Moscovie. Mais que Charles, inflexible dans le dessein d'aller détrôner l'Empereur des Russes, ne recevoit alors conseil de personne, & ne songeoit qu'à satisfaire sa vengeance. Mr. de Voltaire fait d'inutiles efforts pour justifier le Ministre de Charles XII. Les Suedois sont eux-mêmes persuadez que le Comte Piper reçut cent mille Guinées du Général Anglois, sans avoir contribué à engager son Maitre à poursuivre le Czar, comme on l'a crû peut-être sans fondement. On sait de bonne part qu'on avoit offert d'abord à ce Ministre cent mille écus, qu'il refusa avec mépris en disant, qu'un

Digitized by Google

qu'un tel préſent étoit bon pour ſon valet de Chambre. Cent mille Guinées furent un objet plus digne de ſon attention.

Avant de quitter la Saxe Charles XII. voulut humilier l'Empereur d'Allemagne, qui étoit alors Joſeph fils aîné de Leopold. Il exigea qu'on mit entre ſes mains le Comte de Zobor, qui avoit manqué de reſpect pour lui; qu'on lui livrât les Moſcovites qui s'étoient retirez ſur les terres de l'Empire, & qu'on eut la précaution de faire évader; & qu'on rendît aux Proteſtans de Sileſie les libertez & les priviléges dont on les avoit privez. L'Empereur Joſeph fut contraint d'accorder tout, malgré les vifs reproches de l'Internonce du Pape, qui ſe plaignoit hautement. *Vous êtes bienheureux*, lui répondit l'Empereur en riant, *que le Roi de Suede ne m'ait pas propoſé de me faire Lutherien: car s'il l'avoit voulu, je ne ſai pas ce que j'aurois fait.*

Après avoir executé ſes deſſeins, Charles partit enfin à la tête de ſon armée; & en paſſant auprès de Dresde, il voulut prendre congé du Roi Auguſte. Il entra dans la ville ſuivi de trois ou quatre Officiers, ſans craindre le peril où il s'expoſoit, il alla tout botté juſques dans la Chambre du Roi Auguſte & dejeuna avec lui. Après avoir parcouru les fortifications de la ville, il embraſſa le Roi Auguſte & alla rejoindre ſon armée, qu'une auſſi étrange viſite avoit, dit l'Hiſtorien, jetté dans la conſternation.

Il nous paroît que M. de Voltaire exagere un peu trop le peril auquel le Roi de Suede

Suede s'exposa dans cette occasion. Il étoit maitre absolu en Saxe, & son armée forte de 50. mille hommes étoit aux portes de Dresde. Nous avons appris d'un Suedois de distinction, que Charles XII. avoit averti ses Généraux de la visite qu'il alloit rendre au Roi Auguste, & qu'il leur avoit ordonné d'investir la ville, s'il ne les rejoignit pas à une certaine heure.

Le Roi de Suede de retour en Pologne avec son armée, chargée des dépouilles de la Saxe, ne songea plus qu'à poursuivre le Czar, dont les troupes furent chassées depuis Grodno jusqu'au Boristhene pendant l'hiver de 1708. Toutes les forces de son ennemi ne purent l'arrêter au passage de la Berezine, & n'oserent l'attendre quand il fut à l'autre bord. Bientôt après il attaqua 20 mille Moscovites retranchez à Hollosin, derriere un Marais auquel on ne pouvoit aborder qu'en passant une riviere. Charles passa l'un & l'autre à la tête de ses gardes à pied, l'ennemi fut battu, & de toutes les batailles qu'il avoit données, celle-ci étoit peut-être la plus glorieuse, celle où il avoit essuïé les plus grands dangers, & où il avoit montré le plus d'habileté. Charles chassant toujours les Moscovites, passa après eux le Boristhene à Mohilou; alors le Czar craignant la ruine de son Empire, fit faire à Charles des propositions de paix. Ce fier Conquerant répondit simplement: *Je traiterai avec le Czar à Moscou.* Quand on raporta au Czar cette réponse hautaine: „Mon frere Charles, *dit-il* „ pré-

Digitized by Google

„ prétend faire toujours l'Alexandre: mais „ je me flatte qu'il ne trouvera pas en moi „ un Darius. “

Le Czar s'appliqua à harceler continuellement les Suedois, qui s'affoiblissoient tous les jours par les nouveaux avantages qu'ils remportoient. Le combat qui se donna le 22. Septembre 1708. auprès de Smolensko faillit à devenir funeste au Roi Charles, qui se trouva envelopé par les ennemis, n'aiant plus que cinq hommes auprès de lui; on eut beaucoup de peine à le dégager; il monta à cheval, & poursuivit les Moscovites pendant deux lieues. Le Czar ne manqua pas de ruiner tout le païs & de rendre les routes impraticables, & reduisit bientôt les Suedois aux dernieres extrémitez. Le Roi Charles tourna vers l'Ukraine, où le fameux Mazeppa devoit le joindre sur le bord de la Desna avec un puissant secours. Mais Mazeppa fut lui-même défait & n'amena au Roi que les tristes debris de son armée. Pour comble de disgrace le Général Levenhaupt, qui amenoit au Roi quinze mille Suedois, & un convoi de huit mille chariots, fut attaqué par le Czar à la tête de cinquante mille hommes. Levenhaupt après avoir disputé la victoire pendant trois jours, & soutenu cinq combats dans lesquels plus de vingt mille Moscovites perirent, se sauva avec cinq mille hommes en passant la riviere de Sossa à la nage, joignit son Maitre; mais le convoi fut perdu. L'armée de Charles eut encore à essuïer dans sa marche le mémora-

morable hiver de 1709. qui en détruisit une partie; & le reste reduit dans l'état le plus triste, ne se soutenoit plus que par l'exemple & le courage du Roi. Enfin par le conseil de Mazeppa Charles entreprit le siége de Pultowa, dont la prise devoit le remettre dans l'abondance. Ce fut pendant ce siége que Charles reçût un coup de carabine, qui lui fracassa le talon. Sa blessure ne l'empêcha pas de demeurer encore près de six heures à cheval dans la riviere; enfin ses domestiques s'en étant aperçus, l'emporterent dans sa tente. La gangrene avoit déja gagné la plaïe, & on ne peut en arrêter le progrès que par de profondes incisions qu'il souffrit avec sa fermeté ordinaire. Il ordonnoit un assaut pour le lendemain, lorsqu'il aprit que le Czar paroissoit avec une nombreuse armée; il ne tint point de Conseil de guerre, comme on l'a debité, mais il ordonna au Général Renchild de tout disposer pour donner bataille le lendemain.

„ Ce fut le 8. Juillet de l'année 1709. que „ se donna cette bataille decisive de Pulto- „ wa, entre les deux plus celebres Monar- „ ques qui fussent alors dans le monde: „ Charles XII. illustre par neuf années de „ victoires, Pierre Alexiowits par neuf années „ de peines, prises pour former des troupes „ égales aux troupes Suedoises; l'un glo- „ rieux d'avoir donné des Etats, l'autre „ d'avoir civilisé les siens; Charles aimant „ les dangers, & ne combattant que pour „ la gloire, Alexiowits ne fuïant point le „ peril, & ne faisant la guerre que pour ses

„ in-

„ interêts ; le Monarque Suedois liberal par
„ grandeur d'ame, le Moscovite ne don-
„ nant jamais que par quelque vûë ; celui-
„ là d'une sobrieté & d'une continence sans
„ exemple, d'un naturel magnanime & qui
„ n'avoit été barbare qu'une fois ; celui-ci
„ n'aïant pas dépouillé la rudesse de son
„ éducation & de son païs, aussi terrible à
„ ses sujets qu'admirable aux étrangers, &
„ trop adonné à des excès qui ont même
„ abregé ses jours. Charles avoit le titre
„ d'Invincible qu'un moment pouvoit lui
„ ôter ; les Nations avoient déja donné à
„ Pierre Alexiowits le nom de Grand qu'une
„ défaite ne pouvoit lui faire perdre ; parce
„ qu'il ne le devoit pas à des victoires. "

Tel est le parallele que Mr. de Voltaire fait de ces deux Princes, qui est suivi du détail de cette fameuse bataille qui mit fin aux prosperitez de Charles XII. Nous y renvoyons le lecteur. Les Suedois après tous les efforts qu'on devoit attendre de leur courage, furent entierement défaits : neuf mille resterent sur le champ de bataille, environ six mille furent pris avec le bagage & presque tous les Généraux, & trois ou quatre mille s'étant écartez, on n'en entendit plus parler. Le Général Levenhaupt rassembla environ dix-huit mille hommes vers le Boristhene, mais manquant de vivres & de munitions pour se defendre, il fut obligé de se rendre au vainqueur.

Pour le Roi Charles il se fit porter sur un brancard à la tête de son infanterie. Deux

volées de Canon tuerent les chevaux qui le portoient, & mirent le branchard en piéces. Le Roi fut renversé, on le porta sur des piques, couvert de sang & tout froissé de sa cheute. Le Général Poniatosky, homme d'un mérite rare & aussi recommendable par son genie que par sa valeur, sauva le Roi dans la déroute de l'armée. Aidé de deux Suedois il mit le Roi à cheval, & rassemblant cinq cens cavaliers, il se fit jour au travers des ennemis & conduisit Charles l'espace d'une lieüe jusqu'au bagage. On le mit dans le caroſſe du Comte Piper pour gagner le Boristhene. Le caroſſe s'étant rompu, on remit le Roi à cheval, & il n'arriva que la nuit du 9. au 10. au bord du fleuve. Il le traversa sur un petit batteau : ses principaux Officiers se mirent sur d'autres barques, & les Cavaliers Suedois & Polonois passerent à la nage.

Ce ne fut qu'avec des difficultez extrémes que Charles arriva sur les terres des Turcs, & à peine eut-il passé le Bogh à Ozakou, que les Moscovites qui le poursuivoient sans relâche, enleverent sous ses yeux cinq cens hommes de sa suite qui n'avoient pû passer encore. Le Serasquier de Bender le reçût avec tous les honneurs possibles & lui donna tous les secours dont il avoit besoin dans le triste état où il étoit reduit.

Nous ne nous étendrons pas sur le sejour de Charles à Bender, ses occupations, ses intrigues, ses desseins. Ce morceau d'Histoire est des plus curieux & mérite d'être lû dans le

Tom. II. Liv. V.

Digitized by Google

le livre même. Ce Roi, quoique vaincu & fugitif, se trouva par la generosité des Turcs dans l'abondance de toutes choses. On lui fournissoit toutes les provisions nécessaires pour lui & pour dix-huit cens hommes qui étoient à sa suite, & cinq cens écus par jour. Il conçut le dessein d'armer l'Empire Ottoman contre ses ennemis, & de retourner dans la Pologne à la tête d'une armée de Turcs. Le Comte Poniatosky, aussi habile qu'intrepide, eut l'adresse de lui gagner les esprits à Constantinople, & il négocia si bien que le Grand Visir Chourlouly lui promit de le mener à Moscou à la tête de deux cens mille hommes. Mais l'argent du Czar repandu avec profusion à la Porte, renversa ces belles esperances. Charles se voïant trompé mit tout en usage pour se venger du Visir, & il réussit par les intrigues du Comte Poniatosky à perdre ce vieux Ministre. Mais son successeur, homme sage, refusa d'entrer dans ses vûes. Il fit tenir au Roi de Suede huit cens * bourses, somme considerable, & lui conseilla de s'en retourner dans ses Etats par l'Allemagne ou par la France. Charles craignit qu'il y auroit trop de risque à passer sur les terres de l'Empire après avoir outragé l'Empereur; & il auroit cru trop s'humilier de devoir son retour à la France, après avoir desobligé Louïs XIV. Il refusa avec hauteur ces deux voyes de retourner chez lui, ne voulant partir qu'avec une armée. C'est ainsi que par une obstina-

* Quatre cens mille écus.

tion qu'on ne sauroit louer, il fit dépendre sa destinée des caprices d'un Visir, & se reduisit à recevoir des bienfaits & des affronts de la Cour Ottomane, en vivant dans l'inaction à Bender, tandis que ses Etats étoient abandonnez à la fureur de ses ennemis. Cet étrange héroïsme ne trouvera gueres d'admirateurs raisonnables.

Cependant le Czar profita de sa victoire pour faire de nouvelles conquêtes, le Roi Auguste remonta sur le trône de Pologne que Staniſlas fut contraint d'abandonner; le Roi de Dannemark oublia le Traité de Travendal pour se rendre maître des Duchez de Holstein & de Breme, & faire une irruption en Suede; le Roi de Prusse, George Electeur de Hanover & plusieurs autres Princes voulurent profiter aussi des dépouilles de Charles. Tout autre que ce Prince eût volé au secours de ses Etats, mais cet esprit inflexible ne peut être ébranlé. La victoire d'Helsinbourg où les Danois furent défaits par le Général Steinbock qui se mit à la tête d'une armée de Païsans Suedois, consola le Roi de tant de disgraces, & la chute du Visir Couprougly qui s'opposoit à ses desseins, le confirma dans ses esperances. Le parti de Charles aïant prévalu dans le Serrail, la guerre fut déclarée au Czar. Les armées se joignirent auprés de la riviere de Pruth, & le Czar fut reduit par les fautes qu'il fit dans cette Campagne aux dernieres extrémitez. Il fallôit ou périr de faim avec son armée denuée de tout, ou mourir l'épée à la main.

Ce

Ce Monarque avoit pris ce dernier parti, lorsque ſon épouſe Catherine réuſſit à le tirer de ce mauvais pas. Elle gagna par un préſent conſiderable Osman Aga, Lieutenant du Grand Viſir, lui ſacrifia toutes ſes pierreries & ce qu'elle trouva de plus précieux, obtint la paix & ſauva l'armée qui n'attendoit que la mort ou la ſervitude.

Mr. de Voltaire fait ici l'Hiſtoire de cette femme auſſi ſinguliere peut-être que le Czar même. Sa mere étoit une malheureuſe païſanne du Village de Ringen en Eſtonie; jamais elle ne connut ſon pere, & elle fut inſcritte au regiſtre des enfans bâtards. Après avoir épouſé en 1702. un Dragon Suedois, qui diſparut le lendemain dans un combat, elle devint eſclave du Général Czeremetof, & enſuite du Prince Menzicof, chez qui l'Empereur la vit & en devint amoureux. Ce Prince lui trouvant un genie étonnant, & une fermeté d'ame capable de ſeconder ſes entrepriſes, & même de les continuer après lui, l'épouſa en 1707. „ Il crut, dit „ l'Hiſtorien, rencontrer dans cette eſclave „ étrangere les qualitez d'un Souverain, „ quoiqu'elle n'eût aucune des vertus de ſon „ ſexe; il dédaigna pour elle les préjugez „ qui n'arrêtent jamais les grands hommes, „ il la fit couronner Imperatrice: le même „ genie qui la fit femme de Pierre Alexio- „ wits, lui donna l'Empire, après la mort „ de ſon mari. L'Europe a vû avec ſur- „ priſe une femme ſans pudeur, qui ne ſçut „ jamais ni lire ni écrire, réparer ſon édu- P. 49.

„ cation & ſes foibleſſes par ſon courage, „ & remplir avec gloire le trône d'un Le„ giſlateur. "

Ce fut à cette femme extraordinaire que le Czar fut redevable du ſalut de ſon armée. Pendant qu'il ſe retiroit, le Roi de Suede arriva de Bender où par une fierté mal entenduë il avoit perdu un tems précieux, qu'il auroit mieux employé dans le Camp des Turcs. Il aprit du Comte Poniatosky la ſituation des affaires, & ſon entrevûe, avec le Viſir mérite d'être remarquée; elle donne une plus grande idée de la modération du Turc, que de la ſageſſe de Charles XII.

„ Le Roi outré de colere va droit à la „ tente du Grand Viſir : il lui reproche a„ vec un viſage enflammé, le traité qu'il „ vient de conclure. J'ai droit, dit le Grand „ Viſir d'un air calme, de faire la guerre „ & la paix. Mais, ajoute le Roi, n'avois„ tu pas toute l'armée Moſcovite en ton „ pouvoir? Notre Loi nous ordonne, re„ partit gravement le Viſir, de donner la„ paix à nos ennemis, quand ils implorent „ notre miſericorde. Eh, t'ordonne-t-elle, „ inſiſte le Roi en colere, de faire un mau„ vais traité, quand tu pouvois impoſer „, telles loix que tu voulois? Ne dépendoit„, il pas de toi d'amener le Czar priſonnier „ à Conſtantinople? Le Turc pouſſé à „ bout répondit ſechement: Et qui gouver„ neroit ſon Empire en ſon abſence? il ne „„ faut pas que tous les Rois ſoient hors de „ chez eux. Charles repliqua par un ſourire

„ d'indig-

Digitized by Google

„ d'indignation ; il se jetta sur un Sopha, „ & regardant le Visir d'un air plein de co- „ lere & de mépris, il étendit sa jambe „ vers lui, & embarassant exprès son épe- „ron dans la robe du Turc, il la lui dé- „ chira, se releva sur le champ, remonta à „ cheval & retourna à Bender le desespoir „ dans le cœur. M. Poniatosky resta encore „ quelque tems avec le Grand Visir, pour „ essaïer des voyes plus douces de l'enga- „ ger à tirer un meilleur parti du Czar; „ mais l'heure de la Priere étant venuë, le „ Turc sans répondre un seul mot, alla se „ laver & prier Dieu. "

Le Livre VI. contient la suite des avan- Liv. VI.
tures du Roi de Suede à Warnitza auprès de Bender, ses intrigues à la Porte, & le combat qu'il soutint avec quelques Officiers & un petit nombre de Domestiques contre une armée entiere. Charles de retour à Bender ne respiroit que vangeance contre le Grand Visir Baltagi Mehemet, qui resolut de renvoyer un hôte aussi dangereux. Trois Pachas furent chargez de lui signifier l'ordre du départ. Charles après les avoir menacez de les faire pendre s'ils lui manquoient de respect, refusa d'obéir ; & il déclara au Serasquier de Bender, qu'il ne partiroit que quand on lui auroit accordé la punition du Grand Visir & cent mille hommes pour retourner en Pologne. Sur son refus on lui ôta la subsistance & l'argent qu'on lui donnoit par jour. Charles privé d'un tel secours, voulut qu'on augmentât sa dépense ; ses

Officiers furent obligez d'emprunter de tous côtez pour y fournir, & leur maitre n'en fut pas moins prodigue.

Cependant M. Poniatosky forma de nouvelles intrigues contre le Grand Visir, qui quoiqu'innocent d'une entrepriſe criminelle d'Osman Aga, fut dépoſé & banni à Lemnos. Son ſucceſſeur Juſſuf auſſi peu favorable au Roi Charles, fit reſoudre le Divan à le renvoyer avec une ſimple eſcorte, & l'ordre lui en fut ſignifié. Charles informé des correſpondances du Kam des Tartares & du Serasquier de Bender avec ſes ennemis, & ſoupçonnant qu'on vouloit le trahir, reſolut de gagner du tems. Il demanda mille bourſes pour païer ſes dettes; le Sultan au lieu de mille lui en envoya douze cens, qu'on ne devoit lui remettre qu'à ſon départ. Grothuſen, Tréſorier du Roi, pour toucher cette ſomme aſſura le Pacha que ſon maitre étoit diſpoſé à partir; mais le Roi s'en moqua enſuite, & demanda encore mille bourſes. Alors ſur les nouveaux ordres envoyez par la Cour Ottomane on eut recours à la force pour le contraindre au départ. Les prieres de ſes amis, de ſes Officiers, les inſtances des Miniſtres d'Angleterre & de Holſtein, tout fut inutile, Charles s'obſtina à la reſiſtance; & après avoir fait périr un grand nombre de Turcs & de Tartares, & ſoutenu divers combats avec cette opiniâtre intrepidité qui lui étoit ordinaire, il fut enfin pris lui-même avec tous ſes Officiers & ſes Domeſtiques qui furent dépouillez & reduits

duits dans le plus triste état. Cet étrange évenement arriva le 12. Fevrier 1713. & on en peut voir les circonstances dans cette Histoire où nous renvoyons le Lecteur. On ne peut s'empêcher en les lisant d'admirer la generosité, la bonté & la sagesse des Turcs, & on ne reconnoit dans le Roi Charles qu'un homme obstiné à se perdre, qui sacrifie tout à ses caprices, qui n'écoute qu'un courage aveugle & destitué de cette prudence, qui doit briller dans toutes les actions des véritables héros. Le Comte Poniatosky l'avoit averti de Constantinople, que les ordres du Sultan pour saisir ou massacrer sa personne Roïale en cas de resistance, n'étoient que trop réels, qu'il falloit ceder au tems & plier sous la nécessité; & que l'inflexibilité & la violence ne serviroient qu'à aigrir le mal sans ressource. Soixante vieux Janissaires allerent avant l'action s'offrir au Roi pour le conduire sûrement à Andrinople, où il pourroit parler lui-même au Grand Seigneur. Charles ne voulut point les écouter, les menaçant de leur faire couper leurs barbes blanches; il crut ne pouvoir flêchir sans deshonneur, & il aimoit mieux mourir de la main des Turcs, que d'être en quelque sorte leur prisonnier. Les Janissaires indignez de l'étrange reception qu'un leur avoit faite, s'en retournerent en criant, *ah! la tête de fer, puisqu'il veut perir qu'il perisse.*

Charles fut traité par le Pacha avec tout le respect & les égards qu'il auroit pû exi- Liv. VII.

ger dans d'autres circonſtances. Cet Officier pouſſa même la generoſité juſqu'à rachetter à ſes dépens pluſieurs des captifs des mains des Turcs & des Tartares. Le lendemain le Pacha conduiſit priſonnier vers Andrinople, ce Roi qui peu de tems auparavant avoit donné la loi à tant d'Etats, & qui s'étoit vû l'arbitre du Nord & la terreur de l'Europe. On le mit d'abord dans le château de Demirtash, & enſuite on lui permit de demeurer à Demir-Tocca avec ſa ſuite. On lui fournit des proviſions en abondance, mais ſa penſion de cinq-cens écus fut reduite à vingt-cinq écus par jour.

On vit dans le même endroit un autre exemple de la fragilité des grandeurs humaines. Lorſqu'on transferoit Charles XII. le Roi Staniſlas qui alloit le voir, fut arrêté & conduit priſonnier à Bender. Ce Prince forcé de quitter la Pologne, avoit défendu autant qu'il l'avoit pû les Etats de ſon Bienfaiteur. Il étoit reſolu de renoncer à une couronne qu'il ne pouvoit plus garder, & de ſe ſacrifier au repos public. Il écrivit au Roi de Suede pour lui faire agréer ſon abdication ; celui-ci répondit en colere, *s'il ne veut pas être Roi, j'en ſçaurai bien faire un autre.* Staniſlas eſperant de le flechir partit pour Bender, & fut arrêté en Moldavie.

Malgré les ſoins du Grand Viſir, le Marquis de Fierville & Mr. de Ville-longue, tous deux François, réuſſirent à porter les plaintes du Roi de Suede juſqu'au Sultan lui-

lui-même, & on vit bien-tôt un grand changement dans le Serrail. Le Mouphty fut déposé, le Kam des Tartares & le Pacha de Bender furent exilez, & Soliman Pacha prit la place du Visir Jussuf. Soliman fut déposé à son tour, & Ibrahim Molla qui lui succeda, resolut de faire la guerre aux Moscovites. Ayant fait dresser une tente auprès de Demir-Tocca il fit prier le Roi de Suede de venir conferer avec lui. Charles d'autant plus altier qu'il étoit malheureux, rejetta une pareille invitation; & de peur qu'on ne lui manquât de respect, ce Prince extrême en tout se mit au lit, resolu de n'en pas sortir tant qu'il seroit à Demir-Tocca. Il y resta dix mois entiers, feignant d'être malade, pendant que ses Etats étoient desolez par ses ennemis, & qu'on le croïoit mort dans toute l'Europe. Enfin n'esperant plus rien de la Porte par les nouveaux changemens qui arriverent, & aïant apris le malheur du Général Steinbock, Charles partit avec une suite convenable à son rang. Lorsqu'il fut arrivé sur la frontiere des Turcs, il se déguisa en Officier Allemand, & suivi seulement du Colonel During, il fit presque le tour de l'Allemagne & arriva à Stralsund le 21. Novembre 1714. après seize jours de course. On peut voir dans le livre même le détail des disgraces de Charles, dont tant de Princes envahissoient les Provinces, & les succès de Pierre le Grand.

La fortune qui avoit abandonné Charles ne cessa de le persecuter. Son courage & ses efforts

Digitized by Google

efforts ne purent sauver Stralsund & l'Isle de Rugen, où il perdit ses plus braves * Officiers. Il y fut blessé lui-même, & il y auroit péri si le Comte Poniatosky qui lui avoit sauvé la vie à Pultowa, ne l'eût encore tiré du danger. Enfin après avoir combattu nuit & jour dans Stralsund, qui n'étoit plus qu'un monceau de ruines, il en partit sur une petite barque le 20. Decembre 1715. & arriva heureusement à Carelscroon avec deux vaisseaux qu'il joignit dans la Mer Balthique.

Tant de disgraces sembloient devoir dégouter Charles de la guerre, qu'il ne pouvoit continuer sans achever de ruiner son Roïaume. Mais cette consideration ne fut pas capable de l'arrêter. Il eut recours à des impôts & à des taxes excessives, & fit marcher le peu d'hommes qui restoient en état de porter les armes. On s'attendoit à tout moment à voir les Moscovites, les Danois, les Prussiens, les Saxons & les Anglois descendre en Suede; mais Charles étonna l'Europe, quand au lieu de défendre son païs menacé par tant de Princes; il passa en Norwege au mois de Mars 1716. avec vingt mille hommes, pour attaquer ses ennemis au cœur de leurs Etats. Après avoir détruit onze mille Da-

* Mr. de Voltaire fait tuer dans cette action le Colonel During, qui est encore plein de vie. Charles XII. mécontent de cet Officier l'éloigna de sa personne & l'obligea de quitter son service pour des raisons qu'il seroit inutile de raporter.

Digitized by Google

Danois disperſez dans ce Roïaume, il retourna en Suede méditant de vaſtes deſſeins. Son favori & ſon prémier Miniſtre étoit alors le Baron de Görtz, qui réuſſit à diviſer les ennemis & à gagner le Czar qui étoit le plus redoutable. „ Jamais homme, dit „ l'Hiſtorien, ne fut ſi ſouple & ſi audacieux „ à la fois, ſi plein de reſſources dans les „ diſgraces, ſi vaſte dans ſes deſſeins, ni ſi „ actif dans ſes démarches: nul projet ne „ l'effraïoit, nul moïen ne lui coutoit; il „ prodiguoit les dons, les promeſſes, les „ ſermens, la verité & le menſonge. Il eût „ été capable d'ébranler l'Europe, & il en „ avoit conçu l'idée. Ce que ſon maître „ étoit à la tête d'une armée, il l'étoit dans „ le Cabinet: auſſi prit-il ſur Charles XII. „ un aſcendant qu'aucun Miniſtre n'avoit „ eu avant lui. "

Le Baron de Görtz entreprit de réunir le Roi de Suede avec le Czar, en cedant tout à ce dernier, il fit entrer dans ſes projets le fameux Cardinal Alberoni qui gouvernoit l'Eſpagne; & il comptoit que Charles XII. auroit la gloire de remettre Staniſlas ſur le trône de Pologne, de retablir le Duc de Holſtein dans ſes Etats, & de placer le Pretendant ſur le trône d'Angleterre. La conſpiration en faveur du dernier étoit prête à éclatter, lorſqu'elle fut découverte par le Duc d'Orleans, qui en avertit le Roi d'Angleterre. Le Baron de Görtz qui en étoit l'Auteur, fut arrêté à Arnhem en Gueldre, & non à la Haye, comme le dit Mr. de Voltaire;

Digitized by Google

taire; & lorſqu'il fut en liberté il ne perdit point de vûë ſes premiers projets. Après avoir tout reglé avec le Czar, il retourna en Suede, où il ſe fit déteſter par les moïens qu'il mit en uſage pour procurer de l'argent au Roi. Il partit enſuite pour les conferences de l'Iſle d'Aland, & le Roi de Suede pour la conquête de la Norwege. Ce Prince aïant entrepris le ſiége de Frederikshall à la fin de l'année 1718. y fut tué d'un coup de canon la nuit du onze Decembre, pendant qu'il donnoit ſes ordres dans la tranchée. On n'a jamais bien ſçû les particularitez de cet évenement; l'Hiſtorien raporte celles qu'il croit véritables. Voici le Portrait que Mr. de Voltaire fait de ce fameux Prince, par lequel nous finirons cet Article.

„ Ainſi périt à l'âge de trente-ſix ans & „ demi, Charles XII. Roi de Suede, après a- „ voir éprouvé ce que la proſperité a de plus „ grand, & ce que l'adverſité a de plus „ cruel, ſans avoir été amoli par l'une ni „ ébranlé un moment par l'autre. Presque „ toutes ſes actions, juſqu'à celles de ſa „ vie privée & unie, ont été bien loin au-delà „ du vraiſemblable. C'eſt peut-être le ſeul „ de tous les hommes, & juſqu'ici le ſeul „ de tous les Rois qui ait vécu ſans foibleſ- „ ſe; il a porté toutes les vertus des Héros „ à un excès où elles ſont auſſi dangereu- „ ſes que les vices oppoſez. Sa fermeté de- „ venuë opiniâtreté fit ſes malheurs dans „ l'Ukraine, & le retint cinq ans en Tur- „ quie. Sa liberalité degenerant en profuſion

„ &

„ a ruiné la Suede ; ſon courage pouſſé
„ juſqu'à la temerité a cauſé ſa mort : ſa
„ juſtice a été quelquefois juſqu'à la cruau-
„ té, & dans les dernieres années le main-
„ tien de ſon autorité aprochoit de la ty-
„ rannie. Ses grandes qualitez, dont une
„ ſeule eût pû immortaliſer un autre Prin-
„ ce, ont fait le malheur de ſon païs. Il
„ n'attaqua jamais perſonne, mais il ne fut
„ pas auſſi prudent qu'implacable dans ſes
„ vangeances. Il a été le premier qui ait
„ eu l'ambition d'être Conquerant, ſans
„ avoir l'envie d'agrandir ſes Etats ; il vou-
„ loit gagner des Empires pour les donner ;
„ ſa paſſion pour la gloire, pour la guerre,
„ & pour la vangeance l'empêcherent d'être
„ bon politique, qualité ſans laquelle on
„ n'a jamais vû de Conquerant. Avant la
„ bataille il n'avoit que de la modeſtie, a
„ près la défaite que de la fermeté ; dur pour
„ les autres comme pour lui-même, comp-
„ tant pour rien la peine & la vie de ſes ſu-
„ jets auſſi bien que la ſienne, homme uni-
„ que plûtôt que grand homme, & admira-
„ ble plûtôt qu'à imiter. Sa vie doit aprendre aux Rois, combien un Gouvernement
„ pacifique & heureux eſt au-deſſus de tant
„ de gloire.

„ Charles XII. étoit d'une taille avanta-
„ geuſe & noble, il avoit un très-beau front,
„ de grands yeux bleus remplis de douceur,
„ un nez bien formé, mais le bas du viſa-
„ ge deſagréable, trop ſouvent défiguré par
„ un rire frequent qui ne partoit que des
levres,

„ levres, presque point de barbe ni de cheveux. Il parloit très-peu, & ne répondoit souvent que par ce rire dont il avoit pris l'habitude. On observoit à sa table un silence profond. Il avoit conservé dans l'inflexibilité de son caractere, cette timidité qu'on nomme mauvaise honte; il eût été embarrassé dans une conversation, parce que s'étant donné tout entier aux travaux & à la guerre, il n'avoit jamais connu la societé; il n'avoit lû jusqu'à son loisir chez les Turcs que les Commentaires de Cesar & l'Histoire d'Alexandre. Mais il avoit écrit quelques réflexions sur la guerre & sur ses Campagnes depuis 1700. jusqu'à 1709. il l'avoua au Chevalier de Folard, & lui dit que ce manuscrit avoit été perdu à la malheureuse journée de Pultowa. "

A l'égard de la Religion, Charles XII., dit notre Historien, fut Lutherien de bonne foi jusqu'à l'année 1707. „ Il vit alors à „ Leipsik le fameux Philosophe Mr. Leibnits, qui pensoit & parloit librement, & „ qui avoit déja inspiré ses sentimens libres „ à plus d'un Prince. Charles XII. puisa „ dans la conversation de ce Philosophe „ beaucoup d'indifference pour le Lutheranisme. Depuis aïant eu chez les Turcs „ plus de loisir encore, & aïant vû plus de „ diverses Religions, il étendit plus loin son „ indifference. Il ne conserva de ses premiers principes que celui d'une Prédestination absolue, Dogme qui favorisoit

„ son

„ ſon courage, & qui juſtifioit ſes téme-
„ ritez. “

Mr. de Voltaire ſe trompe ici en attribuant aux Lutheriens le Dogme de la Prédeſtination abſoluë, qui eſt fort oppoſé à leurs idées. C'eſt le Dogme favori des Turcs, que Charles XII. avoit adopté.

Au reſte, cette Hiſtoire nous paroît très propre à ſoutenir & à augmenter même la grande réputation que Mr. de Voltaire s'eſt déja faite par des Ouvrages d'un autre genre. Le Lecteur y trouvera les agrémens du ſtyle, la nobleſſe des ſentimens, le choix judicieux des faits & des circonſtances eſſentielles, l'amour de la verité & le deſintereſſement qu'on eſt en droit d'exiger d'un bon Hiſtorien.

ARTICLE IV.

* DISPUTE *du* P. HARDOUIN *& de* M. HUET *ſur un paſſage du IV. Livre des Géorgiques de Virgile.*

LE vers 287. du quatriéme livre des Géorgiques donna lieu à une diſpute aſſez vive entre deux hommes illuſtres, feu M.

* Il y a longtems qu'un ami de feu Mr. Huet nous a communiqué ces piéces, dont nous n'avons pû faire uſage dans les volumes précedens de ce Journal.

de Segrais, & feu M. Huet. Ce dernier nous l'apprend lui-même dans ſes Mémoires, Liv. IV. pag. 263. Et les piéces de ce procès, c'eſt à dire, les écrits qu'ils firent l'un contre l'autre ſur ce ſujet, ont été publiez dans le Recueil imprimé à Paris en 1712, ſous ce titre : *Diſſertations ſur diverſes matiéres de Religion & de Philologie.*

Le P. Hardouin, en préparant la nouvelle édition de ſon Pline, trouva occaſion d'expliquer ce paſſage de Virgile, & il pria le P. Jobert, ſon Confrere, de communiquer ſon explication à M. l'Evêque d'Avranches. Il ſeroit inutile de prévenir les lecteurs ſur la ſuite de ce petit démêlé. On en ſera ſuffiſamment inſtruit par les deux piéces qu'on va lire, & que nous donnons ici d'après les originaux, qui ſont entre nos mains.

Sentiment du P. HARDOUIN.

Hæc illa regio eſt, quam *viridem Ægyptum* Virgilius appellat, illo celebratiſſimo loco, qui Interpretes hactenus mire torſit, libro IV. Georgicon, verſu 287.

287 *Nam qua Pellæi gens fortunata Canopi*
Accolit effuſo ſtagnantem flumine Nilum,
Et circum pictis vehitur ſua rura phaſelis;
290 *Quaque pharetratæ vicinia Perſidis urget,*
Et viridem Ægyptum nigra fecundat arena,
Et diverſa ruens ſeptem diſcurrit in ora,
Uſque coloratis amnis devexus ab Indis:
Omnis in hac certam regio jacit arte ſalutem.

Non ſunt audiendi profecto illi, qui unam hic eam-

eamdemque regionem Ægypti, quam Delta vocant, ſeptem ipſis verſibus deſcribi a vate haud certe loquace exiſtimant: & vicinam ei Perſidem dici: Nilumque ſomniant veteribus creditum, ipſique Virgilio, ab Indis per Perſidem decurrere in Ægyptum; aut ab ortu ſolis fluere; quam ſtoliditatem Pindaro quidem, aliisque, nonnemo, ſed falſo, adſcribit: Enim vero duos apertiſſime diverſosque ac disjunctiſſimos tractus terrarum Virgilius diſtinguit: alterum, ubi ait:

Nam qua Pellæi gens fortunata Canopi:

alterum ibi:

Quaque pharetrata vicinia Perſidis urget:

deinde tum illos tractus ambos, tum interjacentes regiones colligit ultimo verſu, velut epiphonemate;

Omnis in hac certam regio jacit arte ſalutem.

Sed audaces ii viciſſim, qui verſum 291. loco mutant, præponuntque verſui 290. ut verſus priores quatuor Nilum quidem, poſteriores autem tres Indum deſcribant; vel qui majore audacia verſum illum 291. prorſus expungunt; eo quod ante 290. eſſe non poſſit, quin dicatur *gens fortunata Canopi*, ut *circum ſua rura vehi phaſelis*, ſic etiam *Ægyptum fecundare nigra arena*, quod eſt certe dictu perabſurdum. Utrique tametſi viri alioqui docti, non animadvertunt, *viridem Ægyptum* dici perfrigide, ſi de Pellæa, hoc eſt, de Ægypto, quæ Africæ adjacet, intelligitur. Nam quis non omnino inſulſus poëta, viridem Galliam dixerit, viridem Siciliam, vel Italiam, aliamve regionem? *Viridem Ægyptum* pereruditus & perquam accuratus vates appellat, inſulam Praſia-

nen, quam Indus amnis in ostio efficit, ut Nilus Delta; sic enim illam Græci appellavere, qui cum Alexandro Magno ea loca lustrarunt; ut Europæi Caput Viride, *le Cap Verd*: & sic certe Virgilius Prasianen intellexit, quoniam Græce πράσιος *viridis* est. Auctor Plinius, libro VI. Sect. XXIII. pag. 688. *Indus*, inquit, *in jugo Caucasi montis effusus... amplissimam insulam efficiens, quæ PRASIANE nominatur: alteram minorem, quæ Patale.*

Non igitur exornavit epitheto, sed nomine proprio designavit Virgilius insulam, cum *Viridem Ægyptum* dixit; cum sit reipsa *Viridis insula* Latine, Græce Πρασιανή. Idcirco enim *viridem Ægyptum* acute atque ingeniose Pellææ opponit, quod hanc Indus fecundat, ut Delta Nilus: & quod fuere olim septem Indi amnis alvei, ut Nili; quamvis oppleti limo plures fortassis hodie sunt, quemadmodum ipsiusmet Nili ostia vix hodie tria supersunt: Denique quia papyrum Indus, ut Nilus, suppeditat; ex qua *papyraceæ naves, & armamenta Nili*, hoc est, Niliacis similia quondam fierent, teste eodem Plinio, sect. XXIV. pag. 693. Adde etiam, Patalen insulam, alveo disjunctam a Prasiane, *in ipsis faucibus Indi; TRIQUETRA figura* esse, ejusdemque *Prasianæ gentis*, ut idem docet, pag. 692. & 693. Unde (ut quidem refert Arianus, a nobis laudatus pag. 688.) ob similitudinem Ægyptii Delta, cui magnitudine par est, Patale appellata est, hoc est, Delta, Indorum lingua. Non potuit igitur, ut Prasianæ gentis insulas designaret, quas Indus efficit, uti feliciore translatione aut circumlocutione vates, quam si *Viridem Ægyptum* diceret; inanesque de hoc loco Criticorum concertationes sunt, qui secus accipiunt. Indus enim amnis & *a coloratis usque*, hoc est, usque a nigris devehitur *Indis*; (si qui-

(si quidem, ut Plinius ait, sect. XXII. pag. 687. *a Gange versa ad meridiem plaga, tinguntur sole populi; & quantum ad Indum accedunt, tantum colore præferunt sidus*;) unde *arenam* quoque poëta *nigram* finxit: & *viridem Ægyptum*, hoc est, insulam Prasianen idem fluvius fecundat: & idem denique *vicinia Persidis*, hoc est, non vicinam Persidem, sed vicinam Persidi regionem urget. Nam, ut sæpe laudatus laudandusque Plinius ait, pag. 691. *Plerique ab occidente* Indiam *non Indo amne determinant, sed adjiciunt quatuor satrapias*, Persidi utique vicinas, & inter Persidem Indumque positas. Ex eorum se numero esse vates ingenioso admonet. Alioqui si *vicinia* feminino genere in recto casu intelligitur; certe neque quid illa urgeat conjectari excogitando potest; neque utra vicinia Persidis hic designetur; utrum quæ solem occiduum respicit, an quæ exortivum. Quid quod nec tellus urgere quidquam Latine dici potest; sed amnis, rectissime. Itaque poëtico usu *vicinia* neutro genere dixit vates; quamvis ipsa illius ætas *viciniam* feminino quoque genere dixerit, teste Horatio, Libro I. Epist. XVII. in ipsa clausula, *vicinia rauca reclamat.*

REPONSE *à la Dissertation du* P. HARDOUIN *sur le passage du IV. livre des Georgiques de Virgile.*

AU REVEREND PERE JOBERT.

QUand la Dissertation que l'on vous a envoyée, mon Reverend Pere, pour m'estre rendue, n'auroit pas esté écrite, comme elle l'est, de la main du Pere Hardouïn, j'aurois aisément reconnu qu'il en est l'Auteur, par son stile decisif,

ciſif, par le mépris hautain qu'il fait des opinions, qui ne ſont pas les ſiennes, & ſur tout par ſon effrenée & intariſſable Paradoxologie. Mais veritablement j'ai eu de la peine à le reconnoiſtre & à me reconnoiſtre moi mesme dans ſon écrit, le voyant me traitter la ferule à la main, & avec tous les airs de ſon ancienne Scholarité. Vous lui rendrez un bon office, ſi vous l'avertiſſez fraternellement de ne s'abandonner pas tant à l'eſtude de l'antiquité, qu'elle lui face négliger celle de la civilité.

Mais pour venir au fait, le P. Hardouïn voyant que pour eſtablir ſa conception biſarre ſur le ſens du fameux paſſage des Georgiques de Virgile, touchant le ſoin que prenoit l'Egypte de l'entretien des abeilles, & de la recolte du miel, il devoit commencer par refuter l'explication que j'ai donnée à ce paſſage, puiſque mon explication eſtant reçuë aucune autre n'eſt recevable, il s'y eſt pris d'une maniére digne de ſa confiance. D'autres auroient taſché de répondre ſolidement & par ordre à cette foule d'Auteurs que j'ai cités, qui tous ont cru, & dit nettement comme Virgile, que le Nil a ſa ſource dans les Indes, mais lui, il a cru mettre en poudre tout cet appareil d'un ſeul revers, qualifiant mon opinion du titre de réverie; me traittant & moi & ceux qui la ſouſtiennent, de ſtupides & d'inſenſés, & accuſant de faux mes citations.

Son écrit n'entre dans la diſcuſſion d'aucun des paſſages que j'ai cités; mais j'ai ſceu que parmi ſes amis, il a attaqué celui de Pindare, & celui de Solin. Le premier eſt dans l'Ode 2. des Iſthmies, où le petit Pere n'a pas pris garde que le Scholiaſte remarque que le texte de Pindare, reçoit deux leçons differentes; que celle qu'il pro-

Digitized by Google

propose la premiere, & qu'il semble preferer est Νείλου πρὸς ἀνγὰς, & la seconde Νείλου πρὸς ἀκτὰς, & qu'en expliquant la premiere, il la fonde sur l'opinion où il dit que l'on estoit, que le Nil vient du Levant. Cela estant, il me semble que j'ai eu quelque droit d'attribuer cette opinion à Pindare, puisque d'anciens Auteurs la lui ont attribuée. Le passage de Solin que j'ai cité signifie que l'Euphrate & le Nil sont en mesme parallele, ce qui ne se pouvant entendre que de leurs sources, il s'ensuit qu'il a placé celle du Nil bien avant vers l'orient. Mais le P. Hardouïn, comme on me l'a rapporté, ne l'entend pas ainsi. Il pretend que cette latitude, que Solin attribue au Nil, ne doit pas estre entendue de la latitude septentrionale, mais de la meridionale. D'où il s'ensuit que la source de l'Euphrate estant au 43e degré de latitude septentrionale, la source du Nil est au 43e degré de latitude meridionale, quoique Ptolomée, & tous les anciens Geographes ne l'ayent jamais placée au dela du 12e degré.

Mais quand j'abandonnerois ces deux Auteurs; les cinquante autres que j'ai produits seroient-ils aneantis. Il est vrai que contre tant d'adversaires le P. Hardouïn a un gros de reserve à opposer; j'entends ce redoutable bataillon de Benedictins du dixiéme siécle, qui reclameront tous ces passages comme leur propre, & comme des ouvrages de leur fabrique. Je consens donc encore à me priver de tant de suffrages, & je me retranche à deux seulement qui sont hors de prise. L'un est d'Alexandre le Grand, suivi de son armée, qui estant sur le fleuve Indus crut estre sur le Nil, crut que l'Indus estoit la source du Nil, & voulut faire part de sa joye & de sa gloire à Olympias sa mere dans les lettres qu'il lui écrivit. L'autre suffrage est de l'Historien Sabellicus,

qui vivoit encore au commencement du seiziéme siecle, c'est-à-dire, il n'y a guere plus de deux cens ans. Ses paroles meritent d'être rapportées. *Qui est celui*, dit-il, *qui ne croit pas aujourd'hui, que l'Ethiopie qui borne l'Egypte, est l'Inde, où Alexandre fit ses exploits; quoique cette Inde soit plus éloignée de l'Ethiopie, que l'Ethiopie ne l'est de l'Italie... Cette erreur peut venir des vers de Virgile, qui disent que le Nil vient des Indes* Il semble que Sabellicus par ces paroles si expresses ait voulu décider la question presente. Il est donc constant incontestablement, que depuis le tems d'Alexandre jusqu'à celui de Sabellicus, c'est-à-dire, pendant dix-huit cents ans; trois cents ans devant Virgile, & quinze cents ans après lui, l'on a cru communement que le Nil avoit sa source, dans les Indes, & que Virgile prevenu de ce sentiment, l'a exprimé dans cet endroit, & n'a pu mesme parler autrement, sans s'éloigner de la maxime & de l'usage des Poëtes, qui sont obligez de suivre dans leurs ouvrages les opinions populaires, vrayes ou fausses. Cela estant bien établi, tous les nuages du passage de Virgile disparoissent, toutes les vaines conjectures des Critiques portent à faux, & l'on voit clairement la veritable signification. Et comme la verité est une, toutes les explications qui s'éloigneront de celle que je propose, seront indubitablement fausses.

Telle est donc celle que le P. Hardouïn nous propose aujourd'hui, qui sans autre refutation est suffisamment destruite par l'exposition que j'ai faite du veritable sens, & par les preuves que j'y ai jointes. Si l'humeur contentieuse du P. Hardouïn ne lui permettoit pas de s'y rendre, il devoit au moins garder l'ordre de la dispute, mettre mon erreur en evidence, & bastir son

systême

Digitized by Google

ſyſtême ſur les ruines du mien, mais comme il ne vouloit ni ne pouvoit ſouſtenir le ſien par de bonnes preuves, il n'a pas voulu non plus s'aſſujettir à deſtruire le mien par des raiſons, & il l'a laiſſé dans toute ſa force, & dans tout ſon jour. Je ne ferai pas de meſme du ſien, & je lui ferai voir que de tous ceux qui ont eſté propoſez, aucun n'eſt ſi bizarre, ni moins recevable que celui qu'il a imaginé.

Voici donc quelle eſt ſa penſée. Il pretend que des huit vers qui compoſent ce paſſage, les trois premiers ſe doivent entendre de l'Egypte; les quatre ſuivants de l'Inde & que le dernier eſt commun à ces deux regions, & à toutes celles qui les ſéparent. Lacerda, Commentateur de Virgile, ſe vante d'eſtre le premier inventeur de cette opinion, qui rapporte ce paſſage, en partie à l'Egypte, & en partie à l'Inde. Ainſi le P. Hardouin, qui la propoſe comme de ſon chef, ſans en faire honneur à Lacerda qui en eſt l'Auteur, n'aura point la gloire de cette invention; à moins qu'il n'employe ſon ſavoir faire pour menager quelque nouvelle édition de Lacerda, où ce paſſage ſoit ſupprimé. Ce que je dis ici, aura peuteſtre beſoin de commentaire pour les autres, mais non pas pour le P. Hardouïn, qui m'entendra à demi-mot. Que ſi toutefois il en deſire un plus grand éclairciſſement, on ne le lui refuſera pas. Toute la difference qui eſt en ceci entre la viſion du P. Hardouïn & celle de Lacerda, c'eſt que Lacerda retranche ce vers, *Et viridem Ægyptum nigra fecundat arena*; au lieu que le P. Hardouïn en fait ſon capital, & la baſe de ſa nouvelle opinion, qui conſiſte à dire que par cette verte Egypte, Virgile a deſigné l'Iſle de Praſiane que forme le fleuve Indus dans ſon embouchure, de meſme que le Nil forme le Delta; que

cette Isle prend son nom de sa verdeur, le mot Grec πράσιος signifiant *verd*; que ce nom lui fut donné par les Soldats d'Alexandre; & que Virgile a exprimé le nom de *Prasiane*, par le mot de *viridem*; qu'il n'a pas employé là comme une Epithete, mais comme un nom propre. Ainsi le fondement de cette merveilleuse découverte, que le P. Hardouïn oppose au tesmoignage de tant de siecles, est uniquement la convenance du mot *viridem* employé par Virgile avec le mot Grec πράσιος, d'où ce Pere suppose que le nom de la Prasiane est derivé.

Mais quand le P. Hardouïn a attribué à Virgile la formation de ce pretendu nom propre de *Viridis* pour cette Isle, comment n'a-t-il pas songé, que ni Mela, ni Pline, ni Solin, ni aucun autre Auteur, antique ou recent, Grec ou Latin, ni Geographe, ni Historien, ni Naturaliste, n'a jamais parlé de cette Isle *Viridis*? Comment n'a-t-il pas fait reflexion sur ce second nom propre d'*Ægyptus*, qu'il lui fait donner encore par Virgile conjointement avec ce premier? Voila donc trois paradoxes entassez par ce Pere sur ces deux mots, *viridem Ægyptum*; le premier, lorsqu'il dit que *Viridis* est un nom propre; le second lorsqu'il dit que l'Isle de la Prasiane s'appelle *Ægyptus*; & le troisiéme, lorsqu'il veut que Virgile ait joint ces deux noms propres pour un mesme lieu, sans liaison ni explication, pour designer ce lieu; & mesme sans avoir distingué cette Egypte Indienne, inconnue avant lui, d'avec la veritable Egypte, dont il parle dans les trois vers immediatement precedens. Il n'a pas fait reflexion non plus sur cette *nigra arena* que Virgile attribue à l'Egypte, dont la terre noire l'a fait surnommer μελαμβωλος par les Grecs, & la fait

nom.

Digitized by Google

nommer *Chemia* par les Egyptiens, comme l'atteſte Plutarque, du mot Hebreu חום, qui ſignifie *Noir*. C'étoit cette meſme terre, qui rendoit les eaux du Nil ſi noires & ſi bourbeuſes, qu'il en tira ſon nom Hebreu de שיחור, ſon nom Grec de *Μέλας*, & ſon nom Latin de *Melo*, qui tous marquent ſa noirceur, ainſi que le marquoient ſes ſimulacres, qui eſtoient noirs. Après cela peut-on lire ſans rire ce que le P. Hardouïn a hazardé ſur cette *nigra arena*. Virgile, dit-il, a appellé ce ſable *noir*, parce que les Indiens qui le poſſedent ſont noirs. Par la meſme raiſon le terroir de la plus grande partie de l'Afrique, devient noir, & la Praſiane eſt verte & noire, comme il plaiſt au P. Hardouïn.

C'eſt encore une autre Hardouïnade, que de dire, que l'Iſle de Praſiane tire ſon nom de ſa couleur verte. Sur quoi je reclame la memoire ou la bonne foi du P. Hardouïn, en lui remettant devant les yeux ſes propres paroles, telles qu'il les a écrites dans ſes Notes ſur Pline : * *Praſiane, a Praſiis, Indi amnis accolis, quorum divinis fuit, numen invenit.* Puiſque ſelon lui, & ſelon la verité, la Praſiane a tiré ſon nom des peuples Praſiens, comment a-t-il oſé aſſurer qu'elle a tiré ſon nom de ſa couleur verte ; comment a-t-il pu prétendre d'éclaircir par une viſion ſi creuſe l'obſcurité de Virgile, & traitter de reſveurs tous ſes interpretes ? Et ce qui eſt de plus ſurprenant, comment a-t-il eu le front de ſoutenir ce paradoxe par un autre paradoxe plus hardi encore, en diſant ſans heſiter, ſans aucune preuve, & contre ſa propre connoiſſance, que les Soldats d'Alexandre donnerent à cette Iſle le nom de Pra-

* PLIN. l. 6. ch. 20. p. 686.

Prasiane, en la voyant si verte? Je ne desespere pas qu'il n'entreprenne aussi de nous persuader que l'Isle de Patalene, voisine de la Prasiane & qu'il reconnoit avoir été habitée par la mesme nation des Prasiens, a été ainsi nommée par les Soldats d'Alexandre ἀπὸ τῶν πετάλων, *a foliis*, comme qui diroit *Foliosa*, la voyant couverte d'arbres chargez de branches & de feuillages.

Ce qui rend la hardiesse du P. Hardouïn moins supportable, c'est qu'il ne pouvoit pas ignorer combien cette nation des Prasiens étoit puissante, puisqu'elle occupoit toute cette vaste contrée, qui est entre l'Indus & le Gange; & que selon Pline, (l'Auteur favori du P. Hardouïn, & presque l'unique qu'il lui ait plu d'excepter de la conjuration des Benedictins) & selon plusieurs autres Auteurs, ils tenoient toute la coste meridionale, qui est entre les embouchures des fleuves. La consideration de la grandeur de cette nation Prasienne, doit suffire pour convaincre, s'il est possible, le P. Hardouïn, que c'est une pensée frivole & badine, que de chercher ailleurs l'origine du nom de l'Isle de Prasiane, que dans le nom du peuple qui l'habite; ce qui est à peu près le mesme que de deriver le nom de *la Gaule*, non pas *des Gaulois* qui l'habitent, mais *des Coqs* qui y chantent, ou du Poëte Ausone, natif de Bordeaux, qui comme l'on sçait portoit le surnom de *Gallus*. Et si le P. Hardouïn replique que la Gaule étoit nommée Gaule longtems avant Ausone, tesmoins Cesar & Tite Live, on sera en droit de lui repartir qu'il est bien persuadé que Cesar & Tite Live étoient des Benedictins, & qu'ainsi le nom de Gaule n'en est pas plus ancien, pour avoir été mentionné par Dom Césai & Frere Tite Live. C'est encore le mesme, que de chercher l'origine du nom

de

de *l'Angleterre*, ailleurs que dans le nom des *Anglois* qui l'habitent & de s'imaginer puerilement que cette Isle est ainsi nommée parcequ'elle fait un *Angle* de l'Europe. Et pour pousser jusqu'au bout cette comparaison, qui paroit assez juste, si l'on cherchoit le sens de ce passage d'Horace, où le Poëte ayant dit qu'il veut aller s'établir à Tarente; il adjoute. *Ille terrarum mihi præter omnes Angulus ridet*, un Critique avanturier accoustumé à expliquer les anciens Auteurs à la Hardouïne, c'est-à-dire à y chercher plutôt la nouveauté que la verité, sera aussi bien fondé que le P. Hardouïn, à dire qu'Horace entend ici deux pays differents, Tarente & l'Angleterre; & que le mot *Angulus* est un nom propre qui marque cette Isle.

Cela peut suffire, ce me semble, pour faire venir le P. Hardouin à resipiscence; je ne puis neanmoins lui laisser passer de certains traits que lui a suggerées sa licentieuse critique. Où a-t il pris que toutes les regions qui sont entre l'Inde & l'Egypte; c'est-à-dire, la Perse, la Susiane, la Babylonie, & l'Arabie, qu'il prétend estre designées par ce vers, *omnis in hac certam regio jacit arte salutem*, mettent tout leur salut dans la culture du miel? Où a t il pris que ceux qui disent que les Anciens plaçoient la source du Nil dans les Indes, disent aussi que les Anciens la faisoient couler au travers de la Perse? les Anciens croioient à la verité, comme Virgile, que le Nil couloit dans le voisinage de la Perse: & il falloit bien qu'ils le crussent, puisque les Indes où ils le faisoient naître, sont voisines de la Perse. Comment prouvera-t-il que Virgile a employé le mot de *vicinia*, au plurier du mot neutre *vicinium*, dans ce vers, *Quaque pharetrata vicinia Persidis urget?* Le Reverend Pere a pris cette remarque

marque de Lacerda sans le nom mer; mais Lacerda n'a pas dit comme lui que ce mot s'employe *Poëtico usu*. Seneque, & Pline s'en servent, mais il sera malaisé au P. Hardouïn de trouver un Poëte qui s'en soit servi; & plus malaisé encore de trouver aucun Auteur, qui ait jamais employé ce mot au plurier, ni en vers, ni en prose.

Il nous reste encore à satisfaire le P. Hardouïn sur quelques difficultez qu'il oppose à mon explication. Il objecte que l'épithete *viridis* sera froide, si elle est attribuée à la veritable Egypte. Et moi je lui demande pourquoi elle sera plutôt froide étant attribuée à l'Egypte, qu'étant attribuée à la Prasiane. *Viridis* marque la fertilité de la terre; ce qui convient plus proprement à l'Egypte, qu'à aucune autre region du monde. Il objecte qu'on ne peut pas comprendre, ce que c'est qui est pressé par le voisinage de la Perse: *Vicinia Persidis urget*. Je lui reponds que ce sont les terres d'Orient, arrosées par le Nil. Il demande si c'est la partie orientale de Perse, ou la partie occidentale, qui presse ces terres. Question frivole; puisque les Anciens faisoient naistre le Nil dans l'extrêmité de l'Orient, & mesme chez les Seres, de quelle autre partie de la Perse pouvoient-ils le faire approcher dans sa course que de l'orientale? Il objecte enfin qu'on ne peut pas dire en bon Latin qu'une region en presse une autre. Comment un Ancien Regent de belles lettres, comme lui, ne voit-il pas que cela est dit poëtiquement, & avec beaucoup d'élegance, en personifiant ces regions?

Je finis en priant le Reverend Pere Hardouïn, s'il trouve quelque chose qui le blesse dans cet écrit, de faire reflexion qu'il se l'est attiré par son humeur presomptueuse & mutine; qu'il est l'ag-

Digitized by Google

l'aggreſſeur, & que je ſuis ſur la deffenſive. Peut-être pourra-t-il lui ſervir à remettre en regle ſon genie immoderé, quand il conſiderera dans quelles abſurdités l'a précipité la fureur des Paradoxes.

ARTICLE V.

LETTRE *de l'Editeur du Dictionnaire de* RICHELET *à l'Auteur des* LETTRES SERIEUSES & BADINES.

MONSIEUR,

JE me croirois diſpenſé de répondre à la Lettre que vous avez publiée ſur la nouvelle Edition du Dictionnaire de Richelet, ſi tout le monde faiſoit attention au Titre de votre Journal. Bien de gens ont pris pour une Lettre purement *Badine*, celle que vous avez donnée ſur le Richelet; car quelle apparence, dit-on, que vous en euſſiez parlé comme vous avez fait, ſi vous aviez pris le ton ſerieux. L'examen de ce livre ne leur paroît qu'un examen badin, qui vous a coûté ſi peu de tems, que ce n'étoit pas la peine de dire que vous l'aviez parcouru. D'autres ont crû que vous parliez ſerieuſement, & l'Editeur du Richelet a un peu ſouffert de leur erreur. Pour moi, Monſieur, je ſuis plus équitable, je crois que vous ne perdez pas de vûë votre Titre, & je trouve du ſerieux & du badin dans votre Lettre, à laquelle

Digitized by Google

quelle je vais répondre moins pour mon interêt propre que pour l'interêt du Public, qu'un Journaliste doit respecter dans ses décisions, & sur tout pour empêcher que les Libraires d'Amsterdam ne souffrent de votre Extrait serieux & badin.

Au reste, Monsieur, avant que d'entrer en matiere je veux vous montrer que je ne suis point de mauvaise humeur, & que je me pique de generosité aussi bien que vous. Vous avez eu la bonté de rejetter sur les Libraires les défauts & les imperfections que vous avez cru trouver dans le Richelet, en
T. 83. disant qu'ils *m'auront peut-être gêné; qu'un homme seul ne pouvoit mieux se tirer d'un travail aussi difficile.* Vous me comblez de tant d'éloges en me traitant d'*Ecrivain habile & sensé*, que ma vanité en seroit flattée, si je n'étois persuadé que c'est du pur badinage. Vous avez fait sagement de ne pas me traiter d'*Illustre* Compilateur; j'étois perdu sans ressource, car les Libraires m'auroient soupçonné d'intelligence avec vous, pour vilipender une Edition sur laquelle ils m'ont *peut-être gêné.* Vous savez par experience que ce sont d'étranges gens, & que les Auteurs habilez & sensez comme nous, ont beaucoup à souffrir de leurs caprices. Messieurs les Libraires ne consultent que leurs interêts, sans s'embarrasser beaucoup de la gloire de leurs Auteurs, qui seroient fort à plaindre, s'ils n'avoient le soin de se faire valoir entr'eux par mille petits tours d'adresse. Pour être équitable à votre égard, Monsieur, je

Je mettrai sur le compte des Libraires interessez dans le Furetiere, tout le mal que vous dites de la nouvelle Edition du Richelet. Ces habiles gens auront peut-être craint qu'avec le Richelet considerablement augmenté & reduit à un prix très-modique, on ne crût pouvoir se passer de quatre énormes volumes, qui ne sont pas à la portée de tout le monde par leur excessive cherté. Pour se délivrer de cette inquietude ils vous auront bien prié de décrier l'Edition du Richelet, & d'avertir le Public que ce n'est *qu'un assemblage d'Articles ou allongez de mille inutilitez, ou pillez du Dictionnaire de Furetiere.* p. 89. Et comme vous le remarquez fort bien, *des gens de Lettres ont leurs raisons pour ne se pas refuser aux desirs des Libraires qui les excitent au travail.* Ibid. Vous voilà, Monsieur, déchargé de l'iniquité de votre Extrait, comme vous avez eu la generosité de m'excuser sur les imperfections de mon travail: c'est ainsi que les gens de Lettres doivent en user entr'eux, je serai toujours disposé à suivre les bons exemples. Il est tems de venir à votre Lettre serieuse & badine.

Vous croyez, Monsieur, qu'il étoit assez inutile de donner au Public le Dictionnaire de Richelet avec des additions, puisqu'on avoit déja le Dictionnaire de l'Académie Françoise, & surtout celui de Furetiere si considérablement augmenté par * deux per-

* Mr. Huet le Pere, savant Ministre de la Haye, & Mr. Regis, habile Medecin d'Amsterdam, méritoient bien de

sonnes très capables. Pour moi je suis persuadé avec * Mr. Bayle de l'utilité des Dictionnaires : de son tems le Public étoit convaincu qu'il n'y a point de Livres qui rendent de plus grands services, & la multiplicité de ces sortes d'Ouvrages ne peut être qu'avantageuse. Il est bon que le Public puisse choisir, & que chacun puisse satisfaire son goût. Vous desapprouvez les additions faites au Dictionnaire de Richelet ; vous voudriez qu'on l'eût laissé tel que l'Auteur l'avoit publié *sans le broder, le reformer, l'allonger, en un mot sans l'étouffer sous des additions sans nombre.* Mais pourquoi a-t-on *brodé, réformé, allongé & étouffé sous des additions sans nombre*, l'ancien Dictionnaire de Furetiere ? N'auroit-on pas dû le laisser tel que l'Auteur l'avoit donné ? On a voulu le perfectionner & en rendre l'usage plus étendu ; est-ce un crime de rendre le même service à l'Ouvrage de Richelet ? Furetiere ne s'étoit proposé que les termes des Arts, des Sciences & des Professions, c'étoit le principal de son Dictionnaire, & il avoit déclaré publiquement, qu'il ne prétendoit rien décider sur la Langue, laissant ce soin à Mrs. de

P. 85.

de n'être pas oubliez par l'Auteur des *Lettres Syriennes & Badines.* Ils ont beaucoup contribué l'un & l'autre à augmenter le Furetiere, & Mr. de Beauval leur a rendu justice dans sa *Preface.* Mr. Huet possedoit la langue Françoise, dont il avoit fait une étude particuliere, & Mr. Regis s'étoit fort appliqué à tout ce qui concernoit la profession.

* Voïez la *Preface* pour la 1e. Edit. du *Diction. de Furetiere.*

de l'Académie. Telle devoit être la difference spécifique des deux Dictionnaires, mais elle ne subsiste plus. Voici ce que dit Mr. Basnage de Beauval * sur les changemens qu'il a faits au Furetiere.

„ On a retouché, ou refondu presque „ tous les articles. Il y en a peu qui soient „ demeurez entiers, ensorte que si le fond „ est de lui, à peine pourroit-il reclamer la „ moitié de tout l'Ouvrage. L'augmentation „ la plus considerable regarde la politesse, „ & l'exactitude du langage. Mr. l'Abbé „ Furetiere pour ne se trouver point en concurrence avec Mrs. de l'Académie Françoise, n'avoit pas entrepris de décider du „ bon ou de mauvais usage des mots, ni de „ la pureté de la Langue. Ce n'étoit pas là „ son but principal. Il s'étoit specialement „ attaché aux termes des Arts: le reste n'étoit qu'accessoire, & n'étoit pas enfermé „ dans son plan. Mais cette difference spécifique ne subsiste plus. On a cru que „ pour bien remplir le titre de *Dictionnaire Universel*, il falloit qu'on y pût apprendre „ à parler poliment, aussi bien qu'à parler „ juste, & dans les termes propres à chaque Art.

Mr. Brutel de la Riviere, qui a ajouté tant d'excellens articles dans la derniere Edition du Furetiere, ne déclare-t-il pas qu'il s'est *particulierement attaché à la Langue*?

* *Preface* pour la seconde & troisiéme Edition,

Cependant, Monſieur, les additions ſur la Langue appartiennent de plein droit, ſelon vous, au Dictionnaire de l'Académie; Furetiere ne s'étoit propoſé que les termes des Arts & des Sciences. On a donc empieté ſur les droits de l'Académie, pourquoi ſera-t-il deffendu d'en uſer de même à l'égard du Furetiere? Pourquoi aura-t-on mal fait à Roüen, à Lyon & à Amſterdam d'augmenter le Richelet & par raport à la Langue Françoiſe & par raport aux termes des Arts & des Sciences? Les Libraires de Rotterdam & ceux de la Haye ſont ils en droit de le des approuver? On a marché ſur les traces
Pag. 88. de ces *Hommes Illuſtres* qui ont enrichi le Furetiere; pouvoit-on mal faire en ſuivant de tels modéles?

Au reſte, Monſieur, je dois dire en paſſant que les Libraires d'Amſterdam ne m'ont pas cauſé le chagrin que Mr. de la Riviere a eu à eſſuïer de la part des Libraires de la Haye. Ces derniers, à l'inſçû & même malgré les * *plaintes très-fortes* de cet habile Editeur, ont rempli le Furetiere d'obſcenitez & de ces endroits licentieux qui revoltent les honnêtes gens. Les Libraires d'Amſterdam en ont mieux uſé avec moi, auſſi ne trouvera-t-on point des additions de ce genre dans la nouvelle Edition du Richelet.

Vous croyez, Monſieur, que la petiteſſe

do

* Voï. la *Préface* de la Nouvelle Edition.

Digitized by Google

du volume de l'ancien Richelet & la brieveté de ſes articles remplis d'ailleurs de traits ſatyriques, contribuerent à lui donner de la vogue; le Dictionnaire de l'Académie étant en deux gros volumes in folio. Il ne ſeroit pas impoſſible que le nouveau Richelet en deux volumes in quarto, ne cauſât quelque frayeur à vos chers Libraires; quatre gros volumes in folio ſont de dure digeſtion. On a beau dire que le Dictionnaire de Furetiere eſt excellent, les acheteurs ne diſputent point là-deſſus, le prix les épouvante, ils ſe contentent du petit Richelet. Pour remedier à ce fâcheux inconvenient vous avez ſoin de parler peu avantageuſement de la nouvelle Edition. Les nouvelles augmentations conſiſtent, ſelon vous, les unes en termes de l'uſage ordinaire & commun, & les autres en termes de Sciences, d'Arts, de Métiers, & principalement de Relations; & s'il faut vous en croire, tout cela eſt pillé du Dictionnaire de Furetiere, dont on a eu ſoin de déguiſer les articles. On ne devoit pas, dites vous, *les en tirer pour groſſir inutilement un autre livre.* Eh de quoi a-t-on ſi fort groſſi le Furetiere? N'eſt-ce pas de ce qu'on a tiré des autres Dictionnaires & des Livres de toute ſorte? L'Editeur en convient de bonne grace, & il ajoute que ſi quelqu'autre veut profiter de ſon travail, on lui fera honneur; je dirois la même choſe de mes additions, ſi je pouvois croire qu'elles méritent l'attention de Compilateurs fu- P. 89.

Digitized by Google

turs ; je n'oserois m'en flatter, puisqu'un Savant de votre mérite leur refuse son approbation.

Pour répondre à tout ce que vous dites, Monsieur, sur mes additions, il me suffit de vous renvoyer à l'Extrait qu'on a donné du nouveau Richelet dans la * *Bibliothèque Françoise*. On y reconnoit qu'il y a un grand nombre d'articles sur la Langue Françoise, presque tous pris du Dictionnaire de l'Académie; qu'on a distingué les divers sens des termes François, & qu'on a averti dans quel genre d'écrire il convient de les employer. On n'oublie pas de remarquer que j'ai pris la peine de comparer les décisions de Richelet avec celles de l'Académie Françoise, & que je raporte les dernieres en conservant les articles de Richelet tels que je les ai trouvez. On en donne des exemples, & vous pouvez consulter les articles, *Adulateur*, *Affectueux*, *Destin*, &c. Il ne s'agit pas seulement des termes de *l'usage ordinaire & commun*, on n'a pas eu moins d'attention pour tout ce qui regarde le beau style, & les divers genres d'écrire. Vous n'étiez pas obligé, je l'avoüe, de vous en raporter à une Préface, mais l'examen du Livre devoit être plus serieux, & il vous auroit convaincu qu'on n'a pas cherché à en imposer aux Lecteurs. Je ne me suis pas attaché à refondre les articles de Richelet, ou à les retoucher;

* Voi. le Tom. XVI. II. p. pag 292.

Digitized by Google

cher ; je me suis contenté d'en ajouter de nouveaux pour rectifier les anciens, ou pour rendre ce Dictionnaire d'un plus grand usage. Il seroit inutile d'entrer dans le détail, on l'a déja fait dans la *Bibliotheque Françoise*. On dit, par exemple, en termes de Pratique, *Adhérer aux Conclusions* &c. *Arrêt de défenses*, *Arrêt de surséance*, &c. On n'en parle point dans le Dictionnaire de Furetiere, mais on les trouvera dans celui de Richelet.

Divers Dictionnaires, comme celui de Commerce par Savary, celui de Marine par Aubin, & d'autres pareils livres ont fourni un grand nombre d'articles qui ne se trouvent point dans le Furetiere, ou qui y sont defectueux. Voïez *Argent*, *Action*, *Ambre*, *Armateur* &c. Ce dernier terme ne se dit pas seulement d'un Corsaire, & de ceux qui sont interessez dans l'armement du vaisseau qu'il commande ; on le dit aussi des Négocians qui équipent un vaisseau Marchand, particulierement pour les Voyages de long-cours. Ce dernier sens manque dans le Furetiere. Je ne dirai rien de la Medecine, de la Chymie, de la Botanique, des Arts, des Métiers, &c. On a eu pour cela des secours, dont on a taché de faire un bon usage, sans avoir besoin du Furetiere.

Les termes de Relations que j'ai ajoutez sont en petit nombre, & il est juste de vous prouver qu'ils ne sont point pillez du Dictionnaire Universel. Voici deux exemples de ces sortes d'additions.

BEY, *ſ. m.* On donne ce nom aux Gouverneurs de Province dans le Roïaume d'Alger. Il y a le Bey du Levant, le Bey du Ponent, & le Bey du Midi. Voï. ſur ce ſujet *l'Hiſtoire du Roïaume d'Alger par Mr. Laugier de Taſſi.*

Voici l'Article tel qu'on le donne dans le Furetiere, & vous verrez qu'ils ne ſe reſſemblent gueres.

BEY, *ſ. m.* Terme de Relation. Gouverneur des païs, ou des villes maritimes dans l'Empire Turc. Le *Bey* de Miſitra. On appelle *Beygliere*, le vaiſſeau, ou la galere que monte le *Bey*.

J'aurois pû donner plus d'étenduë à l'article *Bey*, ſans recourir au Dictionnaire de Furetiere. Voici ce que je pouvois ajouter; Il y a douze Beys en Egypte, qui commandent la Milice; il n'y en a point dans les autres Provinces de l'Empire Ottoman. Chaque Bey entretient 500. hommes armez, qui leur ſervent de gardes. Les Beys ſont redoutables aux Pachas, & les dépoſent quelquefois. *Bey* ſignifie proprement, Capitaine ou Commandant des troupes. Les Beys d'Alger commandent les trois Camps ou Armées. Le Bey de Tunis s'eſt emparé de tout le Gouvernement du Royaume; & le Dey n'eſt qu'un phantôme de Roi & n'a aucun pouvoir.

Le mot *Boïard* ne ſe trouve point dans Furetiere, quoi qu'il y ſoit auſſi néceſſaire qu'un grand nombre d'autres. Voici ce qu'on en dit dans le Richelet.

BOIARS. On appelle ainſi les Grands & les Seigneurs de Ruſſie. Les vieux Boïars ont vû

avec

avec chagrin les changemens que le Czar Pierre le Grand a faits dans ſes Etats. Voï. *l'Etat de Ruſſie par Perry.*

Permettez-moi, Monſieur, de faire une petite réflexion ſur le mépris que vous témoignez pour les termes de Relations: *termes inutiles*, dites-vous, *puiſqu'on en lit l'explication dans les voiages où ils ſe rencontrent, & termes d'ailleurs qui n'appartiennent pas plus au François qu'à toute autre langue.* Vous n'y avez pas bien penſé, & je m'étonne que votre Libraire vous ait permis de vous exprimer d'une maniere ſi contraire à ſes interêts. Il compte ſans doute qu'on ne s'en raportera pas à votre déciſion; car le Dictionnaire de Furetiere ne contient-il pas un nombre très-conſiderable de termes de Relations? ſont-ce donc des inutilitez dans un Dictionnaire Univerſel? Qui l'auroit cru, que ces *Hommes Illuſtres* qui ont pris la peine de les recueillir, ſeroient expoſez aux traits de votre ingenieux badinage? Pag. 83.

Je remarque, Monſieur, que vous ne dites mot des additions qui regardent la Guerre, & vous avez vos raiſons pour en uſer ainſi. Vos Libraires ſeroient fâchez qu'on crût que le nouveau Richelet eſt plus ample & plus exact par raport à la Guerre, que le Dictionnaire de Furetiere, ſelon vous *le plus complet & le plus utile que nous ayons.* Pag. 84. Souffrez que je les compare l'un avec l'autre par un examen ſerieux & non badin tel que le votre. Convaincu que je ne pouvois parler juſte de l'Art militaire après des gens

qui ne l'entendoient point, je n'avois garde de prendre pour guides les *Illuſtres* Editeurs du Furetiere, qui ont copié des Auteurs dont les connoiſſances ſur cette matiere étoient fort bornées. J'ai eu recours au ſavant Commentaire de Mr. le Chevalier de Folard ſur Polybe; cet habile Officier m'a fourni une infinité de choſes très-curieuſes, ſoit ſur les termes militaires, ſoit ſur les Machines & les Evolutions des Anciens & des Modernes, & divers morceaux inſtructifs ſur l'Art militaire. Je lui en ai fait honneur, & on a * jugé comme moi, que c'étoit le meilleur guide qu'on pût ſuivre ſur cette matiere. Venons à quelques exemples pour juſtifier ce que j'avance, car je ne veux point m'expoſer au reproche que vous m'avez fait ſur un endroit de ma Preface, qui vous a paru deſtitué de preuves. Pag. 79.

Abatis d'arbres. C'eſt le retranchement le plus fort & le plus redoutable qu'on puiſſe oppoſer à l'ennemi, ſurtout ſur les brèches. *Voi.* Richelet. Furetiere n'en dit mot, quoique cette eſpece d'Abatis fût auſſi importante du moins, que l'Abatis des Bouchers & l'Abatis des Cuiſiniers.

Arme, ſe dit en parlant de la Cavalerie & de l'Infanterie. Ce ſens eſt inconnu dans Furetiere, où l'on ne trouve rien auſſi ſur le mot *Arme blanche*, qui eſt pourtant du bel uſage. *Voïez* Richelet.

Aſſaut eſt un terme fort commun; on dit dans

* Voï. la *Bibliot. Franç.* p. XVI. 2. p. pag. 309.

Digitized by Google

dans Furetiere que c'eſt une *Attaque à force d'armes d'un camp, d'une place, ou d'un poſte pour tâcher de s'en rendre maître.* Il ne faloit pas confondre ce terme avec l'eſcalade, avec les attaques d'inſulte, d'emblée, de vive force, qui ſont très-differentes. Voici, dit-on dans le Richelet, la véritable idée qu'on doit ſe former de ce terme militaire. *Aſſaut eſt une attaque vive & violente, faite à une brêche des murs d'une ville, ſoit par le Bélier, ſoit par la ſappe à la maniere des Anciens, ſoit par le Canon, par les mines, ou par tout autre moyen.* Ainſi le terme d'*Aſſaut* ſuppoſe toujours une brêche. Cet article étoit fort important, il mérite qu'on y faſſe attention.

Aller au feu eſt une façon de parler du bel uſage. Voï. Richelet. Cette acception du Verbe *aller* a été oubliée dans Furetiere. Vous remarquez fort judicieuſement qu'on a oublié dans le Richelet pluſieurs acceptions du même verbe : vous n'en donnez aucune preuve, *par amour, ſans doute, pour la brieveté*, mais en voici une dont je conviens de bonne grace. Je trouve en effet dans Furetiere un long article qu'on pourroit mettre au nombre des inutilitez dont on a groſſi ce Dictionnaire. On y joint le verbe *aller* à tous ſes termes de Marine qui lui conviennent ; comme, *aller à la Bouline, aller à la derive, aller au lof, aller à la ſonde*, &c. On n'a pas uſé de cette reſſource pour groſſir le Richelet, on ſe contente de renvoyer le Lecteur par un article très-court, aux

aux termes de Marine auxquels on joint le verbe *aller*. Mais j'y trouve quelques acceptions de ce verbe qui manquent dans le Dictionnaire Universel, comme *aller en Traite*, terme de Commerce; *aller à jeu*, terme de Coûtume; *aller des patiences*, expreſſion extraordinaire, mais ſi connuë par les fameux Sonnets de Benſerade & de Sarraſin. Vous voyez par là, Monſieur, que le Furetiere n'eſt rien moins qu'un Dictionnaire complet, & qu'on peut toujours l'augmenter comme les autres. Revenons à la Guerre, d'où vous êtes cauſe que je me ſuis écarté.

On parle dans le Furetiere de la *Baliſte* & de la *Catapulte*, Machines de Guerre des Anciens. On y fait jetter de pierres à la Baliſte, & lancer des traits & des javelots à la Catapulte. Vous verrez dans la Richelet que c'eſt tout le contraire; la Baliſte lançoit des traits & des dards, & la Catapulte étoit ſurtout emploiée à jetter des pierres d'une groſſeur extraordinaire. Si on vouloit ſe ſervir de cette derniere machine pour lancer des gros dards & un faiſceau tout entier de flêches, on y ajoutoit un Canal, qui la rendoit propre à cet uſage. J'ai ſuivi le ſentiment du Chevalier de Folard, bien mieux inſtruit ſur tout ce qui regarde la Guerre, que Vegece, Juſte Lipſe, Perraut & le P. Daniel.

Au mot *Académie*, on auroit dû faire mention dans le Furetiere des *Académies militaires* des Anciens, qui le méritoient pour le moins autant que les *Académies de jeu*, & tant

Digitized by Google

tant d'autres dont on y fait l'énumeration. *Voi.* Richelet ſur ce mot & ſur celui de *Tactiques.*

Au mot *Architecture militaire*, je n'ai pas oublié l'époque de la Fortification moderne; on n'en voit rien dans Furetiere.

Au mot *Bataillon*, ce Dictionnaire n'entre dans aucun détail ſur les diverſes ſortes de Bataillon quarré; il y en a pourtant à centre plein & à centre vuide. *Voi.* Richelet. Comparez, Monſieur, les deux Dictionnaires aux mots *Bélier*, dont j'ai expliqué les diverſes ſortes, *Brêche*, *Aproches*, *Attaque des Places*, *Arriere-garde*, *Su priſe*, *Retraite*, &c. Comparez les auſſi ſur le mot *Tortuë*; j'en explique quatre ſortes, ſavoir la *Tortuë de Comblement* dans les ſiéges, la *Tortuë de terre*, la *Tortuë Béliere*, & la *Tortuë d'Hommes*, ſoit la ſimple, ſoit la ſurmontée. Rien de tout cela n'eſt pillé dans le Furetiere, vous en conviendrez.

Je ſuis étrangement ſurpris de n'y rien trouver ſur les Machines des Anciens qu'on appelloit *Corbeaux*. Ils méritoient bien autant d'y avoir place que le *Corbeau* des Aſtronomes, ou les *Corbeaux* qui enterrent les corps morts. J'ai fait dix articles pour expliquer les differentes eſpeces des Corbeaux des Anciens; ſavoir, le *Corbeau de C. Duillius* pour accrocher les vaiſſeaux, le *Corbeau* appellé *Dauphin*, le *Corbeau Démoliſſeur*, le *Corbeau à Griſes*, le *Corbeau à tenaille*, le *Corbeau double* pour rompre le coup du Bélier, le *Corbeau des Tyriens*, le *Corbeau à laqs courans* &

& *à pinces*, le *Corbeau* appellé *Tellenon*, & le *Corbeau d'Archimede*.

Dispensez moi, Monsieur, d'entrer dans un plus grand détail qui pourroit ennuyer le Lecteur, & peut-être nuire au debit du Furetiere, qui n'est que trop difficile à cause de la cherté de ce livre. Ce n'est pas mon intention; je rends justice au mérite de ce Dictionnaire si *complet* & si *utile*. Si je m'en suis très-peu servi, c'est que j'ai été *gêné* par les Libraires d'Amsterdam, gens pacifiques, qui craignant d'exciter la mauvaise humeur de leurs Confreres de la Haye, m'ont deffendu de prendre dans le Furetiere. Ce Dictionnaire m'eût été d'un grand secours, sans toucher aux inutilitez & aux obscenitez dont il est si abondamment fourni. Au reste, s'il y a quelques petits articles qui sont les mêmes dans les deux Dictionnaires, comme je m'en suis apperçu, c'est que l'Editeur du Furetiere a fait peut-être usage de l'Edition du Richelet faite à Roüen, & il en avoit le droit; j'aurois pû en user de même en qualité de Compilateur, sans m'exposer à la censure.

Je souscris à une partie de ce que vous dites sur les défauts du Richelet, & qu'on pourra corriger avec le tems. Tel est le sort des meilleurs livres, & le Furetiere quoique manié par tant d'*Hommes Illustres* n'a pas encore atteint la perfection dont un Dictionnaire est susceptible. Je me suis vû, quoique avec moins de talens & de capacité, dans la même situation que Mr. Basnage de Beauval,

val, ou * *imprimoit à mesure qu'il composoit*; avec plus de loisir j'aurois pû faire bien des corrections utiles.

Il est tems, Monsieur, de répondre aux reproches que vous me faites sur les retranchemens qui regardent quelques articles de Mr. Aubert & la *Bibliotheque des Auteurs* ajoutée à l'Edition de Lyon. Ne croiroit-on pas à vous entendre que tout est perdu, & que la nouvelle Edition du Richelet ne mérite plus aucune attention? Il est juste d'examiner si vous êtes fondé.

Quoique Mr. Aubert soit habile dans la Jurisprudence Coutumiere & Canonique, je ne le crois pas moins versé dans la Litterature ancienne & moderne. Mr. Lancelot qui a examiné les additions qu'il a faites au Richelet les a trouvées † *curieuses, instructives, & écrites avec netteté: elles ne sont point*, ajoute-t-il, *copiées des autres Dictionnaires* Quoiqu'elles soient en général trop étenduës & trop longues pour un Dictionnaire, où il ne s'agit pas de donner des Dissertations, & de traiter à fonds les matieres, je me suis contenté d'en abreger seulement quelques-unes qui regardent le Droit Coûtumier des Provinces de France, le Droit Canonique &c. Mais j'en ai conservé tout l'essentiel, & je me flatte que Mr. Aubert lui-même ne desapprouvera pas la liberté

* Voi. *la Preface de Mr. de Wanel.*
† Voi. *la Preface de l'Edition de Lyon.*

liberté que j'ai pris. Les articles où j'ai touché ſont encore fort étendus, & tout autrement inſtructifs que ceux qu'on trouve dans le Furetiere ſur les mêmes ſujets. Voïez par exemple les mots, *Bachelier*, *Ban*, *Ban de Mariage*, *Banalité*, *Baniere*, *Banlieuë*, *Bois*, *Bourſe*, *Bris*, *Bule*, *Chemins*, *Colombier*, *Confiſquer*, *Courtier*, *Dedicace*, *Devolut* & *Devolution*; dont pluſieurs ſont reſtez dans leur entier. L'Article du mot *Bois* eſt ſurtout très-étendu, par ce qu'on y explique un grand nombre de termes des Ordonnances, qui doivent ſe trouver dans un bon Dictionnaire, mais dont pluſieurs ont été inconnus aux Editeurs du Furetiere. Si j'en ai uſé comme j'ai fait, c'eſt parce que j'ai cru que les articles dont j'ai retranché quelque petite partie intereſſent très-peu de gens. Cette raiſon ſeroit bonne même en France où la connoiſſance du Droit Coûtumier eſt néceſſaire; & je la crois très-forte dans les païs étrangers où l'on ſuit le Droit Romain, & où les Coutumes des Provinces & des Villes particulieres de France ne ſont d'aucun poids.

Pag. 81. Mais j'aurois dû par la même raiſon, dites-vous, abreger d'autres articles, & particulierement ceux qui roulent ſur les Fables & ſur les Antiquitez. Vous croyez que l'érudition Poëtique & Hiſtorique n'intereſſent qu'un petit nombre de perſonnes. Un tel ſentiment me paroîtroit fort extraordinaire, ſi un homme moins éclairé que l'Auteur des *Lettres Serieuſes & Badines* oſoit le hazarder.

J'avoue

J'avoue mon ignorance, j'avois toujours été fortement persuadé, que l'érudition Poëtique & Historique interessoit les gens de Lettres de tous les païs du monde; quelle obligation ne vous ai-je pas de m'avoir desabusé! Il y a toujours à apprendre avec les Savans de votre ordre.

Pour ce qui est de la *Bibliotheque des Auteurs*, vous ignorez peut-être, Monsieur, qu'elle avoit été inserée dans l'Edition de Lyon, sans la participation de Mr. Aubert, qui a souhaitté qu'elle fût retranchée de l'Edition d'Amsterdam. Son sentiment a été conforme à celui de plusieurs autres personnes de mérite qui ont jugé que cette Bibliotheque devoit être rejettée. J'ai été fondé à avancer qu'elle est mal digerée, remplie de fautes & de traits passionnez. Sans m'amuser à en donner des preuves, ce qui me seroit très-facile, consultez la * Lettre Critique que Dom le Cerf, savant Benedictin, a publié sur cette Bibliotheque composée par Mr. le Clerc, Ecclesiastique du Seminaire de St. Sulpice à Lyon. Dom le Cerf assure qu'on ne trouve dans cet Ouvrage, *ni solidité dans le raisonnement, ni justesse dans la critique*; qu'on y *raporte mille petites particularitez pueriles & inutiles qui n'entrent ni dans le plaisir, ni dans l'instruction d'un lecteur*; & qu'enfin *on y donne aux Auteurs des sentimens qui n'ont d'existence que dans l'ima-*

* Voï. la *Biblioth. Françoise*, Tom. XVI. Part. I. pag. 86.

gination vicieuſe du Critique. Il ajoute enſuite que *la Bibliotheque du Richelet eſt une de ces productions monſtrueuſes que l'Auteur auroit dû conſerver dans l'obſcurité de ſon Cabinet, s'il avoit été ſenſible à ſa réputation.* Vous pouvez voir, Monſieur, les preuves que Dom le Cerf a données de ſon ſentiment, & vous conviendrez que mon jugement n'eſt que trop bien fondé, malgré l'idée avantageuſe que vous avez conçuë de cette Bibliotheque. S'il y a quelques recherches curieuſes, comme j'en ſuis convenu de bonne foi, l'Ouvrage eſt en général ſi défectueux, qu'il ſeroit moins facile de le reformer que d'en faire un nouveau. Je ne dois pas oublier que le Benedictin que je viens de citer, dit en finiſſant ſa Lettre, que ſes réflexions ſur cette Bibliotheque juſtifient la conduite des Libraires d'Amſterdam, *qui dans la nouvelle édition qu'ils préparent du Dictionnaire de Richelet, en retranchent la Bibliotheque qui défigure ſi étrangement un Ouvrage d'ailleurs eſtimable.*

A l'égard de la *Liſte des Auteurs* citez, qu'on a ſubſtituée à la Bibliotheque de Lyon, je n'en ai pû retoucher tous les articles. Il n'y a rien de moi dans ceux qui vous ont fait tant de pitié; vous trouverez que j'en ai reformé & augmenté pluſieurs, ſi vous prenez la peine de les examiner : tels ſont ceux d'*Abbadie*, *Jacques Basnage*, *Bayle*, *Charpentier*, *Jean le Clerc*, *Furetiere*, *Godeau Malebranche*, *La Mothe le Vayer*, *Peliſſon*, &c. Les Articles nouveaux ſont le plus grand

grand nombre de cette Liſte ; voïez, *Baillet*, *Comines*, *Conrart*, *Dacier*, *Huet*, *Meziriac*, *La Monnoye*, *Petit*, &c. Peut-être en trouverez-vous quelqu'un plus ſuportable que ceux qui vous ont ſi fort révolté.

Je finirai cette Lettre, qui vous paroitra, ſans doute, trop longue, en vous priant de repreſenter à votre Libraire qu'on ne lui a donné aucun juſte ſujet de plainte ; qu'on a évité dans la Préface du Richelet & dans les Journaux qui s'impriment à Amſterdam, de faire mention du Dictionnaire de Furetiere, dont on auroit bien pû relever les défauts. Il auroit fait ſagement de ne pas me mettre dans la néceſſité de parler de ſon Livre, & je ſerai charmé de n'être pas obligé d'y revenir. C'eſt au Public à décider du mérite des Ouvrages ; laiſſons lui le choix de celui dont il s'accommodera le mieux. Pour nous, Monſieur, peu nous importe qu'on achete le Richelet ou le Furetiere ; ce n'eſt pas aux Auteurs que le profit en reviendra. Je ſuis, Monſieur, votre &c. *D'Amſterdam*, ce 30. Avril 1732.

ARTICLE VI.

LE DICTIONNAIRE *des Arts & des Sciences de M. D. C. de l'Académie Françoiſe. Nouvelle Edition revûë, corrigée & augmentée par Mrs. de l'Académie Royale des Sciences.* In folio 2 vol. *à Paris chez*

Digitized by Google

ROLLIN *Pere*, 1732. Tom. I. pag. 6, 8. Tom. II. pag. 645.

UN Ouvrage auſſi utile ne peut manquer d'être bien reçû du Public. Mrs. de l'Académie Françoiſe n'aïant pas jugé à propos de groſſir leur Dictionnaire des termes des Arts & des Sciences, ils en donnerent un ſéparé pour ſatisfaire le goût d'une infinité de gens pour la connoiſſance de ces termes. Le Dictionnaire de Furetiere imprimé en Hollande leur parut défectueux en beaucoup d'endroits ; & ils jugerent qu'un nouveau Dictionnaire des Arts étoit abſolument néceſſaire.

L'Edition qu'on vient d'en donner eſt beaucoup plus ample & plus exacte que la premiere ; on l'a augmentée de beaucoup de termes qui manquoient dans la précedente ; & la difficulté de perfectionner ce grand Ouvrage n'a pas permis aux Libraires de le publier plutôt. On ſe plaignoit que dans le Dictionnaire de Furetiere, quoique eſtimable à divers égards, quantité de matieres étoient traitées imparfaitement, on a taché de remedier à cet inconvenient, en s'appliquant à ramaſſer tout ce qui a été écrit juſqu'ici de plus curieux ſur les Arts & les Sciences, afin que ceux qui ſouhaitoient cette ſorte de ſupplement à l'Ouvrage de l'Académie, euſſent ſujet d'être ſatisfaits. C'eſt, *dit-on*, dans cette vûë qu'on a travaillé, & l'on peut dire qu'il n'y a point de matiere que l'on n'ait pris ſoin d'étendre, en y ajoûtant une

une infinité d'Articles nouveaux qu'on ne trouve point dans le Dictionnaire, *prétendu Universel.*

On reproche dans la Preface diverſes fautes, qu'on remarqua d'abord dans le Furetiere, & nous croyons devoir avertir qu'on en releve la plupart fort mal à propos, puiſqu'elles ont été corrigées dans la derniere Edition de ce Dictionnaire, c'eſt à quoi l'Editeur de Paris auroit dû faire attention. Il pouvoit ſans beaucoup de peine remarquer d'autres endroits réellement défectueux, & ſa critique auroit été mieux fondée & plus équitable.

On avoit, par exemple, écrit *Barrometre* au lieu de *Barometre*, & on l'avoit placé mal à propos après *Barriere*, où l'on n'avoit garde de chercher cet article. On avoit dit qu'*Eſtiomene*, terme de Medecine, étoit un mot Arabe, au lieu de dire que c'eſt un mot Grec. On avoit confondu le *Tamarin* avec le Tamariſc, & on faiſoit dire à Dioſcoride du *Tamarin* ce qu'il a dit du Tamariſc. Ce ſont deux choſes très-differentes que l'Académie a très bien diſtinguées dans ſon Dictionnaire. On avoit dit que la *Zedoaire* eſt une graine, quoique ce ſoit une racine, ainſi que tous les Auteurs en conviennent. Tous ces endroits & beaucoup d'autres ont été corrigez dans le Dictionnaire de Furetiere. Mais on n'y a rien changé à l'Article *Thonnine*, qui avoit beſoin d'être reformé. On dit dans Furetiere que *Thonnine* eſt la *chair de Thon coupée & ſalée. La Thon-*

Digitized by Google

nine la plus maigre est la meilleure. Dans les jours caniculaires il est dangereux d'en manger, à cause que les Thons sont alors picquez d'un certain éguillon, comme une mouche, qui les rend si furieux, qu'il les fait quelquefois sauter dans les vaisseaux.

„ Personne n'a pû comprendre, dit l'E-
„ diteur de Paris, comment la Thonnine,
„ qui est de la chair de Thon qu'on aura
„ coupée & salée fort longtems avant les
„ jours caniculaires, peut devenir dangereuse
„ à ceux qui en mangent pendant ces jours-
„ là. Il a confondu ce que Matthiole a dit
„ des Thons, & non pas de la Thonnine,
„ que durant les jours caniculaires les Thons
„ ont un certain aiguillon qui les agite,
„ comme celui des Taons tourmente les
„ bœufs, ce qui les oblige quelquefois à se
„ lancer hors de l'eau & à se jetter dans les
„ vaisseaux; qu'alors ils sont venimeux, &
„ qu'il seroit fort dangereux d'en manger.
„ Cela n'a rien de commun avec la Thon-
„ nine, qu'on peut manger en tout tems
„ sans aucun péril.

L'Editeur de Paris assure qu'il a lû avec grande attention les meilleurs Livres sur les diverses matieres dont ce Dictionnaire est composé; & qu'il s'est servi des lumieres de plusieurs Académiciens habiles. Enfin il n'a épargné, *dit-il*, ni soins ni peines, pour ne laisser rien à souhaiter au Lecteur de ce qu'il pourroit apprendre dans tous les Dictionnaires. Nous croyons qu'on doit en excepter tout ce qui regarde l'Art militaire,

sur

Digitized by Google

ſur lequel l'Editeur auroit dû conſulter le *Polybe* de Mr. le Chevalier de Folard, plutôt que divers Auteurs qui n'ont eu preſque aucune connoiſſance de la Guerre.

Pour rendre cet Ouvrage plus complet, on a conſulté les plus habiles dans chaque Art, qui ont contribué de leurs lumieres à l'enrichir, en donnant les noms & l'uſage de tous les inſtrumens les plus néceſſaires aux Arts. Mais ce qui doit le rendre fort eſtimable, c'eſt ce que Mr. de Fontenelle a fourni; quoiqu'il ne ſoit point nommé, on comprend aiſément que c'eſt lui que l'Editeur deſigne à la fin de la Préface. „ Un „ Académicien celebre, *dit-il*, & reſpectable „ à tous les Savans de nos jours par ſa „ profonde érudition, a bien voulu faire part „ de ſes continuelles méditations ſur toutes „ les matieres que renferment les Mathematiques, en donnant une plus ample explication de tous les termes qui conviennent à cette ſcience & dont le nombre eſt „ tellement augmenté dans cette preſente „ Edition, qu'il ne laiſſe rien à deſirer ſur „ cette matiere.

Nous ne nous arrêterons pas à relever ici les fautes qui ont pû échaper à l'Editeur dans un auſſi grand travail. Il avoüe qu'il eſt impoſſible qu'il n'en ait commis pluſieurs, ſoit pour n'avoir pas aſſez bien compris les termes de certains Arts, ſoit pour n'en avoir pas donné des idées aſſez nettes, & qui puiſſent empêcher qu'on ne tombe dans l'erreur, ſoit même parce que les Auteurs qu'on

Digitized by Google

a ſuivis ont pû ſe tromper eux-mêmes. Quoiqu'il en ſoit, ce Dictionnaire nous paroit fort eſtimable en ſon genre, & il eſt à ſouhaiter qu'on y ajoute divers Articles qui y manquent encore.

ARTICLE VII.

LETTRE *écritte de Paris au ſujet de* DOM CLAUDE DEL VALLE Y HERNANDEZ.

LA Piece ſuivante intereſſe aſſez le gens de Lettres, pour que nous nous croyions obligez de la rendre publique. Elle nous vient de la part d'une perſonne bien inſtruite, & dont le caractere ne nous permet pas de revoquer en doute aucune des particularitez qu'elle contient. Il y a longtems qu'on a parlé du jeune Eſpagnol Hernandez ; on en a raconté tant de merveilles, qu'on n'a pû ſe perſuader dans les païs étrangers de la réalité de ce prodige. Cependant tant de perſonnes de mérite aſſurent un fait auſſi extraordinaire, qu'il n'eſt plus permis d'en douter. Mais ce qui eſt très propre à le confirmer, c'eſt le ſoin particulier que Mr. le Duc & Madame la Ducheſſe Du Maine prennent de l'éducation de cet Enfant merveilleux, qui a mérité toute l'attention de ces deux illuſtres perſonnes, auſſi eſtimables par la ſuperiorité de leurs lumieres, par leur amour

amour pour les Sciences & les Belles Lettres, que reſpectables par le rang diſtingué qu'elles occupent. C'eſt à la protection de leurs Alteſſes Sereniſſimes que le jeune Hernandez eſt redevable des progrez étonnans qu'il a déja faits, & qui paroîtroient incroyables à la poſterité, s'il n'étoient atteſtez par des gens dignes de foi. Les Lecteurs verront avec plaiſir la Lettre qu'on nous a permis de publier; elle les mettra en état de juger de tout ce qu'on en a dit ci-devant dans les Journaux & dans les Nouvelles publiques.

MONSIEUR,

Je ne ſuis point ſurpris de ce que vous paroiſſez douter avec la plûpart des gens de Province, des Articles qu'ils ont vû en differens Mercures, où l'on parloit du progrez ſurprenant qu'a fait le petit *Dom Claude Del Valle y Hernandez* dans les Sciences & dans les Langues. Tout ce qu'on a avancé de cet enfant, tenant ſi fort du prodige, & n'ayant point d'exemple dans l'Antiquité, on eſt bien fondé à n'y point ajouter foi qu'après de bonnes preuves. Je vas donc, pour ſatisfaire au deſir que vous m'en avez témoigné, vous marquer en détail tout ce que j'en ai pû apprendre. Quoique je ſache à n'en pouvoir douter, que tout ce qu'il y a de gens diſtinguez à la Cour & à la Ville, depuis le Roi & les Princes du Sang, juſqu'aux particuliers, l'ont vû & examiné & ſont bien convaincus de la verité de ce que l'on a avan-

cé à ſon ſujet dans divers Mercures ; je ne me ſuis pourtant pas voulu contenter des éloges vagues que j'en ai entendu faire; j'ai cru avec vous, qu'un enfant auſſi rare méritoit d'être approfondi. J'ai donc voulu voir de mes propres yeux, & j'ai outre cela demandé des témoignages particuliers rendus par des perſonnes ſavantes ſur chaque Langue, Science & talent qu'il poſſede.

J'ai commencé par m'informer au juſte de ſon âge, & j'ai vû par l'Extrait Baptiſtaire, & le Demiſſoire du Cardinal d'Aſtorga Archevêque de Tolede, que Monſeigneur Maffey, Nonce en France, fit venir d'Eſpagne, qu'il étoit né à Madrid le 14. Octobre 1720. Article qu'on n'avoit point aſſez examiné dans les précedens Mercures, où on l'a fait plus jeune d'environ onze mois.

Enſuite j'ai vû par des témoignages ſignez par Mr. de Fontenelle, le Pere de Montfauçon, le Pere Guarin, Mr. l'Abbé Capperonnier Profeſſeur de la Langue Greque au College Royal & autres Savans, que dans les mois de Mars & d'Avril de l'année 1729, c'eſt-à-dire, à huit ans cinq mois & quelques jours, il avoit été interrogé en divers endroits ſur l'Hébreu, le Grec, le Latin, l'Italien, l'Eſpagnol, le François, l'Allemand, la Rhetorique, la Logique, l'Arithmetique, les Principes de la Géometrie, la Geographie, la Sphere, la Chronologie, & les Déciſions des Conciles; qu'outre la varieté de tant de Langues & de Sciences, il avoit encore eu le tems d'apprendre à joüer de

Digitized by Google

de la Basse de Viole, à danser le Menuet, la Sarabande d'Issé, une Loure Espagnolle, la Bacchante, les Folies d'Espagne, le petit Menuet, la Filoselle, le Pas de trois; à déclamer près de deux mille vers en toutes sortes de Langues: à joüer aux Echecs, au Trictrac, au Piquet & au Quadrille. Voici présentement les preuves incontestables que nous savons qu'il est versé dans ces Langues & dans ces Sciences.

Mr. l'Abbé Sallier l'ayant interrogé sur la Langue Hébraïque chez Madame la Marquise de Lambert, fut très-satisfait de ses réponses, & j'ai été informé qu'il en avoit fait des éloges en divers endroits. Le Pere de Montfaucon l'ayant invité de venir voir la Bibliotheque de St. Germain des Prez, l'interrogea en présence de plus de trente Religieux de sa Congrégation & a rendu le témoignage que voici, signé de sa main & de celle du Pere Guarin.

„ Nous témoignons que le petit Mon„ sieur Hernandez est venu le 17. de ce mois „ de Mars à notre Bibliotheque, qu'il a ré„ pondu fort pertinemment aux questions „ qu'on lui a faites sur la Philosophie, sur „ les principes de la Géometrie; qu'il a „ expliqué sans faute quelques Auteurs „ Grecs, tant sacrez que prophanes; qu'il „ a également bien répondu en Latin, en „ François, en Italien & en Espagnol; que „ dans tous ces exercices, nous avons en„ core plus admiré son jugement que sa „ mémoire.

„ *Fait*

„ *Fait à Paris en l'Abbaye de St. Germain*
„ *des Prez ce* 21. *Mars.* 1729.

FR. BERNARD DE MONTFAUCON.

Autre de Mr. de FONTENELLE.

„ Je soussigné certifie que j'ai interrogé
„ en diverses rencontres le petit Dom Clau-
„ de Hernandez Del Valle ; que chez Mr.
„ Descazeaux je lui fis expliquer plusieurs
„ endroits d'Homere, qu'ensuite je lui de-
„ mandai l'explication de quelques vers de
„ l'*Aminta del Tasso*, sur lesquels il n'avoit
„ jamais été préparé, & qu'il les traduisit
„ sur le champ en François ; que lui ayant
„ demandé où étoient les Isles Maldives &
„ toutes celles qui sont vers le Detroit de
„ la Sonde, il les avoit nommées sans hési-
„ ter, & il avoit répondu exactement sur
„ les questions de Géographie que je lui fis.
„ M'étant trouvé au Petit Luxembourg
„ chez Mr. le Comte de Clermont, je lui
„ lûs du Latin à l'ouverture d'un livre,
„ qu'il avoit traduit sur le champ en Grec,
„ substituant d'autres mots & d'autres tours
„ de phrases lorsqu'il ne se ressouvenoit pas
„ de ceux de l'Auteur ; qu'il avoit répondu
„ sur les définitions de la Géometrie en
„ Grec & dans les termes d'Euclide même,
„ qu'il expliquoit ensuite en telle Langue
„ qu'on vouloit : Que chez Madame la Du-
„ chesse Du Maine, je l'avois interrogé sur
„ la Sphere, & qu'il avoit répondu avec beau-
„ coup de justesse en Latin ; que j'avois vû

„ en-

Digitized by Google

„ enſuite quelques Savans qui étoit préſens, „ lui faire des demandes ſur la Chronologie „ & ſur la Langue Hébraïque, auxquelles „ il avoit répondu avec beaucoup de juſteſſe „ & de préſence d'eſprit, expliquant ſes ré„ ponſes en telles Langues, qu'on ſou„ haittoit, ſans confondre ni paroître même „ embarraſſé de tant de queſtions ſur diffe„ rentes Sciences, faites par diverſes per„ ſonnes à bâtons rompus & en differentes „ Langues; que Madame la Ducheſſe Du „ Maine lui ayant fait elle-même des queſ„ tions ſur la Logique, il y avoit répondu „ avec une préciſion qui avoit charmé cette „ Princeſſe; qu'il avoit danſé & chanté lui„ même des Sarabandes avec une grace in„ finie, & déclamé des ſcenes entieres en „ differentes Langues avec beaucoup de feu „ & d'action, & qu'il avoit fait cela dans „ un âge où trois dents de lait lui manquoient „ & où ſes ſecondes n'avoient pas encore „ commencé à renaître; ce qui a fait dire à „ Mr. de la Motte, que jamais des dents „ de lait juſqu'au tems du petit Hernandez, „ n'avoient ſervi à articuler tant de Lan„ gues ſavantes.

Fait à Paris ce 14. *Avril* 1729.

FONTENELLE.

Autre Témoignage de Mr. CAPPERONNIER.

„ Je certifie que le 16. du mois de Fe„ vrier, j'ai vû le jeune Mr. Hernandez

„ Del

„ Del Valle chez Mr. Crozat ruë de Riche-
„ lieu ; qu'il m'a répondu avec beaucoup
„ de juſteſſe aux queſtions que je lui ai fai-
„ tes en Grec, & en Latin ſur la Rhetori-
„ que & la Logique, qu'il m'a rendu en
„ bon Grec quelques paſſages tirez de Te-
„ rence ; que lui ayant propoſé de nous en-
„ tretenir en Grec pendant quelque tems,
„ il a fort bien ſoutenu cette converſation ;
„ que pendant cet exercice je n'ai pas moins
„ admiré le jugement de cet enfant que ſa
„ prodigieuſe mémoire.

„ *Fait à Paris ce* 18. *Avril* 1729.

C. CAPPERONNIER, *Profeſſeur Royal en Langue Greque.*

Lettre du Pere VERDUC.

MONSIEUR,

„ Vous me demandez ce que je penſe du
„ petit Monſieur Del Valle Hernandez ; en
„ vous raportant ce que j'ai vû vous pour-
„ rez en juger vous-même. Il y a quelques
„ jours qu'il vint à notre Bibliotheque ;
„ comme je le vis à l'endroit où ſont les
„ Conciles Généraux, je lui dis : pour ces
„ livres-là je crois qu'il eſt inutile que vous
„ vous y arrêtiez ; car à votre âge vous ne
„ pouvez pas en avoir oüi parler. Il me
„ repliqua : Il eſt vrai, mon R. P. que je
„ n'y ſuis guere verſé, mais cependant ne
„ laiſſez pas de m'éprouver ſur le premier
„ Concile Oecumenique qui vous viendra

„ dans

„ dans l'esprit. Voyant qu'il paroissoit le
„ souhaiter, je l'interrogeai sur le Concile
„ de Constance. Je fus très-surpris de la
„ justesse de ses réponses ; il répondit en
„ Latin comme auroit fait un Théologien.
„ Après cela j'ouvris une Polyglotte où il
„ me lût des passages en Hébreu & en
„ Grec, ensuite ayant caché le Latin, je
„ le priai de m'expliquer le texte Grec, ce
„ qu'il fit en fort bons termes Latins, &
„ qui valoient bien ceux de la Vulgate. Il
„ me satisfit également bien sur les questions
„ que je lui fis sur la Logique.

„ Pour ce qui est de son âge, il est cer-
„ tain qu'il ne peut avoir qu'autour de huit
„ ans, puisque nous avons un Religieux qui
„ l'a vû il y a quatre ans & demi qu'il ne
„ savoit pas encore parler. Après cela je
„ crois que vous pouvez le regarder com-
„ me un Phénomene nouveau, qui paroit
„ dans la Republique des Lettres.

„ Je suis avec respect, Monsieur, Votre
„ très-humble &c.

MONSIEUR,

A Paris ce 2. Mars 1729.

FR. PIERRE DE St. JEROME, *Lecteur Théologie & Visiteur Général*, &c. &c.

Mr. Vaillant, Professeur de Philosophie au College de Lizieux, l'ayant vû argumenter dans sa Classe, & l'ayant ensuite interrogé sur d'autres matieres, en a inseré l'éloge dans les cayers qu'il dicte à ses écoliers.

Digitized by Google

Il a argumenté avec beaucoup d'applaudiſſement à des Theſes au College du Pleſſis, ſur les Idées innées & ſur le Futur Contingent.

Mr. Adam l'ayant interrogé en préſence de Madame la Princeſſe de Conty ſur l'Arabe, le Grec, & ſur pluſieurs autres matieres, en parla avec admiration à cette Princeſſe.

Un jour qu'il dîna chez Mr. le Prince de Tingri avec Mr. l'Evêque de Soiſſons, ce Prélat l'interrogea ſur le Grec, ſur la Logique, ſur les Conciles, & parut extrêmement ſatisfait de la juſteſſe de ſes raiſonnemens. Il s'eſt ſouvent trouvé chez Madame la Ducheſſe d'Hannover avec des Seigneurs Allemans, qui m'ont dit que ſon accent étoit auſſi bon que s'il étoit né en Saxe. Les Capitaines Allemans & Suiſſes avec qui il parle tous les jours chez Mr. le Duc Du Maine, trouvent la même choſe.

Lorſque Mylord Harrington étoit à Paris Mr. l'Abbé Du Pleſſis étant allé le voir avec ſon petit éleve, Son Excellence les retint à dîner. Le jeune Mr. Hernandez parla toujours Anglois avec ce Seigneur, & lui plut infiniment par ſes manieres.

Il y a deux ans que dînant chez Mr. le Marquis d'Asfeld avec Mr. l'Abbé d'Asfeld, Mr. Rollin & Mr. Coffin ſi connus par leur érudition, il ſubit un examen pendant près de cinq heures ſur le Grec, le Latin & pluſieurs autres Langues & matieres. Ces trois Savans ont dit en divers endroits, que c'étoit l'enfant le plus ſurprenant qu'ils euſſent vû.

Lorſque

Digitized by Google

Lorſque les Nonces Maffei & Lanti, les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Veniſe ſont venus rendre leurs viſites aux Princes & Princeſſes de la Maiſon Du Maine, le jeune Hernandez les a entretenus chacun dans leur Langue, & en a reçû mille éloges & mille careſſes.

Il y a près de trois ans que le Roi Staniſlas étant venu à Sceaux rendre viſite à S. A. S. Madame la Ducheſſe Du Maine, ce Prince fit l'honneur à ce jeune homme de lui parler en Allemand, & il parut charmé de ſes réponſes & de ſon accent. Entre autres queſtions que Sa Majeſté Polonoiſe lui fit, Elle lui demanda à quel âge, il étoit venu d'Eſpagne. Cet enfant lui ayant répondu qu'il avoit paſſé les Pyrenées à deux ans, le Roi pour éprouver s'il ſavoit de quoi il parloit, lui dit, n'eſt-il pas vrai que ces Pyrenées ſont de beaux fleuves? Sire, avec votre permiſſion, répondit-il, ſi j'en dois plus croire mes Cartes que Votre Majeſté, ce ſont des montagnes & non des fleuves.

Lorſqu'il alla voir repréſenter une Tragedie au College de Louïs le Grand, le P. Boujan & d'autres Jeſuites l'ayant interrogé dans la Chambre du jeune Prince de Tingri, l'ont trouvé ſurprenant.

S. A. S. Mr. le Comte de Clermont l'ayant fait interroger en ſa préſence par divers Académiciens, ſur pluſieurs Sciences & Langues, dans le tems qu'il n'avoit encore que ſept ans & huit mois, ce Prince en fut ſi charmé qu'il lui donna l'apartement de

Madame la Princeſſe dans ſon Palais, & toute ſorte de Maîtres, bien reſolu d'éprouver juſqu'où pourroit aller un genie auſſi vaſte, dans toutes les Sciences. Ce Prince qui l'entretenoit de tout, alloit lui conferer des Benefices conſiderables, lorſque Madame la Ducheſſe Du Maine, également charmée des qualitez ſurprenantes de cet enfant, le demanda avec inſtance à ſon Neveu, & ſe chargea du ſoin de lui faire ſa fortune. Il y a déja près de trois ans qu'elle le fait élever chès elle, & toute la Cour eſt inſtruite des bontez que S. A. S. a pour lui & de la diſtinction avec laquelle Elle le traite.

Je ne parle point ici des complimens qu'il fit au Roi & à la Reine il y a quatre ans; tous les Courtiſans qui entendoient des Langues ſavantes ou étrangeres, virent avec quelle liberté d'eſprit il les entretenoit, ſans être plus gêné dans les autres Langues que dans la Françoiſe.

Vous voyez, Monſieur, que je vous ai cité en général & en particulier une ſi grande quantité de témoins, qu'il y auroit une eſpece de bizarrerie à refuſer de ſe rendre à tant de témoignages. Ce ne ſont point des faits qui ſe ſoient paſſez dans des païs ou dans des temps ſi éloignez, qu'on ne puiſſe les vérifier. Je vous cite les lieux & les noms de quantité de perſonnes toutes illuſtres & célébres qui exiſtent encore, & qui s'accordent à lui rendre juſtice. J'ai été dans l'incredulité comme vous, & comme les Provinciaux; mais enfin je n'ai pû m'empêcher de

de croire ce que mes yeux ont vû, ce que mes oreilles ont entendu, & ce que plus de six cens témoins plus habiles que moi ont attesté. Je croi que toutes les preuves que je viens de raporter peuvent suffire pour lever vos Doutes.

Il s'agit présentement, comme vous paroissez le desirer, de vous marquer où en est aujourd'hui le jeune Hernandez. Il lit couramment l'Arabe, explique la Genese & les Pseaumes dans cette Langue, & pourroit soutenir une conversation avec un Arabe. Il lit l'Hébreu assez facilement & explique la Genese en Hébreu, en Syriaque, en Samaritain & en Chaldéen. Il lit le Grec aussi couramment que le François, & traduit en Latin ou en François, à l'ouverture du livre, les premiers Livres de l'Iliade d'Homere, Esope, les Apophtegmes de Plutarque, & la Bible. Il parle Latin sur toutes sortes de Sciences, & peut expliquer à livre ouvert la plûpart des Auteurs Latins.

Il lit & parle l'Espagnol, & il a déja trouvé quatre cens éthymologies de mots Espagnols qui viennent de l'Arabe, dont Covarruvias, ni aucun autre Auteur jusqu'à lui n'avoient point fait la découverte. Il lit & parle l'Italien, l'Allemand, le François & l'Anglois.

Il peut répondre sur la Rethorique, sur la Logique, sur la Sphere, sur les Conciles, il sait ses regles d'Arithmetique, il fait des operations sur les fractions, les proportions,

les racines quarrées, les racines cubes, les équations.

Il joüe sur la Basse de Viole les pieces les plus difficiles de Mr. Faurcroix.

Il danse, comme je l'ai déja dit, avec tant de grace, que Mr. Blondy l'ayant vû danser chez un Seigneur Portugais il y a deux ans, dit, cet enfant danse comme nous autres. Il chante des chansons en toute sorte de Langues. Il joüe tous les jeux de commerce, & il déclame avec une grace infinie. Il y a quelques jours qu'il fut d'une Comedie que Madame la Princesse représenta avec Madame la Duchesse d'Etrées & plusieurs autres Dames de sa Cour; on avoüa qu'un Acteur à trente ans ne pouvoit joüer un rôle avec plus de naturel & de grace. Enfin on a de la peine à dire, en quoi il excelle davantage.

Comme vous me demandez qu'elle est sa figure & son humeur, je vous dirai qu'on ne peut rien voir de mieux proportionné. Il paroît dans sa petitesse fait au tour, & son visage ne cede point à son corps. Quoiqu'il ait eu deux fois la petite verole, il n'en est point marqué; son teint est blanc & uni, ses traits sont fins, & ses yeux sont pleins de feu, d'esprit & de douceur. Pour ce qui est de son humeur, on n'en peut voir de plus égale; il est toujours guai, enjoüé, complaisant, poli, caressant; jamais on n'a remarqué en lui aucune humeur, ni le moindre air de vanité. Son cœur surpasse encore ses autres qualitez; on m'a raporté qu'on lui

Digitized by Google

lui a vû faire des actions héroïques en matiere d'amitié, & qui marquoient beaucoup de délicateſſe dans ſes ſentimens & même de la grandeur d'ame. Il y a des perſonnes à la Cour de Madame la Ducheſſe Du Maine, qui lui ont donné le ſurnom d'*honnête homme*; & Mr. le Duc Du Maine l'apelle quelquefois le *petit grand homme*.

On dit que Mr. l'Abbé Du Pleſſis a fait un recueil de toutes ſes penſées depuis l'âge de ſix ans, qui pourroient mieux faire voir ſon eſprit & ſon cœur. Peut-être feroit-il bien de le donner au Public, pour inſpirer aux jeunes enfans de ſon âge de l'émulation & du goût pour les bonnes choſes.

Je finirai par un trait qui marque avec quelle délicateſſe le jeune Hernandez traite les Sciences, & combien il eſt éloigné de la pedanterie, que l'on remarque quelquefois dans les perſonnes hériſſées d'Arabe & de Grec. Il y a deux ans qu'il dînoit chez Mr. de Savalette, Fermier Général. Le Pere Boujan, Jeſuite, s'y étant trouvé, lui fit pluſieurs queſtions ſur la Logique, & entr'autres celle-ci: *Quid diſcriminis eſt inter perceptionem & judicium?* Il répondit; *in hoc diſcrepant judicium & perceptio, quod iſta ſit cogitationis ſpecies quâ quidpiam concipitur tantum, nihilque de eo affirmatur, vel negatur; judicium vero ſit altera cogitationis ſpecies quâ una idea cum aliâ conjungitur aut ab eâ ſeparatur, ſive quâ unum de alio affirmatur vel negatur.* Par exemple, dit-il, en ſe tournant vers Madame de Savalette, qui

étoit à table à ſon côté ; après avoir formé l'idée d'*aimable*, j'affirme de Madame de Savelette qu'elle eſt aimable. Cela s'apelle, dit-il au Pere Jeſuite, un jugement, & un jugement vrai. Là-deſſus le Mari, qui eſt homme d'eſprit, ayant dit *contra ſic argumentor*, ils ſe pouſſerent à ce ſujet aſſez vivement quelques argumens, qui égayerent fort la converſation. Cela s'appelle traiter la Logique galamment & avec legereté.

Je pourrois vous citer quantité d'autres traits, qui marquent qu'il n'eſt pas moins ſavant dans la Science du monde que dans les autres ; mais les affaires dont je ſuis accablé, ne me permettent pas de vous en dire davantage. Je finis en vous aſſurant que perſonne n'eſt avec plus de reſpect que je ſuis,

MONSIEUR, Votre très-humble &c.

A Paris ce 15 Avril 1732. *****

ARTICLE VIII.

LES INTERETS PRESENS *des Puiſſances de l'Europe, fondez ſur les Traitez conclus depuis la Paix d'Utrecht inclusivement, & ſur les preuves de leurs Prétentions particulieres. Par Mr.* J. ROUSSET, *Membre de la Societé Roiale des Sciences de Berlin*, in-4°. 2 vol. chacun de cent feuilles d'impreſſion.

A ca

Digitized by Google

A en juger par les Ouvrages que l'Auteur a donnez au Public, il paroît qu'il fait son unique étude de la Politique & de l'Histoire de son tems, ainsi il peut être plus capable que bien d'autres de traiter cette matiere, aussi difficile que délicate. Son Programme nous le représente comme entierement isolé, sans préjugez, sans préventions pour aucune Puissance; & quoique la Religion ait tant d'influence dans les affaires d'Etat, & qu'on les lui sacrifie souvent, Mr. Rousset déclare qu'il sera difficile de juger de quelle Religion il est, tant il aportera d'impartialité à cet égard. Né dans la Religion Protestante, élevé dans la Religion Catholique, établi ensuite dans ces Provinces, où l'on joüit à cet égard d'une heureuse liberté, il se pourroit faire qu'il se fût mis, par une étude sérieuse, dans cette situation d'impartialité. Cependant ses * Ouvrages ne dépose nt pas en faveur de sa promesse; toujours acharné sur les Jésuites, sur le Pape, sur ceux qui persecutent les Protestans, il paroît par tout Anti-Catholique, s'il ne se déclare pas Protestant. Peut-être dira-t-il, que lorsqu'il lance des Sarcasmes terribles contre les Jésuites, le Pape & les Persecuteurs, il ne s'en prend pas à la Religion qu'ils professent, il ne déclame que contre leur conduite, contre leur morale, contre leur inhumanité, contre leur

* Particulierement le *Mercure Historique*, & les *Quintessences*.

intolerance, contre leurs maximes d'une Inquisition insupportable à des hommes qui ont reçû la raison en partage. Ainsi il faut attendre les preuves de ce qu'il a promis.

Nous avons vû quelques feuilles de cet Ouvrage, dont nous croyons qu'on sera content. D'autres avant Mr. Rousset ont traité des Interêts des Princes: le Duc de *Rohan* a ouvert cette carriere, un nommé de *Courtils*, plus connu sous le nom de *Montfort*, a amplifié le petit Traité de ce grand Capitaine. On a réimprimé, augmenté, corrigé plusieurs fois l'Ouvrage de *Montfort*. Mr. Rousset prend une autre route. Après avoir fait un tableau fidéle de la situation où étoient les Puissances de l'Europe au commencement de ce siécle, & de celle où les mirent les Traitez d'Utrecht & de Bade, il entre en matiere, & établit les Interêts de chaque Puissance sur les conditions des derniers Traitez, ou de ceux qui y sont rapellez & renouvellez; il traite ensuite de leurs Prétentions, rapporte sur quel Titre elles sont fondées, & quel droit y opposent ceux qui ont le possessoire de leur côté. Ces Titres & les Traitez sont les preuves de l'Ouvrage, & sont contenus dans le second Volume

Cet ordre paroît bien imaginé, & peut avoir donné lieu à l'Auteur d'appeller ces deux Volumes une *Bibliotheque Complette de Politique*. En effet de quelle utilité sont ces vastes & incommodes Recueils complets de Diplomes, de Traitez, d'Actes, qui ne sont

Digitized by Google

ſont plus d'uſage, ou qui ont ſorti leur entier effet? Par exemple, de quel uſage ſont aujourd'hui tant de Traitez d'Alliance faits dans les X. XI. XII. ſiécles & les ſuivans? Tant de Traitez entre des Maiſons éteintes, dont les Terres & les Provinces ont paſſé, ou par achat, ou par conquête, ou par uſurpation, dans d'autres Maiſons puiſſantes; peut-être ces Actes peuvent-ils ſervir à éclaircir quelque point d'Hiſtoire; mais ils ſont entierement inutiles pour la Politique, qui ne reconnoit d'autres Loix que celles qui ſont fondées ſur les derniers Traitez, qui ordinairement changent les diſpoſitions des précedens, en tout ou en partie.

Mr. Rouſſet avertit dans ſon Projet, qu'il a compoſé cet Ouvrage à la ſollicitation de quelques Cours & de quelques Miniſtres, dont il a l'honneur d'être connu. Des gens mal-intentionnez n'ont pas manqué de profiter de cet endroit pour faire ſoupçonner la bonne foi de l'Auteur, comme s'il ne pouvoit executer cet Ouvrage ſans partialité, parce qu'il l'a entrepris à la ſollicitation de quelques Miniſtres Etrangers, qui l'ont jugé capable d'un travail auſſi difficile. Mais Mr Rouſſet ſe ſeroit bien gardé de faire un tel aveu, ſi des motifs d'interêt ou de complaiſance devoient le diriger dans cet Ouvrage; d'ailleurs tout ce qu'il avance doit être fondé ſur des preuves authentiques, qui ne laiſſeront rien à deſirer. Quand un Auteur ne ſuit d'autres Guides que des Traitez & des Actes Publics, il eſt injuſte de le

soupçonner de flatterie, ou de partialité, à l'égard des Puissances dont il entreprend de discuter les Droits ; on doit du moins attendre pour juger si l'execution répondra aux engagemens qu'il a contractez avec le Public.

Au reste, les piéces écrites originairement en Latin ou en François, seront rapportées dans ces Langues ; pour celles qui étoient en d'autres Langues, comme en Allemand, en Espagnol, en Italien, elles ont été traduites en François avec toute l'exactitude possible.

Pour le stile de Mr. Rousset, il est aisé & naturel, on n'y trouve point de ces phrases guindées & recherchées, dont on est quelquefois obligé de faire une analyse complete pour en attraper le sens ; c'est l'apanage des pédans, de ces gens qui chicannent sur un mot, sur un point, sur une virgule. Le *Recueil d'Actes, Négociations & Traitez*, &c. dont le Public est redevable aux soins de cet Auteur, & dont les Tomes VI. & VII. sont sous la presse, est un bon garant du choix qu'il sait faire des Piéces utiles. On auroit pourtant un avis à lui communiquer ; il devroit, ce semble, donner plus d'étenduë au recit historique qui joint les piéces de son Recueil ; il laisse souvent entrevoir qu'il en sait plus qu'il n'en dit, ce qui chagrine le lecteur, à qui cette reserve mal placée ne peut que déplaire.

Le Libraire promet de livrer l'Ouvrage entier

entier dans neuf mois, à compter de l'expiration du terme de la souscription ; c'est-à-dire, vers le mois de Fevrier ou de Mars de l'année prochaine. N'est il pas à craindre que dans cet intervalle les Interêts des Princes ne souffrent quelque variation ; mais *ipse videbit*, ce sont les affaires de l'Auteur, il nous suffit d'avoir rendu compte de l'Ouvrage, autant que nous pouvons en juger par ce que nous en avons vû. Le prix de la souscription est dix florins dix sols pour le petit papier, & le livre coûtera douze florins à ceux qui n'auront pas souscrit.

ARTICLE IX.

* TROISIEME EXTRAIT, OU *suite de l'Abregé de la Défense de la Déclaration du Clergé de France de 1682. sur la Puissance Ecclesiastique par* J. B. BOSSUET, *Evêque de Meaux* &c. in-4°.

L'Illustre Auteur emploïe toute la II. Partie de sa Défense à prouver chaque Article de la Déclaration. Elle renferme les 12. derniers Livres, & commence par le IV. qui est subdivisé en 16. Chapitres. PART. II. LIV. IV.

Dans ce IV. Livre M. de Meaux, pour établir le 1. Article de la Déclaration commence par réfuter la Puissance soit directe soit indirecte de

* On a donné les deux premiers Extraits dans le Tom. XVI. pag. 128. & 233. de cette *Bibliotheque*.

P. II. L. IV. de déposer les Rois par l'état même de la question, & la nouveauté de cette opinion.

CHAP. I. 1 Art de la Declaration.

I. Voici l'Article, dont il s'agit;

„ Que S. Pierre & ses successeurs Vicaires de „ J. C. & que toute l'Eglise même n'ont reçû „ de puissance de Dieu, que sur les choses spiri„ tuelles & qui concernent le salut, & non point „ sur les choses temporelles & civiles; J. Christ „ nous apprenant lui-même que *son Roiaume n'est* „ *point de ce monde*; & en un autre endroit, *Qu'il* „ *faut rendre à Cesar ce qui apartient à Cesar.* Qu'il „ s'en faut tenir à ce précepte de l'Apôtre S. Paul, „ *Que toute personne soit soumise aux Puissances Supe*„ *rieures; car il n'y a point de Puissance qui ne* „ *vienne de Dieu; & c'est lui qui ordonne celles qui* „ *sont sur la terre; c'est pourquoi celui qui s'opose aux* „ *Puissances, resiste à l'ordre de Dieu* En conse„ quence nous Déclarons, que les Rois ne sont „ soumis à aucune Puissance Ecclesiastique par „ l'ordre de Dieu, dans les choses qui concer„ nent le Temporel; Qu'ils ne peuvent être dé„ posez directement, ni indirectement par l'au„ torité des Clefs de l'Eglise; que leurs sujets „ ne peuvent être exemptez de la soumission „ & de l'obeissance qu'ils leur doivent, ou dis„ pensez du serment de fidélité; Que cette „ doctrine nécessaire pour la paix publique, & „ autant avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit „ être tenuë comme conforme à l'Ecriture sainte, „ à la Tradition des Peres de l'Eglise, & aux „ exemples des Saints.

CHAP. II. Article opposé soutenu par les adversaires Puissance directe. Ses suites.

II. Il y a eû des *a* Auteurs qui ont osé soûtenir une doctrine diamétralement opposée, & enseigner que le Pape en qualité de Vicaire de J. C. est établi directement & de droit divin le Roi des Rois, le Monarque de l'univers, le souverain maître de tous les Roïaumes & de tous les Empires; que tous les Rois n'en sont que les simples

a Resp. his Th. art. 3. p. 77.

Digitized by Google

simples Lieutenans ; que le glaive de la souveraine Puissance Spirituelle & Temporelle lui apartient en propre pour l'administrer par ses subdéleguez ; qu'ainsi tout pouvoir, tout domaine, en un mot la Monarchie universelle se trouve concentrée dans le Souverain Pontife ; qu'il peut détrôner les Princes, ceux mêmes qui sont infideles ; & transferer de plein droit leurs couronnes à celui des fideles qu'il jugera à propos. P. II. L. IV. Ch. II.

C'est *a* Bellarmin qui nous raporte presque en mêmes termes cette monstrueuse opinion. Le Sr. Dubois a beau se passionner, se récrier à la fausseté, & prétendre qu'il ne s'agit là que de la Puissance indirecte, l'éminentissime Jesuite lui en donne le démenti formel, & nomme, non pas un, mais plusieurs partisans de ces extravagances. Il en auroit encore pû trouver de semblables dans l'*Antigraphe* du fameux Marquis de Cevoli, qu'il cite avec tant de complaisance ; il y auroit vû la Puissance directe soûtenue contre Bellarmin comme de foi. Rien à la verité ne peut conduire à de plus affreuses conséquences ; c'est ce qui fait qu'on a de la peine aussi bien que ce Professeur Lovaniste à s'imaginer, qu'il y ait eû des esprits assez insensez pour donner tête baissée dans de si prodigieux égaremens. *a* Lib. de R. P. c. 10.

Puissance indirecte ne differe de la directe que de nom.

Aussi Bellarmin & les autres rejettent-ils communément cette absurde opinion. Mais il est évident que sous le nom de Puissance indirecte, qui ne paroit pas tout à fait si odieux, ils attribuent au Pape une autorité, qui n'est ni moins étenduë, ni moins dangereuse dans les conséquences.

Ils *b* prétendent que toutes les choses temporelles se raportent aux spirituelles comme à leur fin, que la Puissance Temporelle est subordonnée à la Puissance Spirituelle, comme le moïen l'est à la *b* Bellarm. ibid. c. 7.

Digitized by Google

L.IV. CH. II. à la fin; qu'en conséquence le Pape, qui possede la souveraine Puissance Spirituelle, a droit de faire servir tout au bien spirituel, & de disposer des Roïaumes selon qu'il juge qu'il est du bien de la Religion : qu'ainsi le Pape en recevant directement de J. C. la souveraine Puissance Spirituelle, a reçu indirectement la Puissance Temporelle, le pouvoir de déposer les Rois & d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité. Les mêmes *a* Théologiens ajoûtent que l'Eglise & les Papes surtout aïant le pouvoir d'excommunier les Rois mêmes comme tout autre Chrétien, pour quelque crime que ce soit, ils ont le pouvoir de les séparer de tout commerce & de toute societé civile, en telle sorte qu'il ne soit plus permis à personne de leur parler, ni d'avoir rien de commun avec eux, ni par conséquent de leur obeir; & que dès là les Souverains sont dépouillez de toute Puissance.

a ibid. c. 6.

Origine de cette prétention. Excès de Greg. VII. *b* Lib. 4. *Epist.* 23. 24. Lib. 1. Ep. 35.

b Gregoire VII. par une suite de ces étranges maximes, dont il est la premiere & la malheureuse source, menace Henri & Rodolphe son Competiteur de la privation de l'Empire, s'ils refusent de s'en tenir à sa sentence d'arbitrage, ou s'ils s'opposent au passage de ses Legats; Philippe I. un de nos Rois, de le déposer pour cause d'adultere & ses grandes exactions. Ce Pape enseigne même qu'il suffit à un Roi d'avoir violé le privilege d'un seul Hôpital pour être dépouillé de son autorité.

Bien plus suivant les défenseurs de la Puissance indirecte, des Rois Chrétiens sans avoir commis aucun crime qui merite excommunication, peuvent être déposez & remplacez par d'autres pour la seule utilité de l'Eglise, dont le Pape est le seul Juge : c'est pourquoi *c* Gregoire VII. qu'ils citent, dit que Zacharie a pû déposer

c Lib. 8. *Epist.* 22. BELLARM. *L.* 5. *de R. P. c.* 6 *Doct. Lov. Art.* 3.

déposer Childeric, parce qu'il n'étoit point utile au gouvernement du Roiaume: Et l'Impératrice Irene malgré tous les services qu'elle avoit rendus à l'Eglise & à l'integrité de sa foi, a été selon *a* Bellarmin justement dépouillée de l'Empire pour le seul besoin de l'Eglise & par Leon III., aussi bien que Repin à celle de Childeric par le Pape Zacharie.

a Lib. 5. de R. P. c. 5. & 7. de Franc. Imper. Lib. I. c. 12.

Quoique Bellarmin semble n'attribuer à la Puissance Ecclesiastique ce prétendu droit qu'à l'égard des Princes Chrétiens, il *b* assure cependant formellement, *qu'il n'est point permis aux fideles de souffrir un Roi païen ou hérétique, s'il veut entraîner ses sujets dans son infidelité, ou son hérésie, & que s'ils n'ont point autrefois déposé Neron, Diocletien, Julien, Valens, & autres, c'est parce que les forces temporelles leur manquoient.* Ainsi il faudra démentir toute l'Antiquité, & imputer, non à une religieuse obeïssance, mais à une foiblesse forcée & involontaire, la constance invincible, & la fidelité inviolable de nos Martyrs à l'égard des Empereurs qui les persécutoient.

b Ibid. c. 7. Puissance indirecte, selon les Ultramontains à l'égard des Princes païens & hérétiques.

Les autres Ultramontains prétendent que le seul mauvais exemple des Princes infidèles, quand ils n'inquiéteroient point les Chrétiens sur leur Religion, est une cause suffisante pour les priver de leur autorité. Adrien IV. même dans ses Lettres Apostoliques à Henri II. Roi d'Angleterre, après lui avoir marqué comme une chose indubitable, que toutes les *c* Isles qui ont reçû la foi, appartiennent au S. Siege, lui accorde pour un denier de rente, par chaque maison, celle d'Irlande pour y établir la Religion Catholique: Et comme les Papes n'ont pas d'autres droits sur ces Isles, que sur tous les

c Conc. Mat. Paris in Henric. III. an. 1156.

P. II. L. IV. CH. II.

les Roïaumes & les Provinces de la terre, auſſi Nicolas V., Califte III., Sixte IV., Innocent VIII., Alexandre VI., ont-ils fait aux Rois Chrétiens une conceſſion des Roïaumes apartenans aux Princes infideles.

Les mêmes dangers, les mêmes inconveniens de l'une, & de l'autre Puiſſance.

Ainſi on ne voit pas quelle raiſon ces Théologiens peuvent avoir de rejetter la *Puiſſance Directe*, puiſque de leur aveu par l'*Indirecte* le Pape eſt également le maître de tous les Roïaumes de la terre; qu'il *a* peut dépoſer qui bon lui ſemblera, & donner les Etats à qui il jugera à propos, ſelon qu'il s'imaginera être du bien & de l'avantage de la Religion; qu'il peut par la même raiſon décider ſouverainement de la guerre & de la paix, régler les impôts, & l'adminiſtration de la Juſtice, *b* établir & abroger les loix civiles par tout; en un mot gouverner en Souverain tous les Etats du monde, & excommunier juſtement tous ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à ſes volontez; enſorte qu'il faut convenir, ou que cette *Puiſſance Indirecte* eſt une vaine chimere, ou que les Rois ne ſont Souverains que de nom.

a GREG. VII. Lib. 4. EPIST. 23. 24.

1. Conſéquence. Pape ſeul Souverain.

b BELLARM Lib. 4. *de R. P.* c. 6. 7.

2 Conſéquence. Confuſion. Anarchie Univerſelle.

Par là la Paix, ce fruit précieux de l'Indépendance de la Puiſſance Temporelle, eſt bannie de toute la terre; tous les Empires ſont ébranlez & flottans; tous les Etats retombent dans la confuſion & l'Anarchie. Conſéquences affreuſes!

c *Turrecrem. ſumm. de Eccl.* Lib 2. c. 113 p 265. *d* *Greg. de Valentia.*

Si les Ultramontains donnent au Pape tant d'autorité ſur les Souverains, quel ſera ſon pouvoir ſur les autres nommes? Auſſi *c* diſent-ils qu'il peut à ſa volonté & ſans aucune raiſon dépoſer les Evêques, comme n'étant que ſes Commis; qu'il peut *d* impoſer des Décimes & des Tributs par tout; qu'il peut dépouiller tous les particuliers de leurs biens, toutes les fois qu'il jugera que cela ſera utile au bien de l'Egliſe.

Que

Que si nous joignons à cette prétention celle de la superiorité au dessus de toute Puissance Ecclesiastique, & de l'indépendance du Concile Général, nous comprendrons enfin quel est ce prodigieux Empire, qu'ils attribuent aux Papes, qui embrasse l'univers entier pour le Temporel, comme pour le Spirituel, & qui décide avec une autorité souveraine & indéclinable de tous les Empires & de toutes les affaires. P. II. L. IV. Chap. II. 3e. Conséquence. Pape Roi des Rois, Monarque Universel dans le Spirituel & le Temporel.

III. Il y a d'autres conséquences qui suivent nécessairement de ces principes, qui sont encore plus étonnantes & plus horribles; c'est que la personne sacrée des Rois ne sera plus en sûreté; & qu'il sera desormais permis d'attenter à leur vie. Qu'un Prince en effet soit dépossé (il peut l'être, disent les Ultramontains, pour toutes sortes de crimes, & même sans crime pour la seule utilité de l'Eglise, dont le Pape est le seul juge, comme on l'a vû ci-dessus.) Qu'il y ait un autre Roi établi à sa place, tous les efforts & tous les mouvemens que fera ce malheureux Prince pour se maintenir sur le Trône, ou pour y remonter, seront autant d'actions de rebelle, de factieux, de perturbateur de la paix de l'Etat, autant de crimes de Leze-Majesté, pour lesquels il meritera d'être puni de mort. Qui mettra donc sa vie en sûreté? Chap. III. 4e. Conséquence encore plus affreuse. Meurtre des Rois.

C'est ce que *a* representa avec autant de force que de sagesse Henri de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du Sang en 1615. à Louis XIII. présent dans son Conseil, pendant qu'on agitoit cette question dans l'Assemblée générale des Etats. Il est vrai que le Cardinal Du Perron fit tous ses efforts pour disculper les partisans de la Puissance indirecte de l'horreur de ces conséquences; mais rien n'est plus pitoïable que la raison qu'il en aporte; & outre qu'elles en *a* Merc. Franc. tom. 1. an. 1615. p. 634.

P. II. L. IV Chap. IV.

sont, comme on vient de le démontrer, absolument inséparables, c'est que parmi ces Ultramontains il y en a plusieurs qui ne se font nulle peine de les admettre en termes formels. Tels sont *a* Gregoire de Valence, *b* Bellarmin, le fameux Becan, dont la doctrine parricide & seditieuse frapa tellement le Pape Paul V., qu'il ne pût s'empêcher d'Anathematiser en 1612. son livre intitulé, *Controversia Anglicana*. Mais envain les Souverains Pontifes détesteront-ils les opinions impies & exécrables, s'ils ne se croïent obligez comme nous autres François d'en extirper totalement jusqu'à la racine même, c'est à-dire, Puissance indirecte. M. de Meaux le suplie d'y vouloir bien faire le sacrifice; mais ce seroit un desinteressement trop parfait pour les Papes d'à présent, aussi les Auteurs & les Protecteurs de la Legende de Gregoire VII. ont-ils jugé à propos de mettre *néant* sur la Requête.

a Tom. 3. Disp. 1. Quæst. 12. Assert. 2.

b Lib. 5. de R. P. c. 8.

Aneantissement de la Puissance indirecte, unique moïen pour détruire ces conséquences.

Chap. IV. Sentiment des François.

IV. Pour faire voir quelle est la doctrine des François sur la matiere présente, l'illustre Auteur transcrit toute la censure de la Faculté de Paris du 4. Avril 1626. contre le livre du Jesuite Santarel intitulé, *de Hæresi, Schismate, Apostasia &c.* où il enseigne chap. 30. & 31. sur la Puissance Temporelle les mêmes erreurs, qu'on a détaillez ci-dessus. La Faculté en condamne la doctrine *comme nouvelle, fausse, erronée, contraire à la parole de Dieu, rendant la dignité Pontificale odieuse, ouvrant la porte au Schisme, dérogeant à l'Autorité souveraine des Rois, qui ne dépend que de Dieu seul, empêchant la conversion des Princes infideles & Hérétiques, perturbatrice de la paix publique, renversant les Roïaumes, les Etats & les Républiques détournant les sujets de l'obeissance & de la soûmission & les excitant aux factions, aux révoltes, aux séditions, & aux parricides des Princes.*

Censure de Santarel.

V. Après quelques remarques, qui resultent naturellement de cette Censure, M. de Meaux pour montrer l'attachement inviolable de la même Faculté à la Doctrine de l'indépendance de la Puissance Temporelle raporte les 3. premiers de ses 6. Articles de 1663. qui aïant été publiez & reçus dans toute la France d'un consentement unanime, doivent être regardez comme les sentimens de tout le Roïaume, que les Evêques n'ont fait que confirmer par leur *Déclaration*. Le Frere Malagola, Dominicain Italien, aïant mis à la tête de sa Thése de Majeure, qu'il soûtint le 22. Octobre 1682., les principes erronés de Santarel, les Docteurs de Paris les censurérent aussi avec les mêmes qualifications.

P. II. L. IV. Chap. V. Articles de la Faculté en 1663. publiez dans toute la France.

Censure de Malagola.

VI. La Doctrine de Santarel est condamnée d'abord *comme nouvelle*, note qui emporte toutes les autres; d'où il s'ensuit nécessairement qu'elle est fausse, n'y aïant point de vérité dans l'Eglise Catholique qui ne soit ancienne, suivant cet Axiome si célébre de Vincent de Lerins, *quod ubique, quod semper.*

Chap. VI. Nouveauté de l'opinion Ultramontaine.

Si les défenseurs de ces étranges maximes avoient le moindre égard aux premieres régles de la bonne Theologie, ils devroient sans doute s'étonner du profond silence de l'Ecriture sur un point aussi capital & aussi important. J. C. & les Apôtres n'ont point parlé, disent-ils, de la Puissance indirecte sur le Temporel; mais elle est une suite de la Puissance Spirituelle des Clefs & de l'Excommunication. C'est encore, ajoûtent-ils, un effet du Baptême, qui soûmet les Princes Chrétiens à l'Eglise. Mais n'est-il pas surprenant que J. C. ni les Apôtres n'aïent rien dit en aucun endroit de cette suite si étonante, ni de ce merveilleux secret du Baptême, qui devoient produire un si grand changement dans l'Univers,

Profond silence de l'Ecriture sur la Puissance Indirecte.

P. II. I. V. Chap. VI.

renverser les Empires, détrôner les Rois; éteindre les familles Roïales, & en élever de nouvelles, & qu'ils n'aïent pas eû soin d'avertir ni les Pasteurs de l'Eglise de ces grandes prérogatives, ni les Rois & les autres fideles des devoirs si importans qu'ils contractoient à leur égard? Tandis qu'au contraire ils commandent expressément à tous les Chrétiens sans distinction, a *de rendre par Religion & par conscience aux Princes* mêmes impies & ennemis déclarez de la Religion, *une obeïssance véritable & sincére*: & qu'ils nous instruisent si exactement de toutes les autres suites de la Puissance des Clefs, des effets de l'Excommunication, & des devoirs qui sont imposez dans le Baptême aux Rois comme aux autres par raport au salut éternel.

a Rom. 13. 15.

Fausse interpretation de l'Ecriture par l'Anonyme.

L'Auteur b Anonyme qui a écrit des Libertés de l'Eglise Gallicane, glose à sa fantaisie ces paroles de J. C.; *Data est mihi omnis potestas in cœlo & in terra*: euntes *ergo docete omnes gentes*; & prétend en inférer que J. C. a communiqué à ses Apôtres la même plenitude de Puissance, qu'il a dans le ciel & sur la terre, pour tout ce qui est nécessaire au gouvernement spirituel, directement pour les choses spirituelles, & indirectement pour les temporelles entant que subordonnées aux spirituelles.

b Tract. de Lib. Eccl. Gall. L. 4. c. 3. n 2. Matt. 28. v 18. Joan. 18. v. 36.

Mais c'est visiblement faire dire à J. C. ce qu'il ne dit ni là, ni dans aucun autre endroit. J. C. dit bien à ses Apôtres que toute Puissance lui a été donnée dans le ciel & sur la terre, mais non pas qu'il la leur acorde en entier: il leur explique même nétement & expressément quelle en est la portion dont il veut bien les honorer, savoir celle d'enseigner, & de faire toutes les autres choses qu'il leur avoit prescrites ailleurs: Et s'il leur parle de sa Toute-Puissance,

Digitized by Google

sance; c'est pour leur faire comprendre combien doit être grand, ferme, efficace leur pouvoir qui en dérive & qui est apuïé sur un fondement si solide & si inebranlable. Suivant l'Anonyme J. C. voudroit leur faire entendre qu'ils pourront tout également comme lui-même sur les choses temporelles; comme si dès qu'un Roi dit à un de ses sujets; Je vous ordonne en vertu du souverain pouvoir que j'ai sur tout le Roïaume, de commander l'Armée, ce sujet devenoit revêtu de toute la Puissance Roïale, & ne devoit pas se restraindre à ce qui lui est ordonné?

P. II L. IV. Chap. VII.

Chap. VII. Silence de la Tradition.

VII. Mais on trouve peut-être dans la Tradition cette *Puissance indirecte* sur le Temporel attachée aux Clefs de l'Eglise.

Pt. 1076. Greg. VII. 1.er inventeur de la déposition des Rois.

Point du tout. Près d'onze siecles se sont écoulez remplis de Rois impies, infideles, héretiques, apostats, persécuteurs, sans qu'on ait jamais pensé dans l'Eglise ou à les détrôner, ou à secoüer le joug de l'obeissance, pas même à ôter à aucun Laïc la moindre partie de son bien. On voit des Empereurs, des Rois & des Princes, ou privez de la Communion, ou menacés d'en être séparez. Mais *a* Gregoire VII. est le premier, qui au grand étonnement de l'Univers ait ménacé les Rois de les séparer de toute société civile, de défendre aux Evêques & à tous leurs sujets de leur rendre aucune obeissance sous peine d'Excommunication; & qui ait executé de si grandes menaces.

a Lib. 4. ep. 23. *de Henric. & Rudolph.* Lib. 1. ep. 35. *ad Rodoric. Cabilon.* Lib. 2. Ep. *ad Episcop. Franc. de Philip.*

Etonnement de l'Univers à la vüe des entrepriſes de Greg. VII.

Qu'une pareille nouveauté & une prétention si extrême, si insoûtenable, ait alors frapé & revolté tout le monde, c'est de quoi ne nous permet pas de douter un Historien du 12. siecle aussi illustre par sa vertu & son savoir que par sa naissance, & sa grande intégrité, *b* Othon Evêque de Frisingue, d'ailleurs grand panegyriste

b Lib. 6. *Hist.* c. 32. 35. 37. *De Gestis Frider.* I. Lib. 1. c. 1 p. 407.

Digitized by Google

P. II. L. IV. Chap. VIII. de Gregoire VII. & très-attaché au S. Siege, de sorte que les plus grands hommes & les plus devouez à ce Pape, entr'autres *a* Herman Evêque de Mets, ne cessoient de lui demander & à ses Partisans, sur quels motifs il fondoit la nouvelle Puissance qu'il s'attribuoit, après même qu'il les leur avoit expliquez fort au long.

a Epist. ad S. Jubbard. Episcop. Juvanens.

VIII. En effet rien n'étoit plus foible que les preuves qu'il en donnoit. De toute l'Antiquité il ne citoit que 4. exemples, ceux de Theodose le Grand & d'Arcadius; le premier excommunié par S. Ambroise, le second par le Pape S. Innocent, suivant la fausse opinion qu'en avoit Gregoire VII. Mais cela ne prouvoit au plus que pour l'Excommunication & nullement pour le droit de déposer; tout au contraire, puisqu'il est certain, que ni l'un, ni l'autre n'a jamais été déposé.

Chap VIII. Exemples & autorités allegués par Greg. VII ne prouvent que la nouveauté de ses pretentions.

Il prenoit le troisiéme dans une Lettre de *b* S. Gregoire, où les Magistrats, les Evêques, les Rois mêmes sont menacez d'être privez de leur dignité & de leur pouvoir, s'ils osent contrevenir au Privilége de l'Hôpital d'Autun. Le quatriéme du Pape Zacharie qu'il disoit avoir déposé le Roi Childeric, & substitué Pepin a sa place. Quand celui-ci seroit bien vrai, un seul exemple de déposition dans le 8e. siecle, sans en pouvoir découvrir aucun dans les siecles anterieurs, n'étoit guére capable d'assurer à Gregoire VII. un droit aussi considérable Mais la glose sur les paroles de ce Pape Chap. *Alius* 15 Quæst. 6. marque qu'il a encore eû le malheur de se tromper; *dicitur deposuisse, qui deponentibus consensit.* Zacharie ne déposa point Childeric, il fut seulement consulté par les François, qui vouloient le déposer.

b Lib. II. *Indict* 13. *ep* 11. *Indict* 8. *ind* 6.

Le 3e. Exemple ne renferme que de simples menaces

nacés sans effet, & non une sentence juridique; encore y a t-il bien des Auteurs qui croient que cette clause de privation des dignités temporelles a été *a* ajoutée à la Lettre de S. Gregoire, ou qu'elle n'est qu'une menace de la punition Divine même temporelle. Le bon sens permet-il de penser qu'on puisse juridiquement déposer un Roi, troubler tout un Etat pour contravention au Privilége d'un Monastere, d'un Hôpital?

P. II. L. IV. Chap. VIII.

a Mabill. 2. Diplo. c. 9.

Gregoire VII. n'est pas plus heureux dans les autorités dont il se sert. *b* Celle qu'il tire de S. Paul 1 Cor. 6. 3., où il parle d'Arbitres, qu'on se choisit volontairement, ne vient pas même à la question; non plus que celles qu'il va chercher dans une Lettre apocryphe de S. Clement à S. Jacques, où il ne s'agit que de l'Excommunication; & dans une fausse Lettre de Jule I. aux Evêques d'Orient, qui traite de la Primauté de S. Pierre; & de la Puissance d'ouvrir & de fermer les cieux, que tout le monde reconnoit. Toutes ses raisons en un mot, quoiqu'il se fût donné bien de la peine à les rechercher, ne meritent pas seulement l'attention du moindre Théologien; & on devroit rougir de vouloir ériger en dogmes des prétentions si ruineuses & si mal fondées.

b Lib. 8. ep.

Chap. IX. Doutes dans l'Eglise sur l'autorité des Dépositions faites par Greg. VII.

IX. Il ne faut donc pas être surpris de voir Othon de Frisingue après avoir lû & relû les Lettres de Gregoire VII. hesiter encore sur ses prétendus droits, en demander d'autres preuves; ni l'Auteur de la *c* vie de S. Gebehard de Saltzbourg, qui apelle ce Pape un second Elie, parler d'une maniere si peu assurée de la justice de ses sentences de dépositions, qu'il regardoit comme des choses nouvelles & inusitées.

c Dans Celsius. Son incertitude, son embarras, ses contradictions.

Comment les autres n'auroient-ils point de doutes sur de pareilles entreprises, inouïes jusqu'alors,

P. II. L. IV. Chap. IX.

lors, Gregoire VII., qui n'étoit pas homme à lâcher pied, se trouvoit très-embarrassé lui-même de sa propre contenance, il ne savoit où il en étoit, ni ce qu'il devoit faire. En 1076. il excommunie & dépose Henri; ce Prince accablé de malheurs de la part des rebelles, qui s'autorisoient de la sentence de Gregoire, se vit contraint en 1077. de *a* demander pardon au Pape. Le Pape lui rend sa communion; mais ne laisse pas de le regarder encore comme déposé. La Déposition de Henri n'étant fondée suivant Gregoire & ses Partisans que sur l'Excommunication, celle-ci étant levée la Déposition ne pouvoit plus subsister. Henri aïant ensuite rétabli ses affaires, exerce comme auparavant la Puissance Roïale. Mais les Saxons s'imaginant qu'il en avoit été légitimement dépouillé en 1076, la transportent à Rodolphe en 1077. Gregoire l'aïant apris entre en fureur contre eux: les Saxons protestent n'avoir élu Rodolphe qu'en presence & avec l'aprobation de ses Legats: Gregoire de son côté prend Dieu à témoin, & déclare que cela ne s'est fait ni par son ordre, ni par son conseil.

a 20. *Sententia adverſ. Henr. c. an.* 1080.

Quoiqu'il en soit si ce Pape étoit bien persuadé, qu'il eût un vrai pouvoir de priver Henri du Roïaume, il devoit le traiter toujours comme déposé, jusqu'à ce qu'il le lui eût rendu: & cependant selon *b* l'Historien déjà cité Gregoire changea de sentiment; *après avoir dispensé ses sujets du serment de fidelité, confirmé l'Election de Rodolphe il donne encore à l'un & à l'autre également la qualité de Roi*: *c* & il écrit à ses Legats *qu'il désire terminer leur different avec le Conseil du Clergé & des Laïques du Roïaume, & montrer auquel des deux la Couronne apartient plus justement*; c'est ce qu'il répéte dans differentes Lettres, & dans le IV. Concile de Rome l'an 1078.

b ibid. ad an. 1078. p. 138.

c Lib. 4. ep. 23. 24. Lib. V. 15. VI. 1. &c.

Or

Or en supposant que Henri, qu'il avoit déposé, & non rétabli, étoit véritablement déposé, Gregoire n'auroit pas dû mettre en question si Henri avoit le plus de droit à la Couronne, puisqu'il ne lui en restoit aucun. P. II. L. IV. Chap. X.

Mais on voit bien que Gregoire troublé, effraïé de la nouveauté d'une tentative si extraordinaire, incertain de ce qui en pouvoit ariver, n'avoit là-dessus rien moins que des desseins fixes & suivis. Son étourderie & sa précipitation a décerner des Dépositions avec tant de confiance, ses craintes & ses irrésolutions quand il s'agissoit de les exécuter, montrent un homme qui ne donnoit dans de si grandes extrémités, que par un zéle impétueux, plutôt que de dessein prémédité. Ainsi on ne voit pas que nous soïons obligez de faire grand cas de ces sentences & de ces decrets de Gregoire VII., sur lesquels il avoit lui-même tant de doutes & d'incertitudes.

X. Il paroit que ce Pape d'un genie chaud & boüillant ne pouvoit suporter qu'avec peine les Princes de son tems, dont les mœurs étoient très corrompuës; uniquement attachez aux choses de la terre, ils ne se soucioient pas beaucoup de tout ce qui s'apeloit peines Canoniques. C'est aparemment ce qui lui fit naître la pensée de les éffraïer par des punitions, qui leur fussent plus sensibles, en essaïant de les dépouiller de leur dignité & de leur Puissance, & en attribuant à cet effet au S. Siege toutes sortes de nouvelles prérogatives, dont jamais personne n'avoit oüi parler. Chap. X. Ce qui paroit avoir donné lieu aux nouvelles prétentions de Greg. VII. Droits imaginaires qu'il attribuë à la Puissance Apostolique; mal connus par ses Predecesseurs.

Telle est l'Origine de ces idées magnifiques en aparence, mais réellement vaines & chimériques, qu'il s'efforçoit de donner dans un Concile Romain de la Puissance Pontificale. Après avoir pour la seconde fois au nom des Apôtre ôté le Roïaume à Henri pour le donner à Rodolphe,

P. II. L IV. Chap. X. il s'adresse par une éloquente apostrophe *a* aux Apôtres mêmes ; il fait passer en revûe devant eux les Empires, les Roïaumes, les Principautez, en un mot tous les biens & toutes les dignités du siecle, & leur aïant apris qu'il est en leur pouvoir d'en priver, ou d'en gratifier qui bon leur semble, il en conclut en habile Orateur qu'il a droit d'exercer la même autorité.

a Concil. Rom. VII.

Mais c'est dommage que ses Prédécesseurs ne fussent pas assez instruits de ces grands Privilèges : sur tout Gregoire II. homme d'une piété, d'une doctrine, d'une fermeté éminente, lui qui écrivoit à l'Empeur Leon Isaurien, *Pontifex potestatem non habet regias dignitates deferendi.* Et Gregoire VII. qui sans doute ne valoit pas mieux, prétend en être le Souverain dispensateur.

Ce n'est pas qu'on veüille donner la moindre atteinte à la pieté de ce Pape, ni à ce qu'il a fait de bien en faveur de la Discipline Ecclesiastique ; mais c'est que dans les Saints mêmes toutes les actions ne sont pas à imiter : aïant des loix il n'est pas besoin d'exemples pour nous servir de régles, & il ne faut pas que l'on nous force d'embrasser ce que la foi de l'Eglise Romaine n'a jamais adopté.

Puissance Roïale, son origine selon Greg. VII.

Gregoire VII. est certainement digne d'admiration, quand on le voit s'élever avec courage contre les Rois Simoniaques & protecteurs des plus grands crimes : mais qui pourroit sans la douleur la plus amere penser aux enormes excés, où le précipitoit l'impétuosité d'un zéle peu éclairé ? Quel plus sanglant outrage pouvoit il faire aux Puissances Temporelles, que de les déprimer jusqu'à dire, *b* qu'*elles ne devoient leur origine qu'à l'orgueil, au desir intolerable de dominer sur leurs égaux, & aux suggestions du Diable ?*

b Lib 4. Ep. 2. Lib. 8. ep. 21.

Digitized by Google

Diable? N'étoit-ce pas contredire de gaieté de cœur, ou par la plus profonde ignorance de l'Antiquité, toute la Tradition non seulement des Peres, mais de tout le genre humain, & l'Ecriture même en une infinité d'endroits. *Ad utilitatem Gentilium*, dit S. Irenée, *terrenum regnum positum est a Deo, sed non a Diabolo* &c. *a Non est potestas nisi a Deo* Voila ce que nous apprennent les SS. Apôtres. Et Justin l'Historien tout païen qu'il étoit, auroit pû donner à Gregoire des idées sur l'Autorité Roïale & plus nobles & plus justes, que celle qu'il en avoit, s'il eût pris la peine de lire seulement les premieres lignes de son Histoire: *Principio rerum, gentium, nationumque; omnium imperium penes Reges erat, quos ad fastigium hujus majestatis non ambitio popularis, sed spectata inter bonos moderatio provehebat* &c.

P II. L IV. Chap. X.

a Rom. 13. 1. I Tim. 2. I Pet. 2. 13. 14.

XI. *Une nouveauté*, dit *b* S. Chrisostome, *enfante d'autres nouveautés*; Gregoire VII. eut le malheur de ne verifier que trop la pensée de ce Pere; il *c* inventa un nouveau genre d'Excommunication, qui ôtoit selon lui aux Princes, qui en étoient frapez, & à leurs armées toutes leurs forces & tout pouvoir de remporter jamais aucune victoire & toute esperance de joüir d'aucun avantage temporel: il lança même en 1080. cette nouvelle espéce de foudre contre l'Empereur Henri; ce qui n'empêcha pas toutefois que Dieu se reservant à lui seul une telle puissance, n'en ordonnât autrement, que *d* Henri ne remportât plusieurs victoires, que Rodolphe son Compétiteur ne fût tué, & que Gregoire lui-même chassé de Rome par cet Empereur, ne mourût dans son éxil à Salerne.

Chap. XI. Gregoire VII. veut priver Henri de la victoire.

b Hom. 5. in 2. ad Tim. c 2. v. 16.

c Conc. Rom. 4. Tom. 10. Concil. Lib. 6 cap. 7.

d Sigebert. ad an. 1080.

Le pernicieux exemple de Gregoire ne laissa pas d'être suivi par Alexandre III. qui en dépo-

sant

P. II. L. IV. Chap. XI.

fant Frederic I., uſa auſſi contre lui de la même ſorte d'Excommunication, lui faiſant *de la part de Dieu d'expreſſes inhibitions de joüir d'aucune paix & tranquilité, & d'aucune proſperité dans ſes armes.*

Enſeigne que tous les Papes ſont Saints. a Lib. 8. ep. 21. ad Herman.

Mais de peur que l'Univers ne fût effraïé de ſe voir dépendant de la volonté d'un ſeul homme, Gregoire VII. avoit grand ſoin de déclarer, *a que tous les Papes, ſitôt qu'ils étoient élevez ſur la Chaire de S. Pierre, étoient des Saints*, incapables de faillir, & de commettre aucune injuſtice, bien plus *qu'il le ſavoit par experience.* Extravagante preſomption, qui juſque-là n'étoit jamais entrée dans la tête de perſonne.

Chap. XII. A quelle occaſion Greg. II. entreprit de depoſer les Rois.

XII. La Race de Charlemagne venant à s'affoiblir, l'autorité Roïale dans tout l'Occident commença à chanceler & à tomber en décadence, les Seigneurs & les Evêques s'emparérent peu à peu d'une partie du Gouvernement, & vouloient presque aller de pair avec les Rois: les Roïaumes ſe diviſerent en pluſieurs Seigneuries ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Seculieres, dont les Chefs ſe donnoient pour Souverains, & s'en attribuoient tous les droits au grand détriment de la Majeſté Roïale. Les Rois voïoient leur pouvoir dépendre de leurs ſujets & de leurs propres vaſſaux, & déprimé juſqu'à être obligez d'en venir aux mains avec eux comme d'égal à égal. Ainſi les Empires bouleverſez & presque tombez dans une déplorable Anarchie, étoient remplis de guerres, de ſaccagemens, d'horribles carnages. Telle étoit dès le 9e. ſiecle la triſte ſituation des affaires de toute l'Europe, qui ne firent qu'empirer dans le 10e. & le 11e. de ſorte qu'au tems de Gregoire VII. à peine y avoit-il un ſeul Roi qui en conſervât autre choſe que le nom.

Ce

Digitized by Google

Ce fut dans ces conjonctures que Gregoire monta par degrez, jusqu'au Pontificat; ce Pape né avec un grand courage & un esprit violent, élevé dans la Discipline Monastique la plus reguliere, aïant des mœurs & de la réputation, étoit aussi très zélé pour la liberté & la Puissance Ecclesiastique; & loin de relâcher rien de ses droits; il ne cherchoit qu'à les étendre bien au-delà des bornes. Il crût donc avoir trouvé l'occasion favorable de revendiquer le Domaine & la proprieté de tous les Roïaumes de la terre, & ne pouvoir rien faire de mieux que de les assujettir au S. Siege comme Chef de la Religion, même pour ce qui regarde le Temporel. Et non content de s'attribuer en vertu de la Puissance des Clefs le Souverain pouvoir de déposer & d'établir les Princes & les Rois, il n'y eut point de moïens, d'artifices qu'il n'employât contre tous l'un après l'autre pour se les rendre tributaires, & par là se procurer la Monarchie Universelle.

P. II. L. IV. Chap. XII. Genie & mœurs de Greg. VII. Veut se procurer la Monarchie Universelle.

La chose ne paroissoit pas si difficile à exécuter à l'egard de l'Empire d'Occident, sur lequel il croïoit avoir des droits particuliers, prétendant avoir celui de donner cet Empire avec la Couronne Imperiale, dont le flatoient aussi les *a* Saxons rebelles & leurs Alliez, lorsqu'ils porterent devant lui des accusations contre Henri IV. Gregoire seduit par l'honneur qu'il s'imaginoit en revenir au S. Siege, & par les idées ambitieuses qu'il coloroit du beau prétexte de Religion, ne manqua pas d'user de son prétendu droit, & de déclarer plusieurs fois *b* Henri déchû des Roïaumes d'Allemagne & d'Italie, auxquels étoit ataché le titre d'Empereur. Nous voïons encore quelle étoit la prétention du Pape sur ces Roïaumes par le serment qu'il vouloit que

Ses entreprises sur l'Allemagne & l'Italie.

a Autor Apolog. Henri IV.

b Greg. VII.

Digitized by Google

P. II. L. IV. Chap. XII.

que l'on exigeât du Roi, qui seroit élû à la place de Henri; savoir de lui rendre hommage comme son Vassal, & lui obeir en tout ce qu'il lui commanderoit par vraïe obéissance. C'étoit la formule du commandement le plus exprés.

Sur la Saxe.

Quant à la Saxe en particulier, *a* il prétendoit que Charlemagne après l'avoir soumise l'avoit donnée à S. Pierre, quoique cela ne fût pas vrai, & qu'il n'eût fait *b* que dédier la premiere Eglise qu'il y bâtit au Prince des Apôtres.

a Lib. 8. ep. 23.

b Capitul. Car. Mag. de Instit. ep. per Sax. p. 246.

Il en disoit autant de la France & en écrivoit ainsi à ses Legats: *c il faut dire à tous les François & leur ordonner par vraie obeissance, que chaque maison païe à S. Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoissent pour Pere & Pasteur suivant l'ancienne coûtume Car l'Empereur Charles, comme on lit dans son livre qui est aux Archives de l'Eglise de S. Pierre, recueilloit tous les ans en trois endroits douze cens livres pour le service du S. Siege.*

Sur la France.

c Greg. VII. Lib. 8. ep. 23.

On ne sait ce que c'est que ce livre: on ne voit rien de tout cela ni dans les Capitulaires de Charlemagne, ni dans les Histoires & les Monumens publics ou particuliers, ni dans aucun Concile de son tems. Ceux qui conseilloient au Pape de pareilles entrepriſes, lui en auront sans doute imposé. Personne de nos Rois n'a jamais été assez sa dupe pour lui accorder aucun tribut; & il ne paroit nulle part que ses Legats, quoique chargez de le faire, aïent jamais demandé rien de semblable, desorte que toutes ses instances auront été parfaitement vaines & sans effet.

Sur l'Angleterre.

Quant a l'Angleterre, le Pape fit tous ses efforts pour persuader à Guillaume le Conquérant de lui païer à titre de dépendance le tribut en argent accordé par ses Prédecesseurs de bonne volonté; & sans reconnoître dans le S. Siege aucun

aucun droit Domanial, mais Guillaume lui envoïe le Tribut, *a* & refuse l'hommage. P. II. L. IV. Chap. XII.

Gregoire *b* demande la même soûmission à Suenon Roi de Dannemarc comme étant son parent, & la lui ayant promise; mais nous ne voïons point d'effet de cette demande. L'offre que le Pape fait à ce Roi d'une riche Province, que des Hérétiques occupoient, semble montrer, qu'il croioit avoir droit de disposer des biens des Hérétiques.

a Imer Laafr ep. Bar. t. 2. an. 1079. Sur le Dannemarc.

b Lib. 2. ep. 71. 75.

XIII. L'Espagne alors étoit presque toute entiere sous la puissance des Sarrasins. Plusieurs Princes Chrétiens travailloient à la retirer des mains de ces Infideles, lorsque Gregoire leur écrivit, *qu'ils* c *s'avoient sans doute que ce Roiaume avoit anciennement appartenu & appartenoit encore en propre à S. Pierre*, c'est-à-dire, à l'Eglise Romaine; *qu'il avoit accordé à Ebles Comte de Roucy de joüir de ses conquêtes au nom de cet Apôtre*, moiennant certaines conditions. Mais les Espagnols ignoroient absolument ce prétendu droit, & le Pape lui même *d* avoüe aux Princes & aux Rois de ce Païs, qu'il se trouvoit oublié par le malheur des tems, & la négligence de quelqu'un de ses Prédecesseurs. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il ne s'en trouve pas le moindre vestige dans aucun Auteur avant les Lettres de Grégoire VII, & que tout ce qu'on allegue pour le prouver, ne peut servir au contraire qu'à le détruire. On pouvoit avoir fabriqué de faux titres, comme cela est arrivé bien des fois, qui auront trompé le Pape: mais il est incompréhensible qu'avec un droit si mal établi il eût encore la confiance d'écrire aux Princes qui partoient pour l'Espagne, *e* qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces Infideles, que d'être occupée par des Chrétiens, qui n'en fissent pas hom-

Chap. XIII. Pretentions de Greg. VII. sur l'Espagne.

c Ep. 7. ibid.

d Lib. 1. 4. ep. 26.

e Lib. 1. ep. 7.

Digitized by Google

P. II. L. IV. Chap. XII.

hommage au S. Siege : tel étoit ſon deſintereſſement. *Ovem in fera faucibus palpitantem non eripere, ſed tondere cogitat*, dit M. de Meaux.

Sur la Sardaigne. *a* Lib. I. *ep.* 29. *Bar.* T. II. an 1073. p. 433. *b* Lib. 8. *ep.* 10.

Il n'eſt pas plus facile de digérer ce qu'il *a* avoit la dureté de demander aux Juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de ſatisfaire aux droits de S. Pierre négligez par leurs Ancêtres, avec menaces, s'ils y manquoient, que leur Païs en ſouffriroit. *b Nous ne voulons pas que vous ignoriez*, diſoit-il, *que pluſieurs Nations nous ont demandé votre terre, nous promettant de grandes redevances, ſi nous leur permettions de s'en rendre les maîtres ; enſorte qu'ils nous laiſſeroient la joüiſſance de la moitié, & nous feroient hommage de l'autre... Toutefois nous n'avons point voulu y donner notre conſentement juſqu'à ce que nous aïons envoïé un Légat pour ſavoir votre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoüez à S. Pierre : ſi vous perſévérez, comme vous le devez, non ſeulement nous ne donnerons à perſonne la permiſſion d'entrer dans votre terre ; mais ſi quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voies temporelles & ſpirituelles.* C'eſt-à-dire, que s'ils ne païent pas le tribut attaché à ce dévouëment pour S. Pierre, il expoſera au pillage ces inſulaires. Sur quoi ces exactions ſont-elles fondées ? C'eſt ce qu'il ne dit point. Ses titres les plus ſolides étoient ſans doute ſes airs de hauteur, la hardieſſe & la rigueur de ſes menaces.

Chap. XIV. Sur la Hongrie. *c Samb. Schaf. Bar.* T. IV. ad an. 1071. p. 464 *d* Lib. II. *ep.* 13.

XIV. *c* Salomon Roi de Hongrie aïant été chaſſé à cauſe de la foibleſſe de ſon âge & rétabli pluſieurs fois par l'Empereur Henri IV., dont il avoit épouſé la ſœur, s'étoit trouvé dans l'obligation de s'en rendre le Vaſſal : le Pape Gregoire le trouva mauvais, & *d* écrivit à Salomon, *que le Roiaume de Hongrie appartenoit à l'Egliſe*

gliſe Romaine, aïant été donné autrefois à S Pierre par le Roi Etienne, avec tout ſon droit & ſa puiſſance. Et une autre preuve qu'il en donnoit, c'eſt que Henri III. *aïant conquis ce Roïaume, envoïa au Corps de S. Pierre la Lance & la Couronne, Marques de la dignité Roiale.* C'eſt pourquoi il le menace fortement de la diſgrace de S. Pierre & de la ſienne, s'il ne reconnoit tenir ſon ſceptre du S Siege, & non du Roi. On voit par là qu'il étoit alors dangereux d'honorer le Prince des Apôtres puiſque ce Pape vouloit faire paſſer de ſimples honneurs volontaires pour des droits feodaux & de proprieté. P. II. L. IV. Chap XIV.

Si quelquefois des *a* freres avoient des differens ſur le partage de leurs Provinces ou Roïaumes, comme il arriva dans le Comté de Barcelonne, il ſavoit très bien ne pas s'oublier, & prometre liberalement toutes ſortes de ſecours de la part de S. Pierre à la partie qui ſe rendroit tributaire du S. Siege. Il en étoit de même des Rois chaſſez de leur Trône, qui ne feſoient point de difficulté de mettre leurs couronnes aux pieds du Pape, dans l'eſperance que ſon autorité pourroit les y rétablir. C'eſt ce que fit *b* Démetrius Roi des Ruſſes à l'égard de Gregoire VII. Ce Pape pour donner une haute idée de ſa protection *c* menaçoit du Glaive de S. Pierre un Seigneur nommé Vezelin, qui vouloit s'élever contre le Roi de Dalmatie, établi, diſoit Gregoire, de l'autorité Apoſtolique. Et il avoit grand ſoin de faire valoir en toute occaſion les effets redoutables de ſa Puiſſance, ſoit pour les calamités ſoit pour les proſperités temporelles. *d Petrus ad firma petra dicitur, quæ portas inferi confringit, atque adamantino rigore deſtruit & diſſipat quidquid obſiſtit.* Voila juſqu'où Gregoire VII. avoit oſé porter l'idée de ſa prétenduë Monar-

Sur le Comté de Barcelonne.

a Lib 6. ep. 16. Bar. 2. ad an. 197.

b Lib. 2. ep. 74. Sur la Ruſſie.

c Lib. 7. ep. 4 Sur la Dalmatie.

d Lib. 2. ep. 1. 710.

P. II. L. IV. Chap. XIV.

chie Universelle sur toutes les choses civiles & terrestres comme sur les spirituelles ; Empire chimerique & qui ne peut jamais s'allier avec la Constitution des choses humaines.

Innocent III. imite Greg. VII.

Innocent III. tout grand Pape qu'il étoit, ne craignit point d'imiter un exemple si funeste en déposant Jean sans terre Roi de la Grande Bretagne ; & en soûlevant contre lui les Barons Anglois & Philippe Auguste, jusqu'à ce qu'il eût accordé son Roiaume au S. Siege.

Pourquoi des Princes se sont ils sujets aux Papes.

Il ne faut donc pas être surpris de voir des Ducs, des Comtes, des Rois mêmes se reduire à cette espece de servitude, les uns pour implorer la protection de S. Siege, les autres pour y trouver de quoi colorer leurs ambitieux projets & l'insatiable cupidité d'envahir les terres de leurs Voisins. Quoi de plus déplorable ! Quels maux la Religion n'en a telle point eu à souffrir ?

Extension de la Puissance Pontificale sur les Princes Infideles.

C'étoit aussi en consequence de cette domination absoluë & arbitraire qu'Adrien IV. s'approprioit l'Islande & toutes les Isles, & qu'Alexandre VI. ôtoit un si grand nombre de terres & de Païs aux Infideles pour les donner aux Princes Chrétiens.

Chap. XV. Par quel droit les Papes ont donné les Roiaumes des Infideles aux Princes Chrétiens.

XV. [a] Bellarmin se trouvoit fort embarrassé pour justifier ces sortes de concessions. Il reconnoissoit que les infideles étant légitimes possesseurs, ne pouvoient être dépoüillez de leurs Domaines que dans le cas, où ils tâcheroient de détourner leurs sujets de la Religion Chrétienne. Mais les Princes auxquels Alexandre VI. & les autres Papes ôtoient les Roiaumes pour en disposer à leur gré, ne pensoient pas même à notre Religion. Bellarmin donc & les autres pour trancher le nœud de la difficulté, prétendoient qu'Alexandre VI. en donnant

[a] Lib. 5. de Rom. Pont. c. 2.

nant les Etats des infideles, n'entendoit pas que les Rois Chrétiens leur fissent la guerre pour s'en emparer; mais seulement qu'ils eussent soin d'y conduire des Prédicateurs de la foi pour leur annoncer l'Evangile; que quand il y en auroit de convertis, si ces Princes Infideles vouloient y mettre opositions, alors les Chrétiens auroient droit de leur déclarer la guerre. * O nouveau genre d'Apôtres, s'écrie ici notre illustre Auteur! ô nouvelle maniere de se défendre pour des Predicateurs de l'Evangile! sont ce donc là les armes de la milice toute spirituelle de J. C.? L'Apôtre bien certainement n'a jamais connu de pareilles armes. P. II L. IV. Chap. XV.

Mais si Bellarmin ne veut pas qu'on parle du tems des Apôtres, ni de ce premier âge de l'Eglise, où elle étoit encore trop foible pour rien entreprendre contre les Puissances Temporelles; pourquoi S. Gregoire, lorsqu'elle étoit nombreuse, puissante, dans toute sa force & sa vigueur, soutenuë de l'Empire & de tant de Rois Chrétiens, ne demanda-t-il point à la Reine Brunehaut une pareille escorte pour S. Augustin qui alloit porter la Foi en Angleterre? Pourquoi S. Boniface de Mayence ne se fit-il point accompagner d'une Troupe de cette nouvelle espece de Diacres, quand il fut Evangeliser l'Allemagne? Ou pourquoi Pepin, qui lui étoit si fort attaché, lui laissa-t-il trancher la tête pour la défense de la foi? Pourquoi les Willebrods, les Wilfrids, les Suiberts, les Adalberts & une infinité d'autres, qui dans le même tems ont illustré leurs noms barbares par la gloire du Martyre, ont-ils entrepris de prêcher la Religion Chrétienne sans aucun de ces secours? Il n'y a point d'exemple dans toute l'Antiquité, qu'on ait donné un telle Sauve garde aux Missionnaires

P. II. L IV Chap. XV.

Evangeliques, ni qu'on ait entrepris aucune guerre contre une Nation libre, uniquement pour avoir rejetté la Parole de Dieu & ceux qui l'annonçoient.

Quant à quelques faits mal compris par certains Théologiens des derniers siecles, faute d'être assez versez dans l'Histoire Ecclesiastique, nous croïons être obligez de leur préférer les sentimens plus purs & les exemples plus Chrétiens de l'Ancienne Tradition.

Peut-on penser même que S. Thomas, qu'ils voudroient nous opposer, eût été disposé à se servir de ces secours tout humains pour convertir les Païens à la foi? Ont-ils été emploïez par les Généreux Martyrs des Ordres de S. François & de S. Dominique, par l'Apôtre des Indes S. François Xavier, & tant d'autres illustres Evangelistes de sa Compagnie, par tant de Saints Evêques & de Saints Prêtres, que notre France & toute l'Europe ont envoié chez les Nations Barbares? Bellarmin lui-même & ses Partisans eussent-ils voulu accepter cette protection toute charnelle? Nous serions fâchez de le penser. On ne peut donc être mieux fondé que nous le sommes, à rejetter une doctrine, qu'ils auroient eux-mêmes horreur de reduire en pratique.

Envain diront-ils qu'Alexandre VI. a jugé à propos de partager ces terres entre les Princes Chrétiens pour couper pied aux differens, & aux guerres, qui pourroient s'élever entre leurs sujets Catholiques qui y voudroient commercer; car quand ces Théologiens, voudroient contre l'institution de J. C. faire du Pape le Chef & le Surintendant général non seulement de la Parole de Dieu & de la Religion, à quoi se bornoient les Apôtres; mais encore des loix du Trafic & du Négoce, & l'Arbitre Souverain de

de l'Empire du Commerce & de la liberté des Nations; les *a* Decrets d'Alexandre VI. ne sont point du tout susceptibles du sens qu'ils prétendent y donner, il n'y est pas dit un seul mot de ces differens & de ces guerres, & ils n'expriment qu'un pure donation faite *en vertu de la plenitude du Pouvoir Apostolique & de son propre mouvement*, sans en être requis de personne, de toutes *les terres Occidentales avec tous leurs droits, qui ne seroient point possedées par des Chrétiens.* Ainsi l'on voit que ce Pape loin d'empêcher les guerres & les contestations, en étoit l'unique source en se donnant la liberté de faire des presens aux dépens des Rois Infideles, de biens, de richesses immenses qui ne lui apartenoient en aucune façon; sans doute pour s'en faire une merite auprès des Princes Catholiques; liberalité qui ne lui étoit pas fort onereuse; mais qui étoit bien propre à flater la passion d'un homme qui prétendoit se faire regarder comme le Souverain Maître des Rois & le Monarque de l'Univers.

P II. L. IV Chap. XV

a Alex VI ep. ad Ferd. & Elisab.

Il y a d'autres Théologiens qui mettent ces Bulles au nombre des Decrets dans lesquels tout le monde reconnoit que le Pape peut errer, s'agissant de faits particuliers. Nous ne serons pas plus coupables d'user du droit que nous avons de les examiner toutes, aussi bien que celles qui concernent la deposition des Souverains, sur les veritables regles, sur la croiance de nos Ancêtres, à la lumiere de ces Decrets, auxquels on n'avoit osé donner la moindre atteinte pendant plus de mille ans. Ce sont de ces questions qu'on peut de l'aveu des Cardinaux du Perron & Bellarmin, agiter sans craindre de bleffer la foi. Le premier ne les donne que comme problematiques. Le second tout

Decrets des Papes sur leurs concessions peuvent etre contredits sans aucun danger pour la Religion.

P. II. L. IV. Chap. XV.

hardi censeur qu'il est, n'a jamais osé flétrir nos sentimens sur cette matiere. Rien ne nous empêche donc d'entreprendre la défense de l'ancienne doctrine de notre Faculté, du Clergé & de tout le Roïaume de France, ou pour mieux dire de la Tradition & de toute l'Eglise Catholique. C'est ce qu'on va faire avec la derniere exactitude, en examinant & en pesant soigneusement les raisons de part & d'autre. Vouloir bannir de tous les esprits & de toutes les Ecoles Catholiques l'opinion contraire à l'indépendance des Rois, c'est s'interesser parfaitement à la dignité du S. Siege, loin de diminuer en rien ses veritables prérogatives: Car qui mettra jamais au nombre de ses priviléges le pouvoir imaginaire de dépoſer les Rois, ou de prononcer d'autres semblables Decrets, qui ne peuvent être que nuls, vains, & inutiles & l'objet du mépris de tous les peuples? Ou qui ne s'aperçoit-qu'il n'y a presentement aucun homme sensé, qui ose tenir une opinion si contraire à la modestie Chrétienne, inouïe dans la pure & saine Antiquité, uniquement apuïée sur quelques pernicieux exemples des derniers siecles plûtôt que sur aucune apparence de raison? Et qu'ont servi après tout tant de diverses tentatives des Papes pour s'assujettir les Rois dans le Temporel, si non à rendre les Papes eux-mêmes mépriſables & odieux, troubler l'Eglise & les Etats, exciter des guerres cruelles, & remplir tout de divisions, de schismes, de sang & de carnage?

CHAP. XVI. On pose l'Etat de la question, en écartant tout ce qui n'y a point de rapport.

XVI. La question est donc de savoir si le Corps Ecclesiastique & le Pape qui en est le Chef, ont de droit divin le pouvoir de dépoſer les Souverains, soit Rois, soit tout autre qui a

la

Digitized by Google

la suprême Autorité dans le Civil & le Temporel. P. II L. IV. Chap. XVI.

On voit par l'état de la question, qu'il ne s'agit nullement de toucher aux droits, possessions, états & autres biens, dont jouïssent légitimement les Souverains Pontifes & le Clergé par la concession des Princes, ou autrement: & que rien ne marque plus le ridicule, l'imperitie & le peu de bonne foi du Sr. Dubois, que la crainte qu'il voudroit nous inspirer là-dessus. Que les Papes même aient des prétentions particulieres sur l'Empire, comme sur la Sicile & la Sardaigne & peut-être d'autres Etats, c'est aux Allemands, & à tous ceux que cela regarde, & aux Interpretes du Droit Civil à examiner la chose, & à la faire décider de telle maniere qu'il leur plaira. Pour nous nous n'y avons aucun interêt, c'est une difficulté tout à fait étrangere à la Decision du Clergé de France, qui déclare seulement, *que les Rois & les Princes ne sont soumis à aucune Puissance Ecclesiastique par l'ordre de Dieu dans les choses qui concernent le Temporel; qu'ils ne peuvent être déposez directement ni indirectement par l'autorité des Clefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être exemtez de la soumission & de l'obeïssance, qu'ils leur doivent, ou dispensez du serment de fidelité.*

Il est donc évident qu'on demande ce que le Clergé & le Souverain Pontife peuvent sur les Roïaumes & les Empires en vertu de l'Institution de J. C. & de l'Autorité des Clefs; & quel est le sentiment de l'Eglise sur cette matiere. Pour plus grande clarté on la divise en 2. Parties. On examine 1o. quelle est là-dessus la Tradition depuis le commencement du monde jusqu'à Gregoire VII. 2o. tout ce qui a été dit, fait, ou décerné depuis son tems jusqu'à nous.

Division du sujet en 2. Parties.

P.II.L.IV. Chap.XVI.

C'eſt ſur tout dans ces premiers ſiécles que nous trouvons le fondement inébranlable de notre Cauſe. Les ſiécles poſterieurs fourniſſent à nos Adverſaires les plus ſpecieuſes de leurs objections. Avant d'établir la ſaine doctrine on poſe avec toute la netteté poſſible & à la maniere des Géometres cinq Propoſitions, qui s'éclairciſſent & ſe fortifient mutuellement l'une l'autre, afin de découvrir & de refuter avec facilité les erreurs opoſées, & que chacun aperçoive tout d'un coup ce qui eſt à prouver. Par là on eſpere, Dieu aidant, mettre la verité dans un ſi grand jour, qu'elle n'ait rien à craindre ni des artifices les plus ſéduiſans, ni des fauſſes ſubtilités de la nouveauté.

5 Propoſitions qu'on entreprend de prouver par ordre.

I. *Propoſition.* La Puiſſance Roïale & Souveraine établie pour régler & gouverner les choſes temporelles & Civiles, eſt légitime dès ſon origine & le commencement de ſa fondation, même parmi les Infideles.

2. *Propoſition.* Cette Puiſſance même parmi les Infideles vient immediatement de Dieu.

3. *Propoſition.* La Puiſſance Roïale & Souveraine eſt tellement établie de Dieu dès ſon prémier commencement même parmi les Infideles, qu'elle eſt la ſeconde à l'égard de Dieu, c'eſt-à-dire, la premiere dans ſon genre, & dans les choſes qui la concernent, ſous Dieu & après Dieu, & il n'y a aucune autre Puiſſance ordonnée de Dieu, qui la puiſſe deſtituer, ou la faire rentrer dans l'ordre.

4. *Propoſition.* Dieu par l'Inſtitution du Sacerdoce Légal n'a rien changé à la nature & à l'état de la Principauté, ou de la Puiſſance Roïale & Souveraine. Il a déclaré au contraire formellement qu'elle eſt la ſeconde à l'égard de Dieu, & la premiere dans ſon genre & dans les choſes qui la concernent.

5. *Pro-*

Digitized by Google

5.. *Proposition.* L'Institution du Sacerdoce Evangelique n'a aporté non plus aucun changement dans l'Autorité Roïale, bien plus on voit en termes exprès dans le Nouveau Testament & la Tradition des Peres, que les Pontifes du Christianisme n'ont reçu de J. C. aucun pouvoir de regler les choses temporelles, d'ôter, ou de donner à qui que ce soit l'Autorité Souveraine. Ces cinq Propositions sont le précis & l'abregé de la Doctrine de l'Eglise de France sur cette matiere. P. II L IV. Chap. XIV.

ARTICLE X.

LETTRE *de Mr.* MORISSON, *Docteur en Medecine à Paluau en Bas Poitou, à Mr.* D***. *Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.*

JE ne suis point surpris, Monsieur, que vous ayez cru que Mr. Silva répondroit aux Lettres, que j'ai publiées contre son Traité des Saignées. Il étoit difficile d'en douter à en juger par l'interêt que Mr. Silva prenoit au succez de cet Ouvrage, par la sensibilité, qu'il a pour tout ce qui regarde sa réputation, & par les engagemens qu'il avoit contractez avec le Public, en assurant qu'il répondroit à tout.

Mais qu'en pensez-vous maintenant, Monsieur, croiriez-vous encore qu'il faille attendre une réponse de Mr. Silva? je pense que non, & les mêmes raisons qui ont fait croire au commencement qu'il répondroit, semblent devoir persuader aujourd'hui qu'il ne répondra pas.

Dès qu'un homme vif, sensible, attentif à sa

Digitized by Google

gloire, en un mot dèsque Mr. Silva n'a pas répondu depuis deux ans, à un petit Traité qui attaque un Ouvrage qu'il a fait; je dis plus à un petit Traité qui a été goûté du Public, & qui a decredité son Ouvrage, c'est pour tout homme qui pense une démonstration complette que Mr. Silva n'y répondra jamais, par ce qu'il ne peut pas y répondre; quelle autre raison pourroit retarder l'activité de Mr. Silva, que l'impossibilité absolue?

Ce n'est pas tout, Monsieur, & si les avis que je reçois de Paris sont vrais, cette démonstration devient infiniment plus forte. Mr. Silva ne parle plus, à ce qu'on me mande, ni de son Traité sur les Saignées, ni de la réponse qu'il devoit y joindre; on consulte presentement avec lui sans essuyer de longues digressions sur le danger de la Derivation, ni sur la foiblesse des preuves dont il a taché de l'autoriser; on assure même qu'il commence à pratiquer des saignées derivatives, après plusieurs saignées revulsives. Vous devez être instruit, Monsieur, de tous ces faits mieux que moi, mais s'ils sont tels qu'on me dit, vous devez convenir que non seulement Mr. Silva ne répondra pas, mais qu'il est même convaincu des défauts que l'on a reprochez à son Système.

Dans le fond j'en serois peu surpris, il étoit difficile de n'être pas frappé des objections que j'ai proposées. Comment se persuader qu'il y a toujours quelque danger à craindre de la Derivation, ou quelque succez à attendre de la Revulsion, lorsqu'on sçait que le sang n'aborde dans les vaisseaux capillaires, qu'avec une lenteur excessive, qui ne peut augmenter ni diminuer sensiblement par la saignée, lorsqu'on est convaincu que la quantité de sang que la Derivation pourroit

Digitized by Google

roit appeller dans les parties, ne ſçauroit jamais égaler celle qu'en tire l'évacuation, que la ſaignée doit leur procurer; lorſqu'on eſt forcé d'avoüer que la vîteſſe du ſang, loin d'augmenter dans la veine piquée quand on ſaigne, y diminuë au contraire, parce que l'inciſion qu'on fait ne laiſſe pas ſortir autant de ſang, qu'il en paſſeroit par la veine ſans la ligature; lorſqu'il eſt démontré que l'augmentation de vîteſſe dans le Canal arteriel, qui va du cœur à la veine d'où l'on ſaigne, ſuppoſé qu'elle fût auſſi réelle que Mr. Silva le croit, loin d'attirer le ſang dans les rameaux collateraux en plus grande quantité, l'en détourneroit au contraire en le précipitant plus rapidement dans le canal direct; enfin lorſqu'on peut ſe convaincre par une experience facile & déciſive que la ſaignée, bien loin d'attirer une Dérivation dans les rameaux collateraux voiſins de la veine piquée, produit au contraire une veritable Révulſion à leur égard.

Ce ſont là les principes que j'ai établis dans les Lettres que j'ai déja publiées contre l'Ouvrage de Mr. Silva, & c'eſt ſur ces mêmes principes que je raiſonne dans un nouveau Traité que je viens de faire ſur les effets des differentes ſaignées, & ſur le choix qu'on en doit faire. Comme je voudrois bien ne pas revenir encore ſur cette matiere, je vous prie, Monſieur, de m'informer au vrai des deſſeins de Mr. Silva, avant que je publie ce dernier Ouvrage. Je me déterminerois à attendre que ſa réponſe parût, s'il y avoit quelque apparence qu'elle dût paroître, afin d'éclaircir en même tems les difficultés qu'il pourroit m'oppoſer. Il me ſemble pourtant que cette précaution n'eſt guere néceſſaire, & les principes que

Digitized by Google

que je ſuis, ſont ſi ſimples, & ſi ſolides, qu'on pourroit les appliquer de ſoi-même aux objections & déviner la réponſe.

Après cela, Monſieur, vous jugez bien que mon Ouvrage ne peut pas reſſembler à celui de Mr. Silva. Nos conſéquences ſont auſſi differentes, que nos principes. Je donne la préference entiere à la ſaignée évacuative, & c'eſt de toutes les ſaignées celle dont j'attens le plus grand avantage, ſans en apprehender jamais aucun inconvenient. Je compte peu ſur les effets de la Revulſion, & je ne me ſuis point laiſſé éblouir aux éloges magnifiques, que Mr. Silva en fait aſſés legerement. Je crois pourtant qu'on en peut tirer quelque utilité dans les cas particuliers que je marque. Mais je retablis la Dérivation dans les droits dont elle à toujours joui, & ſans en attendre des ſuccez bien brillans, excepté dans quelques cas particuliers, que je détermine, je refute d'une maniere qui me paroit ſans replique, tout ce que Mr Silva avoit avancé pour la décrediter.

Voila, Monſieur, quel eſt le ſort de la Medecine, faire, defaire, refaire; Qu'on pourroit bien nous reprocher encore aujourd'hui ce que Pline reprochoit déja aux Medecins de ſon tems, * *mutatur ars quotidie toties interpolis, & ingeniorum Gracia flatu impellimur.* Ce qu'il y a d'étonnant c'eſt que les malheurs de ceux qui nous ont précedé, ne nous desabuſent point. Nous ſommes toujours faſcinez par la derniere opinion. Les Anciens ont cru ſuivre un chemin bien ſûr, quand ils ont traité les mala-

* PLINIUS HARDUINI, Edit. in fol. Tom. II. pag. 495. *Interpolis*, id eſt *interpolata, immutata.*

malades selon le Syſtême des facultez, & des qualités occultes, les Villiſiens qui leur ont ſuccedé ont détruit ſans peine ces idées frivoles, mais ils ſont tombez à leur tour dans un inconvenient pareil en adoptant l'opinion des fermens, ou levains particuliers, qu'ils ont placez à leur gré dans chaque viſcere, & à qui ils ont attribué les differentes fonctions du corps humain. Ce Syſtême a eu ſa vogue & pendant long tems, rien ne ſe faiſoit dans le corps que par fermentation, effervescence, exploſion. Le voila pourtant qu'il commence à ſe décrediter, & les Phyſiciens Géometres vont nous amener à la pure mechanique. Tout devient aujourd'hui figure, ou calcul; on prétend ſoumettre à l'Arithmetique juſqu'à l'action, & au ſuccez des remedes. Rien de plus ſpecieux dans la Theorie, mais rien de plus frivole dans la Pratique. La Géometrie, & l'Arithmetique ne nous apprennent rien dans la Medecine. Ces ſciences malgré leur évidence, ou ſi vous voulez leurs preſtiges, nous laiſſent comme elles nous ont pris, & elles ne ſervent tout au plus qu'à autoriſer nos préjugez, & ſouvent nos erreurs, en leur donnant un faux air de démonſtration.

C'eſt à l'experience ſeule à nous inſtruire en Medecine; quand on ne peut pas deviner ce que la Nature doit faire, ni comment elle le fait, il faut tacher du moins de deviner ce qu'elle a fait: malheureuſement cette experience eſt incertaine, équivoque, trompeuſe, *experimentum fallax*. C'eſt comme le ſon des cloches que chacun interprete à ſon gré. Les Anciens ſe fondoient ſur l'experience, lorſqu'ils croioient devoir diſtinguer dans le même bras les differentes ſaignées de la Cephalique, de la Baſilique, ou de la Mediane, & lorſqu'ils recommandoient

la

la saignée des Ranines, & de la Salvatelle. C'eſt de l'experience que Briſſot s'autoriſoit lorſqu'il ſoutenoit qu'il falloit toujours ſaigner du côté malade, dans la pleureſie. C'eſt l'experience que ſes adverſaires citoient, pour prouver qu'on devoit ſaigner du côté oppoſé. Enfin c'eſt ſur l'experience que Mr. Silva s'appuie pour condamner la Dérivation en tout tems & pour élever juſqu'aux nuës la Revulſion en toute occaſion.

Mais n'inſiſtons pas d'avantage ſur des faits qui feroient trop ſentir l'incertitude de la Medecine. Je ſçai pourtant aſſés, Monſieur, ce que vous penſez ſur cet article, & vous n'ignorez pas non plus que ma ſincerité ne me permet pas de diſſimuler les défauts de ma profeſſion; je ne crains guére les murmures des petits Eſprits, qui ſe laiſſent éblouir à la moindre lueur, qui croient avoir ſaiſi le vrai à la ſimple appareance du vraiſemblable, & qui ſe félicitent de marcher à la ſuite de l'évidence, lorſqu'ils ne ſont guidez que par un faux jour ou par un feu-folet.

Il faut pourtant convenir qu'il y a dans la Medecine de même que dans toutes les autres ſciences, des regles pour s'aſſurer de la route qu'on tient, quand on veut bien les conſulter ſans prévention. C'eſt de ſuivre une Theorie claire, ſimple, uniforme, facile, qui ſatisfaſſe à tout, & de l'appuyer ſur des experiences évidentes & invariables, ſi la queſtion eſt aſſés ſimple pour permettre d'en avoir de cette eſpece, ou du moins ſur les experiences les plus nombreuſes & les plus généralement reconnuës. Je crains les obſervations ſingulieres dans une ſcience auſſi compoſée que la Medecine, où les experiences peuvent varier par tant de cauſes cachées, & où l'on peut prendre le change par tant de raiſons; ainſi je ne me livre avec une pleine con-

confiance qu'à celles qui sont confirmées par une tradition constante, & que nous avons reçues de main en main des premiers fondateurs de la Medecine. C'est sur ces principes qu'on doit juger entre Mr. Silva, & moi sur le merite de la Dérivation, & sur les effets qu'on en doit esperer, ou craindre. J'ai sur cette matiere la satisfaction de me conformer à la creance commune, avec autant de soin qu'il prend à s'en éloigner. Je suis &c.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DE PARIS.

Guerin & *Osmont* le fils, Libraires, ont publié les *Mémoires de M. Omer Talon*, Avocat Général du Parlement, en 8 volumes *in*-12. Il est étonnant que ce Livre ait été imprimé dans la Capitale du Royaume, pendant que la Cour & le Parlement se disputent le droit de Législation. Ces Mémoires sont peu agréables à lire; mais il y a des faits curieux & des réflexions hardies. On sent encore un reste de l'ancienne liberté Françoise. Il n'y a guere d'Ouvrage plus propre à faire connoître la nature du Gouvernement de la France. C'est dommage que des Mémoires si curieux, & où l'on trouve des citations Grecques & Latines, ayent été imprimés d'après une copie très-defectueuse, & corrigez par une main peu habile.

Giffart & *Gandouin* ont imprimé les *Mémoires de*

de Madame de Barneveldt, *in*-12o. On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce livre des Anecdotes Hiſtoriques ſur la Maiſon de Barneveldt. C'eſt un pur Roman, bien écrit, où tout eſt inventé, excepté ce qui regarde la Révolution arrivée à Monaco, lorſque le Prince ſecoüa le joug des Eſpagnols, & ſe mit ſous la protection de la France. L'Auteur eſt nommé dans le privilége; c'eſt Mr. d'Auvigni. Ces Mémoires ont fait du bruit, & ont été ſupprimez à cauſe de quelques portraits ſatiriques, & ſurtout de la converſation d'un Iman avec Madame de Barneveldt ſur la Réligion. On a cru reconnoitre dans ces portraits quelques gens de Lettres, à qui certains traits pourroient convenir; mais l'Auteur desavoüe avec raiſon ces applications injurieuſes. Il s'agit de quelques prétendus Sávans d'Italie, & on veut les trouver à Paris ou dans un Païs voiſin; eſt-ce la faute de Mr. d'Auvigni, qui ne les a nommez ni deſignez. Il pourroit avoüer les portraits qu'on applique à Mrs. de Fontenelle, Rouſſeau, Voltaire & Crebillon, qui y ſont loüez finement. Quoiqu'il en ſoit, on attend avec impatience l'Edition de ces Mémoires qui ſe fait à Amſterdam; l'Auteur pourroit fournir des additions curieuſes aux Libraires.

M. de la Chauſſée, Auteur d'une Critique contre les Fables de M. de la Motte, a publié une Brochure de 31. pages en vers ſous ce titre: *Epitre de Clio à M. de B**** (Berci) *au ſujet des nouvelles opinions répanduës depuis peu, contre la Poëſie*, chez la Veuve *Foucault*, in-12o. 1732. L'Auteur refute avec eſprit le Syſtême Anharmonique de M. de la Motte. On trouve dans ce petit Ouvrage, la juſteſſe des penſées & des images, la clarté & le choix de l'expreſſion,

Digitized by Google

preſſion, une poëſie aimable & naturelle. Il y a des vers dignes de Rouſſeau. Cette piece a eu un grand ſuccez. On auroit ſeulement voulu que l'Auteur n'eût point prodigué ſes loüanges à quelques Poëtes mediocres.

Muſier Pere vient de réimprimer la Traduction de l'*Hiſtoire des Flagellans* de M. l'Abbé Boileau; & il a mis au titre: *à Amſterdam chez H. Du Sauzet*, qui n'a eu aucune part dans cette Edition. Cet Ouvrage imprimé autrefois chez *Aniſſon*, ſous le nom d'Amſterdam chez *van der Plaats*, étoit devenu fort rare ici. Un homme de lettres a revû avec ſoin cette traduction, a corrigé les fautes remarquées par M. l'Abbé Boileau, & celles que M. Thiers avoit relevées dans l'original. Il y a à la tête une Preface curieuſe, qui contient l'Hiſtoire de ce Livre. Le Libraire n'a rien oublié pour l'impreſſion & le papier.

M. l'Abbé Trublet a publié un Eloge de M. Houdart de la Motte; il eſt de deux feuilles *in* 8o. ſon but eſt de faire voir que cet Academicien a été le plus grand homme qui ait paru depuis Adam. S'il ne vient pas à bout de perſuader le Public, il a du moins l'avantage d'avoir ſignalé ſon amitié. On ſait qu'il ne faut pas prendre litteralement les éloges qu'elle donne. L'Auteur s'abſtient prudemment de parler des critiques publiées contre les Ouvrages de M. de la Motte.

La *Veuve de Laulne* vient de réimprimer les *Elemens de Geometrie* du P. Bernard Lamy, Prêtre de l'Oratoire, *in* 8o. 1732. C'eſt la cinquiéme Edition faite à Paris.

M. de Vallange continue à divertir le Public par ſes Brochures. Voici le titre des deux dernieres qu'il a publiées. *L'Art de ſe garantir*

de Madame de Barneveldt, *in*-12. s'attendre à trouver dans ce livr Historiques sur la Maison de Bar pur Roman, bien écrit, où tout eſt ce qui regarde la Révolution a co, lorſque le Prince ſecoüa pagnols, & ſe mit ſous la France. L'Auteur eſt nommé d c'eſt Mr. d'Auvigni. Ces Mém bruit, & ont été ſupprimez à ques portraits ſatiriques, & ſu verſation d'un Iman avec Ma veldt ſur la Réligion. On a dans ces portraits quelques gen qui certains traits pourroient l'Auteur desavoüe avec raiſon injurieuſes. Il s'agit de quelqu vans d'Italie, & on veut les ou dans un Païs voiſin; eſt-ce d'Auvigni, qui ne les a nomm Il pourroit avoüer les portraits à Mrs. de Fontenelle, Rouſſe Crébillon, qui y ſont loüez fi qu'il en ſoit, on attend avec i tion de ces Mémoires qui ſe dem; l'Auteur pourroit fourn curieuſes aux Libraires.

M. de la Chauſſée, Auteur contre les Fables de M. de la une Brochure de 31. pages en tre: *Epitre de Clio à M. de sujet des nouvelles opinions répan contre la Poëſie*, chez la Veuve F 1732. L'Auteur refute avec e Anharmonique de M. de la M dans ce petit Ouvrage, la juſt & des images, la clarté & la

s de la premie-
& M. de Vol-
le ſecond très-
nbler. Serions-
as à voir la dé-
es graces de l'eſ-
avoient fait pouſ-
cle nos conquêtes
os armes.
liſtoire de Charles
eſt un morceau
us n'avions point
ſſi rapidement ſon
omt & ſurprenant
railloit un Charles
oit un Voltaire à
nt qu'un de mes
jugement que je
qui vous paroîtra
dmirable dans ſes
dans ſa narration ;
xploits militaires
heurs a égalé, &
neux Alexandre,
nde connoiſſance
s, par exemple,
ombat de Punits,
mbourg avec un
inutiles tous les
ndit ſur lui dans
reuſe cavalerie.
avoit fait mettre
e, l'armée de
ſans reſſource.
ant : il s'atten-
nnemis alloient
oi de Suede qui
avoit

Sur la
Sardaig
a Lib. 1
ep. 29.
Bar. T.
an 107
P. 433.
b Lib. 8.
10.

Chap.
XIV.
Sur la
Hongrie.
c Sanb.
Schaf. Bar.
T. IV. ad
an. 1071.
p. 464
d Lib. II.
ep. 13.

Digitized by Google

nous reste plus en France de gens de la premiere volée, que M. de Fontenelle & M. de Voltaire, le premier très vieux, & le second très-infirme. En verité cela fait trembler. Serions-nous donc destinez, je ne dis pas à voir la décadence, mais la chute totale des graces de l'esprit & du bon goût, qui nous avoient fait pousser plus loin dans le dernier siecle nos conquêtes Litteraires que les exploits de nos armes.

Il n'y a pas deux avis sur l'Histoire de Charles XII. par M. de Voltaire. C'est un morceau d'Histoire original & dont nous n'avions point de modéle. L'Ecrivain suit aussi rapidement son Héros, que son Héros est promt & surprenant dans ses expeditions; & s'il falloit un Charles XII. à M. de Voltaire, il falloit un Voltaire à Charles XII. Tel est le jugement qu'un de mes amis a porté sur cet Ouvrage: jugement que je n'adopte certainement pas, & qui vous paroitra outré. M. de Voltaire est admirable dans ses portraits, dans ses réflexions, dans sa narration; mais pour bien décrire les exploits militaires d'un Héros, qui avant ses malheurs a égalé, & peut-être même surpassé le fameux Alexandre, ne faloit-il pas avoir une grande connoissance de la Guerre? Que dites-vous, par exemple, de ce qu'il avance au sujet du Combat de Punits, où le célebre Général Schullembourg avec un petit corps d'infanterie rendit inutiles tous les efforts du Roi de Suede, qui fondit sur lui dans une vaste plaine avec une nombreuse cavalerie. » Si Charles, dit l'Historien, avoit fait mettre » pied à terre à sa cavalerie, l'armée de » Schullembourg étoit détruite sans ressource. » Ce Général ne craignoit rien tant: il s'attendoit à tout moment que les ennemis alloient » prendre ce parti; mais ni le Roi de Suede qui

des incommoditez du froid avec peu de dépense; en suivant les principes de la Physique, de la Medecine, de l'Economie & de la Politique; dépendance de la Physique utile, & de la Philosophie économique; chez *Gandouin & Mesnier* 1732. in-12o. L'autre est intitulée: *L'Art d'élever la jeunesse selon la difference du Sexe, des Ages & Conditions, en suivant les principes de la Religion, de la Politique & de l'Economie.* Chez les mêmes Libraires 1732. *in*-12o. Quoique l'Auteur n'execute rien de ce qu'il promet dans les titres de ses Ouvrages, il a le bonheur singulier de n'avoir encore trompé personne, parce que sa réputation est faite depuis long-tems.

Chaubert publiera incessamment le second Volume de son *Recueil de Pieces de Litterature & d'Histoire.* Ce qui l'a retardé si long-tems, est la Vie de Plutarque traduite de l'Anglois de M. Dryden, que le Traducteur lui avoit promise. On peut s'assurer d'avance que ce morceau fera plaisir aux gens d'esprit & de goût.

La Republique savante, ou plutôt des Gens d'esprit, a fait une grande perte; M. de la Motte est mort. C'étoit un parfaitement honnête homme, & qui joignoit à la superiorité que lui donnoit son esprit dans la Societé, une douceur qui lui aqueroit tous les cœurs. Personne n'a gueres mieux écrit que lui en prose, sur tout dans le stile d'exposition où brilloit toujours une netteté & une précision qui en doit faire le caractere. Peut-être auroit-il encore plus excellé dans le Genre Oratoire; il me semble l'avoir remarqué dans son Oraison ou Discours funebre sur la mort de Loüis XIV. Il a fait beaucoup de vers, &, à mon gré, fort peu de marquez au bon coin. Je ne crois pas que ce soit jamais sa qualité de Poëte qui le fasse passer à la posterité. Il ne

nous

Digitized by Google

nous reste plus en France de gens de la premiere volée, que M. de Fontenelle & M. de Voltaire, le premier très-vieux, & le second très-infirme. En verité cela fait trembler. Serions-nous donc destinez, je ne dis pas à voir la décadence, mais la chute totale des graces de l'esprit & du bon goût, qui nous avoient fait pousser plus loin dans le dernier siecle nos conquêtes Litteraires que les exploits de nos armes.

Il n'y a pas deux avis sur l'Histoire de Charles XII. par M. de Voltaire. C'est un morceau d'Histoire original & dont nous n'avions point de modéle. L'Ecrivain suit aussi rapidement son Héros, que son Héros est promt & surprenant dans ses expeditions; & s'il falloit un Charles XII. à M. de Voltaire, il falloit un Voltaire à Charles XII. Tel est le jugement qu'un de mes amis a porté sur cet Ouvrage: jugement que je n'adopte certainement pas, & qui vous paroitra outré. M. de Voltaire est admirable dans ses portraits, dans ses réflexions, dans sa narration; mais pour bien décrire les exploits militaires d'un Héros, qui avant ses malheurs a égalé, & peut-être même surpassé le fameux Alexandre, ne faloit-il pas avoir une grande connoissance de la Guerre? Que dites-vous, par exemple, de ce qu'il avance au sujet du Combat de Punits, où le célebre Général Schullembourg avec un petit corps d'infanterie rendit inutiles tous les efforts du Roi de Suede, qui fondit sur lui dans une vaste plaine avec une nombreuse cavalerie. „ Si Charles, dit l'Historien, avoit fait mettre „ pied à terre à sa cavalerie, l'armée de „ Schullembourg étoit détruite sans ressource. „ Ce Général ne craignoit rien tant: il s'atten- „ doit à tout moment que les ennemis alloient „ prendre ce parti; mais ni le Roi de Suede qui

„ avoit si souvent mis en pratique toutes les „ ruses de la Guerre, ni aucun de ses Généraux „ n'eurent cette idée. “ Certainement le Roi de Suede & ses Généraux étoient trop habiles pour recourir à un tel expedient. Croyez-vous que l'épée des Cavaliers Suedois auroit été d'un grand effet contre une infanterie aussi bien ordonnée que celle des Saxons, qui outre l'avantage d'un grand feu, opposoit à l'ennemi une espece de rempart heriſſé de piques & de bayonnettes ? Les gens du mêtier n'en conviendront pas. Le Général Schullembourg ne pouvoit guere être vaincu que par une disposition & des armes semblables; & le plus grand avantage du Roi de Suede dans cette occasion consistoit dans l'impetuosité de sa cavalerie.

Je ne sai si vous connoissez l'Ouvrage intitulé, *Les Desesperez*. C'est une traduction de l'Italien d'Ambroise Marini, qui vivoit vers le milieu du dernier siécle. Cette traduction, qu'on dit être de M. Crebillon le fils (d'autres l'attribuent à M. de Grecour) est élegante; mais quoiqu'habillée à la Françoise on n'a pu la naturaliser; & si ce Roman se soutient en France, nous aurons grand tort de reprocher les *Concetti* aux Italiens. Il y a d'ailleurs des endroits fort touchans dans cet Ouvrage, & pour m'exprimer à la mode, on y rencontre des situations interessantes.

Je ne dis rien des *Avantures du Prince Jakaia* ou *le Triomphe de l'Amour sur l'Ambition. Anecdotes secretes de la Cour Ottomane*, chez *Clousier*, 1732. in-12o. C'est un Historiette qui ne mérite pas grande attention.

Le P. de Courbeville a fait imprimer chez *Rollin* fils, la *Politique de Ferdinand le Catholique*, in-12o. C'est un Ouvrage de Gracian, dont Mr. de Silhouette publia une traduction l'année derniere

niere sous le titre de *Reflexions Politiques sur les plus grands Princes & particulierement sur Ferdinand le Catholique*, in-4o. & in-12o. Le P. de Courbeville est un des plus hardis Néologues, & affecte un jargon fort ridicule.

On a imprimé les *Libertez de l'Eglise Gallicane*, en 4 vol. *in-fol.* On avoit d'abord resolu d'y ajouter une traduction de l'Ouvrage Latin de feu Mr. Bossuet Evêque de Meaux pour la défense des quatre fameuses Propositions du Clergé de France sur l'Autorité du Pape; mais des raisons particulieres ont empêché de suivre ce projet. Ce qu'on trouve de plus dans cette Edition, est le *Songe de du Vergier*, & *Remonstrantia Hibernorum* &c. deux pieces très-rares. Il seroit à souhaitter que quelque Libraire voulût les réimprimer avec quelques autres qu'il seroit facile d'indiquer. Ce Recueil seroit achetté par ceux qui ont la premiere Edition.

Mr. Granet a été surpris de voir dans la * *Bibliotheque Raisonnée*, qu'on le faisoit Editeur de l'*Histoire de la Mere & du Fils*, faussement attribuée à Mezeray, & qu'on sait avoir été composée par le Cardinal de Richelieu. Il vous prie d'apprendre au Public qu'il n'a point composé la Preface qui est à la tête de cette Histoire; que c'est une fausseté deja debitée à Paris par un homme qui lui est bien connu, & qui ne pouvant trouver créance par lui-même, a cherché à surprendre le Public par l'autorité d'un Journaliste que Mr. Granet considere.

Osmont a imprimé un bon Livre de Chirurgie, *Observations de Chirurgie, auxquelles on a joint plusieurs Reflexions en faveur des Etudians. Par Henri-François le Dran, Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité*, &c. in-12o. 2 vol. 1731. On y trouve 115. Observations dont un grand nombre sont de

* *Biblioth. Raison.* T. VIII. I. P. pag. 237.

Digitized by Google

Mr. le Dran, & les autres de divers Chirurgiens ſes Confreres. Il y en a ſur la Tête, ſur la Poitrine, ſur le Ventre, & ſur toutes les extrémitez du corps humain. Mr. le Dran promet un troiſiéme Volume, pourvû que les Chirurgiens ſes Confreres lui communiquent leurs Obſervations pour l'aider à le remplir. Nous lui promettons qu'il n'en manquera pas ; Mrs. les Chirurgiens aiment aſſez à faire parler d'eux & de leurs rares découvertes ; & quoique d'ordinaire fort ignorans, ils eſtiment aſſez leurs productions pour ne pas craindre de les expoſer au grand jour.

Mr. Boſſuet, Evêque de Troyes, a fait imprimer deux Ouvrages poſthumes de feu Mr. Boſſuet, Evêque de Meaux, ſon Oncle, & dont il recommande la lecture à ſes Dioceſains, comme très propres à les faire avancer dans la connoiſſance de la Religion. Ce ſont deux *Traitez du Libre-Arbitre & de la Concupiſcence.* A Paris chez *Alix*, 1731. *in*-12o. Le premier avoit été compoſé pour l'inſtruction de Mr. le Dauphin, Ayeul du Roi. L'Auteur y fait voir que l'homme eſt véritablement libre, que Dieu gouverne notre Libre-Arbitre & en dirige tous les mouvemens ; enſuite il examine les moyens de concilier la Liberté avec les Decrets de la Providence. Le ſecond Ouvrage eſt moins un Traité Theologique qu'une inſtruction morale ; Mr. Boſſuet y explique trois eſpeces de Concupiſcence dont parle S. Jean ; la Concupiſcence de la Chair, la Concupiſcence des yeux & l'orgueil de la vie. En expliquant cette derniere eſpece de Concupiſcence, il parcourt les divers états des hommes, & il ménage peu les Philoſophes, les Poëtes, les Beaux Eſprits & les Conquerans.

E. Ganeau débite *l'Hiſtoire de Guzman d'Alfarache*

reche nouvellement traduite & purgée des moralitez superfluës par Mr. le Sage. 1732. *in*-12. 2. vol. avec figures. Le P. Buffier a enfin publié l'Ouvrage qu'il avoit promis ; c'eſt le *Cours des Sciences ſur des principes nouveaux & ſimples, pour former le langage, l'eſprit & le Cœur, dans l'uſage ordinaire de la Vie.* 1732. *in-fol.* chez *Cavalier* & *Giffart.*

Le même Auteur a donné un Ouvrage intitulé : *Expoſition des preuves les plus ſenſibles de la veritable Religion.* Chez *Rollin* fils, 1732. *in*-12. 2 vol. Ce Livre, qui eſt écrit avec beaucoup d'ordre & de methode, eſt fort eſtimé. C'eſt une ſuite du *Traité de la Societé Civile*, où l'Auteur avoit prouvé la néceſſité de la Religion pour fixer les principes de la Morale. Cette *Expoſition* ſe trouve auſſi dans le *Cours des Sciences*, in fol.

G. Deſprez & *J. Deſeſſarts* ont imprimé l'Anatomie de Mr. Winſlow de l'Académie des Sciences. *Expoſition Anatomique de la ſtructure du Corps Humain.* 1732. 1 vol. *in* 4°. & 4 vol. *in* 12. C'eſt dommage qu'un Livre auſſi utile ait été imprimé avec autant de négligence. Il eſt rempli de fautes, dont on a corrigé une grande partie dans les *Errata* qu'on a joints à chaque volume. Il eſt à ſouhaitter qu'on en donne au Public une meilleure Edition.

La Veuve *de Laulne* a donné une ſeconde Edition du Livre du P. le Brun, intitulé : *Hiſtoire Critique des Pratiques Superſtitieuſes qui ont ſeduit les Peuples & embarraſſé les Sçavans, avec la méthode & les principes pour diſcerner les effets naturels de ceux qui ne le ſont pas.* 1732. *in*-12. 3. vol. Cette Edition eſt beaucoup meilleure que la precedente ; on trouve dans le 3e. Tome pluſieurs pieces curieuſes, qui étoient devenuës rares, ſur la Baguette du fameux *Aymar*, qui avoit exercé les Sçavans.

Digitized by Google

Le Roman de *Caſſandre* de la Calprenede vient d'être réimprimé en 10. vol. *in*-12. chez *Mentalant*. Le même Libraire promet de réimprimer auſſi la *Clelie*, *Cyrus*, *Pharamond*, *Cleopatre*, *Aſtrée*, *Almahide*, &c. Romans qui étoient devenus fort rares, & qu'on eſtimoit autrefois.

P. Gandouin a publié les *Lettres de S. Jean Chryſoſtome, traduites en François ſur le Grec des PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur, où elles ſont rangées ſelon l'ordre des tems; avec des Notes & des ſommaires, & deux Traitez écrits du lieu de ſon exil à la Veuve ſainte Olympiade* 1732. *in*-8o. 2 vol.

Huart l'aîné a imprimé la *Mythologie ou Hiſtoire des Dieux, des Demi-Dieux & des plus illuſtres Héros de l'Antiquité Payenne, contenant l'explication de la Fable & de la Métamorphoſe. Où l'on fait voir que le Culte, les Myſteres, les Sacrifices, & les autres Cérémonies du Paganiſme, ne ſont que des copies imparfaites de l'Hiſtoire ſainte; avec la Relation de la deſtruction de Troye par* DARES, &c. par Mr. *Du Puy*, 1731. in-12. 2 vol. L'Auteur ſe contente de raporter les differens ſentimens, ſans entrer dans aucune diſcuſſion critique qui puiſſe déterminer les Lecteurs. Il donne des explications morales ſouvent très extraordinaires, & qui ſont fort dans le goût Cocceïen.

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM.

Jean Daniel Beman vient d'achever & debite les *Nouveaux Sermons ſur l'Hiſtoire de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, & ſur des ſujets qui y ont du raport, par feu Mr.* JAQUES SAURIN, in-8o. 2 vol.

Le même Libraire, qui a réimprimé avec Privilege des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, la *Thé-*

Digitized by Google

Théologie Physique de Dr. Derham, a vû avec surprise qu'on dit dans le * *Journal des Sçavans*, que le Libraire de Paris qui contrefait ce Livre, a fait *venir de Hollande le peu d'exemplaires qui y restoient.* Ledit Beman avertit qui c'est une fausseté, qu'il n'a vendu aucun exemplaire au Libraire de Paris, & qu'il est en état d'en fournir autant qu'on en aura besoin. DE LA HAYE.

Scheurleer, *Gosse* & *Neaulme*, *de Hondt*, & *Mortiens*, Libraires à la Haye, ont sous la presse l'HISTOIRE UNIVERSELLE *depuis le commencement du Monde jusqu'à présent*; *traduite de l'Anglois d'une société de Gens de Lettres*, en plusieurs volumes in-4o.

Le 1. se publiera incessamment, & contiendra une *Introduction* déja connuë du Public par la petite Edition in-12o. qu'on en fit l'année derniere, & l'*Histoire Universelle depuis la Création du Monde jusqu'à Abraham*. l'*Histoire d'Egypte jusqu'à Alexandre le Grand*; & *l'Histoire de tous les Peuples du Païs de Canaan*; savoir des *Moabites*, des *Madianites*, des *Edomites*, des *Amalekites*; des *Cananéens* & des *Philistins*.

Gosse & *Neaulme*, *De Hondt*, & *Mortiens*, Libraires à la Haye, *Uytwerf* & *Changuion*, Libraires à Amsterdam, publieront incessamment *l'Etat Militaire de l'Empire Ottoman*, *ses progrès & sa Decadence*, *par feu Mr. le Comte de Marsilli*, 2 vol. in folio en Italien & en François, avec des Figures & des Cartes Geographiques.

Chrêt. van Loon vient de publier en Hollandois la Science des Medailles Modernes &c. *Hedenduagsche Penningkunde* &c. par Mr. van Loon, in fol. enrichie de plusieurs Medailles. C'est une nouvelle Edition de l'Ouvrage du même Auteur, qui parut à Amsterdam en 1717. in-8o. pag. 270. chez P. De Coup, sous le Titre d'*Introduction à la Science des*

* *Journal des Sçavans*, Edit. d'Amst. Avril 1732. p. 515.

Digitized by Google

Medailles &c. *Inleydinge tot de Hedendaagſche Penningkunde* &c. On auroit dû en avertir le Public. Cependant la nouvelle Edition a été corrigée & fort augmentée de pluſieurs morceaux curieux & utiles. Comme on travaille, dit-on, à donner une Traduction Françoiſe de cet Ouvrage, on en parlera plus au long dans le Journal ſuivant, où l'on relevera diverſes fautes échapées à l'Auteur; ce qui pourra être utile au Traducteur.

P. Huſſon a donné une ſixiéme Edition plus ample & meilleure que les précedentes du *Chef d'Oeuvre d'un Inconnu par le Docteur Chryſoſtome Matanaſius*, in-8o. 2 vol. 1732. On y a ajouté deux Pieces Nouvelles: l'une eſt la Traduction de la *Preface de Michel Cervantes ſur l'Hiſtoire de Don Quixotte de la Manche*, & l'autre la *Déification* du fameux *Ariſtarchus Maſſo*. Cette derniere Piece eſt fort ingenieuſe & ne plaira pas moins que le reſte du livre, par les faits curieux qu'elle contient, & la maniere dont elle eſt écritte.

Le même Libraire publiera bien-tôt deux nouveaux Volumes de *Sermons ſur divers Textes par feu Mr. Jaques Saurin*, dont les autres Volumes ont eu un ſi grand ſuccès.

Mr. *de la Varenne* continue à donner deux fois par ſemaine la feuille intitulée, le *Glaneur Hiſtorique, Moral, Litteraire, Galant, & Calottin.* Cet Ouvrage eſt bien écrit & d'ordinaire rempli de traits ingenieux & Satyriques qui ſont du goût du Public. L'empreſſement qu'on témoigne de toutes parts pour avoir ces feuilles en fait bien mieux l'éloge que tout ce qu'on en pourroit dire ici. L'Auteur a reſolu depuis quelque tems de prendre le ton ironique, & il eſt à ſouhaitter qu'il ſuive le nouveau plan qu'il s'eſt propoſé; il eſt quelquefois dangereux de dire cruement les véritez desagréables, qui ne perdent rien de leur mérite lorſqu'elles

Digitized by Google

les sont cachées sous une envelope ingenieuse; du moins on n'a pas le même droit de s'en plaindre.

P. de Hondt publia il y a quelque tems un Traité fort estimé sur les Dieux Assesseurs; *Georgii d'Arnaud de Deis Hagiogos, sive adsessoribus & conjunctis, Commentarius.* 1732. en Grand *Octavo*. Ce Livre est rempli de details également curieux & savans, qui prouvent que l'Auteur, quoique fort jeune encore, n'est pas moins versé dans l'Antiquité qu'habile dans la Langue Greque. Mr. d'Arnaud s'etoit déja fait connoître en 1730. par deux autres Ouvrages, qui ont été fort bien reçûs du Public, & qui ont donné une idee avantageuse du merite de cet Auteur. L'un est intitulé, *Lectiones Græcæ*, & l'autre *Specimen Animadversionum Criticarum*. On les a annoncez dans cette * *Bibliotheque*.

Le même *P. de Hondt*, *C. van Lom*, avec *H. Uytwerf*, *Fr. Changuion* d'Amsterdam & *J. Dan. Beman* de Rotterdam, ont publié le Tome IV. du *Grand Dictionnaire Geographique & Critique*, *par M. Bruzen la Martiniere* in fol. 1732. Ce Volume, qui contient les Lettres G. H. & I. renferme une infinité de morceaux curieux, qui ne prouvent pas moins le bon goût & le discernement critique de l'Auteur, que son erudition. On pourra s'en convaincre en lisant les Articles, *Geographie*, *Gaules*, *Goths*, *Grece*, *Guinée*, *Java*, *Japon*, *Isles*, *Ispahan*, *Italie*, & un grand nombre d'autres qu'on peut voir dans ce Dictionnaire. Comme on travaille à présent sans interruption à la continuation de ce grand Ouvrage, les Libraires espetent de l'achever avant la fin de l'année 1733. Le Volume qui vient de paroître est dédié par Mr. de la Martiniere à l'Infant *Don Carlos*, Duc de Parme, de Plaisance &c. & Prince Héréditaire du Grand Duché de Toscane. Cette Epitre Dédicatoire, qui est très bien faite, merite d'être lûë.

D'AMSTERDAM.

La Compagnie des Libraires a imprimé depuis peu le *Sethos* de Mr. l'Abbé Terrasson, in-12. 2 vol le *Traité General du Commerce par Ricart*, N. Edition augmentée & revûe avec soin par M. Struyk le fils, in-4. les *Entretiens Physiques du P. Regnault*, in 12. 3 vol. fig. & les *Memoires d'un Homme de Qualité*, traduits en Hollandois, in-12. 7. vol.

La

* Voïez le Tom. XIV. pag. 185.

La même Compagnie doit donner incessamment les *Mémoires de Madame de Barneveldt*, & une nouvelle Edition de l'*Histoire de Charles XII. Roi de Suede par Mr. de Voltaire*, in 8. celle qui parut il y a peu de tems ayant été promtement debitée; on aura soin d'en mieux corriger les fautes. La Compagnie donnera aussi une belle Edition du *Theatre des Grecs par le P. Brumoy*, in 12 6 vol. & de l'*Anatomie du Corps Humain, par Mr. Winslow*, in-12. 4 vol. Ce dernier Livre paroîtra mieux corrigé qu'il ne l'a été à Paris; outre les fautes marquées dans les *Errata*, on en a remarqué beaucoup d'autres, & les Articles omis ont été rangez à leur place. Ainsi cette Edition sera meilleure & coutera beaucoup moins que celle de Paris.

Z. Chatelain a réimprimé le *Christianisme Raisonnable* par Locke, traduit de l'Anglois par Mr. Coste, in 8. 2 vol. N. Edition corrigée & augmentée par le Traducteur. Le même Libraire a réimprimé l'*Introduction à l'Histoire* du Baron de Pufendorff, in-12. 7. vol. Cette N. Edition est plus ample & plus correcte que les précedentes. On y a continué tous les Chapitres jusqu'à présent, & ajouté un Eloge Historique de l'Auteur. Le Libraire debite séparement les 3. vol. de *l'Histoire de Suede* de Mr. de Pufendorff, qui font partie de l'*Introduction*, en faveur de ceux qui souhaittoient l'Histoire particuliere de ce Royaume.

P. Schenk & P. Mortier impriment par Souscription la *Physique Sacrée*, ou *Histoire Naturelle de la Bible*. Traduite du Latin de Mr. Scheuchzer, in fol. 8 vol. avec plus de 700. figures en taille-douce. Ce grand Ouvrage coutera 190 florins aux Souscripteurs, & on le vendra aux autres 250 florins. Peu de gens seront en état de satisfaire leur curiosité à si haut Prix. On donnera dans la suite de ce Journal des remarques Critiques sur cet Ouvrage; dont on trouvera un grand éloge dans le Projet que les Libraires ont publié.

Les *Wetstein* & *Smith*, ont enfin publié les *Métamorphoses d'Ovide*, traduites en François par Mr. l'Abbé Banier, avec des Remarques & des Explications Historiques, *in-fol.* 2 vol avec figures. Ils en ont fait aussi une petite Edition *in-12.* 3 vol. avec fig. On en parlera dans la suite.

Les mêmes Libraires ont réimprimé en 2 vol. *in* 40. & en 8 vol. *in* 12. l'*Histoire de l'Empire par Mr. Heiss.* Cette Nouvelle Edition est augmentée de quantité de faits interessans, de Notes & de Remarques Historiques & Critiques, & continuée jusqu'à présent. On a mis à la tête de l'Ouvrage un Discours très-étendu sur l'état & les Dispositions présentes de l'Empire d'Allemagne.

FIN.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE;

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE,

TOME XVII.

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,

Chez H. DU SAUZET.

M. DCC. XXXIII.

Digitized by Google

Qui se trouvent chez H. DU SAUZET.

EXamen du Pyrrhonisme, par Mr. de Crouzas, in fol.
Etat Militaire de l'Empire Ottoman par le Comte de Marsigli, in fol. fig.
Histoire Metallique des Provinces des Païs Bas par Mr. van Loon, in fol. 3 vol.
Histoire des Papes depuis St. Pierre jusqu'à Benoit XIII. in-4o. 2 vol.
Temoins de la Resurrection de J. C. trad de l'Anglois, 8.
Oeuvres diverses de Mr. Locke, 12. 2 vol.
Exposition Anatomique du Corps Humain par Mr. Winslow, 12. 4 vol.
Traité de la Justification par feu Mr. de la Placette, 12.
Le Theatre des Grecs par le P. Brumoy, in 12. 6 vol.
Voyages du P. Labat en Italie & en Espagne, 12. 8. vol.
Relation de l'Ethiopie Occidentale par le même, 12 5 vol.
Voyage du Ch. des Marchais en Guinée & à Cayenne, 12. 4 vol.
Christianisme Raisonnable par Locke, 8 2 vol.
Histoire de St. Domingue, &c. 12. 4 vol. fig.
Excellence de la Religion, par Mr. Bernard, 12. 2 vol.
Histoire de l'Empire par Heiss, in-4o. 2 vol. & in 12. 8 vol.
Métamorphoses d'Ovide par Mr. l'Abbé Banier, in fol. 2 vol. & in 12. 3 vol.
Journées Amusantes, 12. 8 vol.
Memoires d'un Homme de Qualité, 12. 7 vol.
Histoire des Anciennes Monarchies par Mr. Rollin, 12. 4 vol.
——— Universelle, trad. de l'Anglois, in-4o. Tom I.
Le Glaneur Historique par Mr. de la Varenne, 1731. & 1732. in 8o. 2 vol.
Dictionnaire de Richelet augmenté, in-4o. 2 vol.
Sethos, Histoire Egyptienne, 12. 2 vol.
Introduction à l'Histoire par Puffendorf, 12. 7 vol.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

Contenus dans la II. Partie du Tome XVII.

ARTICLE I. *Hiſtoire des* PAPES *depuis St. Pierre juſqu'à Benoit XIII.* pag. 205

ART. II. *Second Extrait de l'Hiſtoire Metallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, par Mr.* VAN LOON. 271

ART. III. *Eloge Hiſtorique de Mr. le Comte de* MARSIGLI, 291

ART. IV. *L'Etat Militaire de l'Empire Ottoman, par Mr. le Comte de* MARSIGLI, 302

ART. V. *IV. Extrait, ou ſuite de l'Abregé de la Défenſe de la Déclaration du Clergé de France en* 1682. *ſur la Puiſſance Eccleſiaſtique, par Mr.* BOSSUET, 317

Digitized by Google

ART. VI. *Les Métamorphoses d'Ovide, traduites en François par Mr. l'Abbé* BANIER, 366
ART. VII. *Lettre de l'*EDITEUR *du Dictionnaire de Richelet à l'*AUTEUR *des Lettres Serieuses & Badines.* 374
ART. VIII. NOUVELLES LITTERAIRES. 381

BIBLIO-

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE.

5

ARTICLE I.

HISTOIRE DES PAPES *depuis* St. PIERRE *jusqu'à* BENOIT XIII. *inclu vement. In* 4°. 2. vol. *A la Haye, chez* H. Scheurleer 1732. *Tome I.* ST. PIERRE-LEON III. pag. 615. *Tome II.* ETIENNE V.-LUCIUS II. pag. 654.

IL y a long-tems qu'on demandoit une bonne Histoire des Papes, mais une entreprise aussi difficile n'avoit encore pû être executée d'une maniere à satisfaire le Public. Les uns ont trop ménagé les Papes, ou par un excès de flatterie ont loüé les actions les plus condamnables, ont donné pour des saints des hommes vicieux, ou du moins destituez des vertus chrétiennes & morales, & ont entrepris de justifier les prétentions chimeriques des Ultramontains, en attribuant aux Pontifes de Rome un pouvoir & une Autorité qu'ils ne reçûrent jamais de J. C. dont ils se disent les Vicaires. D'autres Hist-

Digitized by Google

toriens n'ont cherché qu'à noircir les Papes, & à les déchirer par des traits satyriques, en confondant injustement les bons avec les mauvais. Les Loix de l'Histoire deffendent également de pareils excès ; il s'agit de representer les hommes tels qu'ils ont été, & la fidelité est sans doute la grande regle qu'un Ecrivain doit se proposer. L'Historien qui vient de nous donner deux volumes sur les vies des Papes, nous paroit également estimable & par les savantes recherches qu'il a fait pour découvrir la verité, & par la sincerité de ses recits. Quoique bon Catholique Romain, il déclare qu'il n'a aucun interêt à louer, ou à blamer le Siege de Rome ; & que s'il l'a blamé en divers endroits, il y a été forcé par des Faits autentiques, qu'il étoit impossible de supprimer. „ Ceux, „ dit-il, qui liront cet Ouvrage, seront „ scandalisez, comme je l'ai été, des exemples des plus grands vices que je suis obligé d'y produire. L'Avarice, l'Ambition, les Sacrileges, les Parjures, le mépris le plus formel des choses saintes, les „ Desordres les plus affreux, les Débauches de toutes sortes & les plus outrées, „ enfin une entiere corruption dans la Doctrine & dans les Mœurs, se trouvent „ marquez dans l'Histoire des Papes. Ces „ endroits sont très-desagréables ; j'en conviens sans difficulté : mais, je n'ai ni pû, „ ni dû, les déguiser aux yeux du Public.

Lettre de l'Auteur à l'Editeur.

Il seroit peut-être à souhaitter, qu'on pût ensevelir des excès si horribles dans un é-

Digitized by Google

ternel oubli. L'Historien les a pourtant representez sans scrupule, persuadé qu'il falloit tout dire, & le dire sans passion ; & qu'il faudroit renoncer à toute instruction, à toute lecture des Ouvrages Historiques, si l'on ne pouvoit se resoudre à trouver à chaque page les plus grands excès. „ L'Histoi-„ re Profane ne cede rien, dit-il, à celle „ de l'Eglise sur ce point. L'une & l'autre „ nous montrent des Sardanapales. Dans „ l'une & dans l'autre on voit des Meur-„ tres, des Assassinats, des Empoisonne-„ mens, des Parricides. Très-peu de bonne „ foi par tout."

L'Auteur parle ensuite de l'Etablissement de la Religion Chrétienne. Il remarque que les Apôtres de Jesus-Christ n'employerent pas la force pour faire recevoir leurs préceptes ; mais leur Prédication soutenuë de leurs bons exemples fut très-efficace. Les progrès surprenans du Christianisme sont regardez par les Philosophes comme l'effet du penchant que nous avons tous à la nouveauté. Les Théologiens regardent cela comme l'Oeuvre de la Grace. L'Auteur avoüe que l'opinion des Philosophes est appuïée sur des raisons éblouissantes ; & il ajoute : „ Il paroit être de l'interêt de notre Com-„ munion Catholique-Romaine de soutenir „ hautement, qu'il n'y eut rien que de na-„ turel dans l'établissement du Christianis-„ me. Il me paroit dangereux d'adopter le „ sentiment des Théologiens, qui tirent de „ là un Argument pour prouver la Divinité

„ de la Religion Chrétienne; car de con-
„ séquence en conséquence, on nous re-
„ duiroit à la nécessité d'avoüer, que la
„ plupart des Sectes ont aussi ce caractere de
„ Divinité. Les Calvinistes, par exemple,
„ se sont étendus de tous côtez, non en per-
„ sécutant, mais en souffrant persécution.
„ Il faudroit être d'une extrême mauvaise-
„ foi, pour nier cette verité." St. Pierre, dans le Concile tenu à Jerusalem, n'entreprit pas d'opprimer la liberté de ses freres & il n'y eut pas plus de Prérogatives que les autres Apôtres. Les Héréfies & les Vices déchirerent bien-tôt l'Egliſe naiſſante; on avertiſſoit avec charité les Pecheurs & les Errans; & s'ils étoient incorrigibles dans leurs mœurs, ou obſtinez dans leurs erreurs, on les retranchoit de la Communion des Fideles. C'eſt à cela ſeul que ſe bornoit alors la Juridiction Eccléſiaſtique. „ Il y eut encore des bonnes mœurs & de la vertu, tandis que les Fideles furent perſecutez. La „ converſion Politique de Conſtantin perdit „ tout. Dès-lors on vit les Chrétiens, animez d'un zéle furieux les uns contre les „ autres, ſe perſecuter ſans miſericorde, „ ſous prétexte de Religion: & les Païens „ furent bientôt contraints d'embraſſer le „ Chriſtianiſme. C'eſt ainſi que la Religion „ ſe répandit dans tout l'Empire Romain; „ & que les Chrétiens eurent leur revenche „ des Perſécutions qu'ils avoient eſſuiées „ ſous les Empereurs Païens." C'eſt ce qu'il fait voir touchant la Religion en général.

A

A l'égard des Papes en particulier, l'Auteur prouve dans son Histoire, 1°. Que la Juridiction Universelle qu'ils s'attribuent, est absolument détruite par des Faits autentiques. 2°. Que leur Pouvoir sur le Temporel des Rois est une prétention très-criminelle. 3°. Que leur Infaillibilité est chimerique. 4°. Que les Fideles ne sont point obligez d'avoir pour les Papes une soumission aveugle. 5°. Que les Papes sont soumis aux Conciles. 6°. Qu'ils ne se mêloient point autrefois des affaires des autres Evêques, sur lesquels ils n'avoient aucune autorité; & il cite un passage de Fra-Paolo, qui prouve que la superiorité du Siege Romain étoit inconnue à l'Antiquité. 7°. Il soutient par-tout avec fermeté les Droits des Princes, & les Libertez de l'Eglise Gallicane, contre les usurpations des Souverains Pontifes. 8°. Enfin, il condamne avec Liberté une infinité d'abus, que les Papes ont introduits dans l'Eglise à la faveur du desordre. Telle est l'idée générale que l'Auteur donne de son Ouvrage, & nous pouvons assurer qu'il tient exactement ses promesses. Il ne ménage rien quand il s'agit de la verité, sans paroître attaché à aucun parti; il rend justice avec la même sincerité aux bons & aux méchans; mais comme il est dangereux de parler librement dans le siecle où nous vivons, l'Historien n'a pas jugé à propos de se faire connoître, & cette sage précaution ne peut qu'être approuvée.

L'Auteur s'étoit d'abord proposé de donner

ner un Abregé de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Mr. Fleury ; mais s'étant s'apperçu par la lecture des autres Hiſtoriens, que Mr. Fleury avoit eu de grands ménagemens & qu'il avoit fait quelques bevues, il abandonna ſon deſſein pour compoſer une *Hiſtoire des Papes*. Au reſte, il desavoue la prétenduë Hiſtoire de Gregoire VII. qu'on publia dans le Programme publié à la Haye ; il declare qu'elle n'eſt point de lui, & qu'il ſeroit faché qu'on jugeât de ſon ouvrage par cet echantillon ; on verra par l'Hiſtoire du même Pape qu'il donne dans le ſecond volume, que la premiere vient d'une main moins habile, & que le ſtyle & l'arrangement ne ſont guére reſſemblans.

Le ſentiment commun de l'Egliſe eſt que St. Pierre a été le premier Evêque de Rome ; l'Auteur n'en paroit pas fort perſuadé, cependant il commence par le recit des travaux Apoſtoliques de St. Pierre. Cette partie de l'Hiſtoire ſainte eſt aſſez connue de ceux qui méditent les Ecrits du Nouveau Teſtament. Mais le nombre, dit-il, de ceux qui negligent une lecture ſi ſalutaire, ou qui en ſont privez par autorité publique eſt aſſez conſiderable pour meriter l'attention d'un Ecrivain exact. D'ailleurs, il importe à la Religion de parler de ſon établiſſement, c'eſt un moïen ſûr d'en faire remarquer la Divinité & de confondre les Incredules, par l'Hiſtoire de ſes progrès étonnans. Nous ne nous arrêterons ici qu'à quelques traits principaux.

La

La réponſe de Jeſus-Chriſt à St. Pierre après la Confeſſion de cet Apôtre, a produit des opinions differentes entre les Catholiques & les Proteſtans, 1°. ſur la Primauté de St. Pierre; 2°. ſur l'Infaillibilité de l'Egliſe; 3°. ſur le pouvoir de lier & de délier. L'Auteur expoſe ces trois queſtions, ſans prétendre diſcuter les raiſons de part & d'autre. Il ſe contente de raporter les divers ſentimens, ſans en juger; laiſſant aux Controverſiſtes le ſoin de tirer avantage de tout, & de décider qu'on a raiſon ſans ſavoir ce qu'on a dit. Ils diſputent depuis long-tems, ſans avoir éclairci la matiere: ce qui n'eſt pas fort ſurprenant; „ car on ſait, *dit-il*, „ que la plûpart de ces Meſſieurs ne parlent „ pas pour trouver la verité & pour y adhérer. Ils ne penſent qu'à exercer les heureux talens que la Nature leur a donnez; „ & ils réuſſiſſent parfaitement bien à brouiller tout l'Univers. On n'exigera pas de „ moi, que je me mette ſur les rangs. Ce „ n'eſt ni le fait, ni le devoir d'un Hiſtorien de prendre le ton déciſif ſur des querelles qui font tant de bruit dans le monde... Voici comment il s'explique ſur l'Infaillibilité de l'Egliſe. „ La ſeconde difficulté „ nait de ces mots du Sauveur, parlant de „ ſon Egliſe: *Les Portes d'Enfer ne prévaudront point contr'elle.* Dans notre Communion, on fait profeſſion de croire que cela fonde l'Infaillibilité de l'Egliſe, à l'égard „ des matieres de Religion. Les Ultramontains ne s'en tiennent pas là; ils pretendent

Matth. XVI. v. 16--19.

„ dent que cette promesse assure le privile-
„ ge de l'Infaillibilité au Pape par raport à la
„ foi. Les Protestans soutiennent que l'E-
„ glise est très-faillible, étant composée
„ d'hommes sujets à l'Erreur & au Men-
„ songe; & que, quand le Sauveur a dit que
„ *les Portes de l'Enfer ne prévaudroient point*
„ *contre son Eglise*, il lui a promis seulement
„ une durée éternelle. Pour ce qui est de
„ l'Infaillibilité du Pape, elle sera assez re-
„ futée dans le corps de cet Ouvrage."

P. 7. St. Pierre fonda l'Eglise d'Antioche, & on l'a toujours regardé comme le premier Evêque de cette Ville; mais on n'a que des conjectures fort incertaines sur la durée de son Episcopat à Antioche. On prétend que St. Pierre fit son premier voiage à Rome vers l'an 48. de Jesus-Christ. Mais, dit l'Auteur, avant que de vouloir fixer le tems de ce voiage, ne seroit-il pas à propos de prouver une bonne fois que St. Pierre a été à Rome? Il n'en est pas dit un seul mot dans les Ecrits du Nouveau Testament. Et si l'on allegue la Tradition contre les Protestans, ils disent que ce ne seroit pas la premiere erreur qu'elle ait autorisée. D'ailleurs, il ne leur paroit pas vraisemblable que les Apôtres, qui étoient Evêques nez de toute l'Eglise, aient eu un Siege particulier qui leur fût affecté, ou que si St. Pierre eût eu celui d'Antioche, il l'eût quitté pour s'en faire un autre à Rome; & cela d'autant plus que St. Paul doit avoir été dans cette Capitale de l'Empire avant que St. Pierre y allât, com-

Digitized by Google

comme il paroit par le dernier chapitre du Livre des Actes & par les Epitres que St. Paul écrivit de Rome. Enfin les variations des Auteurs qui ont parlé de ce voiage, font naître de grands doutes sur la verité du fait.

L'Auteur déclare qu'il n'a encore pû dé- *Ibid.*
viner les raisons qui engagent plusieurs Protestans à nier avec tant d'opiniâtreté que St. Pierre a été à Rome. „ Car il me semble, „ *dit-il*, que quand même ils laisseroient à „ notre Eglise le plaisir de faire de ce point „ un Article de Religion, ils n'y perdroient „ rien. En effet, quelle consequence en „ pourroit-on tirer à leur desavantage, tandis qu'ils contesteront que St. Pierre eût „ une Primauté de Jurisdiction sur ses Collegues, & qu'ils feront bouclier de ce que „ Jesus-Christ dit un jour à ses Apôtres: „ *Que celui qui veut être le premier d'entre „ vous soit le dernier. Les Nations ont des „ Princes qui les dominent: mais il n'en se- „ ra pas ainsi de vous*? Et quand même on „ seroit venu à bout de prouver que St. „ Pierre étoit le Prince des autres Apôtres, „ & qu'il avoit autorité sur toute l'Eglise, „ il resteroit encore à faire voir contre les „ Protestans, qu'il établit l'exercice de cette Jurisdiction à Rome, & que les Papes „ d'aujourd'hui ont succedé à tous les Privileges de St. Pierre, quoiqu'ils se soient „ terriblement éloignez de ses maximes." Les Papes soutiennent qu'ils sont les Heritiers universels de St. Pierre & ses successeurs immediats; & pour favoriser cette pre-

tention on a osé dire que le Siege Papal de St. Pierre étoit de bois, & qu'on le conservoit encore dans l'Eglise dediée à ce Saint : *Sottise*, dit l'Auteur, *qui ne merite pas d'être refutée.*

Pour ce qui est du combat entre St. Pierre & Simon le Magicien, c'est une fable que Mr. Fleury * semble adopter ; car il ne dit rien qui puisse la détruire. Mais s'il étoit vrai que les Romains eussent vû perir Simon à la priere de St. Pierre, n'auroient-ils pas plutôt érigé une statuë à Simon Pierre, qu'à Simon le Magicien ? Ainsi, la preuve qu'on tire de ce fait supposé, pour autoriser l'opinion du voiage de St. Pierre à Rome, doit être entierement raïée. L'Auteur est persuadé que tout cela n'est qu'une fraude pieuse.

„ Mon sentiment est, *dit-il*, qu'on ne sauroit
„ prouver, par des autoritez suffisantes ; que
„ St. Pierre ait été à Rome : car, divers
„ Auteurs Catholiques, qui ont vêcu & qui
„ sont morts dans notre Communion, n'ont
„ jamais été persuadez de la verité de ce
„ fait ; & ils ont osé produire leurs doutes,
„ comme je fais ici les miens. Je mets donc
„ le voïage de St. Pierre à Rome au nom-
„ bre des choses très-incertaines, & sur
„ lesquelles on peut, avec un esprit
„ très-Orthodoxe, soutenir le sentiment que
„ l'on croit être le plus vraisemblable."

Tout ce que l'Historien dit sur les Ecrits de St. Pierre, vrais ou supposez, & sur le Con-

* *Hist. Eccl.* Liv. II.

Concile de Jeruſalem merite l'attention des Lecteurs. La docilité & l'humilité que St. Pierre fit paroitre en cedant aux remontrances de St. Paul, eſt une preuve indubitable que le Chef des Apôtres *ne ſe croioit pas en droit de décider de pleine autorité, ni de contraindre toute l'Egliſe de ſe ſoumettre aveuglement à ſes deciſions.* On croit que St. Pierre fut crucifié l'an 66. mais toutes les circonſtances qu'on a publié de ſa mort & de celle de St. Paul, ne ſont fondées que ſur une Tradition fort incertaine. On n'eſt pas plus aſſuré de tout ce qu'on a écrit ſur St. LIN, St. CLET & St. CLEMENT, Evêques de Rome après la mort de St. Pierre. On leur attribuë fauſſement divers Ecrits, mais on ne reconnoit pour veritable que la Lettre de St. Clement aux Corinthiens, qu'on a toujours regardée comme l'un des plus précieux monumens de l'ancienne Egliſe, après l'Ecriture Sainte. Les Decretales de St. Clet, les Canons des Apôtres & les Conſtitutions Apoſtoliques qu'on attribue à St. Clement, ſont des pieces ſuppoſées. On doit porter le même jugement ſur les Decretales attribuées à ANACLET, que Mrs Baillet & Fleury confondent avec St. Clet, à EVARISTE & à ALEXANDRE I. ſur leſquels on ne ſait rien de certain. L'Auteur ne croit pas que ce dernier Pape ait ſouffert le Martyre, quoique l'Egliſe lui en accorde liberalement les honneurs, comme à beaucoup d'autres qui ſont morts en paix. On lui attribuë mal à pro-

Digitized by Google

propos plusieurs institutions, surtout celle de l'eau benite. Le Cardinal Baronius soutient le contraire, parce que, selon lui, c'est un établissement dont il faut faire honneur aux Apôtres.* „ Les Protestans auront „ de la peine à lui passer cette assertion; car „ ils prétendent que notre eau benite n'est „ venuë que de l'eau lustrale des Païens, „ *aux cérémonies desquels*, dit un d'entr'eux,† „ *on commença de s'accommoder depuis le Paix* „ *rendue à l'Eglise par Constantin.*

SIXTE I. vint ensuite en 132. On lui attribue sans raison l'institution du Carême, & deux Decretales dont Mrs. de Marca & Baluze ont prouvé la fausseté. Le titre de l'une de ces Pieces est trop orgueilleux pour les tems de la primitive Eglise, & ce n'est que dans les siecles suivans que l'Evêque de Rome s'est intitulé *Evêque Universel*, comme le P. Pagi en convient. Baronius a pris de là occasion d'insulter les Novateurs qui rejettent le titre d'*Evêque Universel*, comme indigne d'un Prelat qui se qualifie, non sans contradiction, *serviteur des serviteurs de Dieu.* Cette dissonance, dit l'Auteur, donne beau jeu aux Adversaires de Rome.

TELESPHORE, HYGIN & PIE I. occuperent ensuite le St. Siege, & presque tout ce qu'on en dit est fabuleux. Le P. Pagi a eu la simplicité de raporter un Decret attribué à Pie I. pour prouver la Présence réelle

* BARONIUS, *Annal. Eccles.* ad an 132. n. 3.
† LE SUEUR, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 108.

Digitized by Google

réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; l'Auteur est persuadé que les habiles Critiques Protestans n'adopteront pas ses idées.

ANICET fut le XII. Pape ; il eut une dispute avec St Polycarpe, Evêque de Smyrne sur la celebration de la Fête de Pâques. L'Evêque de Rome voulut prendre des airs d'autorité auxquels on n'étoit point encore accoûtumé, & obliger les autres à se conformer à la tradition de son Eglise. Mais St. Polycarpe tint ferme & conserva les privileges & les usages des Eglises Asiatiques ; ces deux Evêques communiquerent ensemble & convinrent de s'en tenir de part & d'autre à ce qui étoit déja établi. „ Preuve évidente, *dit l'Auteur*, qu'alors on „ étoit encore persuadé que la diversité de „ sentimens, par raport aux Cérémonies „ exterieures, ne doit jamais alterer le re„ pos des consciences, ni servir de pretex„ te pour attaquer la Doctrine reçue : car la „ Discipline de l'Eglise doit être arbitraire ; „ c'est-à-dire, qu'il doit être permis à cha„ que Eglise de servir Dieu selon les Rites „ qu'elle juge les plus convenables à la ma„ jesté de l'Etre suprême. Il paroit qu'on „ étoit convaincu de cette verité dans les „ premiers tems du Christianisme, & qu'on „ ignoroit alors ce que c'étoit que de rom„ pre les liens de la Charité, pour des su„ jets qui ne rendent personne criminel de„ vant Dieu.

Le Pontificat d'Anicet est illustre dans l'Histoire

l'Hiſtoire Eccleſiaſtique par les Hereſies monſtrueuſes qu'il eut à combattre; comme celles de Baſilide & de Carpocras, chefs des Gnoſtiques. Son Succeſſeur SOTER n'eſt connu que par ſa grande charité & le bon uſage qu'il faiſoit des Collectes en faveur des pauvres & des autres Egliſes qui avoient beſoin de ſecours, comme on le prouve par la Lettre de Denys Evêque de Corinthe, à l'Egliſe de Rome. „ Il eſt honteux, remar-„ que l'Hiſtorien, que l'uſage de diſtribuer „ des Aumônes aux pauvres ſe conſerve „ chez les Proteſtans, & qu'il ſoit entiere-„ ment aboli dans notre Communion. Les „ Preſens qu'on fait aux Egliſes, ne ſont plus „ comme dans les premiers tems, emploiez „ au profit de ceux qui ſont dans la neceſ-„ ſité. Aujourd'hui les Eccleſiaſtiques, a-„ vec des revenus immenſes, ſe regardent „ comme les premiers pauvres, & abſorbent „ tout. Abus étonnant, & qu'il faudroit „ reprimer avec ſeverité!

ELEUTHERE ſucceda à Anicet. On a cru qu'il ſe laiſſa ſurprendre aux Montaniſtes, mais ce malheur arriva à ſon Succeſſeur Victor. On prétend qu'un Roi d'Angleterre nommé *Lucius* envoia une Ambaſſade au Pape Eleuthere, & qu'il embraſſa le Chriſtianisme avec ſes ſujets. L'Auteur s'étonne que Mr. Fleury, Platine & le P. Pagi aient adopté ce Conte; & que Mr. Baillet, le prenant pour un fait réel, ſe contente de rejetter comme fabuleuſes les circonſtances de la Converſion de Lucius: car Gregoire le Grand

Digitized by Google

Grand fut le premier qui se mêla de convertir les Anglois.

VICTOR I. fut le XV. Pape. Il condamna l'Heresie de Theodote, & les vieilles erreurs d'Ebion ; mais il ne put se deffendre des artifices des Montanistes, car l'Infaillibilité n'étoit pas encore établie. La dispute sur la celebration de la Fête de Pâques s'éleva du tems du Pape Victor, qui s'attribuant mal à propos un Droit de superiorité sur ses freres, écrivit des Lettres vehementes qu'on appelleroit des Libelles dans notre siecle, contre toutes les Eglises d'Asie, & enfin il les excommunia. On ne sauroit justifier le procedé de Victor, qui déplut même aux Evêques qui combattoient le sentiment des Asiatiques. St. Irenée, Evêque de Lyon, le censura vivement au nom des Chrêtiens des Gaules ; la contestation fut appaisée, & chacun s'en tint à la Tradition de son Eglise. Ce fut, comme l'on voit sur la fin du second siecle que les Evêques de Rome commencerent à s'attribuer sur les autres Eglises une Juridiction, qui ne leur venoit pas des Apôtres. Le Pape Victor ébaucha le grand ouvrage du Despotisme sur les Consciences, & ses Successeurs ne negligerent aucune occasion de le perfectionner, comme on le voit dans la suite de cette Histoire.

ZEPHYRIN, Successeur de Victor, ne favorisa pas l'Heresie des Montanistes, comme quelques Ecrivains l'ont cru. Mais la persécution aiant redoublé par un Edit de l'Em- An 201

l'Empereur Severe, l'Evêque de Rome ne se sentant pas disposé au Martyre, se cacha pendant l'orage, & ne reparut que quand le calme eut succedé à la tempête. Alors il témoigna un grand zéle contre les Heretiques ; il excommunia les Montanistes, & sur tout Tertullien qui avoit embrassé leur parti. L'Eglise de Rome fut florissante sous le Pontificat de Zephyrin. Il recevoit en grace les Adulteres qui témoignoient du regret de leurs fautes. Tertullien, qui étoit irrité contre lui, a reproché à ce Pape son indulgence pour les Adulteres, tandis qu'il fermoit l'entrée de l'Eglise aux Homicides & à ceux qui avoient sacrifié aux Idoles. On assure que vers la fin du Pontificat de Zephyrin, un Heretique nommé Natalis fut rudement foueté pendant toute une nuit par les Anges, & que le lendemain il alla se jetter aux pieds du Pape & rentra dans la Communion de l'Eglise. Le P. Pagi rapporte une partie de cette Histoire, mais il en oublie le meilleur, qui est le Conte du fouet. Mr. Baillet a raporté pieusement cette Fable, qu'il appelle une *Histoire remarquable*.

CALLISTE I. fut élevé au Pontificat en 221. tout ce qu'on dit des Reglemens ou des Ecrits qu'on lui attribuë est incertain ou supposé ; & les Actes qui parlent de son Martyre, sont très-peu dignes de foi. On doit dire la même chose de son Successeur URBAIN I. à qui on attribue l'Origine du Temporel des Ecclesiastiques. Il seroit à souhaiter, dit l'Auteur, qu'un tel usage ne

se

se fût jamais introduit dans l'Eglise. La plûpart des Prêtres seculiers, chargez du soin des Paroisses, sont reduits à une maigre portion congruë, tandis que des Moines faineans & inutiles possedent des biens immenses.

PONTIEN élevé sur le Siege de Rome, ne gouverna pas long-tems cette Eglise. Ses ennemis le firent releguer en Sardaigne; & pour ne point laisser son troupeau sans conducteur, il donna sa demission. On croit qu'il souffrit le Martyre pendant la Persecution de Maximin. On croit aussi que le Pape ANTEROS qui fut mis à sa place, perit durant la même Persecution. On prétend sans fondement que ce dernier permit aux Evêques de quitter leurs Eglises pour en prendre d'autres, non pour leur utilité particuliere, mais par necessité ou pour le bien de la Religion. Mais il n'est pas apparent qu'on eût recouru à l'Evêque de Rome pour autoriser ces changemens; car alors la Juridiction des Papes étoit renfermée dans les bornes de leur Dioceſe. „ Quoi qu'il en „ soit, cet usage est aujourd'hui très-com„ mun: mais la plûpart de nos Prelats ne „ briguent pas de nouveaux Evêchez en vuë „ de la Religion. C'est la derniere de leurs „ pensées. Ils ne s'informent pas combien „ ils ont d'Ames à conduire dans le chemin „ du Salut; mais ils savent jusqu'au dernier „ sou combien un tel Evêché peut leur don„ ner de revenus; combien ils pourront a„ voir de Domestiques, de Chevaux de Ca„ rosse, des Chiens de Chasse, &c. Que ces

„ penſées ſont indignes de la Majeſté, & „ de la Sainteté de l'Epiſcopat !

L'Antiquité ne nous a conſervé rien de certain ſur le Pontificat de FABIEN, dont quelques Auteurs prétendent que l'Election fut miraculeuſe. St. Cyprien lui donne de grandes louanges, d'où l'on peut conclure que la conduite de ce Pape fut toute ſainte, & qu'il fut zélé pour l'accroiſſement de l'Egliſe. Il ſouffrit le Martyre ſous la Perſecution de Dece l'an 250. ſuivant le ſentiment le plus ſuivi.

Le Siege de Rome vaqua fort long-tems à cauſe de la Perſecution, & le Clergé prit ſoin du Gouvernement de cette Egliſe, comme on le voit par les Lettres qu'il écrivit au Clergé de Carthage & à St. Cyprien, & par ſon Decret touchant les Apoſtats. On voit par ce Decret qu'on étoit alors perſuadé, *qu'un ſeul ne devoit pas prononcer ſur des affaires d'importance*, qui n'avoient raport qu'à la Diſcipline. „ Aujourd'hui, *dit l'Auteur*, on eſt bien éloigné de cette idée ſage & Chrétienne. Le Pape decide ; & il „ ne reſte aux fideles du ſecond ordre que „ le merite d'une obéiſſance paſſive. Les „ Jugemens rendus *ex Cathedrâ* ſont crus „ infaillibles ; il faut s'y ſoumettre ſous peine d'être traité comme Heretique. On „ fait de nouveaux Articles de foi ; on condamne, on proſcrit l'ancienne & la véritable Doctrine que la Tradition nous „ avoit conſervée dans les Ecrits des Peres, „ & ſur-tout de St. Auguſtin. N'importe.

„ Il

„ Il faut recevoir des nouvelles Decisions.
„ Ces airs de hauteur étoient inconnus à
„ Rome, du tems de ses premiers Evêques.
„ Et dans cette superbe Ville, on ne con-
„ noit plus aujourd'hui la Vertu, la Sain-
„ teté, ni l'Humilité de ses premiers Mar-
„ tyrs."

Après que le St. Siege eut vaqué près d'un an & demi, on choisit pour le remplir CORNEILLE I. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie & d'une fermeté singuliere, qui n'avoit ni brigué comme plusieurs autres, ni même desiré l'Episcopat, qu'on le força d'accepter. Novatien, Prêtre de l'Eglise Romaine, jaloux de l'élevation de Corneille, se déclara contre lui. Novat, Schismatique d'Afrique, appuioit ses desseins, & tous deux publioient diverses calomnies contre le Pape Corneille. Novatien se sepâra de sa Communion & entraina grand nombre de fideles dans son Schisme. Enfin il fut condamné & excommunié dans un Concile tenu à Rome; mais il continua à troubler l'Eglise, & Corneille ne fut reconnu Evêque de Rome par les Eglises d'Afrique, qu'après qu'on les eut desabusées des calomnies répandues par Novatien, qui fut condamné par le Concile que St. Cyprien avoit assemblé à Carthage. Le Schisme de Fortunat, qui disputoit à St. Cyprien l'Eglise de Carthage, causa ensuite de grands troubles; Corneille refusa sa Communion à Fortunat, & aux Evêques Schismatiques qui l'avoient ordonné, & fut tou- An 252.

Digitized by Google

jours ferme en faveur de St. Cyprien. Enfin aiant confessé le nom de Jesus-Christ il fut exilé à *Centumcelles*, aujourd'hui Civitavecchia; mais il est incertain s'il souffrit le Martyre, bien que l'Eglise lui en decerne les honneurs. On n'est pas plus assuré du Martyre de LUCIUS I. son Successeur, qui fut d'abord relegué. St. Cyprien le felicita de ses souffrances; & il lui écrivit ensuite sur son retour à Rome, lorsque Lucius eut la liberté d'y revenir.

An 253. ETIENNE I. fut choisi pour remplir le Siege de Rome. Il se laissa surprendre par Basilide & Martial, Evêques d'Espagne, qui avoient été justement dépossez pour leurs crimes. Etienne reçut leurs plaintes, & voulant profiter de cette occasion de faire respecter son Siege & ses Decisions, il entreprit de retablir les deux Prelats, sans approfondir la verité des choses. Les Evêques d'Espagne se plaignirent à ceux d'Afrique de l'ambition de l'Evêque de Rome, & St. Cyprien fit confirmer dans un Concile la dépossition de Basilide & de Martial. Il y eut ensuite une grande Contestation touchant la validité du Batême des Heretiques. St. Cyprien croioit que le Batême des Heretiques étoit nul, & son sentiment fut autorisé par deux Conciles. Etienne, qui soutenoit la validité du Batême donné par les Heretiques, refusa de voir les deux Evêques que St. Cyprien lui envoya pour l'instruire des raisons de l'Eglise d'Afrique, & défendit même aux fideles de les recevoir, & d'exercer envers eux

eux la simple hospitalité. Il retrancha de sa Communion les Evêques d'Afrique, & ensuite ceux d'Orient, qu'une telle arrogance ne manqua pas d'irriter. Firmilien, Evêque de Cesarée, écrivit à St. Cyprien une longue Lettre, remplie de traits piquans contre le Pape Etienne. Mr. Fleury n'a pas osé la rapporter, & il ne parle point des accusations atroces, que St. Cyprien lui-même intenta au Pape Etienne, qui l'avoit fort maltraité. Il l'accusa d'erreur, d'arrogance, d'ignorance, d'impudence, d'obstination, de presomption, d'être ennemi des Chrêtiens, de defendre la cause des Heretiques contre l'Eglise de Dieu, & de preferer la tradition humaine à la disposition Divine. „ C'est sur „ ce ton & avec ce fiel très-amer, *dit l'Auteur*, que les Saints de ce tems-là se parloient. Bon Dieu! quelle idée en devoit-on avoir! Que devoit-on penser d'une „ conduite si contraire aux Préceptes de l'Evangile? J'avoue qu'un pareil procedé, „ bien loin de m'édifier, me donne de l'horreur, & augmente celle que j'ai toujours „ eue des injures grossieres que certains Ecclesiastiques prodiguent encore actuellement à leurs Collegues.

Le Pape Etienne soutint son sentiment, & il ne paroit pas que St. Cyprien ni Firmilien aient changé d'avis. L'Eglise honore la memoire du premier, qui est compté entre les plus illustres Martyrs; & aucun des Anciens n'a accusé ces deux Evêques d'opiniâtreté, pour n'avoir pas obéi au Decret

du Pape Etienne. La Perſecution empêcha ce dernier de pouſſer cette diſpute. L'Auteur croit qu'il mourut dans ſa priſon, & il traite de fables tout ce qu'on dit de ſon Martyre. „ St Etienne, comme on a pû le remarquer dans le recit de la Diſpute ſur „ le Batême des Heretiques, ne bornoit pas „ ſon ambition à la gloire de ne connoître „ que Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt crucifié; „ en quoi il étoit bien different de l'Apôtre „ St. Paul, & même de St. Pierre, dont „ l'humilité devroit ſervir d'exemple à tous „ ceux qui ſe glorifient d'être ſes Succeſ- „ ſeurs immediats Etienne avoit des vuës „ plus éloignées que celles de ces Saints „ Apôtres. Il tendoit au Deſpotiſme; & „ dans l'affaire des deux Evêques d'Eſpagne „ qu'il vouloit rétablir, malgré toutes les „ oppoſitions legitimes des autres Egliſes, „ il fit ſes efforts pour établir le droit d'appellation à l'Egliſe de Rome. Mais, il „ eut affaire à des Prelats auſſi opiniâtres „ que lui, & auſſi jaloux de leurs Droits, „ de leurs Uſages, & de leurs Privileges, „ qu'il l'étoit des ſiens.

An. 257. SIXTE II. moins violent, ou moins ambitieux que ſon Prédeceſſeur, termina la fatale querelle ſur le Batême des Heretiques, qui avoit brouillé d'une maniere ſcandaleuſe St. Cyprien & St. Etienne. L'Hereſie de Sabellius s'éleva ſous le Pontificat de Sixte, qui fut mis à mort ſous l'empire de Valerien. Le St. Siege vaqua l'eſpace d'un an, & ce fut pendant ce tems-là qu'arriva le Martyre de

de St. Laurent. Après en avoir raporté les circonstances, l'Auteur dit qu'un habile homme avec qui il s'entretenoit un jour sur ce sujet, prétendoit que la conduite de St. Laurent ne pouvoit être approuvée. Le principe sur lequel il fondoit ce paradoxe, étoit qu'il n'est jamais permis de se jouer des Souverains, qui, de quelque Religion qu'ils puissent être, & quelle que soit leur conduite, représentent toujours la Divinité sur la terre. Il lui fit des objections très-fortes là-dessus. „ Mais, *dit-il*, je me garderai bien „ de raporter les particularitez de ce gracieux „ entretien. Je ne manquerois pas de soule„ ver contre moi la foule impitoiable des „ Dévots, & c'est ce que j'ai dessein d'évi„ ter. Je sais, par experience, combien il „ en coûte de s'attirer des querelles avec „ ces gens-là."

DENYS, Grec de nation, fut choisi pour succeder au Pape Sixte. Cet honneur loin d'alterer ou de diminuer sa vertu, comme il fait celle de tant d'autres, ne servit au contraire qu'à la faire briller avec plus d'éclat. Il donna un grand exemple de charité par les secours qu'il envoia à l'Eglise de Cesarée en Cappadoce, lorsqu'il apprit que cette ville avoit été ruinée par les Barbares, sans se souvenir des demêlez de Firmilien, alors Evêque de Cesarée, avec le Pape Etienne. St. Basile, qui fut Evêque du même lieu dans le siecle suivant, & St. Athanase, ont rendu un témoignage honorable à la vertu de ce Saint Evêque, qui parut pourtant susceptible An. 259.

ble d'ambition. Les fideles d'Egypte porterent des plaintes à Rome contre Denys Evêque d'Alexandrie, qu'ils accusoient de nier que le Fils fut *consubstantiel* à son Pere. Cette accusation étoit frivole. Mais le Pape, ravi de trouver l'occasion d'étendre son pouvoir sur les autres Eglises & de pousser le Système d'Etienne, assembla un Concile qui desapprouva la Doctrine de Denys d'Alexandrie, à qui le Pape écrivit pour lui demander des éclaircissemens. Cet Evêque se justifia, & adressa son Apologie au Pape.

Le Pape Denys ne prit aucune part à la Dispute, que causa l'erreur des Millenaires. Il n'en fut pas de même au sujet de celle qui s'éleva bientôt après touchant la Doctrine de Paul de Samosate, Evêque d'Antioche. Les Evêques d'Orient s'assemblerent contre lui à Antioche, comme contre un *Loup qui ravageoit le Troupeau du Seigneur*. C'est toujours, dit l'Auteur, avec cet esprit de zéle, que toutes les Assemblées Ecclesiastiques se sont formées. Paul de Samosate éluda par ses artifices le jugement que le Concile étoit sur le point de prononcer contre lui; mais il fut déposé & excommunié dans un second Concile, qui adressa au Pape Denys une Lettre Synodale pour lui faire part de tout ce qui s'étoit passé. Ce Pape mourut le 26. de Decembre de l'an 269. avant que cette Lettre lui fût parvenuë.

An. 270. FELIX I. succeda à Denys, & il refusa sa Communion à Paul de Samosate. Il temoigna un grand zéle pour le bien de l'Egli-

Digitized by Google

gliſe durant la Perſecution d'Aurelien. Il encouragea les fideles par ſes exhortations & par ſes exemples, & il mourut le 22. Decembre de l'an 274. On doute qu'il ait ſouffert le Martyre.

EUTYCHIEN remplit ſa place l'an 275. & il l'occupa aſſez longtems; mais il n'y a rien de certain touchant les actions de ſa vie. Ce fut ſous ſon Pontificat vers l'an 277. que parut l'Hereſiarque Manés, dont l'Auteur explique en peu de mots la Doctrine extravagante, qui fit tant de progrez dans le monde. Mais on ignore quelle part Eutichien prit à la refutation, ou du moins à la condamnation de cette Hereſie. Il mourut l'an 283.

CAIUS fut ordonné le 15. Decembre de la même année. Ce fut de ſon tems qu'on prétend que la Legion Thebéene aiant refuſé de perſecuter les Chrétiens, fut égorgée par l'ordre de Maximien. Durant la Perſecution que Diocletien fit à l'Egliſe, le Pape Caius ſe mit à couvert. On ignore en quel endroit il ſe refugia, ce qu'il fit pendant ſa retraite & après qu'il en fut ſorti. On ſait ſeulement qu'après avoir gouverné l'Egliſe avec ſageſſe pendant plus de 12. ans, il mourut le 21. d'Avril 296. On lui attribue pluſieurs Reglemens extravagans, que l'Auteur n'a garde de mettre ſur ſon compte.

MARCELLIN ſucceda à Caius le 3. de Mai de l'an 296. Les tems étoient fort difficiles, dit l'Hiſtorien, & le Siege de Rome manquoit de tous les attraits qu'on y trouve

Digitized by Google

à present. Il n'étoit couvert que de ronces & d'épines ; & l'exercice de la Dignité Epiſcopale trouvoit à chaque pas des difficultez inſurmontables. Ce fut environ ce tems-là que Diocletien excita contre les Chrétiens la plus cruelle de toutes les Perſecutions. Euſebe* après avoir parlé de l'état floriſſant du Chriſtianiſme, reconnoit que la corruption des mœurs fut la cauſe de la Perſecution ; il l'attribue ſurtout aux dereglemens & aux desordres cauſez par les Evêques, à leurs querelles, à leurs inimitiez, à leur ambition, qui exciterent le couroux du Ciel. „ Telle „ étoit, dit l'Auteur, la corruption des Ec- „ cleſiaſtiques dès la fin du III. Siécle. „ Mais, croit-on qu'ils ſoient aujourd'hui „ plus reglez dans leur conduite? Ce ſeroit „ ſe tromper. Ils ſont & ſeront toujours les „ mêmes: toujours riches, toujours avares, „ toujours ambitieux, toujours dereglez, „ toujours ſuperbes, toujours vindicatifs, „ toujours brouillons, toujours ennemis du „ repos & de la veritable pieté, toujours „ fourbes, & toujours diſſimulez. C'eſt du „ moins la penſée de Platine†: & ce qui ſe „ paſſe ſous nos yeux nous perſuade qu'elle „ n'eſt pas fauſſe. Heureux, ſi nous pouvions nous flater de quelque Reforme dans „ les mœurs du Clergé!" Ce trait peut faire juger de la ſincerité de l'Hiſtorien.

L'Hiſtoire ne nous apprend autre choſe tou-

* *Hiſt. Eccleſ.* Liv. VIII. Ch. I.
† *In Marcellini vita.*

touchant le Pape Marcellin, qu'une particularité qui paroit fabuleuse à quelques Auteurs *, & que d'autres raportent comme veritable †. On dit que ce Pape effraié des supplices dont on le menaçoit, offrit de l'encens aux Idoles; & que le Concile de Sinuesse n'osa le condamner, parce que *le premier Siege n'est jugé de personne.* Cette clause est une preuve que les Actes de ce Concile ont été falsifiez, & Baillet soutient que la chute de Marcellin n'est qu'une fable insipide. Mais, quoiqu'il en soit de la réalité ou de la fausseté de ce fait obscur, on en peut conclure, que l'Auteur du Pontifical, ceux du Breviaire Romain, Platine & les autres, n'ont pas crû que les Papes fussent infaillibles. On croit que Marcellin mourut le 24. d'Octobre de l'an 304. & Theodoret ‡ dit que ce Pape avoit perseveré avec honneur durant la Persecution.

Après la mort de Marcellin le Siege de Rome vaqua près de trois ans, & cette Eglise fut gouvernée par le Clergé. L'Auteur profite de ce vuide, pour donner une Idée de la Discipline Ecclesiastique dans le 2. & le 3. siecle. Il remarque que dans les Assemblées des Chrêtiens on lisoit quelques Chapitres de l'Ancien & du Nouveau Testament, P. 88.

* LE SUEUR, *Hist. de l'Eglise & de l'Emp.* ad an. 303. BAILLET, *Vies des Saints*, 16. Avril. PAGI, *in Marcellino*, §. 1. & 2.

† L'Auteur du Pontifical, ceux du Breviaire Romain, PLATINE, &c.

‡ *Hist. Eccles.* Liv. I. ch. 3.

ment, *comme cela ſe pratique encore parmi les gens de la Religion Proteſtante*; & que la Communion étoit diſtribuée, ſous les deux eſpeces, à tous ceux qui étoient bâtiſez.

Ce fut environ l'an 305. que ſe tint en Eſpagne le Concile d'Eliberis, qui fit 81. Canons de Diſcipline, dont il y en a deux qui meritent attention. Le 35. Canon defend d'allumer des cierges pendant le jour dans les Lieux où les fideles s'aſſembloient, condamnant cette pratique ſuperſtitieuſe qui étoit en uſage dans les Temples des Payens, & dont les Peres des premiers ſiecles ſe ſont ſouvent mocquez. Préciſement le contraire de cette Deciſion eſt autoriſé par le Rituel Romain. Dans le 36. Canon le Concile d'Eliberis defend de mettre des Images dans les Egliſes; uſage du Paganisme qu'on avoit conſervé. „ Le Cardinal Baronius, *dit* „ *l'Hiſtorien*, n'oublie rien pour éluder la „ force de cette Déciſion, & pour juſtifier, „ aux depens du Concile qui la fit, la Pra„ tique de notre Egliſe. Mais, il a ouvert „ une belle carriere aux Proteſtans. Le ſub„ terfuge de Mr. Fleury * ſur le même ſu„ jet me paroit admirable. *Peut-être*, dit„ il, *craignoit-on que ces peintures, ne pou„ vant être enlevées dans le tems de la Per„ ſecution, ne fuſſent profanées par les Infi„ deles.* En verité, c'eſt vouloir apprêter à „ rire à nos Adverſaires. Ne vaudroit-il „ pas mieux dire que l'uſage d'avoir des I-

„ mages

* *Hiſt. Eccleſ.* Liv. IX. §. 15.

Digitized by Google

„ mages dans les Egliſes, quoique fort an-
„ cien, ne doit point être un ſujet de deſu-
„ nion; & que les diverſes Communions
„ Chrêtiennes doivent demeurer à cet égard,
„ dans une entiere liberté d'indifference."

L'Auteur raconte le Martyre de St. Boniface arrivé pendant l'année 305. & cette Hiſtoire eſt des plus curieuſes. Boniface étoit Intendant d'une femme Romaine fort riche nommée Aglaé, qui entretenoit avec lui un commerce criminel. Il étoit de plus adonné au vin & à toutes ſortes de debauches. Aglaé touchée de repentir l'envoia en Orient pour chercher des Reliques des Martyrs; & lorsqu'il fut arrivé à Tarſe en Cilicie, où la Perſecution continuoit avec fureur, il alla voir les Martyrs dans les tourmens, les exhortant à la conſtance. Le Gouverneur irrité le fit approcher de ſon Tribunal, & Boniface l'appella *Chrêtiennement* infame, ſerpent tenebreux, & homme qui avoit vieilli en de mauvais jours. Un pareil langage coûta cher à Boniface, à qui le Gouverneur fit trancher la tête. Le lendemain ſes Compagnons ne le trouvant point, le croioient dans un cabaret ou dans quelque lieu infame; mais ils apprirent qu'il avoit ſouffert le Martyre le jour precedent, on leur montra ſon corps & on leur apporta ſa tête qu'ils demandoient. Le viſage du Martyr étant preſenté à ſes Compagnons, ſe mit à rire *par la vertu du Saint Eſprit*. Ses Reliques furent tranſportées à Rome, la Devote Aglaé les plaça dans un Oratoire qu'elle

qu'elle fit bâtir, & il s'y fit plusieurs Miracles. L'Historien déclare qu'il ne voudroit pas garantir la verité de toutes les circonstances qu'il raporte. „ Sur tout, *dit-il*, „ l'air gracieux de St. Boniface, qui se mit „ à rire, quoi qu'il eut la tête coupée, est „ une particularité fort suspecte. Baronius „ a supprimé cette anecdote: Mais, Mr. „ Fleury *, cet Auteur grave, cet excellent „ Historien, l'a devotement communiquée „ au Public. Mr. Baillet, grand *Denicheur de Saints* †, a été moins scrupuleux &c.... L'Histoire des Papes devient interessante dans le IV. Siécle de l'Eglise, par les grands évenemens qu'il renferme. Tout y est curieux & interessant, & le Lecteur y trouvera de quoi se dédommager de la sechereſſe des trois premiers Siécles. Après une vacance de trois ans, le Clergé & le Peuple
An. 308. de Rome élurent MARCEL I. pour les gouverner; pendant que Constantin disputoit l'Empire à Maxence. Marcel voulut retablir la Discipline & obliger ceux qui étoient tombez durant la Persecution à faire penitence. Cette severité le rendit odieux aux Pecheurs & aux Ministres chargez de les reconcilier à l'Eglise. La division se mit par-

* *Hist. Eccles.* Liv. IX. §. 18.

† On appelle communément Mr. Baillet le *Denicheur de Saints*; & il est aussi bien connu sous ce nom, que sous celui de sa famille; car tout le monde sait qu'il a suivi une Critique beaucoup moins fanatique, que celle des *Legendaires*, & autres Compilateurs des Martyrologes, & des faux Actes des Saints.

Digitized by Google

parmi les fidelles, on en vint à une sedition fâcheuse, qui fut suivie de violentes querelles & de meurtres. Maxence, voiant que les Chrêtiens troubloient le repos de Rome, s'en prit au Pape Marcel & le bannit suivant quelques Auteurs ; d'autres disent qu'il le reduisit à penser des chevaux dans une écurie, & qu'il mourut accablé de fatigues dans cette miserable condition, après deux ans de Pontificat. Son Successeur EUSEBE, An. 310. également zelé pour la Discipline Ecclesiastique, eut le même sort. Sa fermeté produisit de grands desordres dans Rome, & le Tyran Maxence le bannit en Sicile, où il mourut.

MELCHIADE, ou MILTIADE, succeda au Pape Eusebe. Il obtint la restitution des biens de l'Eglise ; mais Maxence s'étant rendu odieux par ses debauches, Melchiades pressa Constantin, qui venoit d'embrasser le Christianisme, de délivrer Rome de ce Monstre, qui attaquoit avec fureur la pudicité des filles & des femmes Chrêtiennes. Constantin étant arrivé à Milan, fit un Edit en faveur des Chrêtiens, laissant aux Païens le libre exercice de leurs Cérémonies, parce qu'il *avoit reconnu depuis long-tems, que la Religion doit être libre, & qu'il faut laisser au choix de chacun de servir Dieu en la maniere qu'il le juge à propos**. „ Ceux, „ *dit l'Auteur*, qui faisoient profession de la „ Religion Chrêtienne, ignoroient encore „ qu'il

* EUSEBE, *Hist. Eccles.* Liv. X. ch. 5.

„ qu'il fût permis de forcer quelqu'un à faire profeſſion de tel ou tel Culte. On laiſſoit aux Païens le ſoin de mettre en uſage ces execrables moiens qui ont eu tant de cours dans les ſiecles ſuivans." Le triomphe de Conſtantin après la défaite de Maxence, fut ſuivi des Edits les plus favorables aux Chrêtiens ; & le nom de Jeſus-Chriſt, auparavant ſi odieux, devint honorable. Mais la paix de l'Egliſe fut troublée par le Schiſme des Donatiſtes, dont on trouve ici l'Hiſtoire. Donat l'Auteur du Schiſme fut condamné dans le Concile tenu à Rome l'an 313. Melchiades ſe diſtingua dans cette Aſſemblée par ſa moderation, offrant ſa Communion aux Evêques Schiſmatiques. St. Auguſtin * loüe beaucoup Melchiades, qui dans cette occaſion fit paroitre tant de douceur, de ſageſſe & d'amour pour la paix. Les Donatiſtes perſevererent dans leur Schiſme & tacherent de décrier Melchiades par les calomnies les plus odieuſes. Ce Saint Pape mourut le 10. de Janvier de l'an 314. mais non pas d'une mort violente, quoique le Martyrologe moderne & le Breviaire Romain lui donnent la qualité de Martyr.

An. 314. SYLVESTRE I. fut mis à la place de Melchiades, & le repos de l'Egliſe étant troublé par les Donatiſtes, Conſtantin aſſembla un grand Concile à Arles où ils furent condamnez ; & où l'on fit divers Canons de Diſcipline. Dans le dixiéme on exhorte

* AUGUST. *Epiſt.* 162.

horte les Maris Chrêtiens de ne point se remarier du vivant de leurs femmes, quoique adulteres, comme les Loix Civiles le leur permettoient après le divorce ; car l'Eglise évitoit avec soin de contredire ouvertement ces Loix, & se contentoit d'exhorter les Chrêtiens, en usant de condescendance. „ On voit par ce trait, *dit l'Auteur*, que le „ premier esprit de la Religion est de se con„ former aux coûtumes établies par l'auto„ rité civile dans chaque Païs. Comment „ donc les Papes de ces derniers tems ont„ ils osé violer, sous prétexte de Religion, „ les Libertez de l'Eglise Gallicane? Ou „ plutôt, comment est-il arrivé que nos „ Rois leur aient prêté la main, & les aient „ secondez dans la violation de nos Loix & „ de nos Privileges ? Cette triste Reflexion „ est capable d'étonner, & de confondre „ même, tous les bons François.

On raporte au tems du Concile d'Arles celui qui se tint à Ancyre, celebre par ses Canons. Dans le 10. Canon il est dit que les Diacres qui, à leur Ordination, ont protesté qu'ils prétendoient se marier, s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le Ministere, puisque l'Evêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur Ordination & se marient ensuite, ils seront privez du Ministere. „ Tout le monde sait, *ajoute l'Auteur*, que „ le Celibat des Prêtres étoit inconnu du „ tems des Apôtres, & même long-tems „ après eux : mais, il est impossible de dé„ couvrir depuis quel tems les Ecclesiasti-

„ que, qui mieux aimé *brûler, que de se*
„ *marier*. Cependant, il paroit que cet u-
„ sage eſt pour le moins du troiſiéme Sié-
„ cle. Peut-être vient-il de ce que les Ec-
„ cleſiaſtiques, étant plus expoſez que les
„ ſimples fideles aux fureurs des Perſecu-
„ tions, avoient de la peine à trouver des
„ Femmes, & que faiſant de neceſſité vertu
„ ils s'accoutumerent à s'en paſſer.

Le Concile de Neocesarée qui ſe tint quelque tems après, defendit aux Prêtres de ſe marier: mais on voit par le 8. Canon que ceux qui étoient mariez avant que de recevoir les Ordres ſacrez n'étoient pas obligez de quitter leurs femmes. Il eſt conçu en ces termes: *On ne peut ordonner un Laique dont la femme ſera convaincue d'adultere. Si elle le commet après l'ordination du Mari, & qu'il ne la quitte pas, il ſera privé de ſon Miniſtere.* „ Je ne ſaurois, *dit l'Auteur*, „ approuver la gloſe de Mr. Fleury. Il dit * „ que cela *ſe peut entendre des moindres* „ *Clercs qui peuvent être mariez*. Dans la „ ſuite, j'aurai occaſion de refuter ce docte „ Commentaire, en produiſant quelques „ exemples de Prêtres, & même d'Evêques, „ qui étoient mariez. Outre que cet Uſage „ s'eſt toujours conſervé dans l'Egliſe Grec- „ que. Le fameux Corneille Agrippa decla- „ moit fortement contre la Loi qui oblige „ les Eccleſiaſtiques à ſe paſſer de femmes. „ Il dit, dans un endroit de ſes Ouvrages, „ que

* *Hiſt. Eccl.* Liv. X. §. 17.

„ que peut-être ceux qui en sont les Pro-
„ tecteurs, aiment mieux souffrir le Con-
„ cubinage que le Mariage des Prêtres, par-
„ ce qu'ils retirent un gros revenu de la
„ Permission qu'ils leur donnent de tenir
„ des Concubines. Il ajoute, qu'il a lû
„ qu'un certain Prélat se vanta à table d'a-
„ voir dans son Diocese onze mille Prêtres
„ Concubinaires, qui lui donnoient un écu
„ chacun tous les ans *." L'Auteur rend justice aux grands hommes de l'Eglise primitive, qui ont tant recommandé le Celibat. Il croit qu'ils y ont été portez par de beaux motifs, & qu'ils craignoient que les embarras que le Mariage traîne avec soi, ne fussent trop de diversion aux exercices sacerdotaux. On s'est laissé éblouir par les beaux côtez du Celibat : on est venu enfin jusques à le convertir en Loi. „ Mais, on
„ peut dire que les Promoteurs de cette Ju-
„ risprudence n'avoient pas assez étudié la
„ Nature humaine. S'ils l'avoient bien
„ connuë, ils n'auroient jamais imposé ce
„ rude joug aux Ministres de l'Autel.....
„ S'ils eussent prévû les suites abominables
„ de cette Loi, il eussent pris leurs belles
„ idées pour un piege du Tentateur. Mais
„ c'est assez parler de cette matiere. Laif-
„ sons aux Protestans le soin de relever les
„ de-

Q 12

* THOMAS GRENUS, *Animadvers. Philolog. Hist.* par. 2. Remarquez que, comme ce Passage pouvoit déplaire aux gros Bonnets de l'Eglise, on l'a fait éclipser dans l'Edition des Oeuvres d'Agrippa qui fut faite à Lion en 1600. in 8.

„ debauches de nos Eccleſiaſtiques, & les „ deſordres de nos Couvens.

Les Donatiſtes appellerent du jugement du Concile d'Arles à l'Empereur, qui les condamna, & fut obligé de les punir comme ſeditieux, lorſqu'il vit que ſa douceur ne ſervoit qu'à augmenter leur inſolence. Ce Prince fit enſuite de grandes liberalitez à l'Egliſe, & emploia ſon autorité pour la rendre de jour en jour plus floriſſante. Pour remedier aux deſordres que cauſa l'Hereſie d'Arius, Conſtantin aſſembla le premier Concile de Nicée l'an 325. où cet Hereſiarque fut condamné. Arius fut exilé, & l'Empereur ordonna que ſes Livres fuſſent brûlez, & ceux qui les garderoient punis du dernier ſupplice. On termina dans ce Concile la diſpute ſur la Fête de Pâque, & il fut ordonné qu'on la celebreroit par tout le même jour. On fit un Canon contre la ſecte des Eunuques, qu'on nommoit Valeſiens, & qu'on retranchà du Corps du Clergé. Sur quoi l'Auteur demande, s'il ne ſeroit pas à propos que les Eccleſiaſtiques imitaſſent les Valeſiens. „ Puiſque les reſpectables deciſions de l'Egliſe obligent, *dit-il*, „ aujourd'hui les Eccleſiaſtiques de notre „ Communion à vivre dans le Celibat, ne „ ſeroit-il pas à propos qu'une autre Loi „ les obligeât à imiter les Valeſiens ? Cela „ préviendroit aſſurément beaucoup de des„ ordres. Mais, peut-être auſſi qu'en ôtant le ſcandale, on depeupleroit les E„ tats Catholiques; & les Mariages ne ſe„ roient

„ roient peut-être pas si féconds, si tous les „ Moines étoient Eunuques. Il paroit du „ moins qu'on en est assez persuadé en „ France, puisque rien n'est plus commun „ dans les querelles du Peuple, que de s'entendre appeller *Enfant de Prêtre.*

Le Concile vouloit contraindre les Ecclesiastiques à se séparer des femmes qu'ils avoient épousées étant Laïques; mais le Confesseur Paphnuce s'y opposa, soutenant qu'il ne falloit point imposer un joug si pesant aux Prêtres & aux Clercs, que le Mariage est honnorable, & qu'une trop grande severité pourroit être nuisible à l'Eglise. Son sentiment prévalut, & chacun eut la liberté de garder sa femme.

Ce fut en l'an 326. qu'Helene trouva à Jerusalem la Croix du Sauveur. Cette Princesse en envoia une partie à son fils Constantin, & laissa le reste à Jerusalem. „ Mais „ aujourd'hui, *dit l'Auteur*, on a tellement „ multiplié le Bois de la Croix, que si l'on „ rassembloit tous les morceaux qu'on dit „ en être, & qu'on expose sous ce nom à „ la veneration du Peuple, j'ose affirmer „ qu'il y auroit de quoi chauffer tous les „ habitans de Paris pendant l'Hyver le plus „ rude. Il n'y a presque pas une Eglise qui „ ne se vante d'être enrichie du Bois de la „ vraie Croix. Abus! Abus!" Une pareille exageration ne peut que choquer, & nous ne saurions l'approuver dans un Ecrivain d'ailleurs si judicieux.

Sylvestre mourut le dernier jour de l'an

335. après 21. ans & 11. mois de Pontificat. On n'a rien de certain sur les actions particulieres de ce Pape, au sujet duquel on a debité plusieurs fables, que quelques Compilateurs sans goût & sans discernement nous donnent pour des faits réels. L'Auteur remarque que dans le Concile de Nicée l'Evêque d'Alexandrie fut égalé à celui de Rome, que ce dernier n'avoit alors aucune autorité sur les autres Evêques; qu'on ne lui déferoit qu'une Primauté d'Ordre & de Siége; & qu'il étoit obligé de se soumettre aux Decrets des Conciles.

MARC fut élû le 18. de Janvier 336. pour gouverner l'Eglise Romaine. Son Histoire est fort obscure, & l'Auteur regarde comme faux les Reglemens & les Ecrits qu'on attribue à ce Pape; sur tout la Lettre où on lui fait prendre l'orgueilleux titre d'*Evêque Universel*. JULES I. remplit sa place le 18. de Janvier 337. & bientôt après Constantin reçût le Batême, qu'il avoit differé jusqu'au dernier moment de sa vie; ce qui prouve que ce Prince étoit un Chrétien peu scrupuleux. Il mourut & laissa l'Empire à ses trois fils & à ses deux neveux. Les Ariens ayant gagné l'Empereur Constantius, firent de grands progrès, & chasserent St. Athanase. Le Pape Jules prit son parti, & fut très-maltraité par les Evêques d'Orient. On assembla de part & d'autre divers Conciles; ses deux Partis s'excommunierent, & l'Eglise se trouva dans un état affreux. Le Concile de Sardique ne peut faire cesser le des-

or-

ordre, & les Eglises d'Orient & d'Occident furent long-tems divisées. Enfin en l'an 349. l'Empereur Constantius rapella St. Athanase & le rétablit sur le Siege d'Alexandrie. Jules mourut le 12. d'Avril 352.

LIBERE, son Successeur, se laissa prévenir par les Orientaux contre St. Athanase, le cita à comparoitre devant lui, & sur son refus il l'excommunia. Ensuite il se reconcilia avec ce Saint Evêque, & répara la fausse démarche qu'il avoit faite. Ses Députez au Concile d'Arles souscrivirent à la condamnation d'Athanase; leur foiblesse mit le Pape dans un extrême embarras, & il écrivit fortement à l'Empereur & à Eusebe de Verceil pour la défense de la Foi Catholique & du Saint Evêque persecuté par les Ariens. Le Concile assemblé à Milan condamna de nouveau Athanase, & les Prelats Orthodoxes qui resisterent aux volontez de l'Empereur Constance furent envoiez en exil. Les Ariens mirent tout en usage pour gagner le Pape Libere; les présens & les menaces ne purent le fléchir, il fut exilé à Berée en Thrace, & Felix fut mis sur son Siege. Cependant Libere sollicité dans son exil, & souhaittant de retourner à Rome, souscrivit enfin à une Profession de foi en faveur de l'Arianisme qui fut dressée par le 3. Concile de Sirmium, & excommunia St. Athanase. La chute de Libere causa un grand Scandale dans l'Eglise; St. Hilaire de Poitiers lui dit Anathême, & le traita nettement de *Prévaricateur de la foi*. Il faut, dit l'Au- An 355.

l'Auteur, être horriblement prevenu en faveur de l'Infaillibilité, pour oser soutenir que Libere ne blessa point la foi en adhérant à *la perfidie de Sirmium*. Sa chute est un objet odieux dans toutes ses circonstances; & les meilleurs Ecrivains reconnoissent avec franchise que ce Pape tomba dans l'Heresie Arienne*.

Libere étant de retour à Rome, Felix en fut chassé par le Peuple. Le Pape reconnut sa faute, & le Concile de Rimini lui fournit l'occasion de la réparer. Les Ariens y dressèrent une nouvelle formule qui fut acceptée par tout, & presque tous les Pasteurs cederent au tems, comme le dit positivement St. Gregoire de Nazianze. „ Ainsi Mon-
Tom. I. pag. 120.
„ seigneur l'Eveque de Soissons (aujourd'hui Archevêque de Sens) a eu grand „ tort de dire avec sa confiance ordinaire, „ & d'un ton imposant, qu'*il y eut des milliers d'Evêques qui ne participerent point à „ la prévarication* †. C'est vouloir en imposer grossierement. St. Jerôme, mieux „ instruit de tout ce qui se passa dans cette „ affaire, nous dit clairement que *tout le „ Monde entier gémit, & s'étonna de se voir „ Arien* ‡. Mais, laissons-là Mr. de Soissons. Divers Auteurs ont déja eu soin de „ faire rougir ce Prélat, ou de son Ignorance

* Voyez PAGI, *in Liberio*, §. 1. BARONIUS, *Annal. Eccles.* ad an. 357. §. 42. FLEURY, *Hist. Eccles.* Liv. XIII. §. 46. BAILLET, *Vies des Saints*. 13. Sept. &c.

† *Second Avertiss. de Mr. de Soissons*, 2. part.

‡ St. JERÔME, *Dial. adv. Luciferi*, cap. 7.

„ rance, ou de ſa Mauvaiſe-foi, & peut-„ être de ces deux defauts enſemble."

Libere évita de ſigner le Formulaire de Rimini, en ſe cachant juſqu'à la mort de l'Empereur Conſtance. Mais il uſa toujours de condeſcendance envers les Heretiques, & ceux qui étoient tombez à Rimini. Il reçût même à la Communion les Demi-Ariens, en exigeant d'eux une Confeſſion de foi conforme à la Doctrine du Concile de Nicée. Le Pape Libere ne ſurvecut pas long-tems à cette réunion des Demi-Ariens. Il mourut le 24. Septembre de l'an 366. Sa chute n'a pas empêch que St. Epiphane, St. Baſile & St. Ambroiſe n'en aient parlé avec éloge. Cependant le Martyrologe Romain à ſupprimé le nom du Pape Libere, que le Martyrologe du nom de St. Jerôme marque avec le titre de *Saint*.

L'Auteur après avoir fini l'Hiſtoire de Libere, parle de FELIX II. & il examine s'il a merité le nom de Pape ou celui d'Anti-Pape. Pluſieurs grands hommes *, reſpectables par leur ſavoir, parlent de Felix avec un ſouverain mépris; d'autres †, au contraire, ſoutiennent qu'il fut legitimement élû Evêque de Rome. L'Egliſe ne s'en tient pas à cela; elle lui decerne les honneurs du Martyre: & ſi cette autorité, *dit l'Auteur*, ne ſauroit nous convaincre de la Sainteté de

* CHRIST. LUPUS, FLEURY, BAILLET, BASNAGE *de Flottemanville*, &c.

† DU PERRON, BELLARMIN, HENSCHENIUS, &c.

Felix, elle nous oblige du moins à ne pas négliger son Histoire. Les sentimens sont partagez sur sa foi ; les uns disent qu'il se fit Arien, d'autres qu'il communiquoit seulement avec les Heretiques. Son Elevation causa une grande division dans Rome, où les deux Partis se livrerent de sanglans combats. Il fut contraint de prendre la fuite, & l'Empereur l'abandonna, quoi qu'il soutînt de le maintenir avec Libere. On le regarde dans l'Eglise comme un Saint Martyr. Il n'acquit la reputation de vrai Pape & de Saint, qu'après le Siecle de Grégoire le Grand, & il pensa la perdre du tems de Grégoire XIII. par un incident que l'Auteur raconte après Baronius. Il soupçonne un peu de fourberie dans la découverte qu'on fit de son corps, lorsqu'il étoit sur le point de perdre sa cause, & son nom fut retabli dans le Martyrologe. „ Comment, *dit* „ *l'Historien*, seroit-il possible de concilier „ ce Jugement avec celui que St. Athanase „ faisoit du même Felix, qu'il regardoit „ comme un nouveau Monstre, que la ma„ lice de l'Ante-christ avoit placé sur le St. „ Siege? Il est fâcheux qu'un Saint aussi ce„ lebre qu'Athanase se trouve en contra„ diction avec l'Eglise de Rome sur un su„ jet de cette importance.

An 366. DAMASE I. Espagnol de naissance, fut élu & ordonné après la mort de Libere ; mais la Faction de Felix lui opposa le Diacre

* ATHANAS. *ad Solit.*

ere Ursin qui fut proclamé dans une autre Eglise. Le Préfet de Rome aiant voulu chasser Ursin & ses principaux fauteurs, le Peuple s'y opposa, & le conduisit dans la Basilique de Jules. Les Partisans de Damase prirent les armes, attaquèrent la Basilique, y mirent le feu, & firent perir 137. personnes. Ammien Marcellin * qui raporte cette Histoire, blame également la fureur des deux Partis ; & parle peu avantageusement du Luxe des Evêques de Rome. Deux Auteurs † modernes se sont avisez de revoquer en doute la vérité de ce que cet Historien a dit du Luxe des Papes de ces tems-là. „ C'est „ faire paroître une insigne mauvaise foi. Qui „ ne sait en effet, que le Luxe de l'Eglise „ de Rome étoit odieux à St. Jerôme & à „ St. Grégoire de Nazianze, qui s'en sont „ expliquez avec indignation ‡, jusqu'à appeller le Clergé Romain un Senat de Pharisiens, une troupe seditieuse d'Ignorans, „ une bande de Conjurez ; & à taxer sans „ ménagement son Luxe, ses Debauches, „ ses Artifices ** &c. ? Deguiser des faits de „ cette nature, s'est se charger de tout le „ mepris qui meritent des Ecrivains lâches „ & flatteurs, qui n'osent dire la verité." Damase monta & se maintint sur le St. Siege par la force & par la violence. Il fit chasser

* Liv. XXVII. c. 3.

† FLEURY, *Hist. Eccles.* Liv. XVI. §. 8. BAILLET, *Vies des Saints*, 21. Decem.

‡ NAZIANZ. *Orat.* 32. HIER. *Epist. ad Marcell.*

** HIER. *in Præfat. ad Lib. Dydim. de Spiritu Sancto.*

chaſſer pluſieurs fois Urſin & ſes Partiſans, & il ne ceſſa de perſecuter avec fureur ſes ennemis, autoriſant les violences qu'on exerçoit contr'eux. Un jour même Damaſe ſuivi de ceux de ſon Parti, alla les attaquer à main armée, & il en fit un grand carnage. Une telle cruauté fut desapprouvée, & ne peut ſe juſtifier par le Zéle que Damaſe fit paroitre pour la foi de Nicée dans un Con-
An 368. cile qu'il aſſembla à Rome. Auxence, Arien declaré, & Uſurpateur de l'Egliſe de Milan y fut condamné avec ſes adhérans, la foi de Nicée confirmée, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Damaſe fut accuſé d'Adultere par ſes ennemis, qui renouvellerent dans la ſuite cette accuſation atroce. L'Auteur croit qu'on ne ſauroit ſans temerité, prononcer ſur ce fait. Damaſe fut juſtifié par un Synode, mais ſes Accuſateurs ne furent point punis ſelon la rigueur des Loix Romaines contre les Calomniateurs publics. „ Il eſt fâcheux de „ faire ſentir, *dit l'Hiſtorien*, qu'on eſt aſ- „ ſez fondé à juger mal de la vertu d'un „ Prélat dont l'Egliſe honore la Memoire."
An 370. L'Avarice des Eccleſiaſtiques étoit parvenue à une corruption effroïable; car ſous pretexte de Religion ils faiſoient la Cour aux Dames Romaines, pour s'enrichir de leurs dépouilles. „ Ces Meſſieurs ne ce- „ doient rien à ceux de nos jours, qui ſa- „ vent excroquer les Succeſſions avec une „ adreſſe ſi merveilleuſe, qu'on n'oſe pas „ même tenter de les en accuſer juridique- „ ment."

Digitized by Google

„ ment." L'Empereur Valentinien & ſes Collegues firent publier une Loi ſevere pour reprimer ces abus, & elle fut iuë dans les Egliſes de Rome. Baronius a oſé taxer cette Loi d'injuſtice; mais St. Jerôme en jugeoit plus favorablement: il trouvoit que la Loi imprimoit une note d'infamie ſur le Clergé, mais elle lui paroiſſoit juſte & neceſſaire. „ *Quelle honte, *dit-il*, que des „ Prêtres Idolâtres, des Bateleurs, des Co„ mediens, des Cochers publics, des Fem„ mes debauchées puiſſent hériter; & qu'il „ n'y ait que le Clergé & les Moines à qui „ cela ſoit défendu? Et par qui? Ce n'eſt „ point par des Princes Païens, ni par des „ Perſecuteurs du Chriſtianiſme: c'eſt par „ des Empereurs Chrêtiens. Je ne me plains „ pas de la Loi: mais j'ai du chagrin de „ voir que nous l'aïons meritée....

Cependant les Ariens, protegez en Orient par l'Empereur Valens, perſecutoient violemment les Orthodoxes, qui ne les avoient pas épargnez. Les Evêques s'adreſſerent à Damaſe, qui voulut donner la Loi à St. Baſile. Celui-ci piqué au vif de ces airs de hauteur, rompit tout commerce avec l'Evêque de Rome, & fit éclatter dans ſes Lettres ſon indignation contre lui. Il ſe plaint de ſon Orgueil, & s'exprime d'une maniere fort dure pour Damaſe, dont il reſpecte peu l'autorité. L'Auteur remarque à cette occaſion, que Mr. Fleury donne aux expreſſions Tom. I. pag. 129.

* HIERON. *Epiſt. ad Nepotian.*

sions de St. Basile *un tour de gibecière* qui lui paroit singulier. „ Selon cet Historien „ judicieux, *ce que St. Basile dit de dur contre le Pape ne regarde que la Personne de* „ *St. Damase, qu'il ne connoissoit que de loin:* „ *pour l'Autorité du St. Siege & la nécessité* „ *d'y avoir recours, il la marque assez dans ses* „ *Lettres à St. Athanase & aux Occidentaux* *, „ Envain on lit ces Lettres: on n'y trouve „ rien qui favorise *cette nécessité* que Mr. „ Fleury dit y avoir vûë. Ses yeux apparemment étoient fatiguez de trop de „ Lectures, ou ses *Facultez intellectuelles* „ étoient alors mal disposées. On voit seulement que St. Basile regardoit Damase „ comme un Evêque, dont le concours „ pouvoit être utile au bien de l'Eglise, à „ cause du credit que lui donnoit sa qualité de Prelat de la Capitale de l'Empire."

On voit dans la reste de l'Histoire de Damase, les suites du Schisme d'Ursin dont le Pape persecuta sans relache les Partisans, les troubles que causerent les Luciferiens & les Donatistes, la condamnation d'Apollinaire, les Privileges accordez au Pape par les Empereurs, qui eurent la foiblesse de se dépouiller d'une partie de leur autorité en faveur de Damase: bonté dont les Successeurs de ce Pape firent dans la suite un si mauvais usage. On y parle aussi de l'Heresie des Pricillianites condamnée dans un Concile de Saragosse en 380. du Schisme de l'Eglise

* FLEURY, *Hist. Eccles.* Liv. XVII. §. 11.

Digitized by Google

glise d'Antioche, où St. Flavien avoit succédé à St. Melece. Enfin Damase mourut vers la fin de l'an 384. St. Jerôme, qui avoit été auprès de lui en qualité de Secretaire pendant environ deux ans, lui a donné de grands Eloges, que la liaison étroite qui étoit entre ces deux grands hommes, pourroit rendre suspects de flaterie.

SYRICE fut élû à la place de Damase, & fut le XL. Pape; son Election fut approuvée par l'Empereur Valentinien. Sa réponse à Himerius de Tarragonne, en datte du 11. de Fevrier 385. est la premiere Decretale veritable. On s'apperçoit en la lisant de l'Ambition de Syrice, qui *pour satisfaire la maudite passion de s'aggrandir*, ose faire un Decret positif sur le Celibat des Ecclesiastiques, & exclure du Clergé ceux qui avoient commerce avec leurs femmes, quoique le grand Concile de Nicée eut laissé ce point indécis.

Bientôt après la mort du Pape Damase St. Jerôme s'en retourna en Palestine. Sa liberté à reprendre les Vices des Ecclesiastiques, lui attira leur haine. L'Auteur n'oublie pas divers endroits des Ecrits de ce Saint, où l'on trouve une peinture fort vive de la corruption du Clergé de Rome. En 389. Syrice condamna dans un Concile assemblé à Rome l'Heretique Jovinien, & on croit qu'il mourut en 398. An 385.

Nous finirions ici cet Extrait, que nous pourrons continuer dans la suite, si nous n'étions persuadez que le Lecteur nous sau-

ra

ra gré de lui faire part de divers morceaux détachez de ce I. volume qui meritent attention.

L'Auteur temoigne par tout son amour pour la Tolerance, & l'horreur dont il est penetré contre toute sorte de Persecution. De pareils sentimens, si conformes à l'humanité & à la Charité Chrêtienne, sont rares parmi les Catholiques Romains, & ne se trouvent pas toujours parmi les Ecclesiastiques Protestans, à qui la lecture de cet Ouvrage peut-être fort utile.

Pag. 280. L'Auteur est persuadé que les Empereurs Zenon & Basilisque ont été injustement depeints, avec des couleurs affreuses dans l'Histoire. Leurs plus grands crimes étoient la Tolerance. „ Si, à l'exemple de „ Constantin, ils avoient persecuté les pré- „ tendus Heretiques de leur tems, ne dou- „ tons point que l'Eglise n'en eût fait des „ Demi-Saints, malgré les defauts qu'ils „ avoient réellement. L'Empereur Anastase, „ qui monta sur le Thrône en 491. fut un „ très-bon Prince: mais ses vertus ne pa- „ roissent point dans l'Histoire, parce qu'il „ n'a pas été Persecuteur.

On trouve à la page 334. des Reflexions fort vives sur le Genie Persecuteur. Le fameux General Narsès, quoique d'un naturel fort doux, se laissa persuader par le Pape Pelage I. d'emploier la force contre les Schismatiques. „ Un bon Politique, *dit là-* „ *dessus l'Historien*, a toujours horreur de la „ Persecution: & le Clergé se plait dans le

„ sang

„ ſang & dans le carnage. C'eſt une verité
„ conſtante, que les Eccleſiaſtiques ont tou-
„ jours ſurpaſſé tous les autres hommes en
„ cruauté, dans toutes les occaſions où ils
„ ont été aſſez puiſſans pour en donner des
„ preuves *. Malheureux Intolerans ! c'eſt
„ vous qui avez depeuplé les Etats les plus
„ floriſſans. C'eſt vous, qui avez ruiné la
„ Monarchie Françoiſe †. C'eſt vous, qui
„ avez fait ſouffrir des maux horribles, des
„ maux infinis, aux Païens, aux Mores, &
„ aux Juifs, en Eſpagne, dans le Portugal,
„ & en Amerique. Et ne pourrois-je pas en-
„ core vous reprocher une infinité de Maſ-
„ ſacres, d'Aſſaſſinats, & de Meurtres par-
„ ticuliers; que votre faux zéle a ſû pallier,
„ aux yeux des Laïques humbles & credu-
„ les, du pretexte ſpecieux de maintenir
„ l'Orthodoxie dans l'Egliſe? Tant de mal-
„ heurs, qui font gemir les Peuples de tous
„ les Païs du Monde, ont-ils eu d'autre
„ cauſe que le zéle effrené de certains Pre-
„ dicateurs furieux; & du caractere du Pa-
„ pe Pelage I." L'Auteur cite enſuite un
beau Paſſage des *Lettres Perſannes*, qui mon- XXXV.
tre que la Religion doit nous inſpirer des Lett.
ſentimens d'humanité & de charité, & il fait
voir avec l'Auteur des *Penſées Libres*, que
les Magiſtrats ne doivent jamais ſe prêter à
la fureur des gens d'Egliſe, en leur permet-
tant

* *Penſées Libres ſur la Religion, &c.* p. 370.
† *Memoires attribuez à Mr. le Marquis de la Fare, Ch. IX.* p. 182. *& ſuiv.*

Digitized by Google

tant de faire du mal. „ Une pareille pru-
„ dence dans le Magiſtrat peut choquer les
„ Eccleſiaſtiques, tant qu'ils ſont maitriſez
„ par leurs Paſſions, & dans toute la cha-
„ leur de leur zéle; mais, s'ils ont un fond
„ de probité & de Vertu, ils ne ſe ſeront
„ pas plutôt calmez, qu'ils remercieront
„ ceux qui les ont empêchez d'être perni-
„ cieux aux autres & à eux-mêmes.

P. 348. L'Empereur Maurice défendit les violences contre les Schiſmatiques. C'étoit agir en très-bon Prince, & en profond Politique, qui ſait que pour aimer & obſerver la Religion, il n'eſt pas néceſſaire de haïr & de perſecuter ceux qui ne l'obſervent pas. L'eſprit d'Intolerance a ruiné les plus puiſſans Etats, & l'Auteur croit que le bouleverſement total de l'Empire Romain vient uniquement de cette maudite ſource. „ On
„ s'eſt mal trouvé en Eſpagne d'avoir chaſ-
„ ſé les Mores & les Juifs, & en France
„ d'avoir fatigué des Chrétiens dont la cro-
„ yance differoit un peu de celle du Prince.“ On voit pag. 359. que le même Maurice empêcha St. Gregoire de perſecuter. Il y parle de l'Intolerance de ce Pape, dont les maximes ſur la contrainte n'ont pas été uniformes.

Pag. 418. On accuſe les Mahometans de cruauté, mais il eſt certain, dit l'Auteur, qu'ils tolerent toutes les Religions, quoique leur Alcoran ſemble les encourager à perſecuter les Infideles. D'un autre côté, malgré la défenſe expreſſe de l'Evangile, tous les Chré-

Digitized by Google

Chrétiens aiment à persécuter, sur tout dans les lieux où la puissance du Clergé l'emporte sur celle du Magistrat, & où les Decrets Ecclesiastiques sont regardez comme sacrez & comme des Oracles infaillibles. „ Il est donc certain que la Doctrine, qui „ favorise la Persecution, & qui enseigne „ aux hommes à se servir de l'Epée & des „ Haches, du Feu & des Fagots, pour la „ propagation de ce qu'on nomme la *Foi de „ notre Mere Sainte Eglise*, ne vient pas du „ crû de Mahometans, mais qu'elle doit „ son origine au zéle indiscret de ces faux „ Devots, qui se disent Chrétiens & ne le „ sont pas." L'Auteur avoit montré, à la pag. 417. que la Persecution est d'ordinaire inutile contre les Sectes qu'on veut detruire. „ Nous voions que toutes les fureurs de „ l'Inquisition n'ont pû ruiner le Judaïsme „ en Espagne & en Portugal; & que la Dragonade n'a pû detruire tous les Protestans „ de France. La violence est plus propre „ à affermir qu'à ruiner les Religions, qu'on „ attaque par la force ouverte.

Pag. 224. L'Empereur Valentinien III. à la sollicitation du Pape St. Leon I. publia un Edit très rigoureux contre les Manichéens, & le P. Thomassin * a produit cet exemple des Loix penales contre l'Heresie, pour autoriser la Persecution faite en France aux Protestans. „ Jamais un homme sensé, „ ni un bon Politique, n'approuveront ces

* *De l'Unité de l'Eglise.* Tom. I. pag. 339.

„ moiens de convertir les Heretiques. Il n'y „ a qu'une Superſtition affreuſe, qui puiſſe „ les autoriſer, ou du moins ſe les repre- „ ſenter ſous une belle face." Tout ce que nous venons de raporter ſuffit pour donner une idée avantageuſe de notre Auteur, qui dans toutes les occaſions prend le parti de la Tolerance & de la Charité Chrétienne. Il eſt tems de voir ce qu'il penſe des Eccle- „ ſiaſtiques; ſon témoignage doit être d'au- „ tant moins ſuſpect que l'Auteur eſt Eccle- „ ſiaſtique lui-même.

Pag. 397. En parlant de l'averſion de St. Gregoire pour les Livres des Païens qu'il faiſoit brûler, l'Auteur fait voir que les deſolations des Goths & des Vandales ne furent pas la ſeule cauſe de l'Ignorance qui regna pendant pluſieurs ſiecles; l'habileté du Clergé ſeconda bien les efforts des Barbares. „ Le Savoir a été de tout tems l'objet de la „ haine des Eccleſiaſtiques. Rien ne parut „ à ceux de l'Egliſe Primitive plus nuiſible „ à leurs deſſeins, que les Philoſophes, auſſi „ bien que les Hiſtoriens, & que tout le bon „ ſens contenu dans les Ecrits des uns & „ des autres. Les Belles Lettres & les Scien- „ ces ſont l'écueil de la Fourberie des Pré- „ tres. C'eſt la verité de cette maxime qui „ porta les Prélats, dès qu'ils en furent les „ maîtres, à attaquer avec une eſpece de „ rage, tout ce qui concernoit le Savoir & „ les beaux Arts.....

Pag. 441. Le Monarque le plus puiſſant n'a pas aſſez de credit pour impoſer ſilence au

au Clergé. Les Gens d'Egliſe, dit l'Auteur, reſſemblent au beau ſexe, qu'ils ne haïſſent pas. Rien ne leur eſt plus difficile que de ſe contraindre ſur les points dont ils ſont infatuez. Les opinions ridicules, bizarres, extravagantes, qu'ils adoptent comme des ſentimens prouvez, troublent le repos public, & mettent ſouvent à deux doigts de leur ruine les Etats les plus puiſſans. „ Une certaine envie d'attirer les autres dans „ nos opinions nous tourmente ſans ceſſe, „ & eſt, pour ainſi dire, attachée à notre „ Profeſſion. Cela eſt auſſi ridicule que ſi „ l'on voioit les Européens travailler, en „ faveur de la Nature humaine, à blanchir „ le viſage des Africains. Nous troublons „ l'Etat: nous nous tourmentons nous-„ mêmes à faire recevoir des Points de Re-„ ligion qui ne ſont pas fondamentaux; & „ nous reſſemblons à ce Conquerant de la „ Chine, qui pouſſa ſes ſujets à une revolte „ générale, pour les avoir voulu obliger à „ ſe rogner les cheveux & les ongles.

Pag. 470. On doit chercher le principe des diviſions qui troublent l'Egliſe, dans la haine, & dans la jalouſie qui devore les Gens d'Egliſe, ſans oublier l'ambition de ce Peuple Saint. Ils ont toujours un Magazin de Prétextes ridicules pour faire le Procès aux honnêtes Gens, ſous couleur de maintenir la pureté de la foi. L'Auteur ajoute dans le même endroit qu'il n'eſt jamais arrivé qu'un Concile ait procuré le repos à l'Egliſe & à l'Etat. L'experience nous a appris, que les

Digitized by Google

Assemblées du Clergé ne font qu'aigrir le mal; & que la Persecution, qui en est toujours une suite, remplit tout de desordre & de confusion.

Pag. 475. L'ignorance & le zéle, dit l'Auteur, sont deux compagnes inseparables. Mais pour prevenir tout scandale, il déclare dans une Note, que quand il parle desavantageusement du zéle, on ne doit pas l'entendre de celui qui est éclairé, & que l'Ecriture approuve; mais de cette sorte de Fanatisme, qui porte trop souvent le Clergé à persecuter les honnêtes gens. „ Un homme sans lumieres, *dit-il ensuite*, ressemble à ces Esprits speculatifs, qui se forment de si belles idées, & qui les composent & les accommodent si bien, qu'ils en deviennent ensuite amoureux, comme Promethée de ses Statuës, les épousent pour toujours, & veulent forcer les autres à faire la même chose, contre les lumieres de leur conscience. C'est le defaut des Gens d'Eglise, dont le Fanatisme peut être comparé à la Boëte de Pandore; car, c'est de cette source, que viennent les plus grands maux que les hommes éprouvent dans la Societé.

Pag. 489. St. Kilien aiant été envoié à Wirtzbourg par le Pape Conon en 686. il convertit & baptisa le Duc Gosbert; & aprés la mort de ce Prince, il se vangea cruellement de la famille de son Proselyte; „ car la vengeance est „ la principale nourriture d'une Ame dévote; „ & divers exemples nous apprennent que

„ cette

„ cette agreable passion s'étend bien loin au „ de-là du Tombeau. Les Saints ne par- „ donnent pas facilement les injures qu'on „ leur a faites. Ils goutent mille douceurs „ à s'en vanger." Il seroit aisé de justifier par des exemples plus recens la verité de cette reflexion.

Pag. 203 Un zéle mal reglé ne manque jamais d'inspirer l'aigreur & la mauvaise foi à ceux qui se picquent d'Orthodoxie, & par conséquent d'Intolerance. C'est ce que l'Auteur prouve par les calomnies de l'Historien Evagre contre Nestorius, & la conduite violente de St. Cyrille contre ce Patriarche de Constantinople. On peut voir à la page 207. une belle Apologie de Nestorius, où il justifie cet Evêque des accusations injustes, mal-fondées, & malignes de St. Cyrille & du Calomniateur Evagre. Il ne s'agissoit au fond que d'une dispute de mots; & cependant on a flétri la memoire de Nestorius par la plus criante de toutes les injustices, & par une suite bien fâcheuse de la Tyrannie du Clergé. Il fait voir qu'il fut injustement condamné dans le Concile d'Ephese, par un Jugement précipité & fort suspect de passion. „ Que n'a-t'on, *dit-il*, une Histoire de ce „ Concile par un Fra-Paolo! Que d'Iniqui- „ tez n'y verrions-nous pas!" A la page 119. il justifie aussi Eutichés, qui fut condamné & persecuté sous le Pontificat de St. Leon, parce qu'on ne l'entendoit pas, ou qu'on ne vouloit pas comprendre son sentiment. Il seroit injuste de s'en raporter aux Anciens An 447.

qui ont combattu la prétendue Hereſie d'Eutichés, qu'il eſt facile de juſtifier. „ Car, „ *dit l'Auteur*, c'eſt la coûtume parmi les „ Theologiens d'attribuer à leurs Adverſaires des ſentimens qu'ils déteſtent, & de „ tirer de quelques-unes de leurs expreſſions „ mal-entenduës des conſequences impies, „ ſur leſquelles on fonde les accuſations „ criminelles & odieuſes d'Hereſie & de „ Blaſphême. Les Conciles, dont les Membres ſont prévenus, ou ſe laiſſent entrainer aux attraits puiſſans de leurs interêts „ particuliers, jugent enſuite ſur ce faux „ expoſé; & de là viennent tant de Condamnations précipitées, temeraires & in„ juſtes." Ne pourroit-on pas appliquer cette Reflexion à des faits que l'Hiſtoire de ce Siecle pourroit nous fournir? Les Lecteurs ſauront bien faire cette application, ſans que nous nous en mêlions.

Pag. 258. L'Auteur témoigne ſon indignation contre les Eccleſiaſtiques qui ſe mêlent des Affaires Politiques, & qui perdent le reſpect à leurs Souverains. Il cite un trait de l'infortuné Dom Carlos, fils unique de Philippe II. Roi d'Eſpagne, à qui le Cardinal Epinoſa vouloit ôter un Comedien nommé Ciſneros qui le divertiſſoit. Ce jeune Prince irrité ſaiſit un jour le Prélat par ſon Rochet, & lui dit avec emportement: *Quoi, petit Curé, tu as l'audace de te jouer à moi, empêchant que Ciſneros ne vienne me divertir? Par la vie de mon Pere, il faut que je te tuë.* Eſpinoſa eut le bonheur de lui échaper, & ſe

se corrigea. „ C'est ainsi, *dit l'Auteur*, que „ les Princes doivent apprendre à vivre aux „ Prélats insolens qui usurpent un trop „ grand credit. L'Empereur Anastase devoit „ reprimer de la sorte l'audace, ou le zéle „ indiscret, d'Euphemius. Tout en iroit „ mieux, si les Princes avoient de la fermeté „ en pareilles occasions." C'est aux Princes à profiter de l'avis que l'Historien leur donne ici, pour retenir les Gens d'Eglise dans les bornes du Devoir & de la soumission qu'ils doivent à leurs Souverains.

L'Historien cite tous les Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire Ecclesiastique, lorsqu'ils peuvent lui servir à éclaircir la verité. Il cite honorablement les Ecrivans Protestans, comme Heydegger, Le Sueur, Pictet &c. mais il les blame & s'écarte de leurs sentimens lorsqu'ils lui paroissent peu fondez. Nous en donnerons quelques exemples. P. 165. Dans la Decretale d'Innocent I. à Exupere, Evêque de Toulouse, il y a un Catalogue des Livres Canoniques, dont quelques-uns sont rejettez comme Apocryphes par les Protestans, mais dont l'Eglise reconnoit la Divinité. L'Auteur n'examine point qui a tort ou raison, mais il trouve que les Protestans répondent assez mal à l'objection fondée sur ce Decret. Mr. Pictet trouve la Lettre d'Innocent pleine de tant d'absurditez, qu'il doute avec plusieurs Savans qu'elle soit de ce Pape. „ Ces Savans, „ *dit l'Auteur*, n'ont pas sû ce qu'ils disoient. „ Je veux convenir qu'il y a des absurditez

„ dans cette piéce. En conclura-t'on avec „ fondement, qu'elle n'eſt pas du Pape à „ qui on l'attribuë ? Ce ſeroit très-mal rai- „ ſonner. N'y a-t'il pas des abſurditez & „ des nouveautez dans la Lettre à Victricius ? „ Cependant, on ne doute pas qu'elle ne „ ſoit du Pape Innocent I. Ne trouve-t'on „ pas des Impietez horribles dans la Bulle „ *Unigenitus* ? Cependant, revoque-t'on en „ doute qu'elle n'ait été donnée par Cle- „ ment XI. Ainſi la conſequence de Mr. „ Pictet & des Savans ſur leſquels il s'ap- „ puie, eſt viſiblement fauſſe.

P. 242. On remarque que le fameux Miniſtre Jurieu s'eſt fort embarraſſé, en mettant l'Epoque de l'Ante-Chriſt ſous le Pape St. Leon ; & Mr. de Meaux lui a prouvé demonſtrativement que, ſelon ſes Principes, non ſeulement un Idolâtre, mais encore le Chef de l'Idolâtrie Anti-Chrétienne, ſe trouve dans le nombre des Elus ; & que l'Idolâtrie n'empêche pas le ſalut. *Jurieu, couvert d'une éternelle confuſion, n'a pas oſé repliquer.*

Pag. 356. Il ſouhaiteroit que le Miniſtre Pierre Du Moulin eût prouvé ce qu'il a avancé, ou de mauvaiſe foi, ou par ignorance, *que St. Gregoire temoigne n'avoir fait aucune reſiſtance quand on a voulu l'élever au Pontificat ; & que même il a remercié ceux qui lui ont procuré cet honneur**. „ C'eſt une „ fauſſeté, que deux de nos Auteurs ont ſo- „ lidement refutée†."

P. 311.

* DU MOULIN, *Vie de St. Gregoire I. &c.*

† MAIMBOURG, DENYS DE ST. MARTHE.

P. 311. L'Auteur n'a pû souffrir l'injustice de Maimbourg à l'égard du fameux Calvin. „ Mr. Maimbourg, *dit-il*, auroit bien „ pû se passer d'insulter à la memoire de „ Jean Calvin, & de l'accuser d'une *pitoiable & prodigieuse ignorance :* lui qui n'eut „ jamais la centiéme, non pas même la milliéme partie du savoir de ce fameux Chef „ de Secte."

L'Auteur cite souvent *l'Histoire du Nestorianisme* du P. Doucin, lors qu'il le trouve plus sincere que Mr. Fleury. Cependant il releve à la page 318. ce qu'il dit sur le Pape Vigile qui approuva l'Heresie, & se fit detester par ses fourberies, mais que le P. Doucin veut justifier. „ On reconnoit, *dit-il*, „ dans ces traits la plume d'un Jesuite aussi „ rusé que ces Peres ont coûtume de l'être, „ & qui sait obscurcir avec art les veritez „ les plus palpables, pour s'epargner le chagrin d'avouer que les Papes peuvent, non „ seulement se tromper, mais qu'ils sont „ tombez assez souvent dans des erreurs essentielles. Que Vigile se soit trompé „ n'étant encore qu'Anti-Pape, qu'il ait „ tenu la conduite d'un scelerat consommé „ avant la mort de Silvere, c'est un aveu „ qui ne coute rien, même aux plus zélez „ Ultramontains : mais qu'il ait approuvé „ une Doctrine Heretique, après avoir été „ reconnu Pape legitime, c'est une affaire „ de consequence, & qu'il faut deguiser avec tout l'artifice dont un Jesuite est capable.

On

On a vû dans cet Extrait que l'Auteur refute souvent Mr. Fleury, nous raporterons encore un endroit où on l'accuse de manquer de sincerité. C'est à la page 299. où l'on prouve par une Lettre du Roi Athalarie, que l'Election du Pape Felix IV. fut faite par son Predecesseur Theodoric. „ Mr. „ Fleury *, qui a cité cette Lettre d'Athalaric, a dissimulé les faits qu'elle con„ tient : Procedé très-indigne de la sincerité „ requise dans un Historien. Devoit-il, pour „ flater le Siege de Rome, fletrir sa propre „ Reputation? Ou s'imaginoit-il, qu'on ne „ s'aviseroit pas de repandre sur son *Histoire* „ *Ecclesiastique* les lumieres d'une Critique „ sensée?

On croira peut-être que notre Auteur, qui menage si peu la Cour de Rome, est quelque zélé Janseniste, comme on l'en a soupçonné mal à propos ; divers endroits de son Histoire le justifient assez là-dessus. Voici comment il caracterise St. Augustin à la page 171. où il parle de l'Ouvrage intitulé, *De Naturâ & Gratiâ*. „ C'est, *dit-il*, „ le Bouclier du Jansenisme, quoique, pour „ ne rien dissimuler, on ait tort de faire „ tant de fonds sur ce petit Traité; car on „ a remarqué depuis long-tems, que St. „ Augustin se jettoit toujours dans les ex„ trêmitez d'un Systême. De là vient qu'il „ s'est contredit cent fois d'une façon un „ peu grossiere. Le feu de la Dispute l'em-

por-

* *Hist. Eccles.* Liv. XXXIII. §. 7.

„ portoit à travers champs. Il n'avoit pas „ assez de flegme pour disputer solidement; „ & jamais Theologien n'eut peut-être „ l'esprit moins Systematique. Ceux, qui „ seront surpris de m'entendre parler de la „ sorte, & qui savent qu'on me fait l'hon- „ neur de me compter entre les Jansenistes, „ reviendront de leur étonnement, lorsqu'ils „ verront dans la vie de Clement XI. que „ si je rejette la Bulle *Unigenitus*, si je la „ regarde avec indignation & avec horreur, „ c'est pour des raisons bien differentes de „ celles qu'on a alleguées jusqu'à present."

Pag. 209. Il parle de la Lettre que Celestin I. écrivit aux Evêques de Gaule; ce Pape y prend la defense de St. Augustin, dont la Doctrine étoit attaquée par quelques Prêtres Gaulois; & il les exhorte à reprimer ce Scandale. „ Mais que n'eût il pas „ dit, si par un esprit prophetique, il avoit „ prevû qu'un de ses Successeurs (*Clement* „ *XI.*) mettroit un jour cette Doctrine au „ Billon..... On joint à cette Lettre du Pape neuf articles touchant la Grace*. Le „ Jansenisme s'y trouve tout pur, & sans „ équivoque; de maniere que, si la Bulle „ *Unigenitus* a un effet retroactif, le Pape „ Celestin est excommunié par Clement XI.

Le même Pape Celestin vouloit établir sa Domination par tout, mais les Evêques d'A- An. 423.

* On les trouve parmi les Oeuvres de St. Leon, de l'Edition du P. Quesnel. Voyez aussi Du Pin, *Biblioth. Eccles.* Tom. III. 2. part.

d'Afrique resolus de maintenir leur Liberté, lui firent une vive remontrance sur son ambition; & leur Lettre (p. 200.) ne favorise pas le Despotisme du Pape. „ Pourquoi, „ *dit l'Auteur*, nos Evêques ne parlent-ils „ pas sur le même ton? Pourquoi laissent-„ ils violer leurs Droits; avec tant de la-„ cheté? Mais, ce sont leurs affaires. Je n'ai „ point d'Evêché à maintenir dans la pos-„ session de ses Prérogatives: & selon tou-„ tes apparences, un si bon Benefice ne se-„ ra jamais la recompense de mon travail; „ parce que la Verité que j'expose au grand „ jour est odieuse *aux Enfans de Tenebres*.

L'Auteur aime assez la Verité pour reconnoitre, que les sentimens des Protestans sur divers Points sont plus conformes à la Doctrine des Apôtres, que ceux de l'Eglise Romaine. On peut voir ce qu'il dit sur le Culte des Images; p. 135. 139. & 375. où il montre qu'il étoit autrefois defendu de leur rendre aucun Culte religieux, & qu'on a tort de soutenir contre les Protestans, que la Doctrine de St. Gregoire est la même que celle d'aujourd'hui. C'est vouloir se rendre ridicule; les adoucissemens de Mr. Bossuet s'accordent-ils avec le sentiment de l'Eglise Romaine? „ Je suis sincere, *dit l'Auteur*, „ j'avouerai ingenûment qu'il n'en est rien, „ & que notre Pratique sur le Culte des Ima-„ ges dément ce que nos Theologiens avan-„ cent pour jetter de la poussiere aux yeux „ des Hérétiques."

P. 142. L'Auteur regarde comme un Abus

bus la Loi du Celibat & les Vœux de Chasteté; il prétend que c'est une imitation du Paganisme. Les *Hierophantes* *, chez les Atheniens buvoient de la Ciguë pour se rendre impuissans; & dès qu'ils étoient élûs au Pontificat, ils cessoient d'être hommes. Les Prêtres d'Egypte s'abstenoient de tout ce qui pouvoit exciter la convoitise; les Prêtres de Cybele étoient tous Eunuques, aiant recours à ce moien infaillible de garder le Celibat. „ Mais que nos Prêtres & nos Moines fas- „ sent temerairement un Vœu de Chasteté; „ qu'ils s'engagent par serment à garder une „ Pureté Virginale, quoiqu'ils s'éloignent „ dans le point essentiel de la Pratique des „ Prêtres du Paganisme; C'est un Abus „ que je ne saurois souffrir, & qui me pa- „ roit absolument intolerable, vû les desor- „ dres sans nombre qui en naissent." On trouve encore pag. 162. des Reflexions sur le Vœu de Chasteté, que l'Auteur traite de temeraire & dont il croit qu'on peut revenir, en demandant pardon à Dieu de l'avoir fait à la legere, & il a là-dessus les mêmes idées que les Protestans. On casse à Rome pour de l'argent les Vœux faits par contrainte, mais pourquoi le Pape ne casse-t'il pas de même ceux qu'on a fait par legereté, ou par fanatisme? L'Auteur conclut de ses Reflexions & sur l'autorité du Concile de Tolede VIII. can. 2. „ que le Vœu de Celibat „ est nul, à l'égard de ceux qui ne le peu- „ vent

* HIERONIM. L. 2. *adversus Jovin.*

„ vent garder ſans incontinence, parce que „ perſonne ne peut ſe diſpenſer d'obéïr à la „ Loi de Dieu, par des Vœux contraires à „ cette Loi."

P. 240. Suivant l'ancienne Diſcipline, du temps de St. Leon, & même long-tems après, on n'adminiſtroit le Baptême qu'aux jours de Pâques & de la Pentecôte, à moins des cas de neceſſité; ſavoir, une maladie deſeſperée, une incurſion d'ennemis, la crainte du naufrage. „ La ſincerité dont je fais „ profeſſion, *dit l'Auteur*, m'oblige d'avouer, „ que cette pratique fournit, à mon avis, „ une preuve triomphante en faveur des „ Proteſtans; & fait voir clairement, qu'alors „ on ne croioit pas que le Baptême fût abſolument néceſſaire pour être ſauvé. Car, „ ne mouroit-il pas des perſonnes ſans avoir „ reçû ce Sacrement? Et ſi l'on avoit crû „ que tant de gens euſſent été damnez, faute „ d'avoir été baptiſez, l'Egliſe, *toujours charitable*, n'auroit-elle pas apporté quelque changement dans ſa Diſcipline?"

On voit dans le même endroit qu'il n'eſt pas du ſentiment des Proteſtans ſur la Confeſſion Auriculaire; & après avoir raporté le Decret de St. Leon pour abolir la Confeſſion Publique, & lui ſubſtituer la Confeſſion ſecrete, il dit: „ Ces raiſons me paroiſſent bien fortes en faveur de la Confeſſion Auriculaire; & il me ſemble que „ juſques à preſent, les Proteſtans les ont „ plûtôt éludées, qu'ils ne les ont refutées."

Pour le Dogme du Purgatoire, il reconnoit

noit p. 378. qu'il étoit inconnu aux Apôtres & aux prémiers fidéles, & que cette découverte eſt duë à St. Gregoire, qui ſe prêta en habile homme aux Préjugez des Païens. On ſait qu'ils reconnoiſſoient un Purgatoire, comme Virgile le témoigne dans le VI. Livre de *l'Eneide*. Telle eſt la veritable origine de ce Dogme important.

On auroit tort d'accuſer l'Auteur de credulité ſur les Miracles; on peut voir p. 297. 300. 309. &c. ce qu'il penſe ſur les prodiges ridicules & les Fables que St. Gregoire a adopté. Il regarde ces Contes pieux comme très-propres à répandre un affreux ridicule ſur la Religion Catholique, bien loin de lui donner un air majeſtueux, & de fournir une preuve de ſa Divinité. Il blame Mr. Fleury d'avoir donné ſouvent dans la credulité des Legendaires, & d'avoir enflé ſon Hiſtoire de tant de Contes fabuleux.

Pag. 165. On parle d'un ſavant homme, nommé Vigilance, qu'il plait à l'Egliſe de regarder comme Heretique, parce qu'il ſe déclara hautement, ſous le Pontificat d'Innocent I. contre les Abus introduits dans la Religion. Il blamoit le Celibat des Eccleſiaſtiques & la Vie Monaſtique; il condamnoit le Culte des Reliques, l'uſage d'allumer des Cierges en plein jour dans les Egliſes, les Prieres pour les morts, &c. Telles étoient les *Erreurs de Vigilance*, contre lequel Baronius & d'autres ont fort declamé; mais l'Auteur avoüe de bonne foi, qu'il eſt certain, „ que les Apôtres igno- An 406.

„ roient les Pratiques & les Cérémonies que
„ Vigilance vouloit abolir."

Pag. 224. St. Leon voulut exterminer les Manichéens, & tacha de les rendre odieux: en leur attribuant les crimes les plus affreux, sur le témoignage suspect de ceux qui abandonnoient cette secte pour se réunir à l'Eglise. L'Auteur est persuadé, qu'un pareil témoignage ne devroit être d'aucun poids. „ On sait, *dit-il*, par des exemples „ recens, que le zéle, ou d'autres motifs, „ portent les nouveaux Convertis à calomnier leurs Freres & quelquefois même à „ les persécuter. La Conduite de BRUEYS & „ de PELLISSON justifie ce que j'avance, & „ il seroit inutile d'en donner d'autres preuves."

An 464. Pag. 245. On trouve une excellente Reflexion de Baronius sur l'injustice du Pape Hilaire à l'égard de St. Mamert, Evêque de Vienne, dont il l'excuse sur ce que tout homme peut aisément être trompé. „ *C'est*, „ dit Baronius, *ce qui étoit arrivé à St. Leon*, „ *qui pour une pareille affaire, chargea St.* „ *Hilaire d'Arles d'injures très-violentes. Qui* „ *ne sait que souvent les actes des Papes sont* „ *remplies de fausses accusations, & qu'ils ne* „ *sont point à l'abri de la surprise de sorte que*, „ *l'imaginant agir avec équité, ils persécutent un Innocent.* Telle est, *ajoute l'Auteur*, l'idée qu'un illustre Cardinal nous „ donne de ces Juges infaillibles de la Foi. „ Et si ce qu'il en dit n'est pas conforme „ aux Préjugez des Ultramontains, il parle „ du moins selon la Vérité." Tout

Tout ce que nous venons de raporter suffit pour donner une idée avantageuse de la nouvelle *Histoire des Papes*, & du caractere de l'Auteur qui l'a composée. Il est si rare de trouver la Verité dans les Ouvrages de cette espece, où l'Esprit de Parti dirige d'ordinaire ceux qui les entreprennent, que le Public doit se feliciter de pouvoir la trouver dans une Histoire où la sincerité ne brille pas moins que l'érudition, & la justesse des Reflexions.

ARTICLE II.

SECOND EXTRAIT *de l'*HISTOIRE METALLIQUE DES XVII. PROVINCES DES PAYS-BAS, *par Mr.* VAN LOON. A la Haye, chez P. Gosse, J. Neaulme, & P. De Hondt. *In fol.* Tom. I. 1732.

EN donnant une idée generale de ce grand Ouvrage, nous nous sommes* engagez à parler du premier volume d'une maniere plus détaillée & qui en fasse mieux sentir les beautez de l'execution. Nous tenons parole.

L'Epitre Dédicatoire est adressée au Prince Eugene au nom des Libraires. Elle est d'une éloquence noble, mâle, propre à la matiere du Livre & à celui que l'on y loue; rapports que la plupart de ceux qui dédient

* Voï. Tom. XVII. P. I. pag. 17.

ne se soucient pas toujours de trouver. Il est avantageux à celui qui compose une Epitre Dédicatoire de parler à un Prince dont l'Héroïsme generalement reconnu & admiré ne laisse aucun lieu à l'exageration, & de n'être point soupçonnable de flaterie en le mettant entre les Héros du premier ordre. L'Auteur qui a prêté son style aux Libraires, a bien senti cet avantage & il en a profité.

La Preface de Monsieur van Loon est employée à rendre compte de son dessein & de la méthode qu'il a suivie pour le remplir. Nous la trouvons digne de lui, c'est-à-dire, judicieuse, instructive, historique & pleine de traits que l'on seroit fâché d'ignorer, en un mot telle qu'elle devoit être pour préparer les lecteurs à profiter de l'Ouvrage qu'on leur presente. Ils partageront sans doute avec plaisir les sentimens de reconnoissance que Mr. van Loon témoigne pour quelques Personnes qui lui ont fourni du secours. Nous ajouterons ici ce qu'il dit de ses dispositions à l'égard de ceux à qui il pourroit prendre envie de le critiquer. On y voit un homme également éloigné de deux excès qui ne sont que trop ordinaires. L'un consiste en une aveugle présomption, qui porte un Auteur à croire que son Ouvrage est absolument sans défauts, & ne peut être entamé par aucun endroit; l'autre en une humilité hypocrite qui cherche à suborner un lecteur & à desarmer la censure par un aveu rampant de son peu de capacité. Voici les termes de l'Auteur. „ Je

„ Je finis en priant mes lecteurs de faire
„ uſage de mon travail, & d'avoir de l'in-
„ dulgence pour les fautes qui pourront s'y
„ être gliſſées, puiſque c'eſt le ſort des cho-
„ ſes humaines, de n'être jamais ſans dé-
„ faut. Je verrai même avec plaiſir, qu'un
„ autre entreprenne de polir & de perfection-
„ ner mon Ouvrage, afin de le rendre plus
„ utile. A l'égard de ceux qui, au-lieu de
„ chercher une nourriture ſolide dans le
„ bon grain que je leur offre, (1) s'attache-
„ ront à ramaſſer la paille dont il eſt mêlé,
„ dans la vue de s'attirer les applaudiſſe-
„ mens de la multitude par la découverte
„ d'un Tréſor qui leur paroît ſi précieux;
„ je ne leur envie point cette frivole ré-
„ compenſe d'un travail plus frivole encore:
„ je conſens qu'ils offrent au Public ce
„ digne fruit de leurs recherches, & qu'ils
„ en retirent le leger profit auquel ils doi-
„ vent s'attendre. Ils peuvent s'aſſurer du
„ moins que je n'imiterai point ce Voya-
„ geur, (2) qui s'étant mis en chemin dans
„ les plus grandes chaleurs, choqué du chant
„ importun des ſauterelles, deſcendit de
„ cheval pour les tuer, & négligea de pour-
„ ſuivre ſa route. Ces Cenſeurs deraiſon-
„ nables peuvent compter que je pourſui-
„ vrai la mienne ſans me détourner, en pu-
„ bliant les volumes ſuivans; & que, loin
„ de m'offenſer de leurs clameurs, je me

„ ferai

(1) Trajan. Boccalini Ragualgli di Parnaſſo. Part. I. ſhap. C.
(2) *Ibid.*

„ ferai un plaisir de les traiter en vrayes „ sauterelles, en les laissant chanter jusqu'à „ perdre leurs forces."

Sous le portrait de l'Auteur on lit cette inscription, au lieu de l'Epigramme Hollandoise qui étoit dans l'Edition Originale.

Respectables garands d'une histoire fidéle,
Chez nos derniers Neveux passez, doctes Metaux,
Et rendez à Van Loon cette vie immortelle
Que vous devrez à ses travaux.

Ce volume contient la premiere partie divisée en six livres & on y trouve l'Histoire de quarante-huit ans, c'est-à-dire, depuis l'abdication de Charles V. en 1555. jusqu'à la mort d'Elizabet d'Angleterre en 1603. Le début mérite d'autant plus d'être inseré ici, qu'il contient un excellent abregé de tout l'Ouvrage, & d'ailleurs il servira à faire juger du style du Traducteur. „L'Histoire des Pais- „ Bas, que j'ai entrepris d'écrire selon la „ suite des Médailles frappées dans ces Pro- „ vinces, & dans les Pais étrangers, offre „ par tout les Evenemens les plus surpre- „ nans, tant dans l'Eglise, que dans le Gou- „ vernement Politique, & dans la Guerre. „ On y verra les disputes les plus vives s'é- „ lever au sujet de la Religion; la Foi prê- „ chée par les armes; les Cérémonies de „ l'Eglise Romaine rejettées par les uns, „ défendues par les autres; une Reforma- „ tion se roidir contre les efforts du Despo- „ tisme, croître par l'oppression; & se frayer „ enfin par l'épée une route à la Liberté.

Mais

„ Mais à peine a-t-elle fait goûter ses douceurs, qu'on voit l'Etat déchiré de nouveau par les dissensions des Théologiens; & les Sujets prenant parti dans ces querelles, se diviser entre eux, citer leurs Concitoyens devant les Tribunaux, & enfin les retrancher tout à fait de leur Communion.

„ On y verra la forme du Gouvernement entièrement changée. On y verra la plus puissante Monarchie de l'Europe tomber si bas, qu'elle est forcée de reconnoître ses sujets pour un Peuple libre. On la verra, trop foible pour soutenir plus longtemps la Guerre, réduite à leur demander la Paix; & après l'avoir enfin obtenue, implorer même leur secours.

„ Au milieu d'une Guerre cruelle, du sein même des Troubles domestiques on verra naître une République des mieux réglées, qui couvrira l'Océan de ses Flottes, qui étendra son Commerce par tout l'univers, & son Empire maritime jusques aux deux Indes.

„ Dans cette Histoire, la Liberté brisera le joug que la Tyrannie s'efforce de lui imposer. Mais à peine paroîtra-t-elle affermie, qu'ébranlée par de nouveaux dangers, elle se verra plus d'une fois sur le point de crouler sur ses fondemens: semblable à un vaisseau qui, sauvé de la tempête, court risque de faire naufrage dans le Port. On y verra le même Etat, qui dans sa naissance s'est offert en vain à l'Em-

„ pire de plusieurs Princes, parvenir à un „ assez haut degré de puissance & de gloire, „ pour être l'Asyle des Rois détrônés, l'Ar„ bitre des Princes divisés par la Guerre, le „ Liberateur des Souverains opprimés : di„ sons plus, on le verra assez accrédité pour „ placer un de ses sujets sur le Trône d'un „ Royaume voisin. Si l'on veut comparer „ les Guerres des autres Peuples avec celles „ que cette République a soutenues depuis „ plus de cent ans, on sera obligé d'avouer „ que jamais, avec si peu de forces, on „ n'en a entrepris de plus sanglantes dans „ leurs commencemens, de plus opiniâtres „ dans leur durée, de plus fortunées & de „ plus glorieuses dans leur fin. Quel nom„ bre prodigieux de Villes assiégées & prises, „ de Forteresses bâties & ruinées, de Ba„ tailles données sur Mer & sur Terre ! „ Combien de Païs rendus deserts, de Peu„ ples réduits à la mendicité, & d'hommes „ de tout rang détruits par le fer, par l'eau „ & par le feu !

„ Par la premiere Guerre, les Provinces„ Unies défendent leurs Droits, fondent & „ affermissent leur Liberté. Dans les deux „ suivantes, elles disputent l'Empire de la „ Mer à la Puissance maritime la plus for„ midable de toute la Chrétienté. Mais peu „ de tems après, une quatriéme les jette „ dans un abattement & dans un embaras si „ terrible, qu'elles attendent déja en trem„ blant leur chute prochaine.

„ Pour donner en un mot une idée exacte

„ de

Digitized by Google

„ de la grandeur de mon projet, je dirai „ hardiment, que l'Hiſtoire des Païs-Bas „ eſt l'Hiſtoire de l'Europe entiere. C'eſt „ ici que les forces de tous les Souverains „ ſe ſont raſſemblées; c'eſt ici qu'on a per„ fectionné l'Art de fortifier les Villes & les „ Citadelles: c'eſt ici qu'on a porté la Diſci„ pline militaire à un degré ſi éminent, „ qu'elle ne cede en rien à tout ce que les „ Nations les plus fameuſes de l'Antiquité „ ont trouvé de plus achevé dans ce genre.

„ Parmi tant d'Evenemens ſinguliers, qui „ ont varié la fortune de l'Egliſe & de l'Etat, „ on découvrira mille rares exemples de „ vertus héroïques, & de vices infames. On „ verra un grand nombre de Perſonnages, „ tant Citoyens qu'Etrangers, ſoutenir avec „ la derniere valeur la Cauſe publique, au „ mépris de leurs interêts particuliers; & „ d'autres ſur un Echaffaut ſacrifier à la „ précieuſe Liberté les reſtes d'un ſang, „ qu'ils avoient auparavant prodigué dans „ les Batailles. D'un autre côté, on trou„ vera des ſujets abâtardis, qui perdant tout „ ſentiment d'honneur, offriront de ſoumet„ tre aux volontés arbitraires des Princes „ cette Liberté ſi cherement achetée; afin „ d'établir leur propre grandeur ſur les ruï„ nes de la République.

„ Enfin, on démêlera dans la ſucceſſion „ confuſe de tant d'Evenemens oppoſés, u„ ne rare conſtance dans les dangers les plus „ preſſans, des liaiſons d'amitié indiſſolu„ bles, des haines irréconciliables; le par-

„ jure, le meurtre & le vol, traités de
„ simple badinage, des horreurs payées par
„ d'autres horreurs; l'innocence opprimée,
„ les forfaits protegés; en un mot, la
„ Vertu & le Crime poussés aux derniers ex-
„ cès.

„ Voilà un abregé des particularités re-
„ marquables que nous trouverons sur près
„ de trois-mille Medailles: Annales d'ai-
„ rain, que l'art & les soins de nos Ancê-
„ tres nous ont laissées, pour nous inspirer
„ l'horreur du Crime, & pour nous aiguil-
„ lonner à l'amour héroïque de la Patrie.

Après avoir ainsi donné une idée generale de son sujet, l'Auteur parcourt en peu de mots l'Etat des Provinces des Païs-Bas sous les Ducs de Bourgogne, dont l'héritiere Marie les porta dans la Maison d'Autriche par son mariage avec Maximilien. Philippe leur fils, surnommé *le Beau*, épousa Jeanne, fille de Ferdinand Roi d'Arragon & d'Isabelle Reine de Castille & hérita par le decès de Jean frere unique de sa femme, de tous les Royaumes d'Espagne, & cette succession fut le nœud fatal qui attacha les Païs-Bas à cette Couronne. Il ne vécut pas assez pour en jouïr. A peine eut-il le temps de prendre possession de l'Espagne, & il mourut à Burgos, dans sa vingt-huitieme année. Charles son fils ainé & son successeur, hérita la possession de tant de riches Provinces avec l'espoir flateur d'établir à la fin dans celles des Païs-Bas une autorité indépendante des loix. Cette esperance étoit d'autant mieux fon-

fondée que déja héritier des Couronnes d'Eſpagne, de Sicile, & de Naples & poſſeſſeur d'autres Etats puiſſans, il vit les richeſſes de l'Amerique ſe repandre dans ſon ſein & le Diadéme Imperial poſé ſur ſa tête à la fleur de ſon âge. „ Ce Prince, vrai „ Belge de naiſſance & d'inclination aimoit „ ſes Compatriotes, dont il étoit tendrement cheri; ce qui lui applaniſſoit la route qui pouvoit le conduire au but de ſes „ Ancêtres. Il y ſeroit parvenu, ſelon toutes les apparences, ſi l'étendue de ſes Etats diſperſés par toute l'Europe ne lui „ eût fourni continuellement des occupations nouvelles. La jalouſie de ſes voiſins ne ceſſa point de pouſſer les Peuples „ ſoumis à ſon Empire, de ſédition en ſédition, de revolte en revolte; & cette jalouſie, ſoutenue par ſa propre ambition, „ le força pendant toute ſa vie de donner „ tout ſon loiſir & tous ſes ſoins à des Guerres avec les Etrangers & avec ſes propres „ Sujets.

„ Son fils Philippe s'entêta du même projet, & crut que la gloire de l'executer étoit reſervée à ſes forces & à ſa prudence: mais il prit de fauſſes meſures, qui „ firent échouer ſes deſſeins, & qui plongerent les Païs-Bas dans toutes les miſéres qu'une longue & funeſte Guerre peut „ traîner après elle." C'eſt par la maniere dont il pouſſa ſes entrepriſes & par les Cataſtrophes qui en furent les ſuites, que l'Auteur entre dans le détail de cette Hiſtoire.

Il

Il décrit la Cérémonie de l'abdication de Charles V. & de l'inſtallation de Philippe II. Rien de plus flateur que les eſperances des Sujets ſous le nouveau regne. Deux medailles furent frappées en cette occaſion: toutes deux repreſentent Philippe, en buſte, armé. Le revers de la premiere a Apollon qui mene le char du Soleil tiré par quatre chevaux, avec ces mots JAM ILLUSTRABIT OMNIA. *C'eſt à preſent qu'il va tout éclairer.* Le revers de l'autre a Marie Reine d'Angleterre que Philippe avoit épouſée l'année precedente. Sur d'autres medailles contemporaines on ne voit que les louanges de Philippe. Tantôt c'eſt une victoire qui le couronne, avec cette Legende, PHILIPPUS SPES ALTERA PATRIÆ. *Philippe la ſeconde eſperance de la Patrie.* Tantôt c'eſt une femme qui repreſente les Païs-Bas, & qui eſt aſſiſe, auprès d'un trophée d'armes avec ces mots, AMOR ET DELICIÆ GENERIS HUMANI. *L'amour & les delices du genre humain.* On donne à ce Prince la qualité de *Divus* que la flaterie inventa pour les Empereurs payens après leur mort, & qu'elle accorda enſuite à d'ambitieux Monarques durant leur vie; tantôt c'eſt Hercule qui porte le ciel: UT QUIESCAT ATLAS, *afin qu'Atlas ſe repoſe.*

Ce changement de Souverain fut extrêmement funeſte aux Païs-Bas. Durant les abſences continuelles de l'Empereur ils avoient eu pour Gouvernante pendant vingt-cinq ans Marie Sœur de Charles V. Reine de Hongrie. „ On avoit vû, dit notre Auteur, dans ſa „ ma-

„ maniere de gouverner une heureuſe union „ de la douceur de ſon ſexe & du courage „ intrepide qui convient aux hommes les „ plus genereux. Bien loin de plier ſous un „ ſi peſant fardeau, elle avoit ſû dans l'ab- „ ſence de Charles, qui étoit engagé dans „ des guerres continuelles avec la France & „ avec d'autres Etats voiſins, mettre ſur pied „ de formidables armées & remporter par ſa „ ſage conduite de glorieuſes victoires. En „ garantiſſant de cette maniere les Païs-Bas „ des inſultes des Princes jaloux, qui tache- „ rent envain d'en troubler le profond re- „ pos, elle avoit rempli les cœurs de tous „ les ſujets d'une vive reconnoiſſance." Ils lui en donnerent des marques par une medaille où elle eſt repreſentée en buſte; au revers on voit ſur une mer calme un vaiſſeau à trois mâts dont les voiles ſont ferlées & qui eſt éclairé d'un Soleil qui y darde ſes rayons à plomb: avec ces mots de Virgile. HIS DEUS OTIA FECIT : *une Divinité leur a procuré ce repos.* Son autorité qu'elle tenoit de ſon frere ceſſa par l'abdication dont on vient de parler.

En 1556. Philippe celebra à Anvers le premier anniverſaire de ſon inſtallation dans la dignité de chef & Grand-Maître de l'Ordre de la Toiſon d'Or que ſon pere lui avoit conferée en même tems que la Souveraineté des Païs-Bas. Cela donne matiere à notre Auteur de decrire en peu de mots l'origine de cet Ordre. Deux jettons frappez en cette occaſion nous apprennent que Philippe

II.

II. étoit le sixieme Grand-Maître de l'Ordre. Un des dix-neuf nouveaux Chevaliers que Philippe créa dans cette solemnité fut Guillaume Prince d'Orange. Un jetton chargé de ses armes & frappé la même année, amene naturellement son Eloge, qui prepare aux grands évenemens dont il fut l'ame dans la suite. Philippe Syre de Croy, Duc d'Arscot, Prince de Chimay & de Porcean, dont la tête se voit sur un autre jetton étoit aussi un des nouveaux Chevaliers. On voit dans la suite de cette Histoire une entiere opposition entre ces deux Seigneurs.

La rupture avec la France fut cause que l'on donna le commandement general des troupes des Païs-Bas à Emanuel Philibert Duc de Savoye, representé ici dans une medaille. La prise de St. Quentin, fut l'effet d'un stratagéme inventé par Ferdinand Gonzague Gouverneur de la Lombardie, Generaliſſime des troupes de Charles V. une medaille represente son buste armé & sur le revers on voit celui d'Isabelle de Capoue, Princesse de Molfetta son épouse; & sa mort est accompagnée d'un court éloge.

Les succés de Philippe contre la France engagerent Henri II. à faire de grands efforts. Ils ne furent pas inutiles, il prit Guines & Calais; & Marie Reine d'Angleterre ne put survivre à cette perte. Elle mourut de chagrin ou de maladie ou de ces deux causes réunies, & délivra Philippe d'une épouse qu'il n'aimoit pas.

Le Lecteur n'attend pas que nous suivions l'Au-

l'Auteur dans l'enchainement de matieres que les medailles amenent, nous choisirons seulement quelques particularitez entre un très-grand nombre dont ce volume est rempli.

En 1558. qui fut l'an de la mort de Charles V., au mois d'Aoust il parut une grande comete, qui au commencement n'étoit gueres lumineuse ; mais elle acquit de nouveaux degrez de splendeur, à mesure que la maladie de l'Empereur augmentoit jusqu'au moment de sa mort (le 21 Septembre) après laquelle on pretend qu'elle disparut. Cette même année on vit encore le trepas de trois Rois, de quatre Reines, d'un Pape, de dix Cardinaux, de deux Electeurs, d'un Doge de Venise & de plusieurs autres Princes qui tenoient le premier rang dans l'Europe. On rapporte à ce sujet un jetton frappé la même année. On y voit un Astre à cinq pointes égales sous une Couronne avec ces mots : MONSTRANT REGIBUS ASTRA VIAM, *les astres marquent aux Rois la route qu'ils doivent suivre* ; sur le revers est un Cyprès, arbre consacré à Pluton, avec ces mots : ÆQUITAS, ÆQUALITAS, *Equité, Egalité.*

La Paix conclue en 1559. entre l'Espagne & la France fut celebrée dans les Païs-Bas par des fêtes où l'on alla jusqu'à la profusion : cela donna lieu à plusieurs medailles. Un des articles du Traité accordoit Isabelle de Valois fille aînée de France agée de onze ans à Philippe second déja veuf pour la seconde fois, quoi qu'il n'eût que trente-deux

deux ans. Ce fut l'origine de la perte de D. Carlos Prince d'Eſpagne.

La même année commença dans les Païs-Bas le gouvernement de Margueritte d'Autriche Ducheſſe de Parme, fille naturelle de Charles V. ſous laquelle commencerent les troubles, dont les divers ſuccès fourniſſent une multitude prodigieuſe de medailles où de jettons, d'où l'Auteur prend occaſion d'entrer dans une infinité de détails curieux.

La clôture du Concile de Trente s'étant faite en 1563. les decrets approuvez & ſignez par deux cents cinquante-cinq des Peres du Concile, & confirmez par le Pape, furent envoyez à toutes les Egliſes particulieres. Tous les Rois & les Princes furent priez de prêter main forte à l'execution de tous les decrets. On raporte à cette occaſion une medaille ſur laquelle le Pape Pie IV. eſt repreſenté en buſte habillé d'une *chappe*, & non pas d'une *chaſuble*, comme dit le Traducteur. Au revers on voit J. C. enſeignant dans le temple parmi les docteurs de la Loi, avec ces mots: TU AUTEM IDEM IPSE ES. *Pour toi tu es toujours le même.* L'obéïſſance que l'on exigea pour ces decrets par des voyes de rigueur, fut en quelque façon le tocſin qui repandit l'allarme par tout. La Nation exprima ſes craintes par des medailles. Il y en eut même de menaçantes comme celle-ci, que l'Auteur croit frappée dans des tems poſterieurs. Le buſte de la Gouvernante, & ſur le revers un lion ſous une preſſe, Symbole de l'Inquiſition, ſerrée par la Gouvernante,

vernante, par le Cardinal de Granvelle, & par un Eſpagnol, accompagnez de Spectateurs, aux pieds desquels on voit les privileges du Païs jettez par terre, avec ce vers

QUID PREMITIS? REDEAT SI NOBILIS IRA LEONIS. 1566.

Pourquoi le preſſez vous? malheur à vous, ſi le Lion rentre dans ſa generueuſe colere. Cela fut ſuivi de la fameuſe requête, de la confederation des *Gueux*, & de la *Beſace*.

Les Païs-Bas avoient affaire à un Monarque trop inflexible pour entendre raiſon ſur des avertiſſemens de cette nature. On s'aigrit des deux parts. Le *Conſeil de ſang*, les affreuſes exécutions du Duc d'Albe, les proſcriptions, les ravages, les ſiéges, en un mot toutes les horreurs d'une guerre Civile très-animée, telle eſt la matiere qui remplit ce volume.

Des medailles moins lugubres par leur ſujet y mettent de la varieté, & par conſequent dans le recit. Les eſperances que l'on eut après l'arrivée du Duc d'Alençon, donnerent lieu à des fêtes, & à des medailles où la joye publique éclatoit. Ce Prince répondit mal aux intentions de ceux qui l'avoient appellé. On s'apperçut bien-tôt qu'il aſpiroit à un entier deſpotisme. On le lui marqua par cette medaille. Un chartier qui par de rudes coups de fouet pouſſe à toute bride deux chevaux attelez à un chariot couvert à la Brabançonne; avec ces mots: VIM TEMPERATAM PROVEHIT DEUS. *Dieu élevé la force qui ſait ſe moderer.* Et ſur le revers

le même chariot renversé, & les mêmes chevaux qui prennent le mords aux dents; avec ce vers d'Horace 1582.

VIS CONSILII EXPERS MOLE RUIT SUA. *La force destituée de conduite, croule sous son propre poids.* Les medailles Satiriques ne furent pas épargnées après son entreprise sur Anvers. La Ville de Gand fit frapper en 1583. un jetton, où d'un côté est un Loup qui se jette sur un troupeau de moutons defendu par un Berger avec ces paroles de l'Evangile de St. Jean X. 11. BONUS PASTOR PONIT ANIMAM SUAM PRO OVIBUS SUIS. *Le bon Pasteur met sa vie pour ses brebis.* Sur le revers est un Laboureur qui seme: avec ces mots de St. Paul. *Galat.* VI. 7. *ut seminaveris, metes.* Gand. 1583. *Vous moissonnerez comme vous aurez semé.* C'étoit lui reprocher qu'au lieu de proteger un peuple qui s'étoit donné à lui, il venoit de se jetter sur ses sujets comme un Loup ravissant, & qu'après cette conduite il meritoit bien les malheurs & les remords qu'il s'étoit attirez. Sous l'emblême du Berger qui defend le troupeau contre le Loup, on entendoit le Prince d'Orange. Nous en passons quantité d'autres.

Trompez de ce coté-là les Confederez firent d'extrêmes efforts. Ils eurent recours à la Reine Elizabeth. Dans un jetton frappé en 1586. On voit un cœur couronné vers lequel s'étendent deux mains garrotées, au deux côtez du Cœur sont les lettres P. B. & le mot SPES entre les deux mains. C'est à-dire,

Digitized by Google

à-dire, *Espérance du peuple Belgique*; dans le contour du jetton on lit ces mots COR NOBILE AFFLICTIS OPITULATUR. Le revers ne porte que ces paroles BELGIA HISP. TYRANNIDE OPPRESSA, PORTU. SUBITA VI OBRUTA, AUXIL. A DEO ET SER. ANGLIÆ REG. EXPECT. C'est-à-dire, *Les Pais-Bas opprimez par la tyrannie des Espagnols & le Portugal accablé par une violence subite, on attend du secours de Dieu & de la Sereniſſime Reine d'Angleterre.*

Les Etats ne furent pas plus contents de l'Angleterre qu'ils l'avoient été de la France. Ils avoient soupçonné le Duc d'Alençon de s'entendre avec l'Espagne, on en soupçonna aussi Elisabeth, & Leycester qu'elle leur avoit donné pour Gouverneur, les fit exhorter de sa part à faire au plutôt leur Paix avec le Roi d'Espagne; puisqu'ils n'étoient pas en état de se défendre par eux-mêmes & que pour payer leurs garnisons seules, ils restoient chaque année en arriere de plus de cinq cents mille francs. Leycester songea même à s'assurer de Jean d'Oldenbarneveld Conseiller Pensionnaire & du Comte Maurice qu'il regardoit comme les principaux instigateurs de la multitude mécontente, & il vouloit les faire transporter en Angleterre. Ayant échoué dans ce dessein, aussi bien que dans celui de se rendre maître d'Amsterdam ou d'Enkhuyzen ou de Leyden, le chagrin qu'il eut de voir le châtiment que l'on fit de ceux qui avoient voulu le servir dans ce projet, les mesures

Digitized by Google

que l'on prit pour n'être point surpris, & enfin la défiance qu'on lui témoigna publiquement ; tout cela le decouragea de maniere qu'il se démit du gouvernement general. Il fit frapper des medailles sur lesquelles on voit son buste armé avec ces mots: ROBERTUS DUDLEUS COM. LEYC. BELG. GUB. *Robert Dudley Comte de Leycester Gouverneur des Pais-Bas.* 1587. au revers un chien qui s'éloigne d'un troupeau de moutons. La Legende est, NON GREGEM SED INGRATOS; & dans l'exergue, INVITUS DESERO. *J'abandonne malgré moi, non le troupeau, mais des Ingrats.* Il étoit de la destinée de la Republique naissante de ne trouver dans les Maîtres qu'elle avoit voulu se donner, qu'une conduite violente & interessée, qui la degageât malgré elle d'une Superiorité dont ils abusoient. Sa liberté devoit être le prix de sa constance & non un don de ses alliez. C'est ce qui produit le grand nombre de medailles & de jettons où les peuples détachez de l'Espagne s'exhortent à esperer en Dieu, à ne point perdre courage à perseverer dans l'Union, à ne se point fier aux ennemis, à conserver leur liberté à quelque prix que ce soit, à combatre pour les autels & pour leurs familles, &c.

Les Espagnols ne s'epargnoient pas. Alexandre Farnese Duc de Parme, & les Generaux qu'il avoit sous ses ordres, faisoient de leur côté des medailles & des jettons sur les bons succès qu'ils avoient chaque Campagne : d'un autre côté Henri IV. s'étant placé

Digitized by Google

placé par sa valeur sur un trône qui lui appartenoit de droit, & l'Espagne s'obstinant à le traverser, il lui déclara la guerre. Cela donne lieu à une medaille où l'on voit son buste avec ce titre : HENRI. D. G. FRANC. ET NAV. REX. CHRIST. *Henri par la grace de Dieu Roi très Chrétien de France & de Navarre*; & sur le revers une Autruche qui foule aux pieds un oiseau de proye avec la devise ordinaire de ce Prince, PROVOCATUS PUGNO. *Je fais la guerre étant provoqué*; Et à cette autre où ce même Roi est à cheval armé de toutes piéces, l'épée à la main, à la tête de ses Escadrons ; avec ces mots, QUÆRO PACEM ARMIS. 1595. *Je cherche la paix par les armes.* Le Roi d'Espagne lui déclara la guerre à son tour ; rien n'est plus fanfaron que le jetton qui fut frapé à Anvers sur ce sujet. D'un côté on voit le Lion Belgique blessé à une des cuisses de derriere avec ces mots de Virgile : TUM DEMUM MOVET ARMA. 1595. *c'est alors qu'il prépare enfin ses armes.* Au revers une femme qui represente les Païs-Bas, assise dans son enclos avec son Lion. Elle paroît attaquée par plusieurs bêtes & entre autres par un porc, apparemment, dit l'Auteur, parce qu'on donnoit ce sobriquet aux François. Elle se tient cependant dans son enclos dans une attitude ferme & intrepide, à l'entour on lit cet mots CONTEMNIT AB ALTO. *Elle les mepriſe du haut de ſon fort.* Croira-t-on que Philippe II. qui manquoit de forces pour reduire une poignée de sujets armez, ait été

capable de mepriſer un Roi de France tel qu'Henri IV?

La mort de Philippe II. donna lieu à un jetton de Zelande où l'on voit un ſquelette tenant d'une main une horloge de ſable & de l'autre un dard dont la pointe traverſant une couronne s'appuye ſur un ſceptre baiſſé & paſſé en ſautoir avec une bêche, au milieu on lit: 13. SEPT. 1598, & à l'entour MORS SCEPTRA LIGONIBUS ÆQUAT; *La mort égale les ſceptres aux bêches*. Sur le revers ſont les armes de la Zelande, avec ces mots, VERBUM DOMINI MANET IN ÆTERNUM, *La parolle de Dieu demeure éternellement*. C'eſt ici que commence le Regne de Philippe III.

Nous avons dit que Mr. Van Loon n'oublie point dans ſon Hiſtoire de faire une mention honorable des Gens de Lettres qui ſe ſont diſtinguez par leurs études. C'eſt ainſi que Levinus Torrentius Evêque d'Anvers, fameux Poëte Latin, & commentateur de Suetone & d'Horace (p. 449.) Abraham Ortelius celebre Géographe, p. 502. Juſte Lipſe p. 513. & quantité d'autres ont leurs medailles & un court éloge placé ordinairement à la date de leur mort. Ce volume finit par une belle medaille d'Eliſabeth Reine d'Angleterre. Le revers repreſente le Phœnix, embléme d'un merite unique. Nous reſervons aux volumes ſuivans de ce journal, le détail du ſecond & du troiſieme tome de cette Hiſtoire Metallique, dont les Libraires comptent de donner inceſſamment le quatriéme & le cinquiéme.

AR-

ARTICLE III.

ÉLOGE HISTORIQUE *de Mr. le Comte de* MARSIGLI.

IL est heureux pour la République des Lettres qu'il se rencontre de tems en tems des hommes extraordinaires, en qui se rassemblent des circonstances favorables que l'on voit rarement unies. On ne manque point de gens qui cherchent à s'instruire à fonds d'une matiere dans le dessein de communiquer au public les recherches qu'ils auront faites; mais la plupart du tems ils n'ont pas toutes les facilitez que demande l'étude à laquelle ils se sont donnez. Bornez par la médiocrité ou de leur fortune, ou de leurs talens, ils ne sauroient arriver jusques aux sources où ils pourroient & devroient puiser les connoissances dont ils ont besoin; ainsi après bien de travail ils ne publient que des recueils, où l'on ne trouve rien que le fruit de quelques lectures que tout autre auroit pu faire aussi bien qu'eux.

On voit au contraire d'autres personnes qui ont eu mille occasions d'apprendre des choses utiles & excellentes qu'une infinité de gens ignorent; mais soit indolence, soit jalousie, soit quelque autre raison, ils ne se soucient point d'en faire part autrement que dans des conversations, toujours exposées à être oubliées, ou recueillies par une mémoire infidele. Il est rare qu'ils prennent

la plume pour ne pas laiſſer enſevelir avec eux des connoiſſances qu'ils ſont presque les ſeuls en état de nous donner. C'eſt principalement envers des Ecrivains de cet ordre, que l'on doit ſe piquer de reconnoiſſance & il eſt juſte que leurs ouvrages ſoient reçus avec diſtinction. Le Public n'a rien à ſe reprocher à cet égard ſur la maniere dont il a reçu ce qui portoit le nom de Mr. le Comte *Louis Ferdinand de Marſigli*.

Ce Seigneur, naquit à *Bologne* en 1660. il étoit fils du Comte Charles François de Marſigli. Comme ſa naiſſance le deſtinoit à la profeſſion des armes & que ſon penchant le portoit naturellement à l'étude; il trouva dans la ſuite le moyen d'aſſocier ces deux ſortes de merite. Il nous apprend lui-même que la lecture des differentes Hiſtoires de l'*Empire O toman* fit une de ſes occupations favorites dès ſa plus tendre enfance. Les grandes idées qu'elles lui donnoient des forces militaires de cet Empire, lui firent naître par l'uniformité des relations, un violent deſir de s'en inſtruire par lui-même. Il n'avoit que vingt ans lors qu'il s'en preſenta une occaſion favorable telle qu'il la deſiroit. Le Senateur Venitien *Ciurani*, qui avoit été Gouverneur & General de la *Dalmatie*, alloit relever à *Conſtantinople* le fameux Procurateur *Moroſini*, le même qui avoit été Ambaſſadeur à Paris & à Vienne. Mr. de *Marſigli* accompagna le nouveau Baile en Turquie, en 1680.

Il y porta ſes deux paſſions dominantes ſavoir

ſavoir cette curioſité inſatiable qui dans la ſuite a enrichi la Phyſique d'un aſſez grand nombre d'excellentes obſervations ſur le mechanisme de la Nature; & cette extrême envie de connoître à fonds le veritable état d'une nation que toutes les Puiſſances Chrêtiennes ont interêt d'humilier. Il n'épargna ni ſoins, ni argent, pour acquerir toutes les connoiſſances qui pouvoient ſervir à ſon deſſein. Chacun ſait combien la défiance des *Turcs* rend perilleuſes des recherches de cette nature. Il ſurmonta tous les obſtacles; & quelques *Turcs* gagnez par ſes liberalitez, lui donnerent les lumieres qu'il cherchoit. Il obtint par cette même voye la communication du *Canon Name*; Livre où l'on trouve dans le plus grand détail tout ce qui regarde la milice Ottomane & les reglemens pour les armées tant de terre que Navales. Il ſe le fit expliquer en Italien & y aquit une connoiſſance de cet Empire, dont il ſe ſervit utilement dans la ſuite.

Dans les intervales de ſon loiſir, il s'appliquoit à l'étude de la Phyſique. Menager de ſon tems il mettoit à profit celui qu'il ſembloit perdre à des promenades le long du Boſphore. On voit dans le voyage de *Tournefort* une partie des obſervations que Mr. le Comte de Marſigli faiſoit ſur le cours des eaux qui ſemblent ſortir toutes de la mer Noire, & il verifioit par ſes yeux une remarque deja faite du tems de *Procope*, mais devenue ſujette à caution avec le tems, ſi l'experience moderne ne l'eût pas confirmée.

Après onze mois de séjour à *Constantinople*, il en partit plus charmé des acquisitions qu'il y avoit faites que s'il en eût apporté toutes les dépouilles du Levant. Le Grand Visir *Cara-Mustafa*, plein des espérances flateuses que lui donnoit *Tekeli* chef des Mecontens de *Hongrie*, se préparoit à porter la guerre dans les Etats de l'Empereur. Plein d'un souverain mépris pour les Princes Chrétiens, ce Barbare comptoit de placer bientôt le Sultan son Maître sur le Trône de l'Empire Romain. Ce fut dans ces circonstances que le Comte de *Marsigli* revint de Turquie; il n'eut pas de peine à entrer au Service de l'Empereur Leopold, & on se trouva bien dans la suite d'avoir dans l'armée Impériale un homme de ce caractere.

Il s'étoit fort attaché aux mathematiques. Il servit d'abord à *Javarin* sous les ordres du Prince *Herman de Bade*, & non seulement il y fut employé aux fortifications de cette place, mais encore établi sur les ouvrages que l'on fit faire aux bords du *Rab*; il y travailloit lorsqu'il il fut pris esclave par les Tartares dans la grande incursion qu'ils firent dans la partie de la *Hongrie* qui confine à la basse Autriche. Il vit mettre ce Païs à feu & à sang. Les Tartares le vendirent à *Achmet Bacha* de *Temiswar* qui avoit auparavant été Tresorier de l'Empire, & il alla avec lui à la suite de l'armée jusqu'à *Javarin*, & vit investir la Ville de *Vienne*. Durant ce siegle le Bacha *Achmet* ayant été empoisonné, le Comte passa au pouvoir de quel-

ques

ques soldats de *Bosnie* qui l'acheterent, & qui après la levée du siége & la deroute de l'armée *Ottomanne*, l'emmenerent dans leur Païs au pied du mont *Rama* & de là en *Dalmatie*. Se voyant si près de *Venise*, il écrivit au Senateur *Ciurani* qui y étoit de retour, & lui mandant son état, il lui addressa quelques lettres avec priere de les faire tenir à sa famille à laquelle il demandoit sa rançon. Ce genereux ami envoya aussi-tôt une barque avec un homme chargé de plus d'argent qu'il n'en falloit pour le rachapt du Comte, & ordonna de le délivrer à quelque prix que ce fût. Cette generosité ne s'accorde pas avec le caractere d'avare que *Ricaut* donne dans son Histoire à ce Senateur Venitien.

A l'egard du *Comte de Marsigli*, Dieu permit qu'après avoir vû les *Turcs* dans leur Capitale pendant près d'un an qu'il employa à les étudier, il fût esclave parmi eux; qu'il parcourut bien du Païs avec leurs armées, ou avec les soldats qui l'avoient acheté, de sorte qu'il vit la *Thrace*, la *Servie*, la *Bosnie*, & la *Dalmatie* jusqu'à *Spalatro*. Il a immortalisé le souvenir du premier & du dernier jour de son Esclavage dans la donation qu'il a faite à l'Institut de Bologne dont il étoit le Fondateur, comme nous le dirons en son lieu. Il a voulu que les fêtes de l'*Annonciation* & de la *Visitation* de la Ste. Vierge, fussent celebrées solemnellement dans la Chapelle de l'Institut, en memoire de ce qui lui étoit arrivé.

Pès

Dès qu'il se fut remis du triste état où son esclavage l'avoit reduit, il reprit ses emplois militaires au service de l'Empereur *Léopold*; & les continua par degrez, suivant les differentes conjonctures de siéges & de batailles jusqu'au fameux Traité de *Carlowitz*. Cette guerre commencée par *Mahomet* IV. continuée par *Soliman* II. dont elle occupa tout le regne, finit enfin sous *Achmet* II. Ce Prince venoit de succeder en 1691. quand l'Empereur fit entamer une negociation par l'Ambassadeur d'Angleterre. Le Comte de *Marsigli* fut chargé de l'aller joindre à *Constantinople*. *Il passoit*, dit Ricaut, pour *Secretaire de l'Ambassadeur Anglois, mais il étoit envoyé par l'Empereur pour assister dans ce qui regardoit le Traité; étant une personne fort habile & propre pour ces sortes d'affaires.* Il devoit se rendre avec les Ministres d'*Angleterre* & de *Hollande*, auprès du Grand *Visir* à *Belgrade*, la mort du premier arrivée à *Andrinople* dans le temps qu'ils se préparoient à ce voyage, retarda les negociations. La Paix se conclut néanmoins au commencement de l'année 1699. & le Comte qui n'étoit pas demeuré oisif dans ses emplois militaires, le fut aussi peu dans tout le cours d'une negociation si importante, & il assista de ses conseils & de ses travaux, les Comtes d'*Ottingen* & de *Schlik*, Plenipotentiaires de l'Empereur. La même année il fut employé au reglement des Limites, & il menagea si habilement les affaires, qu'il conserva à l'Empereur, *Brod*, avec ses for-

Digitized by Google

fortifications que les Turcs vouloient démolir. Cette affaire des Limites l'occupa jusqu'au milieu de l'année 1701. Ce long séjour en Hongrie donna lieu à son magnifique Ouvrage du *Danube*.

Il demeura ainsi au service de l'Empereur Léopold, qui connoissant son merite se l'attachoit de plus en plus par des faveurs bien sensibles pour un homme du caractere du Comte. Il entroit dans les vues litteraires de ce savant General, & se plaisoit à lui faciliter les découvertes, en fournissant l'argent & les hommes dont il avoit besoin pour cela. C'est au dépends de ce Monarque que furent gravées la plupart des magnifiques planches dont les six volumes sur le Danube sont remplis. Mr. de *Marsigli* auroit sans doute consacré sa vie entiere à la Cour Imperiale, si la mort de Léopold n'eût pas changé cette disposition. L'Empereur Joseph conserva au Comte ses emplois militaires jusqu'à ce que le Prince de *Bade* qui commandoit en Chef, ayant fait la faute de laisser une nombreuse artillerie dans une mauvaise place, avec une garnison très foible; & cette Ville ayant été prise par les François après une vigoureuse defense, plus longue que ne comportoit l'état de la place & de la garnison, le Comte de Marsigli, fut sacrifié comme s'il eût capitulé trop-tôt, & il fut degradé de ses emplois pour sauver l'honneur du Prince. Le Comte d'*Arco*, autre victime de la même Politique, fut decapité.

Il

Il falloit un merite auſſi grand que celui du Comte de *Marſigli* pour ſe relever d'un coup auſſi foudroyant que celui-là. Il ſupporta ſa diſgrace avec un héroïſme Chrétien ; & comme ſi ce n'eût pas été aſſez pour éprouver ſa conſtance, il fut attaqué de maladies qui ſuſpendirent l'application qu'il donnoit à l'étude de la Phyſique à laquelle il vouloit deſormais ſe conſacrer. Il s'en dédomagea en s'amuſant à l'horlogerie, & à la conſtruction de divers inſtrumens de Mathematiques qu'il faiſoit de bois ou de cuivre, en un mot il forma pendant ce tems d'affliction tout l'appareil des Arts, qui occupe preſentement ſept chambres du Palais de l'Inſtitut.

Il ſe retira d'abord en France où Louis le Grand ſouhaita de le voir. Il parut à la Cour ſans épée, & parla de ſon état avec une douleur ſage & modeſte. Le Roi lui donna l'épée qu'il portoit & l'aſſura de ſes bonnes graces. L'Académie Royale des Sciences dans laquelle il avoit une place d'Académicien honoraire & étranger, depuis l'an 1703. l'auroit fixé à Paris ; mais outre que le tumulte de cette Ville ne lui convenoit pas, il jugea que l'air de *Montpelier* plus reſſemblant à celui de ſa patrie, convenoit mieux pour le recouvrement de ſa ſanté ; & de plus il y trouvoit auſſi une Académie Royale des Sciences qui fut charmée de ſe l'approprier.

A meſure que ſa ſanté ſe retabliſſoit, il s'embarquoit ſur la mer dans une barque de pecheur ;

Digitized by Google

pecheur, faiſoit ſonder, pour étudier la conformation du baſſin, il recueilloit avec ſoin les plantes marines qu'il éxaminoit avec une attentive ſagacité qu'il avoit naturellement. Tantôt il faiſoit des experiences ſur l'Equilibre, ou ſur la chaleur des eaux de la Mediterranée, ou ſur d'autres objects relatifs à ſon deſſein. Toutes ces obſervations devoient entrer dans un vaſte Ouvrage qui devoit être intitulé, *Hiſtoire Phyſique de la Mer*. Il faiſoit exactement deſſiner ce qu'il trouvoit, cela joint à ſes obſervations forma un manuſcrit Latin qu'il envoya à l'Académie Royale des Sciences. Il l'intitula ſimplement: *Specimen Phyſicum Hiſtoriæ naturalis Maris*, c'eſt-à-dire, *Eſſai Phyſique de l'Hiſtoire naturelle de la Mer*.

Les brouilleries qui ſurvinrent entre l'Empereur *Joſeph* & le Pape *Clement* XI, firent craindre une nouvelle guerre entre ces deux Puiſſances. Les Imperiaux s'étoient ſaiſis des Salines de *Commachio*, & le Pontife ſe crut obligé de ſe mettre en état de defence. Il leva une armée & appella le Comte de *Marſigli* pour la commander. Ce voyage ne fut pas inutile aux Sciences. Son goût pour la recherche des antiquitez, profita des intervales de loiſir que lui laiſſoit ſa nouvelle dignité. Entre autres recherches, il écrivit une Lettre Italienne à Mr. *Anſidei* Aſſeſſeur du St. Office. Il y refute l'erreur de ceux qui croyent que les Anciens ont eu le ſecret d'une lumiere perpetuelle dans les lampes ſepulchrales. Il fait voir par des experiences

periences très-exactes que la chose est impossible; & ce qui ferme la bouche aux instances & fait voir qu'elles ne servoient pas à éclairer, c'est que l'on en trouve quantité qui n'ont aucune trace d'avoir jamais contenu ni liqueur, ni graisse, ni rien d'onctueux, dont quelque chose au moins auroit pénétré leur substance qui est d'une terre poreuse. De plus il y en a qui n'ont aucune ouverture par où l'on ait pu introduire la liqueur ou passer la méche. On a vû dans notre Bibliotheque, que cet Ouvrage est entre les mains de Mr. *de la Martiniere*, & nous avons sû d'ailleurs que l'Auteur l'avoit prié d'en faire une traduction Latine, qu'il donnera sans doute quelque jour au Public.

Les apparences de Guerre n'eurent pas toutes les suites que l'on avoit apprehendées. Le Comte de *Marsigli* ne laissa pas d'en profiter, n'aiant pas occasion de servir le Pape Clement XI. du coté des armes, il le servit beaucoup mieux en le mettant à la tête d'un des plus utiles établissemens que l'on ait faits en faveur des Sciences. On voit bien que nous parlons de l'Institut des Sciences & des Arts. Comme les détails s'en trouvent dans l'Histoire que feu Mr. de Limiers en publia en 1723. nous y renvoyons le Lecteur.

Après que le Comte eut jetté les fondemens de cette Académie, il profita de la Paix qui avoit été conclue à *Utrecht*, pour continuer ses travaux literaires; il passa en *Angleterre* où il publia son *Traité des Champignons.*

nons. Il en avoit déja communiqué la substance à l'Académie Royale des Sciences à Paris; mais ce qui attira encore plus sur lui l'attention de la Republique des Lettres, ce fut le Programe qu'il publia de son grand Ouvrage sur le *Danube*. La Societé Royale de Londres se l'associa. Il regarda cette nouvelle recompense de ses études comme un nouveau motif qui l'engageoit à les redoubler. Quoi qu'il n'espérât point de finir jamais son Ouvrage de l'Histoire de la Mer, vû l'impossibilité de parcourir tout l'Océan comme il faudroit le faire pour établir les divers systémes qu'il s'étoit faits, il ne laissa pas de cotoyer la *France*, la *Flandres* & les *Provinces-Unies*, se risquant dans de mauvaises barques de pecheur, afin de continuer l'examen qu'il avoit commencé sur les côtes de *Languedoc* & de *Provence*. Etant à *Leyde* le savant Mr. *Boerhave* l'engagea à publier ce qui étoit fait. Mr. le Clerc traduisit en François l'*Essai Physique de l'Histoire de la Mer*. Ce mot d'*Essai* fut retranché du titre, & le traducteur publia l'Ouvrage à Amsterdam sous le titre d'*Histoire Physique de la Mer*, en 1725. *in folio*. Ce même Voyage servit à prendre des arrangemens pour l'impression du grand Ouvrage sur le *Danube*, qui parut en 1726. en 6 vol. *in folio*, & dont les Libraires achetterent la copie & les planches déjà faites pour une somme, que Mr. de Marsigli ne voulut recevoir qu'en livres pour la Bibliotheque de l'Institut.

En quittant la Hollande, il se rendit en

Italie, où il mit la dernière main à son *Etat Militaire de l'Empire Ottoman* qui vient de paroître. Il n'en a point vû l'impression achevée. Il avoit depuis long-tems une forte envie de se retirer en *Provence*, dans l'espérance d'y partager le reste de sa Vieillesse entre les exercices de pieté, & l'étude des Sciences, que l'âge n'a point été capable d'affoiblir en lui. Il comptoit beaucoup sur la consolation qu'il auroit d'y mourir entre les bras du Pere *Feuillée*, avec qui il étoit lié d'une amitié très-étroite. Mais ses affaires domestiques, celles de l'Institut qui lui étoient encore plus cheres que les siennes, le retinrent à Bologne plus long-tems qu'il ne pensoit. Il y mourut le 2. Novembre 1730. Les Nouvelles publiques assurerent qu'il avoit alors quatre vingt-deux ans. Cela ne s'accorde point avec l'âge qu'il se donne lui-même en divers passages de ses Livres. Un homme du caractere de ce Seigneur ne doit pas être soupçonné d'avoir voulu se rajeunir de dix ans. Non seulement il travailloit beaucoup lui-même pour avancer les progrès des Sciences, mais encore il se plaisoit à encourager les travaux des autres & à leur communiquer ses lumieres qui étoient très-grandes.

ARTICLE IV.

STATO MILITARE DELL' IMPERIO OTTOMANNO, *Incremento E Decremento del Me-*

Digitized by Google

Medesimo, del Signore CONTE DI MARSIGLI *dell' Academia Reale delle Scienze di Parigi, E di Montpelieri, E della Societa Reale di Londra, E fondatore dell' Instituto di Bologna. Opera ornata di Tavole tagliate in rame.* C'eſt-à-dire, L'ETAT MILITAIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN *ſes progrès & ſa décadence, par* MR. LE COMTE DE MARSIGLI *de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de Montpelier, de la Societé Royale de Londres, & fondateur de l'Inſtitut de Bologne. Ouvrage enrichi de planches en taille-douce.* A la HAYE, chez Pierre Goſſe & Jean Neaulme, Pierre de Hondt, & Adrien Moetiens. A AMSTERDAM chez Herm. Uytwerf & Franç. Changuion. in fol. pag. 151. pour la premiere partie & 199. pour la ſeconde, ſans la Preface & la table des chapitres qui occupent XVI. pages.

CE livre porte tous les caracteres qui diſtinguent les Ouvrages de ſon illuſtre Auteur; ſur tout on y ſent d'un bout à l'autre un genie ſuperieur qui ſe rend maître de ſa matiére, & qui ſans s'amuſer à chercher dans les écrits des autres de quoi contredire, étudie ſon ſujet comme ſi perſonne avant lui n'y avoit ſongé, & le traite avec des détails qui ſont le fruit de ſes propres obſervations.

Bien des Auteurs ont travaillé à nous faire connoître l'Empire Ottoman, ſans parler des Hiſtoriens, on avoit déjà *les Coutu-*

mes & les manieres des Turcs, par *Christ. Richer. La Republique des Turcs*, par G. Postel. *La condition, puissance & revenu de l'Empire Turquesque &c.* par le même. Le *Theatre de la Turquie par* Mich. le Fevre. *L'Interieur du Serail*, par J. B. Tavernier ; & tant d'autres livres que *l'Etat de l'Empire Ottoman* par Ricaut a presque entierement obscurcis.

Ce dernier est très-connu par les deux Traductions Françoises qui en ont été faites, & on a rendu justice au mérite de cet Ecrivain. Mais comme il a entrepris de donner une idée generale de cet Empire dans un assez petit volume in 8o. il a été obligé de resserrer extrémement les divers sujets qui demandoient d'être plus developpez. Il n'en est pas de même de Monsieur le Comte de Marsigli, comme il s'est borné à l'Etat militaire des Turcs, il a traité cette partie amplement & d'une maniere qui ne laisse rien à desirer. Plusieurs choses ont concouru à lui donner de grandes lumieres là-dessus. Durant son sejour à Constantinople il se procura à grands frais le *Canon Name*. C'est un livre qui contient tous les détails de la milice Ottomane & les reglemens militaires ; & sur tout on y trouve un Etat circonstancié des revenus de l'Empire.

A cet avantage s'en joignit un autre. L'Auteur s'étant mis au service de l'Empereur Leopold, fut pris par les ennemis dès la premiere campagne. Etant esclave parmi eux il fut à portée d'examiner dans la pratique

tique ce qu'il avoit étudié dans le *Canon Name*. Ayant recouvré sa liberté, il rentra dans les troupes Imperiales, continua de servir contre les Turcs jusqu'à la Paix de Carlowitz à laquelle il fut employé. Il retourna à Constantinople où il eut de nouvelles occasions de lever ses doutes. Voila bien des circonstances qui déposent en faveur du livre. Si on ajoute à cela l'exactitude scrupuleuse que l'Auteur apportoit aux recherches qu'il faisoit de tous côtez & les grandes facilitez qu'il eut pour recouvrer des memoires qu'un autre que lui auroit negligez, ou n'auroit pu se procurer; il en resulte un préjugé très-avantageux pour le succès de cet Ouvrage.

Les Libraires ne se sont pas contentez d'en publier une traduction Françoise, comme on a fait de l'Histoire de la Mer, dont on n'imprima que la Version en supprimant le texte même. L'Etat militaire de l'Empire Ottoman est imprimé en deux colonnes, dont l'une contient le texte Italien & l'autre la traduction Françoise.

La Preface ne contient que l'Histoire de l'Auteur par raport à ce livre, qu'il divise en deux parties: la premiere contient l'Etat du *Canon Name* en ce qui regarde le registre des fonds & les differentes sortes de Milice & leurs reglemens. Cela est precedé de quelques chapitres preliminaires pour éclaircir certaines choses traduites de ce *Canon Name*. La seconde traite des operations militaires des Turcs, dont l'Auteur a pris connoissan-

ce lorsqu'il étoit parmi eux, ou lors qu'il leur faisoit la guerre. Il cite les Evenemens, & comme il est plein de faits remarquables dont il a été témoin oculaire, ils lui échapent, pour ainsi dire, & viennent se placer d'eux-mêmes dans son recit. Cette partie contient aussi des remarques que l'on peut regarder comme un Suplément important de ce que n'a pas fourni le Canon Name.

Le but de Mr. le Comte de Marsigli est de montrer par une infinité de détails, qu'il y a bien à rabatre de l'idée éfrayante que l'on se fait en Europe de la puissance des Turcs. Tout abboutit à cette proposition. Mais la preuve en amene une infinité de détails très interessans. Après quelques remarques Historiques sur l'origine des Turcs issus des Turcomans, peuple belliqueux de la Tartarie, on fait voir qu'il s'en est fait un si grand mélange avec les nations vaincues dont ils ont envahi les Païs, qu'il ne leur reste plus rien d'ancien que le nom de Turcs. Une Carte dressée par *Abubekir Efendi*, Geographe Turc, fait voir les divisions des *Beylerbas*, des *Bachalats* & des *Beylats*. Cela étoit très-necessaire pour l'intelligence d'un livre de cette nature. Mais une autre Carte du même Empire distingue les Païs, où le Turc commande absolument de ceux qui ne sont que tributaires, ou alliez. Dans toute cette vaste étendue d'immenses contrées qui contenoient anciennement une multitude de Villes & même de Royaumes ou de Republiques, sont aujourd'hui presque

Digitized by Google

que entierement vuides, & dépeuplées. Les déserts de l'Arabie Petrée & de la Sablonneuse; les Païs où les courses des Arabes & des Voleurs ne permettent pas que l'on vive en sûreté; les Etats qui ont des Princes de leur Nation feudataires de la Porte; d'autres qui ne sont sujets que de nom; les regions heriſſées de montagnes; tout cela fait une extrême diminution dans les forces que cet Empire auroit effectivement, si les parties en étoient aussi peuplées & aussi soumises que l'étoient celles de l'Empire Romain dans son état florissant. Après des détails très-curieux sur ce sujet, l'Auteur donne une idée genefale des Loix, des Finances, & de l'État militaire des Turcs. Une si vaste étendue peuplée de gens de mœurs & de Religions diferentes, ne se peut conserver sans des Loix qui les tiennent tous en bride; il est necessaire d'y entretenir de grandes forces par terre & par mer, & cet entretien demande des sommes immenses.

L'exercice des Loix & de la Justice est confié à des Juges de differens ordres. Les moins considerables de tous, sont les *Cadis*; ensuite les *Mullas*, & enfin les *Cadilesquers*, dont les jugemens sont portés devant le *Mufti* en derniére instance. Ces Juges sont distribués dans tout l'Empire par départemens, qui portent le nom de judicature, & la haute dignité de *Cadilesquer* est partagée en deux, l'une pour *l'Europe*, & l'autre pour *l'Asie*.

Ce Corps de Juges, qui a le *Mufti* pour

Présidents, est nommé *Ulama*; & les affaires considérables qui regardent la Religion & l'Etat, sont de son ressort. On parvient au grade de *Cadilesquer*, après avoir passé par les Offices subalternes de la judicature. Le *Mufti* est choisi parmi les *Cadilesquers*, par la faveur du *Sultan*, & encore plus par celle du *Visir*; & lorsque ces deux grands Officiers sont unis, ils peuvent, faire la Loi au Grand Seigneur lui-même.

L'ordre pour le maniement des Finances est si beau & si bien établi, soit pour les Charges, soit pour les Régistres, que quelque Puissance Chrétienne que ce soit, trouveroit de quoi s'y instruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y glissent.

Le Gouvernement militaire politique est divisé en deux parties principales; savoir l'Europe sous le nom de *Romelie*, & l'Asie sous le nom de *Natolie* ou même d'*Obecada*, c'est-à-dire de delà, par raport à Constantinople qui est en deçà de la Mer. Les Turcs ont conservé dans les Gouvernemens les divisions qu'ils y trouverent lorsqu'ils les conquirent. Les grands ont le titre de *Bathalats*, & quelques-uns de leurs Gouverneurs portent necessairement le caractere de *Visir*, d'autres sont de simples *Bachas*, qui peuvent être quelquefois du rang des *Visirs* ou des *Beglerbegs*, qui tant qu'ils sont en charge, prennent le nom de la capitale où ils resident, qui est ordinairement la même que du tems des Chrétiens. Ces *Bachalats* sont partagez en plusieurs départemens gouvernez

vernez par un Officier qu'on nomme *Beg* ou *Sangiac*, & ceux-ci ont sous eux un certain nombre de *Zaims* & de *Timariots*. Ils sont tous subordonnez au *Bacha* ou *Visir* ou *Beglierbeg* de la Province, qui donne audience publique une fois par semaine accompagné des premiers Officiers de la judicature pour entendre les plaintes des *Zaims*, des *Timariots* & de tous les autres soldats, & celles des sujets Chrêtiens, que les Turcs nomment *Raja*, c'est-à-dire, sujets, & des Juifs qu'ils appellent *Gisrit*. A cette occasion nous remarquerons que le Comte de *Marsigli* donne le nom Turc de chaque chose & qu'il l'écrit de la maniere qu'il croit la plus conforme à la prononciation qu'il a entendue. Cela est ainsi par tout dans son livre, & dans les Cartes.

Le grand but des Mahometans étoit d'abord de détruire tous les Chrêtiens, qu'ils nomment *Giaur*, c'est-à-dire, *infideles*. Mais comment auroient-ils peuplé tous les Païs subjuguez? Si de la Turquie on retranchoit les Chrêtiens soit Grecs, soit Armeniens, soit Coptes, soit du rit Latin, ce ne seroit plus qu'un desert inculte. Ils furent donc obligez de deroger à leur ancienne maxime; & non seulement ils ont conservé les peuples qu'ils trouvoient dans un Païs, se contentant de les assujetir à leur forme de gouvernement; mais même ils ont pris le parti de recevoir ceux qui se retiroient chez eux. C'est ainsi qu'ils reçurent les Juifs que l'on chassoit de l'Espagne. Il est aisé d'en con-

Digitized by Google

clure que de ce grand nombre de nations differentes on ne sauroit tirer des milices suffisantes pour deffendre l'Empire, à moins qu'à chaque fois les *Bachas* n'enrôlent dans leurs départemens la plus vile populace & tout ce qu'ils peuvent trouver à bas prix, prenant même des Chrêtiens faute d'autre monde. A l'égard des troupes de *Transfilvanie*, de *Moldavie* & de *Walachie*, ils avouent qu'elles ne leur servent qu'à grossir l'armée & à dispenser les *Spahis* & les *Janissaires* de certains emplois desagréables. A ce motif se joint une raison politique. Ils tiennent par là ces nations infideles hors de leur patrie, où elles pourroient remuer quand la Porte est en guerre avec des Princes Chrêtiens, ce qu'elles ne peuvent faire étant sous les yeux d'une armée. Notre Auteur entre ensuite dans une énumeration des diverses Langues que l'on parle en Turquie; & il en fait une division locale.

Il s'en faut bien que les Sultans aient une autorité aussi indépendante qu'on le croit communément. Elle a pu être telle du tems de *Soliman* le Grand, mais cela est bien changé depuis 1566. qui fut l'année de sa mort. Le Visir *Kiuperli* qui fut tué à la Bataille de *Slankemen*, disoit souvent que tous les Successeurs de ce Monarque, sans en excepter un seul, avoient tous été des imbeciles ou des Tyrans du peuple; & exagerant l'impossibilité de ramener l'Empire au point de grandeur où ses forces pouvoient l'élever, tant qu'il seroit dans cette ligne abêtie

bêtie, il concluoit qu'il falloit en éteindre la race & donner l'Empire à une autre. Le corps de milice qui eſt auprès de ſa perſonne & qui devroit faire ſa ſûreté, eſt toûjours la maîtreſſe de le faire paſſer du trône au cachot, ſi elle veut bien ſe contenter de cette punition; & de lui demander la tête de ſon Viſir & celles de ſes plus chers favoris. Il ne dépend pas du Sultan de déclarer la Paix ou la Guerre; il faut pour l'un ou pour l'autre qu'il ait le conſentement du Mufti & des principaux dépoſitaires des Volontez du peuple & de l'armée. L'Auteur appuye ce qu'il dit par des exemples. Voila, pourſuit-il, qu'elle eſt la miſerable condition d'un Sultan que quantité de cérémonies exterieures font paroître ſi grand & ſi heureux. On n'oſe ſe hazarder à le regarder en face; on baiſe la terre devant lui, on ne lui parle que profondément inclinè, on court à bride abbatue, ſi on ſe trouve dans un endroit par où il doit paſſer, pour ne pas s'expoſer à ſa vue que les Turcs appellent *Divine*. On fait une infinité de reverences & de prieres dans les oraiſons publiques & des acclamations dans chaque cérémonie; & malgré tout cela dans le même tems, on penſe ſouvent à lui ôter le trône ou même la vie.

Le bonheur des *Bachas* n'eſt pas plus ſolide. Ils n'ont qu'un faux brillant qu'ils ſe procurent par les queues de cheval arborées devant eux, par ce grand nombre de Pages & de Domeſtiques richement habillez, ce qui

Digitized by Google

qui les fait paroître plus grands qu'ils ne sont veritablement. Ces dehors imposent aux Etrangers, mais les Turcs qui les connoissent beaucoup mieux, rabattent beaucoup de ce pouvoir apparent. Les *Bachas* sont aussi bien que leur Souverain exposez aux caprices d'une soldatesque mutine & tumultueuse. Ils sont entourez d'espions qui examinent toutes leurs demarches. Souvent leurs richesses leur tiennent lieu de crime & les font perir. Dans l'administration de la Justice, ils sont genez par le Divan, c'est-à-dire, par un Conseil de Justice composé de la plus grande partie des Officiers militaires de tous rangs, tant d'infanterie que de cavalerie, des premiers Officiers de Justice & de Finance, & quelquefois mêmes des anciens qui ont été dans les emplois. Après des détails fort instructifs là-dessus, l'Auteur examine le naturel des Turcs, leurs repas, leur nourriture ordinaire, leur éducation, leurs exercices dans leur jeunesse, leurs usages dans la maladie, leurs excès, leurs inclinations & leurs Etudes. Il observe à cet égard que la premiere chose qu'ils apprennent dans leurs Ecoles, ce sont les Elemens de leur Religion. Ceux qui veulent ensuite faire du progrez dans les Lettres, s'exercent continuellement à bien écrire en prose & en vers, & écrivent ensuite leurs Histoires avec beaucoup d'esprit & une scrupuleuse exactitude, qui devient même ennuyeuse, parce qu'ils s'attachent trop à détailler jusques au moindres

Digitized by Google

dres circonſtances. Ils s'appliquent beaucoup à la Logique, & à toutes les autres parties de l'ancienne Philoſophie, & ſur tout à la Medecine. *L'Alcoran* ne leur défend que les diſſections Anatomiques, dans la croyance que l'ame ne ſort pas entiére en un inſtant du corps d'un *Mahometan*. Elle paſſe, ſelon eux, de membre en membre, juſques à la poitrine, d'où enfin elle l'abandonne; & par conſequent, diſent ils, en diſſequant un corps, on tourmenteroit le patient.

La Chymie leur plait infiniment; ils compoſent leurs remedes ſuivant les anciennes recettes d'Avicenne, & de Dioſcoride, & ont quelque connoiſſance de la Botanique. Ils s'apliquent beaucoup à la Géometrie, à l'Aſtronomie, à la Géographie & à la Morale; l'Auteur allegue en preuve un catalogue de quatre vingt-ſix mille Auteurs du dernier ſiécle qui ſe trouve dans ſa Bibliotheque de Bologne. Il parle à cette occaſion de cette Bibliotheque qui contient des monumens précieux qu'il a lui-même rapportez du Levant. Il y a quelque choſe de bien remarquable dans ce qui ſuit: „ Les Turcs, „ *dit-il*, ne font point à la verité imprimer „ leurs Ouvrages, mais ce n'eſt pas, comme on le croit communement, parce que „ l'Imprimerie leur eſt défendue, ou que „ leurs Ouvrages ne méritent pas l'impreſſion. Ils ne veulent pas empêcher tant „ de copiſtes, qui étoient au nombre de „ quatre-vingt dix mille, lorſque j'étois à

„ Con-

„ *Constantinople*, de gagner leur vie; & c'eſt „ ce que les *Turcs* ont dit eux-mêmes aux „ *Chrétiens* & aux *Juifs*, qui vouloient introduire l'Imprimerie dans l'Empire, pour „ en faire leur profit. Parmi les Manuſcrits „ dont je viens de parler, on y trouve, à „ ce que de ſavans *Turcs* m'ont dit, des „ traductions de quantité de textes *Grecs* „ qui regardent l'Hiſtoire de notre Religion *Catholique*, faites du tems de Mahomet, dont les originaux ont enſuite été „ brûlés, & dont les Manuſcrits *Arabes*, „ pourroient ſeuls nous donner connoiſſance. Il faut cependant ſavoir en faire „ choix; le bon s'y trouve mêlé parmi le „ mauvais, & la plus grande partie de leur „ contenu a été rapporté aux préceptes de „ *l'Alcoran.*"

On parle enſuite des mœurs & des paſſions des Turcs: on remarque en paſſant qu'ils ſont fort adonnez aux femmes; mais que cela ne les empêche point de s'appliquer à leurs affaires & qu'ils ne perdent pas leur temps à filer le parfait amour; & qu'enfin bien loin de faire la Cour au ſexe ils lui commandent en maîtres. On parcourt ainſi ce qui regarde leur orgueil dans la bonne fortune & leur abbatement dans la mauvaiſe, leur paſſion pour l'argent, leur luxe, leur diſſimulation, &c.

Après ces Eclairciſſemens l'Auteur paſſe aux monnoyes d'or, d'argent, & de cuivre, dont il donne la figure, les noms & la valeur. Il traite enſuite des poids, des marchan-

chandiſes & du commerce des Turcs, & vient enfin aux Revenus de l'Empire dont il fournit des tables où il paroît une extrême préciſion. Il en eſt de même de la milice Ottomane dont il fait voir d'un coup d'œil toute la diſtribution dans une ſeule page & comme les divers rangs chez les Turcs ſe diſtingnent par la forme du turban, une planche en repreſente juſqu'à quinze figures differentes. Il eſt impoſſible de ſuivre l'Auteur dans tous les détails où le même ſe matiere. Ses deſcriptions ſont d'autant plus aiſées à concevoir, que la plupart des choſes ſont très nettement exprimées dans les planches qui accompagnent ce livre. Ce ne ſont point des figures hazardées comme celles de quantité de livres, où le Libraire ſe rapporte à la bonne foi du deſſinateur qui ſaiſit comme il peut l'idée de ſon ſujet par la lecture de la deſcription qu'il en trouve. Ce ſont des deſſeins originaux faits ſur les lieux & au naturel, & que l'Auteur a tracez lui-même pour la plupart.

La ſeconde partie traite principalement des operations militaires, des armes offénſives & defenſives, & des Mines. Tout cela eſt repreſenté amplement tant dans les planches que dans les deſcriptions qui les accompagnent. A l'égard de la Cavalerie, l'Auteur n'oublie rien de l'Equipage des chevaux Turcs, & des Tartares. On voit la maniere dont ils paſſent les Rivieres à la nage; une planche montre comment les Tartares paſſerent le Canal, qui eſt entre le Lac *Naia-*

Naiaſſiller & l'Iſle de *Rhébao*; comme il étoit lui-même avec eux on peut ſe fier au tableau qu'il en fait. Les Etendars, les Tentes, les marques auxquelles chaque compagnie des Janiſſaires eſt reconnoiſſable dans une armée qui eſt campée, les Voitures qui portent les bagages & les munitions tiennent leur rang dans cet Ouvrage. Les campemens, la maniere de ſe retrancher, de ſe ranger en bataille pratiquées en quelques occaſions, où l'Auteur s'eſt trouvé, les attaques, les approches, la marche des armées, les operations des ſiéges, les travaux, les tranchées, les bateries; en un mot, l'art de prendre & de defendre les places ſelon la pratique des Turcs; tout cela étoit trop eſſentiel à un livre tel que celui-ci pour être oublié, auſſi l'Auteur a-t'il eu ſoin de s'y arrêter autant qu'il falloit pour en donner une idée que les gens du métier trouveront fort nette. On conçoit bien que des choſes de cette nature ne ſont pas matiere à extrait; auſſi bien que ce qu'il remarque ſur les forces navales de l'Empire Ottoman. L'Auteur finit par un état des comptoirs qui compoſoient le tréſor de cette nation en 1633. qu'elle étoit dans ſon état le plus floriſſant. Et par un examen des pertes que les Turcs ont faites depuis la Paix de Carlowitz & celle de Paſſarowitz d'où il conclut que l'armée des Turcs n'eſt formidable, que par un préjugé qu'il combat de toutes ſes forces.

Nous finirons par deux remarques. L'une eſt

est qu'il n'y a pas jusqu'aux vignettes & aux lettres grises qui ne tendent à caracteriser cet Ouvrage & qui ne soient relatives à la partie du livre au devant duquel elles se trouvent. L'autre est que le Traducteur nous paroît avoir manqué quelquefois le sens de son Auteur ; de sorte que l'Italien ne sera pas tout à fait inutile à ceux qui par profession auront besoin d'étudier cet Ouvrage, plus particulierement que les autres.

ARTICLE V.

IV. EXTRAIT, *ou suite de l'Abregé de la* DEFENSE *de la* DECLARATION *du* CLERGE' *de France en* 1682. *sur la Puissance Ecclesiastique, par* J. B. BOSSUET, *Evêque de Meaux*, &c. in 4.

LEs premiers Extraits que nous avons donné de cet important Ouvrage ont été si bien reçus, que nous croyons faire plaisir au Public en continuant cet Abregé. Il nous paroit d'autant plus important, que les Ecclesiastiques ne cessent de porter les plus rudes coups à la Puissance Temporelle des Princes, & qu'ils employent toute sorte de moyens pour faire valoir leurs chimeriques prétentions.

Mr. Bossuet discute dans le V. Livre les Passages de l'Ecriture & de la Tradition sur le I. Article de la Déclaration du Clergé. LIV. V. CHAP. I.

I. Proposition. I. *La Puissance Roïale & Souveraine établie pour regler & gouverner les choses Temporelles & Civiles est légitime dès son origine & le commencement de sa fondation, même parmi les Infidelles.* I. Proposition. Puissance Souveraine légitime

P. II. L. V. CHAP. I. Même dès son origine, même parmi les Infideles.

tels. Nous disons deux choses, la premiere, que cette Puissance est légitime, la seconde, qu'elle est légitime parmi les Infideles.

On apelle Puissance légitime, celle qui est fondée, non seulement sur des Loix, mais sur des Loix bonnes & équitables. Une Loi est bonne, quand elle réunit, dirige & réprime les hommes par de sages & justes ordonnances, d'où résulte naturellement entr'eux la Paix & la tranquillité publique; *a Rechèrchez*, dit Dieu par la bouche de son Prophète, *la Paix de la Ville, à laquelle je vous ai transferez*; c'est-à-dire, de Babylone Idolâtre & impie; *& priez le Seigneur pour elle, parce que votre Paix se trouve dans la sienne.* Un Peuple ne peut avoir de véritable Paix, que quand l'Etat dont il fait partie, se trouve dans le calme & la tranquillité. C'est ce que *b* l'Apôtre fait entendre aux Chrétiens, lorsqu'il leur recommande d'offrir à Dieu beaucoup de prières pour les Rois, afin qu'ils puissent eux-mêmes mener une vie douce & paisible: sur quoi *c* Tertullien adresse ainsi la parole aux Empereurs: *Si vous êtes dans le trouble & l'émotion, votre Empire y est comme vous, & tous les membres en étant ébranlez, nous participons aussi de votre côté le même malheur.* Et il n'y a personne qui ne convienne, que l'Autorité Souveraine & légitime étant une fois supprimée, les meurtres, les brigandages, & tous les crimes se débordent & se multiplient impunement de toutes parts.

a Jeremie 29. 7.

b 1 Tim. 2.

c Apol. c. 31.

Quelle conséquence tirer de là, si non que la Loi, qui a établi parmi les hommes des Puissances Souveraines, ne peut avoir son origine que dans la Loi Naturele? Les hommes en effet par les seules lumieres de la Nature ne preferent-ils pas la Paix à la Guerre, le bon ordre au desordre & à la confusion? ce qui les met dans la né-

cessité

ceſſité de s'aſſujettir à une Autorité légitime. C'eſt pourquoi il n'y a point de Nation même barbare, à moins qu'elle ne ſoit entierement ſauvage, & qu'elle ne vive à la maniere des bêtes, qui ne reconnoiſſe quelque Puiſſance ſuperieure. C'eſt une Loi tellement gravée dans tous les eſprits, qu'elle ne peut s'en effacer, que par le dernier aveuglement & la plus groſſiere férocité. Il eſt donc évident que les Puiſſances Souveraines ſont légitimes. Ier. membre de notre Propoſition. L. II. L. V. CHAP. I.

Le II. que le Gouvernement eſt légitime parmi les Infideles, & que leurs Empires ont été quelquefois des plus heureux & des plus floriſſans, eſt une verité ſi reconnuë de tout le monde dès le commencement du genre humain, qu'il ſeroit inutile de la prouver. Car comme dit S. Auguſtin, la raiſon n'a pas été tellement éteinte dans les hommes par leurs vices & leurs impietez, qu'il n'en ſoit reſté au moins quelque legere trace; & Dieu qui eſt eſſentiellement bon, a bien voulu, que ceux même qui l'avoient abandonné, conſervaſſent encore le lien de la ſocieté humaine. Delà vient qu'Abraham ne fait aucune difficulté de ſe liguer avec les Rois de Sodome & de Gomorre & d'autres Infideles, comme reconnoiſſant en eux une Inſtitution légitime; *a Hi enim pepigerant fœdus cum Abraham.* Ne voïons-nous pas auſſi le S. Patriarche Joſeph adminiſtrer comme légitime l'Empire de Pharaon, quelque corrompuë que fut alors l'Egypte par l'Idolâtrie? Qu'eſt-il beſoin d'ailleurs d'apuier de nouvelles preuves une propoſition ſi claire par elle-même, étant ſur tout formellement atteſtée par ces paroles de J. C. *b Reddite quæ ſunt Cæſaris, Cæſari*; où l'on voit qu'il commande en termes exprès d'obeir à un Prince

a Gen. 14. 2.

b Mat. 22. 21.

P. II. L. V. CHAP. I.

Prince Infidele, & à la Souveraine Magiſtrature d'une Ville Païene. Elle ſe trouve encore clairement établie en bien d'autres endroits de l'Ecriture, principalement par l'autorité de S. Paul, & du Prince des Apôtres.

a Tit. 3. 1.
b 1 *Pet.* 2. 13. 24. 25.

II. Quant à la 2. Propoſition ; *La Puiſſance Souveraine même parmi les Infideles vient immediatement de Dieu* : il n'y a non plus perſonne qui la révoque en doute ; Elle eſt de S. Paul qui dit ; *c Non eſt poteſtas niſi a Deo : quæ autem ſunt a Deo ordinatæ ſunt : itaque qui reſiſtit poteſtati, Dei ordinationi reſiſtit.* Ce qu'il entend de la Puiſſance Civile, comme il paroit ſenſiblement par la ſuite, où il parle du glaive pour exercer la vengeance Publique, des tributs, des impôts, autant de marques qui caractériſent cette ſorte de Puiſſance.

CHAP. II. 2. Propoſition. La Puiſſance Souveraine vient de Dieu.

c Rom. 13. 1.

Qu'il s'agiſſe là des Puiſſances Infideles & Idolâtres, rien de plus certain : tout le monde ſait qu'il n'y en avoit point d'autres du tems de S. Paul : ce ſont cependant ces Princes Païens & Idolâtres, qu'il apelle les Miniſtres de Dieu pour executer ſa vengeance contre les méchans : *non enim ſine cauſa gladium portat ; Dei enim Miniſter eſt, vindex in iram ei qui malum agit.* Auſſi a-t-on toujours regardé l'Autorité Souveraine comme une choſe ſacrée, entant qu'elle eſt établie de Dieu & qu'elle tient la place de Dieu même. C'eſt en cela que conſiſte ce grand & reſpectable Myſtere de Dieu, que S. *d* Gregoire de Nazianze reconnoit dans les Rois. De là l'uſage d'emploïer leur ſalut & leur conſervation pour marquer la Religion du ſerment : Urie & la femme ſage de Thecua jurent *par le ſalut de David* ; Joſeph pluſieurs fois *par le ſalut de Pharaon*, quoiqu'impie & idolâtre ; le même Divin Myſtere ſe trouvant également dans le Miniſtere des Rois

Roïauté choſe ſacrée. Salut des Rois emploïé dans les Sermens.

d Orat. 27.

Digitized by Google

Rois Infideles. Les Chrétiens faisoient encore les mêmes sermens, comme ils le disent par la bouche de *a* Tertullien, aux Empereurs Romains les plus grands ennemis de la Religion : *juramus .... per salutem eorum ; nam judicium Dei suscipimus in Imperatoribus, qui gentibus illos præfecit.* Le même Auteur nous fait envisager l'Empereur comme le premier après Dieu, & apelle avec autant de pieté que d'éloquence, l'honneur que les Chrétiens doivent lui rendre, la Religion de la seconde Majesté, *b Religionem secundæ Majestatis.*

P. II. L. V. CHAP. II. Honneur Religieux, à l'egard des Princes suivant Tertullien.

[a] *Apol.* c. 32.

[b] *Ibid.* c. 3.

III. Les Puissances Souveraines procédent de Dieu, non seulement quant au nom & entant que personne n'est élévé sur le Trône que par l'ordre de la Divine Providence ; mais encore par deux autres differens tîtres ; le 1er. en ce que les gouvernemens légitimes tirent leur origine de la Nature même, c'est-à-dire, de Dieu, qui est l'Auteur de la Nature ; car d'où vient aux hommes, si non de la Nature, l'amour de l'ordre & de la Police, d'où dépend leur conservation & leur tranquilité ? or sans une autorité superieure & légitime il ne peut y avoir aucun ordre.

CHAP. III. En quel cas la Souveraineté Temporele vient de Dieu.

Le 2d. en ce qu'il n'y a pas de doute que ce ne soit de la Loi naturelle qu'est dérivée cette Tradition aussi ancienne que le monde, & qui s'est perpetuée parmi les hommes, suivant laquelle ils ont toujours crû necessaire de s'assujettir à des Empires légitimes ; puisque aussi-tôt qu'ils furent dispersez après le Deluge, ils se réunirent d'eux-mêmes en corps de Villes, & de Roïaumes, & que les Peres nous assurent qu'un bien si avantageux au genre humain n'a pû lui être inspiré, que par le Createur. *L'égalité des conditions*, dit S. *c* Chrysostôme, *étant la source des*

[c] *In Psal.* 148. *Gloss. Ord.*

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. III. *contestations & des guerres, Dieu en établissant différentes especes de primautés & de sujettions, les a subordonnées les unes aux autres, comme la femme à l'homme, le fils au pere, les jeunes aux vieillards, l'Esclave au Libre, & le Sujet au Prince.* Et c'est sur la forme de la Puissance paternelle que celle du Prince a été instituée: on a toujours regardé les Rois comme les Peres du Peuple; nous en avons une preuve dans le nom d'*Abimelech*, qui étoit commun à tous ceux de la Palestine, & qui signifie *Pere Roi.*

C'est pour cela que les Apôtres & les Peres attribuënt à Dieu comme à son Auteur l'établissement des Puissances Souveraines, même parmi les impies & les Infideles, & que *a* l'Ecriture apelle Cyrus Roi de Perse *le Christ du Seigneur*, de même que Saül, David & Salomon. Et il est très-sûr qu'une Loi si sainte, si nécessaire pour maintenir l'ordre des choses humaines, reçuë dès le commencement par le consentement unanime de tout le genre humain, & dont l'usage est universel, ne peut provenir que de l'Autorité Divine; ce qui fait selon l'Apôtre qu'elle oblige en Conscience; *b non tantum propter iram, sed etiam propter Conscientiam.*

a Isai. 45. 1.

b Rom. 13. 5.

On ne peut expliquer plus parfaitement que le fait S. *c* Irenée, les grands avantages qui en reviennent à tous les hommes; & comment il n'est pas possible que les Puissances qui font regner la Paix parmi eux, viennent du Diable l'ennemi mortel de la Paix, & d'aucun autre, que de Dieu qui en est la source & l'Auteur. Et rien n'est plus pernicieux ni plus mal fondé que l'opinion de certains mauvais Theologiens, qui frapez à la vuë des vices & des crimes énormes de quelques Princes, ont osé avancer que leur Autorité ne devoit son origine qu'aux sugestions du Diable.

c L. 5. c. 24.

Il

Il eſt conſtant que ni le Diable ni l'orgueil n'ont pas tellement dépravé les Empires légitimes, qu'on n'ait toujours pû & dû reconnoître l'ouvrage de Dieu dans le bien de la Paix & de la Societé humaine, & le diſtinguer parfaitement de l'Ouvrage du Diable; *Etablir des Magiſtrats, des Souverains*, dit S. Chryſoſtôme, *voila l'Ouvrage de Dieu; élever à ces poſtes ſublimes des méchans qui en abuſent, c'eſt l'effet de la mechanceté des hommes.* P. II. L. V. CHAP. III.

A une verité ſi claire on opoſoit du tems de Gregoire VII. ce paſſage du Prophete *a* Oſée; *ils ont regné par eux-mêmes, & non par moi; ils ont été Princes, & je ne l'ai point ſu*: Paroles que pluſieurs ſavans Interprêtes entendent du regne de Jeroboam & des Rois d'Iſraël, qui ſe revolterent contre les véritables Souverains, Dieu le permettant ainſi pour la juſte punition de Salomon. Mais en ſupoſant qu'elles regardent des Rois légitimes, qui ne voit aiſément qu'on doit les expliquer, non de l'inſtitution de leur autorité, qui ſans doute venoit de celle de Dieu; mais de la maniere injuſte & contraire aux Loix divines, dont ils l'adminiſtroient ſans aucune crainte de ſes redoutables châtimens? *a Oſ. 8. 4.*

Que ſi on demande préſentement quelle difference il y a entre la Puiſſance Sacerdotale & la Puiſſance Civile, l'une & l'autre venant de Dieu, il ne ſera pas difficile de répondre qu'elle eſt grande en toutes manieres. 1o. C'eſt Dieu même qui a établi le Sacerdoce ſoit Legal, ſoit Evangelique, étant rendu preſent & viſible d'une maniere toute ſpeciale: mais l'Empire Civil quoiqu'inſtitué de Dieu, ne l'a pas été en vertu d'une ſemblable preſence de la Majeſté Divine. 2o. Dieu a réglé expreſſément la forme & le gouvernement de la Principauté Eccleſiaſtique: quant à la Temporelle, il ne l'a ordonnée Difference entre le Sacerdoce & l'Empire.

P. II. L. V. CHAP. III. qu'en général, & en a laissé la forme à la volonté des hommes, pour la rendre soit Monarchique, soit Aristocratique, soit Démocratique ou Populaire. 30. Le vrai Sacerdoce & la légitime administration de cette Puissance ont toujours été joints à la véritable Religion : au lieu que l'Empire légitime se trouve même parmi les Infideles. 40. La cérémonie qu'on observe dans la consecration de Prêtres, est entierement Divine, un des Sacremens que Dieu a instituez, & n'est valide que par l'entremise & l'operation exprimée de la Divinité & de l'Esprit Saint : Le Sacre des Rois n'a été prescrit de Dieu qu'en général, & n'est ni absolument nécessaire, ni essentiel à l'exercice des fonctions Roïales. Il seroit inutile d'en dire davantage sur une chose si claire ; puisque les Chrétiens reconnoissent comme une verité tout à fait certaine, que les Puissances légitimes viennent de Dieu & même d'un Dieu misericordieux, qui veut bien s'interesser aux choses humaines, & les régler par la sagesse de sa Providence. Il s'agit maintenant d'exposes les conséquences qui en peuvent naturellement resulter.

CHAP. IV. 3. Proposition. Puissance Roïale & Souveraine n'est sujette à aucune autre de l'ordre de Dieu. Consentement de toutes les Nations sur ce sujet.

IV. 3e. Proposition : *La Puissance Roïale & Souveraine est tellement établie de Dieu dès son premier commencement même parmi les Infideles, qu'elle est la seconde à l'égard de Dieu, c'est-à-dire, la premiere dans son genre & dans les choses qui la concernent, sous Dieu & après Dieu ; & il n'y a aucune autre Puissance ordonnée de Dieu, qui la puisse destituer, ou la faire rentrer dans l'ordre.*

Cette Proposition est une suite naturelle de la précédente : car si la Puissance Souveraine même parmi les Infideles vient de Dieu, il n'est pas moins constant, que Dieu n'a établi aucune autre Puissance superieure, de laquelle elle puisse dépendre. Quelle

Digitized by Google

Quelle pourroit être cette Puiſſance ? la vile, ou quelqu'autre ? Mais, c'eſt juſtement cette Puiſſance, qui ſeroit la Puiſſance Souveraine, dont nous faiſons Dieu l'Auteur, & que nous diſons être la ſeconde à l'égard de Dieu. Seroit-ce la Puiſſance Sacerdotale ? mais cette Puiſſance parmi les Infideles vient du Diable, & non pas de Dieu. Nous ne liſons pas non plus que Melchiſedech Prêtre du Très-Haut, ait eu en cette qualité aucun pouvoir ſur les Rois. Nous ſavons à la verité qu'il étoit Roi lui-même ; mais qu'il n'avoit le gouvernement que de ſon Roïaume particulier. Que l'on ait vû aſſez ſouvent auparavant ſoit les Premiers nés, ſoit les Peres de familles, ſoit quelques autres offrir des Sacrifices, ils participoient ſeulement en ce point aux fonctions ſacerdotales; mais cela ne regardoit en rien l'adminiſtration des Empires. Le Sacerdoce Légal inſtitué par Moïſe n'a été en uſage que long tems après l'établiſſement des Roïaumes légitimes, & apartenoit à la Nation Judaïque privativement à toutes les autres. La Puiſſance Roïale & Souveraine étoit donc floriſſante & en vigueur dès le commencement, & établie de Dieu en telle ſorte, qu'elle étoit dans ſon ordre & dans les choſes qui le concernent ἀνυπέυθυνος, c'eſt-à-dire, qu'elle n'avoit au-deſſus d'elle que la Puiſſance Divine. Ce qui eſt notre Propoſition. P. II. L. V. CHAP. IV.

N'eſt-ce pas préciſement pour cela que nous voïons Dieu ſe réſerver à lui ſeul la punition des Rois impies ? Enſeigner dès-lors à ſon Peuple devenu odieux à Pharaon & aux Egyptiens ſur tout à cauſe de la Religion, à ne point s'élever contre ce Prince, quoiqu'il le traitât ſi durement, mais à ſe contenter de crier vers Dieu, de ſe preſenter devant le Roi pour l'avertir,

P. II. L. V. CHAP. IV.

tir, le presser, & l'épouvanter par des prodiges; mais sans jamais entreprendre de lui faire aucune violence, car ce fut Dieu seul qui par ces effraïans & prodigieux miracles déploïa la force de son bras tout-puissant sur Pharaon, comme étant un Roi dont il s'étoit reservé la juste vengeance; *je a vous ai établi*, dit Dieu de ce Puissant Prince plein d'un orgueil indomtable, *pour faire éclater en vous ma Toute-puissance.*

a Exod. 9. 16.

Telle est donc la voix unanime, tel est le sentiment commun de tout le Genre humain. Comment en effet la Paix, cet ordre des choses humaines, qui sont l'Ouvrage de Dieu, pourroient-ils subsister, s'il avoit constitué quelqu'Autorité Souveraine à laquelle tous fussent tenus d'obeir, comme étant la premiere après Dieu, & indépendante de toute autre? C'est aussi par une telle Autorité qu'on a vû gouverner la République chez les Romains, les Grecs, les Indiens, les Perses, en un mot chez toutes les Nations; Et au-dessus de la Puissance Civile il n'y en avoit aucune autre posée de Dieu, qui eût droit de changer à son gré quoique ce soit dans le Gouvernement.

Vaine objection tirée de l'autorité des Druides, Augures &c. en faveur de la Puissance indirecte.

Quant à ce qu'on dit des anciens Druides, que nos Gaulois s'en raportoient à leur volonté & à leur jugement dans toutes leurs contestations; des Augures, de Ciceron revêtu de cette sorte de dignité sacerdotale, & qui en traite avec tant d'éloquence; A quoi tout cela vient-il? dira-t-on que les Druides, les Augures, les Aruspices ou Extispices, fussent établis par l'ordre de Dieu? Tout le monde ne sait-il pas que c'étoient de faux Prêtres de même genre que les fausses Divinitez, auxquelles ils se consacroient, qui n'avoient d'autre droit que celui que les Villes & les Princes vouloient bien leur accorder? Qui doute

doute qu'on ait pû faire quelque Loi en leur faveur pour leur attribuer une partie de la Puiſſance publique: puisque nous lisons même, que dans quelques Villes le Sacerdoce s'eſt trouvé reüni avec l'Empire? Vouloir prouver, comme fait Baronius, par le pouvoir qu'ont eû ces ſortes de Prêtres, & ſur tout les Augures, que le droit naturel fait connoître à tous les Peuples, que la ſuprême Autorité apartient aux Prêtres; c'eſt donner dans des excès & des fauſſetez manifeſtes. Mais les Augures, diſent ils, au raport de Ciceron pouvoient en vertu de leur autorité Souveraine empêcher, diſſoudre les Comices, & ordonner aux Conſuls d'abdiquer la Magiſtrature, abroger les Loix, qui n'étoient point conformes au Droit. Ceux qui objectent de pareilles choſes, veulent ſans doute paroître ignorer quelle en eſt la véritable origine. Les Païens, comme on ſait, s'imaginoient découvrir des marques ſingulieres de la Volonté Divine ſoit dans les Eclairs, ſoit dans les Foudres, ſoit dans l'éclat du Tonerre, ſoit dans le Vol des Oiſeaux, ſoit dans les entrailles des Victimes: que s'ils n'y avoient égard, ils s'expoſoient aux plus funeſtes malheurs; qu'ils ne devoient point par conſequent tenir les Comices, ſe charger des Magiſtratures, ni rien entreprendre des affaires publiques ou particulieres, ſi les Oiſeaux ne le préſageoient; que les Dieux Immortels faiſoient connoître leurs volontés par cette ſorte de ſignes & de langage; que les Aruſpices & les Augures avoient l'art d'interpréter. Mais ſi on prétend que tous ces uſages ſuperſtitieux venoient du Droit Naturel, nous aurions donc nous autres grand ſujet de nous plaindre de la Nature de ne nous avoir inſpiré pour eux qu'un Souverain mépris, & non pas de nous en raporter P. II. L. V. CHAP. IV.

P. II. L. V. CHAP. IV. ter à nos Prêtres sur les Guerres, les Jugemens, les Assemblées en un mot sur tout genre d'affaires.

Les Augures n'ordonnoient à un Consul de se défaire de sa charge, que quand il y avoit du défaut dans sa création, ou que quelque prodige engageoit à rompre les Comices, ou qu'il étoit élevé à la Magistrature sans avoir consulté le Vol des Oiseaux, & ainsi selon qu'ils pensoient, contre la volonté des Dieux. Que si des Theologiens n'ont pas de honte de citer ces exemples en faveur du droit attribué à la Puissance Ecclesiastique de déposer les Rois; qu'ils disent donc en même tems que nos Pontifes se mêlent aussi d'expliquer la volonté de Dieu à eux revélée par des signes clairs & expressifs : ou comme ils prennent tant de plaisir à faire valoir le droit des Augures, qu'ils fassent voir qu'en vertu d'un si beau droit on ait reconnû, ou sacré quelqu'un de nos Rois Chrétiens, ou du moins ordonné à quelque Consul annuel d'abdiquer sa charge, dont il a été une fois pourvû du consentement de sa Ville. Mais c'est trop s'arrêter sur des choses si frivoles. Il convenoit cependant de ne les pas ometre, puisque des Theologiens d'un certain nom n'ont pas fait difficulté d'y avoir recours, tout leur étant bon pour apuïer une mauvaise cause. Mais revenons presentement à nos Propositions.

CHAP. V. Le Gouvernement Civil peut être parfait sans la véritable Religion.

V. Jusqu'ici nous avons établi trois choses. La 1ere que dès le commencement du Monde les Puissances Souveraines & les Magistratures sont légitimes même parmi les Infideles : La 2de que leur Autorité vient de Dieu; La 3 qu'ils l'ont tellement reçuë de lui, qu'elles sont les secondes à l'égard de Dieu; c'est à-dire, les premieres dans leur genre, Dieu n'en aiant établi

au-

Digitized by Google

aucune autre, à laquelle elles soient assujetties dans les choses qui les concernent. A ces Propositions évidemment certaines on ajoute un Corollaire, qui n'est pas moins indubitable.

P. II. L. V. CHAP. V. est independant de toute autre Puissance.

COROLLAIRE.

Un Gouvernement peut être parfait, en ce qui est de l'ordre & des droits de la Societé humaine, sans le veritable Sacerdoce & sans la véritable Religion. Pour prouver ceci il n'est besoin que de l'expliquer.

On peut considerer un Gouvernement sous deux égards. 1°. Dans l'ordre moral, ou en genre de mœurs. 2°. Dans l'ordre Politique, ou dans le genre de la Societé Civile.

Ainsi quand nous disons, qu'un Gouvernement peut être parfait sans la véritable Religion, nous ne prétendons pas que ce soit dans l'ordre moral: il ne peut y avoir de bonnes mœurs, que dans la veritable Religion, & que quand on se propose pour fin la véritable Beatitude, où aboutissent les mœurs & toute la vie des hommes; car, comme dit S. Augustin, une ville ne peut être heureuse & parfaite par des voïes differentes de celles qu'a l'homme pour le devenir; puis qu'une Ville n'est autre chose qu'une Societé d'hommes réunis ensemble. Il n'y a donc point de Gouvernement parfait dans l'ordre moral sans la vraïe Religion.

Mais nous soûtenons qu'il peut l'être dans l'ordre Politique, on en ce qui est des droits de la Societé humaine. Un Gouvernement est parfait 1°. Entant qu'il est légitime; 2°. Entant qu'il est veritablement de Dieu, & par là respectable à la Pieté Chrêtienne. 3°. En ce qu'il est Souverain en soi-même, absolu & indépendant de toute

P. II. L. V. CHAP. V.

toute autre Puissance. Or tel a été, & tel est encore le Gouvernement, même chez les Infideles & les Idolâtres. Un Gouvernement peut donc être parfait sans la vraïe Religion & sans le véritable Sacerdoce.

Et quoiqu'il n'y ait chez les Infideles qu'un Sacerdoce faux & illégitime, ils ne laissent pas d'avoir de vrais & légitimes Magistrats, établis de la main de Dieu, qui a donné à la Religion & à l'Empire une telle forme ou constitution, que la vraïe Religion peut être sans l'Empire, & l'Empire vrai & légitime sans la véritable Religion.

On a vû la véritable Religion subsister, non seulement sans être unie à l'Empire; mais même malgré l'opposition des Empereurs; ainsi s'est-elle maintenuë chez les Hébreux contre tous les efforts de Pharaon, de Nabuchodonosor, de Baltassar, des Rois d'Assyrie, de Perses, de la Grece; chez les Chrétiens malgré les plus violentes persécutions d'un si grand nombre d'Empereurs Idolâtres. Pour ce qui est de l'Empire véritable & légitime, il se trouve encore partout sans la vraïe Religion.

L'Empire ou le Gouvernement Civil n'est donc subordonné à la Religion, & n'en dépend que dans l'ordre moral, & non pas dans l'ordre Politique, ou quant aux droits de la Societé humaine; puisqu'à cet égard la Religion & l'Empire peuvent subsister l'un sans l'autre.

De ces vérités reconnuës de tout le monde il s'ensuit, que quelle que soit la Religion, quoique les Prêtres qui en sont les Chefs, puissent faire, enseigner, ou ordonner par rapport au Prince qui a le Gouvernement Civil, le Prince n'en conserve pas moins dans toute leur intégrité, tous les droits qu'il a d'ordonner & de regler la Societé civile; Et qu'un Prince étant éta-

Digitized by Google

établi de Dieu le premier après lui, ne peut jamais être déposé par la Puissance Sacerdotale. Rien au monde n'est plus certain que tout cela, à moins que Dieu n'eût fait quelque changement dans l'ordre des Puissances Souveraines par l'institution du Sacerdoce, soit de l'ancienne, soit de la nouvelle Alliance, & qu'il ne lui eût attribué le droit de déposer les Rois, & de régler les choses Temporelles. Or les Propositions 4. & 5. nous vont apprendre s'il a fait quelque chose de semblable.

P. II. L. V. CHAP. V. Si Dieu a changé le Gouvernement par le Sacerdoce Legal ou Chrétien.

VI. *Proposition 4e. Dieu par l'Institution du Sacerdoce Legal n'a rien changé dans la nature ou l'état du Gouvernement, ou de la Puissance Roïale & Souveraine. Il a déclaré au contraire très expressément qu'elle est la seconde à l'égard de Dieu, & la premiere en son genre, & dans les choses qui la concernent.* Il est constant que Dieu n'a accordé ni directement, ni indirectement au Sacerdoce Mosaïque aucun droit de régler les choses temporelles & de déposer les Rois, soit chez les fideles, soit parmi les Infideles. La chose est hors de tout doute par raport aux Infideles; puisque le Sacerdoce Legal ne les regarde en aucune maniere.

CHAP. VI. 4. Proposition. Nul changement dans la Puissance Souveraine par le Sacerdoce Legal.

Pour ce qui est des fideles, il n'est pas moins facile de le démontrer. Quand Moïse établit *le Sacerdoce, & qu'il en explique les fonctions jusqu'aux moindres détails, dit-il un mot d'une prérogative aussi considérable, que seroit le droit de déposer les Rois, & de l'obligation où seroient les Rois de descendre du Trône à l'ordre du Grand Prêtre? Quand les Israëlites demandent un Roi tel qu'en ont ses autres Nations, Dieu ordonne à Samuël de les écouter, & de leur donner un Roi tel qu'ils le demandent, & par conséquent Souverain & indépendant de

* *Exod.* c. 28. *Levit.*

toute

P. II. L. V. CHAP. VI. toute autre Puiſſance. *a Sicut & caeterae habent nationes.*

CHAP. VII. Onction Roïale; & élection des Rois par Samuel ou d'autres Prophetes n'attribuent au Sacerdoce aucun droit ſur les choſes Temporelles.

a Deut. 17. 14. 1 Reg. 8.

VII. Peut-être dira t-on que l'Onction Roïale que les Rois d'Iſraël devoient recevoir, étoit un titre ſpecial qui les ſoûmetoit aux Prêtres, & que ceux-ci avoient par là un droit particulier de les choiſir & de les deſtituer. Mais ſi l'on veut prendre la choſe dès ſon origine, n'eſt-ce pas Samuël, qui n'étoit ni Grand Prêtre, ni Prêtre, mais ſeulement Levite, qui par l'ordre exprès & particulier de Dieu établit Saül Roi, & le réprouve enſuite, choiſit & Sacre David pour regner en ſa place? Il n'y a donc rien en cela qui donne au Sacerdoce le moindre droit ſur les Rois, ſoit pour les établir, ſoit pour les dépoſer: Et Samuël ne le fait qu'en qualité de Prophete inſpiré de Dieu d'une maniere extraordinaire. Ainſi il eſt étonnant que Baronius en veüille faire une aplication à la Puiſſance ordinaire des Souverains Pontifes. N'eſt-ce pas David, & non le Grand Prêtre, qui ſe choiſit Salomon pour ſucceſſeur, & qui ordonne enſuite au Grand Prêtre Sadoc, & au Prophete Nathan de le ſacrer? *b Vocate mihi Sadoc Sacerdotem & Nathan Prophétam ... & unget eum ibi Sadoc &c.*

b 3 Reg. 1.

Baronius réfuté ſur ce qu'il dit du Sanedrin.

Ce que dit Baronius du Conſeil des 72 Anciens, ou le Grand Sanedrin, *qu'une de ſes fonctions étoit de juger le Roi, qui par conſequent étoit ſoumis au Grand Prêtre comme au Preſident de ce Conſeil*; n'a de fondement que dans ſon imagination. Nous ne liſons rien de ſemblable dans l'Ecriture. Ce Tribunal ne fut érigé que pour ſoulager Moïſe dans les affaires particulieres: Et on ne voit ni dans le Livre des Juges, ni dans les Rois, ni dans les Paralipoménes, ni dans les Machabées, ni nulle part, qu'il y ait jamais eû aucun

aucun Juge, ni aucun Roi obligé d'en ſubir le jugement. Quand le Sanedrin d'ailleurs auroit eû quelqu'autorité ſur les Rois, pourroit-on penſer qu'elle reſidât dans le Grand Prêtre ? Ne fait-on pas que ce Conſeil étoit compoſé de toutes les Tribus: que d'une part le *a* Sacerdoce y étoit expreſſément borné aux choſes qui regardent la Religion, & de l'autre la Majeſté Roïale ſuprême & indépendante dans les affaires Civiles de tout autre que de Dieu ? Baronius qui plus eſt prouveroit trop ; il iroit à ſoumetre les Rois non ſeulement au Grand Prêtre ; mais au Conſeil de toute la Nation. Ainſi tout ce qu'il avance, eſt également faux & étranger à ſon ſujet.

P. II. L. V. CHAP. VII.

a 2 *Paralip.* 19. 11.

VIII. Il en eſt de même de l'argument que Bellarmin tire du *b* Deuteronôme. Il prétend que comme il y eſt défendu aux Juifs de ſe choiſir un Roi qui ne ſoit point de leur Nation, ou de leur même Religion ; il leur eſt ordonné par là même de le dépoſer. Mais 10. qu'eſt-ce que cela fait au but qu'il ſe propoſe ? Il s'agit ici de l'Autorité du Grand Prêtre ; & il n'en eſt pas ſeulement dit un mot dans ce paſſage : Moïſe y parle de tout le Peuple qui doit ſe donner un Roi, ſans aucune mention de l'entremiſe particuliere de la Puiſſance Pontificale, c'eſt ce que démontrent les paroles de Moïſe, & la commiſſion extraordinaire que Dieu donne, non au Grand Prêtre, mais au Prophête Samuël de confirmer l'Election. 20. Il s'enſuivroit de là, qu'on n'auroit point dû, non ſeulement élire aucun Roi étranger ni d'une fauſſe Religion, mais pas même le tolerer ; ce qui eſt contraire au ſentiment de Bellarmin, qui veut qu'on ſouffre les Princes Infideles, pourvû qu'ils ne détournent point leurs ſujets de la Foi.

CHAP. VIII. Objection de Bellarmin.

b *Deut.* 17. 14. 15.

P. II. L. V. CHAP. VIII. Les Juifs d'ailleurs quoiqu'ils n'euſſent pas la liberté de prendre pour Rois les Babyloniens, les Medes, les Perſes, les Grecs, ni les Romains, n'ont-ils pas été obligez de les honorer, quand ils leur ont été légitimement aſſujettis? Jeſus C. ne leur a-t-il pas ordonné *de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar?* D'un autre côté peut-on dire qu'ils dûſſent dépoſer leurs Rois, quand ils venoient à quitter la vraïe Religion? Ne voïons nous pas au contraire les Prophêtes & tous les Gens de bien honorer comme leurs véritables Souverains un Achaz, un Manaſſés devenus Idolâtres?

CHAP. IX. Idée abregée de l'hiſtoire des Juifs. IX. Tout ce qu'on a dit juſqu'ici, eſt clair de ſoi-même, & le deviendra encore davantage, ſi l'on ſe retrace une idée abregée de l'hiſtoire du Peuple d'Iſraël. On voit d'abord ce Peuple conduit par Moïſe, qui reuniſſant en ſa perſonne l'une & l'autre Puiſſance, ſe décharge ſur Aaron & ſa famille du Miniſtere Sacerdotal, & transfere avant ſa mort à Joſuë la Puiſſance Civile. C'étoit Dieu alors qui en étoit le Roi & qui gouvernoit par lui-même; de là vient qu'il dit à Samuël, lorſque le Peuple demandoit un Roi; *non te abjecerunt, ſed me, ne regnem ſuper eos.* C'étoit lui-même qui marquoit d'une maniere extraordinaire, quand il en étoit beſoin, les perſonnes qui devoient adminiſtrer l'Autorité Temporelle; ce fut en vertu de ce droit que les Juges l'adminiſtrerent. Le Grand Prêtre Heli exerça à la verité la même fonction; mais par le conſentement du Peuple, ou plutôt par une délégation ſpeciale de la part de Dieu; car ſi c'eût été un droit attaché au Pontificat, il ne ſeroit pas tombé entre les mains de Samuel, qui n'étoit ni Souverain Pontife, ni Prêtre, mais ſeulement Levite.

La

Digitized by Google

La Roïauté aïant été établie de son tems, il eut la premiere part à tout ce qui se fit pour cette institution; mais en qualité de délégué extraordinaire de la Divinité; ainsi on ne peut point dire qu'il y ait jamais eu dans la Tribu de Levi aucun pouvoir particulier sur les Têtes Couronnées. P. II. L. V. CHAP. IX.

Dans la suite depuis Saül jusqu'à Sedecias il y eut chez les Juifs des Rois de leur Nation impies, Idolâtres, adulteres, meurtriers, ennemis de la Religion, persecuteurs des Gens de bien & des Prophetes. Les Prêtres ou les Prophetes que Dieu envoïoit avec tant d'autorité & de puissance, ont-ils jamais pensé à les déposer, ou même à les punir, quoique la Loi ordonnât sans distinction de punir de mort tous ceux qui se laisseroient aller à l'Idolâtrie, au meurtre, à l'adultere? les ont-ils moins honorez comme Rois? ont-ils regardé leur personne comme moins sacrée? Tant ils étoient persuadez que les Rois n'ont que Dieu au-dessus d'eux, & que c'est à *a* lui seul qu'est réservée la vengeance de leurs crimes. Fidelité inviolable des Juifs à l'égard des Rois de leur Nation Idolâtres &c.

a S. AMBROS. I. *Apol. David.*

Lors qu'après la ruine du Roïaume de Juda les Juifs ont été soûmis à des Rois Infideles, Babyloniens, Medes, Perses, Grecs, Romains, jamais rien a-t-il pû les engager à manquer à l'obéissance, au respect, & à la fidelité, qu'ils leur avoient jurée? *b* N'ont-ils pas toujours prié pour leur Conservation: Quand ils étoient persecutés pour la Religion, opprimez & menacés d'être exterminez, avoient-ils recours à d'autres armes, qu'au jeune & à la priere? Même fidelité à l'égard des Rois étrangers.

b *Jerem.* 29. 7. *Bar.* I. 10. 11. 12. *Esther.* 3. 4. 7. 13. 14. *Joseph. Ant.* L. II. c. 8.

X. Mais les Juifs, objectent les Adversaires, prirent les armes sous Antiochus Epiphanes conduits par le Prêtre Mathathias. Bellarmin a eû raison CHAP. X. Matha-

P. II. L. V. CHAP. X. Mathias rétablir le Roïaume de Juda par inspiration particuliere de Dieu. *a Mach.* 2. 26.

raison de passer sous silence un pareil exemple, qui ne vient nullement au sujet; puisque Mathathias n'étoit point Souverain Pontife, que ce ne fut point du tout sur l'Autorité Sacerdotale qu'il fonda cette memorable & genereuse entrepriſe: il n'y fut pouſſé que par une inſpiration particuliere & certaine de Dieu; *a Zelatus eſt legem, ſicut fecit Phinees Zamri* &c.; comme en conviennent tous les Docteurs, tous les Interprêtes Sacrez; Ainſi furent inſpirez Aod & Moïſe, dont le premier tua Eglon, & le ſecond l'Egyptien; inſpiration authentiquement reconnue par S. Etienne dans les *b* Actes des Apôtres; comme celle de Mathathias fut *c* atteſtée & manifeſtement autoriſée par un grand nombre de miracles & de prodiges, par la vengeance divine, qui éclata viſiblement & d'une maniere ſi terrible contre le Roi Antiochus Et ſi le Grand Prêtre Simon eut la Souveraineté Temporelle, cela ne ſe fit que par le Decret & le conſentement unanime des Prêtres, du Peuple, des Anciens, des Princes en un mot de toute la Nation.

b Act. 7. 25.

c 2 *Mach.* c. 10. v. 29. 30.

Regne des Romains & des Céſars ſur la Judée approuvé de J. C.

Quand les Romains 150. ans après ſe furent emparez du Gouvernement de la Judée, le faiſant adminiſtrer par Herode & ſes Deſcendans, les vit-on jamais troublez dans l'exercice de leur autorité par la Puiſſance Sacerdotale, ou y être aſſujettis en quoi que ce ſoit? J. C. ne les confirma-t il pas dans le droit qu'ils avoient de gouverner; *reddite quæ ſunt Cæſari, Cæſaris.* Ainſi tous les anciens monumens, toutes les Hiſtoires du Peuple de Dieu depuis l'origine du Sacerdoce Legal juſqu'à J. C. concourent à démontrer que le Sacerdoce & l'Empire ſont deux Puiſſances abſolument diſtinguées l'une de l'autre, Souveraines chacune en leur genre, & que la Temporelle ne dépend aucunement de la Sacerdotale.

XI. Après

Digitized by Google

XI. Après cela Bellarmin ne devroit-il pas avoir honte d'aporter pour preuve, que le Sacerdoce a toujours eû le pouvoir de dépoſer les Rois, l'exemple d'Athalie tuée par l'ordre du Grand Prêtre Joïada, & celui d'Ozias chaſſé du Temple par les Prêtres à cauſe de ſa Lépre? Exemples qui montrent, non ce qu'on a à prouver; mais juſqu'où la prévention eſt capable de porter les plus grands eſprits, lorſqu'elle leur a fait prendre la défenſe d'une mauvaiſe cauſe. 2. II. L. V. CHAP. XI. Vaine allegation de l'Exemple d'Athalie. Il prouveroit qu'on peut tuer les Rois.

Quoi donc! le Ier. exemple prouvera-t-il que les Souverains Pontifes peuvent faire tuer les Rois? Mais Athalie étoit-elle Reine? Poſſedoit-elle légitimement la Souveraine Puiſſance? N'étoit-ce pas une uſurpatrice, qui s'étoit emparée du Trône par ſes parricides? Ne reſtoit-il pas un Prince du Sang Roïal héritier légitime de la Couronne? Qu'y a-t-il donc de ſurprenant que Joïada ſous un Roi mineur, qu'il avoit enlevé à la mort, qu'il avoit élevé dans le Temple comme ſon propre fils, qu'il venoit de rétablir ſur le Trône, & de faire proclamer, fit en qualité de Tuteur du Roi, & par l'Autorité Roïale, punir l'impie, l'execrable Athalie, ſujette du Roi, & criminele de Léze Majeſté? le ſalut du Roi & de l'Etat ne le demandoit il pas?

XII. Le ſecond Exemple ne prouve pas mieux. Ozias frapé de Lépre pour avoir mis la main à l'Encenſoir, eſt privé de l'entrée du Temple: mais a-t-il pour cela perdu ſon Roïaume? Et n'eſt-il pas certain par le témoignage exprès de l'Ecriture, & par la Chronologie, qu'il a regné juſqu'à ſa mort? Que ſon fils Joathan depuis ſa Lépre a gouverné ſous ſon nom & par ſon autorité; & qu'il ne lui a ſuccedé qu'après ſa mort? CHAP. XII. L'Exemple d'Ozias détruit les prétentions ultramontaines. a 2 Paral. 26. 21.

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XII.

Voit-on d'ailleurs que les Prêtres aïent fait & entrepris autre chose, que de le détourner d'un Ministere qui ne lui apartenoit pas? Et ne voit-on pas que lui-même effraïé de son crime, & de la *a* vengeance éclatante que Dieu en tire, se soumet volontairement à une Loi qui ne regardoit point les Rois, & se hâte de sortir du Temple?

a Zach. 14. 3. *Amos* I. 1.

Mais quand il seroit vrai, ce qui n'est pas, que la Loi de la Lépre attribuë au Grand Prêtre le droit de priver le Prince de l'entrée du Temple; comment en conclura-t-on que dans la Loi Nouvelle, l'heresie & les autres crimes figurez par la Lépre, autorisent les Souverains Pontifes à séparer les Rois de tout commerce de la vie Civile, à les priver de leur Roïaume, & à dispenser leurs sujets du serment de fidélité? Une semblable allegorie peut-elle jamais fonder un tel dogme? Il est vrai que la Loi Evangelique défend aux Princes d'usurper le Ministere Sacerdotal, & qu'elle autorise le Sacerdoce à fermer l'entrée de l'Eglise & le Roïaume des Cieux aux Princes, comme aux autres fideles coupables des crimes figurez par la Lépre: mais c'est tout ce que la *b* Tradition nous aprend à conclure de l'exemple d'Ozias.

b Lucif. Calar. Lib. de non parcendo in Deum delinquent. Paris. 1568. in oct. Bib. PP. Max. *Hincmar.* Tom. 2. 29. epist. p. 316.

Il demeure donc pour certain, que Dieu par l'établissement du Sacerdoce Legal n'a rien changé dans la Souveraineté de la Puissance Temporelle; & qu'il n'a soumis les Rois ni directement, ni indirectement, à aucune autre Puissance, qui ait droit de les dépoſer, & de regler le Gouvernement Temporel.

CHAP. XIII. Proposition 5. L'Institution du Sacerdoce Chrétien n'a rien changé aux droits des Souverains.

XIII. Proposition 5e. *L'Institution du Sacerdoce Evangelique n'a aporté non plus aucun changement dans l'Autorité Reïale; & J. C. n'a jamais attri-*

Digitized by Google

attribué aux Pontifes Chrétiens aucun pouvoir de regler les choſes Temporelles, ni d'ôter, ou de donner à qui que ce puiſſe être la Puiſſance Souveraine. Si Dieu en a ainſi uſé dans l'établiſſement d'une Religion fondée ſur un Roïaume Terreſtre, & ſur des promeſſes temporelles : ſi Moïſe n'a point aſſujetti la Puiſſance Roïale à un Sacerdoce, qui n'avoit que le même objet & la même fin ; comment ſe perſuaderoit-on que J. C. dans l'établiſſement d'une Religion toute détachée des choſes ſenſibles, qui n'eſt fondée que ſur des promeſſes ſpirituelles & qui n'a pour fin qu'un Roïaume Spirituel & Celeſte, ait aſſujetti la Puiſſance Temporelle au Sacerdoce? P. II. L. V. CHAP. XIII.

En effet que l'on ouvre les Evangiles, que l'on parcoure la Tradition, & la pratique de toute l'Antiquité, on n'y rencontrera pas le moindre veſtige du pouvoir que l'on voudroit aujourd'hui attribuer au Sacerdoce : & on y trouvera au contraire, que rien n'eſt plus opoſé à l'Eſprit de J. C. & de l'Egliſe, que cette vaine & orgueilleuſe prétention.

Preuves tirées des SS. Evangiles. La Puiſſance que J. C. a donné à ſes Apôtres & à l'Egliſe, entierement bornée aux choſes Spirituelles.

J. C. n'a donné à ſes Apôtres & à leurs Succeſſeurs, en les établiſſant ſes Miniſtres & ſes Vicaires, que la Puiſſance d'exercer le Miniſtere, qu'il étoit venu exercer lui-même (car quant à la Puiſſance extraordinaire de faire des miracles & certaines *a* actions particulieres, dont voudroient s'autoriſer Baronius, Bellarmin & le Sr. Du Bois, il n'eſt nullement beſoin d'en parler, puis qu'elle ne fait rien du tout au ſujet, & ne peut jamais fonder en quoi que ce ſoit leur chimerique opinion.) Il ne s'agit donc que de la Puiſſance ordinaire, que J. C. a donné à ſes Apôtres. Il les a envoïez comme ſon Pere l'avoit envoïé, avec le pouvoir de prêcher le

a *Act.* 5. 5. 10. 12. &c.

P. II. L. V. CHAP. XIII.

Roïaume des Cieux, d'enſeigner toutes les Nations, de lier & de délier, c'eſt-à-dire, de
a Joan. 20. Concil. Trid. a remettre & de retenir les péchez, de conſacrer, & d'adminiſtrer les Sacremens à ceux qui en ſeroient dignes, & d'en éloigner les indignes;
b Joan. 21. en un mot de *b* paître ſon Troupeau des Paro-
c Joan. 10. les de la Vie Eternelle, comme il *c* avoit fait lui même, de retrancher les brebis indociles & incorrigibles. C'eſt en cela que conſiſte le Pouvoir des Clefs que J. C. a donné à ſon Egliſe en la perſonne des Apôtres pour être exercé par eux & par leurs Succeſſeurs, ſelon ſes préceptes & ſelon ſon Eſprit: pouvoir tout renfermé dans l'ordre des choſes Spirituelles, & qui regardent le Salut éternel; & que jamais perſonne pendant plus de mille ans ne s'eſt aviſé de raporter aux choſes temporelles.

CHAP. XIV. J. C. enſeigne expreſſément que les choſes Temporelles ſont toutes du reſſort des Princes.

XIV. J. C. ne ſe contente pas de borner le Miniſtere Apoſtolique aux choſes qui regardent le Roïaume des Cieux, ce bon Maître prend ſoin de preſcrire ce qui eſt dû à ceux qui gouvernent les Roïaumes de la Terre, & de marquer les limites & l'étenduë de leur Puiſſance.

Les Phariſiens qui ſe perſuadoient aiſément que les Romains Infideles n'exerçoient ſur le Peuple de Dieu, qu'un empire injuſte & tyrannique, & qui ne cherchoient qu'à ſecoüer ce joug ſous prétexte de Religion, lui demanderent un jour s'ils devoient païer le tribut à Céſar. J. C. s'étant fait repreſenter une piece de monnoïe, ſur laquelle étoit gravée l'image de l'Empereur, leur fit cette courte réponſe: *Rendez donc à d Céſar, ce qui eſt à Céſar, & à Dieu, ce qui eſt à Dieu.* Réponſe pleine de lumiere & de ſageſſe, par laquelle il voulut confondre & réprimer ces Eſprits inquiets & artificieux, & aprendre à tous les ſiecles avenir, que les choſes

d Matth. 22.

Tem-

Temporelles sont toutes du ressort des Princes ; qu'il faut leur être soumis & leur obeir en tout ce qui n'est pas contraire à la Loi de Dieu, fussent-ils des Païens, des Idolâtres, & des impies, tels qu'étoient les Césars; & que la Religion qui n'est occupée qu'à *rendre à Dieu ce qui est à Dieu*, laisse les Empires dans l'état & dans la constitution où ils se trouvent, sans pretendre y toucher comme étant choses, qui ne sont pas de son ressort. P. II. L. V. CHAP. XIV.

XV. Dira-t-on que J. C. en soumettant ses Ministres & son Eglise à la Puissance des Princes pour ce qui regarde le Temporel, n'a pas prevû les inconveniens, qui arriveroient de cette dépendance absoluë, & ce qu'ils auroient à souffrir de la part des mauvais Princes & des Magistrats? Comme si J. C. n'avoit pas éprouvé lui-même la contradiction & la persécution des Puissances du Siecle, ainsi que l'avoit prédit *a* David? Comme s'il n'avoit pas averti ses Apôtres, qu'*ils seroient traînez de tribunal en tribunal*; *ad b Præsides & Reges ducemini*; & qu'ils auroient à soufrir toutes sortes de persécutions? CHAP. XV. J. C. prevoit les maux que son Eglise auroit à souffrir des mauvais Princes. Quelles armes il a donné à ses Disciples.

Dira-t-on qu'il a permis dans le cas de commandemens injustes & de persécutions tyranniques, de s'élever contre les Princes, & de se défendre par la force des armes? lui qui ne leur a donné d'autres ressources & d'autres armes, que la *b* fuite, que la *c* confiance dans ses Promesses, la *d* patience dans les tourmens, le *e* mepris de la mort, *e* l'espérance d'une gloire éternelle, & la *f* force d'annoncer la Verité malgré toute la fureur des Puissances.

a Psal. 2. 2.
b Matth. 10. 18. 23.
c Luc. 21. 15. 18.
d Ibid. v. 19.
e Matth. 10. 28.
f Luc. 21. 15.

Les Apôtres instruits par leur Divin Maître, n'ont-ils pas eû soin d'inculquer la même Doctrine? (*g Que toute Personne*, dit S. Paul, *soit soumise aux Puissances superieures.*) *Toute personne*

g Rom. 13. 1.

P. II. L. V. CHAP. XV.

sans exception, remarque S. a Chrisostôme, fût-il Apôtre, Evangeliste ou Prophète. Rien donc de plus absurde, que de s'imaginer, qu'un Apôtre, qu'un Souverain Pontife, qui doit comme les autres être soumis aux Rois, leur obeir, puisse quelquefois non seulement leur resister, mais même les dépoſer.

a *Hom.* 23. in ep. ad Rom.

CHAP. XVI. Quelle exception J. C. & les Apôtres ont mise au Précepte général d'obeir aux Rois.

XVI. Ce n'est pas que ce Précepte général d'obeir aux Rois n'ait aucune exception. S'ils commandent des choses contraires à la Loi de Dieu & à la vraïe pieté, il n'y a pas de doute qu'en ce cas on ne soit tenu de leur refuser l'obeissance; *b obedire oportet Deo magis quam hominibus*; & de *c* souffrir plutôt la mort, que de se prêter aux injustices & aux crimes qu'ils ordonneroient. Voila precisément & uniquement en quoi & de quelle maniere il est permis de leur resister. Mais vouloir ajouter à l'Ecriture une autre exception, prétendre qu'on puisse resister aux Princes par la force des armes, & les detrôner, n'est-ce pas contredire visiblement la doctrine & la conduite de J. C. qui envoïe ses Disciples *d comme des brebis* sans armes & sans défense *au milieu des loups* cruels; leur recommande d'être *prudens comme les serpens*, en exposant comme eux le corps pour conserver la tête, c'est-à-dire, selon S. Augustin, le salut de l'ame, & d'être *simples comme les Colombes*, qui ne savent que gemir & souffrir, & qui ne fléchissent la fureur des hommes, que par la patience, la douceur & l'humilité? J. C. lui-même emploïa t-il d'autres armes contre les Puissances, lorsqu'il rendit témoignage à la Verité devant Ponce Pilate? En soûtenant malgré les menaces du suplice le plus affreux qu'il étoit le Messie & le véritable Roi des Juifs; ne déclara t-il pas en même tems que son Roïaume

b *Act.* 5. 29.

c *Hebr.* 12. 4.

d *Matt.* 10. 16.

me

me n'étoit point de ce Monde, qu'ainſi Ceſar ni les autres Rois de la Terre n'en avoient rien à craindre? P. II. L. V. CHAP. XVI.

XVII. Qu'oppoſeront à cela les Adverſaires? Diront-ils que ces Préceptes & ces régles ne regardoient que l'Egliſe naiſſante & encore trop foible pour entreprendre de réprimer les Puiſſances? mais qu'ils ne conviennent plus à l'Egliſe depuis qu'elle eſt dans l'âge de ſa force, & en état de faire la Loi aux Princes; parce qu'il eſt raiſonnable, diſent-ils, de penſer que J. C. a permis aux Paſteurs de l'Egliſe de mettre en uſage tous les moïens, qui pourroient contribuer à procurer le Salut des ames, qui eſt la fin de leur Miniſtere; & par conſequent de dépoſer les mauvais Princes, qui y mettent quelquefois tant d'obſtacles? CHAP. XVII. Vains ſubterfuges des Ultramontains. Ils diſtinguent l'âge de foibleſſe & celui de la force de l'Egliſe. Conſequences qu'ils en tirent indignes du Chriſtianiſme?

Mais quelles ſeroient donc les autres régles & les autres Préceptes que J. C. & les Apôtres ont reſervez pour les tems, où l'Egliſe ſeroit dans toute ſa force? Où trouvera-t-on ce ſecret merveilleux de la Religion Chrétienne, je veux dire, l'établiſſement de cette énorme Puiſſance de dépoſer les Rois, & de tranferer les Empires, dont J. C., ni les Apôtres n'ont jamais parlé, & qu'ils ont laiſſé à découvrir aux ſiecles futurs, par une longue ſuite de raiſonnemens, de conſequences, & de conjectures, ſans ſeulement avertir de ne point tirer à conſéquence leurs exemples & leurs Préceptes généraux, ni de ce que pourroit faire l'Egliſe dans des tems plus commodes?

J. C. n'a-t-il donc preſcrit à ſes Apôtres la fuite & la patience que juſqu'à ce qu'ils fuſſent aſſés forts pour reſiſter & ſe défendre? Ne les a-t-il envoïez comme des brebis & des colombes, que juſqu'à ce qu'ils euſſent acquis la force des

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XVII.

des Lions, & qu'ils puſſent eux-mêmes ſevir, rompre & abatre toutes les Puiſſances de la Terre ? Eſt-ce donc *obeir aux Puiſſances* en vuë de Dieu & *par conſcience ? neque a tantum propter iram, ſed etiam propter Conſcientiam.* Parlons vrai, n'eſt-ce pas plutôt ignorer l'Eſprit du Chriſtianiſme ? *b Neſcitis, cujus Spiritus eſtis.*

a Rom. 13.

b Luc. 9. 55.

CHAP. XVIII. J. C. declare que ſon Roïaume n'eſt pas de ce monde.

XVIII. Envain tachent-ils d'éluder la force de ces paroles du Sauveur; *Mon c Roïaume n'eſt pas de ce monde*, & de montrer qu'elles ſont déplacées dans *la Déclaration*; parce que J. C. ne dit pas *Regnum meum non eſt* hic, in hoc mundo; mais *non eſt hinc*, *non eſt de hoc mundo :* Car qu'en prétendent-ils conclure ? Eſt-ce en cela que l'on fait conſiſter le fort de la preuve qu'on en tire ? Ne ſait-on pas que le *d Roïaume de Dieu*, l'Egliſe de J. C. eſt, & ſera toujours répanduë par toute la Terre ? Il faut abſolument vouloir raiſonner de travers, & n'entendre pas quel eſt le but que J. C. ſe propoſe. Ne voit-on pas qu'il vouloit prévenir *e* l'accuſation que les Juifs devoient former contre lui, parce qu'il s'étoit donné le titre de Roi; & en même tems diſſiper les vaines terreurs de Pilate, d'Herode & des Empereurs Romains ? N'eſt-ce pas pour cela qu'il déclare que *ſon Roïaume n'eſt pas de ce monde*, qu'il eſt d'un *f* genre & d'un ordre tout different des Roïaumes de la Terre, & que les Princes n'ont rien à craindre pour le repos de leurs Etats, ni des Loix, ni des Miniſtres qu'il établira ? Or comment cela ſeroit-il vrai, ſi quelqu'un des Miniſtres & des Vicaires de J. C. pouvoit en conſequence de l'autorité qu'il en a reçuë, dépoſer les Rois, transferer les Empires, & alumer pour tout le feu des guerres Civiles ?

c Joan. 18. 36.

d Luc. 21. 21.

e Joan. 19. 12.

f S. Aug. Tract.

Toutes les marques même, dont J. C. voulut que

que la Roïauté fût accompagnée, sa Couronne d'épines, sa Robe de pourpre qui l'exposoit à la risée de ses ennemis, sa Croix qui lui sert de Trône, l'inscription qui exprime sa dignité, la bassesse & l'humiliation qu'il avoit affectée à sa naissance & dans toute sa vie, sa soumission aux Loix de l'Empereur, toutes ces marques, dis-je, ne démontrent-elles pas évidemment que son Roïaume étoit un Roïaume tout spirituel entierement fondé sur l'humilité, sur le mépris des pompes du siecle & des vaines grandeurs de la Terre? Humilité & mépris qui l'élevoient infiniment au-dessus des autres Rois, en même tems qu'ils le rendoient le Vainqueur du Monde. Ainsi qu'en pourroient avoir à craindre les Puissances Terrestres, ou plutôt que n'en ont-elles pas à esperer? *Non eripit mortalia qui regna dat cœlestia*, comme l'écrivoit le Prêtre Sedulius au commencement du 5e siecle, & comme chante depuis toute l'Eglise. P. II. L. V. CHAP. XVIII.

XIX. Envain allegueront-ils ces paroles de J. C.: *a Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel & sur la Terre.* Cette *inscription qu'il porte sur son vêtement & sur sa Cuisse : le b Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs.* La question n'est pas de savoir jusqu'où s'étend toute la Puissance de J. C. même selon son humanité; mais qu'elle est la Puissance, dont il a laissé l'exercice à S. Pierre & à ses successeurs en qualité de ses Vicaires; qui sans doute n'est autre que celle de remettre les péchez, d'enseigner la Verité, d'administrer les Sacremens, & non pas cette Puissance suprême, par laquelle J. C. *c Gouverne les Nations avec une verge de fer*; Puissance qui est nullement du ressort du Ministere exterieur, ou de l'autorité Vicariale des Evêques & du Pape; mais que l'Homme-Dieu exerce par l'efficace très CHAP. XIX. Grande difference entre la Puissance de J. C. & celle des Papes.

a Matt. 28. 18.
b Apoc. 19. 16.
c Apoc. 19. 15.

ca-

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XIX.

cachée de son Operation Toute-puissante, & dans laquelle il veut bien par un privilege singulier s'associer les Saints, qui auront été victorieux du Monde; *Qui a enim viceris, dabo illi potestatem super gentes, & reget eas in virga ferrea.*

[a] *Apoc. 2. 26.*

CHAP. XX. J. C. déclare nettement que la Puissance des choses Temporelles n'appartient point au Ministere Apostolique.

XX. Bien loin que J. C. ait attaché au Ministere exterieur de ses Apôtres aucune autorité sur les choses Temporelles, il a déclaré lui-même qu'il n'avoit reçu de son Pere aucun pouvoir d'en juger dans l'exercice du même Ministére. Quelqu'un l'aïant prié de regler un différend qu'il avoit avec son frere au sujet d'une succession, il lui répondit: *qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages?* [b] *Quis me constituit Judicem, aut divisorem super vos?* Paroles qui décident entierement la Question; c'est déclarer bien nettement, que l'autorité des choses Temporelles n'apartient point au Ministere Apostolique. Les Ministres & les Vicaires voudroient ils s'attribuer le pouvoir de disposer des Empires, tandis que le Maître & le Souverain Pasteur déclare, qu'il n'a pas même le droit de juger du partage des quelques morceaux de terre.

[b] *Luc. 12. v. 13. 14. S. Bernard. L. I. de Consid. c. 6. S. Ambros. L. 7. in Luc.*

CHAP. XXI. L'Eglise ne doit point emploïer d'autres remedes à ses maux, ni d'autres moïens pour procurer le salut des

XXI. Pour répondre à l'objection du chap. 17. il est vrai que l'Eglise doit avoir des moïens de procurer le salut des ames, & des remedes contre les maux auxquels elle est exposée de la part des mauvais Princes; mais ce sont ceux que J. C. lui-même lui a marquez & prescrits, & non pas ceux qu'il nous plaira d'imaginer. Quoiqu'il eût prévu tout ce que les gens de bien auroient à soufrir des Puissances du Monde, a-t-il jamais récommandé autre chose, non plus que ses Apôtres, que l'obeissance dans ce qui ne blesseroit point celle qu'on doit à Dieu? A-t-il dit un seul mot

de

Digitized by Google

de ces remedes violens & séditieux que les Nouveaux Théologiens n'ont pas honte de faire valoir? Nouvelles & pernicieuses découvertes de l'imagination déréglée des hommes! Ne les a-t-il pas dès-là jugez infiniment indignes de la Foi, de la Pieté & de la modestie de l'Eglise? P. II. L. V. CHAP. XXI. ames, que ceux que J. C. a prescrits.

Croira-t-on en conséquence qu'il ne reste plus à l'Eglise aucun moïen de punir les Rois criminels & impies? Comptera-t-on donc pour rien celui de pouvoir les priver, non des choses temporelles, ou d'un Roïaume terrestre; mais des choses du Ciel & du Roïaume de Dieu, de pouvoir les reduire au rang des Païens, les livrer à Satan & aux suplices éternels? Ils mépriseront, dira-t-on, les Anathêmes. Mais feront-ils plus de cas d'une sentence de dépositon, à moins qu'on ait en même tems des forces superieures, des armées à leur opposer: au lieu qu'on est sûr qu'une juste excommunication a toujours son effet, Dieu la ratifiant dans le Ciel. L'Eglise a d'autres moïens que la déposition pour punir les Rois impies.

D'ailleurs voudroit-on n'avoir rien du tout à craindre des méchans Princes? Comme s'il étoit necessaire que J. C. eût laissé à son Eglise un pouvoir capable d'écarter tous les maux temporels? Comme si ce n'étoit pas au contraire un des grands points de la Doctrine Chrétienne, que l'Eglise & tous ses enfans auront bien des maux à souffrir sur la terre, contre lesquels ils n'auront d'autres ressources, que la priere & la patience. Dans quels malheurs n'a t-on pas précipité l'Eglise, quand on a voulu recourir à d'autres voïes? N'a t on pas toujours éprouvé que les remedes étoient infiniment pires que les maux?

XXII. Mais pour montrer encore plus clairement (s'il étoit possible d'ajouter à l'évidence de ce que nous venons de dire) combien est vaine CHAP. XXII. J. C. a placé la force

&

P. II. L. V. CHAP. XXII. & la Puiſſance des Clefs dans l'Excommunication.

& chimerique cette prétention nouvelle de pouvoir dépoſer les Rois par l'Autorité Eccleſiaſtique, il n'y a qu'à voir où J. C. a placé le fort de la Puiſſance Eccleſiaſtique. C'eſt certainement dans l'Anathême : c'eſt juſqu'à l'Excommunication que s'étend la Souveraine Puiſſance qu'il a donnée à ſon Egliſe. C'eſt par l'Excommunication qu'elle frape, pour ainſi dire, ſon dernier coup. Or voici comme il explique lui même la force de l'Anathême ; *a dites le à l'Egliſe, & s'il n'écoute pas l'Egliſe, qu'il ſoit à votre égard comme un Païen & un Publicain. Je vous dis en verité que tout ce que vous lierez ſur la Terre ſera lié dans le Ciel ; & que tout ce que vous délierez ſur la Terre, ſera délié dans le Ciel.* Or qu'eſt-ce qu'être devant Dieu comme un Païen & un Publicain, ſinon n'avoir plus aucune part ni à la Communion de l'Egliſe, ni au Roïaume du Ciel ? l'Excommunication ne prive donc celui qui l'a meritée d'aucune autre choſe que des biens ſpirituels : Elle le reduit à la condition des Païens & de Publicains, qui ſelon le *b* témoignage de J. C. même poſſedoient à juſte titre tous leurs droits & tous leurs biens. Et ſi S. Paul déclare qu'un Maitre Infidele conſerve toujours ſon autorité particuliere ſur un Eſclave devenu Chrêtien, doit-on s'étonner, que la Puiſſance Publique entre les mains des Païens conſerve tout ſon Empire ſur des ſujets Chrêtiens, & que J. C. ordonne au Peuple de Dieu de rendre une entiere obeiſſance à des Empereurs Infideles ?

Quelle eſt la force de l'Anathême ? Ses effets.

a Matt. 18.

b Matt. 22. 22. *Luc.* 19.

c Ep. ad Philem.

En quoi on doit éviter les Excommuniez.

Maintenant à nôtre égard qu'eſt-ce que traiter un homme comme un Païen & un Publicain, ſinon, autant que faire ſe peut, & que la néceſſité le permet, ne le point fréquenter, ne point lier volontairement d'habitude ni d'amitié avec

Digitized by Google

avec lui? C'eſt ainſi que les Juifs en uſoient avec les Païens & les Publicains, qu'ils regardoient comme des pécheurs publics & notés: Et il eſt certain, ſelon Maldonat, Eſtius & les autres Interprêtes, que J. C. fait alluſion à leur coutume. C'eſt ainſi que les *a* Apôtres ont preſcrit d'en uſer avec les Excommuniez, tant pour cauſer aux pécheurs une confuſion ſalutaire, que pour ſe garantir ſoi même de la contagion du vice. P. II. L. VI. CHAP. XXII. *a* 1 Cor. 5. 2. 2 Theſſ. 3. 14. 2 Joan. 10.

L'Excommunication ne ſépare donc encore un pécheur obſtiné & incorrigible, qui en eſt frapé, comme le dit *b* Tertullien, que du *Commerce que les Chrêtiens ont entre eux*, dont les converſations & les liaiſons d'amitié ſont partie; & elle ne s'étend point du tout aux droits de la Societé Civile, dont les Païens, & les Publicains joüiſſoient paiſiblement chez les Juifs. *b* Apologet.

XXIII. Si le Corinthien inceſtueux en eût été privé par l'Excommunication de S. Paul, ſans doute que cet Apôtre n'auroit pas manqué d'en parler, lui qui en détaille juſqu'aux moindres effets ſans en oublier aucun. Or S. Paul n'ajoute à ceux qu'on vient de voir, que la poſſeſſion Spirituelle, & l'obſeſſion ſenſible du Démon, qui dans ces premiers tems ſelon S. Chryſoſtôme & les autres affligeoit viſiblement & en diverſes manieres les corps des Excommuniez, de même que le S. Eſprit deſcendoit d'une maniere viſible, quand les Apôtres impoſoient les mains. C'eſt ainſi qu'ils entendent; *c Judicavi... tradere hujusmodi Satanæ in interitum Carnis.* Comme donc ni J. Chriſt, ni les Apôtres en expliquant toute l'étenduë de l'Excommunication, n'ont rien dit de la privation des droits Temporels, il eſt évident qu'elle ne peut nullement dépendre de la Puiſſance Eccleſiaſtique. CHAP. XXIII. Autre effet de l'Excommunication, poſſeſſion ſpirituelle & obſeſſion ſenſible du demon. Elle ne s'étend point ſur les droits temporels. *c* 1 Cor. 5. v. 3. 4. 5.

XXIV. Ce ne fut que par une erreur manifeſte CHAP. XXIV.

P. II. L. V. CHAP. XXIV. On refute l'objection tirée de l'Interdit qui obligeoit d'éviter les Excommuniez.

qu'on crût du tems de Gregoire VII. que l'Excommunication rompoit tous les liens de la Societé Civile, & qu'il y eut même quelques gens de bien & qui n'étoient pas ignorans, qui s'y laisserent tromper, & qui sous ce faux prétexte refuserent l'obeissance à l'Empereur Henri IV. quand il fut excommunié. Il est très-certain de l'aveu de tous les Théologiens & par les Décrets des Papes, que ces sortes d'Interdits qui prescrivoient d'éviter les Excommuniez, même quant aux choses qui regardoient la Societé, reçurent bien des exceptions, & qu'on fut contraint de les adoucir en differentes manieres, de peur qu'ils ne devinssent pernicieux au bien de la Societé & de la République. Aussi Bellarmin n'a-t-il pas jugé à propos de joindre une si mauvaise preuve à tous les argumens qu'il a ramassez en grand nombre pour apuier la nouvelle prétention de pouvoir déposer les Rois. Mais comme elle n'a pas laissé de faire quelque impression sur l'esprit de certaines gens, & que le Sr. Du Bois ne cesse de la faire valoir, il ne sera pas tout-à-fait inutile d'expliquer la force & l'origine de cet Interdit.

CHAP. XXV. On examine l'origine & la force de cet Interdit, & on prouve par l'Evangile & par les Ecrits des Apôtres qu'il admet l'Excommunication

XXV. Il a été défendu de communiquer avec les personnes excommuniées en trois choses; dans le mal, c'est-à-dire, dans le Crime qui étoit la cause de leur Excommunication; dans les choses Sacrées & de Religion; & dans le commerce ordinaire de la vie Civile; mais avec cette difference que pour avoir communiqué avec elles dans les deux premieres on étoit frapé de la même Excommunication, qui est la majeure, en quoi il n'y a point eû d'exception; & seulement de l'Excommunication mineure, pour avoir communiqué dans la troisiéme; mais en celle-ci qui n'est qu'un accessoire à l'Excommunication

nrcation, on doit reconnoître une exception, qu'on peut dire de *néceſſité* ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de faire voir par l'Evangile, par les Ecrits des Apôtres, par l'ancienne Tradition, par Gregoire VII. lui-même, & par la diſcipline poſterieure.

P. II. L. V. CHAP. XXV. Exception de néceſſité, & qu'il ne peut empêcher l'obeiſſance duë aux Rois.

Quant à l'Evangile & aux Ecrits des Apôtres, la choſe eſt déja claire par ce que nous en avons raporté. En effet n'y eſt-il pas évident, que les Païens & les Publicains, au rang desquels ſont reduits les Excommuniez, n'étoient privez, ni d'aucun bien ou droit temporel, ni même du commerce ordinaire de la Societé Civile ? N'y voit-on pas au contraire la Puiſſance Imperiale autoriſée dans les Païens, les Juifs obligez de les honnorer, d'en prendre les ordres, de leur adreſſer des Requêtes, comme fit S. Paul lui-même au Tribun Lyſias, de recevoir de leur part des Magiſtrats & des Gouverneurs, & de traiter avec eux des affaires Civiles ? N'y voit-on pas les Publicains même d'entre les Juifs, tels que ceux qui ſe firent baptiſer par S. Jean, auſſi bien que Zachée, conſerver leurs femmes, leurs enfans, leurs ſerviteurs ? Ne vendoient-ils pas, n'achetoient-ils pas, ne contractoient-ils pas ? Enfin ne joüiſſoient-ils pas des mêmes droits que les autres dans la Republique ? Il n'y avoit donc aucune Loi qui reſtraignît ou changeât en aucune maniere la Puiſſance ſoit publique ſoit paternelle, ſoit des Maitres dans les Païens ou les Publicains. Ce que la néceſſité exigeoit à l'égard des Princes, des Magiſtrats, des Maîtres, des Parens, ou même des Citoïens n'a donc jamais été défendu. On défendoit ſeulement les liaiſons particulieres d'amitié & de pure bonne volonté, comme de les ſaluer, de les heberger, ou de man-

P. II. L. V. CHAP. XXV.

ger avec eux. C'étoient là les Régles que les Juifs avoient grand soin d'observer. Et les Apôtres S *a* Paul & S. *b* Jean n'ont rien demandé autre chose des Chrêtiens à l'égard des Excommuniez. Encore n'est-on pas obligé de prendre ces réglemens au pié de la lettre & à la rigueur: Car qui est-ce qui croira présentement aller contre le précepte des Apôtres en saluant les Protestans, qui sont en si grand nombre parmi nous, que ce seroit donner lieu à une division publique, si on leur refusoit ces devoirs communs de la Societé? Ainsi quand les Apôtres ont ordonné de les refuser, sans doute qu'ils n'auront pas voulu qu'on executât ce commandement, lorsqu'il se trouveroit une grande multitude d'Excommuniez; mais seulement lors qu'ils seroient en petit nombre, ce qu'ils nous insinuent par ces paroles: *Si is qui frater nominatur: Si quis hanc doctrinam affert.* Autrement il en pouvoit naître de grands troubles dans un Etat. Or si c'est une nécessité d'en user de la sorte envers de simples Citoïens, quels égards, quels menagemens ne doit-on pas avoir pour les Puissances?

a 1 *Cor.* 5. *b* 2 *Joan.* 10.

CHAP. XXVI. On prouve la même verité par l'ancienne Tradition & les SS. Peres.

XXVI. Telle étoit la conduite de l'Eglise dès son Origine, conduite qu'elle a toujours observée, comme il paroit par plusieurs faits, qui se sont passez sous les Empereurs Julien l'Apostat, Valens Arien, & sous les autres Princes hérétiques. *c* Valentinien, qui commandoit les Gardes de Julien, rend à cet Empereur depuis son Apostasie tous les devoirs de sa charge: il l'accompagne même un jour jusque dans le Temple de la Fortune; mais une goute de l'Eau Lustrale étant tombée sur son manteau, il frape le Ministre de la Déesse, disant qu'il l'avoit souïllé de cette Eau impure; par où l'on voit qu'il ne refuse de communiquer avec Julien, que dans les Cérémonies païenes... S.

c *Theod.* 3. 16.

Digitized by Google

S. *a* Gregoire de Nazianze raporte que son frere S. Césaire ne fit nulle difficulté de demeurer en qualité de Medecin à la Cour du même Empereur, suivant en cela l'exemple des autres Chrêtiens, qui y servoient dans d'autres fonctions sans interesser leur conscience. S. Gregoire l'en détourna à la verité, mais en témoignant en même tems, que ce n'étoit pas que l'office qu'il rendoit à Julien, fût reprehensible. P. II. L. V. CHAP. XXVI. *a* Ep. 17.

Selon S. *b* Ambroise & S. *c* Basile les fideles ne refusoient aux Excommuniez, que la frequentation, le baiser de paix, le logis, & d'autres semblables marques d'amitié particuliere. C'est ce qu'on remarque aussi clairement dans la sentence d'Excommunication, que *d* Synesius Evêque de Ptolemaïde porta contre Andronic, qui exerçoit toutes sortes de cruautes dans le Gouvernement de sa Patrie. Synesius ne défend point de le reconnoître pour Gouverneur, d'obeir à ses ordres, ni de lui rendre les devoirs nécessaires. *b* Lib. 5. qu. 20. pag. 1002. *c* Epist. 47. pag. 819. *d* Ep. 58.

Les Empereurs Anastase, & Leon Isaurien, qui au témoignage de Baronius furent nommément excommuniez, le premier par le Pape Symmaque, & l'autre par Gregoire II., n'ont-ils pas toujours conservé le droit de regner & la Puissance Imperiale? Et il seroit du dernier ridicule d'oser avancer qu'on les ait jamais évitez. Aussi voïons-nous dans l'Avis que donne le Pape Hormisdas à ses Légats, au sujet des Evêques qui communiquoient avec les Acaciens, que la défense de fréquenter, de saluer les Heretiques & les Excommuniez, ou d'en recevoir des presens; ne s'observoit pas à la rigueur; mais qu'il étoit de la prudence & de la charité Chrêtienne de la modérer en aïant égard aux tems, aux conjonctures, & à la qualité des personnes.

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XXVII. Réponse de Hincmar au Pape Adrien II. qui lui défendoit de communiquer avec le Roi Charles le Chauve.

XXVII. C'est pourquoi lorsqu'Adrien II. ordonna sous peine d'Anathême à Hincmar de Reims de refuser ces marques de Communion au Roi Charles le Chauve, *a* Hincmar lui répondit ; *Je vous dirai avec la plus sensible douleur ce que me disent les Ecclesiastiques & les Séculiers, qui se sont assemblez ici en grand nombre de divers Roïaumes : Jamais aucun ordre semblable n'a été envoïé à aucun de mes Prédécesseurs... On dit au Roi Charles que jamais votre Prédécesseur n'a rien ordonné de semblable contre Lothaire, quoiqu'accusé devant le S. Siege d'un adultere Public ; & que jamais les Papes, ni les plus Saints Evêques n'ont évité de paroître devant les Tyrans, ou les Princes Hérétiques & Schismatiques, de les saluer & de leur parler, quand il étoit besoin, comme à Constantius Arien, Julien l'Apostat, & au Tyran Maxime.* Et pour faire voir qu'on ne pouvoit en agir autrement : *b Je ne sai,* ajoute-t-il, *comment je pourrois éviter la presence & la Communion du Roi & de sa suite, qui viennent souvent non seulement dans mon Dioceſe mais dans ma ville, & y demeurent tant qu'il lui plaît ... Je ne puis quitter mon Eglise & mon peuple pour m'enfuir comme un Mercenaire ; & je n'ai pas où m'enfuir hors de son Roïaume. Mais je le reçois & le défraie lui & sa suite aux dépens de l'Eglise ; Car il dit que ses Prédécesseurs ont joüi de ce droit, & ne prétend point s'en relâcher.*

a Epist. 41. ad Hadr. Tom. II. p. 693.

b Ibid. p. 698.

Si ceux qui du tems de Gregoire VII. ont voulu se mêler d'expliquer la défense de communiquer avec les Excommuniez, & qui l'ont fait avec tant d'ignorance, avoient fait la moindre attention à ce qu'on vient de voir, il ne leur auroit pas été difficile de comprendre, qu'elle doit nécessairement avoir ses bornes & ses exceptions pour des causes justes & raisonnables.

XXVIII

P. II. L. V. CHAP. XXVIII. Les Decrets même de Gregoire VII. prouvent aussi que la défense de communiquer avec les Excommuniez souffre des exceptions.

XXVIII. Gregoire VII. lui-même ; quelque violent, & quelque rigoureux qu'il fût dans l'execution de ſes Interdits, ſur tout à l'égard de l'Empereur Henri IV. voulant à toute force qu'on ſe ſéparât de lui, & qu'on lui refuſât toute obeiſſance ; n'a-t-il pas été contraint d'en revenir à des adouciſſemens ? Il s'aperçut bien que la multitude des Excommunications les rendoit impraticables à la rigueur ; & qu'il y avoit pluſieurs perſonnes, qui partie par ſimplicité, partie par crainte, ou même par néceſſité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les Excommuniez ; enfin que les Excommunications s'étendroient à l'infini ſi elles étoient encourües par la ſeule communication avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers Excommuniez. Ce *a* Pape déclare donc, qu'*uſant d'indulgence* (comme ſi c'étoit une grace & non pas une néceſſité & une juſtice) *il excepte de l'Excommunication les femmes & les enfans des Excommuniez, leurs Serviteurs & Servantes, leurs Eſclaves, & tous ceux qui ne ſont pas aſſez de la Cour d'un Prince pour entrer dans ſes mauvais Conſeils: De plus ceux qui communiquent par ignorance avec les Excommuniez, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les Excommuniez: les Pelerins & les Voiageurs paſſant dans un païs d'Excommuniez, peuvent recevoir d'eux les choſes néceſſaires à la vie : & on peut donner aux Excommuniez les choſes néceſſaires, pourvû que ce ſoit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'Excommunication.*

a Conc. Rom. IV. an. 1078. Tom. X. Conc.

Tous les Papes depuis, tous les Théologiens & Canoniſtes ont adopté ces interprétations, & enſeigné, que l'Interdit n'oblige d'éviter les Excommuniez dans le Commerce de la Société, que quand on n'a point de juſtes raiſons d'en

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XXVIII. agir autrement. Or peut-il y avoir des causes plus pressantes & plus nécessaires, que l'obeissance & la fidelité dues aux Princes & aux Magistrats, sans lesquelles un Etat ne peut absolument subsister? Et a-t-on jamais pensé autrement, si nous en exceptons les tems de confusion, d'ignorance & d'erreur, c'est-a dire, les tems de Gregoire VII.?

CHAP. XXIX. Même verité prouvée par la pratique des Papes & de l'Eglise. Exemple remarquable sous Gregoire IX. & Frederic II.

XXIX Quoique les autres Papes suivans s'attribuassent à son exemple le pouvoir de déposer les Rois, ils ne les ont pas toujours pour cela regardez comme déposez dès qu'ils étoient nommément frapez de l'Excommunication; c'est ce qu'on démontre dans la suite par une infinité de faits indubitables; & dès à présent par celui de Frederic II. En effet Gregoire IX. en 1228. l'excommunie nommément, & ordonne à tout le monde de l'éviter, le menaçant de le traiter avec encore plus de sévérité en cas de contumace. Or qu'y avoit-il de plus rigoureux que l'Anathême, si non la Déposition, qu'il devoit y ajoûter, comme il le fit en 1239? Il est donc certain selon la pensée de ce Pape, que Frederic tout excommunié qu'il étoit, conservoit encore la Puissance Impériale. Et cela est si vrai, que lors qu'il porta ses armes dans l'Orient avant sa déposition, tous les fideles depuis les Evêques jusqu'au dernier Laïc, quoique très attachez au Pape, sans communiquer avec lui, ne laisserent pas de lui *a* obeir dans les choses justes & nécessaires, de le reconnoître pour Chef, & de lui rendre tous les devoirs militaires & publics; & s'ils refuserent de communiquer avec lui quant à la table & au baiser de la bouche, que l'on regardoit comme un acte de Religion, ils le saluoient cependant, comme ils devoient, en fléchissant les genoux, & baisant les siens, de

a Matth. Paris.

la

la maniere qui convenoit à la Majesté Imperiale, cérémonial usité & qui faisoit partie de leur devoir indispensable à son égard. P. II. L. V. CHAP. XX.X.

XXX. S. Thomas se fait la question, savoir, *si c'est un péché mortel de communiquer avec un Excommunié dans les cas non permis par le Decret de Gregoire VII. raporté* ci-dessus; à quoi le Docteur Angelique répond, *qu'on ne péche pas toujours mortellement en communiquant même hors les cas de nécessité ; mais seulement lorsque l'on communique dans les choses Sacrées, ou par mépris pour l'Eglise; Parce, dit-il, que le précepte de l'Eglise d'éviter les Excommuniez, regarde directement le Spirituel &c.* Il faut remarquer, que S Thomas apelle cet Interdit *un précepte* de l'Eglise, & qu'il n'est point par conséquent de droit divin. CHAP. XXX. Par S. Thomas & un Canon du Concile de Constance confirmé dans celui de Latran & dans le Concordat.

Cet Interdit a été dans la suite des tems tellement adouci & modéré, qu'il se trouve réduit par le Decret *Ad vitanda Scandala* du Concile de Constance, à n'avoir lieu que quand *la sentence d'Excommunication ou d'Interdit est portée nommément & en particulier contre une personne, contre un College &c. prononcée par le Juge specialement & expressément notifiée.* Ce même Décret a été renouvellé & confirmé par les Conciles de Basle & de Latran sous Leon X. & inseré dans le Concordat.

On voit clairement par là combien l'Interdit Ecclesiastique souffre d'interprétations, quant aux devoirs de la Societé Civile ; & qu'il y auroit une insigne & manifeste folie à vouloir l'étendre jusqu'à la dépositon des Rois. On voit aussi en quel sens quelques-uns du tems de Gregoire VII. ont soûtenu, que les Rois ne pouvoient être excommuniez, c'est-à-dire, qu'ils ne le pouvoient être de cette espece d'Excommunication, En quel sens les Rois ne peuvent être excommuniez.

P. II. L. V. CHAP. XXX.

cation, qui romproit tous les liens de la Société humaine, & dispenseroit de l'obeïssance dans les choses Civiles. D'autres du même tems se sont imaginez, que l'Excommunication privoit un Roi des services, qui lui sont nécessairement dûs par ses sujets pour le bien de l'Etat, & le dépoüilloit entiérement de son autorité. Mais rien n'est plus contraire au bon sens & à la raison, que de prétendre s'apuïer sur une erreur si palpable & si grossiere. Concluons donc par ce raisonnement court, mais sans replique : l'Excommunication est le dernier coup que puisse fraper la Puissance que l'Eglise a reçuë de J. C. pour punir & pour corriger : son autorité ne s'étend point au delà; cela est clair dans l'Ecriture. Or l'Excommunication ne change rien dans les droits des Citoïens & des Princes; Nous l'avons démontré. Donc la Puissance que J. C. a donnée à son Eglise, ne change rien dans les droits des Citoïens & des Princes : Et par consequent rien n'est plus éloigné de la Doctrine de J. C., des Apôtres & de son Eglise, que de penser que la dépositon des Rois puisse être une peine Ecclesiastique.

Recapitulation de ce qu'on a dit sur l'Interdit, d'où l'on tire un solide argument.

CHAP. XXXI. On demontre par l'Ecriture & par la Tradition des SS. Peres, que les deux Puissances l'Ecclesiastique & la Civile sont premieres

XXXI. Voila donc l'ordre que Dieu a mis entre les deux Puissances, l'Ecclesiastique & la Temporelle; c'est qu'elles sont tellement établies de Dieu, que chacune des deux lui étant immediatement soûmise, est la premiére après Dieu, & Souveraine dans son genre; qu'elles se prétent un secours mutuel, & que quoique l'Ecclesiastique soit la plus digne, la Temporelle cependant se raporte également à Dieu, & ne dépend d'aucune autre Puissance, que de la sienne.

Soiez donc soûmis, dit l'Apôtre S. Pierre, *pour l'amour de Dieu à toutes les personnes* ou selon la force

chacune dans leur ordre & immédiatement soumises à Dieu.

Digitized by Google

force de l'Original, à tout ordre que Dieu a établi parmi les hommes, c'eſt-à-dire, à tout homme qui a du pouvoir ſur vous; *ſoit au Roi comme Souverain; ſoit aux Gouverneurs comme étant envoiez de ſa part.* Il veut donc que nous regardions dans les Magiſtrats l'autorité du Souverain, & dans le Souverain l'autorité de Dieu ſeul, à qui il eſt immediatement ſoûmis, & auprès lequel il eſt le premier, qu'il reconnoit ſeul au-deſſus de lui; ainſi que l'explique *a* Tertullien au nom & avec l'approbation de toute l'Egliſe, qui s'eſt toujours formé de la Souveraineté la même idée, que les Empereurs en avoient eux-mêmes. Or s'il y avoit ſur la Terre quelque Puiſſance établie entre Dieu & les Souverains, de laquelle ils fuſſent dépendans, il eſt évident qu'ils ne ſeroient pas les premiers après Dieu. Ils ſont donc abſolument indépendans de la Puiſſance Eccleſiaſtique dans l'ordre des choſes Temporelles. Telle eſt la Doctrine que Tertullien a reçuë de l'Apôtre S. Pierre, & S. Pierre de J. C. même, qui n'a ordonné de rendre à Céſar ce qui étoit à Ceſar, que dans le ſens ſuivant lequel l'ont entendu & pratiqué les Juifs & toutes les autres Nations de la Terre, dont les Prêtres même également comme les autres ne ſe ſont jamais attribué ni directement ni indirectement aucun pouvoir ſur le Temporel de leurs Souverains.

P. II. L. V. CHAP. XXXI. Telle eſt la doctrine de Tertullien. *a Adverſ. Scapulam.*

XXXII. S. *b* Ambroiſe & *c* Caſſiodore ſur ces paroles de David; *Tibi ſoli peccavi*; diſent que David étant Roi avoit raiſon de ne ſe reconnoître coupable qu'à l'égard de Dieu ſeul, & non à l'égard des hommes, parce qu'il n'y en avoit aucun qui fût en droit de lui faire rendre compte de ſes actions: *Si quelqu'un d'entre nous*, diſoit

CHAP. XXXII. La même Doctrine prouvée par d'autres Peres de l'Egliſe.

b Apolog. David ex Pſal. 50. Epiſt. *c In Pſal. 50.*

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XXXII. a Lib. 5. H. f. de Franc. c. 18.

S. a Gregoire de Tours au Roi Childeric, *s'écarte des régles de la Juſtice, vous pouvez le punir : mais ſi vous même commettez quelque excès, qui eſt-ce qui vous punira?...* Quel autre ſera en droit *de vous condamner, que celui qui eſt la Juſtice même?* C'eſt ainſi que les Peres enſeignent clairement, que la Puiſſance Temporelle eſt exempte par elle-même des peines portées par les Loix, dont l'execution ſe trouve entre les mains des hommes. Et ſi on vouloit recüeillir tout ce qu'ils en ont dit, il y auroit de quoi accabler les Adverſaires par des volumes entiers. Mais pour joindre l'Eſpagne à l'Italie & à la France, nous raporterons ce qu'en penſe S Iſidore de Seville : *Il eſt bien difficile*, dit ce Pere, *à un Prince vicieux de rentrer dans ſon devoir. Les Peuples qui péchent, ont un Juge à craindre; mais les Rois ne peuvent-être arrêtés, que par la crainte de Dieu & de la peine éternelle*

Ce n'eſt point repondre à ces autorités que de dire que les Princes n'en ſont pas moins ſoumis à Dieu ſeul dans les choſes Civiles, n'étant ſoumis qu'à ſes Vicaires.

On s'imagine pouvoir répondre à toutes ces autorités en diſant qu'être ſoûmis aux Papes comme Vicaires de Dieu, n'eſt autre choſe qu'être ſoûmis à Dieu même, & que les Princes n'étant ſoûmis qu'à ſes Vicaires & à la Puiſſance Eccleſiaſtique, qu'il a inſtituée, n'en ſont pas moins les premiers après Dieu. Mais ſi cela étoit, nous pourrions, dire de même que les Princes ſont ſoûmis immediatement à Dieu ſeul, non ſeulement dans les choſes Civiles; mais encore dans les choſes de la Religion; quoique dans celles ci ils ſoient ſoûmis à d'autres, aux Prêtres & à la Puiſſance Eccleſiaſtique. Or c'eſt ce qu'on ne peut pas dire. Les Ss. Peres diſent bien que les Princes dans les choſes Civiles ne ſont ſoûmis immediatement qu'à Dieu ; mais qu'ils le ſont aux Prêtres également comme les autres fideles dans les choſes de la Religion. Il eſt donc certain

Digitized by Google

tain que les Peres entendent exclure la Puissance Ecclesiastique, quand ils soutiennent que les Princes ne sont soûmis qu'à Dieu dans les choses Civiles. P. II. L. V. CHAP. XXXII.

XXXIII. Envain dira-t-on qu'il faut que ces deux Puissances soient ordonnées entr'elles, qu'elles ne peuvent l'être, si l'une n'est soûmise à l'autre, la moins digne à la plus digne, c'est à-dire, la Civile à l'Ecclesiastique: parce que cet ordre ne consiste que dans la paix, la concorde, la bonne intelligence, qu'elles doivent conserver entr'elles. C'est pourquoi le Prophête *a* Zacharie, dit de Zorobabel, *qu'il bâtira un Temple au Seigneur, qu'il sera couronné de gloire, qu'il s'asseera sur son Trône, & qu'il dominera*; & du Grand Prêtre Jesus, *qu'il sera aussi assis sur le sien, & qu'il y aura entr'eux une alliance de paix*: où l'on voit qu'il s'agit d'une paix mutuelle, & non d'aucune subordination, qui dût être entr'eux. Ce qui est encore plus évident dans ces paroles; *b Amarias votre Pontife présidera dans les choses qui regardent Dieu; Et Zabadias Chef de la maison de Juda présidera dans les affaires qui regardent le Roi.* Telles sont les bornes des deux Puissances, qui parfaitement unies entr'elles doivent agir de concert; mais sans que l'une domine sur l'autre. Ainsi que le reconnoissent les Papes S. Gelase & S. Symmaque en écrivant à l'Empereur Anastase, & tous les Papes suivans; *utraque principalis, suprema utraque, neque in officio suo alteri obnoxia est.* Les SS Peres se sont tous attâchez a inculquer cette distinction & ces limites, que Dieu a mis entre les deux Puissances, & leur indépendance absoluë de tout autre que de la Majesté Divine. CHAP. XXXIII. Que les deux Puissances peuvent être ordonnées entr'elles, sans que l'une soit soumise à l'autre. *a* c. 6. 13. *b* 2 Paral. 19. 11. Sentiment de S. Gelase & des autres Papes.

XXXIV. Et le Pape S. *c* Gelase nous en donne CHAP. XXXIV. Raisons

que la Divine Providence a euës dans la distinction des 2. Puissances. S. Gelase en raporte deux qui ne pourroient subsister avec la Puissance Indirecte. *a Epist.* 6. *ad Anast.* Tom. 6. *Conc.* p. 1296.

Digitized by Google

P. II. L. V. CHAP. XXXIV. ne les raisons, & admire dans cette distinction & cet ordre des deux Puissances, *Un effet de la sagesse & de la bonté Divine, qui a voulu par là y entretenir l'humilité & la modestie, & les préservet de l'orgueil, auquel seroit exposé un homme qui les réuniroit toutes deux en sa personne; & les mettre en même tems chacune en état de remplir plus facilemant, & plus décemment les devoirs & les fonctions qui leur sont propres.* Voila donc deux Puissans motifs, qui prouvent solidement combien cette distinction étoit nécessaire. Mais ne seroit-ce pas visiblement confondre ce que Dieu a si exactement distingué, que de vouloir reduire soit directement, soit indirectement sous la Puissance de celui qui préside aux choses Spirituelles, généralement toutes les choses Civiles, sous le specieux prétexte, qu'elles doivent servir & d'être subordonnées aux choses Divines & qui regardent le salut des ames? Ne voit-on pas que ce seroit le moïen d'anéantir d'un seul coup toutes les Puissances Temporelles? Et ne sait-on pas aussi d'un autre côté par une longue & malheureuse experience, que jamais les Papes n'ont été plus négligens dans les affaires de l'Eglise, que depuis que l'orgueil & l'ambition les a portez à prétendre s'immiscer, dans le Gouvernement des affaires Civiles?

CHAP. XXXV. Distinction & concorde des deux Puissances expliquées suivant la Doctrine du Pape Gelase.

XXXV. L'autorité de S. Gelase & des autres Papes suivans suffit donc pour dissiper entierement toute la prétenduë force de l'objection des Ultramontains, qui voudroient reduire les deux Puissances à un seul principe, & les concentrer l'une & l'autre dans la Puissance Spirituelle, pour mettre un ordre de fantaisie dans les choses humaines. Il est évident par la doctrine de ces anciens Papes, que les deux Puissances, quoiqu'unies entr'elles, pour ne pas bleſſer

bleſſer la Societé humaine, doivent être pre- P. II. L. V.
mieres & ſuprêmes chacune en leur genre, diſ- CHAP.
tinguées en elles-mêmes & par les fonctions qui XXXV.
leur ſont propres, de peur qu'étant réunies toutes deux dans une même perſonne; elles ne la fiſſent ſuccomber ſous le poids d'un ſi peſant fardeau, ou ne s'expoſaſſent aux dangereux filets de l'orgueil; Que l'union & l'ordre que Dieu a mis entr'elles, conſiſtent dans le ſecours mutuel, qu'elles doivent ſe prêter; Que Dieu en étant toujours le ſuprême Modérateur, comme il en eſt le premier & unique principe, leur diſtinction ne cauſe aucun desordre dans les choſes humaines; Que ſi la Puiſſance Civile eſt ſelon la penſée de S. Gregoire de Nazianze, à l'égard de la Puiſſance Spirituelle, ce qu'eſt la chair à l'égard de l'Eſprit, cette comparaiſon de dépendance ne peut avoir lieu que dans l'ordre des mœurs, & non quant à l'ordre de la Societé humaine, ſuivant lequel la premiere a ſubſiſté long tems, & ſubſiſte encore en pluſieurs Roïaumes par elle-même dans toute ſa force ſans la derniere; c'eſt-à-dire, ſans la veritable Religion, ſans la vraïe Egliſe, ſans le vrai Sacerdoce: Que c'eſt par une ſuite de leur concorde mutuelle que ces deux Puiſſances prenent la défenſe l'une de l'autre, & qu'elles ſe font reciproquement ſouvenir de remplir chacune leurs fonctions; Mais qu'elles paſſeroient viſiblement leurs bornes, loin de conſerver leur union, ſi l'une s'aviſoit de vouloir dépoſer l'autre.

Comparaiſon que Bellarmin tire de S. Gregoire de Nazianze.

a Applica Arcana Domini, applica Ephod. I Reg. 14. 18.

XXXVI. On objecte ici le Canon *Omnes* Diſt. 22. cité par Gratien comme de Nicolas II. dans une Lettre aux Milanois, où il eſt dit, *que J. C. a confié à S. Pierre l'Empire du Ciel & de la Terre, Terreni ſimul & Cœleſtis Imperii jura commiſit.*

CHAP. XXXVI. Objection tirée du Canon.

Digitized by Google

P. II. L. V CHAP. XXXVI. *Omnes refutée.*

sit. Mais quand cette Décretale ne seroit pas supposée, il est aisé d'y donner un bon sens. Ces paroles n'expriment rien autre chose que ce qui est dit à S Pierre; *Tout ce que vous lierez sur la Terre, sera lié dans le Ciel* &c C'est-à-dire, que la Puissance Spirituelle a son effet dans le Ciel comme sur la Terre. Au reste, une pareille Décretale d'une autorité si douteuse pourroit-elle jamais balancer celle d'un si grand nombre de SS. Papes, dont la doctrine est si bien établie?

CHAP. XXXVII. Bellarmin opose un passage de S. Paul où il est parle de Juges etablis par l'Eglise.

XXXVII. C'est une honte pour les Défenseurs des Opinons Ultramontaines de ne trouver rien de formel dans l'Ecriture, & d'être obligez de n'apuïer une prétention si importante & si nécessaire, à ce qu'ils croient, à l'Eglise Catholique, que sur de fausses conséquences, qui sont au moins, comme ils n'en peuvent disconvenir, obscures, douteuses, & tirées de fort loin. C'est pourquoi Bellarmin & les autres s'accrochent à tout ce qu'ils peuvent, comme à ce passage de l'Apôtre, où il semble s'attribuer quelqu'autorité sur les choses Temporelles: *Ne a savez-vous pas que les SS. doivent un jour juger le monde? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses?.... Si donc vous avez des differens entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise.* Si on a pû, dit *b* Bellarmin, établir de nouveaux Juges, on auroit pû de même si on avoit eû les forces nécessaires créer de nouveaux Princes & de nouveaux Rois. Mais malheureusement pour Bellarmin son raisonnement se trouve détruit par le but de S. Paul, qui n'est pas d'établir de son autorité de nouveaux Magistrats, qui président de droit aux Jugemens; mais

a 1 *Cor.* 6. 3. 4.

b Lib. 5. *de Rep.* c. 7.

Digitized by Google

mais d'exhorter les fideles à se choisir parmi eux des Arbitres, ce qui étoit permis par les Loix Romaines. Prendre autrement les paroles de l'Apôtre, ce seroit en renverser toute la suite & le sens Literal. P. II. L. V. CHAP. XXXIII.

Les Ultramontains chassez de ce retranchement, ont recours aux Propheties : *Je vous établis aujourdhui*, dit Dieu au Prophête *a* Jeremie, *sur les Nations & sur les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour perdre & pour dissiper, pour édifier & pour planter.* Mais quels Rois donc ce Prophête a-t-il dépossé ? Quel Empire a-t il renversé ? Il a prédit, répondront les Adversaires avec S. Jerôme & les autres, la vengeance Divine prête d'éclater contre les Rois & les Roïaumes. Tout cela donc, devons-nous conclure, ne peut regarder que le Ministere Prophetique, & une délégation speciale & extraordinaire de la part de Dieu. *a* Ch. I. 10.

Les Papes eux mêmes après Gregoire VII. font communement parade de cet endroit de Jeremie pour étaïer leurs vaines prétentions sur le Temporel. Mais tout le monde sait, qu'il y a dans les Décretales une infinité de passages de l'Ecriture emploïez dans un sens qu'on apele le *accommodationis*, c'est-à-dire, dans un sens arbitraire & de fantaisie, qui n'étant point Literal, ne peut jamais être d'aucun usage pour prouver un dogme, selon *b* Melchior Canus & tous les Theologiens.

b L. 8. *loc. Theol.* c. 8. *de Eccl. Rom.* p. 401.

On fera voir dans la suite combien est frivole l'Allegorie des deux Glaives, qui se trouverent entre les mains des Apôtres, & qu'elle ne touche nullement la Question. Quant à ce que dit S. Pierre *du Sacerdoce Roial*, d'où Baronius s'imagine pouvoir conclure l'autorité des Papes sur le Temporel des Rois, il faudroit pour donner Les deux Glaives. Sacerdoce Roïal. *c* 1 *Pet.* 2. 5. 9.

P. II. L. V. CHAP. XXXVII.

ner quelque cou eur à cette preuve, que le bon Cardinal commençât par faire voir que ces paroles regardent proprement les Souverains Pontifes, & non pas tous les Chrétiens en général; ce qui eſt abſolument contraire aux *a* textes formels de l'Ecriture.

a Apoc. 5. 10. 3. 29. 1 Tim. 2. 12. Epheſ. 2. 6.

Pour nous ſans nous arrêter aux vaines allegories, aux fauſſes interpretations & aux ſens arbitraires, nous nous ſommes attachez uniquement à la Lettre de l'Ecriture pour y chercher ce prétendu pouvoir ſoit direct, ſoit indirect du Sacerdoce ſur le Temporel; Et bien loin de l'y apercevoir, nous y avons trouvé au contraire, qu'avant le Sacerdoce Légal la Puiſſance Temporelle a été établie de Dieu pour être la premiere après lui, & pour lui être immediatement ſoumiſe, ſans qu'aucune autre puiſſe bleſſer en rien les droits de cette ſeconde Majeſté; Qu'il ne s'y eſt fait aucun changement ni ſous le Sacerdoce de Moïſe, ni ſous celui de J. C.: Que la Puiſſance Eccleſiaſtique & la Puiſſance Temporelle ont leurs bornes & leurs fonctions parfaitement diſtinguées, étant ſuprêmes & abſolues chacune dans l'ordre qui lui convient: Que les Rois n'aiant que Dieu au-deſſus d'eux, c'eſt à lui ſeul qu'eſt reſervée la vangeance de leurs crimes. Telle eſt la doctrine que nous avons puiſée dans l'Ecriture Sainte, & qui de cette divine ſource s'eſt répanduë par tout juſqu'à ces derniers tems, comme on le démontrera dans la ſuite.

Recapitulation de ce qui a été dit dans ce 5. Livre.

ARTICLE VI.

* *Les* METAMORPHOSES D'OVIDE, *en Latin, traduites*

* Cet Article a été envoyé aux Auteurs de cette Bibliotheque.

Latins en François, avec des Remarques, & des Explications Hiſtoriques. Par Mr. l'Abbé BANIER, *de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres. Ouvrage enrichi de figures en taille-douce gravées par* B. PICART, *& autres habiles Maîtres.* A Amſterdam, chez R. *en* J. *Wetſtein & G. Smith.* 1732. in folio 2 vol. Tom. I. & II. pag. 524. en tout, ſans la Préface & la Table.

CEtte Edition des Métamorphoſes d'Ovide, que les Wetſteins & Smith viennent de publier, eſt d'une impreſſion magnifique & en papier ſuper-royal. On y trouve 131 figures en taille-douce dont quelques-unes ſont du fameux Picart, & les autres de divers habiles Maîtres. Les Libraires en ont fait ainſi trois Editions à la fois, qui ſont également belles; l'une en Latin avec une nouvelle Traduction Françoiſe & des Remarques Hiſtoriques; une autre en Latin & en Anglois; & la troiſiéme en Latin avec une Traduction Hollandoiſe. Outre cela ils ont imprimé à part en 3 volumes in-12. la Traduction Françoiſe ſeule avec les Remarques Hiſtoriques, qu'ils ont miſes auſſi dans les Editions Angloiſe & Hollandoiſe.

Nous ne nous arrêterons pas à ces deux dernieres Traductions, pour ne pas empieter ſur les Journaux du reſſort deſquels elles peuvent être. Nous remarquerons ſeulement en paſſant que diverſes perſonnes ont desapprouvé que l'on n'ait pas donné pour le Hollandois la Traduction de *Woondel*, qui eſt un Chef-d'Oeuvre en comparaiſon de celle dont on s'eſt ſervi.

La Traduction Françoiſe de Mr. l'Abbé *Banier* de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, connu par ſon application à l'étude de la Fable,

de la Mythologie, & de tout ce qui a raport à la Théologie Payenne, eſt ſans contredit la plus belle qui ait paru juſqu'à préſent. Le Public a, ſurtout, paru très content de ſon *Explication des Fables*, qui eſt la baze des Remarques Hiſtoriques qu'il a joint à cette Traduction. Il faudroit être bien difficile pour n'être pas ſatisfait du ſtile de Mr. l'Abbé Banier; & l'on croira facilement qu'il l'emporte de beaucoup ſur celui de *Du Ryer*. Peut-être auſſi la Traduction de cet Abbé eſt-elle plus libre & moins fidéle; mais qu'importe? elle en eſt plus agréable.

Quant aux Explications: nous avons une remarque à faire, qui n'eſt pas fort à l'avantage de Mr. l'Abbé *Banier*. Il y a quelques années que *Neaulme* Libraire à la Haye, imprima la Traduction des Métamorphoſes de *Du Ryer* avec de *Nouvelles Explications à la fin de chaque Fable, par Mr. la Barre de Beaumarchais*. Ces Remarques ſont très-bien écrites, curieuſes, ſavantes & judicieuſes: il y regne par tout une liberté qui les rend intereſſantes. Mais comme cet Editeur s'en étoit fait honneur, dit-on, aux dépens d'un tiers, Mr. l'Abbé *Banier*, à ſon tour, en a tiré des §§ entiers où il n'a presque rien changé. Nous ne prétendons pas lui en faire un crime, au contraire le choix qu'il en a fait fournit la preuve de ſon bon goût. Mais ce que l'on aura de la peine à pardonner à cet Abbé, d'ailleurs ſi judicieux & ſi équitable, c'eſt d'avoir pillé impitoïablement le bien d'autrui, ſans avoir cité une ſeule fois l'endroit d'où il a tiré les plus beaux endroits de ſa nouvelle Edition. Ce procedé qui ſeroit desapprouvé dans un Auteur du commun, eſt encore beaucoup plus blamable dans l'Abbé *Banier*. Mais afin qu'on ne croïe pas que nos accuſations

ſont

sont outrées, voici à l'ouverture du Livre un paralléle des deux Editions.

Remarques de Mr. Ranier.

* N'oublions pas de dire que le fameux Bochart croit que Promethée est le même que Magog, & il faut avoüer qu'il donne à ce sentiment beaucoup de vraisemblance. Promethée, selon lui, est fils de Japhet & petit fils de Noë; Magog ainsi que Promethée, alla s'établir dans la Scythie; ce premier inventa ou perfectionna l'Art de fondre les Métaux & de forger le fer, ce que les Poëtes attribuoient aussi à nôtre Promethée, & même Diodore dit qu'il inventa plusieurs Instrumens propres à faire du feu. La Fable de Promethée dévoré par un Aigle, vient de ce que le nom de Magog signifie un homme dévoré de chagrin.

* Tome I. de l'Edition in 12. pag. 11.

Rem. de Mr. de Beaumarchais.

† *Bochart écrit que Promathée est le même que Magog, & il faut l'avoüer, il en fait un paralléle ressemblant. Promethée, dit-il, est fils de Japet, & Magog fils de Japhet; Magog ainsi que Promethée alla s'établir dans la Scythie: Le premier inventa ou perfectionna l'Art de fondre les Metaux & de forger le fer; les Poëtes attribuoient la même chose au second, & Diodore ajoute qu'il fut l'Inventeur de beaucoup d'Instrumens propres à faire du feu. La Fable même qui témoigne que le cœur de Promethée étoit sans cesse rongé par un Aigle & renaissoit sans cesse, vient de ce que le nom de Magog signifie un homme rongé de chagrin.*

† Tome I. pag. 15.

Remarques de Mr. Ranier.

* Dercete, si nous en croïons Diodore..... aïant offensé Venus, cette Déesse la rendit amoureuse d'un jeune homme dont elle eut une fille. Désespérée d'une avanture qui la deshonoroit, elle fit mourir son Amant, exposa son enfant &. alla ensuite se jetter dans un E-

* *Ibid.* pag. 201.

Rem. de Mr. de Beaumarchais.

† *Diodore raconte que Dercete, ou Atergatis..... aïant offensé Venus, elle fut punie de cette insolence sacrilege, par l'amour qu'elle conçut pour un jeune homme duquel elle eut une fille; & sa foiblesse lui fit tant de honte, qu'elle tua son Amant, exposa son fruit & se jetta ensuite dans un E-*

† *Ibid.* pag. 261.

marg où elle périt. Les Syriens firent bâtir un Temple près du lieu où elle s'étoit précipitée, où ils l'honorerent comme une Déesse & publierent qu'elle avoit été metamorphosée en Poisson; ils la repréſenterent ſous la figure d'une femme, qui de la ceinture en bas ſe termine en Poiſſon.

Les Syriens s'abſtinrent depuis de manger du Poiſſon de cet Etang & même de tout autre; ils lui en offroient dans les ſacrifices. & on en voïoit de dorés dans les Temples de cette Déeſſe. Il y a quelques Auteurs qui croïent que cette Déeſſe étoit une Princeſſe très cruelle, qui avoit défendu aux Syriens de manger du Poiſſon; mais ſi cela étoit l'auroit-on adorée après ſa mort? Il vaut mieux dire qu'elle s'étoit attiré par ſes bienfaits l'eſtime de ſon Peuple. Au reſte ſi nous en croïons Selden, qui a fait un excellent Traité ſur les Divinitez de Syrie, la Fable de Dercete, ou Atergatis, vient de celle de Dagon, Dieu des Philiſtins qui étoit repréſenté ſous la figure d'un Poiſſon, & le nom d'Atergatis eſt compoſé d'*Agir Dagon*, Grand Poiſſon, ce qui pourroit bien avoir donné lieu à la Métamorphoſe.

tang. Les Syriens firent bâtir un Temple proche du lieu où elle s'étoit précipitée & l'y honorerent comme une Déeſſe. Ils la repréſenterent ſous la figure d'une femme de la ceinture en haut, & le reſte du corps comme celui d'un Poiſſon. Ils s'abſtenoient à ſon honneur de la chair des Poiſſons, ils lui en offroient dans les ſacrifices & ils en plaçoient les Images dorées dans ſes Temples. Un Auteur ancien fait de Dercete une Reine cruelle qui défendit aux Syriens ſes ſujets, l'uſage du Poiſſon. Un Moderne ‡ au contraire la confond avec Dagon, Dieu des Philiſtins, qui étoit repréſenté ſous la figure d'un Poiſſon, & il dérive le mot Atergatis *des deux mots* Agir Dagon, *Grand Poiſſon; ce qui pourroit bien avoir donné lieu à la Métamorphoſe.*

‡ SELDEN.

Nous pourrions raporter pluſieurs Paſſages ſemblables à ceux-ci & copiez avec autant d'exactitude. On laiſſe aux Juges du Parnaſſe à dé-

Digitized by Google

décider sur ce Plagiariat, qu'il nous suffit d'avoir indiqué.

Au reste, les Remarques de Mr. l'Abbé Banier sont remplies d'une Littérature profonde, qui se trouve dans tout ce qui sort de sa plume, & la précision qui y regne ne fatigue pas le Lecteur, qui est souvent accablé sous le poids des autres Commentateurs prolixes, & pour la plûpart aussi dépourvûs de bon sens que leurs Citations sont ennuyeuses. Il se trouve néanmoins encore, entre les *Ovidiens*, un Parti qui préfere les Remarques de Mr. la Barre de Beaumarchais.

Quant aux belles Planches, dont les Libraires ont enrichi l'Edition *in folio*, on trouve dans plusieurs Cabinets un Ovide assez semblable à celui-ci. C'est une Traduction de *Du Ryer* à côté du Latin, avec une Explication des Fables. Cet Ovide fut imprimé à Bruxelles en 1677. chez *Fr. Foppens*, & orné de 124 planches gravées par Martin & Pierre Paul Bouche d'Anvers. La plupart de ces Planches ont servi à la nouvelle Edition, quoiqu'on n'en dise mot, mais Picart qui a eu la direction de tout l'Ouvrage, les a retouchées, & ces habile Graveur y a ajouté quelques nouvelles Planches de sa façon, que les Connoisseurs sauront bien distinguer des autres.

Remarques des Auteurs de cette Bibliotheque.

L'Auteur de l'Article qu'on vient de lire nous permettra de faire ici quelques reflexions pour rectifier ce qu'il a avancé. 1°. La traduction Hollandoise des Métamorphoses d'Ovide, que les Libraires ont publiée, est fidelle & presente le sens du texte Latin;

c'eſt aux Connoiſſeurs Hollandois à juger de ſon élegance, ſur laquelle il ne nous convient pas de décider. D'ailleurs l'ouvrage de Woendel n'appartenant point aux Libraires, il ne leur étoit pas permis d'en diſpoſer.

2°. On accuſe Mr. l'Abbé Banier d'avoir *pillé impitoyablement* les *Explications* de Mr. de Beaumarchais ; & cette accuſation nous a paru trop grave pour ne pas exiger un mûr examen, ſurtout quand il s'agit de la réputation d'un homme auſſi eſtimable que Mr. l'Abbé Banier. Nous trouvons que cet Académicien a puiſé dans ſon propre Ouvrage les Explications qu'il vient de donner. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux ſur ſon *Explication Hiſtorique des Fables*; on trouvera à la page 264. du Tome I. l'Article de *Promethée*, & celui de *Dercete* à la page 378. du même volume. Or la ſeconde Edition de cet Ouvrage que nous avons conſultée, fut faite à Paris en 1715. & les Explications de Mr. de Beaumarchais n'ont paru qu'en 1728. Donc ſi l'un des deux eſt plagiaire, ce ne peut être Mr. l'Abbé Banier qui a écrit tant d'années avant que l'autre fût connu. De plus les Explications de Mr. de Beaumarchais approchent plus de l'ancien Ouvrage de Mr. l'Abbé Banier, que celles que ce dernier en a tiré lui-même, ſans s'amuſer à les copier mot à mot. Notre unique deſſein eſt de juſtifier Mr. l'Abbé Banier contre une accuſation auſſi mal fondée, ſans prétendre charger Mr. de Beaumarchais, malgré la conformité de ſon ſtyle avec celui de l'Académ-

démicien. On pourroit le justifier en disant qu'il a puisé dans les mêmes sources que Mr. l'Abbé Banier, sur tout dans l'Ouvrage du celebre Bochart, qui a été suivi exactement & souvent copié mot à mot par tous ceux qui ont traité ces matieres après lui. L'Auteur de la *Bible Physique* a fait comme les autres, il donne des Explications toutes semblables à celles de Mrs. Banier & Beaumarchais, qu'il n'a pourtant pas prises d'eux. C'est ainsi que tout est au pillage dans la Republique des Lettres; & comme l'a fort bien dit après Ovide l'ingenieux & experimenté Auteur des * Lettres Serieuses & Badines, *vivitur ex rapto*; sans une telle ressource verroit-on un si grand nombre d'Auteurs?

Nous ajouterons ici une particularité qui ne nous paroit pas inutile; c'est que quelque tems après que les *nouvelles Explications* de Mr. de Beaumarchais eurent paru, Mr. l'Abbé Banier ne pût s'empêcher de se plaindre à un honnête homme d'Amsterdam qui se trouva à Paris, de la maniere peu honnête dont on le pilloit à la Haye, sans lui faire la moindre civilité.

Il est, au reste, difficile de décider si Mr. de Beaumarchais s'est fait honneur de ses *Explications* sur les Métamorphoses d'Ovide *aux dépens d'un tiers*; comme on le lui reproche, peut-être mal à propos. Mais si le fait étoit vrai, il seroit facile de le disculper du larcin, dont le veritable Auteur des *Explications* seroit le seul coupable; car Mr.

* Lettres Bad. Tom. VII. p. 59.

de Beaumarchais, malgré sa vaste érudition, pourroit bien ne s'en être pas apperçû. Nous voudrions avoir de meilleures raisons à produire en sa faveur ce seroit un veritable plaisir pour nous de les faire valoir; & la seule necessité de deffendre Mr. l'Abbé Banier injustement attaqué, nous a contraints d'entrer dans des discussions pour lesquelles nous sentons une extrême repugnance.

Pour ce qui est des Planches dont cette Edition est ornée, les Connoisseurs jugeront si les Libraires ont eu raison de faire usage de celles de l'ancienne Edition de Bruxelles, lorsqu'elles se sont trouvées assez belles pour accompagner les nouvelles qu'ils ont fait graver. C'est aux Acheteurs à examiner si tout l'ouvrage merite leur attention, autant pour les figures que pour le travail de Mr. l'Abbé Banier.

ARTICLE VII.

LETTRE *de l'Editeur du Dictionnaire de* RICHELET *à l'Auteur des* LETTRES SERIEUSES ET BADINES.

MONSIEUR.

MA premiere Lettre vous a paru fort longue, & je n'en suis pas surpris. Comme il s'agissoit de convaincre le Public, que votre Jugement sur la nouvelle Edition du Richelet étoit hazardé sans preuves, j'ai été obligé d'en produire moi-même pour desabuser ceux à qui vos décisions pouvoient en imposer. Une telle lecture ne pouvoit que vous ennuyer, j'en conviens, aussi me garderai-je de mettre votre patience à une pareille épreuve. Vous vous y êtes pris

pris de maniere que je ne saurois être trop court avec vous ; je ne sai même si je n'eusse pas mieux fait de garder le silence. Lorsqu'on ne dispute que pour éclaircir la verité, & qu'on la cherche avec sincerité de part & d'autre, on est bientôt d'accord ; & les demêlez Litteraires peuvent avoir leur utilité. Mais lorsque la passion s'en mêle, que la dissimulation & la fraude sont de la partie, rien n'est plus dégoutant pour le Public, & ne fait moins d'honneur à ceux qui ont recours à ces voyes odieuses. C'est à regret que je me plains, Monsieur, que vous les avez employées pour donner le change aux Lecteurs ; il me suffit de le montrer pour rendre vos nouveaux efforts inutiles. En vain me traiterez-vous de * *bon homme*, de *plaisant homme*, d'*homme charmant* ; de pareilles expressions ne rendront jamais votre cause meilleure, & ne diminueront en rien la force de mes preuves.

De quoi s'agit-il dans cette dispute ? Vous avez prétendu deux choses, 1°. que le Dictionnaire de Richelet augmenté étoit inutile, puisque le Dictionnaire de Furetiere, *le plus complet & le plus utile que nous ayons*, devoit suffire : 2°. que l'Edition de Richelet faite à Amsterdam n'est † *qu'un assemblage d'Articles ou allongez de mille inutilitez, ou pillez du Dictionnaire de Furetiere* ; qu'on ne devoit pas *les en tirer pour grossir inutilement un autre livre*, ni déguiser les nouvelles Additions pour cacher la source où l'on avoit puisé. Voila proprement à quoi je devois répondre ; car pour vos critiques elles regardent toutes les Editeurs de Rotien & de Lyon, & il ne me convient point de me mêler des querelles d'autrui.

J'ai

* Lettres Serieuses & Bad. Tom. VII. p. 177.
† Lettres Serieuses & Bad. Tom. VI. p. 89.

J'ai prouvé l'utilité du nouveau Richelet, dès lors que j'ai prouvé qu'il eſt plus ample & meilleur à divers égards que le Furetiere, qui n'eſt rien moins qu'un Dictionnaire *complet*. J'ai indiqué les ſources où j'ai puiſé les nouvelles Additions, & j'ai montré ou que ces Articles manquent dans le Furetiere, ou qu'ils y ſont très-defectueux. Ainſi j'ai été fondé à conclure que le Dictionnaire de Richelet n'eſt pas un livre inutile, & que les nouveaux Articles ne ſont point pillez du Furetiere, comme vous l'avez ſoutenu avec tant de confiance, puiſqu'il y en a un grand nombre dont on ne voit pas la moindre trace dans le Dictionnaire prétendu univerſel. Un homme équitable frappé de tous les exemples que j'en ai produit, auroit avoué de bonne grace qu'il s'étoit trompé, que le Richelet étoit un Livre utile, & que les Additions n'étoient pas pillées du Dictionnaire de Furetiere. Mais un tel aveu qui feroit honneur à un autre, ne convient pas à un Savant de votre ordre, qui ne doit jamais paroître vaincu. Vous avez mieux aimé traiter d'inutiles tous mes raiſonnemens, en me demandant, * *à quoi bon me dites-vous ces choſes-là? En ai-je nié aucune?* cui bono?..... *Ai-je ſoutenu que vous n'euſſiez tiré vos nouveaux articles que de là?* Un peu de bonne foi vous eut fait avouer que ceux que j'ai indiquez ne ſont point pillez du Furetiere, & que puiſqu'ils ne s'y trouvent point, on n'a pu *les en tirer pour groſſir* le Richelet. Voila la réponſe à votre *cui bono?* Le Richelet eſt plus ample & plus exact à divers égards que le Furetiere; donc le Richelet eſt un Dictionnaire utile. Les nouvelles Additions

* Lettres Ser. & Bad. Tom. VII. p. 181.

ditions consistent dans un grand nombre d'Articles qui manquent dans le Furetiere ; donc, on ne les en a pas tirées. Faites valoir tant qu'il vous plaira le Dictionnaire Universel, à la bonne heure, je ne prétends pas en ravaler le merite. C'est au Public à choisir.

Mais voici une autre preuve de l'utilité du Richelet. Supposons pour un moment qu'il ne contient que ce qu'on peut trouver dans le Furetiere, ferez-vous fondé à en conclure qu'il est inutile ? La difference du prix est-elle donc un objet si mepriſable pour ne pas mériter l'attention du Public ? Combien de gens cependant qui payeront volontiers douze florins pour le Richelet, qui ne voudront pas en payer cinquante pour le Furetiere ? C'est sans contredit le plus grand nombre, & du moins le Richelet sera utile pour eux. J'avoüe que votre Libraire pourroit s'en passer, & qu'il doit trouver ce Dictionnaire plus qu'inutile ; mais son interêt particulier doit-il balancer l'interêt du Public ?

Vous aviez judicieusement remarqué, Monsieur, dans votre premiere * Lettre, qu'il y a un grand nombre d'Articles dans le Richelet, qui roulent sur les Fables, & les Antiquitez, & qui par consequent ne sont point selon vous, du ressort de ce Dictionnaire. Comme rien n'échape à un homme habile, vous me reprochez † que je n'ai point touché à cette redoutable objection, & vous me faites honneur de ces savantes additions, oubliant que vous m'aviez blamé de ne les avoir pas abregées. Mais cette objection ne me regarde en aucune maniere, puisque ces Articles ont été ajoutez par Mr. Aubert ; ils

* Lettres Serieuses & Bad. Tom. VI. pag. 81.
† *Ibidem*, Tom. VII. pag. 183.

Digitized by Google

ils feroient certainement honneur au Puretiere, où l'érudition est rarement prodiguée. Quel dommage que le Richelet en soit si abondamment fourni !

Cet endroit est un preuve remarquable de votre bonne foi, & vous me permettrez, Monsieur, de ne pas la laisser échaper. J'avois averti qu'on a abregé quelques Articles qui regardent le Droit Coûtumier des Provinces de France, parce qu'ils interessent très-peu de gens. Sur quoi vous faites cette belle reflexion dans votre premiere Lettre : * *Il devoit donc en abreger bien d'autres & particulierement ceux qui roulent sur les Fables & les Antiquitez..... Certainement il n'y a qu'un petit nombre de personnes que ces Articles interessent. Il falloit donc aussi les abreger ces Articles, ou ne pas toucher à ceux qu'on a abregez.* Il est clair comme le jour qu'en vous exprimant de la sorte, vous avez dit nettement que l'érudition Poëtique & Historique n'interesse *qu'un petit nombre de personnes*, qu'elle n'interesse pas davantage que la Science du Droit Coûtumier des Provinces ou des Villes de France; puisque je devois abreger également tous les Articles qui roulent sur les Fables & les Antiquitez & ceux où l'on explique le Droit Coûtumier, parce qu'ils interessent très-peu de gens. Car si les premiers sont plus interessans pour les gens de Lettres, pour les femmes, pour les jeunes gens, vous seriez blamable de me reprocher, comme une grande faute, le respect que j'ai eu pour ces savans Articles de Mr. Aubert. Votre sentiment sur ce genre d'érudition m'a paru fort extraordinaire ; je n'ai pu m'empêcher de vous en témoigner ma surprise avec tous les égards

* Lettres Serieuses & Bad. Tom. VI. p. 60.

égards qu'on doit à un homme auſſi éclairé que vous, à un Auteur de *Lettres Serieuſes & Badines*, dont les déciſions doivent être d'un ſi grand poids dans la Republique des Lettres.

Mais comment vous tirez-vous de ce petit embarras dans votre ſeconde Lettre? Oh d'une maniere très-ingenieuſe. Voici vos propres paroles: * *Vous n'avez point touché à cette objection, & vous vous êtes contenté de m'aſſûrer une choſe, que je n'ai garde de vous diſputer jamais, ſavoir que les gens de lettres aiment tout ce qui s'appelle érudition Poëtique & Hiſtorique.* Eh quoi n'avez-vous pas dit que cette ſorte d'érudition n'intereſſe qu'un petit nombre de perſonnes, & que par cette raiſon je devois abreger les Articles qui en ſont remplis? Franchement peut on ſe moquer du Public avec plus de hardieſſe? Eſt-ce menager ſa propre réputation que d'en uſer de la ſorte? Vous m'avez appliqué le beau paſſage de Juvenal, *Iras & verba locavit*; ſelon vous je n'ai épargné ni l'ironie ni les paroles pour l'interêt de mes Libraires; vous êtes capable, Monſieur, de faire pour vos Libraires un ſacrifice bien plus difficile; j'avoüe que ma generoſité ni ma reconnoiſſance n'iront jamais juſques-là; & s'il faut achetter ſi cherement la faveur de ces Meſſieurs, je déclare qu'elle ne me plaira jamais à ce prix.

Je ne puis me diſpenſer, Monſieur, d'avertir le Public d'une ſupercherie peu ſeante à un homme de lettres, que vous avez employée pour lui en impoſer; & vous m'avez mis dans la neceſſité de la relever. Pour vous prouver que les termes de Relations, que j'ai ajoutez en très-petit nombre au Richelet, ne ſont point pillez

* Lettres Serieuſes & Bad. Tom. VII. p. 183.

pillez du Furetiere, j'ai produit l'Article Bey, que j'ai comparé avec l'Article qu'on donne sur ce mot dans votre Dictionnaire Universel. J'ai ajouté qu'il y avoit aussi des Beys en Egypte & à Tunis, pour vous montrer que sans recourir au Furetiere, mes petites lectures pouvoient me fournir de quoi donner plus d'étenduë à cet Article. Cet endroit vous donne occasion de vous égayer à mes dépens, mais vous allez avoir qu'un triomphe fondé sur une fausseté est bien peu solide. Voici votre réponse : „ *Après avoir fait entendre dans votre Dictionnaire qu'*on donne le nom de Bey aux seuls Gouverneurs de Province dans le Roïaume d'Alger*, „ vous prouvez le mieux du monde dans votre „ lettre qu'il y a ailleurs des *Beys*, savoir en Egypte où vous en comptez douze, & dans le „ Roïaume de *Tunis*. Certes, il faut que vous „ soiez un homme merveilleux, &c."

Voila une contradiction des plus grossieres, graces à votre petit savoir faire, & il ne tient pas à vous de me faire passer pour un homme destitué de sens commun. Car si *on donne le nom de* Bey aux SEULS *Gouverneurs de Province dans le Roïaume d'Alger*, il y a de l'extravagance à dire qu'il y a aussi des *Beys* en Egypte & à Tunis. Mais qu'on fasse disparoître le mot SEULS, la contradiction disparoît aussi, & il ne vous reste que la gloire d'avoir falsifié le passage. Or vous avez ajouté le mot SEULS, qui ne se trouve ni dans l'Article du Richelet, ni dans ma lettre, comme il est aisé de le vérifier. La consequence sera fâcheuse pour vous, & je laisse au Public le soin de la tirer. Votre merveilleuse critique de l'Article *Bey*, vous fera certainement peu d'hon-

* Lettres Serieuses & Bad. Tom. VII. p. 183.

d'honneur; j'aimerois encore mieux avoir commis moi-même une lourde faute, que de recourir à une fausseté manifeste contre un Adversaire. Les goûts sont differens. Un Auteur de *Lettres Badines* a de grands privileges; à vous permis de les faire valoir, ne craignez plus que je vous trouble dans la possession de vos droits, car je me crois fort dispensé de répondre d'avantage à un homme, à qui tout est bon pour defendre une mauvaise cause.

Je suis, Monsieur, votre &c.

D'Amsterdam, ce 15. Novembre 1732.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

Un Ecrivain de réputation travaille à révoir la Traduction de l'Histoire de Mr. de Thou, qui a d'abord été faite par des Ouvriers subalternes. Elle s'imprimera, dit-on, à Londres, sous la direction d'un habile homme, qui y mettra la derniere main.

Les feuilles du GLANEUR sont luës & estimées de tout ce qu'il y a ici de bons Esprits. On les trouve à present mieux écrites que dans le commencement; & le tour des réflexions & des plaisanteries est d'un bien meilleur goût. Il seroit à souhaitter pour l'Auteur & pour ses Lecteurs, qu'il peut inserer dans son Ouvrage certaines * Pieces courantes qui n'offensent personne.

On

* C'est ce que l'Auteur a deja promis, & il donnera en 1733. des Supplemens, où l'on trouvera des Pieces curieuses & interessantes.

On a mis en chanſons le Mandement de l'Illuſtre Archevêque d'Arles; c'eſt une vraie poliſſonnerie, ſur l'air, *l'Allure mon Couſin.* On l'a auſſi imprimé avec des notes Satyriques. C'eſt un Minime appellé Paſturel, qui eſt Auteur de ce ridicule Mandement, ainſi l'on peut dire que ce n'eſt qu'une tache d'huile : ce Moine eſt un parfait imbecille. L'attachement de Mr. l'Archevêque d'Arles à l'Ordre des Minimes, donna lieu à une ſaillie de Mr. l'Evêque de Luçon d'aujourd'hui. *Mgr*, lui dit-il un jour, *Il y a S. Jaques le Majeur & S. Jaques le Mineur, vous ſerez S. Jaques le Minime.* Mr. l'Archevêque d'Arles s'apelle Jaques.

La Librairie languit. Madame de Gomez vient de publier les *Cent Nouvelles Nouvelles* de ſa façon, en 1 vol. *in*-12.

Briaſſon a imprimé un volume in-12. intitulé: *Le Repos de Cyrus ou l'Hiſtoire de ſa vie depuis ſa ſeizième juſqu'à ſa quarantiéme année.* Admirez la deſtinée de ce grand Prince. Mademoiſelle de Scudery en a fait un fade & doucereux Artamene; M. Ramſay l'a métamorphoſé en Ecolier qui croit tout ce qu'on lui dit ; & M. l'Abbé Perneti, Auteur de ce nouveau livre, nous le repreſente comme un diſtributeur de fades loüanges, qui s'exprime en termes précieux & guindez. Pour connoître le vrai & ſolide merite de ce Prince, il faut s'en tenir à ce qu'en a écrit M. Rollin, d'après les anciens Hiſtoriens.

Chaubert acheve l'impreſſion de *l'Hiſtoire Critique de l'établiſſement des Gaulois*, en 3 vol. *in*-4. par M. l'Abbé du Bos de l'Académie Françoiſe. Il y a beaucoup de recherches & de vûes nouvelles dans cet Ouvrage.

Une Compagnie de Libraires a réimprimé *l'Hiſtoire de Louis XIV, par M. de Larrey.* C'eſt la moins

Digitized by Google

moins mauvaiſe que nous ayons; & l'Auteur eſt infiniment ſuperieur au Sr. de Limiers, par le ſtyle, par les tranſitions, &c.

On imprime un Ouvrage qui eſt attendu avec impatience; c'eſt un *Traité de l'Opinion, ou Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du progrès de l'Eſprit humain*, en 6. vol. *in*-12. On attend auſſi depuis longtems la nouvelle Edition qu'on prépare à Amſterdam des *Memoires de Mademoiſelle de Montpenſier*, qui ſera d'un grand debit; car on compte pour rien celles qu'on en a déja données, à cauſe des lacunes, & des fautes ſans nombre dont elles ſont remplies.

Colombat vient d'imprimer en 1 vol. *in*-12. *Les Poëſies diverſes du Sr. Tannevot*, dont quelques-unes avoient déja paru dans les Mercures. C'eſt un Poëte froid; mais ſa probité le rend ſuperieur à la plûpart de ſes confreres.

Joſſe fils a publié des Memoires de la Cour d'Eſpagne depuis l'année 1683. juſqu'en 1691. *in*-12.

Mr. de Launay, à qui nous devons la nouv. Edition du Voyage de Bachaumont &c. va nous en donner une beaucoup plus complette que celle de la Haye, *des Poëſies de l'Abbé de Chaulieu & du Marquis de la Fare*. Ce Recueil s'imprime à Rouen.

On aura inceſſamment 6. volumes des Lettres de Madame de Sevigné & de Madame de Grignan ſa fille. Vous ſavez, ſans doute, que le P. Regnault a donné une nouvelle Edition fort augmentée de ſes *Entretiens Phyſiques*, en 4 vol. in-12.

La nouvelle Tragedie de M. de Voltaire, ſous le titre de *Zaïre*, eſt dans un goût Turco-Chrêtien. Elle eſt tirée de l'Hiſtoire des Croiſades; en voici le ſujet. Orosmane, frere ou fils de Saladin, devient éperdument amoureux de l'Eſ-

clave Zaïre. Cette Zaïre étoit fille de Lusignan dernier Roi de Jerusalem; & à la décadence de l'Empire aiant été prisonniere dès sa plus tendre jeunesse, elle devient charmante, & jusques dans les fers elle fait la loi à ses vainqueurs. Un certain François, nommé Nereſtan, donne une grande jalousie à Orosmane; ce Nereſtan ne parle cependant à Zaïre que de batême & de conversion. Orosmane intercepte une lettre écritte par Nereſtan à Zaïre, par laquelle il la presse de lui tenir la parole qu'il lui a donnée, & de se trouver au rendez-vous qu'il lui indique. Orosmane qui veut voir s'il est trahi, fait porter la lettre à Zaïre & va les épier. Zaïre va au rendez-vous, & c'est là où Orosmane la poignarde. Zaïre aimoit Orosmane, & Nereſtan étoit frere de Zaïre. Tout cela est extrêmement tendre & dechire le cœur. L'Auteur a livré depuis plusieurs mois sa Piece aux Comediens, & pour vous dire quelque chose de fort étonnant, c'est que cette Tragedie n'a pas coûté à Mr. de Voltaire un mois de travail.

Extrait d'une Lettre écritte de Paris sur la Zaïre.

„ Zaïre (c'est le nom de la nouvelle Tragedie de M. „ de Voltaire) m'a paru une piece tout-à-fait heureuse„ment imaginée pour la nouveauté du sujet & du Specta„ cle. Corneille & Racine ont épuisé avec tant de succès „ les Catastrophes Grecques & Romaines, que ceux qui „ aujourd'hui risquent encor les traits d'Histoire dans ce „ même genre, me paroissent de vils rapetasseurs & des „ gueux revêtus des habits retournez de leurs Maitres. M. „ de Voltaire a bien senti que ses deux Illustres Predéces„ seurs Corneille & Racine comme les premiers venus, se „ sont emparez d'un heritage qu'il auroit peut-être cultivé „ avec autant de bonheur s'il les eut devancez, & il a „ pensé que leur possession étoit trop bien établie pour la „ leur disputer. Il a cru de plus en grand homme qu'il „ vaut mieux conquerir de nouveaux païs, que de vouloir

„ usur-

Digitized by Google

» ſurpaſſer ceux de ſes voiſins; en un mot il a voulu s'ouvrir
» une nouvelle carriere. Il me paroit dans ſon *Oedipe* ſa
» 1. piece, dans ſon *Eriphile* ſon avant-derniere, que ſon
» intention a été de reſſuſciter la Scene Grecque, & d'op-
» poſer de nos jours la terreur & la pitié du Theatre d'A-
» thénes au grand, au ſublime de Corneille, & au ſenti-
» ment ſi heureuſement exprimé de Racine, c'étoit là
» réellement une troiſiéme route, & on peut dire qu'il
» a établi cette ſorte de Triumvirat ſur notre Scéne, &
» que l'Univers connoiſſeur a reconnu pour ſe. maître
» dans le Tragique l'aimable Mr. de Voltaire. Mais mal-
» gré les aplaudiſſemens...., & le ſuccès.... de ſes pie-
» ces, il a reconnu lui-même qu'on ne peut ni ne doit
» transplanter les choſes de goût, & qu'en un mot les
» François ne ſont point faits pour le terrible.... Je laiſſe
» à nos Phyſiciens le ſoin d'expliquer la cauſe de ce Phe-
» nomene; mais je ſuis perſuadé qu'il y a des ſingularitez
» de Nation pour le Genie ſemblables à peu près à celles
» que nous remarquons dans l'air, dans la corporence
» des differens Peuples.... D'un autre côté l'Auteur de Zaï-
» re s'eſt aperçu que le tendre de Racine étoit aujourd'hui,
» pour ainſi dire, uſé; quoique ce fût aſſez le ton de notre
» Païs: Il a donc voulu piquer notre eſprit, & reveiller
» notre goût par une ſorte de galant qui n'eſt point le
» tendre de Racine: Et pour le mettre par un contraſte
» dans tout ſon jour, il l'a mis dans la bouche même
» d'un Sultan, qui penſe autrement que le reſte de ſa
» nation, & que l'Amour a pour ainſi dire civiliſé. Que
» vous dirai-je? Il y a un ſi heureux mêlange de noms
» François avec des noms Turcs, de Plumets & de Tur-
» bans, de nos mœurs avec les leurs, de Religions &
» de maximes; & ces François & ces Turcs y conſervent
» pourtant toujours ſi bien leurs caracteres, qu'il n'y a
» point de confuſion. Vous ſentez pour le ſpectacle quel-
» le Nouveauté intereſſante c'eſt de voir ſur la Scene de
» Paris des Châtillons, des Montmorencis, des Nereſtans
» &c. dont les Décendans étoient tous ſur le Theatre....
» L'Auteur a joint à toutes ces graces un portrait ſi agréable
» des femmes de France, & il a ſû ſi habilement ſe faire
» des amis de ceux qui compoſoient ſon auditoire, que
» ſi je n'avois pas trouvé ſa piece remplie de coups de
» Theatre, de caracteres bien ſoutenus & de tirades
» dignes de Corneille, j'aurois cru ſur le ſimple expoſe
» qu'on l'avoit aplaudi par pure prevention; car jamais
» Piece n'a tant fait aimer ſon Auteur.

L'Université de Paris a fait vers la fin du mois d'Octobre dernier, une perte très-considerable par la mort de M. Bénet Professeur de Philosophie au College de Beauvais, Receveur General de l'Université, & ci-devant Recteur. Il avoit eu, il y a quelques mois, une attaque d'apoplexie, & pour arrêter les suites de ce funeste accident, il étoit allé aux eaux de Bourbon. Il n'y avoit que quelques jours qu'il étoit de retour, lorsque la mort l'enleva subitement à Fontainebleau à l'âge d'environ 45. ans. Sa mémoire sera toujours chere à l'Université; on ne peut en effet se conduire avec plus d'honneur & de dignité qu'il fit pendant les deux années de son Rectorat. D'ailleurs il avoit les qualitez du cœur au supréme degré, & il n'étoit gueres possible de ne pas aimer un homme doux, affable, enjoué, modeste, & toujours prêt à vous obliger. Des qualitez si aimables étoient encor relevées par une probité & une droiture des plus rares.

Quoiqu'il ait aimé l'étude avec passion, les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ne lui ont pas permis de donner aucun ouvrage au Public, & nous n'avons d'imprimé de lui que quelques Discours ou Complimens prononcez durant son Rectorat. Il m'écrivoit il y a près de deux ans qu'il travailloit à un Cours de Philosophie en notre langue. (J'y ferai entrer, me disoit-il, les Elemens de Geometrie, dont vous avez vû le commencement..... ce sera pourtant la portion la moins neuve de cet Ouvrage.) Je me suis informé en quel état M. Bénet a laissé ce Cours de Philosophie, & voici la réponse que m'a fait M. Bénet de Moncarville son frere. „ Il y avoit longtems, Monsieur, que mon frere avoit conçu le dessein

„ de

Digitized by Google

„ de faire un Cours complet de Philoſophie „ qui ſans s'éloigner beaucoup de ce que l'on „ enſeigne dans les Claſſes, fût cependant du „ goût du Public, parmi lequel il y a toujours „ un nombre de gens qui ſouhaitteroient trou„ ver dans un même livre des Connoiſſances „ Elementaires, & cependant aſſez fortes pour „ les conduire aux plus difficiles, s'ils veulent „ penetrer.... J'avois dans cette vûe travaillé „ une bonne partie de ſa Phyſique, c'eſt-à-dire, „ ce qui regarde la Mecanique des Solides com„ me des Fluides, & l'Aſtronomie. Je lui laiſ„ ſois plus volontiers les parties qui tendoient „ à la diſpute Scholaſtique, & je revendiquois „ avec plaiſir tout ce qui étoit ſuſceptible du „ Calcul, que le tems n'avoit pas permis à „ mon frere de connoitre parfaitement. Il faut „ même avoüer que quoiqu'amateur de la „ Phyſique, il ſe plaiſoit toujours à la Meta„ phyſique avec une eſpece de préference. „ Cette partie eſt toute de lui & travaillée avec „ ſoin. Sa Logique eſt courte & facile, elle ſe „ reduit, comme il convient, aux ſeules regles „ du raiſonnement, & j'oſe dire qu'elle eſt „ traitée avec l'ordre geometrique dont elle eſt „ ſuceptible. Sa Morale eſt, à proprement „ parler, une connoiſſance exacte du Droit „ Naturel. Je ne deſire plus, Monſieur, que „ d'avoir du tems; premiérement, pour met„ tre ce Cours en François, dans l'ordre dont „ je me ſuis ſouvent entretenu avec lui, & d'y „ ajouter enſuite les Traitez de Mathematiques „ néceſſaires pour l'intelligence de ſa Phyſique."

DE ROTTERDAM.

A. Acher a imprimé un petit Ouvrage de feu Mr. de la Placette ſur la *Maniere de Prêcher*, in-8. 1732. où l'on trouve des avis ſages dont les Pre-

dicateurs devroient profiter. C'eſt à Mr. Cartier de St. Philip que le Public eſt redevable de cet Ouvrage, qu'il a dédié à Mr. Du Mont Paſteur & Profeſſeur de cette Ville, & il y a joint une Preface & l'Eloge Hiſtorique de l'Auteur.

Le même Libraire a publié en même tems des *Dialogues ſur l'Euchariſtie*, où l'on attaque le ſentiment des Catholiques Romains, par les témoignages des Peres de l'Egliſe.

DE LA HAYE.

P. de Hondt a publié *l'Examen de Pyrrhoniſme Ancien & Moderne, par Mr. de Crouſaz*, in fol. On trouve dans cet important Ouvrage une réfutation de tout ce que Mr. Bayle a avancé en faveur du Pyrrhoniſme ; on en parlera plus au long dans la ſuite de ce Journal.

Le même Libraire a donné le 1. volume *in fol.* d'un grand Ouvrage en Flamand de Mr. Fr. van Mieris ; c'eſt une Hiſtoire Metallique des Souverains des Païs-Bas depuis Albert Comte de Hollande juſqu'à la mort de Charles V. qu'on pourra joindre à l'Hiſtoire de Mr. van Loon qui en eſt une continuation. Ce volume eſt bien imprimé & ſera ſuivi de deux autres ; il eſt à ſouhaiter que cet Ouvrage ſoit traduit en François en faveur des Etrangers.

Le même Libraire, *Goſſe*, *Neaulme*, *Scheurleer* & *Moëtjens*, ont donné le Tome I. d'une *Hiſtoire Univerſelle*, dont on publia l'Introduction en 1731. Ce Volume contient l'Hiſtoire du Monde depuis la Création juſqu'à Abraham, l'Hiſtoire des Peuples de Chanaan, & ſurtout celle de l'Egypte. C'eſt une traduction de l'Anglois.

Chr. van Lom, *J. van Duren* & *P. de Hondt*, promettent par ſouſcription une ſuite de *l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoyras, juſqu'à l'avenement*

venement du Roi George I. in-4o. 2 vol. On ne connoit point l'Auteur de cette continuation, cependant les Libraires avertiſſent que ceux qui n'auront pas ſouscrit ne pourront avoir cette ſuite ſéparement. Si elle vient de la plume d'un bon Hiſtorien, comme on l'aſſure, les Libraires ne feroient-ils pas mieux de laiſſer à chacun la liberté de l'achetter lorsqu'elle paroitra, & qu'on en pourra juger?

H. Scheurleer donnera dans quelques mois les Tomes 3. & 4. de l'*Hiſtoire des Papes*, in-4o.

P. Goſſe & *J. Neaulme*, qui donnerent il y a quelque tems trois *Lettres Paſtorales* de Mr. l'Evêque de Londres contre l'Incredulité & le Libertinage, ont imprimé *les Témoins de la Réſurrection de J.C. examinez & jugez ſelon les regles du Barreau, pour ſervir de réponſe aux objections du Sr. Woolſton*, &c. trad. de l'Anglois, in-8o. 1732. Les mêmes Libraires publieront inceſſamment le Tome I. de la Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire de Mr. de Thou*, que M. d'Exiles a entrepris.

D'AMSTERDAM.

La Compagnie des Libraires a donné une belle Edition du *Theatre des Grecs du P. Brumoy*, in-12. 6 vol. & de l'*Expoſition Anatomique des Corps Humain par Mr. Winslow*, in 12. 4 vol. Ce dernier Livre eſt plus exactement corrigé qu'il ne l'a été à Paris, & on y a mis une Table beaucoup plus commode. La même Compagnie a imprimé un *Traité ſur la Juſtification par feu Mr. de la Placette*, in-12. qui paroît pour la premiere fois; & les *Lettres de Henri IV. Roi de France à Mr. de la Boderie ſon Ambaſſadeur en Angleterre*, in-8. 2 vol. où l'on trouve bien de particularitez curieuſes ſur les affaires de ce tems-là & ſur les principaux Perſonnages. Il ſeroit à ſouhaitter qu'on pût avoir les réponſes de Mr.

de la Boderie, qui étoit un Miniſtre ſage & éclairé.

La même Compagnie imprime en 4. vol. *in*-12. le *Pauſanias* de l'Abbé Gedoyn, & divers autres Ouvrages dont on parlera dans la ſuite.

Fr. L'Honoré, qui a réimprimé en 2 vol. *in*-12. l'*Excellence de la Religion* par feu Mr. Bernard Profeſſeur à Leyde, a donné depuis peu une belle Edition de l'*Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole ou de S. Domingue, &c. par le P. de Charlevoix*, in-12. 4 vol. avec des figures & des Cartes fort proprement gravées. Ce Livre eſt très-curieux & on en parlera dans le Journal ſuivant.

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans le Tome XVII. de cette Bibliotheque.

A.

Abregé de la Vie de Charles XII. Roi de Suede, 55. *& ſuiv.*
Agrippa (Corneille) ce qu'il dit ſur le concubinage des Eccleſiaſtiques, 238
Alfarache (Gusman d') ſon Hiſtoire, 198
Arnaud (M. d') ſon Traité ſur les Dieux Aſſeſſeurs, 203
Auguſte, Roi de Pologne, ſe ligue contre la Suede, 58. 65. ſon armée battue en Livonie, 65. demande inutilement la Paix à Charles XII 68. eſt defait à Cliſſau & détroné, 69. Belle marche de ce Prince qui rentre dans Varſovie, 73. gagne la bataille de Caliſh, & eſt forcé de ſubir les conditions que Charles lui impoſe en Saxe, 75. Entrevûe de ces deux Princes, 75. remonte ſur le trône, 84
Auguſtin (St.) ſon caractere, 264

B.

Baltagi Mehemet, Grand Viſir, ſon entrevuë avec Charles XII. & ſa moderation, 86
Banier, (M. Abbé) ſes Métamorphoſes d'Ovide, 204 366. Calomnié & juſtifié, 368
Barnevelde, (M. de) ſes Memoires, 192
Baronius & Bellarmin refutez, 333
Beaumarchais (M. de) ſes remarques ſur Ovide, 368

Be-

Bizot, ſon Hiſtoire Metallique, 8
Boileau (M. l'Abbé) ſon Hiſtoire des Flagellans, 198
Boniface (St.) Hiſtoire ridicule de ſon Martyre, 233
Boſſuet, (M. J. B.) ſa Défenſe de la Déclaration du Clergé, 155. 317. ſes Ouvrages poſthumes, 198
Brumoy (le P.) ſon Theatre des Grecs, 204. 389
Brun (le P. le) ſon Hiſtoire des Pratiques Superſtitieuſes, 199
Buffier (Le P.) ſon Cours des Sciences & ſon Expoſition des Preuves de la Religion, 199

C.

Catherine (l'Imperatrice) ſon hiſtoire & ſon caractere, 85. ſauve le Czar & ſon armée au Pruth, *ibid.*
Celibat des Prêtres inconnu dans les premiers tems, 237. combien il eſt dangereux, 239
Charles-Guſtave, établit en Suede le Pouvoir arbitraire, 55
Charles XI. ſon deſpotiſme ſur ſes ſujets, 55
Charles XII. Roi de Suede, ſon Hiſtoire, 49. fait ôter la Regence à ſa grand Mere, 57. ſes premieres campagnes, 60. ſa maniere de vivre, *ibid.* force les Danois à faire la Paix, 62. ſa victoire devant Narva, 63. bat les Saxons, 63. Chaſſe le Roi Auguſte de Varſovie, 67. le défait à Cliſtau, 69. refuſe la couronne de Pologne après l'avoir ôtée au Roi Auguſte, 70. la donne à Stanislas Leczinsky, 72. entre en Saxe & force Auguſte à renoncer à la couronne de Pologne, 75. humilie l'Empereur Joſeph & quitte la Saxe, 77. pourſuit le Czar & après l'avoir ſouvent battu, eſt défait lui-même à Pultowa, 78. *& ſuiv.* ſa retraite en Turquie, & ce qu'il y fit, 82. *& ſuiv.* ſon entrevüe avec le Grand Viſir au Pruth, 86. ſe bat contre une armée de Turcs & de Tartares & eſt pris à Warnitſa, 88. ſe retire en Allemagne où il eſſuie de nouvelles disgraces, 91. ſon expedition en Norwege, ſa mort & ſon Portrait, 92. *& ſuiv.*
Chauſſée (M. de la) ſon Epitre de Clio, 192
Chef d'Oeuvre d'un Inconnu réimprimé, 202
Chirurgiens, leur vanité & leur ignorance, 198
Chriſtianiſme Raiſonnable par M. Locke. 204
Chriſtine (la Reine) ſon Eloge, 53
Clergé, ſa corruption & ſes deſordres, 230. 247. 248. aime à perſecuter, 252
Condé, (le Prince de) ſon Portrait, 39
Conquerans, réflexions ſur ce ſujet, 40
Controverſiſtes, leur caractere, 211
Courbeville (Le P. de) hardi Néologue; ſa Politique de Ferdinand, 197

Suedoise à Pultowa, 87
Liberis (le Pere) fouscrit à l'Arianisme, 243
Libertez de l'Eglise Gallicane, 197
Louis XIV. son Portrait, 42. *& suiv.*

M.

Mairesses de Louis XIV. 49
Marlborough, (Le Duc de) ses négociations en Saxe, 76
Marsigli, (M. le Comte de) son Etat de l'Empire Ottoman, 201. son Eloge Historique, 191. son Histoire de la Mer, 301
Martiniere, (M. Bruzen la) 2. volume de son Dictionnaire Geographique, 203
Matanasius, son chef d'Oeuvre d'un Inconnu réimprimé, 202
Medailles, quand le goût s'en est introduit, 5. Celles qui regardent les Provinces-Unies, 6. 280. Leur témoignage quelquefois suspect, 30
Memoires pour l'Histoire de l'Europe, Extrait de cet Livre, 17
Memoires de divers Auteurs cités ici, 23. de M. Talon, 191
Memoires de Mr. de Barneveldt, 192
Metamorphoses d'Ovide par l'Abbé Banier, 204, 366
Morisson, (M.) sa Lettre sur le Système de M. Silva, 185
Mythologie par M. Du Puy, 260

N.

Narva, Victoire du Roi de Suede devant cette place, 63
Nestorius, son Apologie, 259
Nouveau Testament de Mons, où il a été imprimé, 25

O.

Observations de Chirurgie par le Dran, 197

P.

Papes, leurs Chimeriques prétentions, 158. *& suiv.* leur Histoire, 205, ont donné dans les plus grands excès, 208. origine de leur Despotisme, 219. leur ambition, 224. 228. 231
Parallele de Charles XII. & du Czar Pierre le Grand, 90
Passage fameux de la Duna par Charles XII. 65
Persecution, Reflexions sur ce sujet, 232. elle a miné les plus puissans Etats, 254. est toujours inutile, 255
Physique Sacrée de M. Scheuchzer, 204
Pictet, (M.) Critique, 261
Pierre (Saint) s'il a été à Rome, 212
Pierre le Grand, Czar de Russie, fait la Guerre à la Suede, 62. est battu devant Narva, 63. ruine l'armée Suedoise, & défait Levenhaupt, 79. sa Victoire à Pultowa, 81. son entrée, 86. Medaille de sa Victoire, 84. les fautes & le danger qu'il court sur le Pruth, 84

Pi-

Piper, (le Comte) origine de sa fortune, comment il devint premier Ministre de Charles XII. 57. sa Politique. Conseil qu'il donne à son Maître, 70. s'il a reçû de l'argent des Anglois, 76
Politique de Ferdinand par Gracian, 196
Poniatowsky, (le Général) sauve Charles XII. à Pultowa, & lui rend de grands services en Turquie, 82. & *suiv.* lui sauve la vie à Rugen, 92
Portrait du Vicomte de Turenne, 38. du Prince de Condé, 39. de Louis XIV. 41. de Gustave Vaza, 52. De Gustave-Adolphe, 53. de la Reine Christine, 53. de Charles XII. 55. du Primat Radjouski, 67. du Czar Pierre le Grand, 80. de sa femme Catherine, 85. du Baron de Göttz, 93. de Charles XII. 94. des Ecclesiastiques en general, 256
Princes, leur veritable grandeur, 50
Protestans, Eloge de leur charité, 218. leurs usages conformes à ceux des premiers Chrêtiens, 232. injustice & inutilité de la Persecution qu'on leur a faite, 255
Provinces-Unies, leur Histoire Metallique, 1. 270. & *suiv.*
Pufendorff, son Introduction à l'Histoire, 204
Puissance Ecclesiastique, en quoi elle consiste, 156. à quoi J. C. l'a bornée, 339
Puissance Temporelle indépendante de l'Eglise, 162. 318. Elle vient de Dieu, 321
Pultowa, Charles XII. est défait par le Czar devant cette place, 81

R 2

Radjouski, Primat de Pologne, son caractere & ses intrigues contre le Roi Auguste, 66. sa perfidie, 68. ses intrigues contre Stanislas Leczinsky, 72. sa mort, *ibid.*
Recueil de Pieces d'Histoire & de Litterature, 194
Reflexions sur les Princes & les Conquerans, 49. sur la Reine Christine, 54. sur la Tolerance & la Persecution, 252
Renshold, (le Général) sa Victoire à Frawstad, 74. est defait & pris à Pultowa, 81
Retraite fameuse du Général *Schullembourg*, 74
Richelet, La nouvelle Edition de ce Dictionnaire est beaucoup plus ample & meilleur à divers égards que le Furetiere, *ibid. & suiv.*
Rois, indépendans de la Puissance Ecclesiastique, 156
Roman de Cassandre réimprimé, 200
Rousset, (M. J.) son Ouvrage sur les Interêts des Puissances de l'Europe, 150

Cyrenaï, (M. de) son Examen du Pyrrhonisme, 328
Cyprien (St.) son emportement contre le Pape Etienne, 225

D.

Damase I. (le Pape) sa fureur & sa cruauté, 247. 248
Declaration du Clergé de France sur la Puissance Ecclesiastique, 155
Decretales fausſement attribuées à divers Papes, 215 216
Desesperez (les) ce que c'est, 196
Despotisme des Papes, son origine, 219
Dictionnaires de Furetiere & de Richelet examinez, 111 & *suiv.* Celui des Arts & des Sciences, 131. Geographique de M. la Martiniere, 203
Dispute du P. Hardouin & de M. Huet, 97
Doncin (le P.) reproche qu'on lui fait, 263
Dran, (Henri-François le) ses Observations de Chirurgie, 197
Dune, passage de cette riviere par Charles XII. 63
Du Puy, (M.) sa Mythologie, 200

E.

Eau benite vient de l'Eau Lustrale des Payens, 216
Ecclesiastiques de Rome, leur corruption & leurs desordres, 230. les Ecclesiastiques sont en general Persecuteurs, 253. leur caractere, 256. haissent le Savoir & la Probité, *ibid.* & *suiv.* implacables dans leurs haines, 259. Comment on doit les reprimer, 260
Editeur du Diction. de Richelet, ses Lettres pour la defense de cet Ouvrage, 111, 374
Eloge du Comte de Marsigli, 291
Epitre de Clio, par M. de la Chaussée, 192
Etat Militaire de l'Empire Ottoman, 201. 302
Evêques modernes, objet de leur ambition, 221
Eunuques Valesiens, les Ecclesiastiques devroient les imiter, 240
Eusebe, reproches qu'il fait au Clergé, 230
Eutichés, son Apologie, 259
Excommunication, quelle est sa force, & quels en sont les effets, 348
Exposition Anatomique par M. Winslow, 199. 204. 389

F.

Fagellans, leur Histoire réimprimée, 193
Fleury (M. l'Abbé) son Histoire Eccles. critiquée, 214. 218 225. 232. 234. 238 249. 264. 269
Furetiere, si ce Dictionnaire est meilleur que celui de Richelet, 113, & *suiv.* Critiqué, *ibid.* & 133

Digitized by Google

G.

Gazette, (le) ouvrage curieux & recherché, 202. 312
Görtz, (le Baron de) Miniſtre de Charles XII. ſon caractere, 93. ſes vaſtes deſſeins, *ibid.*
Granet (M.) desaveu qu'il fait contre une fauſſeté avancée par un Anonyme, 197
Grégoire VII. ſes étranges maximes, & ſes excès, 152. veut dépoſer les Rois, 165. *& ſuiv.* ſes entrepriſes & ſes prétentions, 173
Guſtave-Adolphe, Roi de Suede, ſon Eloge, 63

H.

Hardouin, (Le P.) ſa Diſpute avec Mr. Huet, 97
Heiſſ, (M.) nouv. Edit. de ſon Hiſtoire de l'Empire, 204
Hiſtoire Metallique des Pais-Bas par van Loon, I. 273. Hiſtoire de Hollande ne peut être écrite par un Etranger, 2. Hiſt. Metallique par Bizot, 3. de Charles XII. Roi de Suede, 48. des Flagellans nouv. Edit. 193. de Gusman d'Alfarache, 198. des Pratiques Superſtitieuſe par le Brun, 199. Univerſelle, 201. de l'Empire par Heiſſ, 204. des Papes, 205. du Martyre de St. Boniface, 233. Phyſique de la Mer, 301. de S. Domingue, 390
Huet, (M.) ſa Diſpute avec le P. Hardouin, 97

I.

Images, leur culte defendu, 232
Infaillibilité des Papes, ce que Baronius en penſe, 270
Interêts des Puiſſances de l'Europe, idée de cet Ouvrage, 150
Introduction à l'Hiſtoire par Puſendorff, 204
Juſtification, Traité ſur le ſujet, 390

K.

Koningsmark, (La Comteſſe de) ſon avanture au Camp du Roi de Suede, 67.

L.

LA Motte (M. de) ſon Syſteme Anharmonique refuté, 11. 12. ſon Eloge, 193. ſon caractere, 194
Larrey, (M. de) Hiſtorien partial, reproches qu'on lui fait, 22. 27. 29. 32. 84
Leſzinski (Stanislas) ſon caractere; eſt élû Roi de Pologne, 71
Lettres de l'Editeur du Richelet, III. 374. de M. Moriſſon, 185. ſur la Zaïre de M. de Voltaire, 384
Lettres Serieuſes & Badines. Reponſe à leur Auteur, III. 374. ſur Dom Claude del Valle y Hernandez, 236. Lettres de S. Chryſoſtome, 290. de Henri IV. à M. de la Boderie, 389
Levenhaupe, (le General) eſt defait par le Czar après une glorieuſe reſiſtance, 79. eſt pris avec le reſte de l'armée 80.

Soissons à Poltava, 87
Léon (le Pape) soutient à l'Assemblée, 243
Libertés de l'Eglise Gallicane, 197
Louis XIV. son Portrait, 42. & suiv.

M.

Maîtresses de Louis XIV. 49
Marlborough, (Le Duc de) ses négociations en Saxe, 76
Marsigli, (M. le Comte de) son Etat de l'Empire Ottoman, 201. son Eloge Historique, 291. son Histoire de la Mer, 301
Martinière, (M. Brunel de la) a volume de son Dictionnaire Géographique, 203
Mazarinade, son chef d'Oeuvre d'un inconnu réimprimé, 202
Médailles, quand le goût s'en est introduit, 5. Celles qui regardent les Provinces-Unies, 6. 280. Leur témoignage quelquefois suspect, 30
Mémoires pour l'Histoire de l'Europe, Extrait de cet Livre, 17
Mémoires de divers Auteurs classifiés, 23. de M. Talon, 191
Mémoires de Mr. de Bonneval, 192
Métamorphoses d'Ovide par l'Abbé Banier, 204, 366
Morisset, (M.) sa Lettre sur le Système de M. Silva, 185
Mythologie par M. Du Puy, 280

N.

Narva, Victoire du Roi de Suede devant cette place, 63
Nesforus, son Apologie, 259
Nouveau Testament de Mons, où il a été imprimé, 25

O.

Observations de Chirurgie par le Dran, 197

P.

Papes, leurs Chimeriques prétentions, 155. & suiv. leur Histoire, 205, ont donné dans les plus grands excès, 208. origine de leur Despotisme, 219. leur abolition, 224, 228, 231
Portraits de Charles XII. & du Czar Pierre le Grand, 80
Passage fameux de la Duna par Charles XII. 65
Persécution, Réflexions sur ce sujet, 252. elle a mûri les plus puissans Etats, 254, est toujours inutile, 255
Physique Sacrée de M. Scheuchzer, 304
Pitau, (M.) Critique, 281
Pierre (Saint) a-t-il été à Rome, 212
Pierre le Grand, Czar de Russie, fait la Guerre à la Suede, 62. est battu devant Narva, 63. ruine l'armée Suedoise, & défait Levenhaupt, 79. sa Victoire à Pultowa, 81. son Caractere, 86. Traité de la Victoire, 84. Ses fautes & le danger qu'il court sur le Pruth, 84

Pi-

Piper, (le Comte) origine de sa fortune, comment il devint premier Ministre de Charles XII. 57. sa Politique. Conseil qu'il donne à son Maître, 70. s'il a reçû de l'argent des Anglois, 76
Politique de Ferdinand par Gracian, 196
Poniatowsky, (le Général) sauve Charles XII. à Poltowa, & lui rend de grands services en Turquie, 82. & *suiv.* lui sauve la vie à Rugen, 92
Portrait du Vicomte de Turenne, 38. du Prince de Condé, 39. de Louis XIV. 41. de Gustave Vaza, 52. De Gustave-Adolphe, 53. de la Reine Christine, 53. de Charles XI. 55. du Primat Radjouski, 67. du Czar Pierre le Grand, 80. de sa femme Catherine, 85. du Baron de Görtz, 93. de Charles XII. 94. des Ecclesiastiques en general, 256
Princes, leur veritable grandeur, 50
Protestans, Eloge de leur charité, 218. leurs usages conformes à ceux des premiers Chrétiens, 232. injustice & inutilité de la Persecution qu'on leur a faite, 253
Provinces-Unies, leur Histoire Metallique, 1. 270. & *suiv.*
Pufendorff, son Introduction à l'Histoire, 204
Puissance Ecclesiastique, en quoi elle consiste, 156. à quoi J. C. l'a bornée, 339
Puissance Temporelle indépendante de l'Eglise, 162. 318. Elle vient de Dieu, 321
Pultowa, Charles XII. est défait par le Czar devant cette place, 81

R

Radjouski, Primat de Pologne, son caractere & ses intrigues contre le Roi Auguste, 66. sa perfidie, 68. ses intrigues contre Stanislas Leczinsky, 72. sa mort, *ibid.*
Recueil de Pieces d'Histoire & de Litterature, 194
Reflexions sur les Princes & les Courtisans, 49. sur la Reine Christine, 54. sur la Tolerance & la Persecution, 252
Renschold, (le Général) sa Victoire à Fraustad, 74. est défait & pris à Poltowa, 81
Retraite fameuse du Général *Schullembourg*, 74
Richelet, La nouvelle Edition de ce Dictionnaire est beaucoup plus ample & meilleur à divers égards que le Furetiere, *ibid. & suiv.*
Rois, indépendans de la Puissance Ecclesiastique, 156
Roman de Cassandre réimprimé, 200
Rousset, (M. J.) son Ouvrage sur les interêts des Puissances de l'Europe, 350

S.

Saurin, (M. Jaques) ses N. Sermons, 200. 201
Schenchzer, (M.) sa Physique Sacrée, 204
Schullembourg, (Le Comte de) Belle action de ce Général contre le Roi de Suede, 73. sa défaite à Frawstad, 74
Silva, (M.) son Traité des Saignées attaqué par M. Morisson, 185
Sobiesky, (Alexandre) sa generosité. 78
Soissons, (M. l'Evêque de) reproches qu'on lui fait, 244
Steinbock, (le Général) sa victoire sur les Danois, 84
Suede, idée de ce Royaume & de ses Revolutions, 51
Système Anharmonique de M. de la Motte refuté, 192

T.

Talon, (M. Omer) ses Memoires, 191
Témoins de la Résurrection de J. C. 189
Theatre des Grecs par le P. Brumoy, 204. 289
Tolerance, Reflexions sur ce sujet, 252. pratiquée par les Mahometans, 255
Traitez du Libre Arbitre & de la Concupiscence, 198. sur les Dieux Assesseurs, par M. d'Arnaud, 203
Turcs, leur modération, 86. leur generosité & leur bonté envers Charles XII. 88. *& suiv.* leur Histoire Militaire, 301. Idée de leur Gouvernement, 307
Turenne, (le Vicomte de) son Portrait, 38
Trublet, (M. l'Abbé) son Eloge de M. de la Motte, 198

U.

Vallange, (M. de) ses ridicules Brochures, 199
Valle y Hernandez (Dom Claude del) prodiges qu'on en raconte, 136
Van Loon, (M. Gerard) son Histoire Metallique des Pais-Bas, 1. Plan de cet Ouvrage, 3. *& suiv.* Monumens sur lesquels il a travaillé, 7. *& suiv.* son Livre sur la Science des Medailles, 201. la Préface de son Histoire Metallique, 272. Extrait du I. Volume, 270. *& suiv.*
Varenne (M. de la) son Glaneur Historique, &c. 202. 381
Vaza (Gustave) Roi de Suede, son Portrait, 12
Vigilance, est déclaré heretique & pourquoi, 269
Ultramontains, leurs étranges maximes sur la Puissance Ecclesiastique, 156. *& suiv.* leurs prétentions, 205. leurs objections, 333
Unigenitus (la Bulle) ce que l'Historien des Papes en pense, 262

Voltaire, (M. de) son Histoire de Charles XII. 48. Critiqué, 54. 76. 78. 92. 97. 195. sa Zaïre, 382

W.

Woolow, (Mr.) son Exposition Anatomique, 192. 382

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE,

TOME XVIII.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,

Chez H. DU SAUZET.

M. DCC. XXXIII.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

Qui ſe trouvent chez H. DU SAUZET.

EXamen du Pyrhoniſme Ancien & Moderne, par Mr. de Crouſaz, in fol.
Etat Militaire de l'Empire Ottoman, par le Comte de Marſigli, in fol.
Hiſtoire de l'Empire par Heiſſ, in 4 2 vol. & in 12. 8 vol.
Metamorphoſes d'Ovide, par Mr. l'Abbé Banier, in fol. 2 vol. fig. & in 12. 3 vol.
Hiſtoire des Papes, in-4. Tom. I & II.
——— des Anciennes Monarchies, par Mr. Rollin, in-12. 4 vol.
——— Metallique des Païs-Bas, par Mr. van Loon, in fol. 4 vol.
——— de l'Iſle S. Domingue, par le P. de Charlevoix, in 12. 4 vol.
Lettres de Henri IV. & de ſes Miniſtres, à Mr. de la Boderie, 8.
Obſervations ſur les Vers de Mer, par Mr. Rouſſet, in 8.
Recherches intereſſantes ſur les Vers, par Mr. Maſſuet, in 8.
Theatre des Grecs, par le P Brumoy, in 12. 6 vol.
Entretiens Phyſiques, par le P. Regnault, in 12. 4 vol.
Le Spectacle de la Nature, 12 2 vol.
Temoins de la Reſurrection de J. C. trad. de l'Anglois, in 8.
L'Art de Monter à cheval, par le Baron d'Yſenberg, fol. fig.
Diction. de Richelet, n. Edit. augmentée, in 4 2 vol.
Memoires du Sr. Jean Mackey, 12.
Introduction à l'Hiſtoire par Puffendorf, in 12. 7 vol.
Les Cent Nouvelles nouvelles par Mad. de Gomez, in 12.
Anatomie du corps Humain par Mr. Winslow, in 12. 4 vol.
Recueil d'Actes & Memoires, par Mr Rouſſet, in 8. Tom. VII.
Hiſtoire de Charles XII. par Mr. de Voltaire, in 8.
Traité de la Juſtification par Mr. de la Placette, in 12.
Memoires d'un Homme de Qualité, 12. 7 vol.
Journées Amuſantes par Mad. de Gomez, in 12. 8 vol.
Oeuvres diverſes de Mr. Locke, 12. 2 vol.
Hiſtoire du Japon par Kempfer, in 12. 3 vol. fig.
Education des Enfans par Locke, n. Edit. in 8.

Digitized by Google

TABLE
DES ARTICLES

Contenus dans la I. Partie du Tome XVIII.

ARTICLE I. *Second Extrait de l'Hiſtoire des Papes.* pag. 1

ART. II. *Examen du Pyrrhoniſme Ancien & Moderne par Mr. de* CROUSAZ. 55

ART. III. *Hiſtoire Metallique des XVII. Provinces des Pais-Bas, par Mr.* VAN LOON. 76

ART. IV. *Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole ou de St. Domingue, par le P. de* CHARLEVOIX. 100

ART. V. *Remarques Critiques ſur un Livre rare de* NICOLO FRANCO. 137

ART. VI. *Lettre Critique ſur quelques Ouvrages touchant les Vers de Mer.* 147

ART.

Digitized by Google

ART. VII. *Metamorphoses d'Ovide, traduites en François par Mr. l'Abbé* BANIER. 168
ART. VIII. *Lettre écrite de Paris touchant Mr. l'Abbé* BANIER. 183

BIBLI-

Digitized by Google

BIBILOTHEQUE FRANCOISE.

5

ARTICLE I.

SECOND EXTRAIT *de l'*HISTOIRE *des* PAPES, *depuis* St. PIERRE *jusqu'à* BENOIT XIII. *inclusivement. In* 4°. 2 vol. *A la Haye, chez* H. Scheurleer. 1732.

NOus avons donné dans le Journal precedent un premier Extrait du I. Tome de ce grand Ouvrage, & nous avions dessein de passer au second volume; mais comme on a souhaité qu'on donnât une suite des Papes, nous allons continuer cet Abregé, en nous bornant à ce qu'il y a d'essentiel.

ANASTASE I. succeda au Pape Syrice, & fut ordonné le 5 Decembre 398. suivant l'opinion la plus commune. L'Eglise étoit alors en troubles à l'occasion des erreurs d'Origene, & on donne ici en abregé l'histoire de Rufin d'Aquilée, qui après avoir demeuré environ 25. ans à Jerusalem avec An. 398. 41. Pape. T. I. P. 155.

Digitized by Google

une Dame pieuſe nommée Melanie, revint à Rome vers l'an 379. Il y publia une verſion Latine de l'Apologie d'Origene, attribuée au Martyr S. Pamphile, avec une Lettre pour montrer que les Oeuvres d'Origene ont été falſifiées. Enſuite il donna une Traduction de l'Ouvrage d'Origene, intitulé *Periarchôn*, c'eſt-à-dire, des *Principes*, & il ſe retira à Aquilée ſa patrie, avec une Lettre de communion du Pape Syrice. Mais une Dame Romaine, nommée Marcelle, s'étant inſinuée dans les bonnes graces d'Anaſtaſe, lui déféra Rufin, comme aiant ſemé dans Rome les erreurs d'Origene. Rufin en étant averti ne jugea pas à propos d'aller plaider lui-même ſa cauſe à Rome, il écrivit au Pape pour ſe juſtifier & lui envoia ſa Profeſſion de Foi en termes conformes à la Doctrine Catholique. Il déclare dans ſa Lettre qu'il n'eſt ni le Défenſeur ni l'Approbateur d'Origene, mais ſeulement ſon Interprête; & qu'il n'aura jamais d'autre foi que celle de l'Egliſe Romaine.

Rufin d'Aquilée méritoit, dit l'Hiſtorien, toute l'indulgence du Clergé de Rome. „ En „ effet, eſt-on coupable des héréſies qui ſe „ trouvent dans les Livres qu'on traduit? „ Eſt-on coupable, pour dire que les Ecrits „ d'un homme ont été corrompus, & qu'on „ lui a ſuppoſé des erreurs qu'il n'avoit point? „ Eſt-on coupable enfin, pour louer le mérite, la vertu, & la ſagacité d'un prodige „ de ſcience tel qu'Origene? .... Tel Auteur eſt Héretique; donc ſon Traducteur

„ l'eſt

„ l'eſt auſſi. Un pareil raiſonnement me
„ paroit pitoïable. Il faut bien cependant
„ que le Pape Anaſtaſe, St. Jerôme, & les
„ autres Adverſaires de Rufin d'Aquilée,
„ aient raiſonné de la ſorte, puiſque malgré
„ ſes proteſtations, & l'Orthodoxie de ſa
„ Confeſſion de Foi, il fut condamné à Ro-
„ me, à la pourſuite de Madame * Mar-
„ celle. "

Jean Evêque de Jeruſalem écrivit inutilement au Pape en faveur de Rufin; Anaſtaſe prétendit que Rufin aiant expoſé dans ſa Traduction les erreurs d'Origene, devoit être traité de la même maniere que celui qui les avoit avancées. L'Auteur ſoutient que Rufin ne fut point cité devant le Tribunal du Pape, comme Baronius & enſuite Mrs. Fleury & Dupin l'ont avancé.

Anaſtaſe mourut en l'an 402. après environ quatre ans de Pontificat. Theophile d'Alexandrie & S. Jerôme lui ont donné de grandes louanges. Il étoit pourvû du zéle le plus ardent contre les Hérétiques, & il déclara une ſainte guerre à ceux qui n'étoient que ſoupçonnez d'erreur comme Rufin d'Aquilée.

INNOCENT I. remplit la place d'Anaſtaſe, An. 403. 42. Pape, p. 160. Il s'intereſſa pour S. Jean Chryſoſtome, & conſola cet illuſtre perſecuté par une Lettre qu'il lui adreſſa, & il écrivit en même tems au Clergé & au Peuple de Conſtantinople d'une maniere honorable à ce ſaint Evêque dépo-

A 2

* HIER. *Epiſt. 78. ad Pamm. & Marc. item Epiſt. 16. c. 15.*

déposé de son Siége. La Lettre d'Innocent à Victricius Evêque de Roüen fut écrite en 404. C'est une Décretale, qui contient plusieurs Reglemens sur divers points de Discipline. L'année suivante il adressa une autre Décretale à Exupere Evêque de Toulouse, qui contient divers Canons.

Le Pape qui avoit à cœur le rétablissement de S. Jean Chrysostome, envoya des Députez à Constantinople, mais ils furent maltraitez & renvoyez honteusement. Ce saint Evêque mourut à Comane le 14. Septembre 407. & la division continua entre les Eglises
An. 408 d'Orient & d'Occident. Ce fut en 408. * qu'Alaric Roi des Goths mit le siege devant Rome; Baronius, Fleury & Baillet ne le raportent que sous l'an 409. La famine & la peste aiant reduit la ville à l'extrémité, les Senateurs Païens resolurent de sacrifier au Capitole & dans les autres Temples. & un † Auteur assure que le Pape permit de le faire en secret: Baronius nie le fait sans aucune raison solide. M. Fleury, moins décisif, nous laisse la liberté d'en croire ce que nous voudrons. Baillet affirme que c'est une *calomnie ridicule*. „ J'en doute pourtant, dit „ l'Historien, car je sais que des hommes „ aussi illustres par leur vertu & par leur „ sainteté, que le pouvoit être le Pape In„ nocent, ont fait par crainte, en beaucoup „ d'oc-

* BASNAGE DE FLOTTEM. *Annal. polit. Eccles. ad an.* 408 § 10.

† ZOSIME, Lib. 5 c. 40.

„ d'occasions, des choses contraires à leurs „ sentimens. D'ailleurs, il n'est guere pro- „ bable que le Prefet de Rome, qui étoit „ Chrétien, eût permis aux Païens de faire „ des sacrifices aux faux Dieux, sans le „ consentement du Pape." Alaric, à qui on fit des présens considerables, leva le siege de Rome, mais n'ajant pu obtenir la paix de l'Empereur Honorius, il affiéga de nouveau cette ville, qu'il prit le 24. d'Août 410. & l'abandonna au pillage de ses soldats. Rome fut aussi saccagée l'année suivante par Ataulfe beaufrere d'Alaric. Pendant que les Romains étoient dans la désolation, le Pape Innocent s'étoit prudemment tenu à Ravenne pour mettre sa personne à couvert. Il revint enfin à Rome pour consoler son Troupeau, & ne cessa de poursuivre avec vigueur les Hérétiques.

Ce fut sous son Pontificat que parurent Celestius & Pelage, dont on trouve ici l'Histoire, & dont S. Augustin refuta les erreurs, qui causerent de grands troubles dans l'Eglise. Ces deux Hérétiquez furent condamnez dans les Conciles de Carthage & de Mileve, dont les décisions furent approuvées par Innocent, comme on le voit par ses Lettres. Il y a un grand nombre de Décretales de ce Pape, qui mourut le 12. Mars de l'an 417. Il étoit habile dans les Loix Ecclesiastiques, fort jaloux de la grandeur de l'Eglise de Rome & fort attaché à ses Droits bien ou mal fondez. p. 168.

ZOSIME, Grec de Nation, fut élevé sur 43. Pape. p. 172.

le Siége Pontifical le 18. du même mois; & quoi qu'il fût fort âgé, il n'oublia rien pour faire valoir son autorité. Celestius, quoique condamné à Carthage, voulut gagner les bonnes graces du nouveau Pape, en le faisant juge de sa cause. Il alla à Rome & y fut bien reçû, Zosime jugeant cette occasion propre pour étendre son autorité & s'attirer les Appellations des causes jugées ailleurs. Celestius lui presenta une Confession de Foi, où il fait un aveu fort clair & sans équivoque de sa doctrine sur le Peché Originel. Cependant le Pape l'approuva dans un Synode, & condamna les Accusateurs de Celestius. Peu de tems après Pelage s'adressa au même Zosime, qui trouva sa doctrine pure & le reçut à sa Communion. Le Pape écrivit avec force aux Evêques d'Afrique contre Heros & Lazare, Accusateurs de Pelage & de Celestius, & il les traite de pertubateurs du repos de l'Eglise, accoûtumez aux plus grands crimes. Cependant ces deux Evêques si maltraitez par le Pape Zosime, sont reconnus par St. Augustin (a) pour gens de bien, & St. Prosper (b) qualifie Heros homme saint & Disciple de St. Martin. Ce contraste a fait croire à Mr. Fleury (c), *que le Pape Zosime avoit trop facilement prêté l'oreille aux calomnies de Patrocle d'Arles.* Mais il s'agissoit

(a) Aug. *de Gest. Pelag.* c. 14.
(b) Prosp. *Chron.* ad an. 412.
(c) *Hist. Eccl.* Liv. XXIII. c. 44.

Digitized by Google

gissoit de faits, dont il étoit facile de connoitre la verité. Tout ce qu'on peut conclure, dit l'Auteur, des Eloges que St. Augustin & St. Prosper ont donnez à Heros & à Lazare, c'est que le zéle de Parti efface tous les défauts. „ Pourroit-on être noirci „ de crimes & persecuter les Hérétiques? „ Non. L'Esprit Orthodoxe ne lie pas ces „ idées; tout de même qu'une infinité de „ gens ne sauroient croire qu'on puisse être „ Hérétique & Honnête-Homme. ". Mr. Fleury insinue que le Pape Zosime ne s'étoit trompé que dans le fait, en approuvant la Confession de Foi de Pelage & de Celestius. Mais si l'on suppose que leur Doctrine étoit hérétique, peut-on l'approuver sans errer essentiellement par raport à la Foi?

Zosime entreprit d'ôter à Proculus, Evêque de Marseille, le droit d'ordonner les Evêques dans la seconde Narbonnoise, il le fit citer à Rome & voulut le faire chasser de son Evêché. Proculus mépriſa la citation du Pape & se maintint malgré lui dans son Eglise; St. Jerôme en parle comme d'un très-saint & très-savant Evêque.

Les Evêques d'Afrique soûtinrent le jugement qu'ils avoient rendu contre Pelage & Celestius, confirmé par Innocent I. & déclarerent nettement à Zosime qu'il n'avoit aucun droit de se mêler de cette affaire. Le Pape étonné de la fermeté des Afriquains se vit obligé de rabattre de sa fierté. Il condamna lui-même les Pelagiens, les persecuta vivement & entreprit de les exterminer, après

avoir excommunié Pelage & Celeſtius leurs chefs.

Zoſime s'attira de nouvelles affaires avec les Evêques d'Afrique, & l'Auteur ne fait pas difficulté de dire que ce Pape fut convaincu d'Impoſture, en ſuppoſant des Canons du Concile de Nicée, qui déclarent tout le Monde Chrétien juſticiable en dernier reſſort du Tribunal de Rome. Les Afriquains découvrirent la fauſſeté de ces Canons; mais le Pape n'eut pas la douleur de *ſurvivre à ſon infamie*, étant mort le 26.
p. 190. Decembre 418. Le portrait que l'Hiſtorien fait de Zoſime ne peut manquer de déplaire à ceux qui le regardent comme un grand Saint; il le dépeint comme un homme habile, plein d'ambition, artificieux, ennemi du repos & de la tranquillité. Il déclare que ſi Zoſime eſt ſaint, peu de perſonnes ſeront exclues du Royaume celeſte. „ Eſt-ce par l'ambition la plus outrée, que „ l'on monte au Ciel? Eſt-ce par des injuſtices abominables, que l'on merite d'avoir part à la vie éternelle? Eſt-ce enfin par „ l'Impoſture, que l'on ſe procure le ſalut?
44. Pape p. 196. BONIFACE I. remplit ſa place le 29. Decembre 418. on l'eſtimoit pour ſa Doctrine & la pureté de ſes mœurs. L'Archidiacre Eulalius s'empara de l'Egliſe de Latran, & appuié du credit de Symmaque, Prefet de Rome, il ſe fit ordonner en même tems. L'Empereur Honorius, ſe déclara contre Boniface; mais enſuite il lui fit ſignifier auſſi bien qu'à Eulalius de ſe trouver au Concile

cile de Ravenne où leur ordination devoit être examinée. Eulalius ſans attendre la déciſion du Concile eut la temerité de rentrer dans Rome contre les deffenſes de l'Empereur & refuſa enſuite d'un ſortir. Eulalius fut chaſſé de la ville, Boniface prit poſſeſſion du Pontificat par ordre de l'Empereur, & la paix fut renduë à l'Egliſe. Ce fut en vertu du Reſcrit d'Honorius donné à Ravenne le 3. d'Avril, que l'Anti-Pape fut dépoſé, & non par la déciſion d'un Concile comme Baronius & Baillet l'ont dit ſans fondement. L'action d'Honorius leur a paru, ſans doute, peu favorable à l'ambition & aux uſurpations des Papes, & il leur paroit contraire aux prétendus droits du St. Siege, qu'un Prince décide de ſon autorité un differend Eccleſiaſtique.

La conduite de Boniface fut très-oppoſée à celle de ſon predeceſſeur. Maxime, Evêque de, Valence fut accuſé devant lui, mais il ordonna qu'il ſeroit jugé dans ſa province. Il s'oppoſa à l'uſurpation de Patrocle Evêque d'Arles, & annulla tout ce que Zoſime avoit fait en ſa faveur contre les Déciſions de l'Egliſe. Rien n'eſt plus oppoſé, dit M. Du Pin (a), que les ſentimens de Zoſime & de Boniface; ce dernier regardant comme un attentat contre les Canons, ce qui avoit paru légitime au premier. Boniface fit cependant paroître ſon ambition, par les efforts qu'il fit pour main-

(a) *N. Biblioth. des Aut. Eccles.* T. III. 1. p. pag. 833.

Digitized by Google

tenir ſes prétendus droits ſur les Evêques d'Illyrie. Mais l'Empereur Theodoſe s'y oppoſa par une Conſtitution qui deffendoit à ces Evêques de reconnoitre l'autorité du Pape. On peut voir dans cette Hiſtoire, les
p. 196 Lettres peu meſurées que Boniface écrivit ſur ce ſujet. Enfin il mourut en l'an 423. dans un âge fort avancé.

45. Pape. p. 199 CELESTIN I. Romain de naiſſance, ſuccéda à Boniface, & à peine fut-il ſur le St. Siege que l'affaire des Appellations d'Outre-Mer, l'écueil de la modeſtie & de l'humilité des Papes, fut renouvellée par les Appels du Prêtre Apiarius, & de l'Evêque Antoine de Fuſſale, comme on peut le voir dans cette Hiſtoire. Celeſtin retablit Apiarius, mais le Concile de Carthage le trouva chargé de tant de crimes que la protection du Pape lui fut inutile. Apiarius lui-même, preſſé par les remords de ſa conſcience, confeſſa tous les crimes dont il étoit accuſé; crimes infames & incroyables, qui attirerent les gemiſſemens de tout le Concile, & qui aggraverent l'excommunication du ſcelerat qui les avoit commis. „ Où étoit, *dit* „ *l'Hiſtorien*, le St. Eſprit qui inſpire les „ Papes, lorſque Celeſtin communiqua a„ vec Apiarius? " Les Evêques d'Afrique lui firent une vive remontrance ſur ce ſujet, & le prierent de ne plus ſe mêler de leurs affaires.

En 428. ce Pontife adreſſa une Décretale aux Evêques des Gaules pour corriger pluſieurs Abus, & faire obſerver la Diſcipline

ne Ecclesiastique. En 430. il assembla un Concile à Rome où il fit condamner Nestorius; & S. Cyrille fut chargé de l'execution de ce jugement. Le Pape envoya ses Legats au Concile d'Ephese, qui souscrivirent à la condamnation de Nestorius, & il témoigna un grand zéle contre cet Hérétique & contre les Pelagiens. Il mourut le 6. d'Avril 432. On lui reproche son ambition, & sa fierté; & suivant l'Historien, la persecution qu'il fit aux Novatiens ne lui fit pas honneur.

SIXTE III. prit sa place le 7. Août, suivant M. Baluze. Il avoit vivement persecuté les Hérétiques avant son Pontificat, & avoit employé contre eux la terreur des Loix Imperiales. Un homme aussi zélé pour l'Orthodoxie ne pouvoit manquer de prendre part à la victoire de St. Cyrille sur Nestorius. On a les deux Lettres qu'il écrivit à cet Evêque & à Jean d'Antioche. Il défendit ses droits avec fermeté, & sur tout la prétenduë jurisdiction de son Siege sur l'Illyrie, comme il paroit par trois de ses Lettres, dans l'une desquelles il exhorte les Evêques à s'attacher plus aux Loix Ecclesiastiques qu'à celles des Princes. Il mourut le 28. de Mars 440. On lui attribue quelques Ecrits qui ne sont pas de lui, comme le P. Alexandre l'a prouvé. 46. Pape. p. 218.

LEON I. dit le GRAND, succeda à Sixte, après avoir été employé dans les plus grandes affaires de l'Eglise. Dans le tems de son élection il étoit occupé à pacifier les 47. Pape. p. 218.

que-

Digitized by Google

querelles des Généraux Aëce & Albin; il les réunit dans les interêts de l'Etat, & leur persuada de ne plus tourner leurs forces que contre les ennemis de l'Empire. St. Leon étoit le seul capable de tenir le gouvernail de l'Eglise dans un tems si orageux, vû son experience dans les affaires les plus délicates, & la profonde connoissance qu'il avoit des Maximes de ses prédecesseurs & des interêts de son Siege. Il s'appliqua d'a-
An. 441. bord à l'instruction de son Troupeau par ses prédications, avec une assiduité qu'on admira. Ensuite son zéle s'étendit sur les provinces éloignées, où il tacha de rétablir la Discipline Ecclesiastique suivant l'esprit des Conciles, comme on le voit par ses Lettres aux Evêques d'Afrique & d'Italie, & à Rusticus de Narbonne. Il ne se borna pas à la prédication pour combattre l'Hérésie, il interessa le Magistrat à l'entiere destruction des Manichéens & il fut soutenu dans ce *pieux dessein* par les Loix Imperiales. Après avoir purgé Rome de cette Hérésie, il tourna ses armes contre les Pelagiens, en faisant valoir les Ordonnances des Empereurs, sans s'amuser à disputer contre eux.

An. 444. Malgré l'autorité Imperiale, qui avoit ôté aux Papes la juridiction de Primatie qu'ils prétendoient sur l'Illyrie, Leon voulut se l'attribuer & donna une preuve sensible de son ambition. Il la fit aussi paroitre dans l'affaire qu'il eut avec St. Hilaire d'Arles contre lequel il voulut maintenir l'Evêque Celidonius dépose avec justice & condamné par

par ſentence du Magiſtrat. St. Hilaire alla à Rome pour inſtruire le Pape, mais non pour ſe ſoumettre à ſon jugement. On lui donna des gardes pour le contraindre à ſe juſtifier devant le Concile aſſemblé, mais cet Evêque s'échapa & revint dans ſon Egliſe. Le Pape irrité de ſa fermeté le fit condamner par ſon Concile, & engagea Valentinien III. à ſe prêter à ſa vengeance. Cet Empereur par un Reſcrit du 6. Juin 445. adreſſé au Patrice Aëtius, ſoumit les Evêques des Gaules à l'autorité du Pape comme à leur ſouverain Juge, & ce fut là le Coup mortel de la Liberté des Egliſes de France.

St. Leon approuva le ſupplice de Priſcillien & la perſecution qu'on fit en Eſpagne à ſes ſectateurs; & il loue le Tyran Maxime de cette action, dans ſa Lettre à Turibius d'Aſtorga, au lieu que St. Martin de Tours eut horreur de ces excez. Leon croioit qu'on ne pouvoit mieux faire que d'extirper les Héréſies par les voies les plus violentes: ce que l'Hiſtorien croit très-oppoſé à l'eſprit du Chriſtianiſme, & au Bien public.

Les diviſions des Egliſes d'Orient à l'occaſion d'Eutichés furent favorables à l'ambition du Pape Leon, qui ne manqua pas d'en profiter pour étendre ſon autorité. Mais les Orientaux lui reſiſterent, ſans vouloir ſe ſoumettre à ſes déciſions comme il le prétendoit. On peut voir dans cette Hiſtoire la part que ce Pape prit dans les affaires d'Eu-

Digitized by Google

d'Eutichés, de Flavien, de Dioscore & d'Anatolius. Le 28. Canon du Concile de Calcedoine assemblé en 451. confirma & amplifia les droits du Siege de Constantinople, ce qui mortifia sensiblement le Pape, dont l'ambition étoit reprimée par un Concile Oecumenique. Il protesta contre ce Decret; ses Legats s'y étoient aussi opposez, mais on mépriſa leurs representations & on ne daigna pas même relever la falsification qu'ils firent d'un Canon du Concile de Nicée, prétendant appuier sur cette fourberie l'usurpation de l'Evêque de Rome. Nous ne nous étendrons pas sur le reste du Pontificat de St. Leon qui dura plus de 21. ans. On croit qu'il mourut le 11. Avril 461. L'Historien reconnoit qu'il a merité le surnom de GRAND. „ Il avoit de très-belles qualitez. „ Il avoit le Jugement net, & l'Esprit très-„ beau. Il étoit savant & éloquent. Mais „ on ne sauroit approuver son ambition, ni „ l'esprit persecuteur qui l'agitoit. Sans „ ces deux défauts, on seroit contraint d'a-„ voüer, que c'étoit un homme parfait, au-„ tant que les plus grands hommes ont pû „ l'être. Le stile noble & élegant de ses „ Ecrits fait une belle partie des éloges que „ tout le monde s'accorde à lui donner. „ C'est le premier de tous les Papes dont „ nous ayons un Corps d'Ouvrages, & la „ meilleure Edition est celle du P. Quesnel. " Cette Edition parut à Paris en 1675.

48. Pape. p. 242. HILAIRE fut élu au mois de Novembre 461.

461. pour succeder à St. Leon, qui avoit beaucoup de confiance en lui. Il assista de sa part en 449. au Concile d'Epheſe, où il soutint avec fermeté les droits de l'Evêque de Rome. Il persecuta St. Mamert, Evêque de Vienne, célébre dans toute la Gaule par sa pieté; & voulant augmenter le credit que son prédecesseur avoit acquis, il franchit en cette occasion les bornes de l'équité. St. Mamert souffrit avec patience l'injustice du Pape Hilaire. Il ne manquoit pas de raisons solides pour justifier sa conduite & maintenir les droits de son Eglise; & s'il est condamnable à quelques égards, c'est de n'avoir pas proteſté contre l'usurpation de l'Evêque de Rome. Nous avons deja raporté la judicieuse reflexion du Cardinal Baronius sur ce sujet. Hilaire augmenta l'autorité du S. Siege sur l'Espagne, par la foibleſſe des Evêques qui s'adreſſerent à lui sans néceſſité. Il mourut au mois de Septembre 467. „ Il étoit atteint de la maladie „ des Papes, je veux dire qu'il avoit de l'or„ gueil & de l'ambition. Il ne manquoit ni „ d'experience, ni de savoir. Il n'avoit pas „ autant d'éloquence que St. Leon; mais „ il y a de la netteté dans ses écrits, & on „ les comprend facilement. Il savoit fort „ bien les Loix, & la Diſcipline de l'Egli„ se, & il faiſoit valoir son autorité avec „ trop de hauteur pour faire obſerver les „ Canons des Conciles, & les Reglemens „ émanez de son Siege. On ne voit pas „ qu'il ait introduit des nouveautez dans la

„ Re-

„ Religion; & c'eſt principalement par cet „ endroit, que ſa memoire doit être chere „ tous les Chrétiens.

49. Pape. P. 248. SIMPLICIUS lui ſucceda le 20. Septembre 467. & s'oppoſa fortement aux progrès des Macedoniens que l'Empereur Anthemius protegeoit. Les Empereurs Leon & Zenon firent de vains efforts pour faire approuver à Simplicius le 28. Canon du Concile de Calcedoine; mais le Pape fut inflexible. On a loüé ſa fermeté & ſa reſiſtance à cet égard. Mais l'Auteur, qui blame hardiment l'ambition des Papes, appelle *obſtination criminelle & puniſſable*, ce que les Adulateurs de la grandeur Romaine nomment *conſtance admirable*. L'Empereur Zenon, obſedé par les Orthodoxes, & ſurtout par le Pape, perſecuta ſans quartier les Eutychiens. Le Pape les condamna de ſon côté, & il ſollicita l'Empereur de les chaſſer hors des limites de l'Empire. Cette violente perſecution cauſa de grands troubles dans l'Orient, & deshonora, ſuivant l'Auteur, le regne de Zenon. Simplicius mourut au commencement de l'an 483. „ Il merite certainement „ des éloges, mais pour les concilier avec „ la verité des faits, il faut éviter de le loüer „ pour certaines actions qui découvrent en „ lui un eſprit hautain, & trop oppoſé à „ l'humilité des Apôtres. "

An. 478.

50. Pape. P. 259. FELIX III. remplit ſa place ſix jours après. Son Pere qui ſe nommoit auſſi Felix, étoit Prêtre, & lui-même étoit marié, puiſqu'il fut Pere du Triſaieul de Gregoire le

le Grand. Il entra dans toutes les vûes de Simplicius par raport aux affaires d'Orient, où il resolut de ne point souffrir qu'on bravât son Autorité. Il fit de grandes plaintes contre Acace Patriarche de Constantinople, & pressa l'Empereur Zenon de persecuter les Hérétiques. Ses Légats loin de suivre ses ordres, se laisserent gagner & communiquerent avec Acace. A leur retour ils en furent punis, & Acace refusant d'obeir à la citation du Pape, fut condamné & déposé. Cette excommunication, lancée par un homme qui n'en avoit pas le droit, fut méprisée à Constantinople; & quelques Moines brouillons aiant osé attacher au manteau d'Acace la Lettre du Pape qu'il n'avoit pas voulu recevoir, furent severement punis de leur insolence. Le Patriarche se maintint sur son Siége jusqu'à sa mort arrivée en 489. Ses successeurs Flavita & Euphemius ne furent pas plus soumis à Felix. Ce Pape esperoit que l'Empereur Anastase le vangeroit de ces prétendus rebelles; mais il mourut le 25. Fevrier 492. L'Eglise le compte parmi les Saints. „ Un orgueil insupportable, appuié d'une revolte „ contre l'autorité des Princes, faisoient „ les principaux attributs du caractere de „ Felix. C'étoit pourtant un homme d'une conduite sage, & de mœurs assez reglées. "

GELASE I. son successeur traita durement Euphemius & causa un Schisme par sa rigueur. Il persista dans une invincible opi-

11. Pape, p. 218.

niâtreté au sujet d'Acace, & au lieu de rendre la paix à l'Eglise, il aima mieux y voir le feu, que de se relâcher de ses prétentions peu conformes à l'équité. Dans la Lettre qu'il écrivit à l'Empereur Anastase, il semble égaler la Puissance du Sacerdoce à l'Autorité Royale. On y remarque, dit l'Auteur un orgueil si grossier, & tant de faux principes, qu'on ne sauroit la lire sans indignation. Gelase tint un Concile à Rome en 494. pour maintenir la Discipline, après lequel il adressa une Décretale à Jean de Ravenne. Il fit aussi divers écrits sur l'affaire du Patriarche Acace, soutenant qu'il avoit été légitimement condamné. Il abolit à Rome le Fête des Lupercales, introduisit de nouvelles Fêtes dans l'Eglise, & prit grand soin de regler la Liturgie & tout ce qui regardoit le Culte exterieur. Il ordonna à tous les Fideles de communier sous les deux Especes, traitant de sacrileges ceux qui avoient la temerité de séparer les Symboles de la mort de Jesus-Christ. D'où il paroit que Gelase croioit que la Communion sous les deux Especes étoit de Droit Divin, quoique les Cardinaux Baronius & Bona se soient efforcez de prouver le contraire. Il mourut le 8. Septembre 496. l'Auteur raporte ce que Mr. du Pin, Denis le Petit, & Platine ont dit à sa louange, & rend justice à ses bonnes qualitez.

52 Pape. p. 267. ANASTASE II. fut élevé sur le St. Siége vers la fin de la même année. Son premier soin fut de réunir les Eglises d'Orient & d'Occident,

Digitized by Google

cident, resolu d'applanir les difficultez qui causoient le Schisme. Mais la mort l'empêcha d'executer ce beau dessein ; elle arriva en 498. Bien loin de la regarder comme un châtiment de Dieu, l'Auteur est persuadé que si Anastase eût vécu encore quelques années, il auroit réparé le mal que ses prédecesseurs avoient fait à l'Eglise par une rigueur mal entenduë ; car il aimoit la Paix, & il avoit un zéle éclairé.

SYMMAQUE succeda à Anastase, mais il y eut un Schisme, l'Archiprêtre Laurent aiant été ordonné en même tems. Le Senat & le Peuple prirent parti, & il y eut une sedition violente où plusieurs personnes perdirent la vie. Ce malheur ne seroit pas arrivé, dit l'Auteur, s'il n'y avoit eu dans l'Episcopat de Rome que le soin de paître le troupeau de J. C. & de lui annoncer l'Evangile. Le Roi Theodoric termina cet horrible Schisme, & après avoir examiné les deux élections, il décida en faveur de Symmaque. Ce Pape tint un Concile pour reprimer les brigues des Evêques & les tumultes populaires dans les Elections ; ensuite il retablit l'Eglise d'Arles dans les droits dont on l'avoit privée en faveur de l'Eglise de Vienne. Cependant les ennemis de Symmaque l'accuserent de crimes horribles ; le desordre fut grand à Rome où Laurent fut rapellé, & de part & d'autre on tuoit, on pilloit sous pretexte de la gloire de Dieu & du bien de l'Eglise. Theodoric assembla un Concile à Rome, où le Pape devoit com-

53. Papes p. 269.

An. 502.

paroître. En allant à l'assemblée suivi d'une foule de peuple, il fut attaqué par ses ennemis, & il se commit dans cette occasion beaucoup de violences & de meurtres. Symmaque n'osant paroître après cette insulte, fut absous sans examen par le Concile. Son jugement ne persuada pas le Public de l'innocence du Pape, & les troubles continuerent. An. 502. On assembla un autre Concile à Rome, par ordre duquel le Diacre Ennodius publia une Apologie du Pape. Cet écrit n'est qu'un tissu de flateries les plus outrées, & de principes faux & ridicules. L'Empereur Anastase accusa ce Pape de divers crimes; Symmaque lui répondit par une Lettre fort vive, où il ose soutenir que sa Dignité est plus élevée que celle de l'Empereur. Symmaque mourut le 19. de Juillet 514.

„ Il eut, dit l'Auteur, de très-belles qua-
„ litez, & du zéle en abondance, princi-
„ palement contre les Manichéens qu'il fit
„ chasser de Rome, après avoir fait bruler
„ leurs Livres. . . . On ne sauroit excu-
„ ser le peu de respect qu'il avoit pour les
„ Puissances, ni la dureté avec laquelle il
„ traita les Orientaux, que l'Eglise de Rome
„ avoit armez les uns contre les autres, par
„ ambition, & non pas par un motif de Re-
„ ligion, comme plusieurs Papes l'assu-
„ roient faussement. Du reste, il étoit cha-
„ ritable. " L'Eglise honore la memoire de ce Pape.

54 Pape. p. 252. HORMISDAS, dont on estimoit la capacité & la vertu, réunit en sa faveur tous les

les ſuffrages, & prit la place de Symmaque. L'Egliſe étoit alors dans un état affreux, & on ne peut lire ſans horreur tous les excès qui ſe commirent à Alexandrie, à Antioche, & à Conſtantinople, où les Orthodoxes ſignalerent leur zéle par une infinité de crimes, dont les Hérétiques ſe rendirent auſſi coupables. Les Evêques de Rome ne manquerent pas de profiter de ces desordres pour augmenter leur pouvoir. L'Empereur Anaſtaſe pria le Pape Hormisdas de travailler à la réunion des Egliſes d'Orient & d'Occident, & il convoqua un Concile. Hormisdas y envoya ſes Legats, & on raporte ici les Inſtructions qu'il leur donna. Mr. Fleury les trouve remplies de *Prudence* & de *Charité:* mais notre Hiſtorien n'y reconnoit qu'une fine Politique & une Ambition peu édifiante. Ses Lettres à l'Empereur & toute ſa conduite lui paroiſſent remplies de diſſimulation & d'hypocriſie, & il eſt bien éloigné d'approuver tout ce que les Hiſtoriens ont avancé à l'honneur de ce Pape. Cette Legation & celle qu'il envoya en 417. furent inutiles par ſon obſtination à pourſuivre la condamnation d'Acace, dont la memoire étoit en veneration dans une grande partie de l'Orient. „ Il y avoit de l'inhu-
„ manité, dit l'Auteur, & ſi je voulois
„ parler plus juſte, je dirois, de l'iniquité,
„ dans le procedé du Pape. Je louë l'Em-
„ pereur Anaſtaſe de n'avoir point voulu de
„ réunion au prix qu'on la propoſoit. “
Anaſtaſe étant mort, Juſtin né de très- An. 518.

bas lieu, *fort ignorant*, & *pour cela même bon Catholique*, se fit déclarer Empereur à force d'argent. Sous un tel Prince il fut aisé à Hormisdas de donner la loi, la réunion se fit en 519. mais elle ne fut pas générale dans l'Orient. Les troubles continuerent en divers endroits, & donnerent de l'exercice au Pape Hormisdas, qui mourut en 523. „ Il avoit beaucoup de fermeté, „ de politique, & d'ambition. Mais, j'a„ voue que je suis encore à deviner ce qui „ a pû lui mériter les honneurs de la sain„ teté, si ce n'est l'attention qu'il eut à or„ ner les Eglises & à persecuter ceux qu'il „ lui plaisoit de regarder comme Hérétiques.... Il découvrit des Manichéens, „ qu'il eut la charité de faire fouetter & „ bannir. "

55 Pape. An. 523. p 269.

JEAN remplit sa place peu de jours après sa mort. L'Empereur Justin, qui donnoit un peu dans la Fanatisme, se mit en tête de detruire tous les Hérétiques, & sur tout les Ariens: folle entreprise, dit l'Auteur, qui ne pouvoit tomber dans l'esprit d'un Prince de bon sens, & qui auroit connu, ou ses interêts, ou ceux de ses sujets. Theodoric, Roi d'Italie, écrivit à l'Empereur en faveur des Ariens. Ses Lettres n'aiant produit aucun effet, il obligea le Pape Jean d'aller en Ambassade à Constantinople, pour faire rendre les Eglises aux Ariens, menaçant de traiter à la rigueur les Catholiques d'Italie, si on ne faisoit cesser la persecution contre ceux de sa secte. „ Je ne saurois

„ bla-

Digitized by Google

„ blamer Theodoric d'avoir pris cette reſo-
„ lution, lui qui avoit toujours fort bien
„ traité les Catholiques dans tous ſes Etats,
„ & qui avoit rendu à l'Egliſe Romaine des
„ ſervices qu'elle auroit à peine oſé atten-
„ dre des Princes les plus Orthodoxes. "
C'étoit une choſe fort ſinguliere que de voir un Pape Ambaſſadeur d'un Prince Arien, & employé en faveur des Hérétiques. Jean fut reçu avec de grands honneurs, mais ſes négociations furent ſans ſuccès. Baronius (*a*) prétend faire un grand honneur au Pape Jean en lui attribuant le caractere d'un Fourbe; car il ſoutient qu'au lieu de s'acquitter fidellement de la Commiſſion dans le Roi Theodoric l'avoit chargé, il confirma l'Empereur dans le deſſein qu'il avoit formé d'exterminer les Ariens. A ſon retour Jean fut condamné à une dure priſon, où il mourut le 27. de Mai 526. & ſans doute que Theodoric, Prince très-moderé, ne ſe ſeroit, jamais porté à cette violence, s'il n'en eût eu de bonnes raiſons. L'Egliſe honore la memoire de Jean I. comme d'un ſaint Martyr.

FELIX IV. fut elevé ſur le St. Siége par l'autorité du Roi Thedoric. Il mourut le 12. Octobre 529. & il ne ſignala ſon Pontificat qu'en faiſant bâtir dans la ruë ſacrée l'Egliſe de St. Cosme & St. Damien, & rebâtir celle de St. Saturnin, qui avoit été brûlée. 56. Pape. An 526. P. 299.

(*a*) *Annal. Eccleſ.* ad an 525. § 6.

Digitized by Google

57. Pape. p. 301. BONIFACE II. fut le ſucceſſeur de Felix, mais une partie du Clergé lui oppoſa un Anti-Pape nommé Dioſcore qui ne vêcut que 29. jours. Boniface pouſſa ſon reſſentiment, ou ſon zéle anti-Chrétien, juſqu'à faire condamner & anathematiſer ſon Rival après ſa mort, pour donner une preuve de ſa vigueur Apoſtolique. Il accuſoit Dioſcore de Simonie, & il n'avoit pas tort. Mais avoit-il lui-même la conſcience bien nette ſur ce point? Anaſtaſe le Bibliothecaire ne lui eſt pas favorable. Boniface écrivit fortement à St. Ceſaire d'Arles contre les Pelagiens: tant il eſt vrai, dit l'Auteur, que la fourberie & le zéle ne ſont pas auſſi incompatibles qu'on ſe l'imagine. Dans un Concile qu'il tint à Rome en 531. il fit paſſer un Decret qui lui donnoit pouvoir de deſigner ſon ſucceſſeur, & il nomma le Diacre Vigile. Mais dans un autre Concile ce Decret fut caſſé, le Pape ſe confeſſa coupable du crime de Leze-Majeſté, ſans doute à cauſe de la part que la Roi devoit avoir dans les élections, & il brula ſon Decret en préſence des Evêques, du Clergé & du Senat, comme Anaſtaſe nous l'apprend. Boniface mourut dans le mois de Decembre 531.

58. Pape. p. 303. JEAN II. ſurnommé *Mercure* à cauſe de ſon éloquence, fut ordonné le 22. Janvier 532. Comme le St. Siége étoit à l'encan, on ne ſauroit douter que Jean n'ait bien payé cette importante place. Un de ſes premiers exploits fut de condamner Anthime accuſé d'Arianiſme, & qui ſelon quelques-uns étoit déja

déja Patriarche de Conſtantinople. Il condamna auſſi les Acemetes ſoupçonnez de Neſtorianisme, & approuva tout ce que l'Empereur Juſtinien avoit fait contr'eux. On croit que le Pape Jean mourut au commencement de l'an 535.

AGAPET, fils du Prêtre Gordien, élu par le Clergé & le Peuple, ſignala ſon adminiſtration, par une action d'éclat qui lui fait honneur. Il la commença en faiſant bruler publiquement, au milieu de l'Egliſe, les Libelles d'anathême que le Pape Boniface avoit extorquez, par fourberie & par un eſprit de vangeance, aux Evêques & aux Prêtres contre Dioſcore ſon Competiteur. 59 Pape p. 506.

„ Il flettit en cela, il eſt vrai, la memoire „ de ſon Predeceſſeur: mais par une gene„ roſité admirable & infiniment rare dans la „ conduite des Papes de Rome, il prefera „ l'exacte juſtice à la vaine gloire de ſon „ Siége, auquel il étoit bien éloigné d'at„ tribuer le divin Privilege de l'*Infaillibilité*.

Beliſaire après la conquête de l'Afrique ſur les Vandales aiant porté ſes armes victorieuſes en Italie, Theodat Roi des Gots craignit d'en être chaſſé, & il obligea le Pape Agapet d'aller à Conſtantinople négocier la Paix, ou du moins une Ceſſation d'armes. Agapet y fut bien reçû, mais la dureté avec laquelle il traita le Patriarche Anthime, qu'il refuſa de voir, irrita fort l'Empereur Juſtinien; car ſans examiner la créance d'Anthime, & ſans vouloir l'entendre, il le condamna comme intrus. Il réuſſit

à persuader à Justinien qu'Anthime étoit hérétique, & le fit chasser de son Eglise. Le Pape s'embarrassa peu de la Commission dont le Roi Theodat l'avoit chargé, il ne songea qu'à troubler le repos des Eglises d'Orient, & qu'à se signaler par la déposition d'un Prélat qui osoit égaler son Siége à celui de Rome. Il mourut à Constantinople en 536. & son Corps fut transporté à Rome. On a donné de grandes louanges à ce Pape, qui a été regardé comme un grand Saint.

60 Pape. p. 318. SILVERE fils du Pape Hormisdas, achetta (a) la Chaire de St. Pierre du Roi Theodat; Mrs. Baillet & du Pin revoquent ce fait en doute, mais le P. Doucin n'a pas fait difficulté d'avouer les irregularitez de la conduite de Silvere. L'Election de ce Pape fut un coup d'Etat, le Roi voulant s'assurer de la fidelité des Romains en leur donnant un Evêque, qui avoit besoin de son appui pour se maintenir. Theodat fut trompé dans ses esperances, Belisaire se rendit maitre de Rome, & le Pape fut soupçonné d'avoir livré cette ancienne Capitale du monde. L'Imperatrice Theodora sollicita Silvere de retablir le Patriarche Anthime, il refusa d'accorder ce qu'on exigeoit de lui, & on l'accusa d'intelligence avec les Goths. Belisaire le fit arrêter, & après qu'il eut été dépouillé des marques de sa Dignité, on le confina dans un Monastere.

61 Pape. An. 537. p. 316. VIGILE fut mis à sa place par ordre de Be-

(a) ANAST. *Biblior. in Silver.*

Belisaire, pour satisfaire l'Imperatrice à qui Vigile avoit promis de se soumettre à ses volontez. L'Histoire nous le represente comme un homme capable des plus grands crimes pour satisfaire son ambition & comme un modele inimitable de variations & de perfidie. Tel fut le Pape Vigile. Son premier soin fut de faire exiler Silvere à Patare en Lycie, & ensuite craignant qu'on ne le retablit, il le fit transporter dans une Isle deserte nommée Palmaria, où ses Satellites le firent mourir de faim.

Vigile mit le comble à ses crimes par sa dissimulation. Pour satisfaire l'Imperatrice, il écrivit à Anthime, à Theodose d'Alexandrie & à Severe d'Antioche pour les assurer qu'il est dans les mêmes sentimens qu'eux; mais il les prie de tenir sa Lettre secrette, & de feindre même qu'il leur est suspect. Il leur envoya en même tems sa Confession de Foi, où il rejettoit les deux Natures en Jesus-Christ, & la Lettre de St. Leon, disant Anathême à Paul de Samosate, à Diodore de Tharse, à Theodore de Mopsueste, & à Theodoret. Vigile jouoit le rôle d'un malhonnête homme, car tandis qu'il approuvoit furtivement les opinions des Acephales, il faisoit profession de celles des Orthodoxes. Justinien publia en 546. un Edit pour la condamnation des trois Chapitres, c'est-à-dire, de Theodore de Mopsueste, de la Lettre d'Ibas, & de l'Ecrit de Theodoret, contre les douze Anathêmes de St. Cyrille. Vigile s'opposa à cet Edit, & l'Empereur

pereur l'obligea d'aller à Constantinople où cette affaire devoit être reglée dans un Concile. Le Pape refusa d abord de condamner les trois Chapitres & il essuia divers mauvais traitemens; enfin il se rendit & accorda ce qu'on exigeoit de lui, mais d'une maniere dont on fut peu satisfait. On a prétendu qu'il ne s'agissoit que d'une question de fait, où la Foi n'étoit point interessée. Mais, dit l'Auteur, si l'affaire des trois Chapitres n'interessoit pas la Foi, pourquoi tant d'Evêques se separerent-ils de la Communion de Vigile, parce qu'il avoit condamné les trois Chapitres? Ou pourquoi le Pape avoit-il tant differé à se rendre aux instances de l'Empereur, & à se prêter à la Paix de l'Eglise? Vigile ne contenta ni les Acephales, ni les Orthodoxes qui l'accuserent d'Apostasie. Les Evêques d'Afrique, assemblez en Concile en 551. excommunierent le Pape, comme ayant condamné la Doctrine de l'Eglise. L'Empereur aiant remis son Edit en vigueur, Vigile s'y opposa, & on en vint aux dernieres violences contre lui. Le V. Concile assemblé en 553. condamna les trois Chapitres, & Vigile aiant refusé d'approuver cette Décision, essuia toute sorte d'affronts, & fut exilé dans un desert où abandonné de tout secours il souffrit pendant six mois. Enfin il se soumit & souscrivit au V Concile en donnant une retractation solemnelle. Vigile s'en retournoit à Rome, mais la mort le surprit à Syracuse le 10. de Janvier 555. Il mourut peu

regretté des Latins, haï des Grecs, aiant ſouffert juſqu'à la mort comme un Martyr, ſans néanmoins s'être rendu digne de la Couronne. „ Vigile, dit le P. Doucin (*a*), trouva dans la Papauté tout ce qu'il avoit merité en la recherchant, beaucoup de maux, très-peu de gloire, & nulle compaſſion. Son Hiſtoire ajoute l'Auteur, eſt un tiſſu d'horreurs & d'abominations, que je n'ai pu me diſpenſer de produire au grand jour. Je m'étonne qu'un pareil Monſtre ait trouvé des Apologiſtes. Il étoit ſouillé des crimes les plus affreux: Aſſaſſin, Meurtrier, Avare, ſans foi, abuſant de la Religion pour ſes interêts, & voulant ſe jouer également de Dieu & des Hommes. „

PELAGE I. prit la place de Vigile, ſoutenu de l'autorité de Juſtinien. On le ſoupçonna d'avoir eu part aux mauvais traitement que Vigile avoit ſoufferts, & d'être complice de ſa mort. Il fut regardé de bien de gens comme un Intrus, qui avoit uſurpé le St. Siége en faiſant mourir ſon predeceſſeur. Il tacha de gagner le peuple Romain par ſes liberalitez, & il ſe purgea par ſerment des ſoupçons qu'on avoit contre lui. Mais on ne peut lui pardonner d'avoir ſouſcrit avec Vigile aux Actes du V. Concile; on étoit perſuadé que la ſeule paſſion de devenir Pape lui avoit fait fermer les yeux à tout, & trahir également ſon honneur & ſa con- 62. Pape. p. 331.

(*a*) *Hiſt. des Neſtor.* Lib. VI. n. 555.

conſcience. Pelage avoit été employé dans les grandes affaires avant ſon élevation. Lorsque Totila prit Rome en 546. Pelage appaiſa ſa fureur, & lui perſuada de ſauver la vie aux habitans. Enſuite il alla joindre Vigile à Conſtantinople, où il donna des preuves de ſon zéle. Il le fit ſurtout éclatter pendant ſon Pontificat, en exhortant fortement Narſès à perſecuter les Schismatiques, voulant qu'on employât la violence pour les faire rentrer dans leur devoir. Mais malgré tous ſes efforts une partie de l'Occident refuſa de ſe ſoumettre à ſon autorité. Il mourut le 2. de Mars 559.

63 Pape. An. 560. p. 332. JEAN III. gouverna longtems l'Egliſe de Rome, mais les Hiſtoriens ne diſant preſque rien de ſon Pontificat. Ce fut du tems de Jean que deux Evêques des Gaules aiant été dépoſez pour leurs crimes dans un Concile de Lyon, en appellerent au Pape, & furent rétablis par l'autorité du St. Siége. C'eſt ainſi, dit l'Auteur, que les plus grands crimes trouvoient de l'appui à Rome, pourvû que ceux qui les avoient commis contribuaſſent à augmenter l'Autorité Papale. Mais ces deux Evêques, convaincus de meurtres, d'aſſaſſinats, de violences & d'adulteres, furent de nouveau depoſez dans un Concile tenu à Châlons en 579. & condamnez à une priſon perpetuelle, comme traittes à la Patrie & criminels de Leze-Majeſté. Jean mourut en 572. & fut enterré le 13. de Juillet.

64 Pape. p. 340. BENOIT I. après une vacance de dix mois,

mois, fut ordonné le 16. de Mai 573. Ses actions sont toutes ensevelies dans l'oubli. On sait seulement qu'il mourut en 577. pendant que les Lombards ravageoient l'Italie.

PELAGE II. Romain de naissance, parvint au Pontificat pendant que les Lombards assiegeoient Rome, & se fit consacrer sans attendre l'ordre de l'Empereur. Mais après la levée du Siége Pelage lui en fit ses excuses, & jusqu'à l'an 750. les Papes furent élûs avec la confirmation de l'Empereur. Pelage sollicita inutilement des secours contre les Lombards, qui ravagerent l'Italie pendant plusieurs années. En 586. il sollicita les Evêques d'Istrie à la réunion, & après avoir inutilement employé les voyes de la douceur, il eut recours à la Puissance seculiere pour les reduire. L'Empereur Maurice fit cesser les violences contre les Schismatiques, persuadé qu'il est dangereux de recourir à de tels remedes. Pelage mourut le 8. de Fevrier 590. & se fit estimer par sa charité envers les pauvres. L'Auteur assure que ce Pape a été un des plus honnêtes gens qui ait occupé le St. Siége; & qu'il mériteroit mieux le titre de *Saint*, qu'une infinité d'autres à qui on l'a prodigué. 65 Pape. p. 341.

GREGOIRE I. dit le GRAND, illustre par sa naissance, & ses vertus, fut placé malgré lui sur le Chaire de St. Pierre. Après avoir exercé la charge de Preteur, ou de premier Magistrat de Rome, avec l'applaudisse- 66. Pape. p. 350.

Digitized by Google

diſſement de Public ; il quitta le monde & les biens immenſes qu'il poſſedoit, & ſe retira dans un Monaſtere qu'il avoit fondé. On l'en fit bientôt ſortir pour l'employer dans les grandes affaires, & après la mort de Pelage II. on l'arracha par force de la ſolitude où il s'étoit caché, & il fut ordonné le 3. Septembre 590. L'Auteur en rendant juſtice au mérite de ce grand Pape, blame l'Intolerance qu'il fit paroitre en certaines occaſions. Il entre dans un détail de ſes actions, que les Lecteurs liront avec
p. 359. plaiſir. Il loue ſes grandes qualitez & ne diſſimule pas ſes défauts. Il ne peut approuver les louanges exceſſives que St. Gregoire a donné à la Reine Brunehaut, la plus méchante femme de la terre ; ni ſes flatteries envers Phocas, qui lui paroiſſent indignes d'un homme d'honneur, & principalement d'un Pape. Gregoire, conſumé de travaux & de maladies violentes, mourut le 27. de Mars de l'an 604. Bien de gens ne ſeront pas contens du caractere qu'on fait ici de cet illuſtre Pontife : nous n'en raporterons qu'une partie, & nous laiſſons aux Lecteurs éclairez le ſoin d'en juger.

„ Ceux qui liront avec attention l'Hiſ-
„ toire de ce Pape, & ſurtout ceux qui
„ prendront garde à toutes les circonſtan-
„ ces qui accompagnerent les principales
„ actions de ſa vie, & aux motifs qui les
„ produiſirent, conviendront ſans peine, que
„ ceux qui contraignirent Gregoire à ſe
„ charger du fardeau de l'Epiſcopat, le con-

„ connoissoient mieux qu'il ne se connoissoit lui-même (*a*). Ils voioient en lui „ le fond de toutes les ruses & de toutes „ les soupleſſes dont on a besoin pour se „ faire de grands Protecteurs, & pour attirer sur l'Eglise les Benedictions de la „ Terre. Il savoit accommoder la Religion à ses fins. Je suis très-persuadé, „ que la superstition, qu'on remarque & „ dans ses Ecrits & dans sa conduite, n'étoit que l'effet d'une adroite Politique. „ Il savoit attacher le Vulgaire aux cérémonies de la Religion par une Pompe exterieure qui enleve, & qui charme les sens; „ & c'est dans cette vûe qu'il inventa beaucoup de nouvelles cérémonies frapantes „ par leur éclat. De là vient que Platine „ (*b*) a dit que ce Pape fut l'inventeur de „ tout l'Office Ecclesiastique, qui jusqu'à „ ce tems-là n'avoit pas été chargé de tant „ d'usages, que les Protestans appellent des „ Abus, &c. L'Auteur parle ensuite des Ouvrages de St. Gregoire, & des diverses Editions qui en ont été faites; la derniere fut publiée à Paris en 1675.

SABINIEN, qui avoit été employé dans des Negociations importantes par St. Gregoire, prit sa place le 1. Septembre de l'an 604. & se mit peu en peine de lui ressembler. Il donna carriere à son avarice, & il eut autant de dureté & d'inhumanité, que

67. Papes, p. 409.

(*a*) *Bayle, Diction. Hist. & Crit.* Art. GREGOIRE I.
(*b*) PLATINE, *in Gregor. I.*

St. Gregoire avoit eu de tendreſſe pour les pauvres. Sabinien devint l'objet de la haine & du mépris public, & il mourut le 15. de de Fevrier 605. On l'accuſe d'avoir voulu faire bruler comme hérétiques les Ecrits de ſon Predeceſſeur.

68. Pape. p. 409. BONIFACE III. après que le St. Siége eut vaqué un an, parvint au Pontificat le 24. Fevrier 606. Il obtint de l'Empereur Phocas par ſes ſollicitations le titre d'Evêque Univerſel, que St. Gregoire avoit condamné hautement; & dès-lors l'ambition des ſucceſſeurs de St. Pierre n'eut plus de bornes. L'orgueil de Boniface menaçoit l'Egliſe d'une infinité de maux, mais il mourut la même année de ſon élection, & Dieu ne permit pas qu'il jouït plus longtems du Deſpotisme qu'il affectoit.

69. Pape. p. 410. BONIFACE IV. Aiant pris ſa place le 18. de Septembre de l'an 607. conſacra le Pantheon à la bienheureuſe Vierge, & c'eſt aujourd'hui la Rotonde, le plus beau morceau qui nous reſte de l'Antiquité. On attribue mal à propos à ce Pape une Lettre à Ethelbert, Roi des Anglois, & l'Auteur aſſure qu'il n'a rien lû de plus digne d'un Moine ſtupide & ignorant. Peu de tems avant ſa mort, qui arriva en 614. Boniface changea ſa maiſon paternelle en un Monaſtere, & laiſſa tous ſes biens pour l'entretien des Religieux.

70. Pape. p. 411. DEODAT I. fut ordonné le 13. de Novembre 614. mais l'Hiſtoire ne nous apprend rien de certain des actions de ce Pape, qui

qui fut regardé comme un homme ſage, vertueux, charitable & affectionné à ſon Clergé. L'Auteur croit qu'il mourut au mois de Novembre 617.

BONIFACE V. ſucceda à Deodat le 29. Decembre de la même année, & mourut le 25. d'Octobre de l'an 625. On lui attribue trois Lettres & quelques Reglemens. Il voulut que les Egliſes ſerviſſent d'azyle aux ſcelerats, & qu'il ne fût permis à perſonne d'en tirer par force un Criminel, pour lui faire ſubir le châtiment que les Loix autoriſent. Ce fut dans ce tems que parut le fameux Mahomet, dont on trouve ici l'Hiſtoire, & un examen de ſa doctrine; & l'Auteur s'attend bien que les zelez blameront le jugement qu'il en porte. 71. Pape. p. 418. p. 419.

HONORIUS I. fut élevé au Pontificat vers la fin de l'an 625. La chute de ce Pape accuſé de Monothelisme eſt le point eſſentiel de ſon Hiſtoire; la queſtion eſt de ſavoir ſi Honorius a favoriſé le ſentiment des Monothelites. Ce fait eſt déciſif contre ceux qui prétendent que la Déciſion du Pape, jointe au plus grand nombre des Evêques, eſt une Regle certaine de Foi; ainſi l'Auteur s'eſt cru obligé de l'éclaircir un peu au long, pour en faire ſentir toute la force, & pour diſſiper les nuages dont Mr. l'Evêque de Soiſſons a voulu obſcurcir ce point d'Hiſtoire. Il accuſe ce Prélat d'avoir embrouillé à deſſein cette matiere, ſans aucun égard pour la verité. Il montre que le Pape approuva le Monothelisme & le pro- 72. Pape. p. 420. An. 634.

protegea; que ce ne fut qu'après la mort du Pape que la Foi Catholique reprit le dessus sur l'impieté des Hérétiques. Le VI. Concile Général jugea *qu'Honorius avoit en tout suivi l'Impieté de Sergius*; il ordonna que ses Lettres fussent brûlées publiquement avec celles des autres Hérétiques, & condamna sa Memoire, en disant *Anathême à Honorius Hérétique*. Ce jugement fut confirmé par les VII. & VIII. Conciles Généraux; ce qui prouve d'une maniere triomphante, dit l'Auteur, que l'Eglise étoit assurée, qu'un Pape peut devenir Hérétique, & qu'il peut tomber dans l'erreur, lors même qu'il donne une Constitution solemnelle telle qu'étoit celle d'Honorius. Ce Pontife mourut en 638. On a dit de lui que c'étoit un homme de bien, mais un pauvre Pape, & un Pasteur fort négligent, qui ne reformoit son Clergé que sur des bagatelles, & n'avoit aucun soin de faire prêcher l'Evangile du fils de Dieu.

73. Pape. P. 431. SEVERIN fut élu pour succeder à Honorius, mais il ne fut ordonné qu'en 639. à cause des difficultez que fit l'Exarque de Ravenne de l'approuver, pour l'obliger à consentir à l'*Ecthése* de l'Empereur Heraclius laquelle contenoit l'abregé du Monothelisme. L'Exarque vint à Rome pour le confirmer, mais il enleva les Thrésors inutiles du St. Siége, dont il envoya une partie à l'Empereur. On croit que Severin mourut en 640. Anastase le Bibliotecaire assure qu'il se fit estimer pour sa vertu, sa don-

Digitized by Google

douceur, son amour pour les pauvres & le Clergé.

JEAN IV. lui succeda au mois d'Août de la même année. Il tint un Concile à Rome en 641. où il condamna la fameuse *Ecbtése* avec l'Hérésie des Monothelites. Il s'éleva ensuite une grande querelle entre les Clercs & les Moines ; le Pape Jean prit hautement le parti des derniers, qui ont toujours été le bras droit du St. Siége, & qu'on ne manque pas de favoriser dans leurs differends avec le Clergé. Ce Pape mourut dans le cours de la même année 641. 74. Pape. P. 433.

THEODORE I. Grec de Nation, & fils de Theodore Patriarche de Jerusalem, fut élu à la place de Jean IV. & dès le commencement de son Pontificat il fit paroître les vertus d'un bon Pasteur, & se donna de grands soins pour maintenir la pureté de la Foi. L'année suivante il condamna l'*Ecbtése*, & blama Paul Patriarche de Constantinople, de n'avoir pas ôté des Lieux publics cet Ecrit qui y étoit affiché. Paul ne témoigna que du mépris pour les remonstrances du Pape, & leur division causa de grands troubles. Paul fut condamné en 648. lorsque le Pape vit que ni ses Lettres, ni les Avertissemens de ses Legats n'avoient pu ramener ce Patriarche à la Foi de l'Eglise de Rome. Mais cette condamnation fut inutile, & ne servit qu'à faire maltraiter les Legats & les Evêques Catholiques. Theodore mourut peu de tems après ; & fut enterré le 14. de Mai 649. Il étoit d'un 75. Pape. P. 437.

temperamment assez doux, pourvû qu'on n'échauffât point son zéle. On loue sa charité & sa liberalité envers les pauvres.

70. Pape. p. 443. MARTIN I. dont on estimoit la pieté & le savoir, fut le successeur de Theodore. L'Empereur Constant fit des efforts inutiles pour le rendre favorable au *Type*, ou Formulaire, qu'il avoit publié pour appaiser les troubles de l'Eglise, en imposant silence aux deux Partis. Il faut convenir, dit l'Auteur, que cet Edit étoit prudent. Mais qui pourroit se flatter d'imposer silence au Clergé? Martin assembla un Concile au Palais de Latran, où l'*Ecthése* & le *Type* furent condamnez comme impies; & les Actes de ce Concile furent envoyez de tous côtez. Le zéle du Pape ne manqua pas d'exciter l'indignation de l'Empereur Constant, & Martin tacha de se fortifier de la Protection des Rois de France contre les desseins
An. 653. de ce Prince. L'Empereur le fit arrêter dans Rome par ses Officiers, qui l'accuserent d'Hérésie & de crime d'Etat, & firent des efforts inutiles pour le faire déposer. Le Clergé resta fidele à Martin, qui fut enlevé & conduit dans l'Isle de Naxe où il souffrit pendant un an toute sorte d'incommoditez. On le traita encore plus durement à Constantinople, où il fut exposé aux insultes de la populace, & enfermé dans une prison comme le plus infame scelerat. Il supporta sa disgrace avec fermeté, & le 26. de Mars 655, on l'envoya en exil à Cherſonese, où abandonné de tout le monde

de & reduit à toutes les horreurs de la misere, il finit ſes jours le 16. de Septembre de la même année. On a également admiré ſon courage dans ſes ſouffrances, & la lacheté de ſes amis qui l'abandonnerent. L'Egliſe Latine l'honore comme Martyr.

EUGENE I. fut élu par ordre de l'Empereur auſſitôt que Martin eut été enlevé en 653. & ce dernier aiant refuſé de donner ſa Demiſſion, on mépriſa cette formalité, & Eugene fut inſtallé ſur le St. Siége. Les Legats qu'il envoya à Conſtantinople communiquerent avec les Monothelites, & on ſoupçonne qu'ils le firent par ſon ordre. Le Pape Eugene fit, ſans doute, d'autres actions dignes de la curioſité publique, mais elles nous ſont inconnues. Il mourut le 2. Juin 658. On loue ſa bonté, ſa pieté, & ſa liberalité, on l'a placé depuis fort peu de tems dans le Calendrier. 77. Pape. p. 461.

VITALIEN aiant été choiſi après la mort d'Eugene, envoya ſes Legats à Conſtantinople, avec une Lettre Synodale adreſſée au Patriarche Pierre & ſa Profeſſion de Foi, pour demander l'agrément de l'Empereur Conſtant. Ce Prince reçut fort bien les Legats du nouveau Pape, qui lui avoit apparemment donné ſatisfaction ſur le Type. 78. Pape. p. 463.

„ Si l'on ſuppoſe, dit l'Hiſtorien, que Vi-
„ talien demeura ferme dans la Foi, il fau-
„ dra convenir que le Pape Martin fut puni
„ pour crime d'Etat, & la qualité de Mar-
„ tyr que l'Egliſe lui donne ſe trouvera a-
„ neantie ; Car il ne paroitra jamais vrai-

„ ſemblable, que ſi le Pape Martin avoit „ été perſecuté avec tant de violence, uni- „ quement en haine de ſon Orthodoxie, „ l'Empereur n'eût pas fait éprouver les „ mêmes rigueurs à Vitalien qui ſe ſeroit „ rendu odieux, par des ſentimens & par „ une conduite desagreables à la Cour dans „ ſon Predeceſſeur. Qu'on raiſonne tant „ qu'on voudra ſur ce fait, il faudra con- „ venir, ou que Martin I. étoit criminel, „ ou que Vitalien abandonna l'Orthodoxie „ en faveur du Monothelisme. Je défie „ ſolemnellement les plus outrez Adora- „ teurs du St. Siége, de ſe tirer de cet em- „ barras. " La liberalité de l'Empereur à l'égard du Pape, les privileges qu'il accorda à l'Egliſe, & la Réponſe du Patriarche, Hérétique obſtiné, fortifient cette conjecture. On eſt peu inſtruit ſur les actions de Vitalien, qui en 660. introduiſit les Orgues dans l'Egliſe. En 669. le Pape excommunia Maure, Archevêque de Ravenne, qui refuſoit de comparoître devant lui pour rendre compte de ſa Foi & de ſa conduite. Maure, appuié de la faveur de l'Exarque, excommunia le Pape à ſon tour, & deffendit à ſes Clercs de ſe ſoumettre jamais aux ordres de la Cour de Rome. Vitalien mourut au commencement de l'an 673. „ Il ſeroit inutile de dire, qu'il étoit ambi- „ tieux, car, outre que la Devotion eſt „ toujours unie avec ce Vice, on ſait aſſez „ que c'eſt le caractère particulier des E- „ vêques de Rome, & qu'un Pape ſans

„ am-

„ ambition eſt encore un prodige à naî-
„ tre. „

DEODAT II. ſucceda à Vitalien. Tout ce que l'Hiſtoire nous en apprend ſe reduit au Privilege qu'il accorda en 676. à l'Abbaye de St. Martin de Tours. Ce Pape mourut en 677. & fut enterré le 26. de Juin. Il étoit, ſuivant Anaſtaſe, d'un caractere doux & benin, acceſſible à tout le monde, compatiſſant pour les pauvres, liberal & charitable. 79. Pape. p. 468.

DOMNUS I. fut mis à ſa place. L'Empereur Conſtantin dit Pogonat, voulant rétablir la paix dans l'Egliſe, reſolut de convoquer un Concile, & il écrivit en 678. au Pape pour l'inviter à venir à Conſtantinople avec des gens ſages & capables de travailler à ce grand Ouvrage. Mais Domnus mourut à la fin de cette année ou au commencement de la ſuivante, avant que la Lettre de l'Empereur fut arrivée. 80. Pape. p. 469.

AGATHON, ſon ſucceſſeur, reſolut de concourir au bien de l'Egliſe. Il tint un Concile en 680. où l'on choiſit des Députez pour aller à Conſtantinople. On écrivit deux Lettres à l'Empereur, l'une au nom du Pape, & l'autre au nom du Concile. Les Legats arriverent le 10. Septembre de la même année, le Concile s'aſſembla dans le Palais le 7. de Novembre & l'Empereur y préſida, accompagné de ſes principaux Officiers. Dans la 4. Seſſion on lut les Lettres du Pape & de ſon Concile; & l'on prétend qu'Agathon *y anathéma-*
81. Pape. p. 471.

matizoit Honorius, qui avoit été Pape de l'Ancienne Rome. Les Lettres de Rome furent ensuite approuvées; enfin dans la 13. Session qui se tint le 28. de Mars 681. le Concile condamna les Monothelites, & anathématiza Honorius, comme ayant suivi l'erreur de Sergius, & autorisé dans sa Lettre la Doctrine impie de ce Patriarche. L'Auteur tire de ce fait une consequence bien mortifiante pour les Papes: „ c'est que la condamnation d'Honorius est „ une preuve démonstrative, non seulement que les successeurs de St. Pierre sont „ quelquefois tombez dans des Hérésies „ capitales, mais qu'en toutes occasions „ ils sont soumis aux Conciles comme les „ derniers des Evêques. " Les Actes du Concile furent envoyez à Rome; l'Empereur fit un Edit pour l'execution de la Decision de cette assemblée, & mit les Orthodoxes en état d'exercer une *souveraineté* contre les Hérétiques. Le Pape Agathon ne jouit pas longtems de son triomphe, étant mort le 1. Decembre 681. M. Baillet fait un beau Portrait de ce Pontife, mais il paroit douter de la verité des Miracles qu'on lui attribue, & qui peuvent être mis, suivant notre Auteur, au rang d'une infinité d'autres Fables pieuses qui servent d'aliment à la superstition du Peuple.

82. Pape. p. 482. LEON II. fut choisi pour gouverner l'Eglise de Rome, au commencement de l'an 682. Après son Ordination, il approuva dans un Synode les Actes du VI. Concile Géné-

Général ; & dans la Lettre qu'il écrivit à l'Empereur en 683. après avoir anathématizé les inventeurs de la nouvelle erreur, il ajoute, *& encore Honorius qui, au lieu de purifier cette Eglise Apostolique par la Doctrine des Apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane.* Ce Pape mourut après un Pontificat très-court. Il avoit de la piété & de la douceur ; & il portoit tout le monde par son exemple & par ses exhortations à l'amour de la Justice & de toutes sortes de vertus. Il fut extraordinairement regretté, & l'Eglise honore sa memoire le 28. de Juin.

BENOIT II. fut élu peu de tems après la mort de Leon, & son Ordination ne fut retardée que parce qu'il fallut attendre le consentement de l'Empereur. Constantin Pogonat, toujours prêt à favoriser le Clergé, même aux dépens de sa Dignité & des Droits de sa Couronne, mit alors les Papes dans une indépendance dont tous les Princes Chrétiens ont ressenti dans la suite de funestes effets. Il permit d'ordonner sans retardement celui qui auroit été élû Pape, sans attendre la confirmation du Prince. Benoit II. ne tint le St. Siege que 10. mois & 12. jours, étant mort en 685. Anastase loue son humilité, sa douceur & sa liberalité. 83. Pape. p. 485.

JEAN V. fut ordonné à la place de Benoit, & son Pontificat ne dura qu'un an. On dit qu'il étoit savant, courageux, & très-moderé. Ses infirmitez ne l'empêcherent pas d'agir avec vigueur en remettant 84. Pape. p. 487.

sous

sous la disposition du St. Siége les Eglises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient, non pas d'*Antiquité*, comme le dit Mr. Fleury, mais d'*Usurpation*, suivant l'Auteur.

85. Pape. P. 487. Après la mort de ce Pape on fut divisé à Rome sur le choix qu'on devoit faire. Les deux Partis se réunirent en faveur de CONON, Vieillard venerable, d'une grande simplicité, mais peu experimenté dans les affaires. Il mourut en 687. après onze mois & trois jours de Pontificat. Platine loüe sa prudence, mais on croit qu'il étoit dépourvû de celle qui est nécessaire pour gouverner l'Eglise. Il pouvoit être très-bon Prêtre, & très-mauvais Pape.

86. Pape. P. 490. Après Conon il y eut un Schisme. SERGIUS I. fut élû, mais l'Archidiacre Paschal & l'Archiprêtre Theodore lui disputerent la Papauté. Ce point d'Histoire est fort obscur. Lorsque Sergius fut affermi sur le St. Siége, il se vangea de Paschal, qu'il enferma dans un Monastere où il mourut. Ce fut sous le Pontificat de Sergius, en 692. que se tint à Constantinople le Concile *in Trullo*. On y fit (a) plusieurs Decrets contraires à la Discipline, & plus encore à l'ambition & à l'autorité de Rome; c'est pourquoi les flateurs de la Cour Romaine appellent ce Concile, un *Concile d'erreur*, & d'autres soutiennent que c'est un Concile supposé. On entre ici dans le détail des Canons qu'on y fit. L'Empereur Justinien voulut obliger le Pape Sergius de

(a) HEYDEGGER, *Hist. Papat. Ætat.* 3.

Digitized by Google

de ſouſcrire à ce Concile, mais il le refuſa, ſoutenant que ce Concile étoit nul. Ce Prince entreprit de châtier le Pape de ſa reſiſtance & de le faire enlever; l'Armée prit la défenſe de Sergius, & le protegea contre la violence qu'on voulut lui faire. Sergius mourut en 701. & fut enterré le 28. de Septembre.

JEAN VI. occupa ſa place & tacha d'appaiſer les troubles qui deſoloient l'Italie. Il tint un Concile en 703. où il juſtifia St. Wilfrid, qui par ſon attachement extraordinaire au St. Siége, s'étoit attiré la haine des Evêques d'Angleterre. Le Pape mourut le 10. de Janvier de l'an 705. On le loue d'avoir reparé quelques Egliſes, & c'étoit la principale vertu de ce tems-là. 87. Pape, p. 506.

JEAN VII. vint enſuite & ne fit rien de conſiderable que de réparer & d'orner quelques Egliſes. Il mourut en 707. Juſtinien lui aiant fait preſenter les Actes du Concile *in Trullo*, le Pape les lui renvoia ſans y faire aucun changement, & ſans rien décider. Ce ſilence eſt regardé comme une approbation & un conſentement à ces Decrets reçus par toutes les Egliſes de l'Orient. SISINNIUS ſon Succeſſeur ne tint le St. Siége que vingt jours, & mourut ſubitement au mois de Fevrier de l'an 708. 88 & 89. Papes p. 509.

CONSTANTIN I. monta bientôt après ſur le Trone Papal & il l'occupa juſqu'en 714. Il eut de grands demêlez avec Felix Archevêque de Ravenne, qui refuſant de ſe ſoumettre, fut enlevé & envoyé chargé de chaines à Conſtantinople. L'Empereur Juſtinien 90. Pape. p. 510.

nien II. lui fit crever les yeux & l'envoia en exil dans le Pont : ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine, quoique ce ne fût que l'effet de la cruauté du Pape, comme Anaſtaſe le fait entendre. Conſtantin alla à Conſtantinople par ordre de l'Empereur, qui le combla d'honneurs & qui donna le premier l'exemple de baiſer les pieds du Pape de Rome. Philippique aiant ôté l'Empire & la vie à Juſtinien, rétablit les Monothelites & fit condamner le Concile Général. Conſtantin qui étoit de retour à Rome, excommunia ce Prince & fit revolter contre lui Rome & l'Italie.

91 Pape. An 715. p. 516.

GREGOIRE II. fut conſacré le 19. de Mai de l'an 715. Il eut de grands demêlez avec l'Empereur Leon au ſujet des Images, & ils en vinrent aux plus affreux excès. Leon voulut ôter la vie à Gregoire, & en 723. il entreprit de le faire dépoſer. Mais le Pape, dit l'Auteur, ſonna le tocſin de la rebellion contre l'Empereur. Toute l'Italie prit les armes, & les rebelles ſignalerent leur fureur par des maſſacres. Pluſieurs Ecrivains ont voulu juſtifier le Pape, mais l'Hiſtorien ne croit par devoir s'en raporter à leur témoignage. Les troubles furent appaiſez pour quelque tems, mais la guerre recommença avec plus de fureur en 727. à l'occaſion des Images. Le Pape tint un Concile à Rome, qui fut comme le ſignal d'une nouvelle revolte. Gregoire excommunia Leon, & defendit aux peuples de lui païer aucun Tribut & de reconnoître ſon autorité. Ce Prince pria le Pape d'aſſem-

d'assembler un Concile pour mettre fin aux troubles ; mais Gregoire lui fit une réponse insolente ; & *pria Dieu de lui envoyer le Diable*, parce qu'il étoit ennemi de la Foi. Le P. Pagi n'a pas eu honte d'appeller cela une *Exhortation Charitable* (a), & de louer la moderation du Pape. Gregoire mourut en 731. & fut enterré le 23. de Fevrier. " Il est " honteux, dit l'Historien, que l'Eglise ait " placé un pareil monstre au rang des Saints. " C'est un coup d'Etat à la Romaine, qui " lui a valu ce titre : mais un homme im- " partial ne croira jamais, que Dieu soit " d'accord avec les hommes sur la saintetés " de Gregoire II. "

GREGOIRE III. fut son digne Successeur, & suivit assez bien, dit l'Auteur, ses *Maximes infernales* par raport aux Puissances. On raporte deux Lettres de Gregoire III. à l'Empereur Leon ; elles sont remplies d'orgueil & de fureur. On en peut voir les saites dans cette Histoire. En 741. Luitprand, Roi des Lombards, irité du refus que fit le Pape de lui livrer un sujet rebelle, alla mettre le siége devant Rome. Gregoire dans cette extrémité eut recours à Charles Martel, qui ne jugea pas à propos de se rendre à ses instances. " C'est la premiere Legation qui " vint de Rome en France : & plut-à-Dieu " que les Ultramontains n'y eussent jamais " mis le pied ; ou qu'on eût fait pendre le " premier qui y vint de la part de Gregoire, " avec menace de faire le même accueil, à " tous

92. Pape. P. 527.

(a) Pagi, Crit. Rom. Pontif. in Greg. II. §. 39.

„ tous ceux qui dans la ſuite, voudroient „ courir les risques d'une pareille Ambaſſa- „ de! " Un tel ſouhait nous paroit bien étrange & peu digne d'un homme moderé. On ne peut l'excuſer que par l'horreur qu'inſpire la conduite d'un Pape, qui pour ſes propres interêts veut armer les Princes Chrétiens & ſacrifier leurs peuples à ſon ambition. Gregoire mourut dans la même année, & on n'a pas honte de le compter entre les Saints.

93. Pape. p. 537. ZACARIE fut ordonné le 28. de Novembre 741. Il eut le bonheur de faire la paix avec le Roi des Lombards, qui lui fit des dons fort conſiderables & lui accorda la reſtitution des villes dont il s'étoit emparé. " C'eſt „ ici, dit l'Auteur, la plus fameuſe Epoque „ de la Grandeur Papale; & l'on ſe flatteroit „ envain de trouver dans la ſuite de cette „ Hiſtoire, quelques exemples de l'ancienne ſimplicité du Chriſtianiſme. On n'y „ verra plus que des vices affreux, des entrepriſes horribles ſur la Dignité des Souverains, des attentats enormes ſur les Loix „ Divines & Humaines. " L'évenement, An. 732. qui a rendu le Pontificat de Zacharie plus celebre, c'eſt la dépoſition de Childeric, Roi de France. Bellarmin a pretendu ſans raiſon, que le Pape ôta la Couronne à ce Prince ſtupide, pour la tranſporter à Pepin; mais on prouve que Zacharie n'intervint dans cette affaire que comme Conſeiller; que les François aiant pris la reſolution d'élever Pepin ſur le trône, ce Prince voulut qu'elle fût approu-

approuvée par le Pape, dont les Réponſes paſſoient pour des Oracles. Zacharie prévoiant les ſervices que Pepin pouvoit rendre au St. Siége contre les Lombards, & que ce ſeroit un préjugé favorable pour les Papes contre les Empereurs, fit une Réponſe conforme au deſir des François. Childeric fut degradé & Pepin élû en ſa place dans une ſeconde Aſſemblée de la nation. Zacharie mourut au mois de Mars de la même année 752. " Il „ avoit de bonnes qualitez; mais il étoit un „ peu trop ignorant pour être infaillible."

ETIENNE II. fut mis à ſa place, mais il mourut le quatriéme jour après ſon élection, ſans avoir été conſacré. Sa mort fut ſuivie de l'élection d'Etienne III. quelques perſonnes le porterent ſur leurs épaules à l'Egliſe de Latran, & Polydore Virgile aſſure que c'eſt là le premier exemple de ce Faſte ſi contraire à l'humilité de St. Pierre. Ce Pontificat fut troublé par les guerres preſque continuelles des Lombards, que le Roi Pepin mit enfin à la raiſon & força de lui remettre l'Exarchat de Ravenne dont ils avoient dépouillé l'Empereur. Pepin en fit donation à St. Pierre, & c'eſt là le premier fondement de la Seigneurie Temporelle de l'Egliſe Romaine. Etienne après avoir temoigné un attachément extrême & ſcandaleux aux Biens de la terre, mourut au mois d'Avril 757. Anaſtaſe en fait un grand éloge. 94. & 95. Papes. p. 552. An. 756.

PAUL I. frere d'Etienne III. prit ſa place & fut ordonné le 22. de Mai. Nous avons pluſieurs Lettres de ce Pape au Roi Pepin, à 95. Papes. p. 565.

qui il demanda du secours, tantôt contre les Grecs, & tantôt contre les Lombards; & Paul ne manque pas de confondre les affaires temporelles, dont il s'agissoit, avec le spirituel. Il fit des efforts inutiles pour ramener l'Empereur Constantin à la Doctrine de l'Eglise Romaine, touchant le culte des Images, qu'on avoit condamné dans un nombreux Concile tenu à Constantinople en 754. Enfin le Pape Paul mourut le 21. de Juin 767. sa douceur & sa charité le firent regretter.

97. Pape. p. 568. CONSTANTIN II. fut mis sur le St. Siége, quoiqu'encore Laïque, par les violences de Toton Duc de Nepi son frere, qui entra dans Rome les armes à la main, & fit consacrer Constantin. Ce nouveau Pape écrivit à Pepin, qui le mépriſa. On conspira contre lui, & on emploïa la force pour lui ôter une place qu'il avoit usurpée par des voyes aussi odieuses.

98. Pape. p. 570. ETIENNE IV. fut élu le 1. Août 768. & ses partisans commirent toute sorte de cruautez contre les parens & les amis de Constantin, à qui ils arrachoient les yeux & la langue. Cet infortuné fut dépoſé avec toute sorte d'ignominies & d'insultes, mais la cruauté du nouveau Pape ne fut pas encore assouvie. On tira Constantin du Monastere où il avoit été renfermé, on lui creva les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la ruë. L'année suivante on fit souffrir beaucoup d'inhumanitez à Constantin, dans un Concile où le Pape Etienne préſidoit. On y ame-

Digitized by Google

amena le malheureux Conſtantin, qui confeſſa avec larmes ſes pechez en ſe jettant à terre & demandant miſericorde. Mais rien ne fut capable de flechir ces cœurs barbares; on fit comparoître de nouveau le coupable, & après lui avoir donné mille coups ſur la tête, on le condamna à faire penitence le reſte de ſes jours. Etienne après avoir entretenu les diviſions entre les Grecs, les François & les Lombards, mourut le 1. de Fevrier 772. "Platine (a) dit qu'il fut un „ paſteur très-vigilant, un digne Succeſſeur „ de St. Pierre, & un veritable Imitateur de „ Jeſus-Chriſt. La ſincerité nous oblige „ d'en juger tout autrement; & malheureu„ſement pour ce Pape, les mauvaiſes idées „ que nous avons de lui ſont fondées ſur „ des faits inconteſtables, & avouez de tous „ les Hiſtoriens, de ceux mêmes qui lui „ donnent des Eloges ſi pompeux."

ADRIEN I. ſucceda au Pape Etienne, & tint le St. Siége 23. ans. Didier, Roi des Lombards, eſſaia de le brouiller avec les François, pour réunir l'Exarchat de Ravenne à la Couronne. Adrien ne donna pas dans les pieges qu'on lui tendit, & Didier lui déclara la guerre. Le Pape s'adreſſa à Charlemagne, qui alla en Italie, aſſiega Didier dans Pavie, & l'aiant pris l'envoia en France dans un Monaſtere. Charlemagne alla enſuite à Rome, les Magiſtrats allerent au devant de lui, & les Enfans portant de rameaux de palmes & d'oliviers chantoient non ſans quel-

99 Pape. P. 578.

An. 774.

(a) Platine, in Steph. III.

Digitized by Google

que sorte de prophanation, *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*; ce que Mr. Fleury appelle modestement *des acclamations à la louange du Roi*. Ce Prince fit une ample Donation au Pape & confirma celle de Pepin son pere. Le Roi Charles après avoir terminé ses guerres contre les Sarrazins & les Saxons, fit un second voyage à Rome en 781, & le Pape sacra son fils Roi d'Italie. Adrien travailla ensuite avec succès à la réunion des Orientaux; le Concile II. de Nicée s'assembla en 787. & fit triompher le culte des Images par la condamnation des Iconoclastes. Adrien communiqua les Actes de ce Concile au Roi Charles, qui les fit examiner. Les Evêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage, qui étoit bien d'avoir des Images dans les Eglises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent sous le nom du Roi, un Ecrit divisé en quatre Livres, où ils condamnent & rejettent avec mépris l'adoration & le culte des Images, & les nouveautez enseignées par le II. Concile de Nicée. Et dans le Concile de Francfort en 794. on condamna de nouveau & on rejetta le culte des Images. Le Pape Adrien répondit aux Livres Carolins, mais avec beaucoup de moderation, parce qu'il avoit besoin du Roi Charles. Ce Pape mourut en 795. Il étoit grand Politique; ses liaisons avec l'Imperatrice Irene, & la tenue du second Concile de Nicée, en sont une forte preuve.

LEON

LEON III. fut élevé sur le St. Siége le même jour qu'on fit les funerailles du Pape Adrien. Il commença par reconnoître le Roi Charles pour Souverain de Rome, & lui envoia des Legats en 766. Deux Officiers de Leon attenterent sur sa personne, le maltraiterent beaucoup & l'enfermerent dans une prison. Il en fut tiré par ses amis & conduit en France, où Charles le reçût avec de grands honneurs. Il retourna à Rome avec des Commissaires du Roi, qui s'y rendit en l'an 800. & fut couronné Empereur par le Pape le 25. de Decembre. Leon fut justifié des accusations intentées contre lui, & ses assassins condamnez, mais le Pape leur sauva la vie. En 815. les Romains formerent une conspiration pour lui oter la vie, Leon la découvrit & les coupables furent punis de mort. Son Pontificat dura 20. ans, 5 mois & 16 jours, Leon étant mort en 716. Anastase en fait un grand éloge. On dit que ce Pape ordonna qu'on lui baiseroit les pieds, au lieu des mains, parce qu'il avoit ressenti des mouvemens charnels, lorsqu'une femme lui avoit baisé la main. " Rare exemple, " dit l'Auteur, d'Humilité Chrétienne, & " excellent moïen de prévenir les mouve- " mens de la Concupiscence. . . . Je ne " crois nullement que ce fût la pudeur des " Papes, mais bien leur orgueil, qui a éta- " bli l'usage de leur baiser les pieds. Ils " ont été bien aises de voir les Princes & " les Peuples prosternez devant eux. Ce " faste

100 Pape. P. 592.

P. 603.

„ faſte a commencé de bonne heure, puis-
„ que les Evêques ont presque toujours ſouf-
„ fert qu'on ſe mît à genoux pour recevoir
„ leur benediction; ce qui faiſoit dire aux
„ Païens, que les Chrétiens adoroient les
„ Parties honteuſes de leurs Evêques. Ce
„ baiſer des pieds s'accorde très-mal avec
„ l'Humilité Apoſtolique. Auſſi dit-on que
„ Leon III. étoit orgueilleux au dernier
„ point. "

L'Auteur finit ici ſon premier Volume, qui contient l'Hiſtoire de cent Papes, parmi leſquels il y en a peu qu'il ne trouve coupables d'Orgueil & d'Ambition, & ſouvent de crimes plus odieux encore. Il s'embarraſſe peu de ménager l'honneur du Siége de Rome, ſon amour pour la verité ne lui permet pas de diſſimuler des excès qui font horreur, ſur tout lorſqu'ils ſont commis par des Pontifes, qui par leurs Vertus devroient ſervir d'exemple aux Chrétiens, dont ils exigent une ſoumiſſion aveugle. Nous n'examinons pas ſi l'Hiſtorien a toujours puiſé dans les ſources les plus ſûres; il nous paroit qu'il fait peu de cas des Ecrivains flatteurs, ſur tout lorſque les actions des Papes bien prouvées démentent les louanges exceſſives qu'on leur a données. Nous aurions ſouhaitté que l'Hiſtorien eut retranché certains traits peu convenables dans un Ouvrage de cette nature, & qu'il ſe fût toujours exprimé avec la gravité que l'Hiſtoire exige. Un certain * Nouvelliſte s'eſt aviſé de reprocher

* *Nouvelles Eccl.* du 12. Decem. 1732. n. 237. art. d'Utrecht.

cher à l'Auteur de l'Hiſtoire des Papes, qu'il a ſi bien déguiſé ſa Religion, qu'on ne la reconnoit point. Qu'un Ecrivain de cette eſpece faſſe de tels reproches, nous n'en ſommes pas ſurpris; mais qu'un Journaliſte qui ſe pique d'une critique ſolide & judicieuſe, faſſe un crime à un Hiſtorien de ce que les gens de bon ſens regardent comme une perfection, c'eſt ce qui nous paroit fort extraordinaire. N'eſt-ce pas en effet une jolie mode qu'on veut amener, que celle de juger de la bonté d'une Hiſtoire par la Religion d'un Auteur? L'Hiſtorien des Papes ne paroit ni Catholique Romain ni Proteſtant, ni Conſtitutionnaire ni Janſeniſte; donc ſon Ouvrage ne peut être bon. Une telle conſéquence nous paroit des plus fanatiques.

ARTICLE II.

EXAMEN DU PYRRHONISME ANCIEN ET MODERNE *par* MR. DE CROUSAZ *de l'Academie Royale des Sciences, Gouverneur de* S. A. S. *Le Prince Frederic* de Heſſe Caſſel & *Conſeiller* d'Ambaſſade de S. M. le Roi de Suede &c. à La Haye chez P. de Hondt 1733. in fol. pp. 776. *ſans compter* l'Epitre dedicatoire, la preface, la table des Sommaires & la table Alphabetique des matieres.

DE toutes les Sectes de la Philoſophie payenne il n'y en a point que l'on ait plus

ſouvent reduite à l'abſurde, que le Pyrrhoniſme, ni qui deshonore davantage la dignité de l'ame humaine. Cette ame ſi paſſionnée pour la verité, ſi prompte à s'indigner contre ceux qu'elle ſoupçonne de la lui deguiſer par le menſonge, on voudroit la borner à des connoiſſances problematiques dans les choſes mêmes, où elle voit clairement & diſtinctement tous les caracteres de l'évidence; on degrade les ſciences, en leur conteſtant la certitude, pour les reduire au vraiſemblable & à l'opinion. Selon les Pyrrhoniens, tout eſt également incertain; les propoſitions les mieux démontrées, & les ſentimens les plus hazardez, ne ſont que des probabilitez ſur leſquelles le ſage ſuſpend ſon jugement.

Il n'y a perſonne qui ne voye l'énorme oppoſition qu'il y a entre ces principes & la raiſon humaine abbandonnée à ſes propres forces. Le Chriſtianiſme s'en accommode encore moins que la raiſon. Cependant on ne peut pas nier qu'il ne ſe ſoit trouvé non ſeulement des Philoſophes payens, mais encore en ces derniers temps des hommes qui profeſſant exterieurement la Religion Chrétienne n'ont pas laiſſé de faire voir leur penchant pour cette Secte, & de lui prêter des armes, pour la faire triompher, s'il ſe pouvoit, & de la Raiſon & du Chriſtianiſme.

A enviſager le Syſtéme du Pyrrhoniſme à nud & independemment de l'érudition, des tours agréables, & des ſophiſmes éblouiſſans, que ſes Partiſans ont mis en œuvre pour le faire

faire valoir, & pour en dissimuler la foiblesse & l'extravagance, on seroit porté à douter qu'il y ait eu de vrais Pyrrhoniens. Il y en a cependant, & même des gens qui ont passé pour être des *esprits d'une bonne trempe*, ne se sont point garantis de cette illusion. Sans parler de *Montagne*, de *la Motte le Vayer*, ni de tant d'autres, Mr. *Bayle* en a rempli tous ses livres; c'est son dogme favori. Il domine dans tous ses ouvrages. On sent en les lisant, qu'il n'a choisi certaines matieres par preference à d'autres, que parce qu'elles lui fournissoient l'occasion, de développer, d'appuyer, ou simplement de repeter une doctrine dont il ne pouvoit point se déprendre.

On a senti il y a long-temps le besoin du contrepoison, & ce besoin devenoit de jour en jour d'autant plus pressant, qu'une infinité de Lecteurs seduits par l'enjouement de l'auteur, & plus encore par leurs propres passions, perdoient dans cette lecture contagieuse le peu de Religion qu'ils avoient en la commençant. Mais l'entrepriſe de refuter un écrivain de la réputation de Mr. Bayle n'étoit pas une tâche dont toutes sortes d'auteurs fussent capables. Il falloit un grand fond de Religion, une ferme habitude de penser solidement un genie methodique qui rapprochât quantité de raisonnemens captieux que l'auteur semble avoir dispersez exprès dans ses ouvrages, afin que par des coups redoublez ils entamassent plus sûrement le lecteur; une sagacité propre à démeler les

illusions malignes dont un aussi bel esprit savoit envelopper le foible de certains raisonnemens ; & plus encore que tout cela une espece d'intrépidité capable de mépriser les cris douloureux que ne manqueront pas de jetter les partisans de ce Philosophe, à la vuë d'une critique qui en fait sentir les égaremens scandaleux & humilians.

Ce Critique s'est heureusement trouvé dans Monsieur de *Crousaz*. Il avoit déjà employé quelques pages de sa Logique, (*) à munir ses lecteurs contre les opinions du Pyrrhonisme. Il falloit quelque chose de plus ; & son zéle l'a engagé à une refutation complette du Dictionnaire & des Oeuvres de Mr. Bayle. Il ne s'attache point à redresser les fautes qui regardent les faits historiques, il se borne à relever dans ses raisonnemens ce qui lui a paru directement ou indirectement contraire à la Religion naturelle & revelée, aux bonnes moeurs & au vrai bien de la Société.

„ On ne peut disconvenir que Mr. Bayle „ ne se soit fait un plaisir d'alleguer le pour & „ le contre. Peut-être avoit-il pris cette ha„ bitude dans les Ecoles où les jeunes gens „ brillent par le secours d'une imagination „ fertile en difficultez, jointe à une facilité à „ les étendre & à les ramener sous diverses „ faces. A ce genre d'étude qui va à ren„ dre trop pointilleux & trop sombre, Mr. „ Bayle en joignoit un autre plus amusant & „ plus gai & qui lui a attiré grand nombre „ de lecteurs, ravis de voir renouvellée la „ Phi-

(*) II. Part. c. IV. T. 3. p. 210. Edit. 1725.

Digitized by Google

„ Philoſophie cynique, degagée de ſa mal-
„ propreté & de ſes manieres agreſtes."

Mr. de Crouſaz occupé par d'autres études, avoit long-temps negligé de jetter les yeux ſur le Dictionnaire de Mr. Bayle. Il ne ſortit de cette indolence que ſur ce qu'on lui aſſura que ſa lecture produiſoit de dangereux effets dans un païs (*) à la gloire & au bonheur duquel il prendra toujours tout l'interêt imaginable.

„ Je n'en lûs pas, dit-il, beaucoup de feuil-
„ les, ſans y trouver les caracteres marquez
„ des deux diſpoſitions, dont je viens de
„ parler: J'y apperçus encore bientôt un
„ grand empreſſement pour le ſyſtéme des
„ plus rigides Théologiens & une grande dex-
„ terité à en tirer des conſequences propres
„ à ſapper la Religion. Des ſentimens qui
„ ſelon lui, font horreur, ſont pourtant en-
„ ſeignez par les plus orthodoxes & les plus
„ attachez au veritable ſens de l'Ecriture
„ ſainte ".

„ Je ne tardai pas à comprendre qu'il étoit
„ également facile & difficile de répondre à
„ ce que cet ouvrage renfermoit de dange-
„ reux. Ses Argumens me paroiſſoient en
„ eux-mêmes des ſophiſmes aiſez à reſoudre:
„ mais je les trouvois propoſez ſous des tours
„ ſi éblouiſſans, mêlez parmi des contes,
„ & des digreſſions ſi propres à diſtraire &
„ à detourner de la penſée d'examiner; je
„ les rencontrois en tant d'endroits & tou-
„ jours ramenez ſous quelque nouvelle face
&

(*) La Suiſſe où Mr. de Crouſaz vivoit alors.

„ & à quelque nouvelle occasion, qu'il me „ sembloit de voir dans cet ouvrage une nou- „ velle espece d'Hydre dont les têtes abatues „ dans un endroit, renaissoient incontinent „ dans un autre. " Il faloit donc tirer ces raisonnemens & ces inductions de la confusion où on les trouve dans le Dictionnaire Historique & Critique, parce qu'elle les derobe à des reflexions qui ne leur seroient point avantageuses; il étoit necessaire de les raprocher & d'en faire une refutation suivie methodique; sans quoi ce n'auroit jamais été fait. C'est le parti qu'a pris Mr. de Crousaz & ce seul travail a dû lui coûter beaucoup de veilles.

„ On pourra, dit-il, s'appercevoir que „ j'ai été moins exact à suivre cet ordre dans „ la Section, où j'examine ce que Mr. Bay- „ le a écrit en faveur des Athées. Dirai-je „ qu'il est arrivé par je ne sais quelle fata- „ lité, que ce sujet a paru la matiere favorite „ de Mr. Bayle, tant il ne s'est point lassé d'y „ revenir & de l'étendre. Une confusion for- „ tuite ou affectée m'a engagé à une confu- „ sion forcée, par rapport à l'ordre des Ar- „ ticles rapportez ou examinez. Ce n'est „ pas par le seul secours des repetitions & „ du desordre que Mr. Bayle a ébloui plus „ d'un lecteur sur cet article, il a encore „ eu l'addresse d'un côté de representer l'es- „ prit persécuteur dans tout ce qu'il a de plus „ hideux & de plus seduisant; d'un autre „ d'opposer aux fureurs de l'intolerance, des „ Athées caracterisez comme il lui a plu, des

„ hom-

„ hommes faits exprès pour servir son systé-
„ me, tranquilles, doux, pleins d'honneur
„ & de generosité, amis de la nature humai-
„ ne & de son lustre. Mais que l'on con-
„ çoive les hommes tels qu'ils sont, qu'on
„ les dépouille ensuite de tout sentiment de
„ religion, pourra-t-on s'empêcher de voir
„ les suites affreuses de ces deux suppositions.
„ La corruption du cœur & l'esprit d'incre-
„ dulité se fortifient tour à tour; ces deux fa-
„ tales maladies sont reciproquement cause
„ & effet l'une de l'autre." Mr. de Crou-saz en apporte pour preuves les *actions de Mississipi*, la *Direction du Sud*, & la *Charitable Corporation*, qu'il regarde comme des fruits de l'irreligion.

Ce savant homme connoît trop bien les differentes dispositions où sont presentement les Esprits, pour s'être flaté qu'il rameneroit „ ceux qui ne cherchent qu'à douter & qu'à „ s'étourdir sur la religion & sur la morale," ou qu'il les guerriroit de leur admiration & de leur entêtement pour tout ce qui est sorti de la plume d'un auteur celebre & enrichi de talens singuliers. Mais il est aussi beaucoup de gens qui sauront & voudront se garantir de donner dans des piéges quand on les leur aura découverts. On peut être ébranlé, sans être terrassé: on peut être ebloui sans être convaincu: on peut être embaraſſé par des raisonnemens & troublé par des doutes qu'on se felicitera de voir dissipez. Son but a été d'ouvrir quelques routes à ceux qui aiment la lumiere, pour s'en approcher. En effet il refute

fute amplement les faux principes des Pyrrhoniens. Son caractere ennemi des personnalitez desobligeantes a sauvé Mr. Bayle de plusieurs reproches qu'il n'auroit point évitez, s'il étoit tombé entre les mains d'un critique moins moderé. Il faut pourtant avouer que si Monsieur de Crousaz le menage personnellement, s'il ne lui refuse point les éloges que meritoit la beauté de son esprit, son érudition, & la temperance de ses mœurs, en recompense il ne menage point sa doctrine, il l'attaque vivement sur les obscenitez sans nombre dont il aime à salir son imagination & celle de ses lecteurs, sur la protection qu'il donne à l'Athéisme, sur le malheureux penchant qu'il a à rechaufer par l'enjouement de sa diction, des contes gras ou impies. Sur tout il le poursuit dans tous les recoins du Pyrrhonisme & ne laisse à ce ridicule systéme aucune des ressources qu'une ingenieuse malignité lui avoit prêtées.

L'ouvrage de Mr. Crousaz est divisé en trois Parties, chaque Partie en Sections, & chaque Section en Articles. Dans la premiere Partie on traite du Pyrrhonisme en général; la seconde roule sur le Pyrrhonisme des anciens; cela produit une idée générale de la Philosophie de *Sextus Empyricus*, un tableau du *Septicisme* & un examen des ouvrages de ce Philosophe, tant de ses *Hypotyposes* que de son traité intitulé *contre les Mathématiciens*; & comme Mr. Bayle s'est lui-même associé à Sextus, en defendant la même cause que lui, Mr. de Crousaz les envelope souvent dans une

une refutation commune. La troiſiéme Partie combat le Pyrrhoniſme moderne. On peut bien croire que les ouvrages de Mr. Bayle y tiennent le premier rang. On en découvre tout le venin. Ce qu'on dit de ſon caractere, de l'apologie & des éclairciſſemens dont il a tâché de pallier ce que l'on reprenoit dans ſes écrits, étoit une préparation neceſſaire pour ôter tout pretexte de l'excuſer à ceux qui frapez d'étonnement à la vue de ce que ſa doctrine a de monſtrueux, voudroient le juſtifier ſoit par l'intention qu'ils lui prêtent, ſoit par l'excluſion des conſequences qui ſe tirent de ſes principes.

Comme ce livre eſt extrémement plein, & varié, il n'eſt pas poſſible d'en faire aſſez ſentir dans un ſeul extrait toute l'utilité. Nous nous bornerons à la premiere partie qui traite du Pyrrhoniſme en général. L'auteur l'a partagée en trois Sections, où il examine la definition du Pyrrhoniſme & des Pyrrhoniens, enſuite les cauſes & enfin les remédes du Pyrrhoniſme.

Il n'eſt pas facile de definir les Pyrrhoniens y en a-t-il? qui ſont-ils? que penſent-ils? quelles ſont leurs erreurs? Aulieu de répondre coup ſur coup à toutes ces queſtions, l'Auteur prend un tour ſingulier pour faire entendre clairement à ſes Lecteurs ce que c'eſt que le Pyrrhoniſme & les Pyrrhoniens contre qui il écrit. Il demande qu'on le ſuppoſe dans quelque coin des Indes, en conference avec un Philoſophe judicieux & curieux de ſavoir ſur quel pied les ſciences ſont en Europe.

Cela

Digitized by Google

Cela amene naturellement une courte histoire des sciences que nous inserons ici avec plaisir.

„ Les sciences avoient premierement fleu-
„ ri dans la Grece, du moins nous ne pouvons
„ pas remonter plus haut, parce que nous
„ n'avons pas les livres des autres nations
„ dont il se peut que les Grecs ayent em-
„ prunté leurs connoissances. De la Grece,
„ les sciences passerent à Rome & de là elles
„ se répandirent dans l'Empire Romain.
„ Mais les irruptions des Barbares ramene-
„ rent les tenebres. Dans la suite des tems
„ on soupira pour la Lumiere, on commen-
„ ça de la chercher avec quelque succès dans
„ le XIV. Siécle. On tira de l'obscurité des
„ Manuscrits Grecs & Latins qui étoient é-
„ chapez à la fureur de ces nations uniquement
„ guerrieres, & on les empêcha de pour-
„ rir dans des Bibliothéques où ils étoient
„ abandonnez. On adopta ensuite sans exa-
„ men presque tout ce qui se trouva dans
„ ces Manuscrits respectez & non seulement
„ en se hâtant trop, on rassembla pêle-mêle
„ des Erreurs avec des Veritez, on compo-
„ sa encore des Systémes où l'on fit entrer des
„ erreurs opposées l'une à l'autre. La Phi-
„ losophie d'Aristote l'emporta pourtant sur
„ les autres & on la plaça sur la thrône. Mais
„ quoi qu'on s'exposât, dès qu'on étoit af-
„ sez temeraire pour s'en écarter, il ne lais-
„ sa pas de se trouver de temps en temps des
„ personnes qui eurent assez de courage pour
„ se mettre au dessus des insultes: à la verité
„ on ne s'éloignoit presque d'Aristote que sur

„ des

Digitized by Google

„ des vetilles & de plus ce qu'on mettoit à
„ la place de quelques morceaux de ſa Phi-
„ loſophie, ne valoit pas mieux ou ne valoit
„ gueres mieux que ce que l'on en rejettoit.
„ Il s'en trouva encore qui profiterent adroi-
„ tement des prejugez enracinez, & qui en s'é-
„ loignant d'Ariſtote, marquoient pour lui
„ un zéle extrême. Ils ſe glorifioient d'ê-
„ tre ſeuls ſes vrais diſciples, & accuſoient
„ les autres de l'avoir mal interprété.

„ Pendant long-temps on ſe contenta de
„ parler beaucoup & on étoit peu curieux
„ de penſer. BACON, Grand Chancelier
„ d'Angleterre, ouvrit une nouvelle carriere
„ & dreſſa un nouveau plan de Philoſophie.
„ DESCARTES fit une nouvelle Secte &
„ renverſa les idées des Ariſtoteliciens.
„ GASSENDI ſon contemporain renouvel-
„ la le Syſtéme d'Epicure. Le P. MA-
„ LEBRANCHE enſuite a pouſſé le Syſtéme
„ des *Cauſes occaſionnelles* & lui a donné tou-
„ te l'étendue imaginable, & en même tems
„ a fait entrer le Myſticiſme dans la Phi-
„ loſophie. Mr. *Poiret* qui s'eſt recrié con-
„ tre ce Pere, eſt un myſtique d'un autre
„ goût & ne trouve de vraye Philoſophie
„ que dans cette voye: ſelon lui toutes nos
„ connoiſſances doivent naître d'une lumie-
„ re divine & immediate."

L'Auteur, continuant d'inſtruire ſon Indien, lui parle des *Chimiſtes* qui viennent à bout de découvrir les routes de la nature en l'imitant; des *Mathématiciens* qui meſurent, qui calculent tout & qui trouvent moyen

nité jointe à la pareſſe, l'averſion pour tout ce qui géne.

En inſtruiſant ſon Indien, l'Auteur lui parle de la Religion Chrétienne qui ſe trouve ſi mêlée avec les ſciences humaines, des livres ſacrés dont la verité ſe trouve établie ſur des preuves d'une force qui va juſqu'à la démonſtration. C'eſt ici que le Pyrrhoniſme paroit auſſi monſtrueux qu'il l'eſt en effet. La Secte l'a bien ſenti elle-même; auſſi ne s'eſt elle fait connoître que peu à peu, pour ne point éfaroucher le monde par les étranges ſuites de ſes maximes. Ce ménagement a accoutumé les hommes par degrez à l'entendre. Elle a écrit, les cœurs gâtez ont aplaudi; encouragée par ce ſuccès elle s'eſt fait un Parti & des diſciples, qui ſe ſont multipliez aux depends de la Morale & de la Religion.

D'ailleurs on ſe familiariſe avec les plus grands Scelerats; & on peut bien regarder ſans s'éfrayer des perſonnes qui ſappent par leurs doutes les principes qui ſont la ſûreté du genre humain, quand parmi ceux qui font profeſſion d'être perſuadez de la verité de ces principes & qui le ſont en effet, il s'en trouve en très-grand nombre qui ne vivent pas mieux ou gueres mieux que ceux qui font profeſſion de n'en rien croire. L'Auteur étend cette matiere & en apporte des exemples déplorables. Il examine enſuite pourquoi la voye de l'examen, qui ſeule conduit à la certitude, eſt ſi negligée.

Bien

Bien des gens ne se déterminent à l'étude que par des motifs d'interêt. L'examen seroit inutile pour leurs vuës & ne serviroit souvent qu'à leur barrer le chemin. Savoir les sentimens reconnus pour vrais dans le pays, en faire l'usage que demande leur fortune, cela suffit à ces gens-là. Sont-ils dans des emplois qui leur donnent de l'autorité, ils trouvent mieux leur compte à enseigner ce qu'on leur a apris qu'à le rectifier. De là Mr. de Crousaz passe à la maniere dont il veut que l'on agisse avec les Pyrrhoniens, & donne un essai de ce qu'il diroit à un homme de ce caractere. Il ajoute les raisons pour lesquelles on doit user de menagement avec les vicieux, & avec les Pyrrhoniens en particulier. Il conclut cette Section par une idée qu'il donne des Pyrrhoniens tels qu'il les conçoit. La voici: "Ce sont des gens qui parlent & „ qui pensent comme les autres hommes à „ l'exception de deux cas. 1. Dès qu'on „ commence à s'entretenir sur quelque que„ stion, de quelque nature qu'elle soit, ils „ prennent toujours un parti opposé à celui „ des autres; & perdant entiérement de vûë „ tout dessein de s'eclairer, ils ne pensent qu'à „ entasser difficultez sur difficultez, à fuir la „ Lumiere, & à se dérober aux plus fortes preu„ ves: Ils font enfin consister leur plaisir & leur „ gloire à ne se point rendre. 2. Il en est en„ core en particulier que l'esprit de doute & „ de contradiction saisit, sur tout dès qu'on „ leur parle de Religion & de Morale. Ils „ ne peuvent soufrir ce qui va à les gêner

„ & leur *Maxime* eſt de vivre dans l'indépen-
„ dance au moins interieurement. Lorſque
„ quelque choſe les accommode, ils oublient
„ leur maniere de Philoſopher & ils s'atta-
„ chent à ce qui leur plaît comme tout le
„ reſte des hommes; mais tout ce qui les im-
„ portune leur paroît pour le moins douteux,
„ & de peur qu'on ne les force à ſortir de
„ ces doutes & à convenir de quelque maxi-
„ me qui les géne, ils ſont ſur leurs gardes,
„ & pour ne convenir de rien, dès que l'oc-
„ caſion de diſputer ſe preſente, on ne ſau-
„ roit alleguer aucune propoſition qu'ils ne
„ ſe trouvent prêts de la combatre. Que
„ ce ſoit un effet de leur humeur ou de leur
„ habitude, leur plus grand plaiſir eſt de con-
„ tredire. Un Pyrrhonien demeure dans le
„ doute ſur la verité des maximes qui le gé-
„ nent & ſur la neceſſité de les obſerver. Il
„ y a une infinité d'autres choſes ſur leſque-
„ lles il ne doute pas. Il ſent ſon Exiſtence
„ & ſes forces; il connoît ſa maiſon &
„ ſes biens; il calcule ſes revenus, il eſt per-
„ ſuadé qu'il calcule bien, & qu'il ne s'eſt
„ point trompé ſur un payement qu'il a fait
„ ou qu'il a reçu; mais dès que vous met-
„ trez en queſtion une de ces verités qui ne
„ lui plaiſent pas, & que vous prendrez le
„ parti de l'affirmer, ſon humeur contredi-
„ ſante le reprendra & il diſputera contre
„ vous, ſur toute ſorte de ſujets, tout com-
„ me s'il doutoit en effet que vous euſſiez
„ raiſon & qu'il en eût douté toute ſa
„ vie.

La

Digitized by Google

La seconde Section est employée à rechercher les causes du Pyrrhonisme, on n'y arrive que par degrés. On a eu la modération de ne point décider sur une question, puis sur une autre. On se trouve bien de ne s'être pas exposé à une fausse décision. Ce qu'on a fait sagement sur divers sujets trop difficiles, trop composez, & pour lesquels on n'avoit pas assez d'intelligence & de lumieres, on le fait ensuite par paresse ou par habitude sur des sujets dont on auroit pu se procurer des connoissances sûres. Le Pyrrhonisme s'accommode avec l'amour propre. La Suspension universelle est à la verité un état fort imparfait, mais dès que les grandes recherches des Savans n'aboutissent qu'à un vraisemblable très-incertain, on se regarde comme supérieur à eux, car on sait ce qu'ils ignorent, à savoir que leur science n'en est pas une. L'abandon aux conjectures est encore une des causes du Pyrrhonisme. Autre defaut: on confond aisément le certain avec l'incertain, & cela se fait de plusieurs manieres.

Mr. de Crousaz parcourt ensuite la maniere dont le Pyrrhonisme s'est établi chez les Anciens. L'air & le style décisif des Sophistes qui se flatoient de tout savoir, avoit determiné les personnes raisonnables & modestes à un style tout opposé. De même que ceux-ci assuroient hardiment ce qu'ils ne comprenoient pas, ceux-ci au contraire, par un effet de leur éloignement pour cette presomption, parloient de ce qu'ils savoient le

mieux & de ce dont ils étoient pleinement convaincus, comme s'ils l'avoient ignoré & qu'ils ne fussent parvenus là-dessus qu'à des conjectures douteuses. On abusa de ce langage modeste, & les Pyrrhoniens n'éfaroucherent personne quand ils voulurent qu'on le prît au pied de la lettre: l'esprit de dispute contribua aussi beaucoup à leurs progrès. Il regna dans les Ecoles des Grecs, & s'est renouvellé dans les Ecoles des modernes. Quand le naturel se joint à cette éducation, voila de quoi faire un disputeur éternel. L'empressement pour la fortune favorise aussi le Pyrrhonisme. On étudie pour parvenir aux pensions & aux dignitez, on n'a pas besoin du vrai; ce qui passe pour vrai suffit. Souvent le vrai feroit tort. Le plaisir de dominer seduit beaucoup, l'ambition demesurée impose un joug, on est charmé de le secouer. Rien n'est plus commun que l'envie parmi les doctes, toutes ces choses sont très-propres à nourrir l'esprit de contradiction qui est le caractere essentiel du Pyrrhonisme. Il y a d'autres choses qui ne le favorisent pas moins, la mauvaise methode, les études superficielles, le goût de la dissipation, l'impatience & l'empressement excessif d'apprendre, la legereté d'esprit & le manque de courage, l'indolence sur l'interêt du genre humain; ce sont autant d'occasions dont le Pyrrhonisme profite pour s'agrandir. Mr. de Crousaz remarque très-bien qu'elles ne font pas honneur à ceux qui l'embrassent. „ *Nous ne saurions étendre nos connoissances*;

„ Pour-

„ Pourquoi? *parce qu'un paresseux le dit.*
„ *Ce n'est point par connoissance; ce n'est point*
„ *par lumiere, c'est par fantaisie seulement*
„ *que l'on est d'un sentiment plutôt que d'un*
„ *autre.* Comment le prouvez-vous? est-
„ ce par ce raisonnement? *On voit beaucoup*
„ *d'opiniâtres: donc tous les hommes le sont*
„ *à peu, près également,*" Voila à quoi se reduit ce que vous dites. Ce n'est pas seulement de ces occasions que les Pyrrhoniens profitent, on leur donne malheureusement des prétextes dont ils abusent. Les excès des Théologiens, l'abus de leur autorité, leur ambition & le mauvais usage qu'ils font de leur credit, de leur rang & mêmes des veritez dont ils sont les ministres & les depositaires; les desordres & le mauvais exemple des Grands, le mauvais choix des maîtres que l'on charge de l'éducation, sont des maux dont les Pyrrhoniens ne manquent point de tirer parti. Nous avons dit que la vanité entre dans les caracteres du Pyrrhonisme, Mr. de Crousaz fait voir qu'elle est très-mal fondée & fait à cette occasion des remarques qui ne laissent rien à desirer; cela est suivi du caractere de ceux qui écoutent avec plaisir les Pyrrhoniens, lors qu'ils s'avisent de dogmatiser. Ce caractere convient malheureusement à bien du monde. L'Auteur s'étend ensuite sur la diversité des opinions qui est un des boucliers du Pyrrhonisme. Il en rejette la faute sur la mauvaise methode d'enseigner, établie dans la plupart des Ecoles, & marque non seulement

la possibilité, mais encore les moyens de la corriger & de rectifier certains faits desquels les Pyrrhoniens tirent leurs inductions. Ce qu'il dit à cette occasion, vaut tout un volume, par les excellentes remarques qu'il y rassemble; les Savans & ceux qui aspirent à le devenir, peuvent beaucoup profiter de ce qu'il observe sur cette matiere.

Nous voici enfin à la troisieme Section. Il seroit inutile d'avoir si bien connu le Pyrrhonisme, si c'étoit une maladie dont il fût impossible de prevenir la contagion & d'arreter les progrès. La connoissance des causes qui le produisent ou le fortifient, mene naturellement à celle des remedes que l'on y doit apporter. Ils sont necessaires, ils sont possibles, & les voici. Sacrifier toute ambition au regne de la verité seule; alors plus d'entêtement de Parti, plus de doctrine pour laquelle on se passionne qu'autant qu'elle est conforme à la verité, plus de vanité qui retienne de se livrer à l'évidence. Ne se point precipiter à batir des Systêmes, de peur d'y entasser pêle-mêle le vraisemblable avec le demontré. N'aimer & ne haïr aucun sentiment par esprit de Parti, & commencer par l'examen de ceux dont les disputans les plus animez conviennent. S'appliquer à établir distinctement & à suivre très-ponctuellement l'état des Questions. Mr. de Crousaz trouve qu'il seroit possible de donner à la jeunesse une éducation propre à éloigner les causes du Pyrrhonisme, & il en trace les moyens en peu de mots.

Il

Il y a pourtant un Pyrrhonisme incurable, & l'Auteur fournit les moyens de le prevenir & d'empêcher qu'il ne se répande, & une chose à quoi on ne s'attendroit pas, c'est qu'il finit cette Section par un assez bon nombre de remarques tirées du Dictionnaire de Mr. Bayle, lesquelles s'accordent parfaitement avec celles que son examinateur a faites sur les causes du Pyrrhonisme & sur les remedes qu'il convient d'y appliquer; sur quoi il fait cette reflection. On ne sauroit être toujours Pyrrhonien; on a beau être sur ses gardes, la nature & la raison s'échappent de tems en tems: Le bon sens a arraché à Mr. Bayle ces aveux: ils auront plus de poids sortants de sa plume que de celle d'un autre.

La liaison des matiéres nous a amenez jusqu'à la fin de cette premiere Partie de ce bel ouvrage; qu'on nous permette de revenir sur nos pas en faveur d'une note qu'on sera bien aise de lire ici. Outre qu'elle fait beaucoup d'honneur à un des plus grands Mathématiciens de France, elle fournit un excellent modele aux Savans. "Si quelque Academicien paroissoit à Mr. Varignon se tromper dans quelque endroit d'un Memoire, jamais il ne relevoit cette erreur en presence de qui que ce soit; il lui proposoit sa pensée en particulier, & après avoir rectifié ce morceau defectueux, il l'engageoit sous peine de garder un parfait silence sur ses ouvrages le reste de sa vie, à lui promettre de ne declarer à personne que cette correction vînt de lui.

„ lui. On lui a tenu parole pendant ſa „ vie. Mais on a cru qu'on étoit dans „ l'obligation de lui rendre juſtice après ſa „ mort ".

ARTICLE III.

SUITE DE L'EXTRAIT de L'HISTOIRE METALLIQUE DES XVII. PROVINCES DES PAYS-BAS, par Mr. VAN LOON, à la Haye chez P. Goſſe, J. Neaulme, & P. De Hondt *in fol.* T. II. 1732.

CE Volume qui eſt de 541. pages, contient la ſeconde Partie de l'Hiſtoire Metallique des Pays-Bas, depuis l'an 1603. juſqu'à l'an 1667. Il eſt diviſé en ſix livres, où l'Auteur ne ſe dement point. C'eſt toujours la même richeſſe de Medailles de toutes grandeurs & de toute eſpece; la même varieté dans les Evénemens; le même ſoin à les conſtater & à en citer en marge les garands.

On a vû dans l'extrait précedent que Mr. *Van Loon* finit ſon premier Volume par la mort de la Reine *Elizabeth*. Le ſecond commence par la proclamation qui déclaroit Succeſſeur à la Couronne d'Angleterre *Jaques* VI. Roi d'*Ecoſſe*. Il en fit donner part à la Republique des Provinces-Unies par *Caron* Ambaſſadeur d'*Angleterre* à *la Haye*. Les Etats en témoignerent leur joye par des feux

&

Digitized by Google

& des rejouïssances publiques. La même nouvelle s'étant communiquée à toutes les autres Cours, la plupart des Princes envoyerent des Ambassadeurs au nouveau Roi de la *Grande-Bretagne*. *Philippe* III. Roi d'Espagne & les Archiducs, malgré la guerre qui duroit encore entre eux & l'Angleterre, furent des premiers à le faire complimenter. L'Archiduc *Albert* chargea le Prince d'*Aremberg* de cet emploi, & pour éfacer ce que la qualité d'ennemi pouvoit avoir d'odieux, il déclara que la guerre qu'il avoit faite jusqu'alors, ne regardoit qu'*Elizabeth* personnellement, & qu'il n'avoit jamais prétendu la faire au Royaume. Il fit cesser toutes les hostilitez de la part de ses sujets & relâcher tous les prisonniers qui appartenoient au nouveau Monarque. Ces demarches ne pouvoient qu'allarmer les Etats. Une bonne intelligence retablie entre les Couronnes d'*Espagne*, & d'*Angleterre*, & les *Pays-Bas Espagnols*, ne pouvoit manquer d'être fort prejudiciable aux interêts de la Republique. Il étoit question de parer ce coup. Les Etats avoient deja felicité *Jaques* sur son avenément au Trône; mais ils s'étoient contentez d'une simple lettre. L'exemple des autres Puissances leur fit comprendre qu'ils devoient envoyer une Ambassade solemnelle. *Frederic-Henri*, Prince de *Nassau*, frere de *Maurice*, *Walrave* de *Bredenrode*, *Jacques Valk* Tresorier de *Zelande*, & *Jean d'Oldenbarneveld* Avocat Général de *Hollande*, furent chargez de se rendre à *Londres*, & partirent de

la

Digitized by Google

la Brille le 3. May 1603. A leur arrivée ils demanderent au Roi la continuation de l'ancienne amitié & celle du secours & des subsides que la Reine avoit accordez aux Hollandois. Ils avoient affaire à un homme indeterminé, qui ne s'engageoit pas facilement dans de pareilles affaires. Un Roi qui laissa perdre la Couronne de *Boheme* à son gendre, l'Electeur Palatin, faute de lui donner quelque appui, n'étoit pas homme à rien risquer en faveur d'une nation voisine. Il fit aux Ambassadeurs des civilitez qui ne leur promettoient rien de plus qu'une amitié froide & sterile. Les Etats en revinrent à leur ressource la plus solide, qui étoit de ne s'attendre qu'à eux-mêmes. On crut qu'avec le commerce bien conduit, & avec ce que pourroit produire l'agriculture dans les Provinces qui y sont propres, on pourroit faire subsister assez de troupes pour traverser les projets des Espagnols. Ce dessein fut exprimé sur des jettons où l'on voit d'un côté un laboureur avec sa charue attellée de ces mots : VICTUM TIBI PRÆPARO, PERGE, *je vous prépare des vivres, continuez.* Et sur le revers un soldat armé avec ces mots : TERRASQUE TUEBOR ET URBES *Je défendrai vos campagnes & vos villes.*

Cette disposition du Roi de la *Grande Bretagne* releva le courage des Archiducs. Quelques circonstances se joignirent encore pour les porter à quelque nouvelle entreprise. Le Gouverneur de *Bois-le-Duc*, avoit eu le bonheur de battre cinq compagnies de cavalerie Hol-

Hollandoise. Ce presage leur fit tenter une nouvelle irruption dans la Zelande, leur flotte sortit du port de l'*Ecluse*, sous la conduite de *Spinola*: elle fut battuë par celle de Hollande, & Spinola y fut tué. Ce revers fut suivi d'un autre. Le siége d'*Ostende* étoit commencé dès le mois de Juillet 1601. Cette place qui n'étoit au commencement de la guerre qu'une demeure de pêcheurs, avoit été mise peu à peu en état de defense par de bonnes palissades & des Risbans, & on ne commença à la fortifier reguliérement par ordre des Etats de Hollande qu'en 1589. enfin à force d'en augmenter les ouvrages & d'y en ajouter de nouveaux, cette ville située auprès de la mer, devint une forteresse presqu'imprenable, & en même tems une source de chagrins pour les *Flamands*, à cause des courses perpetuelles de la Garnison.

Nous passons les détails du blocus & des attaques pour arriver aux mauvaises suites qu'eut ce piége, qui n'avoit été entrepris que pour sauver la *Flandre* du feu & des ravages des troupes *Hollandoises*. Ce fut ce même piége qui la plongea dans une plus grande misere. Les troupes *Espagnoles* s'étoient revoltées sur la fin de l'année precedente. Elles avoient quitté l'Armée & s'étoient retirées à *Hamont*, d'où elles faisoient tous les jours quelque nouvelle entrepriſe, sans égard pour les prieres & pour les menaces de l'Archiduc; ils s'emparerent du château de *Hoogstrate* place forte, & leur nombre se grossit encore par les nouveaux mutins qui les venoient joindre de

toutes

toutes parts. L'Archiduc crut les effrayer en les declarant seditieux, traîtres à la patrie & criminels de leze-Majesté, & en permettant par le même Edit de les prendre & de les tuer, avec defense de leur fournir ni vivres, ni armes. Cette rigueur acheva de les irriter, ils traitérent avec les *Provinces-Unies*. Ils en obtinrent qu'en cas de necessité ils trouveroient un azyle sous le canon de *Breda*, de *Berg-op-Soom*, ou de *Gertruydenberg*, & qu'il leur seroit permis d'achetter dans ces Villes tout ce qui leur seroit necessaire. Ils mirent le *Brabant* sous contribution, & menacérent de pendre les habitans, de bruler les moulins, & de percer la digue de *Konwenstein*, si dans un temps limité on ne leur fournissoit cent mille florins. La *Campine* fut forcée de leur payer cinq cents florins par jour & de tenir toujours prêts deux mille chevaux bien équipez pour les servir dans leurs courses. Ils reduisirent en cendres le beau Village de *Wavere* & quelques autres lieux; ils porterent le feu & le carnage jusque dans le Comté de *Namur*, où ils incendiérent des Villages, des Couvens & des maisons Seigneuriales: tristes effets du siége d'*Ostende*, qui occupant les armes de l'Archiduc, le reduisoit à la honteuse necessité de voir ces desordres, sans y pouvoir apporter aucun remede.

Les bons & les mauvais succès étoient alternativement balancez entre les deux Partis; mais le bonheur de la Republique dépendoit de son union, & malheureusement il se pre-

sen-

sentoit de temps en temps des occasions qui troubloient la bonne intelligence des Villes. *Delft* fit long-temps difficulté d'admettre un reglement, qui mettoit la monnoye sur un pied fixe. Une chaussée sur laquelle on fait passer les bateaux d'un canal dans l'autre qui n'est pas de même niveau, fit naître une contestation entre *Leyde*, *Harlem* & *Amsterdam*. Il s'agissoit de savoir, si on devoit la refaire comme elle avoit été. A *Oudewater* les Bourguemestres & les Directeurs de la Chambre des Orphelins ne pouvoient s'accorder sur la maniere de lever les deniers nécessaires pour l'entretien de ces objets de la charité publique. Ces disputes donnerent matiére à un jetton qui par deux emblémes marquoit la nécessité de la concorde. D'un côté une charrue tirée par deux bœufs sous un même joug avec ces mots, TRAHITE ÆQUO JUGO, *tirez également sous un même joug*; au revers deux pots de terre qui flottent sur la mer. FRANGIMUR, SI COLLIDIMUR, *nous sommes brisez, si nous nous choquons*.

La prise de l'Ecluse par *Maurice* fut un heureux dédommagement de la perte d'*Ostende*, qui se rendit après trois ans & quatre vingt trois jours de siége. La garnison sortit avec toutes les marques d'honneur, tambour battant, meche allumée, quatre pieces de Canon & emmena avec soi tous les habitans, suivant les termes de la Capitulation. La Ville n'etoit plus qu'un tas de ruines. Aussi les Etats eurent-ils soin de fraper des medailles qui avoient rapport à ces deux Evénemens.

mens. Une entre autres frapée par les États d'*Utrecht* montre d'un côté une Ville en bon Etat & avec les Fortifications, qui est l'*Ecluse*, & au revers des masures & les ruines d'*Ostende*, avec ces mots sur l'un & l'autre côté : IEHOVA PRIUS FEDERAT PLUS QUAM PERDIDIMUS. C'est-à-dire, *le Seigneur nous avoit donné d'avance plus que nous n'avons perdu.* 604. Sur un jetton on voit d'un côté *Ostende*, & de l'autre *Rymberg*, *Grave*, *l'Ecluse* & *Ardenbourg* & le Fort d'*Essendyk*, forteresses prises sur les Espagnols pendant qu'ils faisoient le siége d'*Ostende*. On lit cette inscription sur les deux bords, PLUS TRIENNIO OBSESSA, HOSTI RUDERA, PATRIÆ QUATUOR EX ME URBES REDDI. C'est-à-dire ; *ayant été assiégée pendant plus de trois ans j'ai donné des ruines à l'ennemi & quatre Villes à la Patrie.* 1604. Cette même pensée est tournée autrement sur une medaille qui porte d'un côté la Ville de l'Ecluse avec ces mots, SOLI DEO GLORIA 1604. *L'honneur à Dieu seul* ; & au revers la Ville d'*Ostende* avec ces mots du sixiéme livre de l'Iliade XPYΣEA XAAKEIΩN. *de l'Or pour du Cuivre.* Les *Flamands* de leur côté marquerent leur reconnoissance à *Spinola* qui avoit pris *Ostende*, & firent fraper un jetton, où sous deux couronnes Archiducales, on voit une Ecreviſſe de Mer engagée dans un buisson avec ces mots, TANDEM INHÆRET SPINULIS. L'Ecreviſſe signifie ici *Ostende*, aussi bien defendue par ses fortifications que cet animal l'est par ses écailles & par ses pinces,

ces, mais qui pourtant avoit été *engagée à la fin dans les Epines*; c'eſt-à-dire au pouvoir de *Spinola*, au nom duquel le mot d'épines fait allusion.

Les conferences & les négociations pour procurer une paix, qui étoit devenue néceſſaire aux deux Partis, donnerent lieu à bien des craintes & des eſperances, que l'on exprimoit par des jettons, ou par des medailles. Une variété d'évenemens ſurvenus tandis que l'on négocioit, les perſonalitez des hommes illuſtres employez aux négociations, les incidens mêmes qui traverſoient ou favoriſoient les vues des uns ou des autres, tout cela jette néceſſairement dans cet Ouvrage des digreſſions propres à délaſſer un Lecteur qu'une trop grande continuité d'attention ſur le même objet pouvoit ennuyer.

Les perſonalitez dont nous venons de parler, ne ſont point des hors-d'Oeuvre recherchez & amenez uniquement pour orner l'Hiſtoire. La plûpart regardent des hommes qui ont eu une grande part aux affaires. Ainſi quand on ſait que dans le Synode de *Dort*, ou *Dordrecht*, *Gisbert Voet* avoit beaucoup d'influence ſur les déliberations, on n'a point de regret de trouver ici ſon buſte dans une medaille avec ces mots tirez des Pſeaumes, *In memoria æterna erit juſtus* & ſur le revers une inſcription qui apprend qu'il ſurvéquit à tous les autres membres de ce fameux Synode, qu'il fut ſucceſſivement Paſteur de *Vlymen*, de *Heuſden* & d'*Utrecht* pendant ſoixante-ſix ans, premier Profeſſeur en

Théologie & en Langue Hebraïque durant quarante trois-ans, qu'il vécut 87. ans 8. mois & 9. jours, & mourut le 1. Novembre 1676. (Vieux Style). Cette medaille est precedée d'un court éloge Historique qui explique les faits qu'elle ne contient que sommairement. On y voit entre autres circonstances, que trois jours après que les *François* eurent abbandonné *Utrecht*, *Voet* y prononça son dernier Sermon; que voulant prêcher encore une fois, huit jours après, dans l'Eglise de *Ste. Catherine*, il tomba en foiblesse dans la chaire même, qu'il commença à garder le lit le 17. Octobre & mourut le premier jour du mois suivant, laissant une Veuve avec laquelle il avoit vécu l'espace de soixante-sept années.

L'empriſonnement du Conseiller & Avocat général de *Hollande* & de *Westfrise*, *Jean d'Oldenbarneveld*; de *Hugue Grotius* Conseiller Pensionnaire de *Roterdam* & de *Rombaut Hogerberts* Conseiller Pensionnaire de *Leyden*, fut un coup d'éclat que le Prince *Maurice* jugea nécessaire à sa sûreté. On se rendit maître de la personne de ces trois grands hommes, sous prétexte que le Prince souhaitoit de leur parler. Les Etats de *Hollande* qui étoient alors assemblez, & sur tout la Noblesse, furent extrémement consternez d'un procedé de cette nature & voulurent prendre une forte resolution pour faire relâcher ces Prisonniers: Mais comme les Deputez n'avoient pas pour cela une commission expresse de leurs Villes, on fut forcé de

de remettre cette affaire à l'Assemblée prochaine. Cet arrêt s'étoit fait le 23. d'Août 1618. de la part des Etats Généraux, auxquels les Villes d'*Amsterdam* d'*Enkhuyse* & de *Schiedam* s'étoient jointes. Quinze ans auparavant *Marie* fille de *Jean d'Oldenbarneveld* épousant *Corneille van der Myle*, avoit reçu un present de la part des Conseillers Députez, qui en consideration des services signalez de son pere, lui envoyerent deux coupes d'argent doré, ornées des armes des Etats de Hollande. Ces services furent effacez par son attachement au Parti *Arminien* que le Synode condamnoit. *Oldenbarneveld* depuis son empriſonnement avoit été gardé dans la même chambre, où autrefois on avoit logé l'Amirante d'*Arragon*, mais il n'étoit permis qu'à son Valet seul de l'approcher. Il y avoit été detenu ainsi, sans parler à personne jusqu'au 15. de Novembre, lors qu'il comparut pour la premiere fois pour subir l'interrogatoire devant vingt-six Juges, nommez en partie par les Etats Généraux, en partie par ceux de la Province de *Hollande*. Cet interrogatoire fut réïteré en quinze jours plus de vingt fois. Cependant les Conseillers Députez de *Hollande* demanderent à l'épouse du Prisonnier le grand Sceau de la Province, dont il étoit Garde, & que l'on donna au Seigneur *Duyvenvoorde*. L'Ambassadeur de *France*, la femme & les enfants de cet illustre malheureux, firent envain tous leurs efforts pour lui procurer la liberté, ou pour obtenir les Etats de Hol-

lande pour ſes Juges. On ne fit pas la moindre attention à leurs inſtances redoublées & les Juges choiſis continuant leurs procédures, lui firent ſubir plus de ſoixante fois l'examen le plus rigoureux. Enfin le 12. de May 1619. l'Arrêt de mort lui fut annoncé par le Miniſtre *Valeus*, qui avoit ordre de l'aſſiſter pendant les dernieres heures de ſa vie. Lors qu'il eut reçu cette triſte nouvelle, il prit congé par une lettre, de ſon épouſe affligée; il le ſervit du Miniſtre dont nous venons de parler pour demander pardon au Prince *Maurice* des offenſes qu'il pouvoit lui avoir faites, & pour recommander ſes enfans à ſa puiſſante Protection. Dès qu'on ſut la condamnation de ce grand Miniſtre d'Etat, la Douairiere du Prince *Guillaume* tâcha de parler à *Maurice* & l'Ambaſſadeur de *France* ne négligea rien pour obtenir une audience des Etats Généraux. Tous ces efforts furent infructueux, auſſi bien qu'une très-forte lettre qu'au defaut de l'audience demandée, cet Ambaſſadeur écrivit aux Etats en faveur du Priſonnier condamné. La fin de ſa vie approchant cependant, il fut mené ſans être lié devant ſes Juges, pour entendre la Sentence qui le condamnoit à perdre la tête avec confiſcation de ſes biens. Après qu'il eut proteſté que dans la Sentence qu'on venoit de lui prononcer, il y avoit bien des choſes qui ne pouvoient pas être prouvées par ſa confeſſion, il marcha vers l'échafaut à travers la Grand'-Sale, ſoutenu de ſon Valet & accompagné du Miniſtre

Jean

Jean Lamotius, qui devoit faire la Priere. L'échafaut étoit dressé devant le Perron du Palais & entouré des Gardes de Maurice & de deux autres Compagnies de soldats. Monté sur ce triste Théatre il demanda un coussin ou une chaise, mais n'en trouvant pas il se mit à genoux sur le plancher pour faire sa Priere. S'étant tourné ensuite vers les Spectateurs, *Mes amis*, leur dit-il, *ne croyez pas que je sois un traître envers la Patrie. Je me suis toujours conduit avec fidelité, avec probité, & comme un bon Patriote & tel je vais mourir*; après avoir prononcé ces paroles, il tira son bonnet sur ses yeux & s'écria à haute voix: *Jesus-Christ sera mon guide. Seigneur Dieu, Pere celeste, reçoi mon esprit!* alors il se jetta à genoux devant un monceau de sable & ayant dit au Bourreau: *faites vîte, faites vîte*, il reçut le coup qui sépara en même temps sa tête & son ame de son corps. Les Huissiers des Etats mirent d'abord son cadavre dans un cercueil, pendant que les Spectateurs, les uns par amour, & les autres par haine, s'emparoient par force du sable & des planches qu'il venoit d'arroser de son sang, & qu'ils vouloient conserver en mémoire d'une mort si tragique.

Tel est le recit que fait Mr. *Van Loon* à l'occasion de trois medailles qui portent d'un côté la tête de ce Ministre d'Etat & de l'autre des vers Hollandois à sa louange. Il avertit qu'elles ont été frapées dans des tems moins reculez, lorsque les esprits se furent

calmez. Le revers de la premiere a quatre vers dont le sens est: *Patrie, voici ton Pere, ton Avocat, ton Liberateur, ton Conseiller, qui perdit la tête sur l'échafaut. Où trouvera-t'il sa recompense? auprès de Dieu. Né le* 14. *Septembre* 1547. *Mort le* 13. *May* 1619. *âgé de* 71. *ans.* 7. *mois* 19. *jours.* La seconde medaille contient une traduction flamande de quatre vers de l'Andromaque d'*Euripide*, faite par *Vondel* que l'on appelle ici l'*Euripide* de ces Provinces. Le sens est, que *le temps n'a jamais su consumer le nom des gens vertueux, ni ce qui reste d'eux après leur mort. Dès qu'ils sont sortis de la vie, leur merite éclate aux yeux de tout le monde.* Le revers de la troisiéme medaille contient six vers Hollandois, dont voici le sens: *Ce Pere de notre Patrie mit pendant quarante deux ans de sa propre main le Sceau à la Liberté de la Republique & mourut constamment pour le bien public, lorsque la gorge lui fut coupée par le barbare couteau de ses meurtriers.*

Ce que les Etats de Hollande pensoient de cet habile Ministre paroît évidemment par cet extrait du Journal de leurs Resolutions. *Aujourd'hui on a vû à la Haye trancher la tête sur un échafaut dressé dans la Cour du Palais devant le Perron de la grand'-Sale, (pour les raisons mentionnées dans sa Sentence, par laquelle ses biens sont aussi confisquez) à Messire* Jean d'Oldenbarneveld, *pendant sa vie Chevalier, Seigneur de* Berkel & *de* Rodenrys, *Avocat du Pays de* Hollande & *de* West-friſe. *Telle a été la fin de sa vie après avoir*

servi

servi l'Etat trente-trois ans, deux mois, & cinq jours, ayant reçu sa Commission le 8. de Mars 1586. C'étoit un homme fort entendu dans les affaires, très-habile à les démêler, très-prompt à les finir, & d'une très-grande mémoire; en un mot singulier en tout. Que celui qui est debout, prenne garde de ne pas tomber. Dieu ait pitié de son ame. Amen. Cet éloge fait à un homme, exécuté le même jour, a quelque chose de singulier.

Il y a des medailles qui ne sont ni des devises, ni des emblémes; ce sont de veritables tableaux qui representent, ou tout un Synode, comme celle de la page 105. ou tout un Golphe & une bataille comme celle de la page 30. Il y en a qui pourroient passer pour des Cartes Géographiques, comme la medaille qui renferme l'*Ecluse* & tout le Pays voisin, y compris *Ardenbourg*, *Isendyck*, *Ste. Catherine*, *Osburg*, le *Fort St. George* ou de *Ste. Claire*, p. 15. & cinq autres frapées à l'occasion de la defaite d'une flote d'Espagne destinée à la conquête des Isles de *Zelande*. Ces Isles avec les canaux qui les séparent, y sont representées d'une maniere à n'être point tout à fait méconnoissables, elles sont à la page 194. C'est ainsi que, comme on en voit des preuves dans tout le cours de cet Ouvrage, on s'étoit dégouté de la simplicité qui regne dans les medailles des Anciens.

On ne peut mettre au nombre des medailles étrangeres à l'Histoire des Pays-Bas celle qui represente *Marie de Medicis*

Reine de France & mere de *Louis* XIII. Cette Princeſſe, dit notre Hiſtorien, choquée du pouvoir illimité que le Roi ſon fils donnoit au Cardinal de *Richelieu*, s'étoit transportée en 1631. à Bruxelles; mais comme ce Royaume ſe trouvoit engagé dans une guerre ouverte avec l'Eſpagne, en 1638. elle avoit quitté cette Ville pour ſe refugier dans les Provinces-Unies. Ayant été complimentée à *Bois-le-Duc* par les Députez des Etats, elle paſſa par *Dort*, *Rotterdam* & *Delft* & arriva à la *Haye* le 21. d'Août 1638. Il n'y eut ſorte d'honneurs qu'on ne fit à cette grande Princeſſe. Elle y entra à travers les rangs de Bourgeois mis ſous les armes & on la logea dans la Vieille Cour qui eſt dans la rue nommée le *Nord-ende*. Comme elle avoit entendu parler beaucoup de la magnificence d'*Amſterdam*, elle eut envie de voir cette ſuperbe Ville Marchande. Elle fit ce voyage le dernier du même mois accompagnée de la Princeſſe d'*Orange*, & de pluſieurs autres perſonnes du premier rang. A *Harlem* on lui fit une reception ſolemnelle, & à Amſterdam elle fut complimentée au nom de la Ville par le Conſeiller Penſionnaire *Guillaume Boreel*. Une compagnie de Cavalerie compoſée de la Jeuneſſe la plus diſtinguée d'*Amſterdam* l'eſcortoit partout & lui ſervoit comme de Garde. On avoit auſſi mis ſous les armes les compagnies Bourgeoiſes, ſous leurs differens Colonels dans toutes les rues par où cette Princeſſe devoit paſſer. En entrant dans la Ville, elle fut complimentée

au nom de tous les Bourgeois par un de ces Colonels nommé *Corneille Boom*. A mesure qu'elle avançoit elle découvroit plusieurs arcs de triomphe, dont les embellissemens peignoient avec la plus grande magnificence la splendeur de la Maison de *Medicis* & qui la representoient elle-même sous la figure de *Rhée* ou de *Berecinthe* mere des Dieux. Mr. *Van Loon* place ici une medaille, où elle est representée sous les mêmes Symboles sans nom d'année. D'un côté est son buste magnifiquement ajusté selon la mode des Dames de ce temps-là. Au revers on la voit avec une couronne composée de tours, placée sur un char tiré par des Lions & environnée de plusieurs Dieux & Déesses. Nous suivons ici l'Explication de la medaille telle que la donne le Traducteur p. 338. car la medaille même est differente. Cette Déesse n'est pas dans le chariot, mais à pied & debout au milieu des Dieux & des Déesses. Le char est dans les nues au dessus des têtes des divinitez. Dans l'exergue on voit ces mots, LÆTA DEUM PARTU; c'est-à-dire, selon le Traducteur, *feconde à produire des Dieux*. Après que les autres solemnitez de la reception furent terminées & qu'elle eut encore employé quelques jours à voir les plus superbes Edifices de cette puissante Ville, elle s'en retourna à la Haye, comblée de toutes sortes d'honneurs.

Ce fut alors qu'elle s'addressa à quelques Députez pour prier les Etats Généraux d'être les Mediateurs entre elle & le Roi son fils

fils & d'employer leur interceſſion pour le faire rentrer dans le Royaume. On y conſentit & l'on reſolut d'envoyer pour cet effet Mr. *Knuyt* à la Cour de *France*; mais comme elle apprit que cet Ambaſſadeur avoit un ordre ſecret de prendre par reſpect l'avis du Cardinal de *Richelieu*, ennemi mortel de cette Princeſſe avant que de faire au Roi la moindre ouverture de ſa commiſſion; elle en eut un depit ſecret, qui lui fit quiter les Provinces-Unies pour paſſer en *Angleterre*.

Elle étoit encore en *Hollande* lors qu'on y apprit que la Reine ſa Belle fille étoit accouchée d'un Dauphin, qui a été Louis XIV. On fit à la Reine mere du Roi une députation qui l'alla complimenter ſur la naiſſance de ſon petit-fils de la part des Etats Généraux. La naiſſance de cet enfant fut celebrée en Hollande par un jour d'actions de graces, par des décharges de Canon, & par des feux de joye dans toutes les Villes. Elle donna lieu à trois medailles que Mr. *Van Loon* rapporte.

La premiere dont le deſſein eſt de l'Academie Royale des Inſcriptions porte le Buſte de Louis XIII., au revers la *France* ayant un genou en terre & tendant les deux mains vers un enfant qu'un Ange lui apporte du Ciel CÆLI MUNUS, *Don du Ciel*. La ſeconde a la même tête & au revers un cercle compoſé des douze Signes du Zodiaque & de ſept Planetes arangées de la même maniere qu'elles le furent au moment de la naiſſance du jeune *Louis*. Au milieu de ce Cer-

cle

ele on voit cet Auguſte enfant dans le char du Soleil tiré par quatre chevaux & conduit par la Victoire avec ces mots: ORTUS SOLIS GALLICI, *le lever du Soleil François*; & dans l'exergue SEPTEMBRIS V. Min. XXXVIII. ANTE MERID, c'eſt-à-dire, *le 5. Septembre 38. minutes avant midi.* 1638. La troiſieme medaille eſt un jetton emprunté de l'Hiſtoire metallique du P. *Meneſtrier* Jéſuite, & repreſente d'un côté le buſte du jeune Prince orné du Collier de l'Ordre du St. Eſprit & coeffé d'un bonnet garni de plumes avec ces mots: GALLIÆ DELPHINUS, *le Dauphin de France*; au revers les Armes du Dauphiné, ſavoir un Dauphin avec ces mots: SPES ET FELICITAS PUBLICA, *l'Eſperance & la felicité publique.*

Les evénemens politiques n'occupent pas tellement l'attention de Mr. Van Loon qu'il ne la détourne de temps en temps ſur des objets qui, pour n'être pas auſſi graves, n'en ſont pas moins dignes de la curioſité du Lecteur. Tel eſt ce qu'il dit de la naiſſance & des progrès du Theatre d'*Amſterdam*. Après avoir conſideré en peu de mots l'état du Poëme Drammatique chez les *Grecs* & chez les *Romains*, & remarqué que pendant plus de dix Siécles cette branche de la Poëſie demeura comme morte par les invaſions continuelles & par la barbarie des *Huns*, des *Goths* & des *Vandales*, il ajoûte qu'enfin elle commença à ſe relever en *Italie*, en *France*, & dans les *Provinces-Unies*. Il eſt vrai dit-il, que cet art ne s'étala qu'avec beaucoup

coup d'imperfection & qu'on y vit encore la rudeſſe des Siécles precedens, tant par raport au langage, qu'à celui de la diſpoſition des matieres.

Ce fut à polir l'un & à redreſſer l'autre que s'occuperent alors les *Chambres de Rhétorique* des Pays-Bas & ſur tout celle d'*Amſterdam* qui avoit pour ſa devise ces mots, *Fleuriſſant en amour*, & qui fut conſiderée avec raiſon comme une pepiniere de beaux genies. Elle tenoit ſes aſſemblées dans la rue nommée le *Nez* dans un appartement qui étoit au deſſus de la boucherie, & de temps en temps elle repreſentoit quelques pièces de Théatre, au profit de l'Hôpital des Vieillards, quoi que leurs amis euſſent l'entrée pour rien, en donnant une marque taillée en loſange. Bien que cette Chambre eût pour emblême un Eglantier fleuri, on ne voit pourtant ſur cette marque que ces mots, *Fleuriſſant en amour*. Cette Chambre étoit d'autant plus diſtinguée, que dès l'an 1581. pluſieurs Magiſtrats de grande réputation avoient daigné en être membres, & qu'on en compte plus de trente qui ont été Bourguemeſtres, Conſeillers, Grands-Baillifs ou Echevins.

Cette même Aſſemblée eut autrefois un membre celebre nommé *Henri Spiegel*, fils de *Laurent*, grand reſtaurateur de la Langue Hollandoiſe. Ce fut par ſon moyen & en grande partie par ſon travail, que l'an 1584. on vit paroître un *Dialogue ſur la Grammaire Hollandoiſe*. L'année d'après on lui fut redevable d'un Ouvrage intitulé: *Eſſai ſur la*

langue

Digitized by Google

langue Hollandoise, & un abregé de la même matiere. Ce dernier auſſi bien qu'une *Rhetorique* qu'il fit mettre au jour l'an 1587, ſont en vers. La production qui lui a attiré le plus de gloire eſt ſon merveilleux *Miroir des Cœurs*, dont le beau langage eſt contenu d'une diction ſententieuſe qui à force d'exprimer beaucoup, tombe aſſez ſouvent dans quelque obſcurité : mais du ſein de ces tenebres il ſont des rayons ſi vifs & ſi lumineux, que les meilleurs Poëtes qui l'ont ſuivi y ont allumé le feu de leur genie.

Parmi les autres membres qui ſe ſont diſtinguez, ſe trouvent *Thierri Koornhert*, *Roemer Viſſcher*, *Jean Kechterſz* : *Gerbrand Adrianſz* : *Brodero* dont l'eſprit comique imitoit avec tant d'agrément les mœurs groſſieres des anciens *Hollandois*, & le langage impoli du petit peuple d'*Amſterdam*, que ſes Comedies excitoient parmi les Spectateurs des éclats de rire & des applaudiſſemens continuels.

Hoofd ce grand Politique, ce chef celebre des Poëtes & des Hiſtoriens de la République étoit auſſi de la même Chambre ; & dans ſes Voyages il lui addreſſa une lettre datée de *Florence*, dans laquelle il lui temoigna la haute conſideration qu'il avoit pour elle, en lui déclarant que ſa longue abſence n'avoit en aucune maniere éteint ſon ardeur pour la Poëſie.

Elle a compté encore parmi les ſiens le Medecin *Samuel Koſter*, connu par ſes Poëmes

mes ingenieux & par ſes bons mots. S'étant ſéparé d'elle dans la ſuite, il érigea une nouvelle aſſemblée ſur le canal de l'Empereur, dans le même endroit où eſt à preſent la Comedie; il lui donna le nom d'*Académie Hollandoiſe*, & pour deviſe une ruche d'or entourée de quelques abeilles volantes avec le mot, YVER, *Zéle*.

Cette nouvelle Chambre ſe ſervoit d'une eſpece de Loge pour y repreſenter pluſieurs Tragedies, Comedies, & Farces dont tout le profit étoit deſtiné à la maiſon des Orphelins. Perſonne n'y entroit, ſans payer, à moins qu'il ne fût muni d'une des marques que l'on voit gravées dans le livre de Mr. Van Loon (p. 479.)

Ces deux Chambres firent tous leurs efforts pour purger le langage de tous les mots étrangers qui s'y étoient gliſſez pendant le Regne des Ducs de Bourgogne, pour perfectionner l'art Poëtique & pour ſe ſurpaſſer à ces deux égards par une louable émulation. On ne ſauroit exprimer quels avantages le Parnaſſe Hollandois recueillit de cette noble contention. Mais lorſqu'à la fin elles s'efforcerent de ſe debaucher mutuellement leurs Acteurs & de ſe nuire ainſi l'une à l'autre, les Magiſtrats interpoſerent leur autorité ſuprême. Ils firent de ces deux Societez un même Corps, en joignant enſemble leurs emblémes & leurs deviſes & l'an 1637. ils firent bâtir un ſuperbe Théatre dans le même endroit où la ſeconde Chambre avoit tenu ſes Aſſemblées. Les Di-

Directeurs de cet Ouvrage furent le Grand-Bailli *Jean Ten Grotenhuys* & le Bourguemestre *Gerard Schaap*. Ils employerent le fameux Architecte *Nicolas van Kampen* qui vint à bout d'élever un Théâtre, lequel, quoique d'une mediocre enceinte, s'offroit aux yeux par l'excellence de l'art, comme un grand & magnifique Palais Royal, où la disposition, la splendeur & la commodité sembloient se disputer le prix.

Ce fut là desormais la carriere des plus beaux Genies. Ce fut là que la Langue Hollandoise flatoit les oreilles avec une pureté si agréable qu'elle menoit, pour ainsi dire, en triomphe les Passions des spectateurs. Jeunes & vieux, citoyens & étrangers, y étoient attirez en si grand nombre, qu'en rabattant les frais, la recette montoit annuellement à plusieurs milliers de livres & qu'elle soutenoit puissamment la maison des Vieillards & celle des Orphelins, chacune à proportion des sommes qu'elle avoit fournies pour ce bâtiment. La premiere avoit avancé un tiers de tous les frais, & la seconde les deux autres tiers & c'est pour cette raison que jusques à nos jours les profits qui viennent de ce Spectacle sont recueillis par les Officiers de l'une & de l'autre.

Cet édifice cependant, quelque somptueux qu'il fût, ne demeura dans la même situation que pendant vingt-sept ans; on trouva à propos de le changer, à la sollicitation des six Inspecteurs qui dans le commencement étoient nommez par les Bourguemestres

& dans la ſuite par les Intendans de ces deux Hôtels, & qui dès-lors adminiſtroient les affaires de la Comedie avec une autorité abſolue. Ceux qui dans ce temps-là avoient cette Adminiſtration pouſſez par un zéle exceſſif, mêlé de beaucoup d'ignorance, voulurent changer le Théatre & de fixe & d'immobile qu'il étoit auparavant à la maniere Italienne, le rendre ſuſceptible de mouvement, de changemens de Decoration. Ils le firent donc rebâtir avec de très-grandes dépenſes & le 24 de Mars 1664. la premiere Pierre en fut poſée par *Marie Vos* fille du celebre Poëte *Jean Vos*, & dans l'eſpace d'une ſeule année il fut mis dans l'état où on le voit à preſent. Au jugement de bien des connoiſſeurs, ce nouveau Théatre eſt bien éloigné d'égaler le vieux. Quoi qu'il en ſoit, chacun des ſix Directeurs du premier Théatre recevoit, en entrant en charge, une petite marque d'argent avec pouvoir de la prêter à ſes amis afin de leur procurer le plaiſir du Spectacle, ſans qu'il leur en coutât rien. Mr. Van Loon fournit enſuite une medaille qui eſt une de ces marques.

Nous avons rapporté au long cette Hiſtoire du Théatre d'Amſterdam, parce que la Société Litteraire qui en a jetté les fondemens n'eſt point connue hors des bornes de la Republique; & en ſecond lieu parce qu'elle apprend par quelle raiſon les Directeurs des Chambres des Vieillards & des Orphelins ſont les maîtres abſolus du Théatre

de

Digitized by Google

de la Comedie d'*Amſterdam*, ce qui ôte aux Spectacles étrangers une liberté qu'ils ont ſouvent recherchée.

Nous bornerions ici cet Extrait, ſi nous ne trouvions pas à la page 418. une expreſſion qui merite d'être relevée. C'eſt au ſujet de l'entrée ſolemnelle que le Roi de France fit à *Dunkerque* le 26. Juin 1658; Il étoit *placé entre ſon frere le Duc d'Anjou & le Cardinal de Mazarin. Etant arrivé à la Cathedrale, il y fit chanter le Te-Deum en reconnoiſſance de tant d'avantages.* Il n'y a de Cathedrales qu'aux Lieux qui ont ou qui ont eu un Siége Epiſcopal. Dunkerque n'a rien de pareil. Il falloit dire *à la Principale Egliſe*, ou *l'Egliſe de St. Jean.* Peut-être cette faute eſt-elle moins du Traducteur que de Mr. de Larrey, dont l'Hiſtoire d'Angleterre (T. 4. p. 355.) eſt citée en marge.

On peut juger par les détails que nous avons indiquez, combien Mr. *Van Loon* a étendu ſa matiere, ſans prejudice des Evenemens qui ont établi la Republique des Provinces-Unies. On ſent bien qu'ils ſont toujours le premier objet dans ſon Hiſtoire. Toutes les négotiations avec l'Eſpagne & le fameux Traité de Weſtphalie, & la Paix de Breda par laquelle il termine ce Volume, ont leurs medailles; les Hommes illuſtres dans les Armées, ſur les Flotes, dans le Miniſtere Eccleſiaſtique, ou même dans les Sciences & dans les beaux Arts, y tiennent une place honorable, & les medailles frapées

en leur honneur y ſont accompagnées d'un éloge qui ne ſe borne pas toujours à leur perſonne; on y indique ſouvent les autres perſonnes illuſtres de leur famille; deſorte que l'abondance des matieres va d'un pas égal avec l'exactitude de l'Auteur.

ARTICLE IV.

HISTOIRE *de l'*ISLE ESPAGNOLE *ou de* S. DOMINGUE. *Ecrite Particulierement ſur des Memoires Manuſcrits du P. Jean-Baptiſte le Pers, Jeſuite, Miſſionnaire à Saint Domingue, & ſur les Pieces Originales, qui ſe conſervent au Dépôt de la Marine. Par le P. Pierre François-Xavier de* CHARLEVOIX *de la Compagnie de Jeſus. A Amſterdam, chez* François l'Honoré, 1733. *in* 12. 4 vol. Tom. I. pag. 292. Tom. II. p. 390. Tom. III. p. 302. Tom. IV. p. 430,

C'Eſt ſur les Mémoires du P. le Pers, Miſſionnaire Jeſuite qui a paſſé plus de 25. ans dans l'Iſle de St. Domingue, que le P. de Charlevoix ſon ami, à compoſé cette Hiſtoire, qui nous paroit très-curieuſe & très intereſſante. Elle contient deux Parties, qui pourroient fournir chacune la matiere d'un Ouvrage conſiderable. L'une renferme, ce qui s'eſt paſſé de plus merveilleux à la Découverte du Nouveau Monde, le plus grand Evenement de ces derniers Siecles. On

Digitized by Google

On y indique par quels moyens, & par quels degrés les Eſpagnols ſe ſont formé dans l'Amérique un Empire conſiderable par ſes richeſſes & par ſa vaſte étenduë. L'autre Partie comprend toute l'Hiſtoire de la plus puiſſante des Colonies Françoiſes, & de celle de toutes les Indes Occidentales, dont la naiſſance & les progrès ſont marquez par des traits capables de plaire & d'inſtruire.

L'Auteur pour executer la premiere Partie de cette Hiſtoire ne s'eſt pas contenté des Mémoires du P. le Pers, il a eu recours aux meilleures ſources. Pour ce qui eſt de la ſeconde, outre les Mémoires de ſon Ami, il a eu la liberté d'examiner les Piéces qui ſont au Dépôt de la Marine de France, où l'on conſerve les Lettres des Rois, des Miniſtres, des Gouverneurs, des Intendans &c. Les Relations, les Inſtructions, les Procès Verbaux, & généralement tout ce qui émane de la Cour, & tout ce qu'on y adreſſe, qui a raport à ce Département. Le Public doit ſavoir gré au P. de Charlevoix des fatigues qu'il a eu à eſſuyer pour examiner un ſi grand nombre de Pieces, & les confronter avec les Mémoires qu'on lui avoit fournis, pour miéux découvrir la verité des faits.

L'Iſle Eſpagnole, ou S. Domingue, eſt une des cinq grandes Antilles. Quoique cette Iſle ſoit frequentée depuis deux ſiecles par toutes les Nations de l'Europe, on n'eſt pas d'accord ſur ſa ſituation. Le P. Boutin Miſſionnaire Jeſuite, qui y travaille depuis plus de 25. ans, & qui a obſervé avec ſoin

toutes les Eclipſes, prétend que le Cap François eſt au 308. degré de longitude. Et ſuivant les obſervations du P. Feuillée, la Caye St. Louïs eſt au 304. degré, & la difference de longitude entre ce Port & le Cap François n'eſt, ſelon Mr. Frezier, que d'un degré & environ 55 minutes. Pour ce qui regarde la latitude, il paroit certain que la pointe St. Louïs auprès du Port de Paix, qui eſt l'endroit le plus Septentrional de l'Iſle, eſt par les 20. degrés deux ou trois minutes d'élevation de Pole; ſur quoi il faut réformer les Cartes Hollandoiſes, dont l'erreur en ce point a cauſé pluſieurs naufrages. Quant à l'étenduë de cette Iſle, ſa longueur eſt d'environ 160. lieuës du Levant au Couchant; ſa largeur moyenne du Nord au Sud eſt eſtimée de 30. & elle en a environ 350. de circuit, ſans y comprendre les anſes.

L'Auteur décrit dans ſon premier livre les environs de l'Iſle Eſpagnole, & ſes côtes. Il y parle de la difference des climats, des ſaiſons & des terroirs dans cette Iſle, & de tout ce qui regarde ſes diverſes productions. On y trouve des Mines de toute ſorte, on voit dans la ſuite de cette Hiſtoire que les Mines d'or y étoient fort abondantes. Ce païs étoit fort peuplé à l'arrivée des Eſpagnols; quelques Auteurs ont prétendu qu'on y trouva trois millions d'ames, mais l'Hiſtorien eſt perſuadé qu'il y en avoit moins, & qu'on en a groſſi le nombre pour rendre plus odieux ceux qui les ont fait perir. Ces peuples étoient les plus ſimples, les plus doux,

doux, les plus humains du monde, sans ambition & presque sans passions; des enfans, plutôt que des hommes. Leur origine est fort incertaine; il y a apparence que la terre ferme a eu des habitans avant les Isles, & que ce sont eux qui les ont peuplées, mais il ne paroit pas possible de savoir de quel côté ils sont venus. Il n'est pas non plus aisé de dire pourquoi dans les grandes Antilles les habitans étoient si doux & si peu aguerris, & ceux des petites, si feroces, si belliqueux, si inhumains. Les premiers avoient pour voisins au Sud les Cannibales, & au Nord les Floridiens, qui étoient également Anthropophages. On ne sauroit douter qu'ils ne soient descendus des uns ou des autres, ou peut-être même de ces deux peuples; mais il est difficile d'expliquer d'où vient cette difference de mœurs & de caracteres dans les uns & dans les autres, & d'une partie de ces Insulaires aux peuples, d'où ils tirent leur origine. On peut voir dans le livre même tout ce qui regarde les habitans de St. Domingue, leur figure, leur caractere, leurs traditions, leurs danses, leurs chansons, leurs usages, leur Religion, leur Gouvernement, leurs Divinitez & leur maniere de s'ennyvrer de la fumée de Tabac qui croissoit naturellement dans l'Isle Espagnole. Les Insulaires nommoient cette plante *Cohiba*, & appelloient *Tabaco* l'instrument, dont ils se servoient pour fumer. On croit que c'est là la veritable origine du mot *Tabac*, que c'est une erreur populaire, que de

l'attribuer à l'Isle de Tabago. Le P. Labat le fait venir de la Ville de Tabasco dans la nouvelle Espagne, sans donner aucune preuve d'un sentiment aussi peu fondé. Les Espagnols disent, *Hazer un Tabaco*, pour signifier le divertissement qu'on prend à fumer & à danser à la maniere des Ameriquains & il paroit que c'est de là qu'est venu le terme de *Tabagie*. Les Hollandois apprirent des Espagnols à donner à cette plante le nom de Tabac; les François se sont accoutumez à ce terme, qu'on a préferé à ceux de *Petun*, d'*Herbe à la Reine*, & de *Nicotiane* qu'on lui avoit donné.

Pour ce qui est des mœurs des Sauvages de St. Domingue, Oviedo & d'autres Ecrivains Espagnols en ont fait une peinture affreuse, pour diminuer l'indignation du public & de la posterité contre leurs peres & leurs compatriotes. D'autres Historiens au contraire les font envisager comme des hommes sans vices & sans passions, & exagerent tout ce qui peut rendre odieux les Auteurs des cruautez exercées contre des peuples, qu'on a mieux aimé exterminer, que de les amener au culte du vrai Dieu. Notre Historien croit devoir prendre le milieu entre ces deux extrêmitez. Le cri général charge trop la Nation Castillane, pour la vouloir absoudre de toutes les cruautez qu'on lui a reprochées: l'Auteur croit que si les Insulaires étoient exempts du crime odieux qu'on leur a attribué, ils ne gardoient pas beaucoup de mesures en d'autres sortes d'impuretez. La plu-

Digitized by Google

plupart étoient attaquez de cette infame & cruelle maladie, dont la communication a fait à l'ancien Monde, & sur tout à l'Espagne, un tort que toutes les richesses du nouveau ne sauroient compenser. Les Castillans en furent d'abord empestez, plusieurs d'entr'eux ne raporterent de leur Voyage que ce mal honteux, qu'ils donnerent ensuite aux femmes Napolitaines. Celles-ci le porterent au Camp des François, où il causa de grands ravages; & les Italiens surpris de voir cette peste au milieu de leur païs, s'en prirent à ceux qui en faisoient le plus de bruit, ou qu'ils haïssoient d'avantage, & la nommerent le *Mal François*. Les François ne manquerent pas de le rejetter ou sur les femmes de qui ils l'avoient reçû, ou sur l'air du Païs, & l'appellerent le *Mal de Naples*. Les Espagnols, spectateurs d'un combat auquel ils avoient donné lieu, n'eurent garde de s'y mêler; & de mettre d'accord ces deux nations, en se chargeant de la chose du monde la plus odieuse. Et quoique les Historiens aient fait justice aux parties interessées, les noms qu'elles avoient donné à la nouvelle maladie ont passé dans l'usage ordinaire; en Italie on continue à la nommer le Mal François, & en France à l'appeller le Mal de Naples. L'Historien remarque que si les Espagnols ont trouvé le secret de préserver leur nom de cette infamie, & d'éviter par là une partie de l'odieux de cette peste dont ils ont infecté l'Europe; ils en ont si peu garanti leur sang, sur-tout dans

l'Amerique, qu'il s'y trouve peu de familles de leur nation qui ne s'en reſſente.

L'Iſle *Haiti*, que les Eſpagnols nommerent enſuite l'Iſle Eſpagnole, comprenoit cinq Royaumes conſiderables, outre pluſieurs petits Etats indépendans qui avoient leurs Seigneurs ou Caciques particuliers. Le premier s'appelloit *Magua*, & ſon Roi au tems de la découverte ſe nommoit *Guariouex*. Sa Capitale étoit dans le lieu où a été depuis la *Conception de la Vega*. Le ſecond Royaume étoit celui de *Marien*, & ſon Roi *Goacanaric* faiſoit ſa reſidence au Cap François. Le troiſiéme où regnoit *Caonabo*, Avanturier Caraïbe qui s'étoit rendu le plus puiſſant de l'Iſle portoit le nom de *Maguana*, & renfermoit la Province de Cibao, où étoient les riches mines d'or. Le Royaume de *Xaragua* étoit le quatriéme, & ſon Roi *Behechio* laiſſa ſes Etats à *Anacoana* ſe ſœur, veuve de Caonabo. Le cinquiéme étoit le *Higuey*, dont le Cacique *Cayacoa* étoit le Souverain. Telle étoit la ſituation de l'Iſle, lorſqu'elle vint à la connoiſſance des Eſpagnols. Ce p. 84. fut le fameux Chriſtophle Colomb Italien de nation qui en fit la découverte; on fait ici ſon Hiſtoire, & on ne peut aſſez admirer le courage, la patience & la fermeté que ce grand homme fit paroitre pour vaincre les difficultez qu'on oppoſa à ſes deſſeins.

Après avoir fait ſon Traité avec la Couronne de Caſtille, Colomb partit le 12. de Mai 1492. avec trois petits navires & cent vingt hommes en tout, tant Mariniers que Vo-

Digitized by Google

Volontaires. Sa navigation fut longue & dangereuſe par la mutinerie des Equipages, qui furent ſur le point de le jetter dans la mer, & il découvrit la terre le 12. d'Octobre. Il aborda à l'Iſle *Guanahani*, qu'il nomma *San-Salvador*, dont il prit poſſeſſion au nom de la Couronne de Caſtille, & il fut reconnu Amiral & Vice-Roi par les Eſpagnols. Leur arrivée cauſa une extrême ſurpriſe aux Sauvages, qui s'aſſemblerent en grand nombre pour examiner la figure de ces nouveaux venus, qu'ils regarderent comme des hommes d'une eſpece particuliere. On n'eut pas de peine à les apprivoiſer par quelques petits preſens, & on apprit d'eux qu'en allant vers le Sud on trouveroit une terre abondante en or dont ils avoient de petites plaques qui leur pendoient des narines. L'Amiral ſe rembarqua auſſi-tôt avec ſon monde, & après avoir découvert l'Iſle de la *Conception*, la *Fernandine*, l'*Iſabelle*, & *Cuba*, où il radouba ſon Vaiſſeau, il arriva à l'Iſle *Hayti* le 6. de Decembre & prit terre à un Cap où il trouva un Port auquel il donna le nom de *St. Nicolas*. De là tournant à l'Eſt il continua la découverte de l'Iſle, pour s'approcher des mines de Cibao, que les Sauvages lui indiquerent, il entra dans un Port qu'il nomma *Valparayſo*, & qu'on appelle aujourd'hui le Port de *Paix*. Là il fut viſité par un Cacique, qui s'en retourna avec ſa ſuite charmé des liberalitez qu'on lui fit. Cependant l'Amiral continuant le tour de l'Iſle arriva à l'endroit qu'on nomme aujour-

jourd'hui l'*Acul*, où il y eut un concours extraordinaire d'habitans, qui s'en retournerent fort contens des bonnes manieres des Etrangers. Goacanaric, Roi de Marien, qui demeuroit au Cap François envoya saluer l'Amiral, & lui offrit tout ce qui dépendoit de lui. Colomb mit à la voile le 24. pour l'aller voir, & ce fut alors que son Vaisseau se brisa sur un écueil par la faute du Pilote, à l'entrée d'un Port qui fut nommé *Puerto-Real*; & on sauva l'équipage sur le second Vaisseau qui restoit, le troisiéme ayant quitté l'Amiral dès le 21. d'Octobre, sans qu'il en eût aucune nouvelle. Goacanaric averti du malheur de Colomb accourut à son secours avec ses sujets, qui rendirent en cette occasion de grands services aux Espagnols pour retirer les effets du navire, & leur donna une maison pour les y transporter.

Quelques jours après le Cacique alla trouver l'Amiral à son bord, lui présenta de l'or, & lui offrit d'en faire venir de Cibao, autant qu'il voudroit. Ses sujets à son exemple, s'empresserent de porter aux Castillans tout l'or qu'ils avoient, & en recevoient des bagatelles en échange. Colomb charmé de ces commencemens, mit tout en usage pour gagner l'amitié de Goacanaric & il y réussit. Il en obtint la permission d'élever un Fort à Puerto-Real, où il laissa 38. hommes avec quelques pieces de Canon, les provisions nécessaires & ce que lui restoit de marchandises; recommandant à ses gens de se conduire

duire avec ſageſſe & de traiter avec amitié les Inſulaires.

Après avoir mis ordre à cet établiſſement, l'Amiral prit congé de Goacanaric & partit pour retourner en Europe, emportant une aſſez grande quantité d'or, pour faire concevoir de grandes eſperances à la Cour d'Eſpagne. Il prit la route de l'Eſt & découvrit toute la côte du Nord. Il fut rejoint bientôt après par le Vaiſſeau qui l'avoit quitté, & ſe contenta des mauvaiſes excuſes que le Capitaine lui fit pour ſe juſtifier. Après diverſes avantures & avoir eſſuyé pluſieurs tempêtes il arriva le 15. de Mars 1493. au Port de Palos, dont il étoit ſorti l'année précedente. Son retour cauſa une joye univerſelle, & les peuples ne ſavoient comment reconnoître les grands ſervices qu'il venoit de rendre à l'Eſpagne. Le Roi Ferdinand & la Reine Iſabelle, qu'il alla joindre à Barcelonne pour leur rendre compte de ſon Voyage, le reçurent en triomphe & le comblerent d'honneurs. Tous les Grands ſuivirent l'exemple du Souverain, & jamais homme n'eut peut-être des momens plus flatteurs, ni un jour plus glorieux, ſurtout s'il raprochoit ſa ſituation préſente de celle où il s'étoit vû peu de mois auparavant.

Les Rois Catholiques donnerent avis au Pape Alexandre VI. de la découverte du Nouveau Monde, & lui en demanderent le Domaine. Ce n'étoit pourtant, dit l'Auteur, qu'une cérémonie de bienſéance, Ferdinand & Iſabelle étoient bien perſuadez, qu'ils n'a-

n'avoient pas besoin de la permission du St. Pere, pour posseder légitimement les nouvelles acquisitions; & suivant l'Historien Herrera, des personnes éminentes en savoir l'avoient ainsi décidé. Ce fut alors que ce Pontife fit tracer cette Ligne de Démarcation, qui partageoit entre les Couronnes de Castille & de Portugal tous les Païs découverts, & ceux qu'on découvriroit dans la suite.

Les Privileges accordez à l'Amiral ayant été confirmez, & la flotte destinée pour les Indes étant prête, il partit avec toute sorte de munitions de guerre & de bouche, tout ce qui étoit nécessaire pour établir des Colonies, & plus de 1500. Volontaires, la plupart gentils-hommes, s'embarquerent sur les 17. Vaisseaux dont la flotte étoit composée, dans l'esperance de faire une prompte fortune. Colomb sortit de la Baye de Cadix le 25. de Septembre, & arriva le 5. d'Octobre aux Canaries, où il achetta des veaux, des moutons, des pourceaux & de toutes sortes de volailles, pour les faire multiplier dans l'Isle Espagnole. Il se fournit aussi de divers plans d'arbres & de graines de toute sorte; & après avoir découvert plusieurs des petites Antilles, comme la *Dominique*, *Marigalante*, la *Guadaloupe*, *Montserrat*, *Antigoa*, il aborda à l'Isle *Puerto-Rico*, ou *Porteric*, & enfin il arriva le 27. de Novembre à Puerto-Real, où il trouva sa Colonie ruinée & tous ses gens morts. Goacanaric informé de son arrivée le fit assurer par son frere, que

que ceux qu'il avoit laissez s'étant abandonnez à toute sorte d'excès & de violences contre les habitans ses sujets & contre les peuples voisins, sur tout contre les sujets du Cacique Caonabo, ils avoient tous été massacrez, sans qu'il eût été en son pouvoir de les garantir de ce malheur.

On soupçonna le Roi de Marien du meurtre des Castillans, quoique les Historiens bien instruits assurent qu'il fut toujours tellement attaché aux Espagnols, qu'il n'est pas possible de douter de sa sincerité & de son innocence. L'Amiral examina cette affaire, & ne trouva rien qui pût charger le Prince Indien. Cependant ce Cacique après tous les services qu'il rendit aux Espagnols, éprouva dans la suite leur ingratitude. L'Amiral l'alla voir pour cultiver son amitié, & en reçut de grands presens sur tout en or. Son Païs ne lui paroissant pas assez bon pour y faire un établissement solide, & voulant s'aprocher des mines de Cibao, il partit avec toute sa flotte & entra dans la riviere de Monte Cristo. Ayant debarqué il batit une Ville qu'il nomma Isabelle dont son frere D. Diegue fut Gouverneur. Il fit visiter les mines de Cibao par un de ses Officiers, qui en effet les trouva fort abondantes en or, il renvoya sa flotte dont il ne retint que cinq bâtimens. Cependant sa Colonie commençant à souffrir faute de vivres, quelques habitans complotterent de se saisir d'un ou deux des bâtimens qui restoient & de s'en retourner en Espagne. Cette conspiration fut découcou-

couverte, le Chef fut envoyé prisonnier en Espagne, & ses principaux complices furent pendus. Cette conduite étoit sage, mais ce n'est pas toujours la sagesse qui regle le succès des évenemens. Un acte de justice, en apparence si necessaire, aliena la multitude sans retour, & eut des suites funestes pour Colomb & pour toute sa famille.

Après le départ de la Flotte l'Amiral alla avec une grande suite reconnoître les mines de Cibao, il y mena des soldats & des Ouvriers, & il y éleva un Fort qu'il appella *S. Thomas*, où il laissa D. Pedro Margarit avec une Garnison. A son retour il trouva la Ville d'Isabelle dans un triste état, les vivres étoient sur le point d'y manquer, les maladies y regnoient, tout le monde murmuroit, & personne ne se donnoit les soins nécessaires pour y remedier. L'Amiral se vit obligé de retrancher à chacun une partie des vivres, pour ne pas s'en trouver absolument dépourvû ; & comme il n'avoit pas épargné le P. Boyl Benedictin, Chef des Missionnaires, ce Moine ne se contenta pas d'en faire des plaintes & de soutenir les mécontens, il en vint plusieurs fois jusqu'à mettre l'Eglise en interdit ; Colomb le faisoit bientôt cesser, en retranchant absolument la Ration au Benedictin, mais cette brouillerie eut des suites fâcheuses.

Il n'eut pas plutôt rétabli l'ordre dans Isabelle, qu'il se mit en mer pour faire de nouvelles découvertes ; il fit le tour de Cuba,

ba, découvrit la Jamaïque, mais une maladie dangereuse l'obligea de s'en retourner. A son arrivée à Isabelle il eut la joye d'y trouver son frere D. Barthelemi, venu d'Espagne avec trois navires chargez de provisions; & comme ce frere étoit habile, sage & plein de courage, Colomb le fit *Adelantade*, ou Lieutenant Général dans toutes les Indes.

Cependant les vivres arrivez d'Espagne étant consumez, la famine redevint bientôt extrême, & produisit beaucoup de desordres. Les gens de guerre sous la conduite de D. Pedro Margarit, firent des courses dans l'Isle, forcerent les habitans à leur fournir des vivres, & commirent par tout de grandes violences, malgré les deffenses de l'Amiral & les remontrances que Dom Diegue fit faire par le Conseil à cet Officier. Les Indiens poussez à bout se réunirent pour exterminer des gens de qui ils avoient tout à craindre. Tous les Caciques à la reserve du Roi de Marien, se liguerent; & firent perir tous les Castillans qui tomberent entre leurs mains. Margarit après avoir perdu beaucoup de monde, & pressé par le mal de Naples, dont quelque Indienne lui avoit fait present, resolut de repasser en Espagne pour y porter des plaintes contre les Colombs dont il craignoit le juste ressentiment. Plusieurs mécontens se joignirent à lui, sur tout le Moine Boyl, qui termina là son Apostolat, & ils se rendirent à la Cour d'Espagne où ils n'oublierent rien pour perdre les trois freres.

p. 168. Pour remedier aux troubles de l'Isle, l'Amiral n'ayant pas assez de troupes pour se mettre en Campagne, employa la ruse pour surprendre Caonabo Roi de Maguana, le plus dangereux de tous les Caciques. Le Capitaine Ojeda executa cette entreprise par un stratagême fort singulier, qu'on peut voir dans le livre même. Le fier Cacique fut mené à l'Amiral, & soutint sa disgrace avec une hauteur & une fermeté d'ame que rien ne pût abattre. Colomb voulant se débarrasser d'un homme aussi redoutable, & n'osant le faire mourir, l'envoya prisonnier en Espagne, mais le navire ayant fait naufrage, le Cacique y périt avec tout l'équipage.

L'Amiral fortifié par un secours qu'il reçût d'Espagne, marcha contre les Indiens que la prise de Caonabo avoit soulevez, & il fut joint par Goacanaric qui lui amena ses troupes. Manicatex frere de Caonabo se mit à la tête de cent mille hommes. L'Amiral attaqua les Barbares, & après en avoir tué un grand nombre, & fait beaucoup de prisonniers, il dissipa cette nombreuse armée. Les Castillans après leur victoire parcoururent toute l'Isle en conquerans, on plutôt en furieux, & la remplirent d'horreur & d'effroi. La plupart des Caciques furent contraints de se soumettre, & au lieu de les obliger à cultiver les terres afin de prevenir la famine qui avoit été si funeste à la Colonie, on leur imposa de grands tributs en or, que la plupart étoient hors d'état de fournir.

Goa-

Digitized by Google

Goacanaric ne fut pas plus ménagé que les autres ; se voyant chargé de la haine de sa nation & maltraité par les Espagnols, il fut contraint de se retirer dans les montagnes, où il mourut misérablement. Les autres Indiens reduits au desespoir, abandonnerent leurs terres, & il en perit du moins la troisiéme partie ; mais les Espagnols par leur mauvaise conduite & leur paresse, se virent reduits aux plus grandes extrêmitez de la faim & de la misere.

Pendant que l'Amiral soumettoit à la Couronne de Castille les divers Souverains de l'Isle Espagnole, le P. Boyl & D. Margarit travailloient à le perdre lui & ses freres à la Cour d'Espagne. Le Roi & la Reine envoyerent un Commissaire nommé Aguado pour les informer de la verité. L'arrivée de ce Commissaire dont la conduite fut des plus violentes, reveilla la haine des mécontens, qui saisirent avec joye cette occasion de perdre les Colombs. L'Amiral se conduisit avec beaucoup de sagesse & de moderation, fit rendre par tout des grands honneurs au Commissaire, & partit lui-même pour l'Espagne, après avoir découvert les riches mines de S. Christophle, d'où l'on tira dans la suite des sommes immenses. Il fut reçû à la Cour comme ses services le méritoient, & sa présence dissipa l'orage qui le menaçoit. Ce grand homme proposa de nouvelles découvertes, on fit des reglemens pour les Colonies des Indes, & on lui accorda un armement.

Cependant Dom Barthelemy Colomb fonda la Ville de San-Domingo à l'embouchure du fleuve Ozama dans un païs abondant, & la plupart des habitans d'Iſabelle, qu'on vouloit abandonner, s'y tranſporterent. On y fit une bonne forteresſe, & pendant qu'on y travailloit D Barthelemy alla viſiter Behechio Roi de Xaragua, le ſeul qui n'étoit pas ſoumis au tribut. Il marcha en bon ordre à la tête de 300. hommes pendant 70. lieües qu'on comptoit de San-Domingo à Xaragua. Behechio ſe diſpoſoit à lui diſputer le paſſage de la Neyva, mais le Général l'ayant aſſuré qu'il venoit comme ami, il fut bien reçû avec ſa troupe & le Cacique ſe ſoumit au tribut. L'Adelantade diſſipa enſuite une revolte dangereuſe de Guarionex qui vouloit ſecouer le joug, & il acquit beaucoup de gloire en l'abſence de ſon frere. Mais ſa ſeverité dans le Gouvernement irrita les Eſpagnols, qui ne ceſſerent de perſecuter les Colombs, de les rendre odieux à la nation, & de les traverſer dans toutes leurs entrepriſes. Sur quoi l'Hiſtorien remarque, qu'il importe de ne vouloir le bien, qu'autant, & de la maniere qu'il ſe peut faire; & de ſe ſouvenir que quand l'autorité ſe trouve dans une perſonne, qui n'eſt pas agréable, comme dans un étranger, ou dans un homme nouveau, on ne peut trop s'étudier à en diminuer le poids, & à en adoucir la rigueur. La ſuite de cette Hiſtoire prouve la verité & la juſteſſe de ces reflexions.

L'an-

L'année 1497. ne fut pas auſſi heureuſe *l. 3.* pour D. Barthelemy Colomb. Fr. Roldan Ximenès que l'Amiral avoit établi Alcaïde Major, ou Juge Superieur de l'Iſle, ſe revolta, & penſa cauſer la ruine de la Colonie. Roldan, le plus hardi, & le plus ambitieux de tous les hommes, reſolut de ſe ſaiſir du Gouvernement. & aiant fomenté la desobeiſſance des Indiens, il prit les armes & fit pluſieurs entrepriſes hardies. D. Barthelemy tacha inutilement de ramener Roldan par la douceur; celui-ci ne voulut écouter aucune propoſition, & en attendant qu'il pût groſſir ſes troupes il ſe retira chez le Cacique Manicatex, & engagea pluſieurs autres Princes dans ſa rebellion. L'année ſuivante Guarionex, que ſes ſujets preſſoient de profiter de la diviſion des Eſpagnols, aima mieux ſe retirer vers le Cap Cabron chez Mayobanex, Souverain des Ciguagos. Cette retraite qui privoit les Caſtillans du tribut, fut regardée comme un crime digne de châtiment. Le Général ayant aſſemblé des troupes ſomma Mayobanex de lui livrer le Cacique fugitif. Le fier Indien répondit qu'il periroit plutôt que de trahir ſon Ami & d'abandonner un Prince malheureux; que Guarionex étoit un homme d'honneur, qui n'avoit jamais fait de tort à perſonne; au lieu que les Eſpagnols étoient des voleurs & des aſſaſſins, qui uſoient des moyens les plus indignes pour envahir le bien d'autrui. Une réponſe auſſi généreuſe fut ſuivie du combat, les Indiens furent diſſipez, Mayobanex

fut pris & pendu pour servir d'exemple, quoique ses sujets pour lui sauver la vie eussent livré l'infortuné Guarionex.

Les choses étoient dans cet état lorsque l'Amiral Colomb arriva dans le Port de San-Domingo. Divers incidens, & sur tout la mauvaise volonté des Ministres d'Espagne avoient retardé son départ. Il sortit enfin avec six Vaisseaux de San-Lucar le 30. de Mai 1498. Lorsqu'il fut à l'Isle de Fer il envoya trois de ses navires en droiture à l'Isle Espagnole; & avec les trois autres il fit un grand detour, resolu de faire de nouvelles decouvertes. Les plus considerables furent l'Isle de la Trinité, le Continent de l'Amerique, l'Isle Marguerite, & l'Isle Cubagua où l'on péchoit une grande quantité de perles. Enfin après avoir essuïé bien de dangers il se rendit le 22. d'Août à San-Domingo. Ses premiers soins furent de mettre fin aux troubles & aux divisions, & ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'il réussit à ramener Roldan à son devoir, en pardonnant le passé & oubliant toutes les injures qu'il en avoit reçuës, persuadé que la Cour d'Espagne le vangeroit de l'insolence des coupables. On ne peut assez admirer la sagesse & la modération de ce grand homme dans ses négociations avec les rebelles; sa conduite montra bien l'injustice de ses ennemis, qui l'accusoient de prendre toujours plus volontiers la voye de la severité que celle de la douceur. Il rendit compte à leurs Majestez de tout ce qui s'étoit passé dans

Digitized by Google

dans l'Isle, des découvertes importantes de la Terre-Ferme & de l'Isle des Perles, & proposa les moyens d'en tirer avantage. Les mécontens écrivirent de leur côté & trouverent dans les ennemis des Colombs de puissans protecteurs. L'Evêque de Badajoz, fort accredité auprès de la Reine, fut celui qui porta les plus rudes coups à l'Amiral. Ce Ministre ayant communiqué les Memoires du dernier voyage de Colomb à Alphonse de Ojeda qui s'étoit joint à ses ennemis, celui-ci forma le dessein de profiter des découvertes de l'Amiral. Ayant trouvé des fonds à Seville pour un armement, il s'associa avec Jean de la Cosa, fameux Pilote, & Americ Vespuce, riche Marchand Florentin. C'est ce même Americ Vespuce, qui à son retour en Europe, publia une Relation de son voyage, dont il ne fait aucune difficulté de s'attribuer tout l'honneur; il eut même la hardiesse d'y avancer, qu'il avoit le premier de tous découvert le Continent du Nouveau Monde, & il en fut si bien cru sur sa parole, quoique démentie par la notorieté publique, que son nom est devenu celui de cette grande partie de la Terre. " Exemple mémorable, dit „ l'Auteur, & trop souvent renouvellé, du „ peu de fondement de ce qu'on appelle grand „ Nom, & qui fait voir d'une maniere sen„ sible que la hardiesse & l'impudence em„ portent souvent la récompense dûe au „ mérite, & que l'ignorance & l'injustice pré-

„ ſident à la plûpart des jugemens des hom-
„ mes. “
P. 243. On peut voir dans le livre même le ſuccès de ce voyage. Colomb ne fut pas inſenſible à une entrepriſe auſſi injuſte contre ſes Droits & contre ſa gloire, mais ſes plaintes ne furent pas écoutées. On publia de nouvelles calomnies contre ce grand homme, & la Reine perſuadée par ſes ennemis lui ôta enfin la Vice-Royauté. Le Commandeur François de Bovadilla fut envoyé dans les Indes en qualité de Gouverneur Général; & à ſon arrivée à San-Domingo il ſe ſaiſit de la Citadelle, de Dom Diegue Colomb, & de tout ce qui appartenoit à l'Amiral. Celui-ci, qui étoit à Xaragua, apprit ces triſtes nouvelles, & ſe mit en état de deffendre par les armes une autorité qu'il tenoit de la Cour. Mais lorſqu'il eut lû les ordres précis de leurs Majeſtez Catholiques, il ſe ſoumit de bonne grace & alla reconnoitre Bovadilla, qui ſans aucune formalité de juſtice le fit charger de fers.

C'eſt dans les grands revers, dit l'Hiſtorien, qu'on connoit les grands hommes: Colomb ſouffrit ſa diſgrace & toutes les indignitez dont elle fut accompagnée, avec une fermeté d'ame, qui lui fit bien autant d'honneur, que ce qui lui avoit mérité la grande élevation, d'où il ſe voyoit tombé dans la plus profonde humiliation. L'Adélantade ſon frere étoit capable de tout entreprendre pour le délivrer des mains de Bovadilla; l'Amiral lui écrivit & le conjura de venir le joindre dans

dans sa prison, l'assurant que leur innocence seroit enfin reconnue. C'étoit beaucoup demander à un brave homme, & du caractere de D. Barthélemi; il défera néanmoins à l'avis de son frere, il vint à San-Domingo, où il fut arrêté & enchaîné par ordre de Bovadilla. On ne peut rien voir de plus odieux que la conduite de ce nouveau Gouverneur, qui mit le comble à son iniquité; car tandis qu'il traitoit avec tant d'indignité des personnes de ce rang, il combloit de faveurs des scelerats, & une bande de brigands & de séditieux, qui à son arrivée étoient sur le point d'expier leurs crimes par le dernier supplice. Il voulut faire le procès aux trois freres prisonniers, quoiqu'il n'eût aucun ordre là-dessus; mais l'Amiral répondit avec tant de force & de sagesse aux chefs d'accusation, que Bovadilla prit le parti d'envoyer les Prisonniers en Espagne. Le Capitaine Vallejo, qui fut chargé de les y conduire, les traita avec tout le respect & la politesse qu'ils méritoient; il voulut leur ôter les fers, mais l'Amiral s'y opposa, & protesta qu'il ne les quitteroit point, que par l'ordre du Roi & de la Reine, & il ordonna même dans la suite par son testament, qu'après sa mort on les mît avec lui dans son cercueil, pour conserver jusques dans le tombeau ce gage de la reconnoissance, dont le monde paye les services qu'on lui rend.

A l'arrivée des prisonniers à Cadix, le peuple donna des marques éclatantes de son indignation contre leurs ennemis. Ferdinand

& Iſabelle inſtruits de la ſituation des Colombs, les firent mettre en liberté, & furent extrêmement offenſez qu'on eût ainſi abuſé de leur nom & de leur autorité, pour commettre des violences qui les deshonoroient. Les trois freres furent reçus à la Cour avec toute ſorte d'honneurs, & on annulla ſans autre examen tout ce qui avoit été fait contre eux. L'Amiral ſe juſtifia auprès de la Reine, mais elle ne jugea pas à propos de le rétablir dans ſon Gouvernement, dans la crainte que ſa préſence n'y cauſât de nouveaux troubles.

Rien ne juſtifia d'avantage l'Amiral Colomb que la conduite de Bovadilla, qui ſe fit déteſter des gens de bien. Malgré les ordres de la Reine, qui vouloit qu'on traitât avec douceur les Inſulaires, il les rendit tous Eſclaves, & permit aux Eſpagnols de les faire travailler aux Mines, dont on tira en peu de tems une prodigieuſe quantité d'or. Il en couta la vie à un ſi grand nombre d'Indiens, qu'en peu d'années l'Iſle Eſpagnole parut deſerte. Il eſt aiſé de juger, dit l'Hiſtorien, avec quelle inhumanité la paſſion d'amaſſer de l'or faiſoit traiter ces infortunez, par les traitemens barbares auxquels les a expoſez la ſeule cruauté, & dont on ne ſauroit lire ſans horreur le recit qu'en ont fait des Eſpagnols même qui en ont été les témoins oculaires.

Les excès de Bovadilla obligerent la Cour d'Eſpagne à le revoquer. On lui donna pour ſucceſſeur Dom Nicolas Ovando, Comman-

Digitized by Google

mandeur de Larez, dont on estimoit la douceur, la probité & le desintéressement. "Le „ Nouveau Monde eût été heureux d'être „ gouverné par un homme de ce caractere, „ s'il l'eût soutenu jusqu'au bout. Mais „ il sembloit que l'emploi dont on le revê„ tit, fût contagieux, & transformât d'a„ bord les hommes les plus doux & les plus „ modérez en tyrans, suscitez pour la des„ truction des malheureux Indiens." On lui donna des Instructions sages, qui furent très-mal suivies, & dans l'exercice de sa Charge il n'eût égard ni au bien de la Religion, ni à la bonté & à la justice qu'on attendoit de sa part. D'abord il déclara les Indiens libres, suivant les ordres de la Reine, mais ensuite il les força de travailler aux Mines, & les sacrifia à l'avarice des Castillans. Sans entrer dans le détail de tout ce qui se passa pendant le Gouvernement d'Ovando, nous nous contenterons de raporter le massacre qu'il fit à Xaragua, par lequel il depeupla cette grande Province, action qui doit faire detester à jamais sa mémoire.

Anacoana, Reine de Xaragua, se voyant exposée aux insultes des Castillans, avoit été obligée de reprimer leur insolence, quoiqu'elle se fût toujours declarée en faveur de la nation Espagnole. Les mécontens resolurent de la perdre & avertirent Ovando de se défier de cette Princesse. Ce Gouverneur, sous prétexte de recevoir le tribut, alla la visiter à la tête de 300. hommes de pied & de 70. Chevaux, & il fut reçû avec tous les honneurs

&

Digitized by Google

& toutes les marques d'amitié qu'il pouvoit ſouhaitter. Lui & ſes gens furent magnifiquement traitez pendant pluſieurs jours ; mais rien ne fut capable de détourner Ovando du barbare projet qu'il avoit formé. Suivant les maximes de cette déteſtable politique, qui devint dans la ſuite comme une regle générale de conduite pour les Eſpagnols dans le Nouveau Monde, il reſolut de ne pas manquer l'occaſion d'abattre tout d'un coup les derniers Chefs d'un peuple, qui lui paroiſſoit encore trop puiſſant. Ovando offrit à la Reine de lui donner une Fête à la maniere d'Eſpagne, en lui inſinuant qu'elle devoit y paroître avec toute ſa Nobleſſe. Elle aſſembla au jour marqué tous les Grands de ſon Etat au nombre de 300. Caciques, & un peuple infini accourut dans la place qui étoit devant le Palais, dont le toit étoit ſoutenu d'un grand nombre de piliers. Les Eſpagnols parurent enfin en ordre de bataille. L'infanterie occupa toutes les avenuës de la place, & la Cavalerie inveſtit la maiſon de la Reine. Ovando aiant donné le ſignal, les Fantaſſins firent main baſſe ſur la multitude qui rempliſſoit la place, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe ; on ne vit jamais une plus horrible boucherie. Dans le même tems on ſaiſit les 300. Caciques, qui furent attachez aux Pilliers & brûlez avec la maiſon. La Reine liée & garrotée fut conduite à San-Domingo où elle fut penduë. On pourſuivit avec fureur, ſoit dans les Iſles, ſoit dans les montagnes tous ceux qui avoient

avoient échappé au massacre, & dont la plupart perirent par l'épée des Espagnols.

Ce trait suffit pour faire juger du caractere du cruel Ovando, qui fonda plusieurs Villes & Bourgades dans l'Isle, & rebatit San-Domingo qu'un Ouragan avoit presque entierement détruit, en même tems qu'il fit perir 21. Navires tous chargez d'or qu'on envoyoit en Espagne. Ces richesses étoient le prix de l'iniquité & de la cruauté, & le Ciel voulut sans doute venger par la perte de tant de trésors, le sang de tant de malheureux qu'on avoit sacrifiez pour les amasser. Bovadilla, Roldan & l'infortuné Guarionex furent du nombre de ceux qui furent engloutis par les flots. Ce Cacique avoit été sur le point de se faire batiser; mais le procedé tyrannique des Espagnols, & l'action brutale d'un scelerat, qui enleva son épouse favorite, & en abusa par force, le dégouterent d'une Religion qui avoit de tels Sectateurs, & qu'il s'imagina peut-être autoriser de si grands excès.

Cependant l'Amiral Colomb, quoique dépouillé de son Gouvernement, ne songeoit qu'à rendre de nouveaux services à l'Espagne, en continuant ses découvertes dans l'Amerique. Ses projets étoient goûtez, mais les Ministres n'oublioient rien pour en traverser l'execution, & il étoit sur le point de se retirer, lorsque Ferdinand lui accorda quatre Vaisseaux. Il partit de Cadix le 9. de Mai 1502. avec Dom Barthelemi son frere & Dom Fernand son second fils. Son voyage fut très-long, l'on peut en voir les sucées dans cette Histoi-

Hiſtoire, les importantes découvertes qu'il fit, & les dangers où il fut expoſé. Enfin il revint en Eſpagne à la fin de l'an 1504. & il apprit à Seville la mort de la Reine Iſabelle, ce qui mit le comble à ſon infortune. Il fit d'inutiles efforts pour être retabli dans ſa charge de Vice-Roi, on chercha à l'amuſer par de vaines eſperances, & il mourut à Valladolid le 20. de Mai 1505. à l'âge de 65. ans. Jamais vie ne fut plus mêlée que la ſienne de bonheur & d'adverſitez, d'opprobres & d'applaudiſſemens; de ce que la fortune peut procurer de Grandeurs à un particulier, & de ce qu'elle peut lui faire eſſuyer de revers. Colomb avoit l'ame grande, un genie élevé & vaſte, l'eſprit toujours preſent & fécond en reſſources, un cœur à l'épreuve de tous les contretems, beaucoup de circonſpection & de prudence dans toute ſa conduite. L'Hiſtorien fait un beau portrait de ce Héros, ſans oublier ſes défauts.

T. II. p. 44.

„ Il ne lui manqua, *dit il*, pour être l'Idole des „ Caſtillans, & dans leur eſprit un des plus „ grands Hommes de ſon ſiécle, que d'être „ né parmi eux: il eſt même certain qu'il eût „ fait beaucoup plus en faveur de cette Cou„ ronne, s'il n'eût pas eu le malheur d'y être „ regardé comme étranger.“ Ses freres continuerent à ſervir l'Eſpagne, & ſon fils Dom Diegue qui épouſa la niéce du Duc d'Albe, ſucceda à ſa charge d'Amiral. Il obtint auſſi celle de Gouverneur Général de San-Domingo, mais avec un pouvoir moins étendu que celui de ſon pere, la Charge de Vice-Roi aiant été

été supprimée, & les Espagnols ne cesserent de le persecuter.

Le Gouvernement tyrannique des Espagnols porta souvent les Indiens à la revolte, mais des gens nuds, sans armes & sans aucune connoissance de la guerre étoient facilement domtez par les Castillans, qui n'avoient qu'à se présenter pour dissiper les armées les plus nombreuses. Un Cacique Chrétien nommé Henri arrêta le cours de leurs prosperitez, & se rendit à son tour formidable aux Espagnols. Ce Cacique maltraité & ne pouvant obtenir justice dans les Tribunaux, perdit enfin patience, forma un Parti & se cantonna avec ses Indiens dans les montagnes de Baoruco. Les Espagnols le poursuivirent dans sa retraite, & furent toujours battus lorsqu'ils se hazarderent de l'attaquer. Henri se fit en peu de tems une grande réputation dans l'Isle, & ses belles actions produisirent des mouvemens bien differens dans l'esprit des Indiens, & dans celui des Espagnols. Ceux-ci s'apperçurent avec étonnement qu'ils avoient affaire à des hommes, & ceux-là reconnurent avec plaisir que leurs tyrans n'étoient pas invincibles. Henri grossit bientôt ses troupes, les disciplina & les accoutuma à combattre avec ordre: en un mot ce jeune homme, qui de sa vie n'avoit vû la guerre, dressa son plan aussi bien qu'auroit pû faire le plus experimenté Capitaine, & rendit formidables aux conquerans de sa patrie une poignée de ces mêmes hommes qu'ils avoient presque mis jusques-là au T. II. P. 219. 1519.

rang

rang des brutes. Il se tint sur la défensive, & battit presque toujours les partis qu'on envoya contre lui ; mais il usoit de ses avantages avec une modération qui donnoit un nouveau lustre à ses victoires. Il la fit paroître sur tout dans une occasion, où après avoir défait un gros corps de troupes Espagnoles, il sauva la vie à 71. soldats qui ayant échapé au carnage se cacherent dans une caverne, d'où ils esperoient de gagner la plaine à la faveur de la nuit. Les Indiens les y aiant découverts, environnerent la caverne, en boucherent toutes
p. 224. les issues avec du bois & d'autres matieres combustibles, & se préparoient à y mettre le feu, lorsque Henri survint. Il reprocha à ces furieux leur barbarie, fit déboucher la caverne, laissa les Espagnols en liberté d'aller où ils voulurent, & se contenta de les désarmer. C'étoit souvent l'unique butin qu'il faisoit, & celui qu'il estimoit le plus, & insensiblement ses Indiens se trouverent fournis d'armes Espagnoles, dont ils se servoient avec beaucoup d'adresse.

Le jeune Cacique ne s'endormoit point sur ses succès ; on ne peut assez admirer sa vigilance & ses précautions pour conserver ses avantages & pour maintenir sa petite République. Ses habitations étoient presque inaccessibles, & il sut faire regner l'abondance au milieu de l'affreux desert où il s'étoit retiré, par le bon ordre qu'il établit parmi ses gens. Les mesures qu'il prit pour mettre sa personne en sûreté, n'étoient pas moins justes. Ses Indiens mêmes ne savoient jamais où il se retiroit

Digitized by Google

tiroit, & il ne dormoit jamais deux fois de ſuite dans le même endroit. Il viſitoit lui-même tous les poſtes; il étoit par tout, & l'on ne ſavoit jamais préciſement où il étoit.

La terreur de ſon nom ſe répandit bientôt par tout, les Indiens accouroient de toutes parts pour le joindre, ſa bonne conduite déconcertoit toute la politique Eſpagnole, & il ne ſe trouvoit plus perſonne qui oſât marcher contre lui. On crut qu'il ne demeureroit pas longtems ſur la défenſive, & on s'imagina qu'il porteroit par tout le fer & la déſolation, ce qui faiſoit abandonner les bourgades & les villes mêmes. Dans cette extrêmité on tenta la voye de la négociation, & on envoya vers lui un Religieux Francisquain qui avoit eu ſoin de ſon éducation. Henri le reçût avec reſpect, mais il refuſa d'écouter aucune propoſition de la part des Eſpagnols dont il connoiſſoit la perfidie, & contre leſquels il étoit reſolu de deffendre ſa liberté & ſa vie. Il aſſura le Religieux que quoiqu'il fût en état de vanger le ſang de ſon pere & celui de ſon Ayeul, qui avoient été brûlez vifs à Xaragua, & les maux qu'on lui avoit faits à lui-même, il n'en viendroit à aucune hoſtilité ſans y être contraint; qu'il conſerveroit les ſentimens de Religion que ce pere lui avoit inſpirez, & qu'il ne rendroit jamais le Chriſtianiſme reſponſable des violences, des brigandages, des injuſtices, des impiétez, & des diſſolutions de la plûpart de ceux qui le profeſſoient.

Le Missionnaire n'ayant pu rien obtenir du fier Cacique, la guerre recommença & la Colonie se vit bientôt réduite aux dernieres extrémitez. Il se donna une infinité de combats où les Indiens furent presque toujours victorieux, & qui firent juger à l'Empereur Charles-Quint, qu'il falloit abandonner l'Isle, ou finir une guerre aussi dangereuse. Il écrivit lui-même au Cacique Henri, & lui offrit les conditions les plus avantageuses pour l'engager à poser les armes. Un Général Espagnol fut chargé de lui rendre cette Lettre; & ce ne fut qu'avec des peines & des difficultez infinies qu'il vint à bout de le joindre dans sa retraite. La paix fut bientôt conclue, & Henri eut la liberté de vivre dans l'indépendance avec ses Indiens dans le lieu qu'il choisit pour sa demeure. Cette guerre qui avoit commencé en 1519. ne finit qu'en 1533. d'une maniere glorieuse pour le Cacique, dont les successeurs ont toujours conservé les privileges que son courage & sa bonne conduite forcerent les Espagnols de lui accorder.

Comme l'établissement formé dans l'Isle de S. Domingue a donné lieu à tous les autres que les Espagnols ont fait dans l'Amerique, l'Auteur interrompt souvent l'Histoire de cette Isle, pour parler des autres conquêtes de cette nation, & des avantures de divers Capitaines Espagnols, qui à l'exemple du fameux Colomb tenterent de nouvelles découvertes, ou profiterent de celles que cet Amiral avoit déja faites. On verra dans le

le Livre même l'histoire de tous ces chefs, leurs excès & leurs cruautez à l'égard des Indiens, & les châtimens dont leurs crimes furent souvent punis.

Les richesses que les Espagnols trouverent dans le continent de l'Amerique firent négliger les grandes Antilles dont ils avoient pris possession. Les François & les Anglois en profiterent, en s'emparant d'abord de S. Christophle & de l'Isle de la Tortue; les Espagnols les en chasserent plusieurs fois & ces nations se livrerent de sanglans combats. L'Auteur fait l'Histoire des fameux Boucaniers qui s'établirent dans l'Isle Espagnole, & des Flibustiers qui firent trembler les Conquerans du Nouveau Monde; les Castillans exercerent des cruautez inouïes contre ces Aventuriers, qu'ils vouloient exterminer, mais ils éprouverent combien il est dangereux de pousser à bout des gens de cœur. Les Flibustiers allerent les attaquer jusques sur les côtes du continent de l'Amerique, saccagerent plusieurs de leurs villes, & leur firent par tout une rude guerre. Le détail que fait l'Historien de leurs victoires est très-curieux, & nous y renvoyons le Lecteur. Il trouvera aussi dans ce livre l'Histoire du M. Ducasse, nommé Gouverneur de la Colonie Françoise de S. Domingue en 1691. & les exploits de ce brave Officier contre les Espagnols & les Anglois. L'expedition de Cartagene où Mr. Ducasse servit à la tête des Flibustiers sous les ordres de Mr. de Pointis en 1697. est un des évenemens les plus interes-

ſans de cette Hiſtoire. Cette entrepriſe, qui a fait tant de bruit dans le monde, eſt décrite avec ſoin & mérite d'être luë. Nous nous contenterons de raporter ici le portrait que l'Hiſtorien fait de ces deux Chefs, à qui le public avoit déja rendu juſtice.

„ Le Baron de Pointis avoit toute la valeur, „ l'experience, & l'habileté néceſſaire pour „ ſe diſtinguer à la guerre comme il a tou„ jours fait. Il avoit de la fermeté, du „ commandement, des vûës, du ſang-froid, „ & des reſſources. Il étoit capable de for„ mer un grand deſſein, & de ne rien épar„ gner pour le faire réuſſir. Mais, s'il „ eſt permis de juger de lui par ce qu'il „ parut dans toute la ſuite de l'action „ la plus marquée de ſa vie, il avoit l'eſprit „ un peu vain, & l'idée qu'il s'étoit formée „ de ſon mérite, l'empêchoit quelquefois „ de reconnoître celui des autres; il n'avoit „ jamais paſſé pour être intereſſé juſqu'à „ l'Expedition, dont nous allons faire le re„ cit; cependant il eſt vrai que l'interêt y „ parut ſa paſſion dominante, & qu'elle lui „ fit faire, ou du moins tolerer des actions, „ qui ont deshonoré le nom François dans „ l'Amerique. Tant il eſt vrai que ſouvent „ nous ne ſommes vertueux, que faute d'oc„ caſion d'être criminels, ou qu'il eſt cer„ taines tentations délicates, qui non ſeule„ ment nous découvrent des défauts, dont „ nous nous flations d'être exempts, mais „ qui en font même naître en nous, qui n'y „ étoient pas. Mais rien n'a fait plus de tort

„ au

Digitized by Google

„ au Baron de Pointis, que le contraſte de ſa „ conduite avec celle d'un homme, qui eut bien „ autant de part que lui au ſuccès de ſon Ex- „ pedition, & qu'il ne s'efforca, ce ſemble, „ de denigrer d'une maniere indigne d'un „ homme d'honneur, que parce qu'il l'avoit „ trop maltraité, pour ſouffrir qu'on lui „ rendît juſtice.

„ Je parle du Gouverneur de S. Domin- „ gue. M. Ducaſſe alloit d'abord au bien „ du ſervice & de l'Etat, & s'il ne s'oublioit „ pas, il ne ſongeoit à ſoi, que quand il „ avoit mis en ſûreté l'interêt public, au- „ quel il a même plus d'une fois ſacrifié le „ ſien propre. Il eſt vrai que ſon habileté le „ mettoit toujours au-deſſus des plus fâcheux „ contretems, mais il vouloit que tout le mon- „ de en profitât auſſi bien que lui. Il ne „ pouvoit former que des deſſeins nobles & „ utiles, & il lui eût été impoſſible d'y em- „ ployer des moyens, qui ne fuſſent pas „ proportionnez à des fins ſi relevées. Sa „ valeur alloit de pair avec ſa prudence: „ quelque revers qu'il ait eſſuyé, dans quel- „ que extrêmité qu'il ſe ſoit trouvé, il n'a „ jamais manqué de reſſources, mais il ne „ les a jamais cherchées que dans ſon cou- „ rage & ſa vertu. Ses pertes n'ont pas „ moins contribué à ſa réputation que ſes „ ſuccès, parce qu'il s'en relevoit toujours „ d'une maniere, dont lui ſeul étoit capa- „ ble. Enfin, du caractere dont il étoit, „ s'il eût commandé en chef dans l'Expedi- „ tion, où ſon zéle pour l'Etat, le porta à

„ s'engager comme simple volontaire; il
„ eût pu mettre en oeuvre toutes les bon-
„ nes qualitez de M. de Pointis, & il se fût
„ fait un plaisir de lui en faire honneur, au
„ lieu que M. de Pointis s'efforça inutile-
„ ment d'obscurcir les siennes, & de faire
„ croire qu'elles ne lui avoient été d'aucune
„ utilité. "

Après avoir décrit les troubles arrivez dans l'Isle de S. Domingue en 1722. & 1723. à l'occasion des nouveaux Reglemens que la Compagnie des Indes voulut y introduire, l'Auteur finit son Ouvrage en donnant une notice exacte de l'état des deux Colonies, dont il a fait voir la naissance & les progrès. San-Domingo est la seule ville considerable qui reste aux Espagnols; leur Colonie est à présent fort pauvre, & elle étoit composée en 1717. de 18410. personnes, parmi lesquelles il y en avoit 3705. portant les armes. Les Espagnols ne font presque plus aucun commerce, & ne veulent pas se donner la peine de se procurer leurs besoins par leur industrie & par leur travail. Comme ils ne reçoivent presque plus rien d'Espagne, les François leur fournissent, en échange de leurs bestiaux, de quoi satisfaire aux nécessitez de la vie. Ils mépriſent l'or, contens de mener une vie tranquille & frugale, & se moquent des François qui se donnent de grands mouvemens & abregent leurs jours, pour amasser des richesses dont ils n'auront pas le loisir de jouir en repos. Rien n'aproche de leur ignorance & de leur fierté; ils pratiquent exactement l'exterieur

terieur de la Religion & ſont preſque tous les jours en dévotion, ce qui ne les empêche pas de vivre pour la plupart dans le libertinage & dans la débauche.

La Colonie Françoiſe avoit en 1726. trente mille perſonnes libres, & cent mille Eſclaves Noirs ou Mulates. On pouvoit compter parmi les premiers dix-mille hommes en état de porter les armes, & dans un beſoin il ſeroit aiſé d'armer vingt-mille Negres, ſans que les travaux & les Manufactures en ſouffriſſent conſiderablement. Il ne reſte parmi les Creols François preſqu'aucun veſtige du genie de ces anciens Avanturiers, auſquels le plus grand nombre des Habitans doivent leur naiſſance. Ils ont la taille aſſez belle, l'eſprit aiſé, mais un peu volage & inconſtant, ils ſont francs, prompts, fiers, dédaigneux, préſomptueux, intrepides, & d'ordinaire fort indolens pour les choſes qui regardent la Religion. On loue leur amour pour l'Hoſpitalité, qui s'exerce parmi eux d'une maniere admirable. Un homme peut faire le tour de la Colonie ſans rien dépenſer, il eſt bien reçû partout, & on le prévient ſur tous ſes beſoins. La charité de ces Creols à l'égard des Orphelins n'eſt pas moins digne de loüange: le Public n'en eſt jamais chargé, & s'ils n'ont point de parens, les premiers qui peuvent s'en ſaiſir, les gardent chez eux & les entretiennent avec le même ſoin que s'ils étoient leurs propres enfans. L'Hiſtorien décrit tous les quartiers de l'Iſle que les François occupent, & rend compte de leurs productions.

tions. Dans la seule plaine du Cap on compte plus de 200. moulins à Sucre qui produisent chaque année plus de six millions de revenu, en fixant le prix du Sucre à 13. livres le cent. L'Indigo qu'on en retire peut être estimé trois millions. L'Indigo bâtard, qu'on croyoit autrefois n'être bon à rien, se vend à present aussi bien que l'autre, & s'il est moins beau à l'oeil, il vient en plus grande abondance & dans plusieurs terrains qui refusent l'ancien Indigo.

Les Cacaoyers ayant presque tous peri dans l'Isle en 1715. on a recommencé à en planter dans les montagnes; & s'ils réussissent ces quartiers seront bientôt les plus peuplez de la Colonie. Le seul Tabac produiroit cet effet, si celui de S. Domingue n'étoit pas défendu en France, ce qui fait un tort considerable aux Habitans. Cette conduite surprend avec raison. La France, qui pourroit fournir du Tabac à une partie de l'Europe, en achette elle-même des Etrangers, en défend la culture dans ses Provinces, & prive ses Colonies du profit qu'elles en retiroient. Le Caffé vient très-beau à S. Domingue, & l'arbre qui le produit y croît aussi vîte que s'il étoit naturel au païs; on espere que cette Isle en retirera de grands profits. Le Coton, le Gingembre, la Soie & la Casse ont été autrefois les plus grandes richesses de la Colonie Espagnole; rien n'empêche la Colonie Françoise d'en retirer les mêmes avantages.

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans le reste

Digitized by Google

reste de sa description, qui est des plus curieuses. Il paroit bien instruit de tout ce qui regarde cette Isle, ses réflexions sont judicieuses, & son style attache le Lecteur. Au reste ce livre est très-bien imprimé, & orné de plusieurs figures & Cartes fort proprement gravées.

ARTICLE V.

REMARQUES *sur un Livre rare de* NICOLO FRANÇO.

IL m'est tombé depuis peu entre les mains un Recueil de Poësies Italiennes, que le nom de l'Auteur & la rareté de l'Ouvrage rendent digne d'attention.

Nicolò Franco Auteur de ces Vers, s'est fait un nom dans le 16. siécle par ses talens & par ses avantures. Il étoit né à Benevent dans le Roïaume de Naples ; on ne sauroit nier qu'il ne composât avec une grande facilité, & même, si l'on en croit *Lorenzo Crasso*, & le *Ghilini*, il écrivoit avec élegance & avec beaucoup de délicatesse en Prose & en Vers.

L'Ouvrage qui fait le sujet de cet Article ne dément point l'idée qu'on nous donne du *Franco* par raport à la fecondité de l'imagination, & il sufiroit pour prouver qu'il étoit au moins un grand Versificateur ; car, s'il en est cru sur sa parole, ce Recueil qui contient plus 450: Sonnets ne lui a couté que

deux jours de travail. C'eſt auſſi la raiſon qu'il aporte pour en excuſer les défauts & les negligences.

„ ——— Se non ſon fini ſini
„ Queſti Sonetti . . . . .
„ Non è gran coſa, perche in duo mattini
„ E ſtato ſcritto, quanto leggerai.

Voici le Titre de l'Ouvrage.

Delle Rime di M. Nicolò Franco contrò Pietro Aretino, & de la Priapea del Medeſimo Terza Editione, colla giunta di molti Sonetti nuovi, oltre la vera el ultima correttione, ch'à tutta l'opera ha data l'autore iſteſſo, per non haverne più cura, come colui ch'a già rivolti tutti li ſtudi ad impreſe di Lui più degne - - con Gratia & Privilegio Pasquillico 1548. In 8. pag. 225.

Avant que de paſſer aux Remarques que je dois faire ſur l'Ouvrage même, qu'on me permette d'obſerver que les paroles de ce titre par leſquelles le *Franco* ſemble annoncer, *qu'il va deſormais s'apliquer à des Etudes plus graves & plus ſerieuſes*, juſtifient parfaitement le reproche qu'on fait aux Poëtes. On les accuſe depuis long-tems, d'être aſſez peu ſcrupuleux quand il eſt queſtion de tenir ce qu'ils ont promis; ils ſont, dit-on, ſujets à manquer de garantie. Le bon *Franco* eſt tout à fait dans le cas, s'il eſt vrai que, malgré ce beau plan de Reforme

me qu'il se traçoit dès 1548, Il *se soit avisé étant deja vieux de composer un Commentaire Latin sur les Priapées de Virgile.* Comptez après cela sur les hommes, & sur tout fiez-vous aux Poëtes.

M. de la Monnoye qui nous aprend * ce trait de la vie du *Franco*, ajoute que ce fut sous le Pontificat de Paul IV, qu'il mit au jour ce beau fruit des *Etudes Serieuses* auxquelles il alloit, disoit-il, se consacrer dès l'an 1548. Sur le champ le Pape en fit saisir tous les Exemplaires avec le MS. & le tout fut condanné au feu. L'Auteur auroit peut-être subi la même peine, sans une Protection puissante qui le sauva pour lors. D'ailleurs le Pape vint à mourir, & notre Poëte se croiant hors d'atteinte fit tomber son ressentiment sur la memoire de Paul IV. qu'il se mit à déchirer par les traits de la plus violente Satyre. Il le fit impunément durant le Pontificat de Pie IV. qui voulut ménager le Cardinal Moron, Protecteur du *Franco*; mais le Cardinal étant mort, le S. Pontife Pie V. fit arrêter le Poëte, & le fit pendre comme auteur de Libelles diffamatoires. La Sentence fut executée l'an 1569. *On le prit*, dit * Gui-Patin, *dans son Etude avec la Robe fourée, & de là fut mené au Gibet.*

* Jugements de Baillet, Art. du Franco. Edition de 1722.

*Patiniana Edit. Amsterd. 1702. pag. 47.

On auroit lieu d'être surpris, non que le *Franco* ait été pendu, mais qu'il ne l'ait pas été plutôt, si on ne savoit, que vers le même tems, l'infame Pierre Aretin Italien comme le *Franco*, & du moins aussi fameux que lui par le fiel & par les ordures de sa plume,

Digitized by Google

* A Venise l'an 1556. il y eſt enterré dans l'Egliſe de S. Luc.

plume, mourut * tranquille dans ſon lit, & reçut tous les honneurs de la Sepulture. On ſait aſſez d'ailleurs que de tout tems la médiſance fut une eſpece de ragoût pour la malice humaine. On a donc tort d'être ſurpris que les Palais des Grands ſervent quelquefois d'aſyle à des Ecrivains tels que l'Aretin & le *Franco*. Un auteur vif, railleur, & Satyrique leur ſert à plus d'un uſage. C'eſt, ſi j'oſe le dire, un eſpece de mâtin que ces Mrs. lâchent aux trouſſes de leurs ennemis; c'eſt un flateur à gages toûjours prêt à careſſer ſes maitres & à leur prodiguer l'Encens; Enfin c'eſt un boufon qui les amuſe & les divertit aux dépens de qui il apartient. En faloit-il d'avantage pour procurer des Patrons au *Fleau des Princes*, *Pietro Aretino*, & à ſon Rival, *Nicolò Franco*? Ils en eurent donc, & pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à parcourir leurs Lettres, vous y lirez les noms de tout ce qu'il y avoit alors dans l'Europe de plus grand & de plus reſpectable; des Empereurs, des Rois, des Généraux d'Armées, des Cardinaux, des Evêques, & ſur tout des Savans de toutes les Nations.

Mais je reviens au *Franco*, & à ſon *Recueil* de Poëſies; Et ſans m'arrêter ici à relever Moreri qui a fait des fautes de plus d'une eſpece en parlant de cet Auteur; comme, entre autres, de le faire mourir en 1554. de lui atribuer un grand fond de diſcretion, de l'habileté à cultiver l'amitié des Princes, & à ſe concilier leur eſtime par ſa retenue;

tou-

Digitized by Google

toutes choſes très-éloignées de la verité, & démenties par ce que j'ai raporté de ce Poëte: Sans, dis-je, m'arrêter à Moreri, je trouve que le celebre M. de la Monnoye, ſi exact d'ailleurs, quand il s'agit d'Anecdotes Litteraires, ne l'a point été ſur l'Article du *Franco*. Il a cru, comme je l'ai déja remarqué, que le Commentaire Latin que ce Poëte compoſa ſur les Priapées, fut un des fruits de ſa vieilleſſe; au lieu que le *Franco* lui-même parle de ce Commentaire, comme d'un Ouvrage achevé dès 1541. car voici ce qu'il écrivit cette année là de Turin à ſon Imprimeur Jean Antoine Guidone: " *Tutto che* " *le triſtitie di P. Aretino ſieno infinite, finito* " *che haurete d'imprimerle, ſoggiuntereci la* " *Priapea Volgare; perche i comentari La-* " *tini fatti ſopra quella di Virgilio, s'impri-* " *meranno colle coſe Latine.* "

Ce Commentaire Latin étoit donc en état de paroître dès 1541. Et par conſequent M. de la Monnoye n'a pas dû le regarder comme une production de la vieilleſſe de *Nic. Franco*. Mais peut-être auſſi que ce Commentaire ne vit le jour que ſous le Pontificat de Paul IV. & que juſques alors il avoit été renfermé dans le cabinet du Poëte; Et voila pourquoi M. de la Monnoye n'aiant égard qu'à l'année de l'Impreſſion aura decidé que ce Commentaire Latin fut un des fruits de la plume du *Franco devenu vieux*.

Ce n'eſt là, comme on voit, qu'une conjecture; mais ce qui la rend plauſible, c'eſt

c'est que j'ai tout lieu de croire que M. de la Monnoye n'a eu aucune connoissance de cette 3me. Edition des Poësies du *Franco*, & c'est justement dans cette Edition que le *Franco* annonce son Commentaire Latin sur les Priapées, comme un Ouvrage déja fini en 1541. Au reste ce qui me porte à croire que cette 3. Edition des *Rime* de notre Poëte n'a point été connue de M. de la Monnoye, c'est la maniere dont cet habile homme s'exprime en parlant du demêlé survenu entre l'Aretin & le Franco. " *Nicolò Franco*, dit-il, *ubi* „ *supra, s'étant brouillé avec l'Aretin, fit con-* „ *tre lui un Ouvrage Satyrique divisé en 5* „ *parties, dont la premiere contient 41 Son-* „ *nets, la seconde 39, la troisiéme 52, la qua-* „ *triéme 46, & la cinquiéme 40. En tout 218* „ *Sonnets.*"

Voila tout ce que nous aprend M. de la Monnoye touchant l'ouvrage que le *Franco* fit contre l'Aretin; & j'en conclus qu'il n'a pas connu l'Edition dont je parle. En effet cette 3me. Edition que j'ai actuellement sous les yeux, est bien diferente de celle dont parle M. de la Monnoye; car 1. Elle n'est divisée qu'en deux parties, dont la 1ere. contient 173. Sonnets, & la 2de. 84. ce qui fait en tout 257 Sonnets sans compter une espece de *Capitolo* Intitulé; Il *Testamento del Delicato*. 2. Apres ces 257. Sonnets vient ce que l'Auteur apelle la *Priapea Volgare*, contenant environ 200 Sonnets dont plusieurs sont encor contre l'Aretin, à qui le *Franco* les a comme dédiez par un Sonnet sous ce titre:

titre: *Nicolò Franco al Arcidivino Signor Pietro Aretino Flagello de cazzi*, par allusion sans doute au nom de *Fleau des Princes* que prenoit l'Aretin. Voila donc ce qui me persuade que M. de la Monnoye n'a point connu cette 3me. Edition dans laquelle le premier Ouvrage du Poëte est pour ainsi dire, refondu & augmenté de la *Priapea Volgare*.

En général tout ce Recueil de vers du *Franco* est un tissu d'infamies, de traits satyriques, & d'obscenitez: l'Auteur parle toujours *nihil velando*: Il tombe à tout moment sur l'Aretin, & chemin faisant il dechire sans pudeur la réputation du Pape Paul III. (mort en 1549.) & celle de tous les Princes de la maison Farnese, contre laquelle il se dechaine sans menagement; Les PP. du Concile de Trente y sont traitez sans façon d'ignorans & de Bêtes; *Asini*, *Bestiame*; & en parlant du Souverain Pontife, de l'Empereur Charles-Quint, du Duc de Parme (Pierre Louis Farnese) il se sert de ces expressions méprisantes: *Ser Papa Paolo*, *Ser Carlo*, *Ser Pier-Luigi*. En un mot, on a de la peine à concevoir, qu'un Italien ait osé dans Rome même écrire & faire imprimer de pareilles horreurs & qui plus est, y mettre son nom. & s'en déclarer hautement l'Auteur. Ce qu'il y a encor de merveilleux en ceci, c'est qu'à chaque page le *Franco* reproche à l'Aretin ses ordures & ses satyres; Mais ce qui acheve de vous indigner, c'est d'entendre cet Ecrivain lubrique prendre quelquefois Plin. Hist.

Digitized by Google

fois le ton dévot, & faire le zélé contre la dépravation des mœurs de ſon ſiecle. Liſez, par exemple, le Sonnet qui ſuit, dans lequel cet impudent Auteur oſe s'adreſſer à J. C. même, & le prier d'accabler des fleaux de ſa juſtice les Princes qui laiſſent la vertu dans l'oubli, & qui honorent le crime en le protegeant.

Deh manda homai Gieſu ſopra l'indegno
Stuol de gli infami Principi vendetta
O fia morbo, o fia fame, o fia ſaetta
Che pur del tuo valor ne moſtri un ſegno.
Tolgaſi à i vitii lor tanto ſoſtegno
Si che a lor giunga quel che men s'aſpetta
Ne ſia più ſcudo a la malvaggia ſetta
Che nel ciel non Alberga ira ne ſdegno.
Laſſo! chi de Lor' è che renda vita
A la virtù gia ſpenta, o facci acquiſto
Pur del Sepolcro tuo che grida aita!
Chi de Lor più t'eſſalta? ahi mondo triſto!
Hor non ſei tu quella bontà infinita,
Tu del verace Dio figliuol? tu Chriſto?

Tout l'Ouvrage finit par une Lettre en Proſe que le *Franco* adreſſe aux Princes de ſon tems. Le titre ſeul demaſque le Poëte & decele ſa mauvaiſe humeur. On y reconnoit d'abord un homme que l'envie dont il eſt devoré a rendu furieux, & qui ſe deſeſpere de ſe voir mepriſé par ces mêmes Princes, qui comblent de faveurs ſon plus cruel ennemi. " *A gli Infami Principi del Infa-*
" *me Suo Secolo. Nic. Franco Benevenetano.* "

Prin-

Digitized by Google

Princes, leur dit il, je viens de vous parler en vers; à present je veux vous parler en proſe. Si vous n'êtes pas auſſi peu ſoigneux de parcourir les livres qui pourroient vous inſtruire, que vous êtes peu ſages & peu eclairez dans la diſtribution de vos bienfaits, vous avez dû ſentir que les Infamies de l'Aretin rejailliſſent juſques ſur vous: " *Principi* „ *jo v'ho parlato in Rima, & hora vi parlo* „ *in Proſa. Che parte haggiate fra tante in-* „ *famie d'un infame, ve'l potrete conoſcere, ſe* „ *la voſtra traſcuraggine non fie coſi cieca* „ *in Leggere, com'è ſtato in donare* &c. "

Ce début, comme vous voyez, eſt tout des plus hardis. Le Poëte continue ſur ce ton, & voici le raiſonnement qu'il fait pour prouver aux Princes ce qu'il leur reproche.

Il n'y a que des Princes Vicieux qui redoutent les traits de la Satyre; Or il paroit par les biens dont vous comblez l'Aretin, que vous craignez ſa Langue Petulante; donc votre conſcience eſt chargée de crimes.

Il excepte pourtant de ce nombre, l'Illuſtre Alfonſe d'Avalos qu'il éleve juſques aux Cieux, comme ſon Mecene & celui de tous les *Virtuoſi*, auſſi lui promet-il l'Immortalité dans un Ouvrage Hiſtorique qu'il annonce au Public ſous le titre de; *Volgar hiſtoria di Nic. Franco.* Je ne ſais ſi cette *Hiſtoire* a jamais paru; car je ne la vois citée nulle part, & en général tout ce qu'a fait le *Franco* eſt rare, mais ſur tout le Recueil de ſes Poëſies Italiennes qui fait le ſujet de cet Article. M. Haym qui en 1726. fit imprimer à

Londres un fort bon Catalogue de tout ce qu'il y a de livres rares en Italien, n'a fait aucune mention de celui-ci, & certainement il ne l'auroit pas omis, s'il lui avoit été connu.

Si l'on me demande à present, à quoi bon faire connoitre un Ouvrage aussi licentieux que le sont ces Poëssies du Franco ? Je répons:

1. Qu'en les faisant connoitre, je n'engage personne à les lire; au contraire je previens contre cet Ouvrage, ceux entre les mains de qui il pourroit tomber; mais comme ce livre est extrêmement rare, & qu'il n'y a pas d'aparence qu'on le reimprime, il y en a beaucoup que peu de personnes auront besoin de contrepoison.

2. Il y a long-tems qu'on a remarqué que ces obscenitez grossieres sont bien moins dangereuses qu'un Roman écrit avec art, & que les Ouvrages de Mde. de Villedieu, par exemple, feront de tout autres impressions sur le cœur qu'un *Aretin* & un *Franco*.

3. J'ajoute que la connoissance des livres rares de quelque espece qu'ils soient, a toujours fait partie de l'Histoire Litteraire qu'on a cultivée de nos jours avec tant de soin, & dont les Savans retirent des avantages très reels.

4. Enfin le Livre même du *Franco* rapelle tout naturellement le sort de celui qui l'a composé; & combien d'utiles Reflexions cela ne fait-il pas naitre ? *Nicolò Franco* s'abandonne à son mauvais genie au lieu de le com-

combattre; il passe sa vie à composer des vers licentieux, à faire des Satyres, & à dechirer ceux qu'il n'aime pas. Que gagne-t-il à cela? Il se fait craindre. Mais il est detesté, & après avoir erré çà & là, toujours en proye à la misere, toujours mécontent des autres, & apparemment peu satisfait de lui-même, il va finir ses jours sur un Echafaut. L'Aretin son Rival, mourut dans son Lit; mais il essuya plus d'une disgrace, & quelques volées de coups de baton le rendirent un peu plus circonspect. Le pauvre Ferrant Pallavicin, imitateur des excès du *Franco*, finit à peu près comme lui, ainsi de bien d'autres; car la Tradition sur cet Article se perpetue tous les jours.

ARTICLE VI.

* LETTRE CRITIQUE, *sur quelques Ouvrages touchant les Vers de Mer, qui rongent les Pilliers des Digues à* MR. D. D.

MONSIEUR,

IL n'est bruit dans ces Provinces & encore plus dans les Pays étrangers que des *Vers* qui rongent les Pilliers des Digues. Cet Insecte qui n'a été découvert que depuis un an & demi sur les Côtes de la Nort-Hollande, y avoit deja fait un dégat considerable, & le long des Digues de la Zeelande.

Le mal qu'il avoit fait, effraia d'abord les

* Cette Lettre a été envoyée aux Auteurs de ce Journal.

Digitized by Google

Grands & les Petits & attira l'attention des Etats de Hollande & de Westfrise, qui nommerent une Commission pour aller visiter les Pilliers des Digues & en faire un raport exact à L. N. & G. P. Les Ministres de l'Evangile en prirent occasion, par ordre du Souverain, d'exhorter le Peuple à la repentance; & les Ministres étrangers residans à la Haye en firent à leurs Cours des relations, qui étoient toutes diferentes, suivant le genie plus ou moins éclairé, plus ou moins credule, plus ou moins instruit de celui qui en étoit l'auteur. Sur ceci les Nouvellistes broderent, & il y en eut d'assez ignorans, & d'autres assez mauvais pour publier que la Republique entiere (car quelques Provinces ne suffisoient pas à leur haine ou à leur jalousie) étoit à deux doigts de sa ruine totale; & même que les *Vers* avoient percé à travers les terres & étoient venus ronger les pilotis des maisons d'Amsterdam, entr'autres de la maison de Ville. Toutes ces fausseteż aussi impertinentes que ridicules, trouverent cependant croyance parmi le peuple en Allemagne, en Suisse, en France, en Espagne, en Angleterre. La singularité du Phenomène a porté quelques curieux à examiner ces Insectes, & à étudier de près leur nature & toute leur conduite.

Le premier qui ait rompu la glace est Mr. *Rousset*, Membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin, habitant de la Haye. Il paroit par l'Ecrit qu'il a publié sur ce sujet sous le titre d'*Observations* &c. qu'il a été sur

sur les lieux & qu'il a tout examiné avec soin & attention, jusqu'à nourrir chez lui de ces Insectes afin de mieux étudier leurs operations ; ensorte qu'il ne rapporte que ce qu'il a vû par lui-même. Ses *Observations* ne contiennent que 31. pag. en gr. Octavo avec deux planches où les vers sont exactement gravez d'après nature. Elles sont imprimées chez *Adrien Moetyens* à la Haye.

Le second, qui l'a suivi de près, est le Docteur *Massuet*, éleve du célébre Professeur *Boerrhave*, & Medecin à Amsterdam. Son Ouvrage intitulé, *Recherches interessantes sur l'Origine, la formation, le developement, la structure, &c. de diverses especes de Vers à Tuyau qui infectent les Vaisseaux, les Digues &c. de quelques-unes des Provinces-Unies* ; est un petit Octavo de 140. pag. à la suite duquel on a mis une traduction des Raports de deux Colleges des Intendans des Digues de Nort-Hollande qui contient 93. pag.

Un Journaliste, louangeur éternel de certains individus avec qui lui ou son Libraire ont quelque relation, a donné un premier extrait de ce livre avant qu'il parut : fruit précoce, qui d'ordinaire indique le Terrain qui l'a produit. Ces *Recherches* sont imprimées à Amsterdam chez *Changuion*.

Le troisiéme est écrit en latin & imprimé à Utrecht chez *Besseling* sous le titre de *Historia naturalis Teredinis seu Xylophagi marini tubulo conchoidis speciatim Belgici*.

Le quatriéme qu'on imprime en Nort-

Hollande même, en Hollandois, comprendra des Observations d'un Savant à la maniere de *Leuwenhoek*, faites à l'aide du Microscope & dediées aux Deputez de la Commission.

Ces deux derniers Ouvrages sont seulement annoncez & ne paroissent pas encore. Ainsi je ne vous rendrai compte que des deux premiers.

Mr. *Rousset* ne s'est pas contenté de ses observations particulieres, il a consulté avant de mettre la main à la plume, les Savans qui ont traité le même sujet, & il s'est arrêté aux observations du célèbre Professeur *Vallisnieri*, & à celles de Mr. *Deslandes* rapportées dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de Paris; il rapporte ce que ces deux Auteurs ont dit de Vers semblables à ceux de la Nort-Hollande, & il fait voir en quoi ceux-ci different des autres.

Les Vers examinez par Mr. *Deslandes* sont venus des Antilles, & ne ressemblent aux notres que par le casque. Ceux de *Vallisnieri* aprochent fort des nôtres, & Mr. *Rousset* croit que ce sont les mêmes & que s'il s'y rencontre quelque difference elle ne peut venir que du plus ou du moins d'exactitude dans les observations.

Celles de Mr. *Rousset* sont divisées en 18. Chap. ou Paragr. où il donne d'abord la description de l'Insecte, sa longueur, sa grosseur, sa substance, ses parties, comme la Tête, le Casque, le Corps, la Queuë, les Pattes, les Appendices, les Intestins &c. Il exa-

examine ensuite leur origine & leur naissance, de là il passe à leur travail, il décrit leur Tuyau ou Tube, il examine de quelle maniere ils engendrent & finit par l'usage de leurs Pattes.

On trouve dans ces Observations autant de précision que d'exactitude, l'Auteur ne parle que de ce qu'il a vû, & sans se rendre ennuyeux par de longues digressions, qui ne font rien au sujet, il instruit ses lecteurs de ce qu'ils veulent savoir.

Selon lui ces Vers ont été apportez ici des Mers de l'Islande par des Vaisseaux qui en étoient infectez. Quoique Valisnieri ait crû ces Vers hermaphrodites, Mr. *Rouſſet* les soutient mâles & femelles, & dit les avoir vû s'accoupler; il panche à croire qu'ils naissent des œufs que la femelle jette dans la Mer & qui étant environnez d'une matiere visqueuse, s'attachent au premier bois qu'ils rencontrent; ils y éclosent, & aussitôt qu'ils sont sortis de la coquille ils travaillent à se loger dans le bois, où ils cherchent leur nourriture; & une fois entrez dans le bois ils ne retournent plus en arriere & n'en sortent jamais. On ne peut juger de leur longueur que par leur âge; les supposant dans leur plus grande force, Mr. *Rouſſet* dit que la longueur la plus ordinaire est de 8. à 10. pouces. Je sais pourtant que les Commissaires des Etats en ont trouvé qui avoient pour la plupart plus d'un pied & quelques-uns entr'autres qui en avoient près de trois.

La substance de leur corps est semblable à celle de l'Huitre, ils sont blancs & mo-

lasses, leur corps à un quart de pouce de diametre, & leur Casque un tiers de pouce de largeur; leur tête est comme un mamelon renversé dont la sommité, où est la bouche, ressemble à la bouche d'un homme qui fait la mouë en fronçant & retrecissant les levres. Le Casque qui couvre & defend cette tête est la partie la plus terrible de l'Insecte, & celle qui fait tout le mal. Il est composé de deux coquilles, qui sont parfaitement bien gravées avec toutes leurs parties dans les figures 2. 3. & 5. Ces coquilles sont unies ensemble vers l'occiput par un nerf semblable à celui qui forme une espece de Cordon ou de bourelet au bout de la queuë de l'Insecte. La partie superieure & anterieure du Casque est formée par deux triangles qui font partie des deux coquilles; ces triangles sont rayez & comme une lime, & tranchantes vers l'angle le plus avancé comme le bec d'un Vilbrequin. C'est avec cette partie qu'ils percent le bois, ne faisant, dans le tube, où ils sont logez, d'autre mouvement que celui d'une spirale de montre. La limaille ou scieure du bois leur tombe dans la bouche & leur sert de nourriture, dont leurs intestins sont remplis, & qui ressemble à de la grosse farine de bled Sarrazin.

L'extrémité de leur queuë est curieuse, elle est composée de quatre Appendices, qui sont au delà du cordon qui termine la queuë, deux de ces Appendices sont osseuses, dures, polies, blanchâtres & sont fenduës par l'extrémité

trémité qui ne tient pas au cordon, comme un pied de Chevre. L'Auteur les nomme les Pattes de l'Insecte, & prétend que ces Vers s'en servent pour se cramponner contre les parois du tube lorsqu'ils descendent. Entre ces deux Pattes sont deux petites queuës que le Ver étend beaucoup & qu'il retire quand il veut; l'une qui est ordinairement droite, est canelée & ouverte; l'autre est ordinairement courbe & obtuse.

Vallisnieri que Mr. *Rouſſet* cite, & celuici lui-même, donnent des emplois importans à ces deux Appendices; selon le premier, cette petite queuë droite sert de pompe à l'Insecte pour faire monter l'eau jusqu'à la tête & humecter le bois qu'il doit scier; selon notre Auteur, ces Appendices servent à vuider les excremens, à pomper l'eau, à respirer & à la copulation. Enfin à mesure que ces Vers avancent dans le bois, en ligne perpendiculaire, autant qu'ils peuvent, quand ils ont attrapé le fil du bois, ils se forment un surtout ou un étuy qui est un tube ou tuyau attaché au bois, qui est fort mince & composé d'une espece de Visque ou Glue qui se seche & forme un corps dur de l'épaisseur d'une carte de Bassette, dans lequel l'Insecte est à couvert de la trop grande humidité du bois & des accidens qui pouvoient arriver à sa peau délicate en montant, descendant & se remuant dans son tube.

Voila tout ce que Mr. *Rouſſet* nous dit de ces Vers, n'aïant rien voulu avancer que ce qu'il a vû de ses yeux. Il prétend que ces

Vers ne fraïent que dans la Canicule, & il nous renvoïe après cette saison, pour communiquer au Public, ce qu'il aura découvert à cet égard ; il y a lieu d'espérer qu'il découvrira que ces Vers jettent alors une quantité d'œufs, & qu'il ne donnera pas dans le systême foudroïé de la putrefaction, ce qui assurement ne lui feroit pas d'honneur. Passons aux recherches de Mr. le Docteur *Massuet*.

Nonobstant ce qu'en a dit le Journaliste dont j'ai parlé ci-dessus, je ne vous celerai pas que je n'ai pas trouvé dans les *Recherches* de ce Medecin ce que j'esperois y rencontrer, & ce que son titre promet. Il parle de plusieurs sortes de Vers, sans dire rien de positif ou de certain de ceux dont il s'agit; & l'on peut conclure du peu qu'il en dit, qu'il ne connoit pas plus ces Vers que le Graveur de l'Estampe qu'on voit à la tête de son livre.

Cependant il dit en avoir vû & manié plusieurs, mais il le dit d'une maniere à faire douter qu'il dise bien vrai: car pag. 6. & 7. il dit que *les premiers Vers qu'il a vûs avoient tout au plus 4. ou 5. lignes de longueur, qu'ils avoient la tête pointue & noirâtre, la queuë obtuse & comme coupée . . . que ces Vers se remuoient avec assez d'agilité, à moins qu'ils ne trouvassent quelque petit trou, où ils pussent se refugier . . . . qu'il les avoit renfermé dans la piece de bois dans laquelle ils avoient été trouvez, & les avoit mis ensuite dans une grande bouteille à demi remplie de*

de l'Eau du Canal (a) . . . où deux se trouverent morts au bout de deux jours & comme fondus, le troisiéme étoit encore en vie, mais le lendemain il eut le même sort que les precedens.

Avec la permission de Mr. le Docteur, ce ne sont point là les Vers qui attaquent les Pilliers & dont il s'agit; tout petits qu'ils soient sur-ce sentiment de la longueur d'une ligne, ils ont la tête ronde, obtuse & blanche & leur queue est pointuë; bien loin de se remuer avec agilité, à peine en a-t'on vû mourir un entre cent vivans, car dès qu'on ouvre de bois, l'air les suffoque, ils ne donnent aucun signe de vie. Lui-même avouë pag. 78. que *la plupart des Vers qu'on envoit, sont morts, ou qu'il ne leur reste que peu de vie.* Comment les remettre dans le bois, comment les y nourrir 3 jours de l'Eau du Canal, eux que tout autre eau que celle de la Mer tue d'abord. Le Docteur a voulu nous debiter du merveilleux; c'est un Vice qui est assez ordinaire à ceux de sa profession, qui est bien voisine du pays de la Charlatannerie. Le Docteur se donne lui-même un démenti, car pag. 19. lig. 12. où il s'agit encore des Vers de la pag. 7. il déclare qu'*il n'ose dire rien de positif sur cet Article, parce qu'il ne les a pas tirez lui-même du Bois.* Ce n'est point la seule

(a) Je me souviens à propos de cette *Eau du Canal*, d'une faute dans les Observations de Mr. Rouffet pag. 3. où il donne l'Eau du Port & des Canaux d'Amsterdam pour de l'Eau *douce*, quoiqu'elle soit *fumache*.

Digitized by Google

ſeule contradiction que vous remarquerez dans ces *Recherches*, ſi vous vous donnez la peine de les lire; par exemple, il déclare pag. 4. & 5. *que ces Vers ne ſont pas un ſeul peuple & une même race, & qu'il y en a de pluſieurs eſpeces*; & pag. 18. il dit *il n'y a pas de doute que tous ces Vers ne ſoïent de la même eſpece.*

Voici la deſcription qu'il donne de nos Vers, qui déja ne reſſemblent plus à ceux dont il a parlé pag. 6. & 7.

Ils ont une ligne (1) *noirâtre qui s'étend depuis la tête juſqu'auprès* (2) *de la queue. Les plus grands ont tout au plus 2. pouces* (3) *de longueur; la Tête eſt beaucoup plus groſſe* (4)

(1) Il faut avoüer que voila, pour un Docteur, un anatomie bien commencée; c'eſt comme ſi en voulant faire celle d'un homme, on commençoit par dire, il avoit les cheveux noirs.

(2) Ceci eſt fort obſcur, car ſuivant l'eſtampe qui eſt à la fin des Obſervations de Mr. Rouſſet, ſuivant la deſcription exacte, qu'il donne de ces Vers, & ſuivant ce que j'ai vû de mes propres yeux, & que j'ai trouvé conforme à ce qu'il en dit, la queue commence à un pouce, plus ou moins, au-deſſous de la tête; ainſi cette ligne ne s'étendroit que depuis la tête vers cet endroit où commence la queüe, c'eſt à dire, ſeulement ſur le Corps: encore pourroit-on demander, eſt-ce ſur le ventre ou ſur le dos? Cependant il y a lieu de croire que le *juſqu'auprès* du Docteur, ſignifie *juſque vers l'extrimité inferieure* de la queüe.

(3) Cette détermination générale de la longueur des Vers eſt fauſſe, puiſque l'Auteur même rapporte, d'après les Intendans des Digues, pag. 21. *qu'ils ont* 14. *pouces de longueur meſure d'Amſterdam.* Leur longueur n'eſt déterminée que par l'âge, apparemment que ceux que le Docteur décrit ici étoient âgez de 3. ou 4. mois.

(4) *que le reſte du Corps, on ne leur remarque aucune pate* (5) *ſous le ventre, même à l'aide du Microſcope. Ils ſont de couleur blanchâtre. Leur chair eſt molaſſe, viſqueuſe, & a ſi peu de conſiſtance qu'il étoit preſque impoſſible de les detacher des tuyaux où ils étoient renfermez, ſans les rompre. Ils ont le Col extremement mince* (6) *& delié. Le Corps eſt beaucoup plus gros, mais il ſe retrecit inſenſiblement vers* (7) *la queuë. Cette derniere partie finit d'ordinaire par 3 fibres* (8) *charnuës, qui*

(4) Le Docteur prend ſans doute le Caſque pour la tête; c'eſt cependant une grande erreur, car la tête qui eſt renfermée dans ce Caſque, eſt plus étroite que le corps, & le Caſque fait ſi peu partie du Ver, qu'à l'exception d'une petite peau nerveuſe, qui l'attache au bas du Col, on peut le detacher ſans rompre le Ver.

(5) Autre défaut dans l'anatomie. Qui demande au Docteur des pattes ſous le ventre de ces Vers; c'eſt comme ſi en faiſant l'anatomie d'un homme on diſoit, qu'avec un microſcope on ne lui remarque aucune plume ſur tout le corps.

(6) Le Col n'eſt pas ſi mince, quoique plus étroit que le corps, puiſqu'il remplit toute la capacité du col du Caſque: ou à proprement parler ces Vers n'ont pas de Col; ce qui termine leur corps eſt la tête, dont la ſommité eſt leur bouche renfermée dans le Caſque. Ainſi le microſcope du Docteur des Recherches n'étoit aſſurement pas de la bonne faiſeuſe.

(7) On peut appliquer à ce *vers la queuë* ce que l'on a dit ci deſſus note (2).

(8) Nouvel abus! Il n'y en a que deux qui ſont très-diſtinctes, bien loin de *ſembler ne former qu'une ſeule piece.* Je renvoyerois volontiers le Docteur à ce que Mr. Rouſſet dit de ces Appendices, perſonne ne les a mieux connus que lui; l'Auteur des Recherches au contraire, les a ſi peu connuës qu'à la pag. 18. il dit: *Il y a beaucoup de ces Vers auxquels on ne trouve point ces corps fourchus* (il veut dire les pattes qui accompagnent les Appendices) *& qui ont la queuë obtuſe & comme coupée.*

qui n'ont aucune adherance les unes avec les autres, quoique'elles se touchent & semblent ne former qu'une seule piece, mais voici ce que j'ai trouvé d'assez remarquable (9) *dans ces Insectes. Ce sont deux petits corps blanchâtres, & fort durs placez aux deux côtez des 3. fibres charnuës. Ils sont à peu près de la longueur* (10) *de ces fibres qu'ils comprimment & qu'ils tiennent comme assujettis au milieu d'eux. Ils sont attachez à un pedoncule fort delié & assez court qui part comme les fibres de l'extrêmité de la queuë ils sont un peu aplatis & de figure oblongue. On voit à leur extrêmité une échancrure qui represente assez un V. renversé; chacun de ces petits corps ou appendices, est composé de deux lames entre lesquelles on apper-*

pée. (telle est la figure 2. de la planche) *Cela vient souvent à ce que je pense, de ce qu'on n'a pas soin de les tirer doucement des tuyaux dans lesquels ils sont fort à l'étroit & comme enclavez; car alors une grande portion de la queuë qui est vuide, fort mince & transparente, se detache facilement du reste du Corps.* Ainsi le Docteur nous donne scientifiquement pour des Vers à queüe obtuse, des Vers qui ont été rompus; il y a une espece d'hommes qui n'ont qu'une jambe, car on en voit qui ont perdu une jambe à la guerre: Recherche curieuse! Outre cela il n'est pas vrai que les Vers soient fort à l'étroit dans leurs tuyaux, que le Casque, la partie toujours la plus grosse, forme; en sorte qu'un Vers large de deux lignes, est logé dans un tuyau qui a deux lignes & demie de diametre.

(9) Pourquoi ces parties paroissent elles au Docteur plus remarquables que les autres? C'est ce qu'il ne dit pas, & qu'on n'apperçoit pas dans sa narration.

(10) Defaut de verité, car ces fibres s'étendent quelquefois au-delà d'un demi pouce, & ces petits corps ou parties n'ont pas une ligne & demie dans les plus grands. Tout le reste de cette description est une emphase, qui d'un Ciron fait un Elephant.

Digitized by Google

perçoit dans le fond de l'échancrure un trou qui penetre jusqu'au pedancule . . . on conçoit assez par la maniere dont ces corps sont taillez qu'ils doivent être fourchus (11) *aussi le sont-ils vers leur extrémité. Ils sont même fort durs & fermes & d'une substance pareille à celle des yeux d'Ecrevisses.*

Cette description & les remarques dont je l'ai accompagnée pour ne pas rompre le fil du discours de l'auteur, vous feront juger de ce que vous devez attendre de l'exactitude de ses *Recherches*. Ce sont cependant de veritables *Recherches*, mais c'est sur les Vers en général & sur d'autres insectes, & nullement sur ceux de nos Pilliers. Le Docteur *Massuet* avoit sans doute des *excerpta* sur les Vers, tirez de ses lectures; l'occasion s'est presentée de les employer, il a choisi le Genre Epistolaire, qui souffre tout, sur tout quand une lettre a 140. pag. aussi tout bien compté n'y en a-t-il pas plus de 15. où il est parlé des Vers qui font le sujet des *Recherches*. Le reste est un agreable amas de longs passages tirez des *Memoires & de l'Histoire de l'Academie des sciences*, du *Journal des Savans*, de l'*Histoire naturelle des Insectes d'Angleterre*, de l'*Histoire de St. Domingue &c.* C'est dommage qu'il n'ait pas eu *la Raccolta d'osservazione du Professeur Vallisnieri*; Il auroit pu porter sa lettre jusqu'à la 160. page.

N'at-

(11) Il faudroit avoir la conception bien obtuse pour s'en faire une autre idée, après qu'on vient de lire qu'ils ont la figure d'un V. renversé. Cet, *aussi le sont-ils vers leur extrémité*, est une admirable assertion & d'un grand poids.

N'attendez pas que je vous raporte le sujet de tant de savantes digressions tirées de Mr. de *Reaumur* & des autres, je tomberois dans le defaut que je critique avec raison, & je craindrois de vous donner la colique, autant que pourroit le faire l'ennuïeuse Dissertation * de notre Docteur sur cette maladie. Je serois pourtant tenté de vous transcrire ici une réflexion Phisico-Théologique de 6. pages § sur la nécessité qu'il y a que les creatures s'entredetruisent & se devorent les unes les autres; par exemple, que les Anglois tuent par an 675 mille Bœufs & deux ou trois fois plus de Moutons, parce qu'autrement il arriveroit le desordre que les Bœufs & les Moutons mangeroient les Anglois: mais je sais que je ne vous ferois pas plaisir, parce que vous n'aimez pas, même les plus belles choses, hors de leur place; outre que la réflexion de notre Docteur conduit à fonder une nécessité que ces vilains insectes rongent nos Pilliers.

Mais laissons les digressions de l'auteur & venons au sujet principal. Quoiqu'il n'ait suivi aucun ordre je tacherai d'en mettre dans cet extrait. Il n'établit rien sur leur Pays natal; *Il n'est pas facile*, dit-il, *de déterminer si ces Vers sont originaires de ce Pays où*
pag 58 *s'ils nous sont venus de l'Amerique.* S'il ne savoit rien sur cet Article, il ne falloit pas en faire mention, ni emploïer 17. pages de citations

* Insérée dans trois longs Articles de la *Bibliotheque Raisonnée*, Tom. VIII. & IX.

§ 12. puis la pag 81. jusqu'à 89.

tions pour laisser le Lecteur aussi ignorant qu'il étoit auparavant.

L'Auteur emploïe depuis la page 88. jusqu'au haut de la pag. 113. à ses Recherches sur l'origine, & la naissance de ces Vers. Il pose des Principes, il rapporte des faits, mais le tout assez étranger à nos Vers, & ensuite il en tire non des consequences, mais cinq conjectures dont la 2. 3. & 4. sont prouvées fausses par l'experience ; la 1. & la 5. ont quelque chose de vrai. Mr. *Massuet* les auroit trouvées telles s'il avoit fait ses Recherches où il devoit. Il avoit traité le même sujet à la pag. 42. jusqu'à la 58. où il examine s'ils naissent des œufs, s'ils s'accouplent, comment ils peuvent s'accoupler, & s'il ne sont pas hermaphrodites ? ces Articles lui donnent occasion de faire plusieurs digressions, où il traite d'autres Vers, Coquillages & Insectes, sans rien décider par rapport aux nôtres.

Le Docteur *Massuet* met * nos Vers dans le genre de ceux que les Latins nomment *tubulati* ou Vers à tuyaux. Il en fait 3. Classes, & ensuite il déclare que les nôtres *ne peuvent se rapporter à aucune*. Il étoit donc inutile de nous en entretenir. Et plus-bas § il dit qu'ils sont à tuyau & qu'ils ne sont pas à tuyau, qu'ils vivent dans le bois & qu'ils vivent dans l'Eau ; idée fausse qu'il a † prise d'une conjecture de Mr. Deslandes †, & quoiqu'il soit démontré par l'experience que ces Vers ne vivent pas hors du bois, où ils entrent en sortant de l'œuf, il affirme

* p. 74.

§ p. 77.

† p. 70. & 71.

hardiment le contraire quand il dit, *il eſt vrai que la moitié de l'Eſpece, ou du moins une bonne partie doit* néceſſairement vivre dans
* pag. 77. l'Eau pour y multiplier *. Si cela étoit auſſi *vrai* que le Docteur *Maſſuet* l'affirme, à quoi bon ſes recherches ſur l'Hermaphrodiſme, dont il a fait une digreſſion encore très inutile depuis la pag. 51. juſqu'à la pag. 58. tout ce qu'il dit depuis la pag. 44. juſqu'à la pag. 51. n'eſt pas plus neceſſaire, dès qu'il eſt certain par l'experience que ces Inſectes ſe ſervent de ces petits Appendices, dont nôtre Docteur ne dit rien & qui ont tant de fonctions, pour s'accoupler, & ainſi pourvoir à leur multiplication que notre Auteur ne peut concevoir.

Il paſſe aſſez legerement ſur le Casque des Vers, qui cependant eſt un inſtrument bien funeſte; la raiſon en eſt claire: il n'a rien trouvé à * copier ſur ce ſujet dans les Auteurs qu'il a feuilletez, *ergo* point de digreſſions ſur le Caſque. Après avoir fait ‡ la remar-
‡ pag. 18. que très curieuſe *qu'un Ver qui ne fait que naître*

* A moins que pour donner une idée de ſon érudition & de ſa vaſte lecture, l'Auteur n'eût cité quelque Ouvrage, où il n'en eſt pas plus parlé que des Vers à Tuyau dans l'Hiſtoire de *Hooft*, que ce Savant cite pourtant à la page 59. auſſi hardiment que s'il s'avoit lûë, & comme s'il étoit auſſi familier avec cet Hiſtorien qu'avec Hippocrate & Galien. Cependant gens qui ont lû & relû l'*Hiſtoire des Pais-Bas de Hooft*, aſſurent qu'ils n'y ont *rien* trouvé qui ait raport aux Vers. Auſſi Mr. *Maſſuet* ne cite-t-il ni page, ni année; & vous verrez qu'il l'aura citée par tradition orale. *De minimis non curat Prætor*; les ſaints hommes s'embarraſſent-ils de ces bagatelles? »

Digitized by Google

naître doit être naturellement beaucoup plus petit qu'un autre Ver de même espece qui auroit eu tout le temps de croître & de grossir, il conclut pag. 19. qu'*il est à présumer que le Casque ne se forme qu'insensiblement & que ces Vers n'en ont point au sortir de l'oeuf de même qu'ils naissent sans tuyaux*. Conclusion digne de sa logique! Le Casque ne se forme qu'insensiblement, donc le Vers n'en a point du tout en naissant, voila un argument *in baroco* qu'il n'a certainement pas appris du Professeur *Boerhaave*. Il a avoué pag. 22. que ces *Vers se logent dans le bois aussitôt qu'ils sont nez*; or ils ne percent le bois qu'au moyen de leur Casque, donc ils ont un Casque en naissant, même assez fort pour percer l'aubier du Chêne. Si Mr. Massuet avoit examiné de près le dehors des morceaux de Pilliers qu'on lui a envoïé, il auroit trouvé qu'ils sont souvent remplis à un ½ de ligne d'épaisseur de petits Casques des jeunes vers qui sont pris en voulant se loger. Notre Auteur nomme pag. 12. ce Casque la *tête* de l'*Animal*, deux mots, deux impertinences! le Casque n'est pas plus la *tête* du Ver que le bonnet d'un Grenadier est sa tête, & lui-même l'avoue pag. 14. lig. 5. où il dit qu'il a vû des Casques qui couvroient presque toute la tête, la chose couverte & celle qui couvre ne sont assurement point la même. Il convient en divers endroits que ces Vers sont des *Insectes*. & ici il les nomme des *Animaux*, on sait la diference qu'on met entre *Insecte* & *Animal*; mais

nôtre Docteur n'y prend pas garde de si près.

* p. 25. & suiv. p. 78. Quant aux Tuyaux * il ne les connoit pas ni leur construction, car ils ne sont rien moins que *fort durs* & *fort épais*; les plus épais ne le sont pas tant qu'une Carte à jouer, & ils ne sont pas plus durs que le seroit une croute de sel de cette épaisseur. La formation de ce Tuyau que nôtre Auteur donne pag. 26. & 27. seroit tout autre s'il avoit ouvert avec soin quelque morceau du bois, il eut trouvé 1. qu'il avance faux pag. 19. & 20. quand il soutient qu'il ne faut pas juger de la longueur du Ver par celle du tuyau; le tuyau est toujours de la longueur du Vers vivant, car le vers mourant se raccourcit. 2. Il eut trouvé que le tuyau ne se forme pas d'aucune liqueur qui transpire par les pores du corps de l'Insecte, mais d'une bave qu'il jette par la bouche & qui se cole contre le Tube du bois, à mesure que l'Insecte avance; ensorte qu'il reste toujours une ligne ou une ligne & demie du tube où le Casque se remue, sans tuyau; plusieurs couches de cette bave forment l'épaisseur du tuyau. Tout ce que l'Auteur dit depuis le bas de la pag. 26. jusqu'à la pag. 40. peut être applicable aux Insectes qui se trouvent attachez à leur tuyau ou coquille, mais non pas aux notres, qui sont fort à leur aise dans ce surtout où ils se remuent même beaucoup. Vous voyez, Monsieur,

† pag. 57. que quelque *misterieux* † que puissent être nos Insectes, j'ai attrapé leur mecanisme,

¶ p. 78. j'ai été sur les lieux & je les *ai vû travailler*; § aussi

auſſi puis-je vous aſſurer qu'ils ne font pas en 6. ſemaines d'une piece de bois toute neuve un *gateau* * de miel (l'Auteur à voulu dire *raſon*, car *gateau* reſſemble fort au *Cendrier* d'un certain Auteur, & ſeroit peu intelligible aux François) ; Enfin tout ce que je vous ai fait remarquer dans ces *Recherches* peut vous convaincre que l'Auteur ne les a pas faites avec plus d'exactitude que celle qu'il a apporté § à l'Etude du *Ver* à *Soie*, dont il a parlé ſans l'avoir vû, comme il paroit par la † note de la pag. V. de l'Explication des figures ; où ce Vers eſt fort mal deſſiné & apparament d'après quelque Ver à moitié pouri. Je mets ici des bornes à mes remarques, vous laiſſant le ſoin de porter, des *Recherches* de notre Docteur, tel jugement que vous voudrez. Au reſte ne m'en croyez pas, liſez & reliſez ſa Lettre & ne jugez pas ſur l'Etiquete.

* Pag. 79.

§ pag. 72.

Si on examine le ſtyle de cet Ouvrage de Mr. *Maſſuet*, on reconnoitra aiſément que celui de quelques Diſſertations qui ont paru ſous ſon nom, & que la malignité a tant loüées, a dû lui être corrigé par quelque main plus accoutumée à écrire que la ſienne. Ce charitable Docteur, qui ne pouvoit ſouffrir l'opinion favorable du Public pour un de ſes Confreres, ne doit pas trouver étrange qu'on lui

† M. Maſſuet déclare dans cette note, q'il n'avoit pas encore vû ce Vers, lorſqu'il en a parlé pag 72. & on peut juger par cet aveu ſincere, combien ſes *Recherches* doivent être *intereſſantes* pour le Public. Quel tréſor pour les Libraires qu'un Auteur capable de produire des Ouvrages *intereſſans* ſur les ſujets qui lui ſont tout à fait inconnus !

Digitized by Google

lui donne ici l'avis utile d'apprendre le François avant de se mêler de faire des Livres en cette langue. Il sera aisé, en premier lieu, de voir qu'il en ignore les ſpecifiques les plus communs, puis qu'un raion de miel, eſt metamorphoſé chez lui en un * *gâteau de mouches à miel*, pag. VIII. de l'Explication des figures; & le penultieme ſiecle, en l'*avant dernier ſiecle*, pag. 136.

A ce défaut Mr. *Maſſuet* ajoute celui de confondre les genres. Il fait *animaux* feminins; *de tout tems*, dit-il pag. 3., *on a toujours eu une certaine indifference pour des Animaux auſſi viles.* Ce n'eſt pas même là le ſeul défaut de cette phraſe. De tout tems on a eu &c. On a toujours eu &c. ne ſuffiſoit-il pas, ſans dire deux fois la même choſe, *de tout tems on a toujours eu* &c. Qui a jamais écrit de la ſorte?

Mais s il fait *animaux* feminins; il fait Nymphes maſculins. *En aiant ouvertes quelques-uns j'y trouvai* &c. pag. 15. A la verité quelques mots plus haut il les fait *noires* & non noirs. Une nouvelle faute dans ce peu de mots, c'eſt qu'on ne dit point *ouvertes*, on dit ouvert. J'ai ouvert cette porte; J'ai ouvert des huitres; & jamais, j'ai ouverte cette porte, j'ai ouvertes des huitres.

Un

* Il eſt vrai que les Païſans des environs de Paris appellent *gâteaux de miel*, ce que les bons Auteurs nomment *rayons de miel*. Peut-être en eſt-il de même dans le païs de Mr. *Maſſuet*, qui pourroit juſtifier ſon *gâteau de miel* par cette autorité reſpectable.

Un Ecolier de quatre jours n'ignore pas cette regle, & Mr. *Maſſuet* ſera bien de l'apprendre, pour être en état d'écrire en François pour le Public. Ce n'eſt pas tout, l'incertitude de ce Docteur eſt ſi grande à l'égard des genres, qu'il ſait auſſi *Inſectes* féminins & maſculins dans la même phraſe. *Les plus viles Inſectes ſont les plus miſterieux*, pag. 57.

A ces divers exemples de l'ignorance des genres, ajoutons en un ſeul de l'ignorance des tems des Verbes, qui ſuffira pour prouver que le ſtyle de Mr. Maſſuet, quoique ſi fort admiré de ceux qui jugent du ſtyle à peu près comme un Aveugle juge des couleurs, eſt cependant rempli de tous les défauts qui conſtituent un mauvais Ecrivain. Cet exemple ſera pris de la page 138. *Ne pourrois-je, pas alors conclure*, dit-il, *qu'une pareille multiplication*, (celle des Vers de mer) *ne s'eſt faite que par un de ces hazards les plus rares qui fuſſent jamais.* Il falloit dire pour s'exprimer en François, *des plus rares qui aient jamais été*, ou qui *furent jamais*, & non *qui fuſſent* &c.

Deſcendre dans un plus grand détail, ce ſeroit vouloir nettoyer les Etables d'Augias, & il vaudroit autant, pour nous ſervir d'une penſée de Deſpreaux, être condamné à faire l'analyſe exacte d'une chanſon du pont-neuf par les regles de la Poëtique d'Ariſtote, que de l'être à faire la critique du ſtyle de cet Ouvrage par les regles de la Grammaire. Je ſuis, &c.

*A *** ce 20. Fevrier 1733.*

ARTICLE VII.

Les METAMORPHOSES D'OVIDE, *traduites en François, avec des remarques & des Explications Historiques. Par M. l'Abbé* BANIER, *de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. Ouvrage enrichi de Figures en Taille douce.* In folio 2 *vol.* & in-12 3 *vol. A Amsterdam, chez* R. & J. Wetstein & G. Smith. 1732.

LE Poëme des Metamorphoses d'Ovide a toujours été regardé comme l'Ouvrage le plus interessant de tous ceux qui nous restent de ce Poëte Latin, puisqu'il contient l'abregé le plus complet de la Mythologie des Anciens. Presque toutes les nations de l'Europe qui cultivent les sciences en ont reconnu l'utilité, & l'ont traduit en leurs langues en faveur des personnes qui n'entendent pas le Latin. Les François en avoient déja un grand nombre de Traductions, mais toutes defectueuses & où l'on fait rarement sentir les beautez de l'Original. Celle que Mr. l'Abbé Banier vient de nous donner est très-propre à faire oublier toutes les autres; puis qu'on y trouve réunies l'élegance de la diction, la fidelité à rendre le veritable sens de l'Auteur Latin, & une vaste érudition, nécessaire pour developer ce que les Fables du Paganisme renferment de plus obscur. Trente années de travail & de recherches, le succez des Ouvrages qu'il avoit deja publiez sur la Mythologie, & une grande connoissance des beautez de la Langue Françoise, n'ont pas empêché Mr. l'Abbé Banier de craindre pour sa Traduction. Il avoüe même qu'il n'auroit osé s'engager

Digitized by Google

gager dans une entreprise aussi difficile, s'il n'y eût été encouragé par Mr. de Boze, Secretaire perpetuel de l'Academie des Belles Lettres, aussi connu parmi les Savans par sa générosité, son goût & sa politesse, que par la justesse de son esprit, sa sagacité & son érudition. C'est aux avis sages & judicieux d'un ami aussi estimable que Mr. l'Abbé Banier a cru devoir se rendre. Prof. p. XV.

Comme cet Ouvrage n'est guères susceptible d'Analyse, nous nous bornerons à le faire connoître en général & à donner une idée du travail de ce savant Academicien. Il a joint à sa Traduction une Preface qui nous a paru très bien faite, & qui prouve que le véritable mérite est toujours accompagné d'une grande modestie : vertu peu connuë parmi les Savans d'un certain ordre.

L'Origine des Fables, dit Mr. l'Abbé Banier, se perd dans l'Antiquité la plus reculée ; il croit qu'elles ne furent inventées, ni dans le même tems, ni dans le même païs, ni par les mêmes personnes, & qu'elles sont fondées sur la verité, comme il l'a prouvé dans son *Explication Historique des Fables.*

Il est persuadé que la communication que Dieu voulut bien avoir avec les Patriarches, connue par tradition dans le Paganisme, a été la premiere source de ce mêlange continuel des Dieux & des hommes, qui fait tout le merveilleux de ces anciennes fictions.

D'abord les hommes n'adoroient qu'un seul Dieu. Les crimes auxquels ils s'abandonnerent dans la suite, affoiblirent bientôt l'idée de la Divinité, & on commença à l'attacher à des objets sensibles. Le Soleil & les autres Astres enleverent les hommages des hommes, qui joignirent à ces prémiers objets de leur superstition les

ARTICLE V

METAMORPHOSES D'O

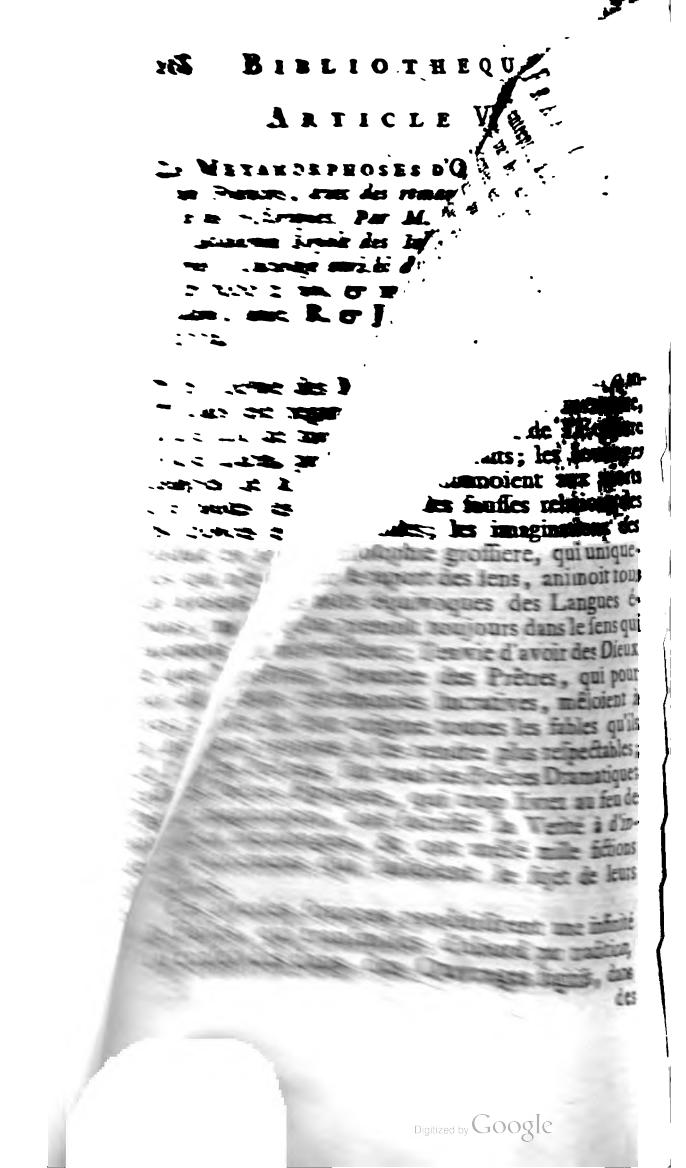

Digitized by Google

…res, & dans des Epithalames,
…rie les Annales du Monde.
…dans la Morale, & dans
… & on en fit des corps
… Heſiode en com-
… fit le principal
… : les autres
… rerent &
… oir em-
… nt choiſis.
… Olympiade,
… itre de *Change-*
… aclide de Pont en
… 350. ans avant l'Ere
gories d'Homere; Anticli-
…illarque, Theodore, Boeus,
…, & enfin Appollodore dans
… avoient recueilli les anciennes.

…tous les recueils de ces Compilateurs
…ira les ſujets qui compoſent les XV.
… de ſes Métamorphoſes, pour en faire un
…ne, dont l'univers entier eſt la ſcene, & qui
…braſſe tous les tems depuis le commencement
du monde juſqu'au ſiécle où il écrivoit. Voici
l'idée que Mr. l'Abbé Banier nous en donne.
Que de traits, que de couleurs differentes ne p. VIII.
falloit il pas avoir ramaſſées pour tant de ta-
bleaux! cependant il les a tous faits ces tableaux,
& à la fin de l'Ouvrage, ſon pinceau n'eſt
point affoibli: il a plus fait encore; dans des
Fables qui ſe reſſemblent, parce que ſouvent
ce ſont des Nymphes changées ou en Arbres,
en Rochers, ou en Fontaines, il a ſû mettre les
nuances délicates qui les diſtinguent les unes
des autres. Aglaure métamorphoſée en Ro-
cher, eſt differente d'Anaxarete qui éprouve

le

Elemens, les Fleuves & les Montagnes; la nature elle-même fut regardée comme une divinité. Enfin les grands hommes parurent mériter par leurs conquêtes, ou par l'invention des Arts, des honneurs qui n'étoient dûs qu'au Createur de l'Univers: & voila l'origine de tous ces Dieux que le Paganisme adoroit.

A cette premiere source Mr. l'Abbé Banier en joint plusieurs autres, qu'il se contente d'indiquer ici, & qu'il developpe dans ses Explications. Les principales sont, la vanité des hommes, qui les porta à croire que l'Heroïsme, pour paroitre plus parfait, avoit besoin d'être soutenu par d'ingenieux mensonges; l'infidelité de la memoire, qui ne pouvoit suppléer au défaut de l'Ecriture pour conserver la verité des faits; les louanges outrées que les Orateurs donnoient aux morts pour plaire aux vivans: les fausses relations des Voyageurs trop credules; les imaginations des Peintres; une Philosophie grossiere, qui uniquement fondée sur le raport des sens, animoit tous les Etres; les mots équivoques des Langues étrangeres, qu'on prenoit toujours dans le sens qui offroit du merveilleux; l'envie d'avoir des Dieux pour Ancêtres; l'avarice des Prêtres, qui pour rendre leurs cérémonies lucratives, mêloient à l'Histoire de leur origine toutes les fables qu'ils croïoient propres à les rendre plus respectables; enfin les Poëtes, sur tout les Poëtes Dramatiques & les Poëtes Epiques, qui trop livrez au feu de leur imagination, ont sacrifié la Verité à d'ingenieux mensonges, & ont mêlé mille fictions aux évenemens qui faisoient le sujet de leurs Poëmes.

P. VI. Ces diverses sources produisirent une infinité de Fables, qui transmises d'abord par tradition, ou conservées dans des Ouvrages fugitifs, dans des

des Eloges funebres, & dans des Epithalames, composerent en partie les Annales du Monde. On les fit aussi entrer dans la Morale, & dans le Système de la Religion, & on en fit des corps d'Histoire & de Théologie. Hesiode en composa sa Theogonie; Homere en fit le principal ornement de l'Iliade & de l'Odyssée; les autres Poëtes, les Tragiques sur tout, les adopterent & y ajouterent tout ce qu'ils crurent pouvoir embellir & soutenir les sujets qu'ils avoient choisis. Nicandre de Colophon vers la 160 Olympiade, en composa son Recueil, sous le titre de *Changemens*, ou *Metamorphoses*; Heraclide de Pont en ramassa un grand nombre 350. ans avant l'Ere Chrétienne dans ses *Allegories d'Homere*; Anticlide, Silenus de Chio, Phitarque, Theodore, Boeus, Antoninus Liberalis, & enfin Appollodore dans sa *Bibliotheque*, avoient recueilli les anciennes Fables.

C'est de tous les recueils de ces Compilateurs qu'Ovide tira les sujets qui composent les XV. Livres de ses Métamorphoses, pour en faire un Poëme, dont l'univers entier est la scene, & qui embrasse tous les tems depuis le commencement du monde jusqu'au siécle où il écrivoit. Voici l'idée que Mr. l'Abbé Banier nous en donne.

„ Que de traits, que de couleurs differentes ne p. VIII.
„ falloit il pas avoir ramassés pour tant de ta-
„ bleaux! cependant il les a tous fait ces tableaux,
„ & à la fin de l'Ouvrage son pinceau n'est
„ point affoibli: il a plus fait encore; dans des
„ Fables qui se ressemblent, parce que souvent
„ ce sont des Nymphes changées ou en Arbres,
„ en Rochers, ou en Fontaines, il a sû mettre les
„ nuances délicates qui les distinguent les unes
„ des autres. Aglaure métamorphosée en Ro-
„ cher, est differente d'Anaxarete qui éprouve

„ le

„ le même changement: les Heliades qui de-
„ viennent des Peupliers, ne reſſemblent ni à
„ Daphné ni à Dryope, qui ſont auſſi changées
„ en Arbres. Arethuſe & Cyane métamorpho-
„ ſées l'une & l'autre en Fontaines, n'ont rien
„ de commun, même dans le détail de leur chan-
„ gement. Ce ſont toujours de nouvelles ima-
„ ges, des beautez ſingulieres. Uni dans les
„ narrations, pathetique, tendre & touchant
„ dans les monologues, élevé dans les harangues,
„ Ovide ſait faire paſſer imperceptiblement le
„ Lecteur d'une Fable à une autre par des liaiſons
„ ſouvent fort ingenieuſes. Il a ſû même, dans
„ une matiere obſcure, garder une eſpece d'or-
„ dre Chronologique. On le voit en effet, après
„ avoir commencé par le Cahos & le Déluge,
„ s'approcher d'évenement en évenement, juſ-
„ ques à la mort de Jule Céſar, par où il a fini
„ cet ingenieux & penible Ouvrage.“

Rien ne juſtifie mieux les loüanges que Mr. l'Abbé Banier donne au Poëte Latin, que la franchiſe avec laquelle il expoſe ſes défauts; il ne ſe croit point obligé de les diſſimuler, & d'imiter en cela le reſpect que les Traducteurs ordinaires témoignent pour leurs Auteurs. „ Ovide, „ *dit-il*, avoit un genie extrémement fécond, „ & les expreſſions les plus heureuſes ſembloient „ venir d'elles-mêmes ſe placer dans les endroits „ les plus difficiles à exprimer. Mais cette fé-„ condité même eſt devenuë un défaut chez lui, „ il n'a pas ſû la ménager, & s'eſt trop livré aux „ ſaillies de ſon imagination. Aimant à épuiſer „ ſes ſujets, il ne croioit jamais en avoir aſſez „ dit. Eloigné de cette ſage retenuë qui laiſſe „ toujours quelque chemin à faire aux Lecteurs, „ Ovide pour vouloir avoir trop d'eſprit, leur ôte le „ plaiſir d'en avoir eux-mêmes; trop diffus, il

„ ſe-

„ ſeroit fâché d'oublier la moindre circonſtance. „ On peut ajouter encore qu'il joue trop ſouvent ſur les mots & qu'il court après les „ pointes. "

Mr. l'Abbé Banier juſtifie par quelques exemples la juſteſſe de ſa critique. Des beautez & des défauts du Poëme naiſſent également les difficultez de la Traduction. Il eſt difficile, dit l'Académicien, de bien rendre Ovide dans ſes beaux endroits, & preſque impoſſible de le faire gouter dans les autres. La Langue Françoiſe ne ſouffre gueres les jeux de mots; nous ſommes choquez des repetitions qui nous paroiſſent toujours ennuyeuſes, parce que nous aimons à courir ſans ceſſe à de nouvelles images. Les détails trop circonſtanciez nous déplaiſent auſſi par la même raiſon. Le Poëte paré des plus belles expreſſions devient froid, & le Traducteur à qui elles manquent ſouvent, languit encore d'avantage.

Mais ce qui a le plus coûté à Mr. l'Abbé Banier a été de rendre dans une langue chaſte, un Poëte qui l'eſt peu. " Les Métamorphoſes, „ à les bien definir, ne ſont que l'hiſtoire des „ paſſions des Dieux & des hommes, ſur tout „ de leurs amours, & les effets de cette derniere paſſion y ſont toujours expoſez avec trop „ de licence: les portraits que fait Ovide dans „ ces occaſions ſont trop vifs; la pudeur y eſt „ peu ménagée, & c'eſt dans ces endroits-là „ ſeulement, qu'il ne donne que trop à penſer. " On ne peut trop loüer la ſageſſe du Traducteur, qui ſans rien retrancher d'un Poëte trop libre, a ſû rendre les endroits les plus délicats d'une maniere à ne point offenſer les oreilles chaſtes. Une telle précaution ne peut manquer de plaire à ceux, qui n'apprennent l'Hiſtoire

ſtoire des foibleſſes des grands hommes, que pour tâcher de s'en garentir.

Mr. l'Abbé Banier s'eſt trouvé embarraſſé par une difficulté qui lui paroiſſoit preſque inſurmontable. Il s'agiſſoit d'un Ouvrage en Vers, dont la beauté conſiſte en partie dans la meſure, la cadence & l'harmonie; dans des images vives, dans des metaphores hardies, & dans des comparaiſons frequentes. Tout cela devient languiſſant dans notre proſe, & il n'eſt gueres poſſible d'en remplacer les beautez par l'élegance du ſtyle, & par la richeſſe de l'expreſſion. La grande regle que le Traducteur a ſuivie, c'eſt de s'attacher à l'eſprit du Poëte plutôt qu'à ſes paroles, & il s'eſt également éloigné d'une contrainte ſervile, & d'une liberté exceſſive, en tachant de garder le juſte milieu entre une timidité judicieuſe & une heureuſe hardieſſe. Les Connoiſſeurs lui rendront juſtice, & ils conviendront que ſi Mr. l'Abbé Banier n'a pas conſervé toutes les beautez de l'original, il a du moins mis en oeuvre tous les agrémens que notre Langue pouvoit lui fournir, en faiſant tous ſes efforts pour faire parler Ovide en François, comme ce Poëte auroit parlé lui-même; & c'eſt tout ce qu'on pouvoit exiger de lui.

S'il parle des Traductions qui ont precedé la ſienne, ce n'eſt point pour ſe faire valoir aux dépens des autres, mais uniquement pour juſtifier la néceſſité de ſon entrepriſe. Il parle ſobrement des autres; il lui auroit été aiſé de donner une liſte des fautes qu'il a remarquées dans ces Traductions; " mais, dit-il modeſtement, comme „ je ſens que j'ai beſoin moi-même de beaucoup „ d'indulgence, il ne me conviendroit pas de „ faire trop rigoureuſement le procès aux autres. „ Les Auteurs ont leur juge naturel, c'eſt à lui à „ décider

„ décider ſi j'ai rendu Ovide exactement.“ Pour mettre ſes Lecteurs en état d'en juger, il a joint à ſa Traduction, dans l'Edition *in folio*, le Texte Latin corrigé par Mr. Burman, dont les corrections lui ont été ſouvent d'un grand ſecours; mais il s'eſt cru diſpenſé de le ſuivre en quelques endroits, & dans ſes notes il raporte les raiſons qui l'ont obligé d'abandonner cet Editeur d'Ovide, pour ſuivre l'ancienne leçon.

Nous ne pouvons mieux faire connoitre le ſtyle du Traducteur qu'en le faiſant parler lui-même; & comme il a tout travaillé avec le même ſoin, nous prenons quelques morceaux au hazard, qui ſuffiront pour faire juger aux Lecteurs qu'Ovide traduit ſi ſouvent en François, avoit encore beſoin de l'être.

Dans la Fable XII. Apollon devenu amoureux de Daphné, fait d'inutiles efforts pour la rendre ſenſible, & la pourſuit. " Apollon la voit, l'ai-
„ me, & ſouhaitte de la poſſeder; il l'eſpere; T. I. p. 47.
„ mais, malgré la connoiſſance qu'il a de l'ave- Edit. in-12.
„ nir, ſon eſperance eſt vaine. Tel que le feu
„ qui s'allume ſi facilement dans le chaume, après
„ que l'on a coupé les moiſſons, ou dans des
„ buiſſons, lorſqu'un voiageur en approche de
„ trop près le flambeau qu'il porte, ou qu'il y
„ jette, lorſque le jour commence à paroitre:
„ le cœur d'Apollon eſt embraſé d'un feu vio-
„ lent, qui le devore. Voiant les cheveux de
„ la Nymphe flotter négligemment ſur ſes épau-
„ les, que ſeroit-ce, diſoit-il, s'ils étoient arran-
„ gez avec plus de ſoin? Il regarde ſes yeux,
„ qui brillent comme deux Aſtres, ſa bouche
„ vermeille, ſes doigts, ſes mains & ſes bras à
„ demi-nuds. Perſuadé que les beautez qu'elle
„ cache, ſurpaſſent encore celles qu'elle laiſſe
„ appercevoir, ſon amour ſe nourrit d'une eſpe-
„ rance

„ rance trompeuſe. En vain il tache de l'arrê-
„ ter par ſes diſcours, elle fuit plus vîte que le
„ vent. Demeurez, belle Nymphe du Penée,
„ *lui diſoit-il*, demeurez; ce n'eſt point un en-
„ nemi qui marche ſur vos pas: la Brebis fuit le
„ Loup, la Biche le Lion, & la timide Colom-
„ be, l'Aigle qui la pourſuit; ce ſont leurs en-
„ nemis, & c'eſt l'Amour ſeul qui m'oblige à
„ ſuivre vos pas. Je crains pour vous une chu-
„ te funeſte; je crains que les épines de ces buiſ-
„ ſons ne vous bleſſent, & que je n'en ſois la
„ cauſe. Le chemin où vous marchez, eſt diffi-
„ cile & raboteux, courez avec moins de pré-
„ cipitation, & je vais moderer l'ardeur avec
„ laquelle je vous pourſuis. Du moins jettez un
„ de vos regards ſur votre Amant: ce n'eſt point
„ un de ces Bergers ruſtiques, qui conduiſent
„ leurs troupeaux ſur ces montagnes. Vous
„ ignorez le prix de votre conquête; ſi vous le
„ connoiſſiez, vous ne me fuiriez peut-être pas.
„ Delphes, Claros, Tenedos & Patare me ren-
„ dent les honneurs qui me ſont dûs. Fils de
„ Jupiter, je découvre le paſſé & l'avenir: c'eſt
„ à moi qu'eſt dû l'art ingenieux d'accorder la
„ voix au ſon de la Lyre: mes fleches portent
„ toujours des coups aſſurez; mais helas! celle
„ qui m'a percé le cœur eſt bien plus dangereu-
„ ſe. Inventeur de la Medecine, l'Univers me
„ regarde comme un Dieu ſecourable & bien-
„ faiſant: je connois la vertu de toutes les plan-
„ tes; mais en eſt-il quelqu'une, qui puiſſe gue-
„ rir de l'amour? Non ſans doute, & mon Art
„ ſi favorable à tous les mortels, devient pour
„ moi ſeul un Art inutile. Apollon en auroit
„ dit davantage: mais Daphné aiant redoublé ſes
„ pas, l'obligea à interrompre ſes plaintes. Elle
„ fuit, & ſa fuite la fait paroître encore plus
„ belle.

Digitized by Google

„ belle. Ses habits en desordre, qui flotent au
„ gré des Vents; ses cheveux qui semblent jouër
„ avec les Zephirs; tout augmente sa beauté.
„ Enfin le Dieu amoureux, voiant que ses plain-
„ tes & ses caresses étoient également inutiles,
„ se met à courir après elle de toute sa force.
„ . . . . L'espérance & la crainte augmen-
„ tent également leur legereté. Apollon soute-
„ nu par les ailes de l'Amour, paroit voler:
„ il ne lui donne aucun relâche; il la touche
„ presque, & son haleine fait voltiger ses cheveux:
„ Daphné, épuisée par une course si violente,
„ voit enfin ses forces l'abandonner. Elle pâlit,
„ & se tournant vers les Eaux du Penée: mon
„ pere, *dit-elle*, s'il est vrai que les Fleuves jouïs-
„ sent du privilege de la Divinité, venez à mon
„ secours; ou, vous Terre, engloutissez moi;
„ puisque j'ai eu le malheur de plaire, effacez
„ cette beauté qui me devient si funeste. A pei-
„ ne sa priere est-elle finie, que tous ses mem-
„ bres s'engourdissent, son corps se couvre d'u-
„ ne tendre écorce, ses cheveux se changent en
„ feuilles, ses bras deviennent des branches, ses
„ pieds, autrefois si legers, s'attachent à la Ter-
„ re, sa tête devient celle d'un Arbre, & conser-
„ ve encore sa beauté & son éclat. Le nouvel Ar-
„ bre devient les délices d'Apollon, il le touche
„ & sent palpiter, sous l'écorce, le cœur de sa
„ Maitresse. Il embrasse ses rameaux qui sem-
„ blent encore réjetter ses caresses. Puis qu'en-
„ fin, *lui dit-il*, vous ne pouvez plus être mon
„ Epouse, du moins je veux que cet Arbre me
„ soit consacré. Mes cheveux, ma lyre, mon
„ carquois seront toujours ornez de Lauriers.
„ Toutes les fois que les Capitaines Romains
„ monteront en triomphe au Capitole, c'est vous
„ qui les couronnerez; vous couvrirez de vos

„ branches le Chêne, qui eſt à la porte des Em-
„ pereurs; & comme mes cheveux portent tou-
„ jours les marques de ma jeuneſſe, vos feuilles
„ conſerveront toujours leur verdure. Quand
„ Apollon eut ceſſé de parler, le Laurier parut
„ baiſſer ſa tête, comme pour marquer qu'il
„ acceptoit les offres qu'on venoit de lui faire."

La Fable V. du Livre II. contient l'avanture de la Nymphe Callisto, violée par Jupiter, chaſſée de la compagnie de Diane, & enſuite changée en Ourſe. Callisto, uniquement occupée de la chaſſe, entra un jour dans un ſombre bocage pour s'y repoſer. Jupiter qui avoit conçû un amour violent pour cette Nymphe, la vit ſeule, cou-
p. „ chée ſur l'herbe, & accablée de laſſitude. "Du
„ moins, *dit-il*, Junon ne ſaura point cette nou-
„ velle infidelité; après tout, quand elle l'ap-
„ prendroit, dois-je ſi fort m'embarraſſer de ſes
„ plaintes & de ſes reproches? Aiant pris ſur le
„ champ la figure & l'habit de Diane, Belle
„ Nymphe, *lui dit-il*, qui faites l'ornement de
„ ma Cour, de quel côté avez-vous chaſſé au-
„ jourd'hui? Déeſſe, lui repliqua la Nymphe en
„ ſe levant pour la ſaluer, quand Jupiter même
„ m'entendroit, je ne ſaurois m'empêcher de vous
„ préferer à lui. Vous êtes plus reſpectable que
„ le Maître du Monde. Ce diſcours plut à Ju-
„ piter, il ſe prit à rire de voir que, par cette
„ mépriſe, on le préferoit à lui-même; il la ca-
„ reſſe & lui donne des baiſers trop peu chaſtes
„ pour une fille. Comme elle ſe préparoit à lui
„ faire l'hiſtoire de ſa chaſſe, il ſe jetta à ſon
„ cou, & ne ſe fit connoître que par un crime.
„ Elle fit toute la reſiſtance dont elle étoit ca-
„ pable. Helas! ſi vous l'aviez vû, Junon, vous
„ auriez été moins irritée contr'elle. Ses efforts
„ furent inutiles; eſt-il quelque mortel, & ſur-

„ tout

„ tout une Fille qui puiſſe reſiſter à Jupiter? „ Après cette avanture, il remonte au Ciel. „ Calliſto regarde avec indignation le Bois qui „ fut témoin de ſon malheur; elle en ſort a„ vec précipitation, oubliant preſque ſon Car„ quois, ſes Fleches & ſon Arc, qu'elle avoit „ ſuſpendus à un Arbre.„

Voici comment Mr. l'Abbé Banier décrit la confuſion de Calliſto, dans la ſuite de cette Fable, lorſque les Nymphes découvrirent le malheur de leur compagne à Diane qui l'appelloit ſur le mont Ménale. " Au lieu de s'approcher „ de la Déeſſe, Calliſto, qui craignoit que ce „ fût encore Jupiter, prit la fuite & s'éloigna; „ mais s'étant raſſurée en voiant les Nymphes „ ſes compagnes, elle ſe joignit à elles. He„ las! qu'il eſt difficile, lorſqu'on a quelque cri„ me à ſe reprocher, que notre viſage ne nous „ trahiſſe. A peine Calliſto oſe-t-elle lever les „ yeux; elle ne marche plus à côté de la Déeſ„ ſe; elle ne devance pas ſes compagnes com„ me elle faiſoit auparavant; elle garde au con„ traire un profond ſilence: la confuſion qui „ paroiſſoit ſur ſon viſage annonçoit l'ou„ trage qu'elle avoit reçû. Diane, ſi elle n'eût „ été Vierge, auroit pû le connoitre aiſément; „ & ſes compagnes, dit-on, s'en apperçurent. „ Elle étoit déja dans ſon neuviéme mois, lors„ que la Déeſſe pour éviter la chaleur, entra „ dans un Bocage frais, où un ruiſſeau couloit „ ſur le ſable avec un doux murmure. Après „ avoir loué la beauté de cette aimable retrai„ te, Diane mit les pieds dans l'eau; puiſque „ nous voilà ſeules, dit-elle, baignons nous, „ l'eau eſt bonne. Toutes les Nymphes com„ mencerent alors à ſe deshabiller, & comme „ Calliſto, que le diſcours de Diane avoit fait

„ rougir, tardoit trop à quitter ſes habits, ſes „ compagnes la deshabillerent, & ſa nudité fit „ paroitre ſon crime. Interdite & confuſe, el- „ le tachoit envain de ſe cacher, lorſque la „ Déeſſe la chaſſa de ſa compagnie, en lui or- „ donnant de ſe retirer & de ne point prophaner „ le Ruiſſeau où elle ſe baignoit.

Dans la Fable ſuivante, Junon jalouſe de ce que Callifto avoit ſû plaire à Jupiter, la change en Ourſe; & dans le tems que ſon fils Arcas alloit la tuer ſans la connoitre, Jupiter les enleve l'un & l'autre dans le Ciel, où ils forment les Conſtellations de la grande & de la petite Ourſe.

L IV. P 214 La Fable de Salmacis eſt écrite par Ovide d'une maniere qui n'expoſe que trop vivement les effets de la volupté. Cette Nymphe, qui vivoit dans une indolente oiſiveté, aperçût un jour le jeune Hermaphrodite, dont elle devint éperdûment amoureuſe, & lui adreſſa ainſi la parole. " Jeune Etranger, qui que vous ſoiez, on „ vous prendroit pour un Dieu, & ſi cela eſt, „ vous ne pouvez certainement être que l'A- „ mour. Si vous êtes un ſimple Mortel, quel „ bonheur pour vos Parens d'avoir un Fils auſſi „ accompli! que votre Frere, que votre Sœur, „ ſi vous en avez une, ſont heureux! quelle fe- „ licité pour celle qui a pris ſoin de vous nour- „ rir! Mais le comble du bonheur eſt reſervé „ pour celle qui doit être un jour votre Epou- „ ſe. Si elle eſt déja choiſie, du moins ſoiez „ lui infidelle pour quelque tems. Si vous n'a- „ vez encore jetté les yeux ſur perſonne, je vous „ offre ma main. Salmacis ſe tut. Hermaphro- „ dite, qui ne ſavoit point encore ce que c'é- „ toit que l'amour, rougit à ce diſcours, & la „ rougeur lui donna un nouvel agrément. La

„ cou-

Digitized by Google

„ couleur de ſon viſage parut ſemblable à celle
„ de l'yvoire qu'on a teint en rouge, ou enfin
„ à celle de la Lune qui s'éclipſe. Du moins,
„ continua Salmacis, donnez-moi des baiſers tels
„ que vous les donneriez à votre Sœur, & ſur
„ cela elle voulut ſe jetter à ſon col. Mo-
„ derez vos tranſports, lui dit Hermaphrodite,
„ ſi vous ne voulez, que la fuite ne me dérobe
„ pour jamais à vos yeux. Non, reprit Sal-
„ macis, que cette menace avoit épouvantée,
„ demeurez, vous êtes le maitre de ces lieux,
„ je vous cede la place. Après ces paroles, elle
„ fit ſemblant de s'éloigner, & elle alla ſe ca-
„ cher derriere une touffe d'arbres pour le voir
„ ſans en être vûe. Alors le jeune homme, ſe
„ croiant ſeul & ſans témoins, ſe promena au-
„ tour de la Fontaine, il y met les pieds, & la
„ fraicheur de l'eau l'invitant à ſe baigner, il ſe
„ deshabille. Cette vûe redouble la paſſion de
„ la Nymphe, ſes yeux brillent comme les ra-
„ yons du Soleil qu'une glace reflechit, & elle
„ retient à peine ſes transports. Hermaphrodite
„ ſe jetta dans l'eau, & pendant qu'il nageoit,
„ ſon corps paroiſſoit ſemblable à une belle figu-
„ re d'yvoire, ou à un Lys qu'on voit à tra-
„ vers d'un Cryſtal. Enfin je triomphe, s'écria
„ Salmacis, en quittant ſa robe & ſe jettant dans
„ l'eau. Elle s'approche de lui, l'arrête malgré
„ ſa reſiſtance, & lui dérobe quelques baiſers.
„ Tel qu'on voit le Serpent enlevé par un Ai-
„ gle; le ſerrer & s'entortiller autour de ſes ai-
„ les & de ſes griffes; le Lierre s'attacher à un
„ Arbre, ou le Polype à la proie qu'il découvre
„ ſur les eaux; telle eſt la Nymphe Salmacis au-
„ près de l'indifferent Hermaphrodite. En vain
„ il fait tous ſes efforts pour ſe dégager; envain
„ il ſe refuſe à la tendreſſe de la Nymphe; el-

Digitized by Google

„ le le preſſe de plus en plus, le prie, le ſol-
„ licite ; un cruel mépris eſt toute la recom-
„ penſe de ſes emportemens. Du moins, lui
„ dit-elle, tu ne m'échapperas pas ; grands
„ Dieux, faites que rien ne me ſépare de
„ ce perfide ! Les Dieux exaucerent ſa priere,
„ & leurs deux corps ſe confondirent en un,
„ ſous le même viſage, " &c.

Hermaphrodite implore le ſecours de Mercure ſon Pere & de Venus ſa Mere, & leur demande que tous ceux qui ſe baigneront dans cette Fontaine, éprouvent le même changement que lui. Il fut écouté, & la Fontaine reçût la vertu de faire changer de Sexe.

Les morceaux que nous venons de tranſcrire ſuffiſent pour donner une idée du ſtyle du Traducteur. Les Explications qu'il a joint à ces Fables méritent d'autant plus l'attention du Public, que perſonne n'avoit encore pouſſé auſſi loin l'étude de la Mythologie. Mr. l'Abbé Banier s'éloigne entierement de la methode de ceux qui ont traduit avant lui les Metamorphoſes d'Ovide, & qui ont donné aux Fables des ſens allegoriques, chacun ſuivant ſon goût. Pour lui accoutumé à ne regarder les Fables que comme les dépoſitaires des évenemens du Monde naiſſant, il s'eſt appliqué à découvrir l'Hiſtoire qu'elles renferment, & il eſt entré dans des diſcuſſions épineuſes qui repandent un grand jour ſur des ſujets auſſi obſcurs & auſſi embrouillez. Il s'eſt borné à ce que chaque Fable renferme d'eſſentiel, & a reduit à des Explications ſouvent fort courtes ce que d'amples Recueils pouvoient lui fournir. Les Lecteurs liront avec plaiſirs les Explications hiſtoriques qui accompagnent les Fables des *Geans*, de *Daphné*, de *Phaëton*,

Phaëton, de *Jupiter* changé en Taureau, de *Cadmus*, de *Narciſſe*, de *Bacchus*, d'*Arachné*, de *Niobé*, celles qui regardent les *Furies*, les *Muſes*, *Perſée* & les *Gorgones*, l'*enlevement* de *Proſerpine*, &c. Tous ces ſujets ſont traitez dans le Tome I. avec autant d'érudition que de goût. Nous avions deſſein de nous étendre ſur quelqu'une de ces Explications, en examinant en même tems celles qu'on trouve dans la derniere Edition de Du Ryer faite à la Haye en 1728. Mais nous ſommes obligez de reſerver la place qui nous reſte, à la Lettre ſuivante où l'on juſtifie cet habile Académicien de l'accuſation * formée contre lui. Nous croyons cependant y avoir ſuffiſamment pourvû, & avoir convaincu le Public qu'une accuſation de cette nature nous paroiſſoit également injuſte & indecente.

ARTICLE VIII.

LETTRE *écrite de Paris à un des Auteurs de cette Bibliotheque.*

MONSIEUR,

UN de vos Amis communiqua en ma préſence à Mr. l'Abbé Banier une de vos Lettres qui le regardoit, & cet Académicien parut moins ému de ce qu'on avoit voulu publier contre lui à l'occaſion de ſes Metamorphoſes, que touché de la maniere obligeante dont vous l'en faiſiez avertir, & il pria votre Ami de vous en remercier

* Biblioth. Françoiſe, Tom XVII. 2. P. p. 367.

Digitized by Google

cier de sa part. Rassuré par la réputation qu'il s'est acquise parmi les Savans, sur tout dans la partie même de la Litterature, au sujet de laquelle on vouloit l'accuser d'avoir été le plagiaire d'un Auteur inconnu, qui n'a écrit sur les Fables que plusieurs années après lui, Mr. l'Abbé Banier prit sur le champ le parti de garder le silence & de laisser à l'Anonyme la liberté d'écrire ce qu'il voudroit. Il prévoioit que s'il paroissoit quelque chose contre lui, l'Ouvrage tomberoit de lui-même, & que le Public lui rendroit justice. Mais comme sa réputation est aussi chere à ses Amis, qu'à lui-même, j'ai pris le parti de vous écrire, & après vous avoir loué & remercié en même tems du sage refus que vous avez fait de publier une espece de Libelle, qui auroit pû offenser un honnête homme, sans y joindre un bon correctif, je vais vous prouver en peu de mots la fausseté de ce qu'on vouloit imputer à Mr. l'Abbé Banier.

On vouloit persuader au Public que ce Savant avoit puisé les Explications qu'il a jointes à sa nouvelle traduction des Metamorphoses d'Ovide, dans celles qu'on mit il y a quatre ans à la suite de l'ancienne traduction de Du Ryer; jamais paradoxe fut-il aussi absurde? Mr. l'Abbé Banier travaille depuis près de trente ans sur la Mythologie, & il donna en 1710. la premiere Edition de l'*Explication Historique des Fables*; la seconde, augmentée d'un tiers, parut en 1715. Lorsqu'en 1713. il fut reçû dans l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, Mr. l'Abbé Bignon lui conseilla de continuer les mêmes études; & en effet, presque toutes les Dissertations qu'il a faites depuis, & dont la plûpart sont imprimées dans les Memoires de cette Académie, & dans les deux autres Volumes qui

en

en vont paroître, roulent sur les differens sujets de la Fable, qu'il n'avoit pas assez approfondis dans son Explication. Voila le fonds d'où il a tiré les Explications qu'il a jointes à la traduction des Metamorphoses d'Ovide ; c'est là ainsi que dans les Recueils qu'il a faits depuis 1715 & dans les savantes découvertes de ses Confreres, comme il le dit lui-même dans la Préface de ses Metamorphoses, qu'il a puisé les Explications étenduës & approfondies qu'on trouve dans ce dernier Ouvrage. Le Public croiroit-il donc aisément, que c'est dans un Livre imprimé en 1728. qu'il a pris les connoissances qu'il a sur la Mythologie, & ses nouvelles Explications ; que c'est le fonds sur lequel il a fait vingt cinq ou trente Dissertations, en differentes années, & toutes anterieures à l'Edition de cet Ouvrage? Ou plutôt, n'est-ce pas l'Auteur lui-même des Explications jointes à la derniere Edition de Du Ryer, qui en a pris le plan, & la plus grande partie des materiaux dans les Ouvrages de Mr. l'Abbé Banier, comme cet Auteur Anonyme l'avoüe lui-même dans sa Préface; aveu par lequel il a voulu éviter l'accusation de Plagiat. Comment pourroit donc se soutenir le paradoxe qu'on a osé publier dans votre Journal? puisqu'on y avance que Mr. l'Abbé Banier avoit pris les Explications de ses Metamorphoses dans un Livre, dont l'Auteur avouë lui même qu'il avoit puisé les siennes dans l'ancienne Explication des Fables de Mr. l'Abbé Banier.

Mais on remarque dans l'Ecrit Satyrique, qu'il y a dans ces deux Ouvrages des Explications qui se ressemblent entierement, jusqu'aux tours de phrases mêmes, & aux expressions. He quelle autre conclusion peut-on en tirer, si non que l'Explication des Fables imprimée en 1715. a été

Digitized by Google

raduire l'Ouvrage en Anglois & en
r le faire imprimer dans ces deux
c le Texte Latin, ce qui leur a
coup de tems. Ajoutez encore,
aisons à eux particulieres, ils n'ont
Edition *in-folio* parût avant la peti-

oit abuser de votre patience que de
ntage là-dessus. Mr. l'Abbé Banier
dans un Livre imprimé en 1728.
it avant 1727. & même plusieurs
ant, comme on peut s'en con-
parant son *Explication Historique des*
dition de Du Ryer. Cet Académ-
un besoin de recourir aux autres
e de travail, & moins encore à
nom, dont presque tout le merite
re à profit des recherches dont un
ute la peine.

anier m'a assuré même, & il est très-
avoit jamais lû * la derniere Edition
ais qu'un jour qu'il passoit quelques
la boutique d'un Libraire, il avoit
sur la Préface, où il avoit trouvé
a parlé, & qu'il s'en étoit con-
dit sur cela à Mrs. Westein & Smith:
voient prendre aucune allarme, &
qui avoüoit avoir puisé son Systê-
me

prouve que nous avons été mal infor-
dans le Journal précedent des plaintes de
ier contre l'Editeur de la Haye, & nous
plaisir de le remarquer ici. Sans doute
de qui nous tenions cette particularité,
que cet Academicien lui avoit dit sur ce
tribuant le jugement que quelque autre en

le fonds où les deux Auteurs ont puisé, comme vous avez eu l'équité d'en avertir le Public ; l'un y a puisé de droit puisque c'est son Ouvrage, & il le dit lui-même dans la fin de la Preface: *il n'est pas possible que cet Ouvrage ne m'ait beaucoup servi, dans des faits, qui étant uniques dans l'Histoire, il suffit de les avoir une fois recueillis.* L'autre a usé du Droit des gens, tout Livre imprimé appartenant au Public, qui en peut profiter, sur tout en avoüant, comme fait l'Auteur des Explications ajoutées au Du Ryer, que c'étoit là qu'il avoit pris le fonds de son Systême. Que si quelquefois les tours, les phrases, & les expressions même se ressemblent dans ces deux Auteurs, à qui en est dûë la gloire, qu'à celui qui a écrit le premier? L'Editeur de la Haye en copiant le Livre de Mr. l'Abbé Banier auroit dû le citer & distinguer ce qu'il en prenoit d'avec ce qu'il tiroit de son propre fond. Une telle attention lui eût fait plus d'honneur que les efforts qu'il a faits pour déguiser ces endroits par le changement de quelques mots, & eût mis Mr. l'Abbé Banier à couvert des traits que la malignité a voulu lancer contre lui.

Mais enfin, dit-on, la derniere Edition de Du Ryer, avec les nouvelles Explications, parut en 1728. & les Metamorphoses de l'Abbé Banier n'ont été achevées d'imprimer qu'en 1731. Mais c'est un fait constant, & Mrs. Westein & Smith ne refuseront pas de produire les Lettres de Mr. l'Abbé Banier qui le démontrent, qu'ils avoient reçû les derniers cahiers de cet Ouvrage, tant pour le texte, que pour les Explications, & la Preface même, avant la fin de l'année 1727. & que s'ils ont été si longtems à le faire paroître, c'est qu'outre le long travail des Planches, & tout l'attirail d'une Edition si belle, ils ont dans cet inter-

tervalle fait traduire l'Ouvrage en Anglois & en Flamand pour le faire imprimer dans ces deux Langues, avec le Texte Latin, ce qui leur a emporté beaucoup de tems. Ajoutez encore, que pour des raisons à eux particulieres, ils n'ont pas voulu que l'Edition *in-folio* parût avant la petite in-12.

Mais ce seroit abuser de votre patience que de s'étendre d'avantage là-dessus. Mr. l'Abbé Banier n'a pû prendre dans un Livre imprimé en 1728. ce qu'il avoit fait avant 1727. & même plusieurs années auparavant, comme on peut s'en convaincre en comparant son *Explication Historique des Fables* avec l'Edition de Du Ryer. Cet Académicien n'a aucun besoin de recourir aux autres pour cette sorte de travail, & moins encore à un Ecrivain sans nom, dont presque tout le merite consiste à mettre à profit des recherches dont un autre a eu toute la peine.

Mr. l'Abbé Banier m'a assuré même, & il est très-croïable, qu'il n'avoit jamais lû * la derniere Edition de Du Ryer; mais qu'un jour qu'il passoit quelques momens dans la boutique d'un Libraire, il avoit jetté les yeux sur la Préface, où il avoit trouvé l'aveu dont on a parlé, & qu'il s'en étoit contenté, aiant écrit sur cela à Mrs. Westein & Smith: qu'ils n'en devoient prendre aucune allarme, & qu'un Auteur qui avouoit avoir puisé son Système

* Cet endroit prouve que nous avons été mal informez en parlant dans le Journal précedent des plaintes de Mr. l'Abbé Banier contre l'Editeur de la Haye, & nous nous faisons un plaisir de le remarquer ici. Sans doute que la personne de qui nous tenions cette particularité, avoit oublié ce que cet Academicien lui avoit dit sur ce sujet, en lui attribuant le jugement que quelque autre en avoit porté.

Digitized by Google

me dans l'Explication des Fables, ne feroit que donner du credit à leur Ouvrage.

Mr. l'Abbé Banier ne s'eſt pas contenté de mettre en Oeuvre ce que ſon premier Ouvrage pouvoit lui fournir ; on verra dans ſes Metamorphoſes qu'il a fait de nouvelles découvertes, qu'il a profité de celles de ſes ſavans Confreres, qu'il a ſouvent conſultez, comme il a la modeſtie de le dire à la fin de ſa Preface, & qu'il y a fait entrer l'abregé de ſes Diſſertations.

Voila, Monſieur, ce que j'avois à dire pour répondre à l'Ecrit anonyme inſeré dans votre Journal; également charmé d'avoir cette occaſion de juſtifier un Ami, & de faire connoitre votre candeur & votre probité, qui ne vous a pas permis de publier un Libelle qui offenſoit un galant homme, ſi connu par ſes ſavans Ouvrages, ſans y joindre des réflexions ſolides, très-capables d'empêcher les mauvais effets qu'il auroit pû produire ſur les perſonnes peu inſtruites.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite eſtime, &c. &c.

A Paris, ce 30. *Janvier* 1733.

On eſt obligé, faute de place, de renvoyer au Volume ſuivant les Nouvelles Litteraires.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE,

TOME XVIII.

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,

Chez H. DU SAUZET,

M. DCC. XXXIII.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX,

Qui ſe trouvent chez H. DU SAUZET.

Hiſtoire des Papes depuis St. Pierre juſqu'à Benoît XIII. *in*-4. 4 vol.

——— des Anciennes Monarchies par M. Rollin, *in*-12. 5 vol.

——— Metallique des Païs Bas par M. van Loon, *in-fol.* 4 vol.

——— de l'Iſle de S. Domingue par le P. de Charlevoix, *in*-12. 4 vol.

——— de l'Empire par Heiſſ, *in*-4. 2 vol. & *in*-12. 8 vol.

——— de Charles XII. Roi de Suede, par M. de Voltaire, avec les Reflexions Critiques de M. de la Motteye, *in*-8. 2 vol.

——— de Polybe avec le Commentaire du Chevalier de Folard, *in*-4. 6 vol. fig.

——— des Superſtitions par le P. le Brun, *in*-8.

——— de Pologne & du Roi Auguſte, &c. *in*-8. 3 vol.

Cent Nouvelles Nouvelles de Mr. de Gomez, *in*-12. 2 vol.

Journées Amuſantes de la même, *in*-12. 8 vol.

Memoires d'un Homme de Qualité, *in*-12. 7 vol.

Traité des Diſſenſions &c. par Swift, ou ſuite du Conte du Tonneau, *in*-12.

Les Erreurs populaires, trad. de l'Anglois de Brown, *in*-12. 2 vol.

Avantures du Ch. de Beauchéne, Capitaine de Flibuſtiers, par M. le Sage, *in*-12. 2 vol.

Dictionnaire de Richelet, n. édit. augmentée, *in*-4. 2 vol.

Anatomie du Corps Humain par M. Winſlow. *in*-12. 4 vol.

Theatre des Grecs, par le P. Brumoy, *in*-12. 6 vol.

Pauſanias, ou Voyage de la Gréce, trad. par M. l'Abbé Gedoyn, *in*-12. 4 vol. fig.

Lettres de Henri IV. & de ſes Miniſtres à M. de la Boderie, *in*-8. 2 vol.

Traité de la Juſtification par la M. de Placette. *in*-12.

Examen du Pyrrhoniſme Ancien & Moderne, par M. de Grouzas, *in-fol.*

Introduction à l'Hiſtoire par Puffendorf, *in*-12. 7 vol.

Le Temple des Muſes, fol. avec fig. 1733.

Joannis Harduini Opera Varia. in fol.

Joan. Mariana Libri XXX. & Joſ. Miniana Libri XI de Rebus Hiſpaniæ. fol. 4. Vol.

Digitized by Google

TABLE
DES ARTICLES

Contenus dans la II. Partie du Tome XVIII.

ARTICLE I. JOAN. LAUNOII, *Constantienſis Opera Omnia.* pag. 189

ART. II. *Relation Hiſtorique de l'Ethiopie Occidentale du P.* CAVAZZI, *trad. de l'Italien par le P.* LABAT. 217

ART. III. *Troiſiéme Extrait de l'Hiſtoire des* PAPES. 241

ART. IV. *Eclairciſſement de Mr. de* VALLENCOURT *ſur un Memoire de Mr.* MOREAU *de* MAUTOUR. 304

ART. V. *Lettre Critique ſur un endroit des Metamorphoſes d'Ovide, trad. par Mr. l'Abbé* BANIER. 310

ART. VI. *Diſſertation ſur l'uſage des Etriers par Mr.* AUBERT. 316

ART. VII. *Lettre de Mr.* ROUSSET *aux Auteurs de cette Bibliotheque.* 320

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES.

ART. VIII. *Suite de l'Extrait de l'Hiſtoire Metallique des XVII. Provinces des Païs-Bas par Mr.* VAN LOON. 327
ART. IX. *Lettre Critique ſur un Ouvrage de Mr.* VAN LOON. 345
ART. X. *Memoire au ſujet de Mr. de* VOLTAIRE. 357
ART. XI. NOUVELLES LITTERAIRES. 358

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

BI-

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE.

5

ARTICLE I.

JOANNIS LAUNOII Conſtantienſis, Pariſienſis Theologi, Socii Navarræi Opera omnia, ad ſelectum ordinem revocata, ineditis Opuſculis aliquot, notis nonnullis Dogmaticis, Hiſtoricis & Criticis, Auctoris vita, variis monumentis tum ad Launoium, tum ad ſcripta ipſius pertinentibus, Præfationibus cuique volumini affixis, Indicibus locupletiſſimis aucta & illuſtrata. Acceſſit Tractatus de Varia Launoii librorum Fortuna; Tomi Primi Pars Prima & Secunda Coloniæ Allobrogum 1731. *C'eſt-à-dire: Les Oeuvres de M. Jean de Launoy du Diocéſe de Coutances, Docteur de la Faculté de Paris, de la Maiſon & Societé de Navarre, rangées en un certain ordre, augmentées & illuſtrées de quelques ouvrages non encore imprimez, de notes Dogmatiques Hiſtoriques & Criti-*

Digitized by Google

ques, de differentes pieces concernant la personne & les écrits de M. de Launoy, de Prefaces & de Tables, avec un Traité de la Fortune des Livres de ce Docteur. Tome I. divisé en deux Parties pag. 1112. sans la Préface & la Table. A Geneve, chez *Fabri & Barrillet* & *Marc-Michel Bousquet* & Compagnie, 1731. in fol.

QUoique nous eussions depuis longtems entre les mains, les trois premiers Tomes de ce beau Recueil, diverses raisons qu'il seroit inutile d'alleguer, ne nous ont pas permis, d'en parler plûtôt: mais depuis que nous savons que l'impression en est finie, nous ne croyons pas devoir differer de donner une idée générale de tant d'ouvrages curieux. Personne n'ignore que M. de Launoy a été un Critique hardi & savant, le destructeur des pieuses fables, l'ennemi irreconciliable de la Cour Romaine, le vengeur des droits de l'Episcopat & du second ordre, le fleau des privileges des Moines & de leurs Chartriers, & le défenseur de l'Autorité Royale. Tant de qualitez singuliéres ont toujours fait rechercher les ouvrages de ce fameux Docteur, qui, à ce qu'il nous semble, tirent un nouvel éclat de son desinteressement, de son amour sincére pour la verité, & de son courage à la defendre, sans que rien fût capable de l'ébranler. On sent assez ce qu'on doit attendre d'un écrivain inaccessible à l'ambition & à la flaterie, & qui

qui présente les objets dans leur veritable jour.

L'Editeur a marqué dans son *Prospectus* la difficulté de rassembler tant de traités differens; on ne peut que lui être obligé, de s'être chargé d'une entreprise si utile. Il nous apprend dans la Préface de ce premier Tome, la route que suit M. de Launoy pour éclaircir les matieres qui sont l'objet de ses recherches. Après avoir fixé le sujet de chaque traité, il recueille avec soin ce que les Conciles, les Peres & les autres Ecrivains ont écrit là-dessus, il copie même leurs differens textes, & y joint des reflexions courtes & serrées, entremêlant des questions accessoires plus curieuses quelquefois, que le point principal qu'il se propose de traiter. On lui reproche cependant d'être trop abondant dans ses citations, & de repeter assez souvent les mêmes passages. L'Editeur observe à ce sujet, que la liaison nécessaire qui se trouve entre certains point controversez, en rend les preuves communes. Il avoue cependant que M. de Launoy n'a pas assez consulté le jugement des oreilles délicates, blessées par la repetition importune des mêmes passages: mais il veut qu'on la lui pardonne en faveur de tant de beaux traits, qu'il prend dans differens ouvrages imprimez & manuscrits peu connus. „ Il n'y a, „ *dit-il*, que des ignorans qui puissent mépriser tant de précieux metaux qu'il s'est „ donné la peine de tirer des mines. Cette „ Collection est la fleur la plus pure de l'anti-

„ quité Eccleſiaſtique; & de celebres écri-
„ vains ont puiſé dans cette grande ſour-
„ ce ". A l'égard du ſtile de M. de Launoy, l'Editeur y trouve de la fineſſe d'eſprit, & un tour aiſé; mais ſans élegance & ſans pureté. Il eſt quelquefois obſcur, pour vouloir être concis. C'eſt dans les Scholaſtiques & dans de mauvais Auteurs Latins, qu'il a pris tant d'expreſſions barbares. Sélon l'Editeur, la lecture de cette ſorte de livres, eſt contagieuſe, & il eſt bien difficile de ne point prendre la même maniere de s'exprimer. Mais l'exactitude & la verité étant les qualités les plus eſtimables dans un Théologien, il ne faut pas lui faire un crime, de leur ſacrifier les graces & les agrémens du ſtile.

Ce fut en 1636 que M. de Launoy commença à publier ſon premier ouvrage, auquel une diſpute née dans l'Univerſité de Paris donna naiſſance. Quelques Perſonnes étoient d'avis de cenſurer la doctrine de Durand de St. Portien, Jacobin, Maître du Sacré Palais & ſucceſſivement Evêque du Puy & de Meaux, ſur le Concours de Dieu à l'action des créatures. Ce Théologien craignant de faire Dieu auteur du Peché, prétend qu'il n'y concourt pas immediatement. M. de Launoy qui avoit tant d'averſion pour la Prémotion Phyſique des Thomiſtes, prend la défenſe de Durand, & fait voir que ce Docteur de Paris étant mort dans la Communion de l'Egliſe, ſans que ſa doctrine ait jamais été flétrie, la Faculté de Théologie, en la cen-

censurant se feroit un tort considerable. Il cite les témoignages de differens Théologiens qui ont soutenu la même opinion, ou qui ont fait l'éloge de Durand. Ils se trouveroient par conséquent enveloppez dans la même censure; laquelle d'ailleurs blesseroit la liberté des Ecoles, puisqu'il y a des Théologiens & des Philosophes Jesuites qui soutiennent que ce sentiment n'est contraire ni à l'Ecriture Sainte, ni aux décisions des Conciles & des Papes. M. de Launoy s'éleve avec raison contre ceux qui attaquent la liberté des Ecoles, & remarque à ce sujet, que si c'est un grand bien de condamner un livre lorsqu'il mérite cette flétrissure, rien n'est plus pernicieux qu'une censure injuste. *Nihil melius justa librorum confixione, nihil pejus injusta.* Il observe encore que S. Thomas n'ayant pas échapé à la censure de la Faculté de Théologie de Paris, Durand auroit subi le même sort, si elle avoit trouvé quelque chose de repréhensible dans les écrits de ce Docteur. Le sentiment de Durand n'a point prévalu dans les Ecoles, parce que Scot qui s'en rendit le défenseur, n'a pas eu un aussi grand nombre de disciples que S. Thomas. On sent par les souhaits que fait M. de Launoy de voir regner cette opinion, combien elle lui étoit chere, & combien il étoit éloigné des sentimens de l'Ange de l'Ecole. L'Editeur remarque que le fond de ce petit ouvrage a été tiré d'un Traité du P. Louis de Dole Capucin, qui a traité plus savamment cette matiere, qu'il

n'appartient à un homme de ſa robe. On entrevoit dans l'écrit de M. de Launoy un génie qui ne s'accommode point de l'intolerance.

Le même eſprit lui a fait prendre le parti d'un Profeſſeur de l'Univerſité de Paris, à qui on vouloit ſuſciter des affaires, pour avoir ſoutenu le Syſtéme de Copernic touchant le mouvement de la terre. On lui objectoit la condamnation d'Urbain VIII. contre Galilée qui avoit renouvellé l'opinion de ce fameux Philoſophe. Cette petite perſecution ayant été fomentée par les aveugles Sectateurs d'Ariſtote, M. de Launoy propoſa droitement ce cas de Conſcience: Si le decret d'Urbain VIII. qui n'a jamais été addreſſé à l'Univerſité de Paris oblige plus étroitement les Profeſſeurs, que la déciſion d'un Concile de Paris tenu en 1204 ou furent brulés les livres de Metaphyſique d'Ariſtote, & où il fut défendu ſous peine d'excommunication de les copier, de les lire & de les garder: decret qui fut confirmé par un Reſcrit de Gregoire IX. addreſſé à l'Univerſité de Paris. Ce cas de conſcience ainſi propoſé embarraſſa les Partiſans d'Ariſtote, & le Profeſſeur n'en fut plus inquiété. M. de Launoy obſerve que S. Thomas ne fit point difficulté de violer le decret de Gregoire IX. Au reſte ce fut là le premier coup qu'il porta à Ariſtote; il l'attaqua plus vivement dans ſon Traité, *de la Fortune de ce Philoſophe dans l'Univerſité de Paris.*

L'Editeur en recueillant les differens ouvrages

vrages de M. de Launoy, a cru devoir les ranger par matieres ; ainſi à la ſuite de ce petit traité ſur le Concours divin, il a fait imprimer les écrits qui regardent la Sainte Vierge & les Sacremens. Nous ſommes obligés de ſuivre le même ordre. Les *Preſcriptions touchant la Conception de nôtre Dame.* parurent en 1676, & il s'en fit une ſeconde edition plus correcte en 1677. Ainſi M. Dupin s'eſt trompé en aſſurant dans ſa Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques du dix-ſeptiéme Siécle, que ce petit ouvrage ne fut imprimé qu'après la mort de M. de Launoy, c'eſt-à-dire en 1678. Le deſſein de M. de Launoy eſt de faire voir que ſi l'Egliſe décidoit la queſtion ſi vivement agitée entre les Cordeliers & les Jacobins touchant la Conception de la Vierge, que les premiers diſent exempte de la ſouillure du Peché Originel, & que les autres n'exceptent point de la fletriſſure commune aux enfans d'Adam, elle ſe déclareroit pour les Jacobins, qui dans ce point ont pour eux l'Ecriture & la Tradition. Juſqu'au tems de Scot, l'on ne s'eſt point aviſé de diſputer là-deſſus. Il paroit par les reflexions de M. de Launoy, qu'il ne regarde pas comme infaillible, la décision du Concile de Bâle en faveur de l'Immaculée Conception, quoique la Faculté de Paris s'en ſerve pour autoriſer le ſerment qu'elle exige de ſes Supots, de ſoutenir de toutes ſes forces, cette pieuſe opinion. La Bulle de Sixte IV. qui étoit Cordelier, n'embarraſſe pas d'avantage M. de Launoy, il dit

ouvertement que ce Pape a abandonné la Tradition. Enfin il se déclare pour le Jesuite Maldonat contre la faculté de Théologie de Paris, & prend de là occasion de raconter les suites de cette celebre dispute. Les Jesuites soutiennent maintenant avec chaleur, le sentiment des Cordeliers, & n'imitent point la moderation de Saint Ignace, qui pour ne pas déplaire aux Jacobins, fit effacer d'une *Thése*, le point de l'Immaculée Conception.

M. de Launoy avoit fondé une Prescription sur l'autorité du Concile de Trente, qui dans le Decret du Péché Originel, n'avoit point excepté la Sainte Vierge; ainsi qu'il paroit par differentes éditions de ce Decret. Il est vrai que dans l'édition faite à Rome en 1564, elle est formellement exceptée, mais comme dans les anterieures, cette exception ne se trouve pas, M. de Launoy soutient qu'on peut s'en tenir à celles-là, jusqu'à ce qu'on produise des éditions avant l'an 1564. M. le Clerc Sulpitien, dans ses *Remarques sur differens articles du Dictionaire de Moreri imprimé en* 1718, a produit des éditions beaucoup plus anciennes où l'exception se trouve marquée. L'Editeur en a cité les principales.

En 1669 il s'éleva dans l'Eglise de Paris une dispute au sujet de l'Assomption de la Sainte Vierge. Voici ce qui y donna occasion. Il fut question de faire copier de nouveau l'ancien Martyrologe de cette Eglise, qui n'étoit presque plus lisible, un Chanoine

se

Digitized by Google

se chargea de cette dépense à certaines conditions. Ce Martyrologe étoit à-peu-de-chose près le même que celui d'Usuard; cependant depuis plus de cent ans, au lieu de ce que ce Moine avoit écrit sur l'Assomption de la Sainte Vierge, on lisoit une Homilie fort longue d'un Auteur inconnu. Le Chapitre deputa quelques Chanoines à M. Hardouïn de Perefixe Archevêque de Paris, pour savoir s'il falloit conserver le texte d'Usuard, ou cette ancienne Homilie. Sur les représentations faites à ce Prélat, il décida en faveur d'Usuard, ce qui deplut à Mrs. Gaudin & Lavocat Chanoines de la même Eglise. M. Joly un des députés écrivit en faveur d'Usuard, & fut attaqué par ses deux confreres. M. de Launoy qui étoit lié avec les deux Mrs. Bongueret Chanoines de l'Eglise de Paris, ne peut leur refuser de dire son sentiment sur cette fameuse contestation. Usuard prétend que bien que le sacré corps de la Vierge ne se trouve point sur la terre; cependant l'Eglise ne doute point qu'elle ne soit morte, aimant mieux être dans une pieuse ignorance touchant la destinée de ce corps précieux, que d'enseigner là-dessus des choses frivoles & apocryphes; au lieu que l'Auteur de l'Homilie fait tous ses efforts pour prouver l'Assomption corporelle de la Vierge dans le Ciel. M. de Launoy étoit alors à Laon, & y fit imprimer une courte Dissertation, en faveur d'Usuard. De retour à Paris il la fit réimprimer en 1671, avec des augmentations considerables. Il y

a laché quelques traits contre Mrs. Gaudin & Lavocat. Il eſt certain qu'avant S. Jean Damaſcene, on n'avoit point entendu parler de l'Aſſomption corporelle, & que ce Patriarche des Scholaſtiques a copié le faux Meliton, dont l'ouvrage ſur la mort de la Vierge a été cenſuré par un Concile Romain tenu ſous le Pape Gelaſe. M. de Launoy s'eſt attaché à décrier S. Jean Damaſcene comme un compilateur de fables, & à faire voir que certains Peres Grecs ne ſont point favorables à l'Aſſomption corporelle de la Vierge. Le lieu de la mort & de la ſepulture de la Vierge a donné encore lieu de diſputer; les uns veulent que ce ſoit à Jeruſalem, & les autres à Epheſe. Mais tout cela eſt bien incertain. Ceux qui la font mourir à Epheſe, ſe fondent ſur un paſſage obſcur du Concile Oecumenique d'Epheſe; mais le ſilence de Polychrate qui en faiſant l'énumeration des Saints illuſtres de l'Egliſe d'Epheſe ne parle point de Marie, eſt un argument bien fort contre ce ſentiment, M. de Launoy ne fait pas beaucoup de cas des *Menées* des Grecs & des Martyrologes des Latins; les uns ſont ornés de fictions, & les autres de commentaires & de gloſes étrangeres. Il répond à ceux qui oppoſent l'autorité d'Albert le Grand, de S. Thomas & de Durand de St. Portien, que ces Scholaſtiques chantoient d'une façon dans le chœur où l'on liſoit le Martyrologe d'Uſuard, & qu'ils écrivoient d'une autre maniere dans leurs cellules.

D'ail-

D'ailleurs ils avoient l'esprit gâté par les fables de S. Jean Damascene. La censure que la Faculté de Théologie de Paris fit en 1499 contre deux Propositions de Frere Jean Morcelle Jacobin, peu favorables à l'Assomption corporelle, a donné lieu à differentes reflexions. Dans la premiere édition de cet écrit, M. de Launoy se contente de faire voir qu'elle est indigne de la réputation des Docteurs de Paris; mais ensuite l'ayant examinée plus mûrement, il soutient que c'est une piéce supposée. Comme dans cet extrait nous nous proposons principalement l'Histoire des opinions de M. de Launoy, nous nous abstenons de discuter les preuves dont il se sert.

Peu content d'avoir légérement attaqué M. Lavocat, il publia en 1671 un essay des fautes & des bevûes de l'ouvrage de ce Chanoine, intitulé, *Vindiciæ Parthenicæ*, & qui avoit paru en 1670. Il réimprima cet essay en 1672 augmenté & corrigé; quoique ce soit à proprement parler un Catalogue, cependant il mérite d'être lû par ceux qui voudroient approfondir cette matiére, parce qu'il donne à certains textes, une interprétation differente de celle qu'il a donné dans sa Dissertation; M. Lavocat y est mal traité, & peint comme un ignorant & un miserable Logicien. Celui-ci fit imprimer la même année un second ouvrage, où il tâche de refuter la premiere Dissertation. Il est étonnant que M. de Launoy ne fasse point mention de ce second écrit de son adversaire, & que

que M. Lavocat passe également sous silence *l'essay* des fautes remarquées par ce fameux Critique. A la suite de ces deux opuscules l'Editeur a inseré une lettre imprimé en 1671 à Sens sous le nom emprunté de B. Charpentier, & qu'il attribue à M. Jacques Boileau. Il est vrai que pour le stile elle ne ressemble point aux autres ouvrages de ce Docteur qui sont écrits d'une maniere un peu barbare; mais l'Editeur observe que M. Boileau affectoit cette obscurité & cette barbarie pour échaper à la censure. Si un Evêque, disoit-il plaisamment, vouloit condamner quelqu'un de mes ouvrages, il faudroit qu'il feuilletât son Calepin pendant plus d'un an; encore n'en viendroit-il pas à bout. Il a donc employé dans cette lettre, un stile plus poli, pour n'être pas démasqué. Quelques personnes ont attribué ce petit écrit à M. de Launoy; mais l'Editeur rejette cette attribution. Quand on connoit la modestie singuliere de ce Docteur, peut-on s'imaginer, dit-il, qu'il ait composé une lettre où il est representé comme un homme recommandable pour son profond savoir, & pour sa grande pénétration. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'Auteur prononce équitablement sur cette celébre dispute. Mrs. Joly & de Launoy y sont dignement loüés, & Mrs. Gaudin & Lavocat y sont traités d'ignorans & de gens d'une piété fort équivoque. Nous renvoyons à la Préface ceux qui voudront connoitre

noître les differens ouvrages publiés à l'occasion de cette dispute.

Les contestations nées à l'occasion du Livre *de la Frequente Communion* de M. Arnauld, donnerent naissance à l'ouvrage que M. de Launoy publia en 1653 sur la même matiére. Il se borne à examiner le sentiment de Gerson; tout ce qui résulte de la doctrine de ce pieux & savant Docteur, c'est que la frequente Communion procure de grands avantages. Il cite ensuite le témoignages de differens Théologiens qui, à l'exemple de Gerson, approuvent la frequente Communion, sans oublier les autorités de quelques Théologiens, dont le sentiment est un peu different, & de plusieurs Synodes & Prélats qui ont approuvé le Livre de Gerson, dans lequel il s'est expliqué d'une maniere précise.

M. de Launoy traita plus savamment une question non moins importante, élevée dans le Diocése de Chalons sur Marne, au sujet de la Contrition & de l'Attrition. Les deux partis s'appuyoient sur l'autorité du Concile de Trente, & soutenoient que ce Concile avoit décidé en leur faveur, ils s'accusoient mutuellement d'héréfie. M. de Launoy examine d'abord la question de fait, & montre que du tems du Concile il y avoit deux opinions célébres dans les Ecoles; l'une des Théologiens qui exigeoient la Contrition ou un acte de Charité pour recevoir utilement le Sacrement de Pénitence, & l'autre de ceux qui ne demandoient que l'Attrition

ou

Digitized by Google

ou un acte denüé d'amour de Dieu. Le Concile attentif à ne pas blesser la liberté des Ecoles, ne décida rien là-dessus & se contenta de proscrire la Doctrine de Luther qui soutenoit que l'Attrition ne servoit qu'à rendre l'homme hypocrite & plus criminel. M. de Launoy, quoique favorable aux Théologiens qui soutiennent la nécessité de la Contrition, ne condamne pas les défenseurs de l'Attrition, persuadé qu'en fait d'opinions Scholastiques, on peut adopter celle qu'on veut, sur tout lorsqu'après de célébres disputes l'Eglise n'a point jugé à propos de parler. Mais il reconnoit avec la même sincerité, que si le Concile de Trente eut decidé la contestation des Théologiens, il se seroit déclaré en faveur de ceux qui exigent la Contrition, ce sentiment étant plus conforme à la doctrine des Peres de l'Eglise. M. de Launoy s'étend ensuite pour faire voir, que l'Eglise a abandonné aux disputes des Théologiens l'un & l'autre sentiment; ce qu'il prouve par le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs. Il attaque en passant Scot & S. Thomas, qui sur la matiere du Sacrement de Penitence, ont avancé des choses contraires à la Tradition. Sur quoi l'Editeur remarque que S. Thomas & les autres Scholastiques ont traité des Sacremens comme si dans les Siécles précédens, le langage & la discipline usitée de leur tems eussent toujours été en vogue. Quoique M. de Launoy ne fût pas rigoriste, il n'approuve pas cependant que les Théologiens suivent

suivent des opinions favorables aux Penitens, sous prétexte d'exalter l'efficace du Sacrement. Il faut avoüer que la matiere de la Contrition & de l'Attrition est doctement traitée dans cet ouvrage; la fortune de ces deux opinions, & les differentes manieres de s'exprimer, sont discutées, en sorte qu'on ne laisse rien à desirer à la curiosité. L'Editeur voudroit que pour montrer les progrès de l'esprit Scholastique, quelque Ecrivain impartial fit l'Histoire des plus célébres opinions de l'Ecole en suivant la methode de M. de Launoy, ce seroit rendre un service considerable aux Théologiens. *Qui celebriorum Scholæ opinionum ab omni partium studio alienus, eandemque methodum secutus pressius, historiam exararet, is sine dubio de re Theologica bene mereretur; miros ingenii Scholastici in opinationibus suis tractandis atque retractandis, progressus cerneres.*

La sincerité de M. de Launoy paroit encore dans la Dissertation qu'il publia la même année touchant l'esprit du Concile de Trente au sujet de la Satisfaction dans le Sacrement de Penitence. Quelques rigoristes soutenoient dans ces tems-là que le Concile avoit décidé qu'avant que de recevoir l'absolution il falloit accomplir la satisfaction imposée par le Prêtre; sans quoi l'absolution étoit inutile. Le célébre M. Arnauld voyant bien qu'il n'y avoit aucune décision là-dessus, a prétendu que le Concile avoit seulement ouvert sept voies pour le rétablissement de l'ancien usage d'accomplir la satisfaction avant que de recevoir l'absolution.

M.

M. de Launoy attaque ces deux sentimens avec beaucoup de force, & prétend que leurs Auteurs abusent de ce Concile, comme ont fait autrefois les Ariens à l'égard du Concile d'Antioche, où le mot de *Consubstantiel* fut rejetté dans le mauvais sens que lui donnoit Paul de Samosate. Il fait voir que le Concile de Trente n'a rien changé à la discipline presente de l'Eglise, laquelle a été en usage avant & après ce Concile. Selon M. de Launoy, ces rigoristes n'ont soutenu ce sentiment, que pour empêcher la frequente Communion. Il examine ensuite la question de droit & convient que l'ancienne discipline introduite par les Apôtres ou par leurs Disciples, l'emporte sur la moderne, mais qu'il n'appartient point à des particuliers, de retablir cette sainte discipline. Un pareil changement est devolu à un Concile général; il seroit même dangereux d'abroger un usage si ancien.

Un des meilleurs ouvrages de M. de Launoy, est celui qu'il publia en 1672 sur le fameux Canon du Concile de Latran *Omnis utriusque sexûs.* Dans ce Canon où selon la remarque de M. Fleury en son *Histoire Ecclesiastique*, la Confession fut pour la premiere fois généralement commandée à tout le monde, le Concile veut qu'on se confesse une fois dans l'année à son propre Prêtre *proprio Sacerdoti.* La question est de savoir ce qu'il faut entendre par ce propre Prêtre. Quelques Théologiens ont entendu le Pape, d'autres l'Evêque ou le Curé; & quel-

Digitized by Google

quelques-uns ont même soutenu que par le propre Prêtre on pouvoit entendre en même-tems le Pape, l'Evêque & le Curé. On est enfin convenu que le Concile a voulu parler de ce dernier, qu'il a chargé le Pape & les Evêques de veiller à l'execution de ce Canon. M. de Launoy copie tous les monumens concernant ce Canon du Concile de Latran, depuis l'an 1215. jusqu'à l'an 1660., & à la fin de chaque chapitre il marque ce qui s'est passé durant un certain espace de temps; ensuite il fait des observations qui servent à éclaircir les monumens, & les textes des Théologiens. Il répond aux objections qu'on peut faire contre l'interprétation qu'il donne au nom de propre Prêtre, par lequel il entend le Curé. Comme les Moines vouloient du tems de M. de Launoy faire valoir certains privileges des Papes, il employe la Jurisprudence de la Cour de Rome pour faire voir qu'ils sont Obreptices ou Subreptices; & que d'ailleurs ils ne sauroient contre-balancer l'autorité d'un Concile œcumenique. L'Editeur auroit voulu que M. de Launoy eût fondu ces materiaux & renvoyé les piéces à la fin de l'Ouvrage.

Le Traité du Sacrement de l'Extrême-Onction imprimé en 1673. est purement Théologique. L'Auteur examine avec soin ce que les Peres & les Théologiens ont dit sur l'institution & l'usage de ce Sacrement, & fait ensuite des réflexions sur les textes qu'il a copiés. En traitant de la forme, il a transcrit tout ce qu'il a trouvé dans les Ri-

Digitized by Google

tuels d'une infinité d'Eglises particulieres touchant l'administration de ce Sacrement. On y voit des prieres & des onctions differentes. Il prétend que l'onction est la matiere de ce Sacrement, & que la priere du Prêtre en est la forme. Ce sont les Scholastiques qui dans la suite ont appellé forme indicative ces mots, *Ungo hos oculos* &c. & forme deprecative ceux-ci, *per suam Sanctam unctionem & misericordiam indulgeat tibi Deus* &c. Notre Docteur remarque exactement les differentes manieres d'exprimer cette forme. Il examine s'il faut reïterer ce Sacrement; les uns ont cru qu'on ne pouvoit le recevoir qu'une fois dans la vie, & les autres une fois dans une année; mais depuis 1250. l'opinion de la reïteration a prévalu; M. de Launoy s'attache à montrer l'usage des Eglises particulieres sur ce point. C'est principalement dans cet Ouvrage qu'il a profité du beau Recueil de Rituels imprimez & manuscrits qu'il a legués aux PP. Minimes de Paris. Il montre ensuite qu'on ne doit donner l'Extrême-Onction qu'à ceux qui la demandent, excepté les fous & les furieux. On ne peut l'accorder qu'aux Chrétiens; autrefois les Penitens en étoient privez; & il paroit par des exemples, que les personnes qui avoient mené une vie pure & innocente, ne recevoient point le Sacrement, pour la même raison qu'on ne le donne point aux enfans qui meurent avant l'âge de 14 ans. M. de Launoy prouve par les Rituels de differentes Eglises, qu'il en faut également priver les excom-

communiés, les fous, les insensés, les furieux, & les personnes sensées, lorsqu'ils n'ont pas atteint l'âge que nous venons de marquer. Enfin M. de Launoy explique la Tradition de l'Eglise sur le ministre de ce Sacrement, sur les differentes parties du corps sur lesquelles il faut faire des onctions; & pour mieux developper ce dernier point, il cite les Rituels des Eglises particulieres, & remarque en quoi les Grecs different des Latins. Enfin il s'est étendu sur l'usage de donner l'Eucharistie après l'Extrême-Onction, de couvrir d'un cilice & de mettre sur la cendre les malades. Il a rapporté les faits les plus curieux qu'on peut désirer sur cette matiere, & les a accompagnés de réflexions interessantes.

M. de Launoy donna un nouveau lustre à sa réputation en publiant son Traité de l'Autorité du Roi sur le Mariage, où il fait voir que les Princes Chrétiens ont le droit d'établir des empêchemens dirimans. Il avoit commencé cet ouvrage à Rome lors qu'on disputoit vivement sur le mariage de Gaston Duc d'Orleans avec la Princesse Marguérite de Lorraine, que le Roi ou plutôt le Cardinal de Richelieu fit casser. Comme les empêchemens ne peuvent être regardez que comme des loix civiles qui rendent inhabiles à contracter le mariage, il semble qu'il n'y devroit avoir aucune difficulté là-dessus, puisque l'Eglise n'a aucune autorité sur les choses temporelles. Notre Docteur prouve cette autorité

des Rois & par le droit & par le fait : par le droit en citant les témoignages des Théologiens, des Papes même & des Conciles & des Peres qui ont reconnu cette autorité ; par le fait, parce que les Princes l'ont réellement exercée. M. de Launoy rapporte des exemples de cet exercice, & cite tout ce qu'ont fait à ce ſujet les Rois de France de la premiere, de la ſeconde & de la troiſiéme race, juſqu'à l'année 1674. tems de l'impreſſion de ſon Ouvrage. Il fait paſſer enſuite en revûë les Empereurs Grecs & Latins, les Rois Goths, les Rois de Caſtille, des Lombards, de Sicile, d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Pologne, de Hongrie, de Navarre, & les Ducs de Savoye, de Lorraine & de Florence, qui en differentes occaſions ont fait valoir leur autorité ſur les mariages de leurs ſujets. La partie hiſtorique de ce Traité eſt d'autant plus eſtimable qu'il y a pluſieurs faits tirez de manuſcrits curieux. M. de Launoy a orné d'obſervations ſolides & hardies ce qu'il a emprunté de l'Hiſtoire, & des Théologiens. Cet Ouvrage devenu fort rare eſt très-eſtimé & nous pouvons aſſurer que pour l'ordre, & pour l'abondance des preuves, il l'emporte ſur tous les autres écrits de notre Docteur.

Cet Ouvrage où certainement l'autorité des Princes n'eſt pas défendue aux depens de l'autorité Spirituelle de l'Egliſe, ne fut point goûté des Théologiens Ultramontains. Mais faut-il en être ſurpris ? Ils donnent au Pape une autorité ſans bornes

ſur

Digitized by Google

sur le temporel des Rois; Comment pourroient-ils approuver une doctrine entierement opposée? Quoi qu'il en soit, Galesius Evêque de Ruvo en Italie, publia en 1676. une refutation de l'Ouvrage de M. de Launoy, sous le titre de *Ecclesiastica in Matrimonium potestas* &c. L'année suivante le Docteur de Paris fit imprimer une liste étendue de bevûës de cet Auteur Italien. Cet écrit est d'un stile fort & nerveux; & l'Auteur non content de mettre dans leur vrai jour l'ignorance, la pitoyable logique, & les ridicules préjugez de son adversaire, donne de nouveaux éclaircissemens sur quelques points de son premier Ouvrage, qui fut encore vivement attaqué en 1678. après la mort de M. de Launoy, par M. Leullier, le même dont le nom retentit aujourd'huy dans la grande Chambre du Parlement & dans les Assemblées de Sorbonne.

M. Leullier voulut se venger par là de M. de Launoy qui paroit lui avoir suscité en 1676. une affaire fâcheuse. Il avoit soutenu dans sa Thése de *Vesperies*, qu'on ne pouvoit nier sans héresie que l'Eglise ait le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans du mariage; il appuyoit cette Thése sur un Canon du Concile de Trente où effectivement ce pouvoir est attribué à l'Eglise. M. de Launoy entend par *Eglise* les Princes seculiers, parce qu'ils en sont les membres; M. Leullier après avoir rapporté ce Canon ajoûté, que nul homme sensé ne peut donner une pareille interpretation. Il insera encore

dans ſa Théſe deux propoſitions qui attaquoient ouvertement M. de Launoy ; dans l'une il avancoit que les Clefs du Royaume du Ciel n'ont pas été données par Jeſus-Chriſt au corps des fideles, mais à Pierre d'abord, & enſuite aux autres Apôtres. M. de Launoy a prouvé dans la ſixiéme Lettre du Livre II, que les Clefs ont été données à l'aſſemblée des fideles, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe qui en a enſuite confié l'uſage aux premiers Paſteurs. Dans l'autre propoſition M. Leullier ſoutient que c'eſt une temerité d'accuſer les Annates de Simonie, & attaque ainſi l'Ouvrage de M. de Launoy où il repréſente les Annates comme infectées de ce vice. L'Editeur a imprimé quatre opuſcules qui n'avoient pas encore vû le jour. Dans le premier, trouvé parmi les manuſcrits de M. Louïs d'Aquin Evêque de Frejus & enſuite de Séez, M. de Launoy defend ce qu'il a avancé, ſavoir que le Concile de Trente dans les deux Canons ſur les empêchemens dirimans du Mariage, a entendu les Princes ſeculiers par le nom *d'Egliſe*, & non pas l'ordre Sacerdotal, ainſi que prétendoient Mrs. Leullier & Chamillard Syndic de la Faculté de Théologie. Il fait voir par differens textes que l'Egliſe priſe pour l'ordre Sacerdotal, a reconnu le pouvoir des Princes en ce point & qu'ils l'ont effectivement exercé. Les Loix des Empereurs Valentinien, Théodoſe &c. ont été executées par les Papes & par les Evêques ſans aucune contradiction. Il demande à ces deux Docteurs

s'ils

s'ils ont imaginé cet expedient pernicieux à l'autorité Royale, pour se reconcilier avec le Concile de Trente, contre l'autorité duquel la Faculté de Théologie osa décider en 1575 qu'il étoit de foy que la Sainte Vierge avoit été conçûë sans Peché Originel. Il s'étend fort sur cette entreprise & rappelle à ce sujet l'affaire de Maldonat, & les Constitutions de Sixte IV. mépriſées par les Théologiens de Paris. Toute cette diſpute peut ſe terminer en diſant, que la France & les Parlemens n'ont pas reçû le Concile en ce qui concerne le Mariage & la Diſcipline, comme la Faculté n'a pas reçû ce que le Concile a ordonné touchant la Conception de la Vierge.

Le ſecond écrit eſt intitulé, *Obſervations ſur l'Acte de Veſperies de M. de Leullier Licentié en Théologie, ſoutenu en* 1676. Il a été trouvé parmi les papiers du même Prélat. M. de Launoy refute les propoſitions de M. Leullier ſur le pouvoir des Clefs & ſur les Annates. Il accuſe ſon adverſaire d'admettre la ſuperiorité du Pape ſur le Concile, puiſque ſelon lui on ne doit point l'excommunier. Mais il refute fort au long les propoſitions de M. Leullier qui en aſſurant à l'Egliſe le pouvoir d'établir les empêchemens dirimans du mariage, en dépouillent les Princes Séculiers. Il attaque en paſſant M. Gobinet qui dans ſa Théſe de petite ordinaire ſoutenue en 1675. avança que J. C. avoit accordé à l'Egliſe ptiſe pour l'ordre Sacerdotal le pouvoir d'établir ces empêchemens;

& il n'oublie rien pour mettre dans tout ſon jour la temerité de M. Leullier. Comme M. de Launoy avoit d'étroites liaiſons avec Mrs. Talon & Lamoignon alors Avocats Généraux du Roi, il eſt vraiſemblable que cet écrit leur fut communiqué, ſur tout ſi on conſidere que lorſque le Parlement s'éleva contre la Théſe de M. Leullier ſouſcrite par Gaſton Chamillard Syndic de la Faculté de Théologie, M. Talon parla dans ſes remontrances de la conduite que la Faculté de Théologie avoit tenuë par rapport à la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, au préjudice de ce que le Concile de Trente avoit ordonné ſur ce point.

Dans la troiſiéme piéce tirée d'un manuſcrit de l'Abbaye de S. Germain des Prez, M. de Launoy s'attache à prouver que les empêchemens dirimans du mariage ſont des loix purement civiles, & qu'ainſi ils appartiennent aux Princes Seculiers. Il examine le ſentiment de S. Bonaventure & de Boniface VIII., qui ſont tombés dans de grands écarts, & ſoutient que la déclaration que les Srs. Chamillard & Leullier furent obligez de donner au Parlement, lorſque la Theſe du dernier fut ſupprimée, approche fort de la Doctrine de S. Bonaventure & de Boniface VIII. On voit par là que M. de Launoy n'étoit pas auſſi facile à contenter que le Parlement. Il fortifie encore par de nouvelles réflexions, l'interpretation du mot *d'Egliſe* dont s'eſt ſervi le Concile de Trente, ſans oublier le mé-

mépris de la Faculté pour ce Concile, en decidant comme un Article de Foy, l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Il fait voir que le Parlement l'a traité plus honnetement.

Le petit écrit *sur la separation du Mari d'avec la Femme, pour cause d'adultere* est fort curieux. M. de Launoy y établit par l'autorité de Concile d'Arles, tenu en 314. qu'il étoit permis à un mari de se marier de nouveau, du vivant même de sa femme, lorsqu'elle avoit été surprise en adultere. Gregoire II. accorde le même privilege aux maris dont les femmes sont devenues infirmes & incapables du devoir conjugal. Marculphe même assure que lorsque la discorde regnoit entre le mari & la femme, l'un & l'autre pouvoit se séparer & passer à un nouveau mariage. Deux Conciles Romains du neuviéme siecle ont permis aux maris de se marier du vivant de leurs femmes qui ont violé la fidelité conjugale. Les Orientaux ont observé la même Discipline.

Mais du tems de S. Augustin l'Eglise d'Afrique s'éloigna de ces usages, & reconnut l'indissolubilité du lien de mariage dans les cas dont on vient de parler: ce qui a été suivi par les Canonistes & les Théologiens. Enfin le Concile de Trente a fait un Canon exprès là-dessus, M. de Launoy le rapporte pag. 1032. & ajoute ces paroles remarquables: *Si ce Canon passe pour un dogme de la foy, il ne sera pas aisé de l'accorder avec la même Tradition de l'Eglise Grecque & Latine,*

ne, si Dogme de foi s'entend de la maniere que Vincent de Lerins l'a defini il y a douze tens ans.

A la suite de ces pieces on trouve un *Recueil Chronologique de diverses Ordonnances & autres Actes, Pieces & extraits concernant les mariages Clandestins*, imprimé en 1660. L'Editeur a découvert qu'il a été composé par M. de Launoy & par M. Nublé celebre Avocat du Parlement du Paris: mais il paroit que ce dernier a veillé à l'impression de ce Recueil puisqu'en parlant pag. 1044. du Traité du mariage de notre Docteur qui n'avoit pas encore vû le jour, on s'exprime ainsi; *Lorsqu'un des plus savans, des plus solides & des plus véritablement pieux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris de notre siécle, aura donné au public le Traité par lequel il a pleinement demontré le pouvoir de Princes pour établir des empêchemens dirimans, il n'y aura plus que des opiniastres qui puissent refuser de s'y rendre.* On sent aisément que M. de Launoy ne se seroit pas donné de pareilles louanges. Ce Recueil est divisé en deux parties; la premiere contient differentes Ordonnances de nos Rois sur les mariages Clandestins depuis Henry II. jusqu'à Loüis XIV. Dans la seconde partie on trouve le discours que Gentien Hervet d'Orleans avoit eu dessein de prononcer à Boulogne devant les Evêques, assemblés à Trente, il avoit été imprimé en 1552. Il y a encore des extraits de l'Histoire de Venise par Pierre Justiniani, de Salmeron, de l'Histoire du Concile de Tren-

Trente par Fra Paolo, & de celle du Cardinal Pallavicin. Enfin il y a quelques remarques curieuses sur un fait avancé par Gentien Hervet.

L'Editeur a reietté à la fin de ce premier tome l'écrit intitulé, *véritable Tradition de l'Eglise sur la Prédestination & la Grace* imprimé en 1702: parce que M. de Launoy n'en est pas l'Auteur. Il a été en effet composé par Loüis Marais Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, un des plus zelez Disciples de notre Docteur. Il prétend que l'opinion de la Predestination gratuite & de la Grace efficace par elle-même a été inconnue jusqu'au cinquiéme siecle, & que par conséquent elle est erronée, étant contraire à l'ancienne tradition de l'Eglise. Il s'étend ensuite sur ce qui s'est passé du tems de S. Augustin à l'occasion de cette opinion dont il le fait inventeur. Si l'on croit M. Marais la Doctrine de ce Pere devint suspecte, & excita des troubles. Il ne tient point à lui que l'hérésie Semipelagienne ne passe pour un dogme Catholique. Le Moine Gotheschalque representé comme un fidele Disciple de S. Augustin, est maltraité. Il met encore au rang des Disciples de ce Pere, Luther, Calvin, Zuingle, quelques Docteurs de Louvain & Jansenius. Si la hardiesse des traits étoit soutenue par une solide érudition, & par une critique impartiale, cet écrit embarrasseroit les Théologiens qui suivent la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas; mais heureusement l'Auteur est un pauvre

Phi-

Philoſophe, & un très-mechant critique. Il fait les bevûes les plus groſſieres. Cet Ecrit fut attaqué par le celebre P. Serry Docteur de Paris & Théologien de la République de Veniſe, & par le P. Daniel Jéſuite. L'Editeur s'eſt contenté de profiter de la ſavante critique du premier Ecrivain. Le Pape Clement XI. condamna par un Decret publié en 1704. ce miſerable libelle, contre lequel M. le Tellier, Archevêque de Rheims, avoit deja fait en 1703. une Ordonnance, dont le P. Serry imprima une traduction Latine à la fin de ſon Ouvrage qui parut en 1704. L'Editeur a inſeré ces dieux pieces, avec une lettre que le Docte Jacobin a feint avoir été écrite des Champs Eliſées au Général des Jeſuites. C'eſt une ingenieuſe fiction, pleine de traits lancez contre S. Auguſtin par differens Théologiens de la Societé. Le Docteur Launoy s'en ſert pour juſtifier l'Ouvrage qui lui eſt attribué. Au reſte, le P. Serry reconnoit au commencement de cette lettre, que Mr. de Launoy n'eſt pas l'Auteur de cette fauſſe tradition. L'Editeur proteſte qu'en imprimant cette piece, il n'a pas eu deſſein de choquer l'Ordre des Jeſuites qui a, dit-il, bien merité de l'Egliſe & des Lettres.

Les notes de l'Editeur ſont deſtinées à reſtituer des dates, & quelquefois à corriger des faits. Il y a même des additions qui ne ſont point mépriſables. Comme M. de Launoy a coûtume de remplir ſes écrits de differens paſſages, il ne faut pas s'étonner de ce qu'il

qu'il y a si peu de notes. D'ailleurs l'Editeur paroît avoir mépriſé quelques frivoles critiques, imprimées contre Mr. de Launoy. Enfin les Libraires n'ont rien épargné pour l'impreſſion de ce Recueil; le papier & le caractere plaiſent aux yeux, & cette édition doit ſatisfaire les Lecteurs les plus délicats.

ARTICLE II.

* RELATION *Hiſtorique de l'Ethiopie Occidentale: Contenant la Deſcription des Royaumes de* CONGO, ANGOLLE & MATAMBA, *traduite de l'Italien du* P. CAVAZZI, *& augmentée de pluſieurs Rélations Portugaiſes des meilleurs Auteurs, avec des Notes, des Cartes Géographiques, & un grand nombre de figures en Taille-douce, par le R. P.* J. B. LABAT *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Paris chez *Delespine le fils*, 1732. in-12. 5 vol. T. I. pag. 495. T. II. p. 454. T. III. p. 462. T. IV. p. 506. & T. V. p. 408. ſans les Tables.

LE P. Labat, Ecrivain infatigable, nous a donné en peu de tems divers Ouvrages de ſa façon. Sa maniere d'écrire les a fait rechercher, on y trouve bien des particularitez curieuſes, ſur tout dans ſon *Voyage aux Iſles*

* On trouve ce Livre à Amſterdam chez *H. Du Sauzet.*

Digitized by Google

Isles Françoises de l'Amerique, mais il n'est pas toujours sûr de s'en raporter à ce qu'il debite à ses Lecteurs, lors même qu'il parle comme témoin oculaire; & personne n'ignore que les François des Isles de l'Amerique ne se louent guere de la sincerité de ses recits.. *Ses Voyages en Espagne & en Italie* ne sont pas aussi interessans que le premier; il les a remplis de mille petits détails dont la connoissance étoit d'une mediocre importance pour le Public, mais qui n'étoient peut-être pas inutiles pour l'Auteur.

Le P. Labat ne s'est pas contenté de parler de ce qu'il a vû, il a jugé à propos de nous donner plusieurs Relations des Païs où il n'a jamais été, & c'est sur les Memoires qui lui ont été communiquez qu'il a dressé sa *Relation de l'Afrique Occidentale* & le *Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée*. On trouve dans ces deux Ouvrages la Description de la Côte occidentale de l'Afrique, depuis le Cap Blanc jusqu'à Corisco & le Cap Lopo Gonzales. Celui dont il publie la traduction, promet une connoissance très-particuliere des Côtes & de l'interieur des Païs qui sont depuis le Cap de Lopo Gonzales jusqu'au Cap Negro. Ces bornes renferment plusieurs Royaumes, dont les plus considerables sont ceux de Congo, d'Angola, & de Matamba. Le Pere Jean-Antoine Cavazzi de Monte Cucullo, Missionnaire Capucin, a décrit avec soin ces vastes Païs. Il partit d'Italie le 9. Fevrier 1654. & arriva la même année au Royaume de Congo. Après avoir

avoir passé douze années dans cette partie de l'Afrique, dont-il avoit acquis une grande connoissance il revint à Rome en 1668. pour rendre compte de l'Etat du Christianisme en Afrique, & on l'obligea à mettre par écrit la Relation verbale qu'il en avoit faite. Elle fut imprimée par ordre de la Congregation de la Propagande, après qu'on en eut corrigé le style. C'est cette Relation que le P. Labat vient de nous donner en François. Le P. Cavazzi fut renvoyé en Afrique en 1670. & comme on espere qu'il aura fait la Relation de ce second voyage, le P. Labat la promet au Public s'il est assez heureux pour la trouver. En tout cas nous le croyons assez habile pour y suppléer, si elle est perduë, & une nouvelle Relation de l'Afrique ne coutera pas à un Ecrivain aussi fécond.

Après un grand éloge du merite & de la vertu du Missionnaire Capucin, le P. Labat avertit qu'on ne doit pas s'attendre à une traduction litterale; il a traduit librement & à sa maniere; & il a rempli les vuides qui se sont trouvez quelquefois dans son Auteur, en puisant dans les meilleurs Historiens Espagnols & Portugais qui ont écrit sur les mêmes sujets. Ainsi c'est proprement une Relation que le P. Labat a dressé à sa maniere sur les Memoires du P. Cavazzi & de plusieurs autres Auteurs. Le P. Labat nous permettra de remarquer ici, qu'il promet dans son Titre des Notes sur la Relation du P. Cavazzi, & nous n'en trouvons aucune dans tout l'Ouvrage. Le Traducteur les a sans doute

doute confonduës avec le texte de son Auteur, & il eût peut-être mieux fait de les distinguer. On est persuadé de la candeur & de la sincerité du Saint Missionnaire; qui sait si tous les Lecteurs auront la même idée du Traducteur, & si on voudra s'en raporter à tout ce qu'il a ajouté du sien? Un peu moins de confiance n'auroit fait tort ni au P. Labat ni à la Relation qu'il publie. Outre les travaux Apostoliques des Missionnaires, on y trouve un mêlange curieux & interessant des Moeurs des habitans de ces trois Royaumes & de leurs voisins, leur origine, leurs Réligions differentes, leurs Guerres, leur Gouvernement, leurs Loix, leurs Coutumes, &c. l'Histoire naturelle de ces Païs, & tout ce qui peut servir à faire connoitre les Peuples qui les habitent. On y donne l'Histoire de la Reine Anne Zingha, qui a joué un si grand rôle dans cette partie de l'Afrique: & dont la vie extraordinaire n'avoit encore été écrite par aucun Auteur bien instruit. Au lieu que le P. Cavazzi est un témoin oculaire, à qui cette grande Princesse avoit donné sa confiance.

Le P. Labat en finissant sa Preface veut justifier ce qu'il a dit des Sorciers & des Magiciens dans le premier Tome de sa Relation des Isles de l'Amerique, par le témoignage qu'il prétend que les gens du Païs ont rendu à sa bonne foi. On trouvera, *dit-il*, dans cet Ouvrage des preuves sans nombre de ce qu'il a avancé. Ces preuves lui paroissent si claires & si convainquantes, qu'il y auroit, selon

Digitized by Google

ion lui, de l'obſtination & de l'entêtement à ne s'y pas rendre. Pourquoi n'y auroit-il pas à préſent des Sorciers & des Magiciens, puiſque l'Ecriture Sainte nous aſſure qu'il y en a eu, auſſi bien que des Energumenes? L'Egliſe excommunie publiquement les Sorciers & les Magiciens, elle eſt donc convaincue qu'il y en a; elle a des prieres & des exorciſmes pour chaſſer les Démons qui poſſedent ou qui obſedent les ſeconds; elle eſt donc convaincuë qu'il y a des Poſſedez & des Obſedez. Cette derniere raiſon eſt bien forte pour un homme comme le P. Labat, qui doit être fort ſoumis à la Sainte Egliſe, & qui a eu l'honneur d'être Officier de la Sainte Inquiſition à Civita-Vecchia. Mais nous doutons qu'elle ait le même poids ſur une infinité de gens, qui n'ont pas autant de ſoumiſſion & de docilité que ce Religieux en fait paroître. A lui permis de croire l'exiſtence des Sorciers & des Magiciens; ſur leſquels les Miſſionnaires remportent de glorieuſes victoires; mais il a tort d'exiger que ſes Lecteurs s'en laiſſent impoſer par les contes ridicules dont il orne ſes narrations. De plus, ſi les Negres ſont des Magiciens ſi habiles dans les Iſles Françoiſes de l'Amerique, d'où vient que ces mêmes Negres n'ont pas le même talent dans les Iſles Angloiſes ou Hollandoiſes? Les Hérétiques auroient-ils un plus grand pouvoir contre les charmes & les enchantemens magiques, que les Religieux Miſſionnaires, munis des armes & des exorciſmes que l'Egliſe leur confie contre les

Puissances Infernales? Le P. Labat tout habile homme qu'il est, seroit fort embarassé de répondre à cet argument d'une maniere satisfaisante.

Le Tome I. de cet Ouvrage est divisé en 23. Chapitres, dont les trois premiers traitent du Royaume de Congo en général & en particulier, & des fleuves considerables qui l'arrosent.

CH. I. On donne à la partie de l'Afrique qu'on décrit ici, le nom d'Ethiopie Meridionale parce qu'elle est située au Sud de la Ligne Equinoctiale, du côté du Pole Antarctique, & on l'appelle Occidental. Un seul Prince qu'on appelloit *Mani-Congo*, ou Empereur de Congo, possedoit autrefois tous ces vastes Pais qui sont au Sud de la Ligne, depuis le Cap de Lopo Gonzales jusqu'au Cap Negro, depuis le premier degré de latitude meridionale jusqu'au quinziéme, ce qui contient 280. lieues, & environ dix degrez en longitude, ou 200. lieues de l'Occident à l'Orient. Mais la plûpart des Gouverneurs se rendirent maîtres en divers tems des Provinces qu'on leur avoit confiées, & ne laisserent à leur Souverain que le centre de ses Etats, qui portoit le nom de Congo; & ce Royaume n'est plus qu'une

CH. II. petite partie de ce qu'il étoit autrefois. Il est separé du Royaume d'Angolle du côté du Midi, par des montagnes très-hautes & des deserts sablonneux; l'Ocean Ethiopique le borne au Couchant; & il a au Levant les Royaumes de Fungono, de Matamba, les montagnes du soleil & plusieurs grandes rivieres.

La Capitale de Congo s'appelle Banza St. Salvador, située sur une haute montagne à

50.

Digitized by Google

50. lieues de la mer. Les Portugais ayant poussé leurs conquêtes dans ce grand Païs, leurs Missionnaires y prêcherent l'Evangile vers l'an 1482. le Roi de Congo reçut le Baptême avec une grande partie de ses sujets. Le Royaume fut partagé en six grandes Provinces, savoir *Bamba*, *Sogno*, *Sundi*, *Pango*, *Batta*, & *Pemba*, dont on peut voir la description dans le livre même. Le terrain de Bamba seroit très-fertile s'il étoit cultivé; les rivages de la mer y produisent une grande quantité de sel & les petites coquilles qui servent de monnoye dans la plupart des Etats de l'Afrique. p. 24.

On prétend que les montagnes de Congo renferment de riches mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain & de vif-argent; mais on ne travaille qu'à celles de fer, de peur d'attirer dans ce Royaume, les Européens, qui ne manqueroient pas d'opprimer ces peuples pour se rendre maîtres de leurs richesses. Ce fut par le Comté de Sogno que les Portugais penetrerent dans le Païs, & qu'ils établirent la Religion Chrêtienne; les Eglises qu'ils y bâtirent s'y sont conservées. Outre les six grandes Provinces qu'on vient d'indiquer, il y en a plusieurs autres occupées par divers Seigneurs particuliers, qui font gloire d'être Chrêtiens: leurs Peuples les imitent, & sont Chrêtiens autant que leurs Maîtres le sont: mais quand ces Princes retournent à l'Idolâtrie, leurs peuples y retournent avec la même facilité que s'il ne s'agissoit que d'une mode, ou de la chose du

Digitized by Google

monde la plus indifferente. Ainſi les Miſſionnaires ſont ſûrs des peuples, lorſqu'ils peuvent fixer l'inconſtance des Grands.

Lorſque l'Evangile penetra dans le Congo, on ne donnoit à cet Empire que 600. lieues de circonference; mais l'Auteur prétend qu'il s'étendoit vers l'Orient dans des Païs immenſes, remplis d'épaiſſes forêts & de montagnes inacceſſibles, où la ſouveraineté du Roi de Congo étoit reconnuë par les peuples errans qui les habitoient. Mais ces Orientaux mécontens du changement de Religion, ſecouerent le joug du Roi de Congo, qui n'étant pas en état de les forcer à ſuivre ſon exemple, ſe contenta de ramener à l'obeiſſance ſes ſujets les plus voiſins de ſa Capitale, & abandonna les autres.

CH. III. Le *Zaire* eſt le fleuve le plus conſiderable qui arroſe le Congo, & on en fait la deſcription. L'Hiſtorien Pigafette & d'autres Ecrivains, donnent à ce fleuve la même ſource que le Nil; & le P. Cavazzi, plus habile Miſſionnaire que Geographe, dit que le Zaire ſort de ces fontaines abondantes qui produiſent le Nil; que ce dernier prend ſon cours au Septentrion & ſe perd dans la Mer Mediterranée, pendant que le Zaire prend le ſien vers l'Occident & ſe jette dans l'Ocean Ethiopique par ſept grandes bouches. Le P. Labat eſt d'un ſentiment contraire; il décrit la véritable origine & le cours du Zaire, formé d'abord par l'union de pluſieurs rivieres à 160. lieues de ſon embouchure, & enſuite groſſi par d'autres rivieres qu'il reçoit

Digitized by Google

çoit dans son cours. Ce fleuve est fort rapide, & forme un grand nombre d'Isles remplies de palmiers, & infectées en partie par des Crocodilles & des Serpens d'une grosseur demesurée. On y voit aussi beaucoup de chevaux marins. Comme les mêmes animaux & les mêmes arbres se trouvent aussi sur les bords du Nil & du Niger, on a cru mal à propos que ces deux fleuves & le Zaire venoient de la même source. Mais par la même raison on devroit en faire sortir la riviere des Amazones, le Rio de la Plata & divers autres grands fleuves de l'Amerique, ce qui seroit extravagant. Le Zaire s'enfle extraordinairement, & inonde tout le païs dans le tems des pluïes, mais comme les pluïes ne viennent pas dans la partie meridionale de l'Afrique dans le même tems que dans la partie septentrionale, aussi les débordemens de ce fleuve, ne suivent pas ceux du Nil ni du Niger: ce qui prouve que ces trois fleuves ne viennent pas d'une même source. Le P. Labat, dans sa *Relation de l'Afrique Occidentale*, avoit déjà refuté solidement les Ecrivains qui ont avancé, que le Niger, ou le Senegal, avoit la même source que le Nil.

CH. IV.

Le Royaume de Matamba situé entre ceux de Congo & de Benguela, est éloigné de la mer d'environ 200. lieues. Il est separé du Congo par le fleuve Coango, & des Royaumes Méridionaux par des montagnes très-hautes. L'air y est fort temperé, & les terres produiroient en abondance, si les habitans

bitans vouloient se donner la peine de les cultiver; mais les Negres, naturellement paresseux, ont en horreur le travail, & aiment mieux trainer un vie misérable que de se donner la moindre peine. Matamba étoit autrefois une dépendance du Congo; le Gouverneur mécontent de son Souverain se revolta, & se fit un Etat composé de plusieurs Provinces, dont il fut reconnu *Cambolo*, ou Roi. Ses successeurs en jouirent long-tems, jusqu'à ce que la fameuse Reine Zingha en fit la conquête après avoir remporté plusieurs grandes victoires.

CH. V. Le Royaume de *Dongo* ou d'*Angolle* est en partie sur les bords de l'Ocean; suivant ses anciennes bornes il s'étendoit depuis le huitiéme degré & demi de Latitude méridionale jusqu'au seiziéme. La riviere de Dande le sépare du côté du Nord, du Royaume de Congo. Il est borné à l'Orient par celui de Matamba, & les Provinces de Malesaba, & à l'Occident par la mer. Ce Païs fort montueux contient diverses Provinces, dont celle de Chissama est la plus considerable. Les Portugais après leurs conquêtes en ont fait un Gouvernement, où ils tiennent trois Commandans que le Conseil de Loanda y envoye. La grande richesse de cette Province consiste dans des mines de sel fort abondantes. Ce sel est regardé comme le meilleur pour les usages de la vie. On a même trouvé le secret de faire dire aux Medecins, qu'il est excellent dans les remedes & qu'il est diuretique, & on en debite une

grande quantité dans toute l'Ethiopie. Les Portugais tirent de cette Province beaucoup de bons Soldats pour leurs garnisons : & laissent vivre ces peuples dans l'Idolâtrie sans les inquieter. Les Missionnaires ont inutilement tenté de les convertir au Christianisme.

Le Royaume de Benguéla a été reduit en Province par les Portugais. Ce Païs s'étend à l'Occident jusqu'au Cap Negro. On y voit une quantité prodigieuse de bêtes sauvages, & les Elephans y vont par troupes; on y trouve des Mulets sauvages, des Rhinoceros; les Lions & les Tigres y font de grands ravages, & les rivieres y sont remplies de Crocodiles & de Serpens monstrueux. La Province de Scella fournit quantité d'excellent fer, qui n'est produit que par l'écume des rivieres & des torrents. La maniere dont les Negres le recueillent est simple & ingenieuse. Ils étendent sur le bord des torrents des faisseaux de paille & d'herbes seches : l'écume de ces eaux ne manque pas de s'y attacher : on les retire quand on remarque qu'ils en sont chargez; on les fait sécher, on en met de nouveaux à leur place; & quand ces premiers sont secs, on les secoue pour en faire tomber la matiere dont ils étoient chargez; on la met dans des creusets, où à force de feu on la fait fondre, on la purifie, & on en fait des barres d'un fer excellent. On peut voir dans le livre même ce qui regarde les autres Provinces & les peuples que les Portugais ont soumis à leur

domination. La Capitale du Royaume s'appelle *Loanda-San-Paolo*; elle est environnée de Monasteres & d'Eglises, qui comme autant de forteresses mettent, dit l'Auteur, la Ville & les habitans à couvert de leurs ennemis, *par la protection des Saints à l'honneur desquels on les a édifiées.* Aussi a-t'on soin de solemniser leurs fêtes avec une pompe & une magnificence extraordinaire, dont les Moines ne manquent pas de profiter.

CH. VI. Les trois Royaumes de Congo, de Matamba & d'Angolle sont à peu près sous le même Climat, c'est-à-dire, au Midi de la Ligne Equinoctiale, dans la Zone Torride. Cette partie du monde que les Anciens regardoient comme inhabitable, est cependant peuplée d'une infinité d'hommes & d'animaux de toute espece. Leur Eté commence au mois d'Octobre & finit au mois de Mars; la chaleur y est fort supportable, car les nuits étant égales aux jours, la terre a le tems de se rafraîchir & de jouir d'un air frais. De plus les rosées abondantes produisent une fraîcheur agréable qu'on ne trouve pas dans les Zones temperées, où la chaleur étouffante des nuits pendant l'Eté, est souvent plus insupportable que celle des jours. C'est dans cette saison que les pluïes tombant en abondance rendent la terre fertile, la nature semble alors se renouveller, & tout y croît fort promtement. La saison opposée s'apelle Hyver, parce qu'il ne pleut point ou très-rarement, mais ce n'est qu'un Hyver de nom, car la chaleur est alors aussi grande qu'elle l'est

l'eſt en Italie pendant la Canicule. L'air devient tiede & humide, & les Negres ne ſauroient y reſiſter s'ils n'entretenoient du feu dans leurs cabanes, ſur tout pendant la nuit. La difference des temps ſecs & pluvieux fait donc les deux ſaiſons de l'année qu'on nomme Hyver & Eté; mais les Negres partagent les deux grandes ſaiſons en ſix autres moins conſiderables. Ils diviſent leur année en douze mois, & leur premier mois eſt celui de Septembre, comme chez les Juifs. Leurs mois ſont lunaires, & ſans doute ils en augmentent le nombre des jours, puis qu'ils ſe rencontrent aſſez juſte avec notre année ſolaire, & que leur premier mois ſe trouve toûjours dans notre équinoxe d'Automne. Ils diviſent leurs mois en ſemaines compoſées de quatre jours, dont le dernier eſt employé à chanter & à danſer, & c'eſt leur jour de repos. Ch. VII. & VIII.

L'Auteur parle enſuite de la fertilité des terres, de leur culture & de leurs productions particulieres; les arbres, les fruits, les plantes, les herbes & les fleurs qu'on y trouve n'ont aucun raport avec les productions de notre Europe. Le P. Labat obſerve que les Noirs ſemblent s'être chargez de venger les autres hommes, du peu de ſervice que les femmes leur rendent. Les gros travaux ſont le partage de ces miſerables Créatures, tandis que leurs maris paſſent leur tems dans l'oiſiveté, à fumer, à boire, à dormir. Les Sauvages de l'Amerique ſont plus humains; les hommes ſe reſervent les travaux les plus rudes, & ne laiſſent aux femmes que

ceux qui conviennent à la foibleſſe de leur ſexe. En parlant d'un fruit excellent que produit l'arbre nommé *Niceffo*, on dit qu'en le taillant en rouelles on voit des deux côtez une eſpece de croix ou de *Tau*. Sur quoi le Traducteur remarque, que les Eſpagnols ou les Portugais, qui ont la vûe plus perçante que les autres Européens, voient la même choſe dans les figues & les bananes de l'Amerique, & même quelque choſe de plus que la ſimple croix; mais que pour lui, même avec l'aide des lunettes, il n'a pu apercevoir ceque ces Meſſieurs croient voir ſi diſtinctement.

CH. IX. X & XI. Les Animaux terreſtres, les Poiſſons, les Serpens & les Oiſeaux de ces Païs ſont décrits dans les Chapitres ſuivans. L'Elephant eſt le plus ſauvage de tous les Animaux terreſtres; il y en a dont les défenſes peſent chacune juſqu'à 300. livres, ce qui ſuffit pour faire juger de la grandeur demeſurée de ces monſtres. Nous ne dirons rien des autres bêtes feroces de diverſes ſortes, dont le nombre eſt prodigieux & qui font des ravages incroyables, ſur tout les Tygres, les Lions, les Loups, les Chiens ſauvages, &c. On donne à la page 187. la figure & la deſcription ſuivante du gros Poiſſon que les Negres appellent *Ngulla-amaſa*, & les Européens *Peſce-dona* ou Poiſſon femme, quoiqu'il y en ait de mâles, auſſi bien que de femelles.

„ Sa bouche ou ſa gueule eſt extremément „ fendue, & garnie de dents comme les „ chiens. Il a les yeux gros & ſaillans, le „ nez large & écraſé, preſque point de men-

„ ton;

„ ton; les oreilles grandes & relevées, &
„ de grands cheveux fort durs, qui lui flot-
„ tent sur le dos. Il a le col gros & court,
„ les épaules larges, deux grosses mammel-
„ les pendantes, le ventre couvert de longs
„ poils, le sexe bien marqué, deux longs
„ bras nerveux, & des mains divisées en
„ cinq doigts, & chaque doigt en trois ar-
„ ticles, mais unis ensemble par des mem-
„ branes fortes & maniables, comme les
„ pattes des canards. De la ceinture en
„ bas, c'est un poisson couvert d'écailles
„ assez fortes, avec une queuë fourchue. Il
„ est couvert, depuis le col jusqu'aux deux
„ tiers de toute sa longueur, d'une espece
„ de manteau, composé d'une peau épaisse
„ & forte, qui s'étend, dont il se couvre
„ quand il veut, & dans laquelle il porte
„ ses petits. Toutes ces circonstances font
„ penser à mon Auteur, que les mâles de
„ cette espece sont les Tritons; & les fe-
„ melles, les Naïades si celebres chez nos
„ anciens. "

La quantité de Serpens de diverses espe-
ces, passe l'imagination. Le plus redoutable
de ces monstres est un Serpent amphibie ap-
pellé *Boma*. On en trouve depuis 25. jus-
qu'à 40. palmes de longueur, & gros à pro-
portion. Il avale des Crocodiles & des Cerfs
tout entiers, qui dans ce Païs n'ont point
de bois.

L'Auteur soutient que ces Royaumes sont très-peuplez, malgré les guerres civiles & étrangeres, le nombre d'esclaves qu'on en CH. XII.

transf-

transporte en Amerique, le carnage que font les bêtes sauvages, & les Ecatombes ou sacrifices de victimes humaines en usage parmi les Giagues. La seule Comté de Bamba peut mettre plus de deux cens mille hommes sous les armes ; & en 1665. on a vû le Roi de Congo marcher contre les Portugais à la tête de neuf cens mille combattans. On ne doit pas en être surpris, car les hommes, qui ne sont pas Chrêtiens, ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, & ces femmes produisent une si grande quantité d'enfans, qu'on en voit 80. ou 100. dans une seule famille. C'est la richesse des Negres, qui vendent leurs enfans aux Européens lorsqu'ils ont besoin de quelques marchandises. Ceux même qui se disent Chrêtiens, entretiennent des Concubines, & les Missionnaires font d'inutiles efforts pour remedier à ce desordre.

CH. XIII. La peinture qu'on nous fait des mœurs & des defauts de ces peuples est propre à en donner une idée fort desavantageuse. Leur vanité est excessive & va jusqu'à l'extravagance & à la folie, même parmi les plus miserables ; on peut juger par là de l'orgueil & de la hauteur que les Seigneurs affectent pour se distinguer. Ils sont d'un temperament merveilleux & d'une patience à toute épreuve, mais leur paresse & leur lâcheté les empêchent de profiter de cet avantage. Les bâtards sont aussi estimez parmi eux que les enfans légitimes, & tous partagent également la bonne & la mauvaise fortune de leurs

leurs Peres. Si les hommes croient qu'il y a de la grandeur à entretenir nombre de Concubines, les femmes ne se deshonnorent point en partageant leurs faveurs à plusieurs amans, pourvû qu'elles donnent le premier rang à leur mari. Le vol n'est une action lâche que lorsqu'on le commet furtivement, mais c'est une marque de courage & de grandeur lorsqu'on enleve le bien de quelqu'un en sa présence & malgré lui. L'envie est le peché favori des Negres, naturellement artificieux, sans honneur, sans conscience, & à qui les calomnies les plus atroces ne coutent rien. Ils se distinguent sur tout par leur dureté & leur inhumanité, ne connoissant, ni affection, ni tendresse, ni reconnoissance pour leurs peres & meres, leurs freres & leurs sœurs, leurs propres enfans, dont ils ne prennent aucun soin. L'Auteur raconte qu'étant dans le Couvent des Capucins à S. Salvador, un Negre entra un jour dans leur Eglise en poussant des cris affreux. On l'interrogea, & ce malheureux avoua qu'il étoit au desespoir, parce qu'après avoir vendu ses femmes, ses enfans, & en dernier lieu son pere & sa mere, il ne lui restoit plus personne dans toute sa famille dont il put faire trafic. On peut juger par ces traits s'il est aisé de faire de bons Chrêtiens de ces peuples; & si l'on doit beaucoup compter sur les six cens mille personnes que les Missionnaires Capucins se vantent d'avoir baptisez en peu peu de tems dans ce Païs. p. 211.

Dans

Ch. XIV. & XV. Dans les Chapitres suivans on parle de l'Idolâtrie & des superstitions des Congois, & des Ministres des Idoles, fort habiles comme ailleurs à tromper les Peuples & à s'enrichir à leurs dépens. Le *Chitomé*, ou *Chitombé*, est le Chef souverain de cette troupe infernale; le P. Labat avouë pour l'honneur de sa Religion, qu'il n'ose lui donner le nom de Souverain Pontife, qui lui convient fort, puisque sa Dignité l'éleve au-dessus des autres Ministres, qu'il est regardé comme un Dieu sur terre, & comme le Tout-puissant au Ciel. C'est à lui que les Negres offrent les prémices de leurs recoltes, & ils se croiroient exposez aux plus grands malheurs s'ils y manquoient. Ils ont soin de lui fournir pour sa nourriture ce que la pêche & la chasse peuvent fournir de plus délicieux, & qu'on reserve pour la bouche du Chitomé. Son credit est si grand, que les Gouverneurs recherchent sa protection, & ont besoin de son suffrage pour faire reconnoitre leur autorité. Les cérémonies pour l'installation d'un nouveau Gouverneur seroient fort du goût de ces Ecclesiastiques Ambitieux, qui veulent s'élever au-dessus des Puissances Temporelles. Le nouveau Gouverneur s'approche avec respect de la porte de la maison du Chitomé, & lui demande humblement sa protection. Ce Pontife orgueilleux ne daigne pas l'écouter, il rejette ses prieres & lui réproche son indignité. Les présens le calment peu à peu, il s'appaise, il sort de sa case, il jette de l'eau

&

& de la poussiere sur le suppliant, le fait étendre tout de son long sur le dos, lui passe & repasse plusieurs fois sur le ventre: il le foule aux pieds pour lui faire comprendre qu'il est son sujet, & l'oblige à jurer qu'il dépendra de lui en toutes choses, & qu'il lui obeïra en tout avec soumission. Après cette humiliante cérémonie le nouveau Gouverneur est reconnu & installé dans sa charge. Le case du Chitomé est regardée comme un lieu sacré, dont il n'est permis à personne d'approcher sous de très-grièves peines, à moins d'avoir des affaires de conséquence à lui communiquer. On n'oseroit l'inquietter de quelque crime qu'il pût être coupable; il n'y a point de Juge qui soit en droit de le faire comparoître, de l'arrêter, encore moins de le châtier; & il en coûteroit la vie à quiconque oseroit l'entreprendre.

Lorsque le Chitomé sort de chez lui pour faire quelque voyage, le peuple en est averti par un cri public, & les Negres mariez sont obligez sous peine de mort, de vivre dans la continence jusqu'à son retour. C'est un moyen sûr qu'ont les femmes pour se défaire de leurs maris, en les faisant accuser d'incontinence, & en avoüant le crime dont les seuls maris sont punis. Ce qu'il y a de fâcheux pour le Chitomé, c'est qu'il n'a pas le privilége de mourir de mort naturelle; car si cela arrivoit le monde periroit & retourneroit aussi-tôt dans le néant. Lorsque ce Pontife tombe malade, & qu'on craint

craint pour sa vie, celui des Ministres qui est destiné à lui succeder, entre dans sa case avec un grand bâton noueux, ou une bonne corde, & il l'assomme ou il l'étrangle, comme il le juge à propos.

Le second Chef des Prêtres Idolâtres s'appelle *Nghombo*, & il a du moins autant de malice que le premier; il est aussi fourbe, aussi avare, aussi corrompu que lui. Il se vante de prédire l'avenir, & de guérir toutes sortes de maladies. Il debite des drogues & des amusettes, & les fait bien payer. Un Apoticaire d'Europe, dit le P. Labat, n'est pas mieux pourvû que lui de babioles & d'ingrediens de toute espece, & ne sait pas mieux l'art de faire ses parties. Il joint à ses remedes des ordonnances si embarassées qu'on en oublie une partie des circonstances; si le malade ne guerit pas c'est toujours sa faute, & on ne s'en prend jamais aux ordres embrouillez du Medecin, ni au peu de vertu de ses remedes. C'est comme par tout ailleurs; les Medecins n'ont jamais tort. Lorsque les malades retournent chez le Nghombo, ce fourbe trouve toujours qu'ils ont manqué à quelque chose d'essentiel, il se fâche & menace de la colere des Dieux, & ne s'apaise que par des presens considerables. Ceux qui n'ont plus rien à donner sont abandonnez à eux-mêmes & sont d'ordinaire les plus heureux; car les gens riches payent cherement les remedes du Medecin, qui les conduisent au tombeau. Pour mieux tromper le peuple, il

il lui persuade que personne ne meurt naturellement sans quelque malefice; on fait des presens au Prêtre pour découvrir le Sorcier homicide, il conjure le Démon & ne manque pas d'indiquer quelque innocent qu'on immole aux manes du defunt. p. 266.

Le *Gnosei* est toujours accompagné de onze femmes, consacrées à autant d'Idoles, de qui elles reçoivent les réponses sur ce qu'on veut savoir. C'est à ce Prêtre que recourent tous ceux qui sont opprimez, & qui demandent vangeance des torts qu'on leur fait; & moyennant qu'il soit bien payé, il appelle le Démon à haute voix, & fait des imprécations terribles contre celui dont on se plaint & contre toute sa famille.

Le *Npindi* est un autre fourbe, qui se vante d'avoir en sa puissance les élemens, & de faire tomber les tonnerres & les pluïes. Il a soin de choisir un tems disposé à la pluïe, alors il fait ses exorcismes & ses conjurations diaboliques. Par ses prestiges il fascine les yeux de ce peuple crédule, & leur fait voir un petit animal extraordinaire qui s'éleve en l'air, le trouble & excite des orages. Si la pluïe ne succede pas au tonnerre, le Magicien ne manque pas d'excuses.

Le *Ganga-Amaloca*, est celui à qui ont recours ceux qui se croient maleficiez, & ceux dont les parens aïant été écrasez par le tonnerre, demandent d'en être preservez. Le *Mutima-a-maza*, ou le Roi de l'eau, est un autre Imposteur, qui passe pour un fa-

meux Enchanteur, & preſerve de toutes ſortes de maladies en diſtribuant diverſes bagatelles qu'il avoit cachées dans le fond des rivieres, & qu'il en retire par la force de ſes charmes. *L'Amabunda*, autre fourbe, ſe vante de conſerver les ſemences & les grains qu'on met en terre, en vertu d'un pacte qu'il a avec le Démon. Le *Molonga* ſe vante de deviner ſi un malade guerira, ou non, Le *Neoni* eſt un Medecin ou Charlatan, qui ſe mêle de découvrir les cauſes cachées des maladies & de les guerir. Il y a d'autres Charlatans au-deſſous du Neoni, tous fort habiles, & qui ont ſoin de ſe faire bien payer d'avance. Le P. Labat aſſure, qu'en matiere de charlatanerie, de babil, & de menſonges, les Charlatans François & les Italiens encore plus habiles, doivent ceder le pas à ceux de Congo. Nous ne dirons rien des autres eſpeces de Magiciens, qui ſe vantent de charmer les bêtes ſauvages & de reſſuſciter les morts, & des Sectes infames dont parle l'Auteur.

CH. XV. Le Chapitre ſuivant traite des Juremens & des Epreuves terribles, qui ſont en uſage parmi les Negres pour découvrir les Criminels. Les Epreuves équivoques du feu & de l'eau ſe pratiquoient autrefois en Europe parmi les Chrêtiens, & les Souverains les ont ſagement abolies. Mais elles ont une grande vogue parmi les Negres, qui en ont encore bien d'autres eſpeces qu'on verra dans cette Relation. On y trouvera auſſi les partiques ſuperſtitieuſes des Negres,

CH. XVI. & ſuiv.

ce

Digitized by Google

ce qui regarde leurs sepultures, leurs habitations; leurs mariages qu'ils ne celebrent qu'après avoir éprouvé pendant quelques années celles qu'ils ont choisi pour leurs épouses, en habitant avec elles comme avec leurs femmes légitimes; leur maniere de se nourrir & leur peu d'industrie; leurs maladies & leurs remedes qu'on décrit avec soin; leurs chemins, leur maniere de voyager & de passer les rivieres.

Le Tome II. contient la suite de la description des Royaumes de Congo, d'Angolle & de Matamba, & on y verra bien de choses curieuses, sur la Discipline militaire des Negres, leur maniere de vuider leurs procès & leurs querelles, leurs successions, leur Musique, & les Arts pratiquez parmi eux. Le Chapitre VII. contient l'histoire & les conquêtes des Giagues; nation antropophage venuë des païs éloignez, fameuse par ses courses, par sa ferocité, par les massacres qu'elle a faits dans les Royaumes de Congo & de Matamba. Les bêtes les plus feroces le cedent en cruauté aux Giagues, qui massacrent & dévorent leurs femmes, leurs propres enfans aussi bien que leurs ennemis; enfin l'enfer ne vomit jamais de monstres qui en approchent, & on ne peut lire sans horreur les excès où ils s'abandonnent, sur tout dans leurs sacrifices où ils immolent une infinité de victimes humaines.

On voit ensuite le Gouvernement Politique du Royaume de Congo, son origine, T. II. Ch. XVII.

les cérémonies dans l'élection & l'installation des Rois & autres Princes de Congo, les Conquêtes des Portugais en Afrique, la succession des Rois Chrêtiens de Congo depuis 1492. jusqu'à l'an 1670. l'Auteur finit par l'Histoire des Rois d'Angolle ou de Dongo, qui dépendent entierement des Portugais.

Les trois derniers volumes sont presque remplis de relations des Missionnaires Capucins, de leurs travaux & des grands succès dont ils ont été accompagnez. L'Histoire de la Princesse Anne Zingha, Reine de Matamba, est un morceau des plus curieux, & remplit une partie du Tome IV. Cette fameuse Heroïne après avoir été la terreur de ses sujets & de ses voisins, après s'être signalée par les plus grands crimes, par les plus horribles cruautez qui lui firent répandre des torrents de sang, après avoir imité ou surpassé les criminelles superstitions des Giagues, retourna enfin à la Religion Chrêtienne qu'elle avoit abandonnée, mena une vie toute nouvelle, & mourut d'une maniere édifiante, suivant le rapport des Missionnaires qui en furent les témoins. Cette surprenante Histoire est suivie d'une Relation Historique des trois Royaumes dont on a parlé.

Après avoir fini la Relation du P. Cavazzi, le P. Labat donne dans le Tome V. le Voyage de deux autres Missionnaires Capucins, envoyez en 1666. au Royaume de Congo; on y trouve diverses particularitez cu-

Digitized by Google

curieuſes. On voit enſuite le Journal d'un Voyage de Lisbonne à l'Iſle de St. Thomé ſous la ligne, fait par un Pilote Portugais en 1626. & traduit en François par le P. Labat. Nous y renvoyons les Lecteurs, qui jugeront par eux-mêmes du merite de ces Pieces.

ARTICLE III.

III. EXTRAIT de L'HISTOIRE *des* PAPES *depuis* ST. PIERRE *juſqu'à* BENOIT XIII. *In* 4. *A la Haye, chez* H. Scheurleer 1732. Tom. II.

CHarlemagne avoit enrichi l'Egliſe de Rome par des Donations ſans nombre: & les Papes devenus puiſſans relacherent la rigueur de l'ancienne Diſcipline. Toutes leurs Cérémonies s'introduiſirent par tout; & il fut permis aux Evêques d'appeller à Rome du Jugement de leurs Metropolitains. Les Papes ſecouerent le joug des Empereurs Grecs & des Exarques de Ravenne, leurs légitimes Souverains; ils employerent divers prétextes pour obtenir la protection des Rois de France, & ils abuſerent enfin de leur credit. „ Toute la Religion, dit „ l'Auteur après * Heyddeger, ne conſiſta „ plus qu'en la Souveraineté du Pape, l'A-

* HEYDDEGER *Hiſt. Papat. Act.* 3.

„ doration des Images, l'Invocation des „ Saints, le Chant Gregorien, les Orgues, „ la Solemnité des Messes, les Consecra- „ tions des Temples & des Autels, l'or- „ nement des Eglises, le Celibat des Prê- „ tres, les Voeux Monastiques, les Peleri- „ nages, &c. C'est cette Religion, ou plu- „ tôt ce Fanatisme, que l'Eglise Romaine „ faisoit recevoir de gré ou de force à tou- „ tes les autres Eglises. Enfin, l'ignoran- „ ce étoit extrême dans le Clergé.....

An. 816. 201. Pape.

Tel étoit l'esprit dominant, lorsqu'ETIENNE V. fut élevé sur le St. Siege. Comme il s'étoit distingué par sa vertu & son attachement à ses devoirs, il fut élû tout d'une voix, dès que le Pape Leon fut mort. Après son Ordination, il fit prêter serment de fidelité à l'Empereur Louïs le Debonnaire, par tout le Peuple Romain, ce qui montre que la Souveraineté de Rome n'appartenoit ni au Pape, ni à Bernard Roi d'Italie. En même tems il envoya deux Legats en France, pour donner part à l'Empereur de son Ordination. Il suivit ses Legats pour aller voir l'Empereur, qui le reçut à Rheims avec toute sorte d'honneurs. Après qu'ils eurent reglé ensemble les affaires qu'ils avoient à traiter, le Pape s'en retourna chargé de presens considerables. Trois mois après son retour à Rome Etienne mourut le 22. de Janvier 817. n'ayant tenu le siege que sept mois. On lui attribue un Decret touchant l'Ordination des Papes, par lequel il est ordonné de ne les consacrer qu'en

Digitized by Google

qu'en présence des Députez de l'Empereur *. Mais quelques Auteurs † sont d'opinion, que ce Decret est d'Etienne VII.

Le Saint Siege ne vaqua que deux jours, & il fut rempli par PASCAL I. Comme il s'étoit distingué par ses belles qualitez, le Clergé & le Peuple l'élûrent tout d'une voix. Il se fit sacrer sans attendre le consentement de Louïs-le-Debonnaire. Et pour s'en excuser, quoique probablement il l'eût fait à dessein de secouer peu à peu le joug des Empereurs, il envoya des Legats en France, pour rejetter la faute sur le Clergé & sur le Peuple, qui l'avoient forcé, disoit-il, à prendre en main le Gouvernement de l'Eglise. Louïs se contenta de cette satisfaction, mais il notifia aux Romains, qu'à l'avenir ils prissent bien garde de blesser de la sorte la Majesté Imperiale. Theodore Nomenclateur, Chef de la Legation, obtint de l'Empereur tout ce qu'il lui demanda, & il emporta à Rome un Acte important. C'étoit la Confirmation des Donations faites à l'Eglise Romaine par Pepin & par Charlemagne. C'est le fameux Decret qui commence *Ego Ludovicus*, par lequel l'Empereur Louïs ajoute aux Donations de son Pere & de son Ayeul la ville & la Duché de Rome, & les Isles de Corse, de Sardaigne & de Sicile. On ‡ croit que ce dernier nom a été ajouté depuis; car il est certain

An. 817. 102. Pape.

PLATINA.

* GRATIEN, 32. Cap. *Duæ sanctæ.*
† Voyez PAGI, *in Steph.* V. §. 10.
‡ FLEURY, *Hist. Eccles.* Liv. XLVI. §. 26.

que la Sicile appartenoit alors à l'Empereur de Conſtantinople, & que les François n'y avoient jamais eu aucun droit. L'Empereur donne encore au Pape divers Domaines en Italie, & il ajoute une clauſe remarquable: *Sauve ſur ces Duchez notre Domination de tout & leur ſujettion:* ce que l'on entend principalement de la Duché de Rome, où Louïs & ſes ſucceſſeurs conſerverent la Souveraineté, comme il paroit par la ſuite de l'Hiſtoire. Il eſt dit de plus, que le St. Siege venant à vaquer, les Romains éliront librement le Pape, & le feront conſacrer; & qu'il ſuffira qu'après ſa conſecration, il envoïe des Legats au Roi des François, pour entretenir la paix. Cette clauſe, comme le remarque Mr. Fleury, eſt encore ſuſpecte; l'Auteur dit nettement qu'elle eſt fauſſe & ſuppoſée, car les Rois continuerent d'approuver l'élection du Pape avant qu'il fût conſacré.

An. 823. L'Empereur ayant envoyé en Italie Lothaire ſon fils aîné, le Pape le pria de venir à Rome, où il le couronna Empereur le jour de Pâques 5. Avril 823. Après le retour de ce Prince en France, on apprit que Theodore Primicier de l'Egliſe Romaine, & Leon Nomenclateur ſon gendre, avoient été premierement aveuglez, puis décapitez dans le Palais de Latran, parce qu'ils étoient fideles au jeune Empereur Lothaire; & on accuſa le Pape Paſcal d'avoir ordonné, ou du moins conſeillé, ce meurtre. Le Saint Pere tacha de s'en juſtifier par ſes Legats auprès

auprès de l'Empereur. „ Mais, dit l'Hiſ-
„ torien, qui croira que le Pape ne fût pas
„ coupable de ce crime? Et c'eſt un pre-
jugé bien fort contre lui, de ſavoir que *l'Autorité des François à Rome l'incommodoit**. N'ignorant pas *à quels Empereurs il avoit affaire*, il *tachoit ſous main de les y affoiblir, & de les rendre odieux & contemptibles.* Louïs envoya à Rome des Ambaſſadeurs pour examiner ce fait, qui ne peut être éclairci; le Pape ſe purgea par ſerment en leur préſence; mais il refuſa de livrer les meurtriers, parce qu'ils étoient de la famille de St. Pierre, & ſoutint que Theodore & Leon avoient été juſtement mis à mort, comme étant coupables de Leze-Majeſté. Louïs ſouffrit cette injure, & ne voulut pas pouſſer plus loin ſes recherches. Paſcal après avoir aſſoupi cette affaire, mourut le 11. de Mai 824. aïant tenu le St. Siege ſept ans, trois mois & dix-ſept jours. L'Egliſe Romaine l'honore comme Saint le 14. de Mai: mais l'Auteur aſſure que Paſcal étoit un Pape ambitieux & orgueilleux autant qu'aucun de ſes prédeceſſeurs. Il fut enterré dans l'Egliſe de Ste. Praxede; car les Romains ne voulurent pas ſouffrir qu'on l'inhumât dans l'Egliſe de St. Pierre †.

Son ſucceſſeur fût EUGENE II. qui par la faveur des Nobles l'emporta ſur Zinzinus ſon concurrent. Les deſordres qui reg-

An. 824. 103. pape. p. 7.

* MEZERAY, *Abregé Chron. ad An.* 823.
† THEGANUS, § 50.

Digitized by Google

regnoient à Rome, les plaintes qu'on faiſoit contre les Papes & les Juges de Rome, obligerent l'Empereur Louïs d'y envoyer ſon fils Lothaire pour y remedier. Ce Prince y fit publier une Conſtitution qui prouve la Souveraineté de l'Empereur ſur Rome, auſſi bien que le ſerment que Lothaire fit prêter aux Romains. Aventin nous dit que par cette Conſtitution, Lothaire *remit en bon ordre l'Etat de la Republique, que l'Ambition demeſurée, l'Avarice inſatiable, les Fourbes & les Mechancetez des Papes, avoient jettè dans une extrême corruption.*

An. 825. Ce fut ſous le Pontificat d'Eugene que l'Empereur Louïs fit examiner par les Evêques de France, avec le conſentement du Pape, la Queſtion des Images, ſur laquelle Michel Empereur des Grecs lui avoit écrit. L'Aſſemblée ſe tint à Paris le 1. de Novembre. On y lut la lettre du Pape Adrien à l'Empereur Conſtantin & à ſa Mere Irene où les Evêques François trouverent qu'il avoit raiſon de blâmer ceux qui briſoient les Images; mais qu'il avoit manqué de diſcretion en ordonnant de les adorer ſuperſtitieuſement. Ils blâmerent auſſi le Concile tenu en conſequence, qui eſt le ſecond de Nicée; & ils n'épargnerent pas celui des Iconoclaſtes tenu ſous Conſtantin Copronyme. Ils approuverent la Cenſure que Charlemagne avoit faite du Concile de Nicée, dans les Livres Carolins, & jugerent impies les Réponſes du Pape Adrien.

Les Evêques envoyerent à l'Empereur un Re-

Digitized by Google

Recueil de passages de l'Ecriture & des Peres qui appuyoient leur sentiment sur les Images; avec les modeles des Lettres que l'Empereur Louïs devoit écrire au Pape, & que ce dernier devoit écrire à l'Empereur Michel, pour tacher de procurer la paix en Orient. L'Auteur de ces Lettres soutient que l'Eglise Gallicane a toujours observé de n'obliger personne à avoir des Images, & de ne le deffendre à personne; & que jamais il n'y a eu de dispute pour ce sujet. La raison de cet usage est, que quand il n'y auroit aucune Image dans le Monde, la Foi, l'Esperance, ni la Charité n'en souffriroient point; & que d'ailleurs les Images ne nuisent point à ces trois vertus, pourvû qu'on ne leur rende aucun culte de Religion. L'Empereur Louïs pressa le Pape Eugene par ses Ambassadeurs d'agir de concert avec lui pour terminer cette grande dispute; mais on ignore quel fut le succez de leur négociation & de l'Assemblée de Paris. „ Il est certain, „ dit l'Auteur, que les François soutinrent „ encore long-tems la même Doctrine touchant les Images; qu'il ne falloit, ni les „ briser, ni les adorer; sans recevoir le se„ cond Concile de Nicée, ni se soumettre „ en ce point à l'Autorité du Pape, qui l'a„ voit approuvé: & toutefois il est égale„ ment certain, qu'ils furent toujours en „ Communion avec le St. Siege; sans que „ l'on y voye un moment d'interruption. „ Du reste, il est important de faire trois „ Reflexions sur ce Demelé. La premiere,

„ qu'on

„ qu'on ne croioit pas alors l'Infaillibilité
„ du Pape; puiſque deux Princes très-pieux,
„ Charlemagne & Louïs, une infinité de
„ doctes Prélats, des Conciles même, ont
„ cru qu'il s'étoit trompé dans la queſtion
„ des Images. La ſeconde Reflexion, beau-
„ coup plus importante, eſt, que les mê-
„ mes perſonnes, que je viens d'indiquer,
„ ne croioient pas qu'il fallût ſous peine de
„ damnation éternelle, ſe ſoumettre à un
„ Concile que le Pape regardoit comme U-
„ niverſel, qu'il avoit approuvé, & auquel
„ il avoit préſidé par ſes Legats. Enfin,
„ ma troiſiéme Reflexion eſt, que ſi des Prin-
„ ces, des Evêques, des Conciles, ont pû,
„ ſans être Héretiques, ſans encourir l'Ex-
„ communication, rejetter le Culte des I-
„ mages, comme ſuperſtitieux & idolâtre,
„ il doit être libre encore aujourd'hui de
„ ſuivre cet exemple: car, en matiere de
„ Religion, ce qui eſt une fois licite, doit
„ l'être toujours; les Loix divines étant
„ au-deſſus des caprices humains. "

L'ignorance qui regnoit alors aiant produit de grands deſordres dans l'Egliſe, le Pape Eugene pour rétablir la Diſcipline Eccleſiaſtique, tint un Concile à Rome dont le Decret eſt du 15. de Novembre 826. & où l'on fit divers Canons pour la Reformation du Clergé. Ce Pape mourut le 27. d'Août de l'année ſuivante. Le ſoin qu'il prit d'entretenir l'abondance dans Rome le fit regretter. On le loue, de l'attention ſinguliere qu'il eut toujours à ſoulager les pauvres,

PLATINE.

vres, les malades, les veuves & les orphelins : on l'appelloit communément le Pere des pauvres. L'Auteur dit au commencement de sa vie qu'il étoit estimé pour son humilité & sa simplicité. Il paroit que l'Empereur Louis n'en avoit pas la même idée, puis qu'il dit dans l'Instruction qu'il donna à ses Ambassadeurs: „ prenez garde d'u-„ ser de beaucoup de patience & de mode-„ stie en conferant avec le Pape, de peur „ qu'en lui resistant trop, vous ne le pous-„ siez à une opiniâtreté invincible. Mais, „ temoignez une grande soumission, pour „ l'amener peu à peu au temperamment que „ l'on doit garder à l'égard des Images. "

VALENTIN qui lui succeda le 1. de Septembre ne vecut que cinq semaines, étant mort le 10. d'Octobre. Sa pieté, sa douceur & sa liberalité donnoient de grandes esperances. On élut d'abord à sa place GREGOIRE IV. qui ne fut consacré que le 5. de Janvier suivant, après que l'Empereur eut approuvé son Election, les Romains ne voulant pas manquer au respect & à l'obeissance qu'ils devoient à leur Souverain, ni s'exposer au ressentiment des François. Ce Pape entreprit un Ouvrage important pour l'utilité publique; il voulut fortifier la ville d'Ostie contre les courses des Sarrazins, & il la rebâtit dès les fondemens, avec des murailles plus hautes & des fossez plus profonds qu'auparavant. Aucun de ses prédecesseurs n'avoit formé une entreprise aussi considerable. On reproche

An. 827. 104. & 105. Papes. p. 12.

à

à ce Pape une action qui doit le faire déteſter, s'il en eſt veritablement coupable. On accuſe * Gregoire d'avoir fomenté la revolte des Enfans de Louïs le Debonnaire contre leur Pere. Et, de la maniere que les Hiſtoriens s'expriment, cette accuation ne paroit pas deſtituée de fondement †: car Lothaire venant d'Italie, amenoit avec lui le Pape, pour rendre ſa cauſe plus favorable, & pour diminuer, ſous pretexte de Religion, l'horreur de ſa revolte, & de l'infame ingratitude dont il ſe rendoit coupable. Le Pape ſe rendit en Alſace, ſous pretexte de procurer la paix entre l'Empereur & ſes fils; il rendit viſite à ce Prince pour faire deſerter ſes troupes, & il en vint à bout: car la nuit même qui ſuivit le retour du Pape, preſque toutes les troupes de Louïs paſſerent du côté de Lothaire, où elles étoient attirées par preſens, par promeſſes & par menaces. L'Empereur fut arrêté & traité de la maniere la plus indigne par ſes enfans. Le Pape retourna à Rome, ſans témoigner la moindre indignation contre les fils dénaturez & ſacrileges de Louïs le Debonnaire. Il approuvoit même leur lacheté; car nous avons parmi les Oeuvres d'Agobard, publiées par le Docte Baluze, une Lettre de Gregoire IV. adreſſée aux Evêques de France, qui demeuroient fideles à

* HEYDDEGER, *Hiſt. Papat. Ætat.* 3.

† THEGAN, *Vita Lud. pii*, c. 15. NITHARD, *Lib. I. Aſtronom.* an. 829. EGINHARD, *Annal. Annales Metenſes*: *Annales Bertiniani.*

Digitized by Google

à Louïs. Ce Pape n'a pas honte de les traiter de *présomptueux*, *de menteurs*, *de fols*, & de *malicieux*. Pourquoi? Etoit-ce pour quelques crimes qu'ils eussent commis? Non. C'étoit, parce qu'ils vouloient être Religieux observateurs du serment qu'ils avoient fait à leur Prince légitime.

L'Empereur fut retabli l'année suivante 834. & quoiqu'il eût tout lieu de se plaindre de la conduite que le Pape avoit tenue à son égard, il fut assez genereux pour le proteger dans une occasion fort délicate contre Lothaire lui-même. Gregoire IV. mourut au commencement de l'an 844. Si nous en voulons croire Platine*, il fut celebre par sa sainteté. Cet Auteur en fait un Eloge magnifique, qui convient fort peu dit l'Historien, au Pape Gregoire IV. „ Qui pourroit en effet n'être pas indigné de la perfidie de ce Pontife, & de l'insolence avec laquelle il se déclara contre le bon Empereur Louïs? Il faut pourtant avouer, qu'il étoit vertueux à la maniere de son siecle; car il repara & orna très-richement quantité d'Eglises de Rome; & il mit une Communauté de Moines à Ste. Marie au delà du Tibre, pour y célébrer l'Office du jour & de la nuit. Il répara pour l'utilité publique, un aqueduc nommé la *forme sabatine*, & fit au Palais de Latran plusieurs bâtimens, pour la commodité de ses successeurs, entr'autres un bain & un appartement pour reposer après matines. . . . . SER-

* PLATINE, *in Greg. IV.*

An. 844. 106. Pape. p. 18. SERGIUS II. succeda à Gregoire, & son Election causa un grand desordre dans Rome. Au raport de Platine, quelques Auteurs ont écrit que ce Pape se nommoit *Groin de porc*, (*os porci*) avant sa Consecration, & qu'il changea ce vilain nom en celui de Sergius: d'où l'on prétend que les Papes suivans ont pris la coutume de changer de nom en montant sur le St. Siege. Quoiqu'il en soit de ce fait incertain, il est sûr que Sergius fut consacré sans attendre le consentement de l'Empereur Lothaire, qui en fut fort irrité. Ce Prince aiant déclaré Louis son fils ainé Roi d'Italie, l'envoya à Rome avec une armée & une nombreuse suite d'Evêques & de Seigneurs, pour y maintenir son autorité. L'Election de Sergius fut confirmée après de grandes difficultez; & les Romains après avoir eté châtiez par les François, furent contraints aussi bien que le Pape de prêter serment de fidelité à l'Empereur Lothaire, & de le reconnoître Souverain de Rome. Sergius n'occupa le St. Siege que trois ans, & il mourut le 27. de Janvier 847. On loue la pureté de ses mœurs & de sa doctrine.

An. 847. 107. Pape. p. 23. LEON IV. lui succeda, & après son Election ce superbe Pontife souffrit qu'on lui baisât les pieds. Il donna de grandes richesses à l'Eglise de St. Pierre. On attendit deux mois à le consacrer pour attendre le consentement de l'Empereur; mais comme il n'arrivoit pas, la cérémonie s'en fit le 12. d'Avril, mais avec protestation, que l'on

l'on ne prétendoit point déroger à la fidelité qui lui étoit dûe après Dieu. Anaſtaſe le Bibliothecaire attribue à ce Pape un prétendu miracle, que l'Auteur rejette. On dit que Leon donna une preuve de ſa ſainteté, en faiſant mourir un Baſilic, qui tuoit de ſon haleine tous ceux qui approchoient de la Caverne où il étoit taché. On ne ſauroit, dit l'Auteur, ajouter foi à ce miracle, parce que c'étoit la mode de ce tems-là d'en forger une infinité à plaiſir.

Leon pour mettre Rome à couvert du pillage des Sarrazins, reſolut d'en augmenter l'enceinte & d'y ajouter de nouvelles fortifications, & il executa ce grand deſſein avec de grandes dépenſes & des travaux qui durerent quatre ans. La nouvelle ville qu'il fit bâtir autour de l'Egliſe de St. Pierre fut achevée en 852. Il la dedia le 27. de Juin, & il la nomma la *Cité Leonine*. Tout le Clergé fit une proceſſion autour des murailles, nuds pieds & la cendre ſur la tête, & le Pape fit faire par les Evêques Cardinaux de l'eau luſtrale, dont ils arroſoient les murs en paſſant. Après cette Cérémonie, le Pape fortifia la ville de Porto, où il établit une Colonie de Corſes. L'année ſuivante il tint un Concile à Rome, où l'on fit divers Canons pour la Diſcipline Eccleſiaſtique. En 854. il fit bâtir une nouvelle ville, qu'il nomma *Leopolis*, à douze milles de Centumcelles, que les habitans avoient abandonné, pour ſe mettre à couvert des inſultes des Sarrazins. Dans la ſuite ils retournerent à

l'ancienne Centumcelles, qui a été nommée pour cette raison *Civita Vecchia*, vieille ville. Ce Pape mourut le 17. de Juillet 855.

„ L'Eloge, que quelques Auteurs font de „ lui *, est des plus pompeux. Ils louent „ l'innocence de sa vie, la pureté de ses „ mœurs, sa pieté sincere, sa liberalité, „ son savoir, & cent autres belles qualitez, „ que les Auteurs Protestans lui disputent; „ car ils affirment †, qu'il étoit tout penetré „ d'une avarice insatiable. On ne peut rien „ lire de plus positif pour le verifier, que „ le témoignage de Loup Abbé de Ferrie- „ res. Il dit ‡ qu'il fut envoyé vers ce Pa- „ pe; mais, qu'avant de partir, il eut soin „ de faire une bonne provision de presens, „ parce qu'il n'en auroit jamais pu appro- „ cher que par cette voie. Baronius dit que „ c'étoient seulement des presens de Civi- „ lité, qui marquoient le respect de celui „ qui les faisoit, & nullement l'avarice de „ celui qui les recevoit. Mais cela ne s'ac- „ corde en aucune maniere avec ce qu'en „ dit l'Abbé Loup, qu'il avoit besoin de „ presens pour réussir dans ses desseins, & „ que, sans cela, il n'auroit pû approcher „ de Leon. Il s'applaudit même, à la fin „ de sa Lettre, d'avoir piqué le Pape, & „ censuré son avarice. Le Jesuite Cellot „ est plus sincere que Baronius. Il dit § „ que

* Anastase, Platine, &c.

† Voïez *le Tableau des Papes*, &c. art. 17. p. 58.

‡ *Loup. Epist.* 58.

§ Cellot, *Hist. Gotesch.*

„ que Goteſchalque ne pût avoir audience
„ du Pape Leon, parce qu'il étoit un pau-
„ vre Moine qui n'avoit rien à donner. Ce-
„ la n'eſt pas ſurprenant : car bien que les
„ Apôtres appellent l'Avarice Idolatrie, &
„ qu'ils excluent les Avares du Royaume
„ des Cieux, on ſait que les Gens d'Egliſe
„ ne prennent pas ces terribles menaces pour
„ eux : ce ſeroit l'Animal du monde le plus
„ extraordinaire, qu'un Eccleſiaſtique ſans
„ Avarice.

L'Auteur place ici l'*Hiſtoire* ou *Fable de* p. 28.
la Papeſſe Jeanne. „ Après un long exa-
„ men des raiſons alleguées pour & contre
„ l'exiſtence de la Papeſſe Jeanne, que Pla-
„ tine apelle Jean VIII. j'avouë, *dit l'Au-*
„ *teur*, que je ne trouve qu'incertitudes dans
„ ce Fait. Je ne prétens, ni l'affirmer, ni
„ le nier. Moins déciſif que bien d'autres
„ Ecrivains *, je l'abandonne aux lumie-
„ res de mes Lecteurs, quoique je panche
„ plus à regarder ce qu'on en dit comme
„ fabuleux, qu'à en affirmer la verité. Les
„ Proteſtans ſe ſont divertis pendant un tems
„ conſiderable de l'Hiſtoire ou de la Fable
„ de la Papeſſe Jeanne ; & nous, faute de
„ pouſſer aſſez loin nos recherches ſur cette
„ matiere, nous avons été obligez de laiſſer
„ jouïr nos Adverſaires de cette ſatisfaction.
„ A la fin, Blondel, le plus docte des Pro-

 „ teſtans

* BLONDEL, DESMARETS, BAYLE, &c. parmi ceux qui l'ont nié abſolument. SPANHEIM, LENFANT, DES VIGNOLES, &c. parmi ceux qui l'ont affirmé.

„ teſtans de ce Royaume, s'eſt élevé con-
„ tre ce ſujet de joye & de triomphe: &
„ quelques Ecrivains * de ſa Religion ont
„ avoué, qu'il a fait voir évidemment, que
„ ce n'eſt qu'une Fable, & que Mr. Span-
„ heim a fait en vain une grande parade d'é-
„ rudition, pour rétablir le credit de ce
„ Fait.

„ Je ne blame point ceux qui croient l'exi-
„ ſtence de la Papeſſe Jeanne; & qu'il y ait
„ eu un Pape femelle ou non, c'eſt une
„ choſe qui m'eſt parfaitement indifferente:
„ mais, on ne ſauroit pardonner à tous
„ ceux, qui ſont convaincus que Blondel a
„ raiſon, de lui ſavoir mauvais gré de ſa
„ découverte. La plûpart des Proteſtans
„ ſe ſont preſque mis en colere, qu'un Mi-
„ niſtre de la Religion Reformée ait fait
„ voir la fauſſeté d'une Opinion qu'il im-
„ portoit aux Proteſtans de faire paſſer pour
„ vraie †. Ils ont trouvé mauvais, qu'il eût
„ nettoyé le Papiſme de ſes ordures ‡; &
„ ils ont ſoutenu que des gens, qui ne ceſ-
„ ſoient d'accabler de calomnies la memoi-
„ re des Reformateurs, ne méritoient pas
„ qu'un Proteſtant les traitât avec tant de
„ juſtice & de charité. C'étoit là ſeule-
„ ment le langage des plus moderez. D'au-
„ tres, plus échauffez, ont crié contre lui,
„ comme contre un homme qui s'eſt laiſſé
„ cor-

* BAYLE, *Diction. Art.* Papeſſe. Le Dr. B. M. *Pour-ſuites Libres ſur la Religion*, p. 244.

† *Præfat. Apolog. apud Mareſium.*

‡ CURSELLÆUS, *in Refutat. Samuel. Mareſii.*

„ corrompre par les ennemis de la Reli-
„ gion, pour trahir la Cauſe Proteſtante *.
„ Ce Fait a été traité par les deux Partis
„ avec toute l'aigreur imaginable, quoiqu'il
„ ne ſoit nullement déciſif en matiere de
„ Religion.

L'Auteur après avoir rapporté cette hiſtoire avec ſes plus belles circonſtances, en porte ainſi ſon jugement, „ Je déclare que je
„ n'y vois rien d'infamant, ni pour le St.
„ Siege ni pour les Fideles qui lui ſont ſou-
„ mis; car, comme l'a judicieuſement re-
„ marqué le P. de la Mainferme †, ſeroit-
„ il honteux aux hommes d'obeïr à une
„ femme, puiſque la Sainte Vierge a com-
„ mandé à Dieu-même; car il eſt dit dans
„ l'Ecriture, que Jeſus-Chriſt étoit ſujet à
„ ſa Mere. Si Dieu, l'Etre néceſſaire, le
„ Createur de toutes choſes, n'a point fait
„ difficulté d'obéir à une femme, nous au-
„ tres hommes, petites creatures que nous
„ ſommes, oſerons-nous en faire difficulté?
„ Raillerie à part. Il en faut revenir au ſen-
„ timent d'Etienne Paſquier là-deſſus. Il
„ n'auroit point voulu qu'on eût mis cette
„ *pauvre Garçe Allemande* ‡ ſur le trottoir,
„ & il eut été d'avis, qu'on eut *laiſſé le*
„ *Mouſtier où il étoit. Car auparavant*, dit-
„ il, *chacun tenoit cette Hiſtoire pour vraye,*

* SARRAVIUS, *Epiſt.* 178.

† JOAN. DE LA MAINFERME, *in Clypeo naſcentis Fontbraldenſis Ordinis*, tom. 3.

‡ FLORIMOND DE REYMOND, *in Anti-Papiſſa*, ch. I. n. 2.

„ *sans penser faire tort au St. Siege, non plus*
„ *qu'à l'honneur des Assyriens par leur Semi-*
„ *ramis, qui sous l'habit d'homme gouverna*
„ *longuement l'Estat, & enfin comme femme*
„ *tomba au même desarroy que Jeanne* *.

„ Touchons au but. J'ai dit d'abord que
„ l'Histoire de la Papesse Jeanne me paroiſ-
„ soit fabuleuse; &, pour fortifier mon sen-
„ timent, il seroit à propos d'entrer dans
„ le detail des raisons pour & contre ce
„ Fait. Mais, cette discussion me mene-
„ roit trop loin. Y entrer même seroit u-
„ ne peine inutile, puisque les Ouvrages
„ qui en traitent † sont entre les mains de
„ tout le monde. Je hazarderai seulement
„ une conjecture; c'est que cette prétendue
„ Histoire pourroit bien n'être fondée que
„ sur la corruption des Papes de ce tems-
„ là; & je m'étonne, que comme une puis-
„ sante Reine ‡ donnoit à Neron le titre de
„ *Madame*, à cause de ses débauches con-
„ tre nature, on ne se soit pas aviſé de di-
„ re que cet Empereur étoit une femme.

An 855. 108 Pape p. 32. BENOIT III. succeda, dit-on, à la Papesse Jeanne. Il fut d'abord contraint de ceder le Pontificat au Prêtre Anastase, deposé auparavant & anathematizé par Leon IV. dans une Concile tenu à Rome, mais qui

* *Lettre de* PASQUIER *à Mr. Tournebus, liv.* 12

† Voyez, outre les Ouvrages que j'ai indiquez, une Diſsertation Latine de JEAN CHRISTOFLE WAGENSEIL, inserée dans les *Amœnitates Litterariæ*. Francfort 1725. tom. I.

‡ *Neron.* Voyez TACITE, *Annal.* 14.

qui étoit soutenu par les Députez de l'Empereur. Ceux-ci tenterent inutilement de faire reconnoître Anastase; le Clergé & le peuple s'obstinerent en faveur de Benoit, qui fut enfin consacré avec le consentement des Députez de l'Empereur, & Anastase fut chassé du Palais de Latran. Benoit tint le St. Siege environ deux ans & mourut le 10. de Mars 858. Il se rendit recommandable par sa douceur & par sa charité envers les pauvres. C'est, dit l'Auteur, l'Eloge qu'en a fait l'illustre Photius, quoiqu'il fût ennemi juré du St. Siege.

NICOLAS I. occupa la place de Benoit & fut consacré & introniſé en présence de l'Empereur le 24. d'Avril. Son Pontificat a été fameux & l'Auteur donne à son Histoire toute l'étenduë qu'elle mérite. Nous n'entrerons point dans le détail des évenemens qu'elle renferme, nous nous bornerons à quelques traits qui prouvent que l'Auteur n'a qu'une idée mediocre de la sainteté de ce Pontife. L'Empereur étant sorti de Rome, le Pape l'alla visiter. „ Il „ fit paroitre en cette occasion un orgueil „ insupportable, & justifia que l'humilité se „ trouve très-rarement sous le Harnois Ec„ clesiastique: car, il souffrit, non seule„ ment que l'Empereur vînt à pied au de„ vant de lui; mais encore, qu'il tînt son „ cheval par la bride, & qu'il le conduisît „ en qualité d'Ecuyer, la longueur d'un „ trait d'arc. Un Auteur ajoute que l'Em„ pereur baisa le pied du Pape; ce qui me

An 858. Inoc. P. pa. p. 36.

SIGONIUS.

„ paroit une horrible lâcheté dans un Prin-
„ ce qui étoit Souverain de Rome & de son
„ Pontife. Ils mangerent encore ensemble.
„ L'Empereur lui fit de grands presens, le
„ reconduisit à cheval, & en se séparant
„ mena encore celui du Pape par la bri-
„ de. "

Ce fut sous le Pontificat de Nicolas I. vers l'an 859. que Ratramne écrivit par ordre de Charles-le-Chauve, son fameux Traité *du Corps & du Sang du Seigneur*. L'Auteur éclaircit ici ce qu'on a dit sur ce Traité de Ratramne, & il abrege l'excellente Dissertation publiée sur ce sujet à Amsterdam en 1717, où il déclare qu'il ne voit rien qui ne soit solidement établi, ou par le Traité même, ou par des témoignages non suspects. Ratramne étoit Prêtre & Moine de Corbie*, savant aux Ecritures également estimé pour la doctrine & pour les mœurs. Ce témoignage se trouve confirmé dans l'Apologie des Sts. Peres, où Ratramne est qualifié *de defenseur de la Grace, de savant Benedictin, d'une grande réputation pour la science & pour l'esprit, d'homme très-estimé pour la suffisance*. Cependant dans la *Perpetuité de la Foi*, on le traite *d'homme obscur & embarrassé, qui ajoute ses raisonnemens aux expressions ordinaires de l'Eglise, & les explique à sa fantaisie*. „ On a tout lieu d'être surpris
MR. ARNAUD. „ que le même Auteur ait pensé si diffe-
„ remment sur le sujet de Ratramne. Il
„ vaut

* TRITHEME, *de Script. Eccl.*

„ vaut mieux croire que ces témoignages „ si differens ſont une marque d'oubli, ou „ d'acquiſition d'une nouvelle lumiere, que „ de penſer qu'ils ſoient un ſtratagéme de „ Rhetorique.

Ce fut par l'ordre exprès de Charles-le-Chauve que Ratramne fit ce Traité, pour arrêter la diviſion que cauſoient en France les ſentimens oppoſez ſur la matiere de l'Euchariſtie; ce qui donne une grande autorité à ſon témoignage, „ parce qu'on ne peut „ preſumer raiſonnablement, dit l'Auteur, „ que le Roi n'eût pas choiſi un homme „ Orthodoxe & pieux, dans une occaſion „ ſi importante; ni que celui qu'il avoit „ choiſi eût écrit legerement, ou avec deſſein, pour introduire quelque opinion „ nouvelle, & augmenter le ſchiſme au lieu „ d'y remedier; ni enfin qu'écrivant ainſi, „ à la face de tout ce qu'il y avoit de plus „ auguſte & de plus éclairé dans le Royaume, il eût oſé debiter une creance, „ comme Catholique, ſi elle ne l'eût pas „ été. "

Le Docteur Boileau, dans la Diſſertation qu'il a fait imprimer avec ſa traduction peu fidele de Ratramne, a oſé ſoutenir que la Doctrine de cet Auteur eſt conforme à celle qu'on enſeigne aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine; & le Cardinal * Du Perron ſuppoſe hardiment que le deſſein de Ratramne n'étoit pas d'écrire contre la Préſence réelle,

* Liv. 2. de l'Euchar. ch. 1.

mais de combattre la pretenduë Secte des Stercoraniſtes, qui eſt tout à fait chimerique. Ratramne ne parle dans ſon Traité, que des gens qui diſoient que le Pain & le Vin étoient réellement le Corps de Jeſus-Chriſt; & il déclare expreſſément, que le Pain & le Vin ſont le Corps de Jeſus-Chriſt *figurément*, *myſtiquement*, *ſacramentellement*, par oppoſition au Corps, à la realité, à la manifeſtation de la choſe, & à la choſe même; & qu'on prend ce ſacré Corps ſpirituellement, & par la foi de la bouche de l'Ame. „ Il „ eſt donc très-certain, que la doctrine de „ Ratramne eſt directement contraire à la „ Tranſubſtantiation: car 1°. il aſſure que „ ce que la bouche reçoit n'eſt pas le Corps „ naturel & véritable de Jeſus-Chriſt. 2°. „ Il poſe que la ſubſtance du Pain & du Vin „ demeure après la conſecration. 3°. Il af„ firme que ce qui eſt reçû par la bouche „ nourrit le Corps, & que Jeſus-Chriſt eſt „ mangé *ſpirituellement*, & non pas *corporellement*. On voit par la maniere dont il „ décide le premier point, qu'il contredit „ expreſſément Paſchaſe Radbert, le Fon„ dateur du Dogme de la Préſence réelle, „ puiſque les termes de la Queſtion ſont ti„ rez du Livre de ce dernier; & que Ratram„ ne nie tout net ce que l'autre affirme.

Ratramne confirme ſon ſentiment par un grand nombre de paſſages des Peres; & il montre en peu de mots, quoique avec beaucoup d'érudition & de ſolidité, qu'ils quadrent fort bien au ſujet dont il s'agit. On peut

peut tirer de Ratramne des conséquences fâcheuses contre la Transubstantiation, & la Présence charnelle de Jesus-Christ ; l'Auteur en convient de bonne grace, & il justifie là-dessus l'Eglise Romaine d'une maniere propre à fermer la bouche aux Protestans. Il déclare que Ratramne n'étoit pas le seul de son opinion : „ plusieurs grands hommes de „ son tems, & du Siecle suivant, s'accor„ doient avec lui sur cet Article, comme il „ me seroit aisé de le prouver, si c'étoit ici „ le lieu de faire une pareille digression. J'a„ jouterai seulement, sur le sujet de Ra„ tramne, que cet Auteur étoit fort Catho„ lique ; & que s'il ne s'accorde pas main„ tenant avec nous c'est que l'opinion con„ traire à celle qu'il defendoit a prévalu. „ Du reste, je ne crois pas qu'on ait lieu de „ nous faire un crime de cette variation dans „ la Doctrine, à moins qu'on ne prouve que „ l'Eglise n'a pas droit de faire de nouveaux „ Articles de Foi : car, s'il est permis à un „ Prince de faire de nouvelles Loix dans ses „ Etats, pourquoi l'Eglise ne jouiroit-elle „ pas du même privilege ? Y a-t'il au mon„ de une Societé Chrêtienne, qui, depuis „ sa naissance, n'aie ajouté beaucoup d'Ar„ ticles importans à sa Confession de Foi ?

Le célébre Photius usurpa le Siege de Con- 859.
stantinople, dont le Patriarche Ignace fut chassé, & le Pape Nicolas fit d'inutiles efforts pour rétablir le dernier. On en verra le détail dans cette Histoire avec les Lettres de Photius au Pape. On y verra aussi les affaires qui

qui regardent la Reine Thietberge, Ingeltrude, & Jean Archeveque de Ravenne, & divers Conciles qui firent tant de bruit en ce tems-là. L'Auteur remarque à l'occasion de l'affaire du Roi Lothaire, que Nicolas donnoit une interpretation scandaleuse à la soumission dûë aux Princes. „ Vous dites, écrit le Pape à Adventius Evêque de Metz, „ que vous êtes soumis au Prince, parce
I. Ep. 11. 13. „ que l'Apôtre dit, *soit au Roi, comme étant au-dessus de tous.* Vous avez raison; mais „ prenez garde que ces Rois & ces Princes „ le soient véritablement. Voiez, s'ils se „ conduisent bien eux-mêmes, & s'ils gouvernent bien leurs sujets. Car, celui qui „ est mauvais à lui-même, à qui sera-t'il „ bon? Voiez s'ils sont Princes justement. „ Autrement, il faut plutôt les tenir pour „ des Tyrans que pour des Rois, & leur resister, au lieu de s'y soumettre, s'engageant „ dans la nécessité de favoriser leurs vices...

L'Auteur n'oublie pas la reflexion judicieuse de Mr. * Fleury sur ces détestables maximes, & il ajoute, „ que les sujets ne peuvent pas être juges de la droiture, ou de „ l'iniquité des ordres de leur Prince, sur „ tout en matiere de Religion. Bien moins „ doivent-ils lui desobéïr, sous prétexte qu'il „ tient une conduite irreguliere, & que ses „ mœurs choquent de front les preceptes du „ Christianisme. Ce n'est pas à eux à entrer „ dans cet examen. Mais, si le Prince viole

* FLEURY, *Hist. Eccles.* Liv. L. §. 34.

„ le les Loix fondamentales de l'Etat, s'il „ eſt veritablement palpable qu'il tyranniſe, „ au lieu de regner; les ſujets, après avoir „ ſouffert tout ce qu'il eſt poſſible de ſouf- „ frir, après avoir mis inutilement en oeu- „ vre les Remonſtrances & les Repreſenta- „ tions, peuvent en pareil cas avoir recours „ aux voies de fait pour ſecouer le joug qui „ les opprime, comme étants déliez du ſer- „ ment de fidelité qu'ils avoient prêté à leur „ Prince..... Encore cela n'eſt-il permis „ qu'à la Nation en corps, & non à quel- „ ques particuliers, que l'interêt où la paſ- „ ſion pourroit faire agir, ſous quelqu'un „ de ces beaux prétextes dont les Rebelles „ tâchent toûjours de colorer leur crime.

Michel Roi des Bulgares aiant embraſſé le Chriſtianiſme, conſulta ſur divers points le Pape Nicolas, dont les réponſes ne ſont pas toutes du goût de l'Hiſtorien, qui en remarque quelques-unes. Les Bulgares s'étant revoltez contre leur Roi, furent vaincus; ce Prince fit mourir tous les Grands avec leurs enfans, & demanda ſi en cela il avoit peché. „ Oui, ſans doute, répond le „ Pape, à l'égard des enfans innocens, qui „ n'avoient point pris les armes contre vous, „ ni participé à la revolte de leurs Peres: „ vous deviez même ſauver la vie aux Pe- „ res que vous aviez pris, & à tous ceux que „ vous pouviez épargner dans le combat. „ Mais parce que vous l'avez fait par le „ zéle de Religion, & plus par ignoran- „ ce que par malice, vous en obtiendrez

„ le

„ le pardon en faisant penitence.

L'Auteur remarque que le Pape ne raisonne pas juste; il prouve que le Roi des Bulgares suivit les Loix d'une bonne Politique, en faisant mourir les Grands qui avoient conspiré contre lui, sans épargner leurs enfans. „ Mais, s'il étoit vrai, comme le „ dit le Pape, qu'il se fût porté à cette ri„ gueur par un principe de Religion; j'au„ rois horreur de sa conduite. La Religion „ doit être un lien d'union fraternelle entre „ tous les hommes, & ce n'est jamais sans „ crime, qu'elle sert de prétexte à l'effusion „ du sang.

Le Roi des Bulgares demanda au Pape de quelle maniere il devoit traiter ses sujets, qui renonçoient au Christianisme après l'avoir embrassé. Nicolas lui répond, qu'on doit tâcher de les ramener par la douceur, mais que s'ils ne se rendent pas aux exhortations on doit les punir; *Car le Roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infideles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidelité à lui-même.* „ Faux principe, dit sagement notre Auteur, „ qui ne tend pas à moins, qu'à soulever „ toutes les Sectes Chrétiennes les unes con„ tre les autres, & à faire triompher la Re„ ligion du plus fort. Il est incontestable „ que les Souverains n'ont point le droit „ d'obliger leurs sujets à embrasser tels ou „ tels sentimens. La Religion, considerée „ en elle-même, est hors de la Juridiction „ des Princes. S'ils avoient droit de gêner „ les Consciences, il faudroit qu'ils l'eus-

„ sent

„ ſent reçû de ceux qui ſe ſont ſoumis à eux
„ volontairement; car, il n'eſt pas poſſible
„ de comprendre qu'ils le tiennent de Dieu.
„ Or, il eſt certain que les hommes, en ſe
„ réuniſſant pour vivre en ſocieté & former
„ les Etats, ne ſe ſont point dépouillez du
„ plus beau & du plus conſiderable de leurs
„ privileges, qui eſt celui de ſervir Dieu de
„ la maniere que chacun croit lui être la
„ plus agréable, & d'avoir de la Divinité
„ les ſentimens qu'ils s'imagine être les plus
„ reſpectueux. Mais quand ils l'auroient fait,
„ & qu'ils ſe ſeroient pleinement ſoumis en
„ matiere de Religion au jugement & à la
„ volonté du Souverain, celui-ci, comme
„ le remarque fort bien * Mr. Barbeyrac, n'en
„ auroit pas acquis plus de droit, par ce que
„ ce n'eſt pas une des choſes dont il eſt li-
„ bre à chacun de diſpoſer à ſa fantaiſie.....
„ Il faut donc † en venir néceſſairement à
„ dire, qu'en matiere de Religion, aucun
„ homme ne reconnoît ici bas de ſuperieur,
„ qui puiſſe impoſer quelque Loi à ſa con-
„ ſcience. Qu'on avertiſſe charitablement
„ ceux que l'on croit être engagez dans l'er-
„ reur: qu'on tâche de les ramener par la
„ voie convenable d'une douce & forte per-
„ ſuaſion, il n'y a rien là que de légitime.
„ Mais, après cela, il faut leur laiſſer une
„ entiere liberté de faire ce qu'ils jugeront
„ à propos; & l'on n'a aucun droit de con-
„ train-

* BARBEYRAC, *Traité de la Morale des Peres.* Ch. 12.
† NOODT, *Diſcours ſur la Liberté de Conſcience.*

Digitized by Google

„ traindre perſonne par la force des armes, „ ou par la crainte des peines, à embraſſer „ la plus pure de toutes les Religions *. Les „ Athées mêmes, s'il y en avoit, devroient „ jouïr du Benefice de la Tolerance, tandis qu'ils ne troubleroient point le repos „ de la Societé.

Telles ſont les réflexions de notre Hiſtorien, qui tâche de ramener les hommes aux ſentimens que l'humanité & la Religion devroient leur inſpirer.

On voit dans un autre article que le Pape défend aux Bulgares de mettre perſonne à la queſtion, & veut que l'on pardonne aux *Calomniateurs* & aux *Empoiſonneurs*. „ C'étoit, „ dit l'Auteur, porter la Clemence trop „ loin; & il n'eſt pas fort édifiant de voir „ un Pape ſe déclarer le Protecteur des crimes les plus affreux.

Nicolas mourut le 13. de Novembre 867. après avoir tenu le St. Siege près de dix ans. L'Egliſe Romaine l'a mis au nombre des ſaints, louant ſa vigueur Apoſtolique. L'Auteur ne donne que trop de preuves dans cette Hiſtoire de l'orgueil inſupportable de Nicolas; & il remarque que Gratien nous a conſervé un Decret, où cet *inſolent Pontife* ſe compare à Dieu en ces termes: *Il eſt évident que les Souverains Pontifes ne peuvent être liez, ni deliez par la Puiſſance ſeculiere, puiſqu'il eſt conſtant que Conſtantin le Grand*

Diſt. 96.

* BAYLE, *Crit. Génér. de l'Hiſt. du Calvin. Lett.* 13. §. 6. *Comment. Philoſoph.* 2. *Part. Ch.* 7. *&* *alibi.*

Grand l'a appellé Dieu, & que Dieu ne sauroit être jugé par les hommes. On loue sa charité pour les pauvres, & le soin qu'il prit de faire reparer l'aqueduc qui portoit de l'eau à St. Pierre. „ Mais le celebre Mr. de Marca l'accuse d'avoir fait quelques brêches à „ la Discipline & aux Libertez de l'Eglise, „ en soutenant 1°. Qu'il n'étoit pas permis „ d'assembler des Conciles Nationaux, sans „ le consentement du Pape. 2°. En s'attribuant les appellations des causes des Clercs „ jugées par les Synodes Nationaux, & même après la revision de leur procès. 3°. „ Enfin, en évoquant les causes & les personnes à Rome, pour les y juger." On ne peut disconvenir que Nicolas I. n'ait été un Pape très-habile à faire valoir son autorité, mais son Pontificat ne fournit que de foibles preuves de la sainteté qu'on lui attribue.

Son successeur ADRIEN II. se distingua de même par son Orgueil, sa Politique rafinée & son Ambition sans bornes; & l'Auteur convient avec sa sincerité ordinaire, que ce sont des qualitez qui paroissent inseparables du titre de Pontife. Adrien en donna des preuves durant le cours de son Pontificat, sur tout dans les demêlez qu'il eut avec le Roi Charles-le-Chauve, & les Evêques ses sujets, qu'il menaça de ses foudres s'ils persistoient dans la fidelité qu'ils devoient à leur Souverain. Ce Prince après la mort du Roi Lothaire son neveu, s'empara du Royaume de Lorraine. Le Pape voulut se mêler de cette grande affaire, & écrivit des Lettres

An. 867. 110. Pape p. 102. p. 1391

remplies de menaces au Roi Charles, de même qu'aux Seigneurs & aux Evêques. Le Roi n'en tint aucun compte, & le Pape ayant renouvellé ſes plaintes, Hincmar Archevêque de Rheims lui répondit avec vigueur au nom des Evêques de France, & juſtifia leur conduite ſoit à l'égard du Roi, ſoit à l'égard d'Hincmar de Laon juſtement dépoſé dans un Concile. Adrien écrivit de nouveau au Roi une Lettre remplie des traits les plus vifs, l'appellant parjure, tyran, perfide, & diſſipateur des biens Eccleſiaſtiques. Ce Prince choqué d'une pareille hardieſſe, lui répondit avec force & lui fit ſentir combien il mépriſoit ſes menaces. La vigueur du Roi & celle des Evêques de France abbatirent l'orgueil du Pape. Il fit au Roi Charles une réponſe d'un tout autre ſtile que les Lettres précedentes, dont il excuſe la dureté. Il lui promit de le faire reconnoitre Empereur Romain, s'il ſurvivoit à l'Empereur Louïs, & de ne prendre connoiſſance de l'Appel d'Hincmar de Laon que ſuivant les Canons.

„ C'eſt ainſi, *dit l'Hiſtorien*, que la plûpart „ des Papes en ont agi dans leurs Differends „ avec les Princes. Quand-ils en ont trou„ vé de foibles ou de devots, ils ſe ſont „ jouez d'eux par mille inſultes ſanglantes: „ mais les Monarques qui ont bien connu „ leurs droits, ont à leur tour fait mollir „ les Papes. Il faut tenir tête aux Evêques „ de Rome, ſi l'on ne veut pas devenir leurs „ eſclaves. Et, ſi tous les Princes imitoient „ la fermeté de Charles-le-Chauve, ou plu-

„ tôt

„ tôt du grand Hincmar, nous ſerions bien-
„ tôt affranchis de la tyrannie Romaine.

Nous ne nous arrêterons pas à tout ce que fit Adrien contre le Patriarche Photius, ni aux autres évenemens de ſon Pontificat. Ce Pape mourut au mois de Novembre 872. après avoir fait de grands biens aux pauvres.

JEAN VIII. fut élû & conſacré le 14. Decembre. L'Empereur Louïs étant mort en 875. Jean offrit la Couronne Imperiale à Charles-le-Chauve, dont la protection lui étoit néceſſaire. Ce Prince ſe rendit à Rome où il fut couronné le jour de Noël, & le Pape par cette élection prétendit mettre ſes ſucceſſeurs en droit d'élire & de créer les Empereurs. Ainſi Charles par une indigne lacheté, renonçant au Droit de ſa maiſon, reçut l'empire par élection. Il eut tout le tems de ſon regne une infame complaiſance pour le Pape, & on l'accuſe d'avoir achetté le titre d'Empereur par des baſſeſſes indignes de ſon rang. Son élevation produiſit une conſpiration contre le Pape, qui fut découverte. Formoſe Evêque de Porto & ſes complices prirent la fuite, & le Pape les condamna dans un Concile qu'il aſſembla. Charles étant de retour tint un Concile à Pontion, où il fit ſes efforts pour favoriſer l'uſurpation du Pape ſur les Egliſes des Gaules & de Germanie, mais les Evêques défendirent courageuſement leur liberté. Le Pape tint divers Conciles en Italie & en France; mais il ſe rendit odieux par ſa conduite ſcandaleuſe. Voici un trait qui fera juger du ca-

An. 872. III. Pape. p. 139.

ractere du Pape Jean. Sergius, Duc de Naples, ne pouvant resister aux armes des Sarrazins, fit alliance avec eux, comme le Pape fut obligé de le faire ensuite lui-même. Sergius fut excommunié & s'en mit peu en peine. Mais l'Evêque Athanase son propre frere le prit, lui fit crever les yeux, l'envoya à Rome, & se fit reconnoitre Duc de Naples. Le Pape approuva extrêmement ce barbare procedé. Il loua l'Evêque d'avoir aimé Dieu plus que son frere, & d'avoir fait cesser dans Naples la domination des seculiers, qui y commettoient beaucoup de crimes, pour y établir un homme de la Maison du Seigneur, qui gouverne avec justice & saintetè. „ Voilà un trait bien joli, „ & bien respectueux pour les Puissances établies de Dieu. Mais ce ne fut pas tout. „ Il loua, sans pudeur, les Napolitains d'avoir puni Sergius, & choisi leur Evêque „ pour Juge & pour Gouverneur; ce qu'il „ attribue, non sans une horrible profanation, à l'inspiration divine.

Photius étant remonté sur le siege de Constantinople après la mort d'Ignace, le Pape le reconnut & annulla tout ce qui avoit été fait contre lui. Il traita même de blasphême l'addition du mot *Filioque* faite au Symbole, qui avoit causé toute la dispute. La conduite de ce Pape dans cette occasion causa un grand scandale dans l'Eglise. Le reste de sa vie fut très-peu édifiant, enfin il mourut le 15. Decembre 882. Les Annales de Fulde disent qu'il fut empoisonné, & que ceux

ceux qui lui avoient donné le breuvage, voiant que le poiſon n'operoit pas aſſez promtement à leur gré, lui caſſerent la tête d'un coup de marteau. „ Cette mort étoit bien „ digne de la vie infame de ce Pontife; Car, „ le Cardinal Baronius n'a pû s'empêcher „ de dire qu'il ſe parjura dans la cauſe de „ Photius; & qu'il viola d'une maniere „ ſcandaleuſe tous les reglemens de ſes pré- „ deceſſeurs. Il croit même que la trop „ grande facilité du Pape Jean, & ſa mol- „ leſſe ont donné lieu à la Fable de la Pa- „ peſſe Jeanne. Et il ajoute que ce Pape é- „ toit preſqu'entierement privé de toute la „ vigeur de ſon ſexe, ſans courage, & ſans „ fermeté ſacerdotale. Qu'il ne pouvoit pas „ même reſiſter à un Eunuque, & qu'il é- „ toit enervé: de ſorte, conclut-il, qu'il „ méritoit plutôt le nom de Femme, que „ celui d'Homme *. Mon témoin n'eſt pas „ ſuſpect, & on peut en ſoupçonner beau- „ coup plus qu'il n'en dit. ”

La faction des Comtes de Tuſculane fit élire à la place de Jean VIII. MARIN ou MARTIN II. Platine aſſure qu'il fut élevé à cette Dignité par des mauvaiſes voies. En 866. il fut envoyé à Conſtantinople en qualité de Legat, & il eut beaucoup de part à la dépoſition de Photius. Il ne ſe crut pas obligé de ſoutenir ce que Jean ſon prédeceſſeur avoit fait contre les regles de l'Egliſe; ainſi il condamna Photius, & retablit Formoſe

An 882. 112. Pape, p. 177.

* BARONIUS, *Annal. Eccles.* ad an. 879. §. 5, 7

mose Evêque de Porto. Il mourut après un an & cinq mois d'un Pontificat obscur.

An. 884. 113. Pape. ADRIEN III. fut élevé sur le St. Siege par la même faction, qui causoit de grands desordres dans Rome. Ce Pape, rongé d'une ambition sans bornes, ordonna qu'à l'avenir le Pape fût sacré à l'insçu de l'Empereur. Adrien profita avec adresse de la foiblesse des Descendans de Charlemagne, & il ordonna que si l'Empereur venoit à mourir sans enfans mâles, l'Empire seroit déferé à un Seigneur Italien. Ces decrets irriterent Charles le Gros, & produisirent une infinité de maux dans l'Italie. La mauvaise humeur d'Adrien & sa hauteur contre Photius revolterent l'Eglise Greque, & causerent le schisme qui dure encore. Ce Pape mourut le 20. de Juillet 885. & fut regretté des Romains, qui se flattoient de rétablir leurs affaires sous la conduite d'un Pontife de ce caractere.

An. 885. 114. Pape p. 179. Son successeur ETIENNE VI. fut consacré le 25. de Juillet, malgré toute la resistance qu'il fit pour se dispenser d'accepter cet honneur. Comme le Palais de Latran & le Tresor des Eglises avoient été pillez, il ne trouva rien à donner au Clergé & aux pauvres, & il leur distribua son riche patrimoine. On prétend qu'il délivra le païs des sauterelles dont il étoit affligé, avec le secours de l'Eau benite. „ Par-tout où l'on jetta de „ cette Eau miraculeuse & dévotement en„ chantée, il ne parut plus de sauterelles; „ ce qui attira tous les peuples d'alentour à „ Rome,

Digitized by Google

„ Rome, pour y chercher le même ſecours.
„ Rome Chrétienne, & Rome Payenne, ont
„ toujours eu le même goût pour le mer-
„ veilleux. De tout tems, il y a eu pluſieurs
„ prodiges; ou du moins l'on en a cru beau-
„ coup fort legerement, comme c'eſt la cou-
„ tume, quand une fois les eſprits ont tour-
„ né les choſes du coté de la Religion.
„ D'ordinaire on publie beaucoup de prodi-
„ ges; & plus on trouve des gens ſimples &
„ devots qui y ajoutent foi, plus on en ſup-
„ poſe.

On voit par les Lettres de ce Pape qu'il s'occupa des affaires d'Orient & qu'il fit part de ſes ſoins à la France. Son zéle ne ſe borna pas à ce qui regardoit l'Egliſe; ce fut par ſon credit & ſes intrigues que Guy, fils de Lambert Duc de Spolette fut elû Roi d'Italie, après la mort de l'Empereur Charles le Gros; & que les François choiſirent pour leur Roi, Louïs fils de Boſon, qu'Etienne leur recommanda. Ce Pape mourut le 7. Août 891. On loue ſa liberalité & ſa charité, mais on blame ſa préſomption & ſa hardieſſe. Gratien raporte un Decret dans lequel Etienne prétend, qu'*il faut toujours & inviolablement garder ce que l'Egliſe Romaine a ordonné une fois.* Mais pourquoi, dit l'Auteur, cette Egliſe a-t-elle tant de fois caſſé ſes Decrets? pourquoi en a-t elle tant fait de nouveaux? pourquoi eſt-elle tombée ſi ſouvent en contradiction avec elle-même, comme on en voit des exemples dans cet Ouvrage. Ce Pape abolit divers uſages, entre au-

tres la cruelle Epreuve qu'on faisoit des innocens par le fer rouge & l'eau bouillante, en quoi il est assurément fort louable.

An. 891. 115. Pape. p. 187. Il eut pour successeur FORMOSE I. qui avoit été Legat en Bulgarie, où il amassa de grands trésors, & ensuite deposé & excommunié par Jean VIII. sous prétexte qu'il avoit conspiré contre la vie de ce Pape, & contre l'autorité de Charles-le-Chauve. Mais on croit qu'il ne fut condamné, que parce qu'il s'étoit opposé aux déreglemens & à la vie infame du Pape Jean. Formose couronna Empereur Guy Duc de Spolette, & ensuite il se déclara pour Berenger son competiteur. Mais Arnoul, Roi de Germanie, que Formose avoit appellé à son secours, se rendit maitre de Rome, fit perir les principaux citoyens & se fit couronner Empereur. Formose mourut le 4. Avril 896. après avoir essuié de grandes traverses durant son Pontificat. On loüe sa sobrieté & la pureté de ses mœurs.

116. Pape. BONIFACE VI. usurpa le St. Siege par la faction de Sergius. Baronius nous le dépeint comme un *Scelerat*, qui avoit été degradé de la Prêtrise pour ses crimes, & son Pontificat ne dura que quinze jours. L'Auteur croit qu'il fut chassé par le Pape suivant, & qu'il survecut encore quelque tems à sa disgrace.

An. 897. 117. Pape p. 192. L'Election d'ETIENNE VII. ne fut pas plus Canonique que celle de son prédecesseur ; le Pontificat étoit à l'encan, & on n'y parvenoit que par argent & par brigues. Etienne étoit Romain, & fils d'un

Digitized by Google

d'un Prêtre. Son Pontificat n'a été remarquable que par la plus infame de toutes les actions. Ce Pape mépriſant les loix divines & humaines, ſévit avec une rage ſans égale, non ſeulement contre la memoire, mais contre le Cadavre du Pape Formoſe qui l'avoit empêché d'uſurper le St. Siege. Ce monſtre tint une eſpece de Concile, & il fit apporter au milieu de l'aſſemblée le Cadavre de Formoſe qu'il avoit fait déterrer. On le mit dans le Siege Pontificat, revêtu de ſes ornemens, & on lui donna un Avocat pour répondre en ſon nom. Alors Etienne parlant à ce Cadavre, comme s'il eût été vivant: *Pourquoi*, lui dit-il, *Evêque de Porto, as-tu porté ton ambition juſques à uſurper le Siege de Rome*? L'aiant enſuite condamné, on le dépouilla des habits ſacrez; on lui coupa trois doigts, & enfin la tête, puis on le jetta dans le Tibre. Luitprand dit que des pêcheurs aiant trouvé ce Corps, le porterent à St. Pierre, & que les images des Saints, dont cette Egliſe étoit ornée, lui firent la reverence. L'Auteur remarque que les peintures d'aujourd'hui n'ont pas tant de politeſſe.

Il ne ſauroit ſe perſuader que l'action infame d'Etienne ſoit d'un homme inf.illible dans la foi. Eſt-ce, *dit-il*, que le St. Eſprit, l'Eſprit de Verité, veut bien habiter dans des voleurs, des meurtriers, des ſcelerats? Apparemment les ſucceſſeurs de cet Etienne n'en croioient rien, & deteſtant ſa violence & ſa cruelle brutalité, ils réhabiliterent la

memoire de Formoſe, & brulerent les Actes de ce furieux qui l'avoit ainſi deshonoré. On prétend qu'Etienne refuſa de reconnoître Arnoul pour Empereur, & qu'il lui ſubſtitua Lambert Duc de Spolette, comme s'il eût eu droit de diſpoſer de la Couronne Imperiale. Enfin ce Pape porta bien-tôt la peine de tous ſes crimes. On le prit, on le mit dans une obſcure priſon chargé de fers, & on l'étrangla : *car il étoit juſte que ce ſcelerat, étant entré dans l'Egliſe comme un voleur, mourut par la corde.* Il étoit fort ignorant, & ne connoiſſoit pas même les premiers élemens de la Religion ; ni ceux d'une probité naturelle. Si quelque choſe, *dit l'Hiſtorien*, étoit capable de me perſuader l'exiſtence de la Papeſſe Jeanne, ce ſeroit la vie infame de cet horrible Pape.

An. 900.

117. Pape. p. 208.

* ROMAIN I. vint enſuite & caſſa les Decrets que ſon prédeceſſeur avoit faits contre Formoſe. Le X. Siecle fut fecond en monſtres, & on n'en a jamais vû un ſemblable en ignorance & en mechanceté. Cet infame Siecle eut trente Papes, dont les derniers étoient toujours plus méchans & plus abominables que leurs prédeceſſeurs. „ En „ un mot, ſi nous en croions Platine, Genebrard, Stella, Baronius, c'étoient des „ Voleurs, des Aſſaſſins, des Magiciens, „ des Simoniaques, des Tyrans, des Monſtres,

* L'Auteur met ce Pape pour le 117. quoiqu'il ait placé Etienne ſon Prédeceſſeur au même rang. Ainſi il compte deux Papes 117.

Digitized by Google

„ ſtres, des Parjures, des Sacrileges, des
„ Barbares, juſqu'à violer la ſainteté des
„ Tombeaux, des Empoiſonneurs, des Vio-
„ lateurs des loix divines & humaines, des
„ ſcelerats conſommez dans toutes ſortes
„ d'horreurs & de crimes. Le Pape Romain
„ I. tient ſon rang parmi ces execrables Pon-
„ tifes, quoiqu'il fût peut-être un des moins
„ méchans. Mais on ne ſauroit bien défi-
„ nir ſon caractere, ni ſoupçonner qu'elle
„ eût été ſa conduite, puiſqu'il ne tint pas
„ le St. Siege quatre mois entiers.

Son ſucceſſeur THEODORE II. n'oc- 118. Pape.
cupa le St. Siege que 20. jours. On aſſure qu'il étoit ſobre, chaſte, liberal envers les pauvres, & ami de la paix. Il rétablit les Evêques & les Clercs ordonnez par Formoſe, & chaſſez par Etienne. C'eſt tout ce qu'on dit de ſon Pontificat.

JEAN IX. prit ſa place & chaſſa le Prê- 119. Pape.
tre Sergius qu'on avoit élu en même tems, & qui depuis long-tems briguoit le Pontificat. Berenger, Duc de Frioul, contraignit le Pape à lui donner la Couronne Imperiale, qu'il avoit diſputée à Guy de Spolette & à Arnoul Roi de Germanie: mais à peine ce Prince fut-il ſorti de Rome, que le Pape appella Lambert fils de Guy, & le déclara légitime Empereur des Romains. Jean IX. tint enſuite un Concile à Rome où l'on rétablit le memoire de Formoſe. Il aſſembla un autre Concile à Ravenne en préſence de l'Empereur Lambert. On croit que ce Pape mourut l'an 905. *ſans avoir*, dit Platine,

Digitized by Google

ne, *rien fait qui ſoit digne de memoire, ſi ce n'eſt qu'il renouvella quelques ſeditions preſque éteintes.* Baronius en fait un grand éloge; & ſi les lettres qu'on attribue à ce Pape ſont de lui, il paroit avoir eu des ſentimens plus doux, plus Chrétiens & plus raiſonnables que la plupart de ſes ſucceſſeurs. Il vouloit qu'on ramenât les errans & le pécheurs par la douceur & par la raiſon, & non par la force des armes. „ Maxime, dit l'Auteur, bien „ oppoſée à celle de ces furieux Convertiſ„ ſeurs des derniers tems, qui ont appliqué „ à tors & à travers le *Contrains-les d'entrer* „ de l'Evangile, pour autoriſer en quelque „ ſorte leur barbarie & leur conduite Anti„ Chrétienne.

An. 905. 120. Pape. p. 218.

BENOIT VI. remplit la place de Jean IX. Il ne fit rien de memorable. Platine aſſure que ce Pape conſerva toujours ſa pureté & ſa gravité, au milieu de tant d'horreurs. Bientôt après avoir retabli Argrim, Evêque de Langres, dans ſon Siege, ſur lequel il ne voulut rien décider ſans l'avis des autres Evêques, il mourut, laiſſant le Clergé plongé dans toute ſorte de diſſolutions & de débauches.

An. 905. 121. & 122. Papes.

Après ſa mort Sergius fit de nouveaux efforts pour s'emparer du Pontificat. LEON V. fut élû, mais il ne jouit pas longtems de cette Dignité. Un de ſes Prêtres nommé Chriſtofle le chaſſa & le mit en priſon, où l'on croit qu'il perit de miſere ou de mort violente. CHRISTOFLE I. aiant uſurpé le St. Siege par de mauvais moiens, il le perdit

dit d'une maniere tragique. Sergius le dépouilla de sa Dignité, le relegua dans un Monastere & ensuite dans une étroite prison. „ Peut-on, sans scandale, *dit l'Historien* „ jetter les yeux sur de pareilles indignitez? „ Ou peut-on, en y reflechissant, croire en„ core l'Infaillibilité des Papes de Rome?

L'Ambitieux SERGIUS parvint enfin au Pontificat, & se distingua par beaucoup de vices. Il signala sa vengeance contre ses Prédecesseurs, approuva la conduite d'Etienne VII. & Formose fut déclaré infame. Baronius nous dépeint Sergius comme le plus méchant de tous les hommes, comblant chaque jour la mesure de ses crimes. Une Dame nommée Théodore, & qui menoit une vie scandaleuse avec Adalbert Marquis de Toscane, étoit maitresse de Rome, & disposoit du St. Siege. Cette Dame avoit deux filles encore plus débauchées que leur mere. Marozie, l'ainée, qui avoit eu du Marquis Adalbert, Alberic qui fut ensuite Prince de la ville, porta la lubricité jusqu'à s'abandonner au Pape Sergius. Elle en eut un fils, qui fut depuis Pape sous le nom de Jean XI. & qui fut aussi scelerat que son Pere. On croit que l'infame Sergius mourut en 910, ou que du moins il cessa de gouverner l'Eglise, qui auroit eu lieu de se féliciter d'être delivrée d'un pareil monstre, si ses successeurs ne l'eussent pas égalé ou surpassé en méchanceté. An. 907. 123. Papes.

On élut ANASTASE III. à la place de Sergius, & ce qu'il a fait durant un Pontificat An. 911. 124. Papes. p. 225.

cat de deux ans & quelques mois, eſt abſolument inconnu. Il mourut en 912. & Platine lui donne des éloges. S'il ne s'eſt point fait connoître par de belles actions, du moins il eſt heureux de ne s'être diſtingué par aucun crime. LANDON ſon ſucceſſeur ne vécut que ſix mois, après avoir mené une vie obſcure, dont on ignore les particularitez.

925. Pape.

An. 912. 926. Pape. p. 227.

JEAN X. parvint au Pontificat par la fameuſe Théodore ſa Concubine. Elle l'engagea dans un commerce criminel dans le tems qu'il étoit Clerc; enſuite elle le fit ordonner Archevêque de Ravenne par le Pape Landon; enfin Théodore pour raprocher d'elle ce favori, le plaça ſur le Siege de Rome. Il s'unit aux Princes de Capoue & battit les Sarrazins. Il couronna de nouveau Empereur, Berenger qui l'avoit été par Etienne VII. parce que ce premier couronnement avoit été déclaré nul par Jean IX. Une revolution arrivée en Italie cauſa la ruine de Jean X. Hugues Comte d'Arles fut appellé en Italie, dont il fut reconnu Roi. Sa mere Berte aiant épouſé en ſecondes noces Adalbert Marquis de Toſcane, en eut un fils nommé Guy, qui ſucceda aux Etats de ſon Pere. Guy devint le maitre de Rome en ſe mariant avec l'impudique Marozie, quoique de ſon Pere Adalbert elle eût eu un fils nommé Alberic, ce qui faiſoit un inceſte bien averé. Marozie aiant conçu de la haine contre le Pape, peut-être à cauſe de ſes liaiſons criminelles avec ſa ſœur Theodore, ou jalouſe du pouvoir qu'il donnoit à ſon frere Pierre, elle perſuada

à

à Guy son mari de s'en défaire. Des Soldats envoyez au Palais de Latran massacrerent Pierre aux yeux du Pape son frere, qui fut mis en prison lui-même après 16. ans de Pontificat. On dit qu'il fut étouffé avec un Oreiller. Jean X. méritoit bien une pareille mort. Il étoit impudique, avare & ambitieux, ne prenant aucun soin de la Religion, ni des mœurs, & sacrifiant tout à ses interêts.

LEON VI. fut choisi pour succeder au Pape Jean. Platine lui donne des louanges qui ne sont justifiées par aucune preuve. Selon lui, Leon prit grand soin de la Religion, tacha de pacifier les troubles de Rome & de chasser les Barbares. Son Pontificat ne dura que six mois & quelques jours. Son successeur ETIENNE VIII. est aussi loué par le même Historien. Mais quoiqu'il ait occupé le St. Siege plus de deux ans, on sait seulement qu'il mourut en 931. An. 928. 127. Pape. An. 929. 128. Pape.

Après la mort de ce dernier, Marozie fit ordonner Pape le fils qu'elle avoit eu du Pape Sergius, & qui prit le nom de JEAN XI. Ce Pape n'eut aucune autorité, on ne lui laissa que le soin de faire les cérémonies de la Religion & la liberté de commettre des crimes enormes. Guy Marquis de Toscane étant mort, Marozie pour se maintenir dans le pouvoir qu'elle avoit usurpé, offrit au Roi Hugues son beau-frere la principauté de Rome, pourvû qu'il voulût l'épouser, quoiqu'il fût frere uterin du mari qu'elle venoit de perdre. Hugues pour satisfaire son ambition ne rougit point de cette déteſtable alliance, An. 931. 129. Pape.

Digitized by Google

alliance, & accomplit ce criminel mariage qui eut des suites funestes. Alberic aiant reçû un affront de la part de ce Prince, fit prendre les armes aux Romains & mit en fuite le Roi Hugues. Il enferma dans le Chateau Marozie sa mere, & le Pape Jean son frere, qui mourut dans sa captivité en 936. Baronius reconnoit que ce Pape efféminé & corrompu souilla plus l'Eglise qu'il ne la regla.

An. 936. 130 Pape

LEON VII. fut ordonné pour remplir sa place, qu'on le força d'accepter. Flodoard qui l'avoit connu, en fait un portrait fort avantageux. Son premier soin fut de reconcilier Alberic avec le Roi Hugues. Il y emploia Odon Abbé de Cluny qui retablit la paix entre ces deux Princes, & le Roi donna sa fille en mariage à Alberic. Leon travailla à retablir la Discipline Monastique & à reformer les abus qui regnoient en Baviere, où les Prêtres se marioient publiquement. Il mourut vers la fin de l'an 939.

An. 940. 131. Pape. p. 234.

ETIENNE IX. fut élevé au Pontificat par la faction du Roi Hugues qui s'étoit brouillé avec le Prince Alberic. Ce dernier desapprouva cette Election, & Etienne en souffrit mille insultes. Les Romains conçurent une telle aversion contre ce Pape, Allemand de nation, qu'ils lui découperent le visage & le défigurerent de sorte qu'il n'osoit plus paroitre en public. Etienne honteux des blessures qu'on lui avoit fait par ordre d'Alberic, ne fit rien de remarquable, & il mourut en 943.

MAR-

MARTIN III. fut élevé au Pontificat par le Patrice Alberic. Sa vie fut obscure; & il fut très-attaché aux pratiques Monachales. Il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la Religion, à réparer les Eglises, & à assister les pauvres. Ce caractere de Dévotion, *dit l'Auteur*, ne convient point à un Souverain Pontife. L'Eglise a besoin d'un Chef qui possede, non pas les vertus d'un Prêtre, mais les talens d'un fin Politique. La douceur, l'affabilité, l'amour de la paix, qu'on attribue à Martin III. sont bien des vertus pour un Chrétien; mais peu s'en faut que ces vertus ne soient des vices dans un Pape. Martin mourut l'an 946. An 943. 132. Pape.

Ce Pape eut pour successeur AGAPET II. élû par la faction d'Alberic, qui pour maintenir sa tyrannie dans Rome, avoit soin de faire mettre sur le St. Siege des Papes simples & ignorans, qui ne se mêlassent d'aucune affaire temporelle. Il trouva en la personne d'Agapet un sujet tel qu'il pouvoit le desirer. Après avoir travaillé aux affaires de l'Eglise, il voulut secouer le joug de Berenger qui persecutoit les Ecclesiastiques, & qui étoit devenu le Tyran de l'Italie. Le Pape appella le grand Othon à son secours, mais il mourut en 956 avant l'arrivée de ce Prince, après avoir tenu le St. Siege près de dix ans. Platine assure qu'il fut un saint personnage, & fort zelé pour le bien de la Religion. An 946. 133 Pape. p 237.

Le fils du Patrice Alberic, étant maitre dans Rome, se fit élire, par force & par argent, & prit le nom de Jean XII. Selon quel- An. 956. 134 Pape. p 138.

ques Auteurs il n'avoit que 12. ans, & selon d'autres il étoit dans sa 18. année. Son entrée au Pontificat fut souillée de crimes, & sa chute fut triste & scandaleuse. Baronius* lui refuse la qualité de Pape legitime, quoiqu'il dise ailleurs†, que malgré les mœurs corrompuës de Jean XII. on ne laissa pas de le reverer, parce que l'on reconnoissoit en lui la personne de St. Pierre. On ne sauroit concilier ces deux endroits des Annales de Baronius, ni comprendre que Jean XII. meritât autant de déference qu'on en auroit pour St. Pierre; puisque selon le même Ecrivain, ce *n'étoit qu'un Comedien qui jouoit le personnage d'un Pape*. Maimbourg‡ assure que la vie de ce Pape fut honteuse & detestable, & qu'il deshonora le Pontificat par toutes sortes de vices & de débauches. Othon étant arrivé en Italie avec une puissante armée, pour reprimer la Tyrannie de Berenger & de son fils Adalbert, il fut proclamé Roi d'Italie. Ensuite le Pape Jean le couronna Empereur, & lui promit avec les Romains une exacte obeissance. Othon de son côté fit de grands presens au Pape, rendit à l'Eglise ce qui lui avoit été ôté, confirma les donations de Pepin & de Charlemagne & y ajouta plusieurs villes, en se reservant toujours la Souveraineté sur Rome & sur tous les Etats qui en dépendoient. Jean oublia bien-tôt le serment

* BARONIUS, *Annal. Eccles.* ad an. 955. §. 4.
† Ad an 960 §. 30.
‡ *Hist. de la Décad. de l'Emp.* Liv. I.

ment de fidelité qu'il avoit fait à l'Empereur, dont il craignoit la grande Puissance; à peine ce Prince fut-il éloigné de Rome, que le Pape travailla à lui susciter des ennemis & appella à son secours le Prince Adalbert. Othon aiant appris cette revolte, & les Romains lui aiant fait de grandes plaintes sur la vie infame & les excès du Pontife, ce Prince employa inutilement les Négociations & les voies de la douceur pour le ramener à son devoir. L'Empereur se rendit à Rome, & le Pape prit la fuite avec Adalbert, emportant une grande partie du trésor de St. Pierre. On assembla un Concile, où les Cardinaux & les Evêques accuserent Jean de mille crimes horribles, & sur tout d'homicide, d'adultere, de violement, d'inceste, de sacrilege, de blasphême, d'impieté, & de toutes sortes de dissolutions & de débauches, d'avoir bû du vin à la santé du Diable, & d'avoir invoqué les faux Dieux des Païens. Ces crimes étant bien averez, le Pape fut cité, & bien loin de comparoitre, il excommunia les Evêques. Enfin il fut dépossé solemnellement, & le Concile élut à sa place LEON VIII. qui tint le St. Siege un an & quatre mois. An. 963. 135 Pape.

Le service que l'Empereur avoit rendu aux Romains en les délivrant du Pape Jean, ne les empêcha pas d'attenter sur la vie de ce Prince, qui n'avoit auprès de lui qu'un petit Corps de troupes. Il se défendit avec courage & ses Allemands firent perir un grand nombre de revoltez. Othon après avoir sou-

mis les Romains, leur pardonna à la priere du Pape Leon, & alla joindre son armée dans l'Ombrie. Une nouvelle conspiration contre l'Empereur causa une revolution dans Rome. Le Pape Leon fut obligé de prendre la fuite, & Jean XII. s'empara de nouveau du St. Siege, après avoir exercé les plus grandes cruautez contre ceux qui avoient contribué à sa déposition. Les mêmes Prélats qui l'avoient condamné, déclarerent Usurpateur du St. Siege Leon qu'ils avoient élû avec de grands éloges, comme le plus digne de le remplir. Le Pape Jean ne survecut pas longtems à son triomphe, & reçût enfin un salaire digne de ses crimes. Car étant une nuit hors de Rome entre les bras d'une femme, le mari qui le surprit le frappa si rudement qu'il en mourut au bout de huit jours après environ neuf ans de Pontificat. Les reflexions qu'on fait ici sur la fin de ce Pape & sur la mauvaise humeur des maris jaloux, nous paroissent peu dignes de l'Historien, & nous ne saurions douter qu'une main étrangere ne les ait ajoutées à cet Ouvrage.

p. 252.

An. 964. 236. pape. Les Romains continuant dans leur revolte firent ordonner Pape BENOIT V. qui avoit également consenti à l'Election & à la Déposition de Leon VIII. Othon mit le siege devant Rome, Benoit eut beau le menacer de l'excommunication & animer les rebelles à la défense; la ville fut obligée d'ouvrir ses portes, & Benoit livré à l'Empereur. Leon VIII. étant retabli, tint un Concile où

Digitized by Google

où Benoit fut déposé. On l'envoya en exil où il mourut bien tôt après. Leon confirma par un decret les Droits de l'Empereur Othon sur l'Italie, & reconnut son autorité sur la confirmation des Papes & l'investiture des Evêques. On peut voir les remarques de l'Historien sur ce Decret, contre lequel Baronius s'inscrit en faux, aussi bien que contre celui d'Adrien I. en faveur de Charlemagne. P. 255. Leon mourut bien-tôt après. * On assure qu'il avoit permis aux Evêques de Baviere de se marier.

Les Romains élurent avec la permission de l'Empereur JEAN XIII. fils d'un Evêque de même nom. Le nouveau Pape s'attira par sa hauteur l'inimitié des premiers de Rome, qui le chasserent de la ville. A l'approche de l'Empereur Othon ils le rétablirent dans son Siege, mais ce Prince les chatia de leur perfidie si souvent reïterée, & fit pendre douze des principaux Auteurs de l'expulsion du Pape. Le Préfet de Rome fut livré au Pontife qui exerça une sainte vangeance sur ce perfide. On l'envoya au delà des monts, après lui avoir fait souffrir toute sorte d'ignominies & de tourmens. La conversion des Polonois & des Hongrois à la Foi Chrétienne arriva sous le Pontificat de Jean XIII. à qui Othon donna l'Exarchat de Ravenne. Ce Pape mourut le 6. de Septembre 972. On croit que c'est lui qui introduisit la coutume de benir ou de baptiser les Cloches. An 965. 137. Pape.

* AVENTIN. *Ann Boior.*

Digitized by Google

An 973. 138. Pape. BENOIT VI. fut élevé au Pontificat du consentement de l'Empereur. La fidelité qu'il voulut garder à son Souverain lui coûta la vie; car Crescentius pour executer ses desseins resolut de se defaire de Benoit. Il l'enleva & le fit étrangler dans le Chateau. Platine s'étonne qu'un pareil attentat soit demeuré impuni, mais il observe que Benoit VI. fut peut-être traité selon ses merites.

An. 974. 139. Pape BONIFACE VII. confident de Crescentius & qui lui avoit persuadé d'assassiner Benoit, se fit choisir à sa place. C'étoit un homme capable des plus grands crimes pour satisfaire son ambition. Il ne jouit pas longtems de son usurpation, car il fut chassé de Rome par la faction des Comtes de Toscanelle, & il s'enfuit à Constantinople avec le tresor de l'Eglise de St. Pierre. Il fit prendre les armes aux Grecs contre l'Empereur Othon II. & retourna en Italie, où il attendit l'occasion de remonter sur son Siege.

140. Pape. DOMNUS II. homme vertueux, occupa peu de tems le Pontificat, & sa vie fut très-obscure. La corruption du Clergé étoit alors à son comble, & on raporte ici ce que Rathier Evêque de Verone a écrit sur ce sujet. Domnus eut pour successeur BE-

An. 975. 141. Pape. NOIT VII. parent des Comtes de Toscanelle. L'Empereur approuva son élection, & il se maintint neuf ans sur le St. Siege, sans que la faction de Bonifiace osât rien entreprendre contre lui. Il appella à Rome l'Empereur Othon II. qui fit massacrer dans un festin un grand nombre de seditieux. Ce Prin-

Digitized by Google

Prince perit lui-même ensuite avec son armée que les Grecs taillerent en pieces, par la perfidie des Romains qu'il avoit imprudemment mêlé parmi ses troupes, & qui l'abandonnerent. Le Pape ne survêcut pas longtems à l'Empereur, étant mort le 10. Juillet 984.

Pierre Evêque de Pavie, & Chancelier d'Italie, fut élu Pape & prit le nom de JEAN XIV. mais Boniface VII. aiant distribué ses trésors à ses amis, se rendit le maitre de Rome, & l'infortuné Jean fut exposé à toute la fureur de ce scelerat. On l'enferma dans le Chateau St. Ange, & après l'avoir déposé on le laissa mourir de faim & de misere dans sa prison. Boniface souilla encore le St Siege pendant onze mois. Sa conduite violente & infame le rendit si odieux à ses Partisans même, que lorsqu'ils le virent mort ils lui donnerent cent coups d'épée & de poignard, & trainerent par les pieds son cadavre nud dans les ruës de Rome. On mit à sa place Jean fils de Robert, qui étant mort sans être sacré, n'est point compté entre les Papes. An. 981. 142. Pape. p. 271.

JEAN XV. fils d'un Prêtre nommé Leon, occupa ensuite le Pontificat pendant dix ans. Il signala son ambition pour maintenir & amplifier les droits du St. Siege; Crescentius l'obligea de sortir de Rome, mais il le rapella bientôt dans la crainte que le Pape ne fit venir les Allemans à son secours. An 986. 143 Pape. p. 272.

Arnoul de Rheims, convaincu de trahison & de perfidie envers son Roi, fut déposé dans un Concile & le fameux

Gerbert mis à sa place. Le Pape Jean entreprit la défense d'Arnoul, cassa tout ce qui avoit été fait en France, & osa interdire tous les Evêques qui avoient assisté à ce jugement. Gerbert écrivit avec force contre la conduite violente du Pape, dont il mépriſa les foudres; & il raporte le beau Discours que fit Arnoul d'Orleans en plein Concile pour maintenir les Libertez de l'Egliſe contre l'injuſte tyrannie des Papes. Cependant Huges-Capet n'oſant ſe brouiller avec la Cour de Rome, le traitre Arnoul fut retabli dans ſa Dignité, & Gerbert dépoſé. L'obſtination de Jean XV. donna, *dit l'Hiſtorien*, le coup de mort aux Libertez de l'Egliſe Gallicane; & ce Pape profitant de la foibleſſe de la Monarchie Françoiſe, opprima entierement les Evêques, & les contraignit à ſubir le joug de ſa dure & injuſte tyrannie. Jean XV. mourut à la fin d'Avril 996. „ C'eſt „ lui qui par le ſoin qu'il prit d'enrichir & „ d'élever ſa famille aux premiers emplois, „ jetta les fondemens du Nepotiſme, qui a „ fait tant de bruit dans les derniers tems. „ On l'accuſe d'avoir pillé l'Etat & l'Egli„ ſe, les Temples & les Maiſons, pour tranſ„ porter les richeſſes d'autrui dans ſa famil„ le *. Il n'aima pas les Eccleſiaſtiques, „ & il en fut bien haï." Quelques Auteurs ſont d'avis que ce Pape s'aviſa le premier de canoniſer les Saints, à l'exemple des Apotheoſes des Païens. Mais d'autres ſont le pre-

* HEYDEGGER. *Hiſt. Papat. Ætat.* 3.

Digitized by Google

premier honneur de cette imitation au Pape Adrien, l'an 880.

L'Empereur Othon III. fit élire par le Clergé & le Peuple son neveu Brunon, qui prit le nom de GREGOIRE. V. Ce Pape empêcha Othon de châtier Crescentius, mais après le départ de l'Empereur, ce tyran fit revolter les Romains & chassa le Pape Gregoire. Il mit à sa place un Anti-Pape qui se fit appeller JEAN XVI. C'étoit un homme méchant, débauché & fort ambitieux, qui achetta la Papauté par de grandes sommes d'argent. L'Empereur étant retourné à Rome, Crescentius & son Anti-Pape furent punis de leurs crimes, & Gregoire V. rétabli. Ce Pape ne tint le St. Siege que deux ans & neuf mois, & mourut fort jeune le 18. Fevrier 999. An. 996. 144 Pape. p. 288.

Le fameux Gerbert, qui après avoir été deposé du Siége de Rheims, avoit obtenu celui de Ravenne, parvint au Pontificat & prit le nom de Silvestre II. Il remplit dignement le St. Siege, & il n'a été maltraité par Baronius, que parce qu'il s'opposa fortement à la tyrannie de Rome dans l'affaire d'Arnoul de Rheims. Sa vie est des plus curieuses. Comme il étoit savant & le plus habile homme de son tems, on l'accusa de magie & de sortilege; mais l'Historien refute toutes les calomnies qu'on a debité contre ce Pape, qui fit de grandes choses pour le bien de l'Eglise. Il tint plusieurs Conciles, & mourut le 12. de Mai 1003. dans un âge fort avancé. Le Pape Silvestre II. joignoit An. 999. 145. Pape. p. 304.

Digitized by Google

à beaucoup de rares talens une grande cruauté, que Mezerai appelle en termes radoucis *une extrême rigueur*. Il en donna des preuves dans l'affaire de Gui, * Vicomte de Limoges, qui avoit detenu prisonnier l'Evêque d'Angoulême. Ce Seigneur & l'Evêque étant allez à Rome, le Pape condamna Gui, pour réparation de son crime, à être attaché au col de deux chevaux indomptez, & ordonna que son corps ainsi brisé & déchiré seroit jetté à la voirie; ce qui devoit être executé dans trois jours. Mais l'Evêque offensé, à qui on avoit confié la garde du criminel, lui pardonna, & se dérobant la nuit, le ramena genereusement en France. On dit † qu'il a sonné le premier le tocsin de la Guerre Sainte, & qu'il fit cette Loi, que quiconque prendroit un Evêque Prisonnier seroit tiré à quatre Chevaux.

An. 1003. 146 & 147. papes. JEAN XVII. qui prit la place de Silvestre II. ne l'occupa qu'environ cinq mois. Ses qualitez bonnes ou mauvaises, sont aussi inconnues que ses actions, que son Païs & son extraction. Son successeur JEAN XVIII. tint le Siege de Rome environ cinq ans & mourut le 18. Juillet 1009. Il passa sa vie dans la molesse & dans l'oisiveté, suivant Platine, & ne fit rien de fort memorable.

An. 1009. 148 Pape. SERGIUS IV. successeur de Jean XVIII. fut un homme d'une vertu exemplaire, doux, cha-

* MEZERAI, *Abregé Chron.* an. 1003.
† PICTET, *Oeuvres Mêlées*, p. 206.

charitable & modeſte. Il gouverna l'Egliſe en homme de bien & avec prudence pendant deux ans & quelques mois; il n'eut pas le tems d'éxecuter le deſſein qu'il avoit formé de chaſſer les Sarrazins de Sicile, étant mort en 1012.

Les Marquis de Toſcanelle procurerent le Pontificat à BENOIT VIII. leur parent, & dont on eſtimoit la vertu. La faction contraire lui oppoſa l'Anti-Pape Gregoire, & Benoit chaſſé de Rome alla en Allemagne implorer le ſecours de l'Empereur Henri II. Les Romains craignant la punition de leur revolte, rappellerent le Pape Benoit. Il couronna en 1014. l'Empereur Henri, qui confirma *très-mal à propos* par ſes Patentes toutes les donations faites par ſes Prédeceſſeurs à l'Egliſe Romaine, & y en ajouta de nouvelles, en ſe reſervant néanmoins la Souveraine Puiſſance. En 1016. Benoit prit les armes, remporta une grande victoire ſur les Sarrazins, & fit couper la tête à leur Reine qui fut priſe dans cette occaſion. Les Normands s'établirent en Italie, où Benoit les attira pour répouſſer les Grecs. Il alla lui-même en Allemagne ſolliciter du ſecours, & engagea l'Empereur Henri à paſſer en Italie. Ce Pape tint un Concile à Pavie, où il fit de grandes plaintes contre le Clergé, dont la vie licentieuſe deshonoroit l'Egliſe. Enfin Benoit mourut en 1024. & les fables qu'on debita après ſa mort prouvent qu'on ne le regardoit pas alors comme un grand Saint. An. 1012. 149. Pape. p. 38.

JEAN

An. 1024. 150 Pape p. 834. JEAN XIX. frere de Benoit VIII. obtint le Pontificat par les largeſſes & le credit de ſon autre frere Alberic, Comte de Toſcanelle. Il couronna Empereur en 1027. Conrad II. fils de Henri II. Il ſe rendit odieux aux Romains, qui le chaſſerent de ſon Siege en 1033. L'Empereur Conrad vint à Rome, rétablit Jean XIX. par la force des armes, & punit ſeverement les Seditieux. „ Jamais St. Pierre n'avoit cru, *dit l'Hiſtorien*, „ que ſes Succeſſeurs ſeroient établis par des „ voles ſi cruelles, & par tant de combats, „ & que l'on dût conquerir ſon thrône à la „ pointe de l'épée, comme celui des Ceſars. „ Qu'y a-t-il de plus abominable que de ſe „ traier le chemin au Souverain Sacerdoce, „ qui devroit être la choſe la plus ſacrée, „ par le pillage, par le meurtre, & par l'effuſion du ſang?" Le Pape Jean mourut le 8. Novembre de la même année, & Platine lui donne de grands éloges.

An. 1033. 151. Pape. p. 832. BENOIT IX. neveu des deux Papes précedens, & fils du Comte Alberic, fut mis à l'âge de 12. ſur le St. Siege, qu'il deshonora par une vie infâme. Le Cardinal Benno l'accuſe d'avoir employé les ſortileges & les preſtiges, pour ſe faire aimer des femmes. „ Malgré les crimes dont le Pape Benoit étoit ſouillé, il fut onze ans & près de cinq „ mois, ſelon le langage d'aujourd'hui, la „ Bouche ſacrée par laquelle Dieu rendoit „ ſes Oracles, & le Juge infaillible des Controverſes. Quel abominable Juge, bon „ Dieu!" Benoit IX. s'étant rendu odieux par

par ſes crimes, les Romains le chaſſerent l'an 1044. & mirent à ſa place l'Anti-Pape Sylveſtre III. Benoit rentra dans Rome, mais deſeſperant de regagner le Clergé & le Peuple, il vendit le Pontificat à un Prêtre, qui prit le nom de Jean XX. & le conſacra. Benoit s'ennuia bientôt de la vie privée; il reprit les armes, & rentra de vive force dans le Palais de Latran. On vit en même tems trois des plus mechans hommes du monde revêtus des ornemens Pontificaux dans les trois principales Egliſes de Rome; Benoit IX. à St. Jean de Latran, Sylveſtre III. dans St. Pierre & Jean XX. à Ste. Marie Majeure. Ces trois ſcelerats s'accorderent enfin, & pour jouir en repos de leurs plaiſirs, partagerent entr'eux les revenus du St. Siege, au grand ſcandale de toute la terre.

Jean Gratien, homme fin & ruſé, réuſſit à chaſſer les trois Papes qui regnoient avec tant de ſcandale, en achettant d'eux le Pontificat. Il leur perſuada à force d'argent de ſe dépoſer eux-mêmes, & fut élû ſous le nom de GREGOIRE VI. Il gouverna ſagement l'Egliſe, fit ceſſer les deſordres & rétablit l'ordre par tout. Divers Auteurs lui donnent de grands éloges. L'Empereur Henri le Noir le fit dépoſer par le Concile de Sutri, comme coupable de Simonie. Baronius aſſure qu'il ceda volontairement pour le bien de la paix, & renonça au Pontificat après l'avoir occupé environ 20. mois. An. 1045. 152. pape. p. 332.

L'Empereur mit à ſa place Suidger, Evêque de Bamberg & ſon Chancelier, homme vertueux, An. 1046. 153. Pape. p. 334.

Digitized by Google

vertueux, savant & moderé, qui fut contraint malgré sa resistance d'accepter le Pontificat. Il fut consacré sous le nom de CLEMENT II. L'Empereur craignant que les Romains ne maltraitassent durant son absence le Pape qu'il venoit de faire, l'emmena avec lui en Allemagne. Clement mourut le 9. d'Octobre de l'année suivante, & fut enterré à Bamberg. Gregoire VI. mourut aussi en Allemagne où il avoit été relegué, & Benoit IX. usurpa pour la troisiéme fois le St. Siege, & s'y maintint pendant plus de huit mois. Mais touché de repentir, il resolut par le conseil d'un Saint Abbé de faire penitence de ses crimes, & renonça à sa Dignité.

An. 1048. 154. Pape. L'Empereur avoit nommé au Pontificat & envoié à Rome, Poppon, Evêque de Brixen, qui fut couronné Pape le même jour que Benoit se retira. Il prit le nom de DAMASE II. mais, il mourut 23. jours après. L'Empereur aiant assemblé une Diete à Worms, y fit élire Brunon son cousin, Evêque de Toul. On le força d'accepter le Pontificat, dont il alla prendre possession 155. Pape. sous le nom de LEON IX. mais il déclara qu'il ne vouloit l'occuper qu'avec le consentement du Peuple & du Clergé Romain. On convient, dit Maimbourg, qu'il remplit très-dignement le St. Siege, & qu'il fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Saint Pape pour la reformation de tous les Ordres de l'Eglise, par un grand nombre de Conciles auxquels il présida lui-même, en Italie, en France & en

en Allemagne. On donne sous ce Pontificat l'Histoire du fameux Berenger, de sa Doctrine sur l'Eucharistie & des persécutions qu'il eut à essuier. L'Historien plaint le sort de Berenger, & accuse ses persécuteurs d'injustice & de méchanceté dans les maux qu'ils lui firent souffrir, à cause de sa fermeté à défendre un sentiment qu'il croioit véritable, & qui n'étoit pas nouveau. „ Jusques à „ quand, *s'écrie-t-il*, les Princes de la Ter- „ re, seduits par le Clergé, seront-ils dans „ des idées contraires à l'Evangile, à la Mo- „ rale, aux Lumieres naturelles, au bien pu- „ blic, en un mot au Christianisme & au „ Bon sens? Jusques à quand les Princes de „ la Terre se conduiront-ils par les mouve- „ mens impetueux du Clergé, qui ne cher- „ che qu'à les tenir dans l'esclavage, & à „ exercer sur les Consciences un pouvoir „ anti-Chrétien & tyrannique? ” p. 348.

Le Pape resolu de chasser les Normands des terres de l'Eglise, les excommunia & marcha contre eux à la tête d'une armée. On lui fit des propositions de paix qu'il rejetta, & on en vint à une sanglante bataille, où les Normands taillerent en pieces, les Allemands & les Italiens. Le Pape fut fait prisonnier dans une ville voisine & conduit avec honneur à Benevent par les Normands, qui l'y retinrent depuis le 23. de Juin 1053. jusqu'au 12. de Mars 1054. Etant tombé malade les Normands lui permirent de retourner à Rome, où il mourut le 19. d'Avril de la même année. On voit par son His-

Hiſtoire, dit l'Auteur, qu'il étoit d'une fierté bien convenable à ſa naiſſance, mais peu digne de la Douceur Apoſtolique. On auroit tort de louer ſa ſimplicité, puiſqu'il étoit Politique juſqu'à la tourberie, comme on le remarque dans la fauſſe relation qu'il fit à l'Empereur de Conſtantinople touchant les Normands. On a fort loué ſes vertus & l'innocence de ſa vie, & l'Egliſe a mis ce Pape au rang des Saints. Le St. Siege vaqua près d'un an, & l'Auteur donne une hiſtoire curieuſe de ce qui ſe paſſa dans cet intervalle, & des démêlez ſcandaleux de l'Egliſe Ro-
p. 379. maine avec les Grecs. Il parle enſuite de l'Origine des Cardinaux, parce que c'eſt vers ce tems-là que cette Dignité commença d'être l'objet de la veneration des peuples.

An. 1054. 156. Pape. Gebehard, Evêque d'Eichſtet, fut élu Pape à Mayence & intronizé à Rome le 13. d'Avril 1055. ſous le nom de VICTOR II. Il prit grand ſoin d'imiter Leon IX. dont il confirma tous les Actes, & travailla à réformer les Abus de l'Egliſe. Après un voyage qu'il fit en Allemagne, il mourut en Toſcane le 28. de Juillet 1057.

An. 1057. 157. Pape. p. 386. ETIENNE X. Abbé du Mont Caſſin & frere de Godefroi Duc de Lorraine, fut élû Pape le 2. d'Août ſuivant. Il travailla inutilement à éteindre le Schiſme que les violences des Legats de Leon IX. contre Cerularius Patriarche de Conſtantinople, avoient extrémement fortifié. Ce Pape forma auſſi le projet de donner l'Empire au Duc Godefroi ſon frere, à l'excluſion du jeune

Digitized by Google

jeune Henri, Roi de Germanie. Mr. Maimbourg croit que ce *noble deſſein* n'étoit pas contraire à la ſainteté dont le Pape faiſoit profeſſion, mais l'Hiſtorien déclare qu'une pareille entrepriſe lui paroit être un crime de Leze-Majeſté. Etienne n'eut pas le tems de l'executer, étant mort à Florence le 29. de Mars 1058. On dit qu'il fut homme de grande vertu, & qu'il ſe fit même des miracles à ſon tombeau; ce que l'Auteur abandonne à la credulité des bonnes ames.

„ Les ſentimens de revolte dans leſquels il
„ mourut, ne ſont pas une bonne preuve
„ de ſa ſainteté; & il paroit que le Diable
„ avoit quelque droit ſur lui, puis que * St.
„ Hugues eut toutes les peines du monde à
„ éloigner du Pape cet ennemi juré de no-
„ tre ſalut.

Le Pape Etienne avoit envoyé le fameux Hildebrand à l'Imperatrice Mere du jeune Henri, pour amuſer cette Princeſſe par de belles paroles, tandis que l'on couronneroit le Duc Godefroi Empereur. Il ordonna en mourant qu'on attendroit ſon retour pour le conſulter ſur le choix de ſon ſucceſſeur.

An. 1058. 152. Pape. p. 394.

„ Ainſi, *dit l'Hiſtorien*, ce Moine devoit
„ faire les fonctions du St. Eſprit, & inſpi-
„ rer les Romains ſur le choix d'un Sou-
„ verain Pontife." Mais la faction des Comtes de Tuſculum fit élire Jean Minucius, Evêque de Veletri, leur parent, *homme ſans eſprit & ſans merite, qui n'avoit*

* *S. Hugonis Acta, apud* SURIUM, 19. *Aprilis.*

voit * *rien de considerable que sa naissance & son argent, avec quoi il avoit corrompu quelques-uns du Clergé, qui approuverent cette Election tumultueuse*; & l'intrus fut nommé BENOIT X. Hildebrand étant de retour
159. Pape fit élire Gerard, Evêque de Florence, qui fut consacré sous le nom de NICOLAS II. Benoit craignant de ne pouvoir resister à son competiteur soutenu par le Duc Godefroi, lui ceda le Pontificat, & fut déposé de l'Episcopat & de la Prêtrise. Nicolas II. signala son zéle contre les Simoniaques, les vices & les débauches du Clergé, la tyrannie des Grands de Rome & des Comtes de Toscanelle, la Doctrine du fameux Berenger, & fit la paix avec les Normands qui conserverent leurs conquêtes. Enfin après avoir tenu divers Conciles, il mourut au mois de Juin 1061. à Florence dont il avoit conservé l'Evêché, quoiqu'il fût Souverain Pontife. On assure que Nicolas fut un très-saint Pape, & qu'il eut attention de remplir de bons sujets le Sacré College.

An. 1061. 160. Pape. p. 403. Nicolas étant mort, Hildebrand qui vouloit secouer le joug de l'Empereur & mettre le St. Siege dans l'indépendance, n'attendit pas le consentement du Prince pour faire élire ALEXANDRE II. qui fut couronné le 30. de Septembre. Cette audace d'une partie du Clergé irrita la faction contraire, divers Seigneurs & les Evêques de Lombardie, la plupart Simoniaques & Concubinaires,

* MAIMBOURG, *Hist. de la Decad. de l'Empire*, liv. II

Digitized by Google

traîres, s'adreſſerent à l'Empereur pour lui demander un autre Pape. On tint une Diete générale à Baſle, ou Cadaloüs Evêque de Parme fut élevé au Pontificat, ſous le nom d'HONORIUS II. C'étoit un homme vi- 161. Pape.
cieux & d'une vie ſcandaleuſe, dont l'Election fut agréable à tous ceux qui lui reſſembloient. Honorius aſſembla une armée & marcha vers Rome, d'où Alexandre ſe retira en Toſcane. Le premier battit d'abord les Romains, & enſuite il fut défait par le Duc Godefroi qui fit un grand carnage de ſes troupes & retablit le Pape Alexandre. Le ſchiſme continua, Honorius attira à ſon parti le Duc Godefroi, & Cencius fils du prefet de Rome le reçût dans le Chateau St. Ange, où il fut aſſiegé pendant deux ans. Il trouva le moien d'en ſortir & continua tout le tems qu'il vêcut de ſe porter pour Pape légitime. Les Allemands tenoient ſon parti, & l'Auteur ne croit pas qu'on doive le traiter d'Anti-Pape; car l'Empereur avoit approuvé ſon Election, & les Députez des Romains joints aux Evêques de Lombardie l'avoient reconnu pour Souverain Pontife.

„ Dira-t-on qu'il avoit des mœurs très-cor-
„ rompuës? Mais ſi pour être Pape légitime,
„ il falloit être vertueux, à quel petit nom-
„ bre ne reduiroit-on pas les veritables ſuc-
„ ceſſeurs de St. Pierre? Il eſt vrai qu'A-
„ lexandre avoit pour lui les voix du Cler-
„ gé de Rome, mais le conſentement de l'Em-
„ pereur lui manquoit; & ſans cette condi-
„ tion, il ne pouvoit être regardé que com-

„ me un Usurpateur & un Rebelle. De sor-
„ te que, pour bien décider ce different,
„ on ne feroit pas mal d'avouër, que l'E-
„ lection d'Alexandre & celle d'Honorius
„ n'étoient point Canoniques, & que tous
„ deux étoient intrus dans le St. Siege. "
Après la mort d'Honorius les deux partis se réunirent & se soumirent à Alexandre. Ce Pape eut de grands demêlez avec l'Empereur Henri, qu'il osa citer devant son Tribunal par une entrepriſe manifeſte contre les droits des Souverains, & travailla à étendre & à affermir son Autorité sur l'Egliſe Universelle. Il mourut le 20. Avril 1073. après avoir tenu le St. Siege onze ans six mois & 22. jours. On lui a attribué divers miracles. Cependant il signala son ambition & son avarice; car il reçût de riches préſens d'Herman Evêque de Bamberg accuſé de Simonie, & le renvoia juſtifié & comblé d'honneurs.

ARTICLE IV.

Eclairciſſement de Mr. A. DE VALLENCOURT M. *au ſujet d'un Memoire de Mr.* MOREAU DE MAUTOUR *imprimé dans le Mercure de France du mois de Juillet* 1730.

IL parut en 1728. ſous le nom de M. Moreau de Mautour un Ecrit

(a) con-

(a) concernant une correction dans Suetone & dans Dion. L'Illustre Academicien vient de désavouer cette publication. (b) Après un tel désaveu il semble qu'on ne puisse plus accuser l'Auteur de Plagiarisme, ni le soupçonner d'avoir voulu en imposer au Public. Mais quelqu'idée avantageuse qu'on veuille donner à la derniere démarche de M. de Mautour ne seroit-on pas bien fondé à opposer contre ses Moyens *la fin de non recevoir*. J'entre néanmoins dans ses vûës, & je présume qu'il ne trouvera plus mauvais qu'on ait publié un Ecrit qui sappe les fondemens du sien. On ne sera pas faché, je croi, qu'à cette occasion je donne un petit Eclaircissement sur cette dispute litteraire: *causa cognita possunt multi absolvi.*

J'étois à plus de cent trente lieues de Paris, lorsque les Memoires de Trevoux du mois de Novembre 1728. me tomberent entre les mains. Je les lus, & suivant ma coutume, je fis mes Remarques sur quelques Articles. Je fus frappé du cent dix-septiéme qui a pour titre, *Correction de deux Passages de Dion & d'un Passage de Suetone à l'occasion d'une Medaille de Caligule par M. Moreau de Mautour.*

Je connoissois parfaitement la Medaille sur laquelle on fonde les corrections de Suetone, & j'en avois la memoire recente

(a) Voyés les Memoires de Trevoux. Novemb. 1728. pag. 2121.

(b) Voiés le Mercure de France, Juillet 1730. p. 1617.

Digitized by Google

pour l'avoir vûë à Geneve entre les mains de Mylord Cawrow; par conſequent il me fut aiſé de donner une attention particuliere à l'Article CXVII. qui en faiſoit mention. Mes Remarques, comme je l'ai fait obſerver (c) furent miſes ſur le papier ſans beaucoup de peine, & en très peu de tems, ſans penſer qu'elles dûſſent jamais voir le jour. Je les envoiai avec d'autres Pieces au mois de Fevrier 1729. au P. Guarin Bibliotecaire de l'Abaïe de S. Germain, avec lequel j'étois lié d'amitié & de commerce litteraire.

Ce Pere portant un jugement favorable de mes *Remarques* les donna pour être imprimées dans un des Ouvrages Periodiques qui ſe publient à Paris. Mais comme elles faiſoient apperçevoir les mépriſes d'un Savant diſtingué dans la République des Lettres, & Membre de l'Academie des Medailles, mon Ecrit fut ſuprimé, on refuſa d'en rendre la Copie, & on la communiqua à M. de Mautour. Les circonſtances qui accompagnerent cette communication me ſont trop honorables pour les rapporter ici: il me ſuffira que M. de Mautour veuille bien ſe les rappeller lui-même.

Cependant, malgré la ſupreſſion de ma Piece, il ne laiſſa pas d'y faire une Réponſe ſous ce titre: *Réponſe de M. Moreau de Mautour à quelques Remarques Critiques Anecdotes qui ont été faites au ſujet de la Correction de deux Paſſages de Dion & de Suetone &c.* (d) M.

(c) Mem. de Trevoux, Mai. 1730. p. 846.
(d) Mem. de Trevoux, Mars 1729. p. 537.

Digitized by Google

M. de Mautour en conſequence de cette *Réponſe* ou plutot, en conſequence de la ſupreſſion de mes *Remarques*, croioit la conteſtation finie. Il n'avoit pas tort: car auſſitôt que j'eus apris qu'un illuſtre Corps, reſpectable par toutes ſortes d'endroits, s'intereſſoit à cette conteſtation par rapport à l'un de ſes Membres, je me condamnai moi-même tout le premier au ſilence; mais on répandit ſans ma participation des Copies manuſcrites & imprimées de ma Piece. Enfin il en vient de reparoitre une partie dans les Memoires de Trevoux. En conſequence de cette nouvelle publication, M. Moreau de Mautour nous apprend qu'il n'a jamais eu deſſein, ni comme particulier, ni comme Membre de l'Academie, de rendre ſon Ecrit public. (e)

Après une telle déclaration de la part de M. de Mautour quels ſentimens d'indulgence ne doit-on pas avoir à ſon égard? *quem pœnitet peccaſſe pœnè eſt innocens.* Cependant on pourroit objecter que le deſaveu vient bien tard. La premiére Piece comme le remarque M. de Mautour avoit paru plus de dix-huit mois auparavant: non content même de la voir imprimée ſous ſon nom ſans la déſavouer, il a cherché à la ſoutenir par un ſecond Ecrit. Comment donc accorder la derniere déclaration de M. de Mautour avec les deux Ecrits précédens? En attendant regardons toujours les découvertes

(e) Mercure de France Juillet, 1730. p. 1617.

vertes de M. de Mautour comme non avénues, ou comme ne subsistant que dans son idée. Il est trop équitable pour en demander davantage.

Une réflexion qui se présente naturellement ici, c'est qu'on ne voit pas ce qui peut avoir engagé M. de Mautour à changer, pour ainsi dire, de champ de bataille. Sa prémiere Piece avoit paru dans les Memoires de Trevoux. Il avoit fait imprimer la seconde dans les mêmes Memoires. Mes *Remarques* y avoient aussi été publiées, & il nous donne son Memoire, ou plutot son *desaveu* dans le Mercure de France. Ne pourroit-on pas demander pourquoi un tel changement? M. de Mautour appréhendoit-il qu'en continuant de se servir de la prémiere voye, son *desaveu* ne fût pas assés public? c'est, ce me semble, n'avoir pas du Journal de Trevoux l'opinion qu'il en avoit euë d'abord. Pour moi je ne sçai ce que c'est que de varier de cette maniere; rarement tire-t'on bon augure d'un Ennemi qui abandonne son poste.

Au reste, je prie M. de Mautour, & ceux qui s'interessent à sa réputation de ne me point savoir mauvais gré de mes *Remarques*. Je n'ai eu par là intention de choquer qui que ce soit, & les personnes dont j'ai l'honneur d'être connu me rendront justice en cela. J'ai cru seulement que la Piece de M. de Mautour étant publique, laissoit la liberté au Lecteur de l'examiner. C'est dans ces sortes de discussions, comme remarque fort

fort à propos un celebre Critique que la verité ne se perd point, mais qu'elle se manifeste, *sic altercando veritas non amittitur, sed emittitur*; Saumaise.

Quelque peine que M. de Mautour ait ressentie de mes Remarques, il paroit qu'elles lui étoient nécessaires. Il en a été comme de ces Medecines qu'on prescrit aux malades lesquels, souvent, ne les prennent qu'avec beaucoup de repugnance; mais qui dans la suite sont ravis d'en avoir fait usage, par les avantages qu'ils en reçoivent.

Pour ce qui est de ma Piece qui a paru dans les Memoires de Trevoux, ça été sans ma participation, & M. de Mautour paroit par avance me rendre justice de ce côté-là en soupçonant M. le Hay mari de Mlle. Cheron, d'en avoir sollicité l'impression. Je crois qu'il est à propos aussi de desabuser M. de Mautour de l'idée dans laquelle il est que je suis l'Auteur des *Remarques au sujet du Cachet de Michel-Ange*, & qu'on publia contre lui en 1710. Il s'en falloit beaucoup que je fusse pour lors en état de faire une telle entreprise, j'étois encore assujetti, pour ainsi dire, au silence de l'Ecole de Pytagore.

Il ne me reste plus qu'à remercier les Auteurs des Memoires de Trevoux d'avoir fait quelqu'usage de ma Piece. Le peu qu'ils en ont publié leur a paru sans doute suffisant pour faire ouvrir les yeux à M. de Mautour; ce qu'ils en ont retranché, j'ôse le dire, n'auroit point été absolument inutile.

Digitized by Google

Une chose seulement à laquelle ces Auteurs auroient pu penser, c'étoit de préparer par un renvoi les Lecteurs à la connoissance précise de la Medaille qui accompagne mes Remarques. Je l'annonce dans le Texte, & on ne la voit point dans l'endroit convenable, on la trouve au contraire à la fin du volume, & on ne sait à quelle page, ni même à quel Article elle apartient: Peut-être est-ce la faute des Imprimeurs, pour lors il faudroit en mettre encore une autre sur leur compte. Ils ont attribué au P. Menestrier l'Ouvrage que je cite des *Medailles illustrées des Anciens Empereurs & Imperatrices de Rome, &c.* Cet Ouvrage, comme je l'ai marqué dans ma lettre a été composé par *J. Baptiste le Menestrier* &c. qui été Conseiller du Roi & Controleur de l'Artillerie au Duché de Bourgogne, & non pas, comme on me le fait dire page 843. *par le P. J. Bapt. le Menestrier* Jesuite, lequel s'apelloit *Claude François.*

15. *Août* 1730.

ARTICLE V.

LETTRE *Critique sur un endroit des Metamorphoses d'Ovide, traduites par Mr. l'Abbé* BANIER.

MR. de Voltaire nous a apris dans son *Temple du Goût* *.

Qu'on peut critiquer sans colere
Ce qu'on aprouve avec transport.

Ne

* Temple du Goût. p. 57.

Digitized by Google

Ne puis-je donc pas, Monsieur, avec de pareilles dispositions relever une faute que j'ai cru apercevoir dans le dernier Ouvrage, dont Mr. l'Abbé Banier vient de regaler le Public : (*Traduct. des Metamorph. d'Ovide.*) Je déclare d'abord que je souscris avec plaisir à tout le bien que Mrs. les Journalistes en ont dit. Je conviens que personne n'étoit plus capable que cet habile Academicien de fournir cette penible carriere, & qu'il étoit reservé à l'Auteur de l'*Explication historique des Fables*, de mettre les Metamorphoses d'Ovide à portée d'être luës & goutées des connoisseurs François. Mr. Banier mérite ces louanges, soit qu'on ait égard à sa Traduction, qui généralement parlant est élegante & exacte, soit qu'on fasse attention aux Explications qu'il y a ajoutées, dont la plupart sont remplies de recherches également curieuses & savantes.

Mais comme l'infaillibité ne fut jamais l'apanage de l'Esprit humain, Mr. l'Abbé Banier ne trouvera pas mauvais que je lui represente, qu'il auroit dû, ce me semble, suprimer certaine Note qu'il a faite sur la Fable V. du IV. Livre des Metamorphoses. Il s'agit dans la Fable qui a donné lieu à cette Note, de la façon singuliere dont Vulcain s'y prit pour se venger de l'infidelité de Venus son Epouse. Tout le monde on sait l'histoire, & comment Vulcain saisit Mars & Venus dans *un filet d'airain si mince & si délié*, dit le Traducteur d'Ovide, *qu'il en étoit imperceptible ; les toiles les plus fines*, &

Digitized by Google

celles même des araignées ſont groſſieres en comparaiſon. Il uſa en la faiſant, d'un artifice ſi ſingulier & ſi nouveau, que le moindre mouvement, un rien pouvoit le faire jouer.

- - - - Graciles ex ære catenas,
Retiaque & laqueos quæ lumina fallere poſſent.
Elimat: non illud opus tenuiſſima vincant
Stamina, nec ſummo quæ pendet aranea tigno;
Utque leves tactus, momentaque parva ſequantur
Efficit.

C'eſt à l'occaſion de ce filet merveilleux que Mr. l'Abbé Banier a cru devoir enrichir ſa Traduction de la remarque ſuivante: *Comme Ovide*, dit-il, *explique d'une maniere ſort générale le mecaniſme de ce filet de Vulcain, les Commentateurs ont paru fort embaraſſez a le comprendre, & ceux qui ont peint ou gravé le ſujet, s'en ſont tirez, chacun ſuivant l'idée ſous laquelle ils l'avoient conçu. Ferrante Pallavicino dans ſes Oeuvres choiſies, a fait un petit Traité, pour expliquer de quelle maniere le filet avoit pu ſe détendre. Mais outre que la choſe eſt trop peu ſerieuſe pour s'y arrêter, j'ai cru devoir me ſervir des termes généraux pour traduire un Poëte, qui ne donne aucune idée particuliere de ce mecaniſme.*

C'eſt préciſement à cette Note que j'en veux, & ſi le ſavant Traducteur m'en croit, elle

Digitized by Google

elle disparoitra toute entiere à la seconde édition. Voici mes raisons. Je pourrois mettre à la tête celle que l'Auteur semble me fournir, & puisque, comme il le dit lui-même, *la chose est trop peu serieuse pour s'y arrêter*; n'auroit-on pas droit de lui demander: à quoi bon donc cette Note? Mais n'en déplaise à Mr. Banier, la chose n'est pas de si peu de consequence qu'il voudroit nous le persuader. Et pour ne rien confondre, distinguons, s'il le veut bien, le fond de l'histoire, ou pour mieux dire, le sujet de la Fable, de certaines circonstances dont-il a plu au Poëte de la revêtir. J'abandonne à Mr. l'Abbé l'action de la Fable & l'Evenement qui en fait le fond, comme la chose du monde la moins digne d'occuper une personne grave & serieuse. Il n'en est pas de même, selon moi, de la circonstance; par exemple, *du filet d'airain si mince & si délié qu'il en est invisible*, & si fort pourtant que l'homme le plus robuste ne sauroit le rompre. Ceci est du ressort de la plus profonde Statique, & Mrs de la Societé des Arts conviendront qu'un filet de cette espece seroit une découverte extrêmement rare & précieuse. Je soutiens par conséquent que si Mr. l'Abbé Banier sait le secret de la mecanique du filet de Vulcain; son zéle pour le bien Public, & cet amour de la patrie dont tout bon Citoyen se sent atteint, doit l'engager à nous le communiquer; sans doute il feroit très-mal de s'en défendre, & il n'est personne qui ne lui dise

se qu'en ce cas-là la modestie est déplacée. Et qu'il n'aille pas nous renvoyer, comme il fait, aux Peintres, aux Commentateurs, & moins encor à Ferrante Pallavicino. Car 1°. les Peintres ne nous aprendront rien là-dessus, on sait assez que les choses invisibles, considerées comme telles, ne sont point du ressort de la Peinture. De mauvais plaisans ne manqueroient pas de renvoyer Mr. l'Abbé Banier à ce Charlatan, qui se vantoit de faire voir dans une fiolle *un soupir de la Madelaine*.

2°. Pas un des Commentateurs d'Ovide, que je sache, n'a osé risquer le denoûment du mécanisme de ce filet. Tous s'en sont tenus à l'explication vague & générale que le Poëte en a donnée; & il y a bien de l'aparence qu'ils n'en savoient pas d'avantage là-dessus.

Mais 3°. il est très-certain que Ferrante Pallavicino ne pensa jamais à faire un *Traité* exprès *pour expliquer le mecanisme & les ressorts de ce* plaisant *filet*. Il est vrai que parmi les Ouvrages de cet infortuné Chanoine, il y en a un intitulé: *le filet ou le Ret de Vulcain*; *la Rete di Vulcano*. Mais ce prétendu Traité n'est précisément qu'un Roman fort licentieux des Amours de Mars & de Venus; & ce qui me feroit juger que Mr. Banier n'a jamais vû, ou du moins qu'il n'a pas lû cet Ouvrage du Pallavicin, c'est qu'il auroit trouvé dès la premiere page de quoi se détromper de l'idée qu'il s'en est formé. En effet le Roman est composé

de

e quatre Livres, & on trouve à la tête u I. après ces mots: *La Rete di Vulca-o*, ceux-ci tout de suite: *Gli amori di Marte e di Venere*, sans doute pour servir 'argument au Livre, & d'explication au Titre que porte l'Ouvrage.

Je ne me suis pas voulu contenter de la réfomtion que ceci formoit contre la No-e de Mr. l'Abbé Banier, j'ai parcouru out le Roman, & je n'ai trouvé d'un out à l'autre qu'une très-longue & très-libertine paraphrase de ce qu'Ovide, Lu-cien & d'autres Poëtes nous ont debité touchant cette Fable. Le Pallavicin, à force d'amplifications & de *Concetti*, a trou-vé le secret de pousser cette fadaise jusqu'à plus de 200. pages *in*-12°. car mon édition, qui porte Venise, & que je crois de Ge-neve 1641. est de 208. pages. Au reste, je prie Mr. l'Abbé Banier de m'en croire sur ma parole, & de ne pas perdre un tems aussi précieux que le sien à lire quelque chose d'aussi pitoïable que *La Rete di Vul-cano*. Et généralement parlant tous les Romans de Ferrante Palavicino, qui sont en assez grand nombre *, se sentent du mauvais goût qui regnoit alors en Italie.

Je suis, &c. . . .

* Il a fait la *Talicléa*, la *Susanna*, la *Berſabée*, &c.

AR-

ARTICLE VI.

* DISSERTATION *sur l'usage des Etriers, par Mr.* AUBERT *Doyen des Avocats de Lyon.*

L'Usage des Etriers est fort ancien, on n'en peut douter; ils sont trop commodes, & même trop nécessaires pour avoir été ignorez pendant long-tems. Ce qu'il y a pourtant de vrai sur ce sujet, c'est que l'on convient, que la plus ancienne époque des Etriers, est une Lettre de St. Jerôme, où il dit d'abord, dans sa réponse, qu'il mettoit le pied à l'Etrier lorsqu'il a reçû la Lettre qu'on lui écrivoit. Voila certainement une preuve bien constante, que dans le siecle où vivoit St. Jerôme, on se servoit d'Etriers, pour monter aisément à cheval. Mais cette Lettre ne conclud rien pour le passé, & ne détermine pas sur le tems de l'invention des Etriers. C'est là pourtant ce que je cherche, & dont je ne trouve aucune preuve, ni dans la Sculpture, ni dans la Peinture, d'où je puis conclure avec certitude, qu'il y a eu un tems où l'on ne se servoit pas d'Etriers, pour monter à cheval, ni pour en décendre.

D'ailleurs Xenophon, qui a fait un Traité fort ample concernant l'usage des chevaux,

* Mr. Aubert lut cette piece à l'Academie de Lyon le Mardi 17. Juin 1732. Il étoit alors dans la 92. année.

Digitized by Google

vaux, n'en fait aucune mention; ce qu'il n'auroit pas oublié, dans le détail qu'il fait de l'équipage de Chevaux, & même de la maniere de les monter, particulierement dans le 6. Chapitre, où il explique comment il faut s'y prendre pour se jetter sur un cheval. Là il parle du mords du Cheval, de la bride; il montre en même tems où il faut placer la main gauche & la main droite; & il entre dans un si grand détail, qu'il marque même le mouvement que nous avons accoutumé de faire, avant que de nous élancer sur la selle. On ne trouve donc aucun vestige d'Etrier, si ce n'est dans l'Estampe, que l'Imprimeur a placée à la tête du Traité des Chevaux, dans la belle édition qui en a été faite depuis quelques années, où le Graveur donne des Etriers à son Cavalier.

Mais je ne crois pas que cette Estampe fasse quelque impression, puisqu'on ne voit point d'Etriers, ni dans les anciennes statuës équestres, ni dans les anciens tableaux, où l'on n'auroit pas oublié une circonstance si importante.

Je trouve le même oubli dans l'*Onomasticum* de *Julius Pollux*. Cet Auteur a fait une espece de Dictionnaire, que nous devrions, ce me semble, imiter; car il l'a composé, non point par ordre alphabetique, mais par les choses mêmes; en sorte, par exemple, que sur le mot *Cheval*, il a ramassé tout ce qui peut avoir quelque raport à cet animal, sans être obligé de parcourir

un Dictionnaire entier, pour s'instruire en détail du Cheval & de son équipage. Et comme cet Auteur si exact n'a pas fait la moindre mention des Etriers, il en résulte par une consequence certaine qu'il ne les connoissoit pas; mais le hazard m'a fourni une preuve de la nouveauté des Etriers, sur laquelle je vous supplie, Messieurs, de faire attention.

Il faut avant que de vous expliquer cette nouvelle preuve, vous faire remarquer, que pour la commodité des hommes infirmes & des femmes, on inventa des montoirs que l'on construisoit à la porte des maisons, & que l'on appella *Suppedaneum*; cela présupposé je vous prie de remarquer, qu'un particulier avoit une maison de campagne, où il alloit fort souvent, monté sur une mule qu'il cherissoit fort. Cette mule mourut, & pour marquer sa reconnoissance des services qu'elle lui avoit rendus, il fit construire un montoir à sa porte, dans lequel il fit placer une pierre avec cette Epitaphe à l'honneur de sa chere mule:

Dis pedib. Saxum
Oiucla Dorsifera, & Clunifera,
Ut insultare & desultare
Commodetur Pub. Crassus mulæ
Suæ Crasse Beneferenti,
Suppedaneum hoc, cum risu pos.
Vixit annos XL.

C'est-à-dire, Crassus a fait ériger ce monument

ment à la memoire de sa chere mulle, qui portoit si doucement soit en selle, soit en croupe. Elle a vêcu onze ans.

On voit donc que c'est une plaisanterie; mais l'Auteur qui raporte cette inscription, en tire comme moi cette consequence, que l'on ne connoissoit point alors l'usage des Etriers; & que pour monter à Cheval, on se servoit du montoir appellé *Suppedaneum*. Mais comme dans toutes choses, il faut agir de bonne foi, le même Auteur a raporté dans son Traité *de Funerali Eutichi*, une Epitaphe d'un Amant, lequel étant monté sur un Cheval, rencontra par hazard sa Maitresse. Il fut si fort saisi de joye, qu'il voulut se jetter précipitamment à terre pour la joindre; mais un de ses pieds s'embarrassa dans l'Etrier, & il tomba si rudement qu'il en mourut.

Equo, dum aspectui formosiss.
D'Armionia puella, Virgunculæ,
Summa paluoria placere cuperem,
Casu desiliens, pes hæsit Stapia,
Tractus interii.

Cette Epitaphe ne conclud rien pour l'éclairciſſement de la veritable époque des Etriers; & il reste toujours constant qu'il y a eu un tems, où l'on n'en connoissoit pas encore l'usage.

ARTICLE VII.

LETTRE *aux Auteurs de la* BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

MESSIEURS,

VOus aurez lu, sans doute, la Lettre IV. de la I. Part. du Tom. VII. des *Lettres Serieuses & Badines* du Sr. de *Beaumarchais* (1) & ce qu'il y dit sur mon sujet, aussi bien que dans la Lettre XIV. pag. 211. Après l'avoir publiquement & démonstrativement convaincu d'Imposture, comme vous avez fait (2), & comme vient de faire (3) l'Auteur de l'Histoire des Papes; il semble qu'on pouvoit esperer que ce *Zoile* seroit plus retenu, & qu'ayant d'avancer quelques faits, dans

(1) Quoique son nom ne soit pas à la tête de son Journal, il ne peut trouver mauvais qu'on le nomme ici, puisque la Cour de Hollande l'a déclaré ainsi dans son Arrêt contre lui du 26. Juillet 1731. affiché dans tous les Carrefours de la Haye.

(2) Dans le Tom. XVII. Part. I. de la *Bibliotheque Françoise*, pag. 111. & part. II. pag. 374. [Mr. Rousset se trompe ici; c'est l'Editeur du Dictionnaire de Richelet, qui a répondu à Mr. de Beaumarchais, d'une maniere à finir bien-tôt la dispute; & puisque nous n'avons pas jugé à propos de faire attention aux traits que cet Ecrivain a lachés quelquefois contre nous, nous n'avions garde de nous mêler des querelles d'autrui. Si nous avons justifié Mr. l'Abbé Banier, injustement accusé d'avoir pillé Mr. de Beaumarchais, nous croyons que ce dernier doit être content des ménagemens que nous avons eu pour lui.]

(3) Dans la Préface du Tom. III.

Digitized by Google

dans la vûe de blazonner ceux, qui ſont les objets de ſa haine & de ſa jalouſie, ou plutôt de celle de ſon Libraire, il examineroit les choſes de plus près, & n'avanceroit rien ſans de bonnes preuves. C'eſt pourtant ce que vient de faire ce pénétrant Journaliſte, ce Savant dont le goût eſt une pierre de touche infaillible pour connoître le ſtile, en m'attribuant deux productions, auxquelles je n'ai certainement pas plus de part que lui.

Je croiois que l'aiant laiſſé en repos depuis quelques années, & aiant laiſſé le champ libre à ſes invectives, à ſes ſarcaſmes, à ſes fades badineries ſur mon ſujet, il ſe ſeroit laſſé d'inſulter à un homme qui le mépriſoit trop & le vil motif qui le fait agir, pour lui répondre. Mais l'inſtitution de ſon Journal, eſt, comme vous ſavez, pour me noircir autant qu'il peut, en reconnoiſſance de tous les ſervices que je lui ai rendus, & dont la longue liſte eſt trop connue de ceux qui l'ont vû manger mon pain pendant pluſieurs années, pour que j'en faſſe ici mention. Il ne faudroit que publier cinq ou ſix des Lettres qu'il m'a écrites, de Heervoort, de Minden & de Hambourg, pour demasquer au public l'homme du monde le plus ingrat ; c'eſt-à-dire. . . . . Mais il ne mérite pas que j'en prenne la peine, & je crois que ſa conſcience me vange aſſez de ſa conduite à mon égard.

Au reſte, revenons aux Lettres IV. & XIV. qui me donnent occaſion de vous é-

Digitized by Google

crire celle-ci. Mr. de Beaumarchais avance dans la premiere, qu'un Extrait de mes *Observations* sur les vers de mer, & des *Recherches* sur les mêmes vers par le Docteur Massuet, est de ma façon. Vous (4) savez, Messieurs, ce qui en est, & accoutumez à confondre ce Journaliste Badin, je vous laisse le soin de lui en demander des preuves. Dans l'autre Lettre il met sur mon compte une *Histoire de Pologne* en 3 vol. *in*-8°. imprimée à Amsterdam chez *L'Honoré*; or vous savez que tout Amsterdam soutient qu'elle est du Docteur Massuet, en sorte que si je voulois faire l'agréable aux dépens de ce Docteur, je pourrois parodier ici tout le commencement de la IV. Lettre du Sr. de Beaumarchais, si j'étois dans l'idée qu'un homme ne peut écrire que sur un sujet & dans un seul genre. Les Ecrits de Mr. de Beaumarchais pourroient prouver, qu'il a la modestie de refuser aux autres des talens que ceux-ci veulent bien reconnoître en lui; mais selon lui je ne puis rien faire de bien, d'où il conclut

(4) Nous sommes obligez d'avertir le Public, non seulement que Mr. Rousset n'est point l'Auteur de cette piece, mais qu'elle ne lui a point été communiquée en manuscrit, & qu'il ne l'a vûe imprimée que lorsque le Journal où nous l'avons inserée étoit entre les mains de tout le monde. Nous doutons même que l'Auteur de cette Critique soit connu de Ms. Rousset. Ainsi nous espérons que l'Auteur des *Lettres Serieuses & Badines* desavouera un fait aussi faux, & nous avons trop bonne opinion de ce Journaliste, pour croire qu'il refusera de reconnoître qu'il s'est trompé.

Digitized by Google

clut qu'il n'y a que moi qui aie pu ne pas critiquer mes *Observations*. On a critiqué le Docteur Maſſuet, en voila aſſez pour cet équitable Journaliſte, il me charge de cette Critique pour mettre ce Docteur aux priſes avec moi, & me faire un ennemi hors de ſa Societé, car je n'en ai que dans ſon enceinte; il me menace même de repreſailles de la part de ce Docteur, mais comme je n'ai pas l'honneur de connoitre ce dernier, je ne badinerai pas ſur cette menace; & je me flatte que plus prudent que le Journaliſte Badin, il ne hazardera pas de ſe battre contre une Ombre. Je ne ſai même, ſi je n'ai pas droit d'attendre quelque reconnoiſſance de ſa part, puiſque je lui ſers de plaſtron dans la Lettre XIV. du Sr. de Beaumarchais, qui lance ſur moi tous les traits qu'il a jugé à propos de décocher contre l'Auteur de l'Hiſtoire de Pologne, que ſon goût infaillible pour le ſtile ne lui a pas fait découvrir.

Il eſt conſtant que Mr. de Beaumarchais, vû les preuves qu'il allegue, auroit pû s'attribuer cette Hiſtoire, tout comme il me l'attribuë; j'en appelle à ſon Hiſtoire du Roi George I. d'apres la compoſition de laquelle, il a décrit celle de l'Hiſtoire de Pologne. On peut l'en croire, car il n'eſt point permis d'appeller de l'experience. Je laiſſe à Mr. Maſſuet, ou à quelqu'autre que ce ſoit, ſi ce Docteur n'eſt pas l'Auteur de l'Hiſtoire de Pologne, le ſoin de relancer cet équitable Journaliſte, qui n'avoit garde

de parler dans les mêmes termes, dans ſa Lettre V., de l'*Hiſtoire de Pologne ſous le Roi Auguſte*. Elle eſt ſi intime au Journaliſte, que l'Ouvrage ne peut manquer *d'être recommandable par la netteté de la narration, par le choix des faits, par la juſteſſe des raiſonnemens de l'Hiſtorien, qui eſt également inſtruit & ſincere, & par la vivacité de ſon ſtile*. Si ce que la voix publique dit, eſt vrai, ce que je n'affirme pourtant pas auſſi legerement que le Journaliſte, je puis accuſer à mon tour l'Abbé de Parthenay d'avoir fait l'extrait de ſon Ouvrage, & de brûler ſur ſon propre autel des grains d'encens, que chacun ne lui auroit peut-être pas donné ſi liberalement. Le nom de *Parthenay* (5) convient ſi bien à l'Auteur, qu'il ſemble ne l'avoir pris que pour ne faire qu'un individu avec le Journaliſte, & n'être qu'un Demi-Pſeudonyme. Peut-être que, ſi le modeſte Abbé vouloit être de bonne foi, il avoueroit que l'*Hiſtoire de la Sciſſion de Mr. de la Biſſardiere*, & celle de Pologne de Mr. Joli, lui ſont trop connües pour n'en avoir pas profité, auſſi bien que de la *Clef du Cabinet* & des *Mercures*, qui lui ſont ſi familiers.

Je ne prétens pas juger du mérite des deux Hiſtoires, mais je puis vous en annoncer une troiſiéme, qu'on m'aſſure être ſous la preſſe, & qui n'a pas été écrite à coups de hache

(5) Voiez *Juſtini Hiſtor. Philip. cum not. Varior. in 8. lib. III. cap. 4, p. 100, & not. 7.*

hache comme celles ci, puisque l'Auteur qui a aproché de près le Roi Auguſte, pendant tout ſon regne, l'a compoſée preſque ſous les yeux de ce Prince, & à meſure que les Evenemens naiſſoient.

Je pourrois m'étendre ſur les fauſſetez évidentes que renferme l'Extrait, que le Journaliſte donne de la ſeconde Edition de mes *Obſervations*. Il oſe raporter des periodes qu'il a ſoin de tronquer, pour en prendre occaſion de me critiquer, juſques-là même qu'il fait des fautes d'impreſſion, pour me rendre ridicule; comme quand il me fait dire, *que peut-être quelque habile & adroit* Botaniſte *découvrira le ſecret de leur multiplication*, au lieu d'*Anatomiſte*, qui eſt dans mon livret. Mais ceux qui connoiſſent la malice de ce faux Ami, n'en ſeront pas étonnez; & je vous avoüe que n'eût été l'accuſation d'avoir fait l'Extrait de mes *Obſervations* & celui des *Recherches* du Dr. Maſſuet, Extrait que je n'ai même lû qu'à l'occaſion de cette accuſation, je n'aurois pas relevé ces nouvelles impertinences du Journaliſte Serieux & Badin, qui me font honneur; car il y a des gens, dont-il vaut beaucoup mieux être blamé que loüé; & le Journaliſte eſt du nombre de ceux à qui on peut appliquer le Decret des Lacedémoniens contre les jeunes débauchez d'Athénes: *Liceat illi inverecundè agere.*

Ce ſavant me reproche (6) de mettre par

 tout

(6) Lettre IV. au commencement, mais ſur tout Lettre XIV. à la fin.

Digitized by Google

tout mon titre d'*Académicien*, preuve que tout ce qui peut me faire honneur le choque. Je n'ai point mandié ce titre, une illuſtre Académie m'a jugé digne de lui être agregé, pourquoi n'en ferois-je pas gloire? Une preuve que ſi j'ajoute ce titre à mon nom, ce n'eſt point par vanité, c'eſt que j'en ſuprime celui d'*Agent du Sereniſſime Duc de Brunswik-Lunebourg*, qui n'aiant aucune relation avec les Sciences, ne me paroit pas convenable à la tête d'un Livre, comme celui d'Académicien, dont je me ſervirai toujours avec la permiſſion de Mr. de Beaumarchais. Ce Journaliſte ignore apparemment, que l'Académie de Berlin renferme diverſes Claſſes, qu'il y a celle des Phyſiciens & celle des Mathematiciens, comme celle des Hiſtoriens, &c. Ainſi le titre de *Membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin*, n'exclut pas l'idée de Phyſicien, comme il lui plait de l'inſinüer, dans le ſpirituel badinage qui commence ſa Lettre IV.

Je ſuis, &c.

ROUSSET.

AR-

ARTICLE VIII.

SUITE DE L'EXTRAIT *de L'*HISTOIRE METALLIQUE DES XVII. PROVINCES DES PAYS-BAS *par Mr.* VAN LOON, *à la Haye chez P. Gosse, J. Neaulme & P. de Hondt*, in-fol. T. III. 1732.

LE troisiéme volume de Mr. VAN LOON contient cinq Livres, en 454 pages. Il y traite ce qui s'est passé depuis la paix de Breda en 1667, jusqu'à la bataille de Fleurus en 1690.

L'Auteur toujours sensible à l'honneur de sa patrie & aux progrès des Sciences & des Lettres, ne perd point une occasion de traiter avantageusement ce qui y a du raport. La paix de Breda lui en fournit une qui amène l'éloge de plusieurs grands hommes. „ Cette paix, dit-il venoit d'assurer aux Pro-„ vinces-Unies d'une façon bien glorieuse la „ liberté du Commerce, non seulement a-„ vec la Grande Bretagne, mais mêmes a-„ vec les nations les plus éloignées. Et „ comme le langage, qui est le moyen le plus „ propre dont les hommes soient convenus „ pour se communiquer leurs pensées, dif-„ fére beaucoup suivant les Pays & les côtes où les Négociants étendent leur trafic, un des prémiers soins des Etats de „ Hollande, après l'érection de l'Univer-„ sité de Leyden, avoit été d'y appeller des

„ Pro-

„ Professeurs capables d'instruire la jeunes-
„ se, non seulement dans le Grec, l'He-
„ breu & le Chaldaique, mais encore dans
„ les Langues vivantes de l'Orient. Tho-
„ mas van Erpen (ou *Erpenius*) natif de
„ Gorcum fut un de ceux que l'on choisit
„ pour cet emploi. Il s'y distingua si fort
„ que l'Archevêque de Seville, & le Roi
„ d'Espagne lui-même, le prièrent de tra-
„ duire certains vieux Memoires que perso-
„ ne n'entendoit. Ce savant homme mou-
„ rut le 13. de Novembre 1624. agé de qua-
„ rante ans; & sa place fut remplie par Ja-
„ ques Gool (ou *Golius*) son disciple, né
„ à la Haye en 1596. On ne pouvoit faire
„ un meilleur choix; personne de son tems
„ ne l'ayant égalé dans la connoissance de
„ l'Arabe. Il avoit fait d'ailleurs un long
„ sejour en Syrie, où il s'étoit extréme-
„ ment exercé dans les Langues Orientales.
„ Quelque-tems auparavant, il avoit accom-
„ pagné un Ambassadeur que les Etats en-
„ voyoient à Mulei Sidam, Roi de Maroc.
„ Ce fut dans cette occasion qu'il presenta
„ à ce Roi un Memoire en Arabe qu'il a-
„ voit dressé lui-même & dont ce Prince
„ fut si charmé qu'il ne put s'empêcher d'en
„ témoigner sa surprise, en le donnant à li-
„ re à ses plus savants *Jalips*, ou Ecrivains.
„ Les Etats connoissant son habileté, se ser-
„ voient toujours de lui pour la traduction
„ des piéces Arabes & Turques. Ce fut à
„ sa sollicitation, & pour étendre la con-
„ noissance des Langues Orientales, qu'ils

„ en-

Digitized by Google

„ envoyerent en 1656. à leur Resident „ à Salé une liste de Cartes Géographiques „ & de Livres Arabes, avec ordre de tâcher „ de les recouvrer par le moyen du Gou„ verneur de la Ville & de les acheter aux „ frais de l'Etat. Mais ses connoissances „ ne se bornoient pas là. Son habileté dans „ les Mathématiques le fit nommer pour „ enseigner cette science après la mort de „ Willebrord-Snel. Il s'aquita de cet em„ ploi jusqu'à sa mort qui arriva en 1667. „ le 28. Septembre." Cette date se confirme par une medaille chargée de ses armes qui sont d'argent au Lion de gueules, l'écu timbré d'un Casque avec ces mots en legende: JACOBUS GOLIUS MATHESIOS ET ARABICÆ LINGUÆ PROFESSOR, c'est-à-dire, *Jacques Gool Professeur en Mathematiques & en Langue Arabe*, & sur l'exergue; *Obiit* 28. *Sept.* 1667. *mort* le 28. *Sept.* 1667. Le revers porte une Guirlande qui sert de Cadre à cette sentence exprimée en Arabe & en Latin, *Hors Dieu, tout est Vanité.*

Le départ de l'Electrice de Brandebourg née Princesse d'Orange, les honneurs qu'on lui fit rendre, lorsqu'elle quitta la Haye, & sa mort arrivée à Berlin le 8. Juin de la même année, tout cela est expliqué à l'ocasion d'une medaille. Cette Princesse née à la Haye le 17. Novembre 1627. mariée à l'Electeur de Brandebourg le 27. Novembre 1646, est d'autant plus remarquable, que c'est sur elle que le Roi de Prusse d'aujourd'hui fonde

Digitized by Google

fonde les prétentions qu'il a sur la succession de Guillaume III. Roi d'Angleterre.

La paix que le Traité de Breda avoit procurée aux Provinces-Unies fut troublée la même année 1667. par la mort de Philippe IV. Roi d'Espagne. A peine ce Prince eut les yeux fermez, que Louis XIV. son gendre prétendit que le Duché de Brabant, les Comtez de Flandres & de Hainaut, de même qu'une bonne partie des Pays-Bas Espagnols étoient dévolus à la Reine Marie-Therese son épouse, fille ainée du prémier lit de Philippe. Il se fondoit sur la coutume de ces pays là, qui appelle à la succession les filles du premier lit au préjudice des mâles nez d'un second mariage. Louis n'avoit pas attendu ce temps-là pour déclarer ses prétentions, il avoit déjà fait faire des instances à Madrid sur ce sujet & demandé que l'on mît l'affaire en Négociation. La Reine de France Anne-Marie-Maurice, mere de Louis XIV. quoi que déjà malade au lit, en avoit parlé à l'Ambassadeur d'Espagne à Paris, & l'avoit prié de porter la Reine d'Espagne à accorder au Roi de France ce qu'il lui demandoit avec tant de justice, afin d'entretenir la paix entre les deux Couronnes. La Reine Regente d'Espagne étoit Marie-Anne fille de de l'Empereur Ferdinand III. il eût été étonnant qu'elle eût écouté des droits qui favorisoient la Reine de France dont elle n'étoit que la belle-mere, & qui privoient de plusieurs belles Provinces le Roi son fils, aussi n'eut-elle aucun égard à ces prétentions;

&

Digitized by Google

& comme si elle eût eu assez de force pour assurer à son fils une possession que la France étoit en droit & en état de lui enlever, elle se contenta d'alleguer la deffense très-expresse que Philippe avoit faite de demembrer de quelque maniere que ce fût les Etats du Prince son fils. Louis pour qui cette réponse n'avoit rien de fort satisfaisant, ne laissa pas, tant que sa Mere vécut, de tâcher de terminer l'affaire à l'amiable, plutôt que d'en venir à une rupture. Les Espagnols à qui les demandes du Roi de France avoient donné de l'ombrage, commencerent à en apprehender les suites. Dès l'année précedente le Gouverneur General des Pays-bas voyant qu'entre Namur & le Hainaut il n'y avoit point de forteresse, resolut d'y en élever une qui éternisât son nom & qui mît les Pays-Bas à couvert des entreprises de la France. Il choisit pour cela le Village de *Charnoy* terre Seigneuriale qui appartenoit au Prince d'Isanghien. Le 3. Septembre 1666, il avoit commencé à y fonder la nouvelle ville qu'il nomma *Charleroy*. Le plan de cette place, remarque-t-on ici, étoit admirable. Il avoit été tracé par les plus fameux Ingenieurs. Elle ressembloit à Cambrai par sa situation, à Anvers par ses remparts, à Arras par la disposition de ses Ouvrages, & l'emportoit de beaucoup pour la regularité sur toutes les places Espagnoles de ces Provinces. A cette occasion paroît un jetton où d'un côté est le buste du jeune Roi armé, avec cette legende CAROL. II. D. G.

D. G. HISP. ET. INDIAR. REX; c'eſt-à-dire, *Charles II. par la Grace de Dieu Roi d'Eſpagne & des Indes.* Au revers la nouvelle forteresſe de Charleroy entourée de ce Chronographe. *PropUgnaCULUM PatrIæDat nobIs.* C'eſt-à-dire, *il éléve ce boulevard pour la défenſe de ſa patrie.*

La mort de la Reine Anne-Marie-Maurice d'Autriche, fut fatale aux Eſpagnols, ils perdirent en elle une des plus grandes reſſources qu'ils euſſent alors. Le pouvoir qu'elle avoit ſur Louis XIV. ſon fils, avoit ſuſpendu le deſſein où il étoit de ſe faire lui-même la juſtice qu'on lui refuſoit, dès qu'il ne fut plus retenu par le reſpect qu'il avoit eu pour ſa mere, il inſiſta vivement ſur la ſatisfaction qu'il demandoit. L'Eſpagne allegua pour lors la renonciation fameuſe que la Reine avoit faite à tous les Etats de la Couronne d'Eſpagne, on ſe laſſa d'écrire de part & d'autre. Louis s'aſſura d'une alliance offenſive avec le Portugal, qui étoit encore en guerre avec l'Eſpagne. Il écrivit aux Etats & à la Reine d'Eſpagne qu'il avoit reſolu de ſe mettre en poſſeſſion des pays qui étoient échus à la Reine ſon Epouſe; proteſtant du reſte qu'il n'avoit point deſſein par là de rompre la paix, & qu'il étoit prêt de terminer l'affaire par un accommodement. Les effets ſuivirent de près la menace; le Roi fit marcher ſes troupes vers les Pays-Bas, ſe mit lui-même à la tête & commença par faire afficher par tout ſur la frontiere des Lettres circulaires, par leſquelles il ordonnoit

Digitized by Google

noît aux habitans des pays qui lui étoient échus par droit de succeſſion, de lui ouvrir leurs portes & de le recevoir comme leur Seigneur, promettant à ceux qui ſe ſoumettroient volontairement de les maintenir dans leurs priviléges, & menaçant au contraire de punir comme criminels de Leze-Majeſté, ceux qui refuſeroient de ſe ranger ſous ſon obéiſſance. Cette campagne fut d'autant plus heureuſe pour lui que les Eſpagnols n'étoient pas en poſture de lui tenir tête. Loin de bâtir de nouvelles places dans les Pays-Bas, ils auroient dû ſe procurer des troupes pour garder les Villes qu'ils avoient déjà. Le Gouverneur Caſtel-Rodrigo fit ſauter les Ouvrages qu'on avoit commencez à Charleroy, raſa ceux des autres places qui n'étoient point tenables. Les François prirent tout de ſuite Armentieres, Bergue St. Vinoc, Furnes, Tournay, Courtray, Douay, qui firent plus ou moins de reſiſtance, ſelon qu'elles étoient plus ou moins pourvûes de garniſons & défendues pas de braves Officiers. L'entrée du Vainqueur à Douay ſe fit avec une ingenieuſe magnificence; „ il ſembloit, „ dit l'Auteur, que les habitans celebraſſent „ l'entrée de leur Prince Naturel & que las „ de la confuſion qui regnoit dans le gou„ vernement d'Eſpagne, ils s'eſtimaſſent heu„ reux de ſe voir ſous la domination de la „ France ". La Cour de Bruxelles tâcha en vain d'arrêter de ſi rapides progrès. Oudenarde & Aloſt furent reduites de la même maniere, & toute la Flandre fut miſe

sous contribution. Les François leverent le siége de Dendremonde, mais ils s'en dédommagerent par la prise de Lille; & le secours que les Espagnols essayerent d'y jetter, fut batu auprès du Canal de Bruges. On croioit que l'Hyver donneroit quelque relâche aux Espagnols, & ils se préparoient à faire de grands efforts pour agir avec vigueur la campagne suivante. Les François n'attendirent pas le printemps pour continuer leurs conquêtes.

Le fameux Prince de Condé se mit en campagne dès le commencement de l'année 1668. Besançon, Salins, Dole, Grap, le château de Joux, celui de Ste. Anne, en un mot la Franche-Comté qui a au moins quarante lieues d'étendue du Nord au Sud, fut conquise tout entiere dans l'espace de dix jours; temps qui suffit à peine pour la parcourir. On peut facilement se figurer que ces évenemens furent consacrez à la posterité par des Medailles, & Mr. van Loon les rapporte & les explique.

Une prosperité si rapide effraia tous les voisins de la France. Le Roi d'Angleterre s'en allarma & tâcha par le Chevalier Temple son Ministre, de porter les Etats à concerter avec lui les moyens d'arrêter les progrès de cette Couronne. De là vint le Traité de la Haye, où les deux Puissances Maritimes s'engagerent le 23. Janvier à contraindre le Roi d'Espagne de satisfaire la France sur ses prétentions, en lui cedant ce qu'elle avoit déjà conquis, ou en lui donnant en échange la Fran-

Franche-Comté, ou le Duché de Luxembourg, Cambrai, Douay, Stomer, Bergue St. Vinoc, Furnes & Linck, avec leurs bailliages, leurs Châtellenies & les terres qui en dépendent. Ils s'engagerent de plus à prendre conjointement les armes contre celui des deux Rois qui refuseroit d'accepter ces conditions. Ce projet déplut également aux deux Monarques; cependant Louis XIV. accorda une suspension d'Armes qui fut suivie du Traité de St. Germain conclu le 15 Avril de la même année, il s'y obligeoit de desarmer sous une des deux conditions que l'on vient de marquer, & l'Angleterre & les Etats promettoient de lui faire accorder l'une ou l'autre par l'Espagne. C'est à cette occasion que fut frappée la fameuse Medaille „ dont tant de gens ont parlé, quoi que fa„ briquée en Allemagne, comme il est aisé „ de le voir au type & très certainement „ frappée après coup," comme l'observe Mr. van Loon. On ne laissa pas de l'attribuer au fameux van Beunningen, Plenipotentiaire des Etats Généraux, quoi qu'il en soit, la voici. On voit d'un côté un Soleil levant qui éclaire cette partie du monde où sont les Pays-Bas, la France, l'Espagne & la Grande Bretagne avec une main qui sort d'une nuë & à l'entour cette inscription. EQUIS CURSUM INFLECTET? *qui est-ce qui detournera son cours?* On voit Josué combatant les Amorrhéens, au haut le Soleil, avec ces mots, STETIT SOL IN MEDIO CŒLI; & dans l'exergue LIB.

JOSUÆ c. x. C'eſt-à-dire, *Le Soleil s'arrêta au milieu du Ciel*, au *Livre de Joſué* chap. 10. Mr. van Loon juſtifie van Beunningen & ſa patrie d'avoir eu part à cette Medaille; Il fait l'Eloge de ce Magiſtrat & donne une Medaille incuſe qui le repreſente. Le Pape Clement IX. paroît auſſi à l'occaſion de cette paix, à laquelle il employa ſa médiation.

Les Etats ſe voyant alors dans une ſituation ſi brillante, voulurent en conſacrer la memoire par une Medaille, qui tient un rang illuſtre dans les Cabinets des Curieux. Le Roi d'Eſpagne venoit de les remercier du zéle qu'ils avoient fait paroître dans cette occaſion; „ quoique, dit Mr. van Loon, la „ hauteur avec laquelle ils s'étoient conduits „ dans cette affaire, ne parût pas moins in„ ſuportable à l'Eſpagne qu'à la France. Ils „ venoient de retablir la paix entre deux puiſ„ ſantes Monarchies; ils ſe croioient dans „ une entiere ſûreté; les Princes de l'Em„ pire, ni l'Empereur même ne leur don„ noient aucune inquietude, ils ſe ſentoient „ en état de leur reſiſter; & l'Eſpagne à qui „ ils venoient de faire ſentir leur pouvoir, „ avoit donné de trop grandes marques de „ ſa foibleſſe pour qu'ils cruſſent avoir rien „ à craindre de ſa part. D'ailleurs les al„ liances qu'ils avoient faites avec divers „ Princes de l'Europe, & en particulier la „ Triple Alliance par laquelle ils s'étoient „ ſi étroitement unis avec l'Angleterre & la „ Suede, paroiſſoient les mettre à couvert „ du côté de la France, & ils ſe flattoient que

„ cette

„ cette puissance formidable, n'auroit ni le „ courage ni la force de rien entreprendre „ contre eux, tant qu'elle les verroit soute- „ nus par de si puissants alliez. Dans cette „ persuasion ils congedierent les troupes nouvellement levées & resolurent de n'en- tretenir sur pied que 418. Compagnies d'in- fanterie & 25. de cavalerie. Ces forces leurs parurent suffisantes dans les conjonc- tures où ils se trouvoient; „ conjonctures „ glorieuses, continue notre Historien, où, „ après avoir reformé la Religion dans le „ Synode de Dordrecht, maintenu par les „ armes & affermi par la paix de Breda la „ liberté de leur navigation, ils avoient en- „ fin par leur puissante médiation donné „ la paix à toute l'Europe, en reconciliant „ la France & l'Espagne". C'est ce que signifie la magnifique Medaille qui fut frapée par ordre du Conseil d'Etat des Provin- ces-Unies. On y voit dans l'éloignement plusieurs Vaisseaux à la voile sur une Mer calme; sur le devant est la Republique repre- sentée par une femme appuyée contre un trophée d'armes, foulant aux pieds des fers, ayant à son côté la Bible ouverte, tenant d'une main l'écu de ses Armes & de l'autre une lance au haut de laquelle on voit le chapeau de la liberté. Sur le revers de la Medaille on lit cette pompeuse inscription, entourée d'une guirlande fermée par les é- cussons des sept Provinces-Unies & par au- tant de faisceaux, dont chacun est composé de sept fleches. ASSERTIS LEGIBUS. E-

MENDATIS SACRIS. ADJUTIS, DEFENSIS, CONCILIATIS REGIBUS. VINDICATA MARIUM LIBERTATE. PACE EGREGIA VIRTUTE ARMORUM PARTA. STABILITA ORBIS EUROPÆI QUIETE. NUMISMA HOC S. F. B. C. F. CIↃIↃCLXVIII. C'eſt-à-dire; *Après avoir affermi les Loix, Reformé la Religion; Secouru, defendu, reconcilié les Rois; Maintenu la liberté des Mers; acquis par les armes une paix glorieuſe; aſſuré le repos de l'Europe; le Conſeil des Provinces-Unies a fait frapper cette Medaille:* 1668.

La reſtitution de la Franche-Comté aux Eſpagnols, la peſte qui ravagea les Pays-Bas, le départ de Caſtel-Rodrigo qui quitta le Gouvernement Général des Païs-Bas, & l'arrivée de Velaſco, Conneſtable de Caſtille qui lui ſucceda, fourniſſent des Medailles ou des Jettons qui occupent le reſte de cette année.

L'année 1669. commence par la mort du celebre *Jean Kok* plus connu ſous le nom de *Coccéius*; ſon éloge amené par deux Medailles nous apprend ſes emplois & ſes travaux Théologiques. Né à Brême le 9. Avril 1603. il y enſeigna les langues ſaintes durant ſix ans, il fut enſuite Profeſſeur d'Hebreu à Franeker & le 28 Decembre 1643. il fut fait Profeſſeur en Théologie dans la même Univerſité. Sept ans après le celebre Frederic Spanheim étant mort à Leyden, Goeceius lui ſucceda. L'Auteur ne diſſimule pas les diſputes qu'attirerent à Coccéius ſa nouvelle Methode d'expliquer les Pro-

Propheties & ſes opinions ſingulieres, ſur l'alliance de Grace, ſur l'obſervation du Sabbath. Les efforts que firent contre lui Gysbert Voet & Samuel Deſmarets, ne purent empêcher qu'il ne fût ſuivi par un parti de Théologiens qui ont embraſſé ſa doctrine & ſon ſyſtéme, & c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui les *Cocceiens*. Il mourut le 5. Novembre 1669. ſon éloge amena celui de Heidanus ſon Collegue.

Cette année & la ſuivante ſont aſſez ſteriles en Medailles, le Jubilé de l'anniverſaire de Notre-Dame des Miracles à Bruxelles, le voyage du Roi de France aux Pays-Bas, où il éleve la citadelle de Tournay; & les travaux du port de Dunquerque occupent l'année 1670. Les divertiſſemens Militaires que la Cour de France prit enſuite aux environs de cette place, les allarmes qu'en eurent les Pays-Bas & les meſures qu'on y prit rempliſſent 1671. Les difficultez qui retarderent le Stathouderat de Guillaume III. donnent lieu à des Medailles, dont le nombre & la varieté fourniſſent beaucoup de matiere pour l'année 1672. Cette année n'eſt pas moins une année critique pour les Hiſtoriens qu'elle le fut pour les Provinces Unies. La guerre déclarée contre cette Republique, les rapides progrès de la France, le paſſage du Rhin ſi vanté par les Poëtes François; la mort funeſte des deux freres de Witt, & une multitude d'evenemens publics ou particuliers, fourniſſent une riche abondance de Medailles, qui répare la ſterilité des

trois années precedentes & ouvre à l'Auteur une carriere dont il se tire avec sagesse. Personne n'ignore combien il est dangereux de traiter les guerres civiles. En rechercher l'origine, dit Horace, en retracer les suites & les intrigues, developer les ligues & les conspirations des Grands & les caprices de la fortune, sur tout lorsque le sang repandu dans ces fatales divisions fume encore, c'est traiter des sujets bien délicats. C'est marcher sur des cendres qui couvrent un feu mal éteint.

Periculosæ plenum opus aleæ
Tractas & incedis per ignes
Suppositos cineri doloso. L. 2. Ode 1.

Mr. van Loon guidé par les Medailles & obligé de les expliquer, dit simplement & modestement les faits qu'elles ont quelquefois exprimez d'une maniere satirique; par exemple dans l'abbandonnement où les Provinces Unies se trouvoient au commencement de 1672, d'un côté la France prête à les accabler, de l'autre l'Angleterre se detachant de leurs interêts; & enfin le Roi d'Espagne peu en état de les aider; les Etats resolurent de lever des troupes, savoir dix regimens d'infanterie & quinze de cavalerie; mais il falloit un chef pour les commander. Les Etats de Hollande n'avoient garde, dit notre Historien, de donner leur voix au Prince d'Orange; persuadez que c'étoit mettre leur liberté en danger, que de contribuer à l'élevation de cette maison. Les autres Provin-

vinces au contraire, se moquoient de cette crainte, qu'elles croyoient mal fondée; comme il paroît par la Medaille où l'on voit un chat (ancien symbole de la liberté germanique) à qui, après le renversement du pot au lait causé par les brouilleries precedentes, on a confié la garde du fromage de Hollande pour empêcher la souris d'Orange d'en approcher, avec cette legende dans l'exergue, PAUCI DIGNOSCERE POSSUNT VERA BONA. C'est-à-dire : *peu de gens peuvent discerner leurs veritables interêts.* Au revers est un distique Hollandois dont le sens est, qu'*on a tort de se défier de la souris, tandis que l'on se confie au chat, quoi qu'on sache par experience combien il aime le laitage.*

Les armes des François ayant penetré dans les Pays-Bas, comme un torrent dont rien ne peut arrêter l'impetuosité, cette nation éblouie de la gloire de son Roi, chercha à l'immortaliser par un grand nombre de Médailles qui sont fidellement rapportées ici. On y rend une entiere justice au merite des Officiers François, dont la valeur ou la prudence contribuérent à ces succès. Mais si notre Auteur est équitable envers les ennemis de sa patrie, il ne l'est pas moins envers ceux de ses compatriotes, qui dans ces temps difficiles furent la ressource de la Republique par leur bravoure & par leurs conseils, Nicolas Tulp, Corneille Witsen Bourguemestres d'Amsterdam, les Professeurs & les Etudians de Leyden qui prirent les armes

en cette occasion, après avoir été alors honorez par des Medailles, le sont ici par des Eloges. La triste fin des freres de Witt y est décrite avec toutes les couleurs convenables. Sept Medailles frappées à leur occasion, donnent non seulement leurs têtes, mais encore des vers à leur louange.

Les Pieces de nécessité, sorte de monnoye dont nous avons parlé dans notre premier Extrait, ne manquent point dans ce volume, non plus que des Medailles qui representent les villes & les approches de assiégeans. Le siége de Groningue defendue & sauvée par Rabenhaupt son Gouverneur, malgré les efforts des troupes de Cologne & de Munster, la prise de Coevorde sur ces mêmes troupes, les sages précautions des Villes les plus considerables de la Hollande afin d'arrêter les François, qui n'attendoient que les glaces pour les attaquer, achevent l'année 1672.

Entre les Medailles de l'année suivante l'Auteur n'a pas oublié, celle qui éternise l'invention des nouvelles Pompes Serpentines à éteindre le feu. „ Depuis trois ans „ le feu avoit fait pour près de trois cens „ mille Florins de dommage à Amsterdam. „ Jusqu'alors on avoit employé pour étendre le feu, des échelles, des seaux, des „ crochets, des voiles, & d'autres instrumens dont on étoit abondamment pourvû. On avoit même fait faire de grandes „ pompes pour jetter l'eau; mais on s'apperçut que ces pompes ne mouilloient

„ que

„ que le dehors des maisons embrâsées & „ qu'elles ne portoient pas l'eau dans le de- „ dans, ni dans les endroits éloignez des ca- „ naux. On remarqua aussi que l'eau portée „ dans les seaux se repandoit presque toute, a- „ vant que d'arriver au lieu de l'embrasement. „ Ces inconveniens & les malheurs qui en „ resultoient engagerent Jean van der Hei- „ de, qui en qualité d'Inspecteur général des „ incendies, en avoit été temoin dans plu- „ sieurs occasions, à tâcher d'inventer quel- „ que machine qui y pût remedier. Il eut „ le bonheur de réussir & le feu ayant pris „ cette année à une corderie près de la „ porte St. Antoine, on fit l'essai de la „ nouvelle machine avec tant de succès „ qu'on cessa dès lors de faire usage de la „ plupart de celles qu'on avoit employées „ jusques-là & qu'on introduisit à Amster- „ dam celui des pompes nouvellement in- „ ventées. L'utilité de cette invention a- „ yant été generalement reconnue, les E- „ tats Généraux & ceux de Hollande accor- „ derent à vander Heide un privilége exclu- „ sif pour faire ces sortes des pompes, pen- „ dant l'espace de 25. ans. Leur plus gran- „ de utilité consiste en certains conduits de „ toile & de cuir qui vont depuis la pom- „ pe jusqu'au tuyau qui jette l'eau & qui „ sont si longs, qu'on peut les conduire ai- „ sément à travers les escaliers & les diffe- „ rens détours qu'on est obligé de faire sur „ les endroits élevez & porter ainsi l'eau „ par tout où il est nécessaire. L'usage de

„ ces

„ ees Machines a auſſi été introduit de-
„ puis dans les autres villes & entre au-
„ tres à Leyden où elles furent établies
„ cette année, comme il paroît par la
„ Medaille ſuivante, qui eſt d'or & qui
„ fut donnée aux quatre Bourguemeſtres
„ en charge comme directeurs des pom-
„ pes." On y voit une renommée vo-
lant au deſſus de la ville de Leyden & au
deſſous les armes de la ville, d'argent aux
deux Clefs de gueules en ſautoir & pour
„ ſupports deux Lions aſſis. Au revers
„ on voit une de ces pompes de nouvelle
„ invention entourée d'un Serpent entor-
„ tillé, ce qui fait alluſion au nom de *Pom-*
„ *pes Serpentines* que l'on donna à ces
„ Machines. Cette Medaille n'a point de
„ légende." On voit par ce détail le ſoin
que l'Auteur a de conſerver le ſouvenir
de tout ce qui s'eſt paſſé de plus remar-
quable. Et y a-t-il rien qui ſoit plus di-
gne d'être remarqué, que les inventions
qui ſont d'une utilité & ſi importante & ſi
univerſelle? Il ſeroit à ſouhaiter que l'Hi-
ſtoire ſe fût toujours chargée de nous ap-
prendre à qui nous devons une infinité
d'excellentes inventions dont nous jouiſ-
ſons aujourd'hui avec une eſpece d'ingra-
titude, juſqu'à ne ſavoir ni le nom, ni le
patrie, de ceux qui les ont procurées au
genre humain.

L'Eſpagne mêlée dans cette guerre par
une fatalité inévitable, les grandes pertes
qu'elle y fait, l'interêt que prennent dans
ces

ces divisions les Puissances du Nord, sont des incidens feconds en Medailles. Elles sont en trop grand nombre & les bornes d'un Extrait trop resserrées pour en rapporter les plus curieuses. La paix de Nimegue qui arrête le cours des grandes prosperitez de Louis, la grande revolution de la monarchie Britannique sous Jaques II. sont des évenemens qui tiennent un rang bien honorable dans l'Histoire de Mr. van Loon. Forcez de terminer cet Extrait nous observerons qu'il delasse souvent son Lecteur, fatigué peut-être d'envisager d'aussi grands objets que le sont les affaires publiques de ce temps là, & qu'il sait profiter de quantité de Medailles incidentes, qui lui donnent occasion d'illustrer bien des grands hommes, qui ont bien merité de leur patrie dans les emplois, dans les sciences ou dans les beaux arts.

ARTICLE VIII.

LETTRE CRITIQUE *sur un Ouvrage de Mr.* G. VAN LOON.

MESSIEURS,

CHrêtien *van Lom*, Libraire à la Haye, publia l'année derniere un volume *in-folio* de 389. pages, très-bien executé, & intitulé, *Hedendaagsche Penningkunde &c.*

C'est-

C'est-à-dire, *la Connoissance des Medailles modernes*, ou *Traité de l'Origine des Monnoyes, l'établissement & la difference des Medailles; la nature des Jettons, & la maniere de s'en servir pour compter, la maniere de Chifrer des Anciens, l'origine des Chifres, des Talismans & des Monnoyes d'Angoisse, avec les regles qu'on doit suivre pour distinguer, rassembler, ranger & manier les Medailles, par Mr.* GERARD VAN LOON, 1732.

Quoique ce Livre paroisse nouveau, il ne l'est point, sur tout pour la plus grande partie; ce n'est qu'un rechauffé un peu augmenté du même Ouvrage imprimé *in*-8o. en 1717. à Amsterdam chez *P. de Coup.* Le seul changement qu'on a fait au Titre, consiste à l'avoir rendu moins bon en retranchant le premier mot; car le Titre de 1717. portoit, *Inleyding tot de hedendaagsche* &c. C'est-à-dire, *Introduction à la connoissance des Medailles*, &c. Cependant il n'est pas fait la moindre mention de cela dans le Titre de l'*in-folio*, où il y avoit assez de place pour mettre *Nouvelle Edition revûë & augmentée.* Mais un certain interêt de Libraire, bien entendu, s'est opposé sans doute à cette addition ou explication, qui auroit fait souvenir plusieurs personnes qu'elles avoient déja ce Livre, & qu'il n'étoit pas nécessaire de le doubler dans leur Bibliotheque.

Ce Livre n'est du ressort de votre Journal, que parce que le Libraire menace le Public de lui en donner incessamment une Traduction Françoise, & je ne vous dirai qu'en

qu'en qualité de Citoyen de la Republique des Lettres, qui doit concourir au bien de l'Etat autant qu'il eſt poſſible; je penſe que c'eſt s'aquitter de ce devoir, que d'empêcher qu'il y paroiſſe des Ouvrages defectueux. Si je connoiſſois le Traducteur de celui-ci, je ne vous aurois pas adreſſé ma Lettre, car je n'ignore pas les regles de l'admonition charitable. Cependant il faut empêcher qu'il ne laiſſe dans ſa Traduction les fautes que Mr. van Loon a commiſes, je ne ſai comment, & qui ſont pourtant ſi conſiderables, qu'elles pourroient faire douter qu'on doive ajouter foi à tout ce que cet Auteur avance dans ſon Hiſtoire Metallique des Païs-Bas. Mais je ſuis perſuadé qu'il a aporté plus d'exactitude à ce grand Ouvrage qu'à ſon Introduction, revûe pourtant, corrigée & augmentée, on pourroit dire de pluſieurs fautes. Cependant s'il avance faux dans des faits paſſez ſous ſes yeux, que peut-on penſer de ceux qu'il ne raporte que ſur la foi de ſes ancêtres? Qui ſait s'il a fait un juſte & ſage choix entre les differentes manieres dont un fait eſt ſouvent raporté? Je vous avoue que cette préſomption eſt fort à ſon deſavantage. Je n'ignore pas que le véritable mérite devroit être toujours accompagné d'une grande modeſtie, qui n'eſt pourtant pas la vertu favorite de la plûpart des Savans; ainſi j'aurois dû, ce ſemble, adreſſer mes remarques à Mr. van Loon, au lieu de les rendre publiques. Mais on ne trouve que trop de Savans dans la Republique

des

des Lettres, qui reſſemblent à la plante *ſenſitive tangere*. Veut-on toucher à leurs Ouvrages, leur donner des avis ſalutaires, leur amour propre ſe revolte, ils ſe refrognent, ſe retirent, s'éloignent de ceux qui oſent les critiquer & deviennent ſouvent leurs ennemis. Ils combattent l'infaillibilité du Pape, mais ils voudroient qu'on les crût ſeuls en poſſeſſion de cet attribut qui n'appartient qu'à la Divinité.

Voici donc, Meſſieurs, quelques remarques que j'ai faites ſur le Traité de la *Connoiſſance des Medailles modernes* &c.

Pag. 37. col. 2. l'Auteur dit qu'après que les Etats de Hollande eurent „ déferé „ au Prince d'Orange la dignité de *Comte* „ *de Hollande* pour le tems que la guerre „ dureroit, non ſeulement on mit à la tê„ te de toutes les *Sentences & Lettres de Gra„ ce* le nom de *Guillaume Prince d'Orange*, „ à la place de celui du Roi, &c.

L'Auteur cite une Reſolution de Hollande du mois de Juillet 1581. qui dit expreſſément le contraire, au moins pour la meilleure partie; car il y eſt ordonné que toutes les Sentences de la Cour porteroient, *Faiſans droit au nom & de la part de la Souveraineté & Comté de Hollande, Zeelande & Weſtfriſe*; comme cela s'eſt pratiqué juſqu'à preſent. Il eſt vrai que dans les *Lettres de Grace*, comme celles de *Relief*, & de *Reſtitution en entier*, on mettoit le nom du Prince à la place de celui du Roi. Vous voiez que la faute eſt aſſez conſiderable, puiſ-

puisque Mr. v. L. n'avoit qu'à relire la Resolution, qu'il applique ou interprete mal.

Pag. 67. L'Auteur raporte une Medaille que le Marquis *Beretti-Landi* fit fraper exprès pour se tailler des efforts partie altiers, partie insinuans des Comtes de *Windischgrats*, *Cadogan* & de *Morville*, pour engager les Etats Généraux à adhérer à la fameuse *Quadruple-Alliance*, où l'on avoit mis LL. HH. PP. comme parties contractantes, sans les consulter. Toutes les demarches de ces trois Ministres d'un caractere bien opposé, furent inutiles, parce que LL. HH. PP. crurent alors qu'il n'étoit pas de l'interêt de leur République d'entrer dans les grands engagemens de ce Traité, dont les suites ont fait depuis 1718. & font encore actuellement le sujet de toutes les Négociations en Europe. Le Marquis, qui étoit * Italien & fin Négociateur, se croioit infiniment plus habile que ses Antagonistes; il s'imagina que leurs Négociations n'avoient échoué que par son adresse. Ainsi il fit fraper cette Medaille à sa gloire, & pour les mortifier. Mr. van Loon, ou plutôt son Graveur, nous donne une belle & très-fidele estampe de cette Medaille, qui se trouve mal expliquée. On y voit un Char tiré par deux chevaux, & sur lequel sont trois Heraults d'armes, la France, l'Empire & la Grande-Bretagne,

* Ce que je remarque, parce que *Gueudeville*, dans son *Esprit des Cours*, aiant rapporté son nom *Don Lorenzo Vercellino Mutio, Beretti-Landi*, s'écrie, *belle tirade de noms Espagnols!*

desiguez, le premier par les armes d'Orleans, le Regent vivant encore alors; ces armes sont sur un écu qu'il tient sur le devant du Char. Le second est au milieu, & porte la double Aigle sur sa cuirasse. Le troisiéme, qui est sur le derriere, a une Rose à la main gauche, & presente la droite à la Republique, qui sous l'Embleme ordinaire d'une Femme, tenant une pique avec le bonnet de la Liberté, se repose à côté du Char sur un Lion, & s'appuie sur une rouë qui manque au Char. La Legende est, *Sistit adhuc quartâ deficiente Rotâ;* & sur le revers on lit le sujet de la Medaille même, *Fœdus quadruplex, imperfectum, Republica Batava fortiter prudenterque cunctante MDCCXX.*

Mr. van Loon fait ici deux fautes considerables pour un savant tel que lui. 1o. Il dit que le Marquis *Beretti-Landi* a fait frapper cette Medaille, „ à l'occasion du refus „ que firent LL. HH. PP. d'entrer dans la „ *Quadruple-Alliance de Cambray*, que leur „ proposoient l'Empereur, la France & la „ Grande-Bretagne." Où étoit donc Mr. van Loon en 1720. & peut-il ignorer que la Quadruple-Alliance a été concluë à Londres le 22. Juillet 1718. & non pas à Cambray, dont le Congrés infructueux n'a commencé qu'en 1721. Il n'avoit qu'à bien lire les *Delices de Hollande* T. II. qu'il cite, & il ne seroit pas tombé dans cette faute. Il pouvoit aussi recourir au Tom. I. du *Recueil Historique d'Actes, Memoires* &c. de Mr. Rousset; il y auroit trouvé le Traité de la

la Quadruple-Alliance pag. 180. & même la Medaille pag. 293. & comme cet Auteur étoit l'ami du Marquis; & pour ainsi dire son Eleve dans la Politique, comme je le lui ai souvent ouï dire, il auroit trouvé là le veritable sens de la Medaille.

2°. En traduisant le mot *Sistit*, Mr. van Loon n'auroit pas dit, *Zy holt nog niet* &c. c'est-à-dire, *Ils n'ont pas encore pris le mors aux dents, faute de la quatriéme roüe*, ce qui ne se trouvera jamais dans le mot *Sistit*, & ce qui n'a jamais été l'intention du fondateur. Il auroit dû dire, *il est arrêté*, ou *il n'avance pas* &c. au lieu que l'expression dont il se sert est impropre, pour ne pas dire insultante, pour les Puissances dont il s'agit. Mr. van Loon cite bien, mais il transcrit ou interprête mal; ne seroit-ce pas parce qu'il se fie trop à sa memoire.

Pag. 77. on lit au haut de la Colonne 2. „ Le *present* Roi de Dannemarck qui suc-„ cèda à son Pere Chrétien V. en 1699. & „ on raporte une Medaille de *Frederick IV.* Trouvant cela dans un Livre publié en 1732. & peut-être imprimé en 1731. ne croiroit-on pas que Frederick IV. gouvernoit alors le Dannemarck, cependant il étoit mort en Octobre 1730. si les Romains n'ont pas été plus exacts dans leurs dates *Consulibus N. N.* on ne doit guere ajoûter foi à leurs Actes pour fixer certaines Epoques.

Pag. 87. au haut de la 1. Colonne, il est dit que Pierre II. Empereur de Russie, est mort *le* 17. *de May* 1727. après avoir rapor-

té dans la page précedente une Medaille qui date son couronnement du 25. Fevrier 1728. Ce Prince est mort le 10. Fevrier 1730. L'Imperatrice *Anne*, sa Cousine, fut éluë le lendemain, & couronnée le 28. Avril suivant. Voila des erreurs de Calcul Chronologique, qui sont terribles; & il ne faut pas dire que c'est la faute des Imprimeurs ou des Correcteurs, car Mr. van Loon ne met aucune datte en chiffres dans son texte; toutes y sont écrites tout au long.

Pag. 117. (avoüez que le nombre 7 est fatal dans ce Livre, car je vous ai déja cité les pag. 37. 67. 77. 87.) on trouve deux anachronismes impardonnables, par raport à *Charles-Emanuel* & son fils *Victor-Amedée*, Ducs de Savoye. Mr. van Loon dit que „ Charles-Emanuel épousa en 1663. *Fran-* „ *çoise* fille de Gaston Duc d'Orleans, & „ que *de ce mariage* naquit le *present* * Duc „ de Savoye, qui en 1680. prit en main les „ rênes du Gouvernement." Un Historien, tel que Mr. van Loon ne peut pas ignorer, que *Charles-Emanuel* a eu deux femmes; il n'avoit qu'à consulter les Tables Genealogiques de Hubner, il auroit trouvé *Tab.* 293. que ce Prince aiant épousé *Françoise d'Orleans* en 1663. elle mourut en 1664. & qu'il épousa en secondes nôces le 20. Mai 1665. *Marie Jeanne-Baptiste*, fille de Charles-Amedée de *Nemours*, dont il n'eut que Victor-

* C'est à dire, selon l'idée de l'Auteur, *Victor-Amedée.*

Victor-Amedée, né le 14. Mai 1666. L'Introduction à l'Hiſtoire des Maiſons Souveraines du P. Buffier, eût auſſi empêché Mr. van Loon de commettre une faute auſſi groſſiere, & de faire naître Victor-Amedée d'une Mere, morte 2 ans avant la naiſſance de ce Prince. Enfin il eût trouvé la même choſe dans l'Arbre Genealogique de la Maiſon de Savoye par l'Abbé Ferrero de Labriano, pag. 197. & 198.

La ſeconde faute eſt de la même eſpece que celle que j'ai déja relevée p. 77. L'Auteur dit le *préſent* Duc de Savoye, qu'il ne nomme pas. Son Livre aiant été imprimé & même écrit * après l'an 1730 ceux qui ſavent la Chronologie croiroient qu'il parle de *Charles-Emanuel III.* car *Victor-Amedée* aiant abdiqué en Septembre 1730. on ne peut plus dire de lui en 1731. & 1732. *le préſent Duc.*

En parlant des Medailles ſatiriques Mr. van Loon en raporte une pag. 266. qu'il dit „ avoir été frapée depuis la Regence de „ Cromwel au ſujet de la vive diſpute qu'eu„ rent les Ambaſſadeurs de France & d'Eſ„ pagne, chacun des deux prétendant avoir „ le premier audience de l'Uſurpateur. ". Cet Auteur ſe copie ici lui-même, & cependant il ſe contredit, car il a déja raporté cette Medaille à la pag. 407. du Tom. IV.

* Car on trouve dans ce Volume des Medailles frapées dans l'année 1730. que l'Auteur n'a pu recevoir que bien avant dans l'année, comme celle de l'Impératrice de Ruſſie, Anne, p. 67.

Digitized by Google

IV. de ſon Hiſtoire Metallique des Païs-Bas, où il ne parle pas de cette diſpute, mais il dit ſeulement, ce qui paroît le plus vraiſemblable, „ que la France & l'Eſ-„ pagne ſe diſputoient à qui feroit la pre-„ miere ſa Cour à Cromwel, dans le tems „ que la France négocioit avec lui le Trai-„ té de 1655. qui fut ſuivi de la déclaration „ de guerre contre l'Eſpagne; en ſorte que „ Louïs XIV. étoit obligé de ne rien re-„ fuſer au Protecteur, juſques-là qu'il o-„ bligea la Veuve & les enfans de Charles „ I. quoiqu'il leur fût allié de fort près, „ de ſortir de ſes Etats."

Cela eſt aſſez conforme à ce que raportent Mrs. de Larrey & Rapin dans leurs Hiſtoires d'Angleterre. Le premier dit, *Tom.* IV. *pag.* 340. *que la France & l'Eſpagne ſembloient s'humilier devant Cromwel, que du moins elles recherchoient ſon amitié avec empreſſement, & lui faiſoient de grands ſacrifices pour l'aquerir, pendant qu'il les traitoit tour à tour avec une hauteur qui eût dû les rebuter.* Le ſecond dit Tom. IX. p. 77. que *lorſque Cromwel fut devenu Protecteur, il tint pendant quelque tems les deux Couronnes de France & d'Eſpagne en ſuſpens, leur faiſant également eſperer l'amitié de l'Angleterre, mais il parut dans la ſuite, que ce n'étoit que pour amuſer l'Eſpagne, étant reſolu de s'allier avec la France.*

Ces deux Citations détruiſent la remarque de Mr. van Loon, ou plutôt ſon explication de cette Medaille Satirique, où il

Il dit qu'elle fut frapée à l'occasion de la dispute des deux Ambassadeurs, à qui auroit le premier audience du Tyran. On pourroit encore trouver d'autres Auteurs, qui contrediſent cette explication; & pour ſe mettre au fait de cette circonſtance, Mr. van Loon pouvoit conſulter les *Memoires Politiques* de Du Mont, l'*Hiſtoire* rapſodiée *de Louis XIV.* par Limiers, *Tom.* III. p. 55. & *ſuiv.* & les Medailles ſur les principaux évenemens de l'Hiſtoire de Louis le Grand, p. 68. de l'Edit. *in*-4°. de 1702; enfin il n'avoit qu'à ſe copier lui-même.

Je crois, Monſieur, ce petit nombre de Critiques bien fondé, & ſuffiſant pour engager le Traducteur de la *Connoiſſance des Medailles*, ſi c'eſt un Ecrivain judicieux & éclairé, à ne pas s'en tenir à ſon Auteur. Je ne m'arrête pas aux fautes d'impreſſion, le volume en fourmille, quoique l'Auteur ait toujours revû les Epreuves. Par exemple, p. 35. col. 2, lig. 20. & 23. on trouve deux fautes, le renvoi 1. pour 2. & Philippe III. nommé fils de Charles V. Je ne m'arrête pas non plus à certaines negligences, comme celle qu'on trouve pag. 63. ſi ce n'eſt pas quelque choſe de plus qu'une négligence. L'Auteur parlant d'une Medaille qu'il raporte pag. 64. dit: „ Voici la derniere qui a été frapée ſur „ l'*Alliance* concluë à Paris le 31. Mai 1727. „ entre l'Empereur, la France, l'Eſpa„ gne, l'Angleterre & les Provinces-U-

„ nies". Or il faut savoir que cette Medaille concerne la signature des *Preliminaires*, & qu'il ne s'est conclu à Paris aucun Traité ni de Paix ni d'Alliance en 1727. Ne diroit-on pas qu'un Auteur qui décrit ainsi un fait arrivé depuis 3 ou 4. ans, vient du nouveau Monde? outre que s'il avoit reflechi sur le contenu de l'Exergue du Revers, il ne pouvoit tomber dans la bevûe d'apeller *Alliance* les *Préliminaires* d'un Traité d'accommodement, exprimez avec justesse & précision par ces termes, *præviis Conditionibus sancitis* &c. que Mr. van Loon traduit ainsi assez mal, *door 't vaststellen der Voorwaarden*, *par la conclusion des Conditions*, au lieu qu'il auroit dû dire, *door 't vaststellen der Voorafgaande Voorwaarden*, ce qui rend tout entier le *præviis Conditionibus*.

Pag. 275. col. 2. On trouve une autre faute. L'Auteur y dit que „ *Philippe II.* „ étant parti d'Espagne pour les *Pais-Bas*, „ pour s'y faire reconnoître Héritier designé „ de l'Empereur Charles V. son Pere, & „ étant ainsi arrivé à Bolsano dans le Com„ té de Tyrol, &c. ". Qui ne croiroit en lisant ceci, que le Comté de Tyrol fait partie des *Pais-Bas*, & que *Bolsano* est une Ville de ce Comté? Cependant il n'y a pas de Bolsano dans le Tyrol; il n'y a que deux Villes de ce nom, l'une dans le Vicentin, & l'autre dans l'Evêché de Trente; & personne n'ignore que le Tyrol fait partie du

Cer-

Cercle d'Autriche, & qu'il eſt à plus de 130. lieuës des Païs-Bas. † Je ſuis, &c.

ARTICLE IX.

MEMOIRE *au ſujet de Mr. de* VOLTAIRE.

L'Envie & la calomnie qui forgent ſouvent leurs traits en France, les envoyent en Hollande pour y être employez; & il arrive que les Auteurs des papiers hebdomadaires deviennent ſans le vouloir les interprêtes de ces menſonges. On eſt perſuadé que l'Auteur du Glaneur n'auroit jamais imprimé ce qu'il a debité contre Mr. de Voltaire, s'il avoit connu la verité.

Il eſt faux que jamais Mr. le Cardinal de Polignac ait eû avec Mr. de Voltaire la converſation que le Glaneur lui imputé. S. E. la deſavoue publiquement. Il

† Mr. van Loon répondra, ſans doute, aux Remarques qu'on vient de lire, & nous nous ferons un plaiſir de donner au Public tout ce qui pourra contribuer à la gloire d'un Savant auſſi diſtingué, & dont les travaux ſont tant d'honneur à ſa patrie. En attendant qu'on nous communique la réponſe de Mr. van Loon, nous nous contenterons de remarquer qu'on peut le diſculper, du moins ſur quelques-unes des fautes qu'on lui reproche. On ſait, par exemple, que l'Ouvrage qui vient d'être critiqué, étoit compoſé avant la mort des derniers Rois de Dannemark & de Sardaigne; Mr. van Loon tout occupé d'un autre grand Ouvrage qu'il prépare, a oublié ſans doute qu'il eût parlé de ces Princes, qui vivoient dans le tems qu'il écrivoit, ou il s'eſt repoſé ſur ſon Libraire du ſoin de faire des corrections auſſi faciles. S'il a nommé le fils de Charles V. Philippe III. c'eſt en qualité de Comte de Hollande, & non en qualité de Roi d'Eſpagne. Il y avoit eu en effet avant lui Philippe le Bon & Philippe le Hardi. Ajoutons, que quand même Mr. van Loon n'auroit rien à alleguer pour ſe juſtifier ſur les fautes qu'on vient de lui reprocher, il ſeroit injuſte de le ſoupçonner de pareille négligence dans les autres grands Ouvrages qui l'occupent tout entier. Les grands hommes ſont ſujets à ſe tromper comme les autres, mais ils n'en méritent pas moins notre eſtime & notre reconnoiſſance. R. d. J.

Il eſt faux que Mr. le Chevalier de Braſſac ait eu un démelé avec Mr. de Voltaire, qui eſt ſon intime ami.

Il eſt faux que Mr. de Caylus ait fait contre Mr. de Voltaire, une mauvaiſe epigramme inſerée dans le Glaneur. Mr. le Comte de Caylus l'a deſavouée de bouche & par écrit; d'ailleurs il n'a jamais fait aucun vers en ſa vie, & on ſait que loin d'être brouillé avec Mr. de Voltaire, il a fait pour la Henriade une eſtampe dont Mr. de Voltaire & les baux arts ſont également honorez.

Il eſt faux que l'Opera de Mr. le Chevalier de Braſſac ſoit tombé, comme l'a dit celui qui l'a mandé au Glaneur. Cet Opera a eu près de trente repreſentations.

Il eſt faux qu'une Lettre imprimée dans le Glaneur contre Mr. de Voltaire, ſous le nom de Mr. de Marivaux, ſoit de Mr. de Marivaux; tous ſes amis ſavent qu'il eſt incapable d'écrire de pareils menſonges. Nous ſommes obligez d'avertir le Public que tout ce qu'on a debité contre Mr. de Voltaire, ſur ſon caractere, ſes mœurs, & ſa conduite, eſt également contraire à la verité; & nous ſommes perſuadez que ces calomnies ne feront pas plus de tort à ſa perſonne qu'à ſes Ouvrages, qui ont de plus en plus l'aprobation publique. Signé *Serrand*, *Dorigni*, *la Cleds*, *Durand*, *Makarty*. A Paris ce 26. Juin. 1733.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

DOm Rivet, Benedictin, vient de mettre au jour les deux premiers volumes *in-4.* de l'*Hiſtoire*

ſtoire Litteraire de la France. Ces deux volumes ſeront ſuivis de près de 40. autres. Parmi pluſieurs choſes curieuſes qu'on trouve dans les deux premiers tomes, il en a bien d'inutiles, & qui n'appartiennent point au ſujet. On en donnera bientôt un Extrait critique.

Guillaume a imprimé *in*-12o. *Le faux Ariſtarque reconnu.* C'eſt une Critique, ou plutôt des Extraits ſans goût & ſans eſprit, de differens Ouvrages publiez par Mr. l'Abbé Desfontaines. Mr. Gayot de Pitaval, outré de ce que dans le *Nouvelliſte du Parnaſſe*, on l'avoit appellé le *Gargotier du Parnaſſe*, a cru devoir ſe vanger de cette prétenduë injure en imprimant cette déteſtable compilation.

Le même Libraire vient de publier en 2 vol. *in*-12o. *La Nouvelle Mer des Hiſtoires.* C'eſt une compilation d'Hiſtoires mal écrites & d'un mauvais goût. Il faut pourtant en excepter quelques morceaux de la façon de Mr. du Caſtre d'Auvigny, qui ſe reſſentent de la vivacité de ſon ſtile & de ſon imagination.

Mr. de Voltaire avoit fait imprimer à Roüen toutes ſes Oeuvres en 3 volumes *in*-8o. mais par des ordres ſuperieurs les deux premiers volumes ont été ſupprimez: il n'a donc paru que le troiſiéme, qui contient la Henriade avec des Variantes & des notes. Il y a encore ajouté l'Eſſai ſur le Poëme Epique imprimé en 1728. chez Chaubert. Il l'a pourtant orné de quelques traits fort curieux, dont on parlera dans la ſuite.

Le même Auteur a publié une réponſe à la Critique que Mr. de la Mottraye a fait de l'Hiſtoire de Charles XII. Mr. de Voltaire déclame vivement contre les Critiques; mais ces traits ne retombent-ils pas ſur l'Architecte du Temple du Goût?

Mr.

Digitized by Google

Mr. Prevoſt, connu ſous le nom de Mr. d'Exiles, a commencé un Ouvrage periodique intitulé; * *Le Pour & Contre.* S'il en falloit juger par les feuilles qui ont paru chez *Didot*, il ne contribueroit pas à augmenter la réputation de l'Auteur. Quelques perſonnes ont attribué ces feuilles aux Auteurs du Nouvelliſte du Parnaſſe; mais pour peu qu'on ſe connoiſſe en ſtile, on voit bien que le Nouvelliſte du Parnaſſe n'a pas compoſé ce *Pour & Contre.* Le Nouvelliſte écrit avec préciſion, & d'une maniere naturelle; au lieu que le ſtile du *Pour & Contre* eſt diffus & ampoulé.

On imprime ici une *Hiſtoire de Portugal* par Mr. de la Clede, en 8 vol. *in*-12.

Le *Traité de l'Opinion* en 6 gros volumes *in*-12. eſt de la façon de Mr. le Gendre de S. Aubin. C'eſt une compilation de ce que l'Auteur a lû de plus curieux; & ſi l'on en retranchoit tout ce qui jure avec le titre de ſon livre, on le reduiroit à deux petits volumes.

Les PP. Catrou & Rouillé ont donné au Public le XVII. Tome de leur Hiſtoire Romaine. Il n'y eſt parlé que des Jules Ceſar. Cela ne doit point vous étonner, ces Compilateurs ont pris plaiſir à faire nager ce Héros dans un fatras de notes.

Mr. l'Abbé Banier va nous donner une *Mythologie complette* avec figures, en 3 vol. *in*-4°. Il y a près de trente ans que cet habile Academicien a fait ſon Syſtême, & il a recueilli tous les traits d'hiſtoire qui ont raport à la fable. Ces faits ne ſont pas infinis, & il ſuffit de les avoir une fois recueillis, & d'avoir aſſez medité cette matiere, pour

* On réimprime cet Ouvrage à la Haye chez van der Klot.

pour en conclure comme Mr. l'Abbé Banier l'a fait il y a long-tems, que les fables étoient fondées sur la verité de l'Histoire, & qu'il est aisé de l'y appercevoir, malgré les ornemens dont les Poëtes les ont chargées. Tel a toujours été le Système de cet Academicien; ce qui fit dire autrefois à Mr. le Clerc, lorsqu'il parla de l'*Explication Historique des fables*, dans sa Bibliotheque Choisie, qu'il avoit toujours pensé là-dessus comme Mr. l'Abbé Banier, & qu'il voudroit avoir donné un Ouvrage tel que le sien.

On a mis en vente l'*Astrée de Mr. d'Urfé* en 10. vol. *in*-12°. On y a ajouté la Clef donnée par Mr. Patru; on a supprimé les vers & les conversations trop longues. Cet Ouvrage ne fera point fortune.

Mr. Michel de Toul a fait imprimer dans sa Ville un *Système Chronologique* sur *les trois textes de la Bible, avec l'Histoire des anciennes Monarchies expliquée & rétablie*, in-4°. 1733. chez *Vincent*. Ce livre peut fournir un Extrait interessant.

On a imprimé à Troyes une nouvelle *Dissertation sur les paroles de la Consecration de la Ste. Eucharistie, où l'on montre que les Liturgies Orientales sont conformes à la Romaine sur le Rit de la Consecration* &c. in-8°. 1733. Cette Dissertation contient d'excellentes choses.

Gustave, Tragedie de Mr. Piron, est imprimée chez *le Breton* fils. Cette piece qui a eu quelque succez sur le Theatre, ne plaît pas tant à la lecture. Il y a quelques situations assez interessantes; mais elle est trop chargée d'évenemens & mal écrite.

Le Temple du Goût de Mr. de Voltaire a produit des Observations Critiques; l'Auteur ne s'est point appliqué à critiquer l'Ouvrage de Mr. de Voltaire; il s'est borné à quelques personnalitez.

tez. Il y a des traits fort joliment tournez.

Une Compagnie de Libraires a réimprimé la *Vie de Guzman d'Alfarache*, *in*-12. 3 vol. Ces sortes de Livres ne sont propres qu'à amuser des gens oisifs.

Mr. de Ceré réimprime son Poëme de la Musique avec des corrections & des augmentations. Il y joint un Poëme sur la Chasse qui sera dédié au Roi. Comme il y aura dans les deux Poëmes beaucoup de termes d'art, il mettra à la fin un Dictionnaire pour les expliquer.

On a réimprimé ici en 2 vol. *in*-12. *la Vie de Mr. Bayle*, qui est à la tête de la derniere édition du Dictionnaire Critique; mais on apprend que Mr. Des Maizeaux doit fait réimprimer cette vie en Hollande, avec un grand nombre d'additions & de corrections.

Mr. Le Sage a publié les *Avantures de Mr. Robert Chevalier, dit de Beauchêne, Capitaine de Flibustiers dans la nouvelle France.* Chez Ganeau *in*-12. 2 vol. 1733. Comme on ne donne qu'une partie des Avantures de Mr. de Beauchêne, on espere que Mr. le Sage en publiera bien-tôt la suite.

Briasson a donné une nouvelle édition corrigée & augmentée des *Saillies d'Esprit* par Mr. Gayot de Pitaval, *in*-12. 2 vol.

Mr. Restaut a publié une édition corrigée & augmentée des *Principes generaux & raisonnez de la Grammaire Françoise, avec des Observations sur l'Orthographe, les Accens, la ponctuation, & la prononciation, & un Abregé des regles de la Versification Françoise*, in-12. 1732. chez le Gras, Lottin, Desaint & Chaubert. La 1. édition de cette Grammaire avoit paru en 1730. & le succès qu'elle a eu a engagé l'Auteur à la perfectionner.

Chaubert donnera bien-tôt un 3 volume du *Recueil de pieces d'Histoire & de Litterature*. Le Tome

me second parut l'année derniere; on y trouve la Vie de Plutarque traduite de l'Anglois de Dryden, & plusieurs autres pieces curieuses.

Quillau a réimprimé avec des additions l'Ouvrage intitulé, *Application de l'Algébre à la Geometrie*, ou *Méthode de démontrer par l'Algébre les Théorêmes de Géometrie, & construire tous les Problêmes. L'on y a joint une Introduction qui contient les Regles du Calcul Algebrique.* Par feu Mr. Guinée de l'Academie Royale de Sciences.

Ch. Osmont debite depuis quelques mois les quatre premiers volumes de la N. édition du *Gloſſaire Latin de Ducange*, augmentée par les Benedictins de la Congregation de S. Maur.

Le même Libraire, qui imprime les Ouvrages de S. Juſtin, de Tatien, &c. promet auſſi un ſupplement pour l'Edition de S. Jerôme du P. Martianay. Ce volume qu'on vendra ſéparement, contiendra divers Ouvrages de S. Jerôme, des Eclairciſſemens ſur ceux qui ont déjà paru, des obſervations ſur divers points importans de la doctrine de ce Pere, ſa vie & la Critique de ſes Ouvrages, avec des Tables générales pour tous les volumes. C'eſt un ſavant Benedictin qui a entrepris ce travail.

Mr. Lemau de la Jaiſſe a publié une *Carte générale de la Monarchie Françoiſe*, contenant l'*Hiſtoire Militaire* depuis Clovis juſqu'à la 15. année du regne de Louis XV. Avec l'explication de pluſieurs matieres intereſſantes, tant pour les gens de guerre que pour les curieux de tous états, traitées en 20. tables, qu'on joint en une ſeule Carte. Cet Ouvrage eſt fort eſtimé.

On trouve chez *P. J. Mariette* un beau Recueil de 101. Pierres gravées antiques avec des explications. Les Curieux recherchent cet Ouvrage.

Dom Calmet fait imprimer chez *Doulſeker* à Strasbourg une *Hiſtoire Univerſelle* ſacrée & profane de-

depuis le commencement du monde jusqu'à présent en 6 vol. *in*-4°. le prix de la souscription est de 50. Livres, & on promet que l'Ouvrage sera achevé au commencement de l'an 1736.

Mr. l'Abbé d'Olivet, de l'Academie Françoise, a donné une seconde édition de sa belle traduction des *Entretiens de Ciceron sur la Nature des Dieux*, *in*-12o. 2 vol. Mr. l'Abbé d'Olivet a aussi publié sa traduction de la *premiere Tusculane de Ciceron sur le mépris de la mort*, avec des remarques de Mr. le Président Bouhier. On y a joint le Songe de Scipion, *in*-12o. Chez Gandouin. Le nom de ces deux Académiciens fait l'éloge de cet Ouvrage. Mr. l'Abbé d'Olivet auroit bien dû faire présent en même tems au Public des autres Tusculanes, qu'il promet depuis long-tems.

On a aussi réimprimé avec des corrections & additions, les *Reflexions Critiques sur la Poësie & sur la Peinture*, par Mr. l'Abbé Du Bos, Sécretaire de l'Academie Françoise, *in*-12o. 3 vol. 1733.

J. B. Lamesle a publié des *Conversations sur plusieurs sujets de Morale propres à former les jeunes Demoiselles à la pieté*, par un Docteur de Sorbonne 1733. *in*-12.

Chaubert a donné une nouvelle édition bien imprimée de la *Théologie-Physique* de Mr. Derham, trad. de l'Anglois, *in*-8o. 2 vol.

La Veuve *Etienne* a fait en peu de tems deux éditions de la I. partie du Livre intitulé: *Le Spectacle de la Nature*, ou *Entretiens sur l'Histoire naturelle*, in-12. Cet Ouvrage a aussi paru à Utrecht chez *Et. Neaulme*.

Mr. l'Abbé d'Asfeld a donné une *Explication du Livre de la Geneſe, où selon la méthode des SS. Peres l'on s'attache à découvrir les Mysteres de J. C. & les regles des mœurs renfermées dans la lettre même de l'Ecriture*. Chez *Babuty*, 6 vol. *in*-12o. On par-

parlera de ce livre dans la suite de ce Journal.

Le même *Babuty*, qui est le Libraire le plus dévot de Paris, a aussi imprimé une nouvelle *Explication du Livre des Psaumes*, &c. 1733. *in*-12o. 4 vol. On attribue cet Ouvrage à Mrs. les Abbez du Guet & d'Asfeld.

Mr. l'Abbé Pelegrin a fait imprimer sa Tragedie de *Pelopée*, qui a eu quelque succez sur le Theatre. Mais le nom de l'Auteur a été fatal à la piece, qui dans le fond est bien intriguée & dans le goût des Tragedies Greques. C'est un enfant presque deshonoré par son propre pere.

Le P. du Halde, Jesuite, a publié le plan d'un grand Ouvrage qu'il prépare depuis long-tems, & qui sera en 3. ou 4 volumes *in-folio*. Il contiendra une *Description Geographique, Historique, Chronologique, Politique & Physique de la Chine & de la Tartarie Chinoise*. Cet Ouvrage curieux sera orné de 41. Cartes toutes nouvelles de la Chine, de la Tartarie Chinoise, de la Corée & du Royaume de Thibet, levées par les Missionnaires Jesuites avec une grande exactitude.

J. B. Coignard fils & *Guerin* debitent le *Dictionnaire des Cas de Conscience, décidez suivant les principes de la Morale, les usages de la discipline Ecclesiastique, l'autorité des Conciles & des Canonistes, & la Jurisprudence du Royaume*, par Mrs Delamet & Fromageau, Docteurs de Sorbonne. 1733. *in-fol.* 2 vol.

J. de Saint a donné une seconde édition augmentée du *Dictionnaire abregé de la Fable*, par Mr. Chompré, *in*-12o. 1733. Ce Livre est utile pour l'intelligence des Poëtes & la connoissance des Tableaux & des Statuës, dont les sujets sont tirez de la Fable.

Dom Charles de la Rue, Benedictin, a donné les deux premiers volumes d'Origene, qu'il a

revûs sur d'anciens manuscrits. Je vous fournirai un Extrait de cet important Ouvrage.

Dom Prudent Maran, aussi Benedictin, a publié le *Prospectus* de la nouvelle Edition des Oeuvres de St. Justin Martyr, de Tatien, d'Athenagoras, de Theophile d'Antioche, auxquels il joindra le petit Ouvrage d'Hermias contre les Philosophes Payens. Il a eu soin de revoir tous ces Ouvrages d'après d'anciens manuscrits, & n'a rien corrigé que sur leur autorité. Les Savans ont cru jusqu'à présent qu'il y avoit des lacunes considérables dans la premiere Apologie de St. Justin, dans son Dialogue, & dans son livre de la Monarchie; mais le savant Critique soutient qu'excepté une petite lacune qui se trouve dans l'Apologie, les autres écrits ne sont point imparfaits. Il a conservé l'ancienne interpretation Latine des Oeuvres de St. Justin, qu'il a pourtant corrigée. Mais à l'égard de celle qu'Henri Etienne a faite du Discours de St. Justin aux Grecs, & de la Lettre à Diognete, il a changé plusieurs endroits que ce Traducteur avoit infectez du poison Calvinien. Dom Maran nous apprend qu'il s'est borné à une Traduction exacte & qu'il a évité d'orner des choses simples & sans fard. Il y aura des notes, & eu égard à la capacité de l'Auteur, on peut assurer qu'elles seront solides & dégagées d'un vain fatras d'érudition. A la tête de chaque piece il y aura une courte analyse qui en exposera le dessein & la suite. C'est par là qu'on verra qu'il ne manque rien dans certaines pieces qu'on a crues jusqu'ici imparfaites. Il y aura une Preface générale qui sera divisée en trois parties. Dans la premiere on donne une idée des anciennes éditions & le plan de la nouvelle; la seconde renferme l'histoire des sentimens de ces divers Auteurs sur quel-

Digitized by Google

quelques points importans; enfin dans la troisiéme on parlera de leurs actions & de leurs écrits.

Greg. Dupuis a imprimé une *Histoire Critique de la Gaule Narbonnoise*, avec les Dissertations de Mr. de Mandajors de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, 1733. *in*-12.

On debite ici les nouvelles éditions de trois Ouvrages réimprimez à Lyon chez Ant. Servant.

1°. *Jo. Bapt. Larrea Allegationum fiscalium pars prima. Cum Indice Jurium quæ explicantur, alteroque Allegationum & Quæstionum, ac tertio tandem rerum & verborum locupletissimo.* Editio postrema *ab Auctore recognita & emendata.* 1732. in-folio.

2°. *D. Antonii Gomezii Variæ resolutiones Juris Civilis, Communis & Regii, Tomis tribus distinctæ, quorum I. ultimarum voluntatum, II. contractuum, III. delictorum materias continet. Quibus accesserunt eruditissimæ Annotationes Emanuelis Soarez à Ribeira J. V. D.* Editio nova, *cui præter additiones & notas editionis Salmanticæ anni* 1579. *nusquam alibi impressas, adjungitur novus ad calcem totius operis Index seu repertorium* &c. 1733. in-fol. 2 vol.

3°. *Georgii Baglivi Opera Omnia Medico-Practica & Anatomica.* Editio nova, *cui præter Dissertationes & alios Tractatus septimæ Editioni adjunctos, accedunt ejusdem Baglivi de Medicina solidorum; Dissertatio de progressione Romani Terræ motus; de systemate & usu motus solidorum in corpore animato; de vegetatione lapidum & Analogismo circulationis maris ad circulationem sanguinis; nec non J. D. Sanctorini Opuscula quatuor, de structura & motu fibræ; de nutritione animali; de Hæmorroïdibus; & de Catameniis.* 1733. in-4o.

Mr. Brouzet mourut le 1. d'Août 1732. à Lyon, où il avoit passé la plus grande partie de sa vie à instruire la jeunesse. Il a laissé en manuscrit un Dictionnaire Latin & François, qu'il

étoit prêt de publier, & qu'on prétend être beaucoup meilleur que celui de Danet. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Mr. Brouzet étoit un des plus habiles Humanistes du Royaume, bon Philosophe, & un Théologien très-éclairé. Il avoit un Cabinet de Livres choisis, au sujet desquels il fut inquieté; car pendant sa maladie il vint deux Ordres de la Cour de saisir ces Livres & d'y mettre le scellé. On n'en fit cependant la visite qu'après sa mort, & il ne s'y trouva rien de suspect.

DE LA HAYE.

P. de Hondt, Libraire a publié une magnifique édition de l'Histoire d'Espagne de Jean Mariana, continué par le P. Joseph-Emanuel Miniana, Trinitaire, & ornée des portraits des Rois. *Joannis Marianæ Societatis Jesu Historiæ de Rebus Hispanicis, Libri triginta. Accedunt Fr. Josephi Emmanuelis Miniana Continuationis novæ Libri decem.* 1733. in-fol. 4 vol. On a suivi l'édition faite à Tolede en 1601. quoique Mariana ait fait plusieurs corrections & changemens dans celle qu'il publia à Madrid en 1608. Cet Historien avoit fini son Ouvrage à l'an 1516. & le P. Miniana a continué cette belle Histoire jusqu'à l'an 1600. Il donne les Regnes de Philippe I. de Charles-Quint & de Philippe II. en dix Livres fort bien écrits. La mort le surprit à Valence peu de jours après qu'il eut achevé cette Continuation. Il est à souhaiter que quelque autre habile Espagnol nous donne le siecle suivant. L'Histoire de Mariana remplit les trois premiers volumes, & le quatriéme contient la suite du P. Miniana. On n'en a imprimé qu'un petit nombre d'exemplaires, qui ne pourront satisfaire l'empressement des Curieux.

Le

Digitized by Google

Le même Libraire nous a donné la I. Partie d'un nouveau Journal intitulé, *Bibliotheque Britannique, ou Hiſtoire des Ouvrages des Savans de la Grande-Bretagne*, in-8o. 1733. Il en paroîtra un ſemblable tous les trois mois, où l'on rendra compte de tout ce qui paroîtra de nouveau dans tous les genres de Litterature, en Angleterre, en Ecoſſe & en Irlande. Ce Journal, qui eſt fort intereſſant, pourra ſervir de ſuite à la *Bibliotheque Angloiſe*, commencée par Mr. de la Roche & continuée par Mr. de la Chapelle. Les nouveaux Auteurs font un grand éloge de ce dernier, ils louent non ſeulement ſon profond ſavoir, ſon jugement droit & ſolide, mais ils paroiſſent auſſi fort charmez de la beauté de ſon ſtile *vif & aiſé* & des *grains de Sel Attique* qu'ils trouvent dans ſon Journal. *Rien*, ſelon eux, *ne lui manquoit pour réüſſir.* Cet éloge augmenteroit ſans doute, les regrets du Public, privé depuis longtems de la *Bibliotheque Angloiſe* de Mr. de la Chapelle, que les Libraires n'ont pas jugé à propos de continuer, s'il n'étoit dédommagé de cette perte par la nouvelle Bibliotheque Britannique, dont les Auteurs ne manqueront pas de ſuivre cet excellent modéle.

Le même Libraire a imprimé depuis peu, *Les Cent Nouvelles Nouvelles de Madame de Gomez*, 1733. *in*-12o. 2 vol. Ces deux volumes contiennent douze Nouvelles, qui rempliſſent les quatre parties qu'on a publié à Paris. On en promet la ſuite juſqu'à ce que le nombre de cent ſoit rempli.

P. Kieboom nous a donné depuis quelques mois, *Les Vertus du Beau Sexe, par M. F. D. C.* 1733 *in*-8o. Ce Livre contient huit Lettres où l'Auteur raſſemble tout ce qui lui paroît propre à relever l'excellence du Beau Sexe.

Les Sœurs *de Rogiſſart* ont donné une troiſiéme édition du *Philotanus*, Poëme de l'Abbé de Grecour, *in*-8o. 1733. On y a ajouté des notes Hiſtoriques, & on a rempli les lacunes.

Les mêmes Sœurs de Rogiſſart debitent l'*Hiſtoire du XVI. ſiecle, par Mr. Durand, Miniſtre de l'Egliſe de S. Martin à Londres, & Membre de la Société Royale de la même Ville*, in-12°. 4. vol. On aſſure que l'Auteur publiera bien-tôt l'*Hiſtoire du XVII. ſiecle*, qui ne peut être que fort curieuſe.

On trouve chez les mêmes Libraires un volume intitulé, *Réflexions ſur la Poëſie en général, ſur l'Eglogue, ſur la Fable, ſur l'Elegie, ſur la Satire, ſur l'Ode, & ſur tous les autres petits Poëmes, comme le Sonnet, le Rondeau, le Madrigal*, &c. ſuivies de trois Lettres, où l'Auteur ſe propoſe de faire connoître la décadence du Goût en France, par Mr. R. D. S. M. *in*-8°.

Mr. Rouſſet a publié chez *Adrien Moetjens* un Ouvrage important, que le Public attendoit avec impatience, & que nous avions annoncé dans ce Journal; il a pour titre: *Les Interêts preſens des Puiſſances de l'Europe, fondez ſur les Traitez conclus depuis la Paix d'Utrecht inclusivement, & ſur les preuves de leurs prétentions particulieres.* 1733. *in*-4°. 2 vol. Le premier volume de cet Ouvrage comprend un expoſé des Interêts des Puiſſances de l'Europe, reſpectivement les unes par raport aux autres, diſcutez ſuivant la diſpoſition préſente des Affaires générales, & appuïez ſur les Traitez. Cet article des Interêts eſt ſuivi dans chaque Chapitre d'une liſte des Prétentions de chaque Souverain, ſur l'un ou l'autre de ſes Voiſins, avec les preuves ſur leſquelles elles ſont fondées, & les raiſons alleguées par la partie Adverſe pour les refuter. Le ſecond volume renferme tous les Traitez, Accords, Conventions

&

& Pactes, conclus entre les Souverains depuis la derniere guerre, c'eſt-à-dire, les derniers Reglemens, les dernieres Loix faites entr'eux pour regler leurs Droits & Prétentions, & pour prévenir toutes ſortes de querelles & de diſputes. Il eſt vrai que ces Traitez ſe trouvent ailleurs, mais il auroit été incommode pour le Lecteur de les aller chercher dans divers Recueils; & Mr. Rouſſet a cru lui faire plaiſir de les raſſembler dans un ſeul volume.

Le même Mr. Rouſſet donna il y a quelque tems le Tome VII. de ſon *Recueil Hiſtorique d'Actes, Négociations, Memoires & Traitez depuis la Paix d'Utrecht juſqu'à preſent.* A la Haye, chez *Goſſe* & *Neaulme*, 1733. *in*-8°. Ce volume contient toutes les Pieces qui concernent les troubles du Mecklembourg, depuis le Congrez de Soiſſons juſqu'à préſent; ce qui occupe 293. pag. L'Auteur commence à la pag. 294. Le Recueil des Pieces qui concernent la Succeſſion de Berg & Juliers. L'Introduction Hiſtorique eſt tout-à-fait inſtructive, & elle eſt terminée par une Table Genealogique, qui donne d'un coup d'œil une idée de cette Succeſſion diſputée depuis 124. ans. La premiere de ces Pieces comprend le reſte de ce Volume à peu de choſe près; c'eſt une *Information ſommaire concernant les Droits de la Maiſon Electorale & Ducale de Saxe aux Duchez, Comtez & Seigneuries de Juliers, de Cleves, de Berg, &c.* qui n'avoit pas encore été imprimée, & qui eſt un morceau autentique; elle eſt ſuivie de tous les Documens originaux qui fondent le Droit que l'on ſoutient dans l'*Information*. Le volume finit par un *Appendix*, où l'on trouve le Traité de Rinſcha entre la Ruſſie & la Perſe, & celui de Coppenhague entre l'Empereur des Romains, l'Imperatrice de Ruſſie & le Roi de

Digitized by Google

Dannemark. Mr. Rouſſet avertit à la tête de ce volume qu'il donnera dans peu le Tome VIII. de cet Ouvrage, ſi utile à tous les Politiques, & à ceux qui veulent écrire l'Hiſtoire du tems. Ce volume contiendra la ſuite des Pieces ſur la Succeſſion de Berg & Juliers.

H. Scheurleer debite les Tomes III. & IV. de l'*Hiſtoire des Papes depuis St. Pierre juſqu'à Benoit XIII. inclusivement.* A la Haye 1733. le Tome III. commence par Eugene III. & finit par Alexandre V. le Tome IV. commence par Jean XXIII. & finit par Pie IV. Le Libraire donnera un V. volume qui contiendra le reſte de ce grand Ouvrage; & pour dédommager les perſonnes qui ont ſouſcrit, de quelques Planches & Vignettes qu'il leur avoit promis, il leur a donné 42. feuilles d'impreſſion au delà du nombre qu'il devoit leur fournir. On trouve au commencement du Tome III. une grande Lettre, où l'Auteur éclaircit & juſtifie divers endroits du I. Tome de cette Hiſtoire cenſurez mal à propos par l'Auteur des *Lettres Serieuſes & Badines.* Il traite cet Anonime de *Comique divertiſſant, qui en impoſe par de jolies phraſes, & dont la plupart des cenſures ſont dépourvuës de toute apparence de raiſon.* L'Hiſtorien aiant taxé d'*Impudence & d'Impoſture* le Pape Zozime, qui ſuppoſa de faux Canons du Concile de Nicée, pour autoriſer en Afrique les Appels d'Outre-Mer, le Journaliſte a prétendu le convaincre des mêmes crimes qu'il a imputez à ce Pontife. L'Hiſtorien entre dans la diſcuſſion de ce fait; il ſe juſtifie avec force aux dépens de Zozime & de ſon Adverſaire; & il prouve en même tems par des réflexions ſolides, l'ignorance & la mauvaiſe foi de ce Pape & de ſon injuſte Cenſeur. Il fait voir que ce dernier, peu verſé dans les Antiquitez Eccleſiaſtiques, ne

s'eſt

s'eſt attaché qu'à cenſurer l'Ouvrage, au mépris des regles les plus communes de la Critique & de l'Equité naturelle; qu'il tombe dans des erreurs groſſieres, ſur leſquelles il *oſe fonder, ſelon ſa coutume, de vains triomphes, qui devroient le couvrir de confuſion.* Après avoir prouvé l'*Impudence & l'Impoſture* du Pape Zozime, il en conclut que le portrait hideux, qu'il en a tracé, eſt fait d'après nature. „ Je ne veux pourtant pas, „ *dit-il*, enſuite, m'oppoſer au plaiſir que l'Au- „ teur *Serieux & Badin* pourroit trouver à ſoute- „ nir, qu'un Pape de ce caractere jouït de la „ Béatitude Celeſte. Cette opinion le flatte peut- „ être de l'eſperance de parvenir un jour au mê- „ me bonheur. "

L'Hiſtorien juſtifie enſuite ce qu'il a avancé ſur le Pape St. Celeſtin, ſur St. Cyrille, & ſur Neſtorius qu'il a eu la generoſité de défendre contre ſes injuſtes perſecuteurs; & il expoſe les irrégularitez de Cyrille & du Concile d'Epheſe contre Neſtorius. Le Journaliſte eſt ſcandaliſé de voir flétrir deux Prélats illuſtres, *que l'Egliſe Romaine met entre les Saints dont elle cherit le plus la memoire.* Mais, dit l'Hiſtorien, le reſpect, la veneration, le Culte même, qu'on rend à d'illuſtres Morts, ne décident pas de leur ſainteté parmi les gens ſavans & raiſonnables. On ſait qu'avec de l'argent on peut faire canoniſer à Rome des perſonnes qui ne méritent cet honneur par aucun endroit de leur vie. Il ſuffit d'avoir été zelé défenſeur de ce qu'on appelle la Foi Catholique, des Immunitez, ou, pour mieux dire, de la tyrannie du Clergé; d'avoir été liberal envers les Eccleſiaſtiques; d'avoir perſecuté de prétendus Hérétiques; & l'on ne doit pas déſeſperer ajoute l'Auteur, de voir un jour canoniſer les *Dragons François, qui ont cauſé de nos jours, tant de maux*

aux Calviniſtes. C'eſt l'Hiſtoire qui flétrit St. Celeſtin & St. Cyrille, ces deux hommes dont la memoire eſt ſi chere à l'Egliſe Romaine, & au Journaliſte *Serieux & Badin*. „ Du reſte, dit „ l'Hiſtorien, ſi pour être Catholique, il étoit „ néceſſaire de faire un Roman, au lieu d'une „ Hiſtoire, d'approuver des Vices & des Crimes, de ſupprimer des Veritez eſſentielles & „ des Faits importans, pour favoriſer les préjugez de l'Egliſe Romaine, je vous déclare que „ je ne ſerai jamais Catholique à ce prix. Mon „ Cenſeur eſt moins ſcrupuleux. Ce ſont ſes affaires. C'eſt à ſa conſcience à l'accuſer: C'eſt „ à lui à ne pas la trahir ſi vilainement."

Après avoir éclairci ce qu'il a dit ſur les *Rogations*, & dont le Journaliſte avoit mal pris le ſens, il vient au reproche par lequel on s'efforce de le rendre odieux au Clergé de toutes les Sectes, en l'accuſant de n'être ni Janſeniſte, ni Moliniſte ou Ultramontain, ni Proteſtant, ni Catholique-Romain. Nous avions déja fait voir qu'un tel reproche faiſoit l'éloge de l'Hiſtorien, puiſqu'il prouve ſon impartialité à l'égard de toutes les Communions Chrétiennes, & ſon amour pour la verité. L'Auteur prouve que ſon Cenſeur a travaillé à lui faire honneur, & que des principes que ce Journaliſte établit lui-même, il en reſulte un préjugé très avantageux à l'*Hiſtoire des Papes*. „ Je ne ſuis pas *Janſeniſte*, dit l'Hiſto„ rien; il n'eſt donc pas a craindre, ſelon mon „ Cenſeur, que je ne donne point aſſez à l'Au„ torité du Pape. Je ne ſuis pas *Ultramontain* „ ou *Moliniſte*: je ne donnerai donc point trop „ à la même autorité. Je ne ſuis pas *Proteſtant*: „ je ne m'attacherai donc pas avec partialité à „ relever les grandes foibleſſes des Papes. Je ne „ ſuis pas *Catholique-Romain*: je n'aurai donc pas

„ la

Digitized by Google

„ la manie d'approuver, de justifier, & de donner un air d'Antiquité Apostolique à des pratiques superstitieuses & modernes. J'ajoute à „ tout cela, que je ne suis, à coup sûr, ni *Juif*, „ ni *Mahometan*. Mon Censeur avoue, que j'ai „ très-bien réussi à cacher ma Religion: Concluez de cet aveu, que j'ai gardé une impartialité très-rare." Le Journaliste n'a pas été assez équitable pour croire que l'Historien est un Chrétien raisonnable, & exemt de beaucoup de préjugez ridicules & fanatiques, qui en aveuglent tant d'autres; il a mieux aimé pousser la hardiesse jusqu'à répandre sur lui des soupçons d'irréligion & d'Athéïsme; nous ne croyons pas qu'il ait lieu de s'en applaudir. L'Historien lui déclare très-serieusement que ce n'est pas pour lui qu'il a pris la peine de composer son Ouvrage. „ J'ai écrit, *dis-il*, pour avoir la sa„ tisfaction de découvrir & de dire la Verité; „ ce qui est odieux aux Enfans de Tenebres. „ J'ai écrit pour les personnes savantes, judicieu„ ses, & impartiales de toutes les Communions. „ Je n'ai pas écrit pour les Fanatiques. Ces gens„ là veulent qu'on flatte leurs préjugez; & ces „ ménagemens ne conviennent, ni à la verité „ de l'Histoire, ni à mon caractere."

L'Auteur employe les dernieres pages à l'article des *jolies Découvertes* que le Censeur badin lui attribue. Il fait voir que divers Auteurs celebres ont dit les mêmes choses avant lui; mais que ces Auteurs sont inconnus au Journaliste, dont les lumieres lui paroissent *étrangement bornées*, puisqu'il ignore des choses aussi communes que celles qu'il a censurées. En un mot il témoigne dans toute cette Lettre si peu de respect pour le profond savoir & la bonne foi de son Adversaire, que les Admirateurs du Journaliste ne manque-

Digitized by Google

queront pas d'en être auſſi ſcandaliſez, que du peu de menagement de l'Hiſtorien pour certains Papes que l'Egliſe a mis au rang des Saints. Quoiqu'il en ſoit, cette Lettre qui eſt écrite avec force & avec gravité, & remplie d'érudition, nous paroit également utile pour le Public & humiliante pour le Critique, qui pourroit faire un meilleur uſage de ſes talens, que de les employer à décrier une Hiſtoire, qui malgré tous ſes efforts ſe fera eſtimer du Public éclairé.

J. van Düren a publié les deux premiers volumes d'une *Hiſtoire de Pologne, ſous le Regne d'Auguſte II. par Mr. l'Abbé de Parthenay*, in-8o. 1733. Ce Livre eſt bien écrit, mais on n'y trouvera que ce qu'on ſait déja. On en a fait un grand éloge dans les *Lettres Serieuſes & Badines*, que le même Libraire imprime, & cela étoit fort raiſonnable. Nous y renvoyons le Lecteur, auſſi bien qu'à la Lettre de Mr. Rouſſet inſerée dans cette *Bibliotheque*. On peut voir ce qu'il dit pag. 324. de ce volume, ſur l'Abbé de Parthenay, perſonnage qui nous eſt inconnu.

D'AMSTERDAM.

On vient d'imprimer en cette Ville un Recueil d'Oeuvres diverſes du Pere Hardouin, qui n'avoient point encore paru, & que le Public recevra ſans doute avec le même empreſſement qu'il a temoigné pour tous les Ouvrages de ce ſavant Jeſuite, auſſi celebre par ſa vaſte érudition que par la ſingularité de ſes ſentimens. JOANNIS HARDUINI *e Societate Jeſu Opera Varia. Cum Indicibus & Tabulis Æneis. Amſtelodami apud* H. Du Sauzet, *& Hagæ Comitum apud* P. De Hondt, 1733. *in-folio.* En attendant que nous puiſſions donner un Extrait étendu de ce Re-

Recueil, dont l'impreſſion eſt belle, nous nous contenterons d'indiquer ici les divers Traitez qu'il renferme.

1°. *Athei Detecti.* Le P. Hardouïn accuſe d'Atheïſme divers Auteurs celebres; il entreprend de prouver par leurs écrits qu'ils ont attaqué la Divinité, & qu'ils en ont détruit l'exiſtence, lors même qu'ils ont paru vouloir l'établir, & que leur langage eſt dans le fond le même que celui des Athées déclarez. Ces Auteurs ſont, *Corn. Janſenius*, *Ambroiſe Victor*, ou *André Martin*, *Louis Thomaſſin*, *Fr. Malebranche*, *Paſchaſe Queſnel*, *Ant. Arnauld*, *Pierre Nicole*, *Blaiſe Paſcal*, *René Deſcartes*, *Ant. le Grand*, *Silvain Regis*. Ces articles ſont ſuivis d'un Index fort ample, qui contient l'abregé des Dogmes pernicieux de la Secte contre laquelle le Jeſuite exerce ſon zéle.

2°. *Reflexions importantes* ſur la Philoſophie que les Jeſuites enſeignent dans leurs Colleges. Le P. Hardouïn fait voir que dans le tems qu'il écrivoit ce Traité, ſes Confreres enſeignoient à Paris & à Billom le Carteſianiſme tout pur, & par conſequent l'Atheïſme; & il entre dans le détail des ſentimens de Deſcartes & de Malebranche, que les Profeſſeurs Jeſuites ont reduit en Cours de Philoſophie, malgré les défenſes de leurs Superieurs. Il voudroit que ce *maudit Syſtême* fût banni de leurs Colleges, & que les Profeſſeurs en fiſſent ſentir tout le venin. „ Faut-il, dit-il „ en finiſſant, que nous laiſſions faire cela à „ d'autres, qui nous accuſeront-tôt ou tard ou „ d'ignorance, ou d'indolence bien criminelle."

3°. *Platon expliqué*, ou Cenſure d'un Ecrit de Mr. l'Abbé Fraguier, inſeré par M. l'Abbé d'Olivet, dans ſa Traduction des *Entretiens de Ciceron ſur la Nature des Dieux.*

4°. *Pſeudo-Virgilius*, ſive *Obſervationes in Æneidem*

dem. L'Auteur prétend que Virgile n'a jamais écrit l'Eneïde; il explique le sujet, & releve les défauts de ce Poëme, dont il critique la versification & la latinité, qui lui paroît fort au-dessous de celle des Georgiques.

5°. *Pseudo-Horatius, sive Animadversiones Criticæ, quibus ostenditur Horatii Poëtæ nihil superesse genuinum præter Epistolas & Sermones.* Les Odes & l'Art Poëtique d'Horace sont des Ouvrages supposez, suivant l'Auteur, qui ne manque pas de relever une partie des fautes qu'il y a remarquées.

6°. *Numismata Sæculi Theodosiani.*

7°. *Numismata Sæculi Justinianei.*

8°. *Antiqua Numismata Regum Francorum.*

Ces trois Traitez sont accompagnez de 57. planches gravées, où les revers des Medailles sont rangez suivant l'ordre que le P. Hardouïn a suivi en les expliquant. On trouvera dans ces Traitez bien de choses curieuses & une grande connoissance de l'Antiquité. L'Auteur prétend montrer dans le dernier que l'Histoire de France est remplie de Fables, & que les anciens Auteurs qui l'ont écrite, ont été des Imposteurs & des Athées ennemis de la Religion. Il soutient aussi que les Diplomes & les Monumens des Rois de France avant Pepin, sont presque tous faux; ce Prince étant le premier qui soit qualifié de Roi des François sur les Medailles. On verra divers morceaux fort interessans dans ce dernier Traité. Il est à souhaiter qu'on imprime de même les autres Ouvrages, que le P. Hardouïn n'a pas jugé à propos de mettre au jour pendant sa vie. Les Libraires n'ont pû sans doute les recouvrer, puisqu'ils n'en font aucune mention, & qu'ils n'ont mis aucun avertissement à la tête de ce volume. On sait que le P. Hardouïn avoit fait un beau Commentaire sur l'Ancien & sur le Nouveau

Tes-

Testament, rempli d'une érudition choisie & capable de piquer la curiosité des Savans de tous les Pais. Cet Ouvrage seroit bien reçû, mais on ignore à qui l'Auteur en a confié le Manuscrit.

Les *Wetsteins* & *Smith* ont achevé en deux vol. in-folio, *Andreæ Morellii Thesaurus Numismaticus* &c. On y trouve 1°. *Familiæ Romanæ* rangées par ordre alphabetique: 2°. *Nummi Veteres Familiarum incertarum, Miscellanei, Urbis Romæ, & Hispanici.* 3°. *Nummi Consulares incerto fidei, ab Huberto Goltzio aliisque Antiquariis prolati.* Cet Ouvrage est, dit-on, fort bien executé.

Les mêmes Libraires donneront incessamment avec *Z. Chatelain* & *J. Hofhout*, une belle édition *in fol. & in-4°.* des *Avantures de Telemaque*, dirigée & revûe avec soin par M. le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de S. M. T. C. à la Haye, & petit Neveu de l'illustre Auteur de cet Ouvrage. Cette édition sera ornée d'un grand nombre de planches en taille-douce, de Vignettes & de Culs de Lampe, & augmentée d'une Piece Originale qui a pour titre, *Examen de Conscience pour un Roi*, & d'une *nouvelle Vie de l'Auteur*, où l'on trouvera des faits curieux & interessans.

Z. Chatelain prépare une nouvelle édition en 10 vol. *in* 12°. des *Hommes illustres de Plutarque* par Mr. Dacier, augmentée d'un volume entier, qu'on vendra séparement.

Le même Libraire a publié un Ouvrage magnifique intitulé, *Le Temple des Muses orné de LX. Tableaux où sont representez les Evenemens les plus remarquables de l'Antiquité fabuleuse, dessinez & gravez par B. Picart le Romain & autres habiles Maitres, accompagnez d'Explications & de Remarques qui découvrent le vrai sens des Fables, & le fondement qu'elles ont dans l'Histoire.* 1733. *in-folio.*

E. Ledet a donné une édition du *Temple du*

Goût par M. de Voltaire, fort differente de celle de Paris qui a causé tant de bruit & que l'Auteur desavouë. Le même Libraire imprime les *Lettres sur les Anglois* que Mr. de Voltaire vient de publier à Londres.

La Compagnie des Libraires a imprimé les Livres suivans.

Histoire de Charles XII. Roi de Suede, par M. de Voltaire, 1733. in-8o. 2 vol. Cette Nouvelle édition a été revûe par l'Auteur; on y a ajouté quelques notes critiques, les Observations de M de la Mottraye, & les réponses que M. de Voltaire y a faites.

Traité des Dissensions entre les Nobles & le Peuple dans les Republiques d'Athenes & de Rome, l'Art de ramper en Poësie, & l'Art du Mensonge Politique. Traduits de l'Anglois de M. Swift pour servir de suite au Conte du Tonneau. 1733. *in*-12o.

Les trois pieces qui composent ce volume ont fait du bruit en Angleterre, & le caractere de l'Auteur est fort connu par les autres Ouvrages qu'il a publiez.

Entretiens Historiques & Critiques de Philarque *& de* Polidore *sur diverses matieres de Litterature Sacrée.* Par M. la Brune, 1733 *in*-8, 2 vol. L'Auteur, ancien Pasteur de l'Eglise Wallone de Tournay, a recueilli ce qu'il a trouvé dans les Ecrits de divers Savans sur plusieurs questions difficiles de l'Ecriture. On doit lui tenir compte de son zéle & de ses bonnes intentions.

Pausanias, ou *Voyage Historique de la Grece*; traduit en François par *M. l'Abbé Gedoyn de l'Académie Françoise.* 1733. *in* 12. 4 vol. avec figures. Cette édition est bien imprimée & plus correcte que celle de Paris; on a aussi rectifié divers endroits de la Table des matieres, qui en avoient grand besoin.

Les

Digitized by Google

Les Avantures de M. Robert Chevalier, dit de Beauchêne, Capitaine de Flibustiers dans la nouvelle France, Redigées par M. le Sage, 1733. *in*-12. 2 vol. On trouve bien de choſes extraordinaires dans ces Memoires; telles ſont l'hiſtoire de Madelle Lenclos, Reine parmi les Hurons, & celle du Comte de Monneville.

Hiſtoire Ancienne &c. par M. Rollin. Tome V. *in*-12. 1733. On a auſſi réimprimé divers volumes de cette excellente Hiſtoire, & le Tome VI. paroitra inceſſamment.

Eſſai ſur les Erreurs populaires, ou examen de pluſieurs opinions reçues comme vrayes, qui ſont fauſſes ou douteuſes. Traduit de l'Anglois de *Thomas Brown*, Chevalier, & Docteur en Medecine, 1733. *in*-12. 2 vol. Cet Ouvrage a eu un grand ſuccès en Angleterre, où l'on en a fait ſept éditions en Anglois; il ne réuſſira peut-être pas également en François, malgré la diverſité des matieres qui y ſont traitées.

On donnera bien-tôt une belle édition du *Bombardier François* de M. Belidor, *in*-4°. & des *Lettres Provinciales de Montalte avec les Notes de Wendrok*, *in*-8°. 3 vol.

Quelques Libraires de cette ville travaillent à une édition fort propre de l'*Alcoran des Cordeliers*, en 2 vol. *in*-12°. avec un grand nombre de jolies figures que le fameux *Picart* avoit deſſinées & gravées peu de tems avant ſa mort. Ce Livre étoit devenu rare.

Fr. l'Honoré a publié une *Hiſtoire des Rois de Pologne & du Gouvernement de ce Royaume*, &c. avec ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne de *Frederic-Auguſte*, in-8°. 3 vol. La I. Partie de cet Ouvrage avoit paru il y a long-tems & méritoit d'être réimprimée. Pour ce qui regarde l'Hiſtoire du Roi Auguſte, nous nous contenterons d'a-

vertir que c'eſt une production de M. le Dr. Maſſuet.

Pierre Humbert, *Libraire à Amſterdam*, a imprimé & debite, *Memoires de* FREDERIC HENRI *de Naſſau Prince d'Orange*. qui contiennent ſes Expéditions Militaires depuis 1621 juſqu'à l'année 1646 *enrichis du* PORTRAIT du PRINCE *& de figures repreſentant ſes actions les plus mémorables deſſinées & gravées par* BERNARD PICART, *un Volume grand in-4o.* Le MSS. de ces *Memoires* a été trouvé dans le Cabinet de *Madame* HENRIETTE CATHERINE DE NASSAU la 3. des Filles du *Prince*. & Mere de *S. A. S., le Prince* D'ANHALT-DESSAU, auquel le Public eſt redevable de la publication de ces *Memoires*.

L'on trouve a preſent chez le *même Libraire* les deux livres ſuivans dont il a acheté les Exemplaires & le droit de Copie.

BANGOR (l'Evêque de) *Moyen de plaire à Dieu ſous l'Evangile*, traduit de l'Anglois *par Mr.* RICOTIER *in-8o.* la *Morale de l'Evangile* traduite de l'Anglois DU Dr. LUCAS, *in-8°.*

On debite ici un Ouvrage intitulé: *L'Art de monter à cheval, ou deſcription du Manege moderne, dans ſa perfection; Expliqué par des leçons néceſſaires, & repreſenté par des figures exactes, depuis l'aſſiette de l'homme à cheval, juſqu'à l'arrêt; accompagné auſſi de divers mords pour bien brider les chevaux: Ecrit & deſſiné par le Baron* D'EISENBERG, *& gravé par Bernard Picart.* A la Haye chez *P. Goſſe & J. Neaulme*, Libraires, 1733.

CEt Ouvrage avoit déja paru en Angleterre dès l'année 1729 mais comme c'étoit par ſouſcription à deux guinées le petit papier & à trois gui-

Digitized by Google

guinées le grand, ce prix excessif l'avoit empêché d'être fort répandu, & les Libraires de Hollande qui se sont accommodez des planches, l'ont diminuë à peu près de moitié, ne vendant le grand papier que dix-huit florins, & le petit que douze.

Dans le titre gravé M. le Baron d'Eisenberg ne promet que la description du manege moderne, & il ne donne en effet que cela; dans le titre imprimé les Libraires annoncent l'art de monter à cheval, & leurs promesses ne sont point remplies. L'art de monter à cheval supposeroit des préceptes, & on ne trouve que des exemples.

Le feuillet à gauche contient cinquante cinq desseins & le feuillet à droit en donne l'Explication. Les sept premieres planches représentent autant de chevaux de divers pays. 1. Le cheval Andaloux, 2. le Barbe, 3. le cheval d'Allemagne, 4. le Napolitain, 5. l'Anglois, 6. le Turc & 7. l'Arabe, dont M. le Baron d'Eisenberg décrit le caractere & les qualitez. Les 32. autres desseins & explications sont 8. la vraie assiete de l'homme à cheval. 9. Comment le cavesson doit être placé. 10. Le pas d'un jeune cheval. 11. Le pas d'un cheval dressé. 12. L'Amble ordinaire. 13. L'Amble artificiel. 14. Le trot avec le cavesson. 15. Le trot avec la bride seule. 16. La tête dans la volte à la croupe en dehors. 17. La même leçon avec la bride seule. 18. Passager le long d'une muraille avec le cavesson. 19. Passager le long d'une barriere avec la bride seule. 20. Passager sur la volte avec le cavesson. 21. Passager sur la volte avec la bride seule. 22. La volte renversée avec le cavesson. 23. La volte renversée avec la bride seule. 24. Passager le cheval de sa longueur avec le cavesson. 25. Passager le cheval de sa longueur avec la bride seule. 26. Le galop à gauche par le droit avec le cavesson. 27. Le galop à demi hanche avec la bride seule. 28.

La demi volte avec le caveſſon. 29. La demi volte avec la bride ſeule. 30. La volte renverſée au galop avec le caveſſon. 31. La volte renverſée avec la bride ſeule. 32. Le terre à terre à gauche avec la bride ſeule. 33. Le terre à terre avec le caveſſon. 34. La pirouette avec la bride ſeule. 35. La pirouette près de terre. 36. Le paſſege à la Napolitaine. 37. Paſſege par le droit à l'Allemande. 38. La peſade avec le caveſſon. 39. La peſade avec la bride ſeule. 40. La courbette par le droit avec la bride ſeule. 41. La courbette ſur la volte d'une piſte. 42. La courbette d'une autre maniere. 43. La même courbette avec le caveſſon. 44. La crouppade à gauche avec le caveſſon. 45. La crouppade entre les deux pilliers. 46 La ballotade avec la bride ſeule. 47. La ballotade avec le caveſſon. 48. La capriole avec la bride ſeule. 49. un pas & un ſaut. 50. Le partir avec la bride ſeule. 51 Le partir avec le caveſſon. 52. Reculer le cheval avec le caveſſon. 53. Reculer le cheval avec la bride ſeule. 54. L'arrêt avec le caveſſon 55. L'arrêt avec la bride ſeule. 56. enfin des differens mords.

Les explications ne ſont pas toutes de même longueur, auſſi ne ſont-elles pas imprimées du même caractere. On auroit pu ſans inconvenient conſerver l'uniformité du caractere, & c'eût été une perfection dans les deſſeins d'être plus variez: car à l'exception d'un ſeul cheval qui eſt noir avec quatre balzanes, tous les autres chevaux ſemblent être de même poil. M. le Baron d'Eiſenberg parle cependant d'un gris pommelé, dont il dit des merveilles, & qui avoit fait beaucoup d'honneur à Mr. de Reguenthal Ecuyer de l'Empereur, qui l'avoit dreſſé. Il n'auroit pas été difficile à Mr. * Picart de diſtinguer ce cheval par ſon poil,

* Cet habile Graveur eſt mort à Amſterdam le 8. Mai 1733. âgé de 60. ans. On peut voir ſon Eloge dans le Glaneur du 14. Mai No. 38.

Digitized by Google

poil, mais l'uniformité qu'il a gardée à cet égard n'eſt pas le plus grand défaut de ces deſſeins. Cet habile homme qui s'eſt fait un réputation ſi brillante par la vie, & le mouvement qu'il communiquoit d'ordinaire à tout ce qui partoit de ſon burin, eſt demeuré ici bien au deſſous de lui-même, il n'a pas conſulté la nature, & on croiroit preſque qu'il a gravé d'après des chevaux de bois de la Quincaillerie de Nuremberg, tant les ſiens ont peu de vie, & de cette noble ardeur qui caracteriſe ſi bien ce bel animal. On les voit manéger aux airs les plus relevez avec la même tranquilité qu'on doit les peindre à la créche, ou au filet; cependant pour peu qu'on ait vû travailler des chevaux dans un manege, on ſait qu'ils ſont tout de feu, qu'ils ont les nazeaux ouverts & ronflans, les yeux étincelans, & que leurs muſcles ſont marquez avec autant de force que ceux d'un Atlete qu'on voudroit repreſenter dans l'arene. L'inadvertance que nous remarquons ici, eſt à peu pres du même genre que ſeroit celle d'un Peintre qui repréſenteroit un Gladiateur comme un Cupidon. Ce n'eſt pas ainſi que Baptiſte Tuby a fait de métail les chevaux d'Apollon du Baſſin de Verſailles d'après les deſſeins de le Brun, c'eſt d'eux qu'on peut dire avec M. de Voltaire,

Le bronſe eſt animé &c.

Un troiſiéme défaut, c'eſt que de deux choſes l'une, ou tous ces chevaux ne ſont que des bidets, ou tous les hommes, qui les montent ſont des Geans, le pied du Cavalier allant presque toûjours juſqu'au genou du cheval, & toûjours ſûrement, un grand tiers de la botte ſe voit au deſſous du ventre. Nous avons dit à deſſein le pied du Cavalier, car nous mettrons pour un quatriéme défaut qu'il n'y en a aucun qui ait plus d'une jambe.

FIN.

TABLE
DES
MATIERES
Contenues dans le Tome XVIII.

A.

Adrien I. Hiſtoire de ce Pape, 57. *Adrien* II. ſon orgueil, & ſon ambition & ſes démêlez avec Charles-le-Chauve, 269. *Adrien* III. Pape ambitieux, 274. ſa hauteur cauſe le ſchisme des Grecs, *ibid.*

Agapet, I. Pape, flétrit la memoire de Boniface II. & cauſe de grands troubles dans l'Orient, 35. *Agapet* II. caractere de ce Pape, 285.

Agathon, anathematize Honorius, 41.

Alexandre II. ſon Pontificat, 302.

Anaſtaſe I. ſa vie, 1. *Anaſtaſe* II. ſon zéle & ſon amour pour la paix, 19. *Anaſtaſe* III. 282.

Angelle, Roïaume d'Afrique, 226.

Art de monter à cheval, 382.

Aſfeld, (Mr. l'Abbe d') ſon Explication de la Geneſe, 364. du Livre des Pseaumes, 365

Aſtrée de Mr. d'Urfé, réimprimée, 391.

Aubert (Mr.) ſa Diſſertation ſur les Etriers, 316.

B.

Bauier (Mr. l'Abbé) ſa traduction des Metamorphoſes d'Ovide, 168. ſon Apologie, 183 Critique d'une de ſes Notes, 310. ſa *Mythologie*, 360.

Beauchêne, Capitaine de Flibuſtiers, ſes Avantures, 362. 383.

Beaumarchais, (Mr. de) Auteur des *Lettres Ser. & Bad.* 320 plaintes de Mr. Rouſſet contre, lui, *ibid.* & de l'Hiſtorien des Papes, 372.

Benguela, Roïaume d'Afrique, 227.

Benoît I. Pape, 31. *Benoît* II. ſon éloge. 43. *Benoît* III. loué par Photius. 259. *Benoît* IV 280. *Benoît* V. chaſſé du S. Siege meurt en exil. 288 *Benoît* VI étranglé dans le Chateau de Rome, 290. *Benoît* VII. 298. *Benoît* VIII. ſa vertu, 295 *Benoît* IX. deshonore l'Egliſe par ſa vie infame, 296. vend le Pontificat, 297. *Benoît* X. intrus & chaſſé, 302.

Be-

Digitized by Google

Beretti Landi (le Marquis de) sa Medaille sur la *Quadruple-Alliance*, & son explication, 349.
Bibliotheque Britannique, N. Journal, 369.
Boniface I. Pape, sa conduite opposée à celle de Zosime, 9.
Boniface II. son zéle anti-Chrétien, 24. brule lui-même un de ses Decrets dans un Concile, *ibid. Boniface* III. son ambition & son orgueil, 34. *Boniface* IV. 34 *Boniface*, V. accorde aux scelerats un azyle dans les Eglises, 35. *Boniface* VI. scelerat & usurpateur du S. Siege 276. *Boniface* VII. ses crimes, est chassé du S. Siege, 290. y remonte par la force, 291.
Bruzen (Mr.) son Dictionnaire Latin & son éloge, 367.

C.

Calmet (Dom) son *Histoire Universelle*, 363.
Canonizations, comment on les fait à Rome, 378.
Celestin I. protege Apiarius, & condamne Nestorius, 10.
Cerf (Mr. de) ses Poëmes sur la Musique & sur la Chasse, 362.
Charlatans habiles chez les Negres, 236.
Charles-le-Chauve, sa fermeté contre le Pape Adrien II. 270. sa lacheté pour Jean VIII. 271.
Charlevoix (le P. de) son Histoire de S Domingue, 100.
Chine & Tartarie, leur Description, 365.
Chitomé, souverain Pontife chez les Negres, 234. son credit & son pouvoir *ibid.* ne peut mourir de mort naturelle 235.
Christofle I. usurpe le S. Siege & est puni de ses crimes, 281.
Clement II. Pape vertueux & savant, 298.
Cocceius (Jean) son Eloge, 338.
Colomb, (Christophle) son histoire & ses découvertes, 106. *& suiv.* sa mort & son éloge, 126.
Communion sous les deux especes, ordonnée par le Pape Gelase I. 18.
Congo, description de ce Roïaume, 222.
Connoissance des Medailles, critique de ce Livre, 345.
Conon, bon Prêtre & mauvais Pape, 44.
Constantin I. son Pontificat, 45. *Constantin* II. usurpe le S. Siege par la force, & la punition, 50.
Crousaz, (Mr. de) son Examen du Pyrrhonisme, 55.

D.

Damalcene (S. Jean) compilateur de fables, 198.
Damase II. elevé au Pontificat, 298.
Deodat II. son éloge. 41.
Dissertation sur les Etriers, 316. sur les paroles de la Con-

TABLE

Consecration de l'Eucharistie, 361.
Du Cange, édition de son Glossaire Latin, 363.
Ducasse, (Mr.) son eloge & son caractere, 133.
Durand (Mr.) son Histoire du XVI. siecle, 370.

E.

Espagnole (Isle) ou S. Domingue, son Histoire, 100.
Espagnols, leur cruauté, 104. 128. 131. Et.t de leur Colonie à S. Domingue, 134.
Etienne III. son attachement aux Biens de la Terre, 49. *Etienne* IV. sa cruauté à l'egard du Pape Constantin, 50. *Etienne* V 242. *Etienne* VI. sa liberalité, sa présomption & sa hardiesse, 274 *Etienne* VII. action infame de ce Pape, 276. puni de ses crimes & étranglé, 278. *Etienne* VIII 283. *Etienne* IX. indignement traité par les Romains, 284. *Etienne* X. son ambition, 300.
Etrees, Dissertation sur ce sujet, 3 6.
Eugene I. ses Legats communiquent avec les heretiques, 39. *Eugene* II. 246.
Examen du Pyrrhonisme par Mr. de Crousaz, 55.

F.

Felix III. son orgueil, 17.
Fer produit par l'écume des rivieres, 227.
Flibustiers & Boucaniers, leur Histoire, 131.
Formose, son Pontificat, 276 indigne traitement fait à son Cadavre, 277. sa memoire rétablie, 278.
France (Nicolo) remarques sur ses Poëfies, 137. sa fin tragique, 139
François, leur Colonie à S. Domingue, 131. 135.

G.

Gayot de Pitaval, (M.) son *Faux Aristarque*, 359.
Gelase I. persecute les heretiques, ordonne la Communion sous les deux especes, 18.
Guagnes, cruauté de cette Nation, 239.
Gomez (Mad.) ses Cent Nouvelles Nouvelles, 369.
Gregoire I. dit le Grand, son histoire, ses vertus & ses défauts, 31.
Gregoire II. ses demêlez avec l'Empereur Leon, & ses excès, 46. *Gregoire* III. son orgueil & sa fureur contre les Puissances, 47. *Gregoire* IV. crime dont on l'accuse, &c. 249, *Gregoire* V. chassé & rétabli, 293. *Gregoire* VI. achette le Pontificat & est deposé, 297.
Guinée (Mr.) son *Application de l'Algebre*, &c. 363.

Halde

H.

Hilde (le P. du) ſa Deſcription de la Chine, &c. 365.
Hardouin (le P.) ſes *Opera Varia*, 376.
Henri, Cacique Indien, ſon courage & ſa bonne conduite contre les Eſpagnols, 127.
Hilaire, Pape, perſecute S. Mamert, 15.
Hiſtoire des Papes, Extraits, de ce Livre, 1. 241. ſa Défenſe, 372. Metallique des Faits-Bas, ſuite de l'Extrait de ce Livre, 76 327 de S. Domingue, 100. Litteraire de la France, 359. Univerſelle par Dom Calmet, 363.
Hiſtoire d'Eſpagne par Mariana continuée, 368. du XVI. ſiecle par Mr. Durand, 370 de Pologne par Mr. de Parthenay, 376. par le Dr. Maſſuet, 381.
Honorius I. chute de ce Pape qui approuve l'hereſie, 35.
Honorius II. Pape vicieux, 303.
Hormiſdas, Pape, ſa Politique & ſon ambition, 21.

I.

Iaiſſe (Mr. Lemau de la) ſa Carte de la Monarchie Françoiſe, 363.
Jean I. Theodoric l'envoye en ambaſſade à Conſtantinople, 22. meurt en priſon, 23. *Jean* II. accuſé de ſimonie, 24 *Jean* III. retablit deux Evêques convaincus de divers crimes, 30. *Jean* IV. favoriſe les Moines contre le Clergé, 37 *Jean* V. ſon Pontificat, 43. *Jean* VI. & *Jean* VII. 45. *Jean* VIII. veut opprimer les Egliſes des Gaules & de Germanie, ſe rend odieux par ſa conduite ſcandaleuſe, 271. *Jean* IX. ſon éloge, 280. *Jean* X. élevé au Pontificat par Theodore ſa concubine, ſa fin tragique, 282. *Jean* XI. fils du Pape Sergius & de l'impudique Marozie, 283. meurt en priſon, 284 *Jean* XII. ſa vie ſcandaleuſe, 289. crimes dont on l'accuſe & ſa dépoſition, 287 remonte ſur le S. Siege, & ſa mort, 288. *Jean* XIII. ſe vange cruellement du Prefet de Rome qui l'avoit chaſſé, 289 *Jean* XIV. ſa triſte fin, 291. *Jean* XV. ſon ambition, & ſa tyrannie, 291. établit le Nepotiſme, 292. *Jean* XVI achette la Papauté & eſt puni de ſes crimes, 293. *Jean* XVII & *Jean* XVIII. 294. *Jean* XIX ſe rend odieux & employe les armes de l'Empereur pour conſerver le ſiege de Rome, 296. *Jean* XX. achette le Pontificat, 297.
Innocent I. ſon Hiſtoire, 4.

L.

Labat (le P.) ſe trompe ſur l'origine du Tabac. 104. ſa Relation de l'Ethiopie Occidentale, 217. ſuſpect dans

Digitized by Google

dans ſes recits, 218. ſa credulité ſur les ſorciers, 220.
Launoy (Mr. de) Edition de ſes Oeuvres, Extrait du Tom. I. 189.
Leon I. dit le Grand, ſon Hiſtoire, 11. ſon zele perſecuteur. 12.
Leon II. condamne Honorius, ſon éloge, 42. *Leon* III. ſe fait baiſer les pieds, ſon orgueil, 52. *Leon* IV. ſon orgueil, grands Ouvrages qu'il exécute, 252. accuſé d'avarice, 254. *Leon* V. 280. *Leon* VI. 283. *Leon* VII. ſon éloge, 284. *Leon* VIII. mis à la place de Jean XII. & enſuite chaſſé & rétabli, 287. *Leon* IX. défait & pris par les Normands, ſon caractere, 298
Lettre critique ſur les vers de Mer, 147. ſur Mr. l'Abbé Banier, 183. autre ſur une Note du même, 310 de Mr. Rouſſet, 320. ſur un Ouvrage de Mr. van Loon, 345. de l'Hiſtorien des Papes. 372.
Lettres Serieuſes & Badines, réponſes qu'on fait à l'Auteur, 320. 372.
Loon (Mr. van) ſon Hiſtoire Metallique. 76 327. critique de ſon Livre ſur la *Connoiſſance des Medailles*, 345.

M.

Mal François, ſon origine, 105.
Mariana, ſon Hiſtoire d'Eſpagne continuée, 368.
Martin I. Pape, irrite l'Empereur Conſtans par ſon zele, ſon courage & ſa fermeté, 38. *Martin* II. devient Pape par de mauvaiſes voïes, 273 *Martin* III. ſes vertus, 285.
Maſſuet (le Dr.) ſes Recherches ſur les vers de Mer, 154. Critique de cet Ouvrage & du ſtile de l'Auteur, 254. & *ſuiv.* ſon Hiſtoire de Pologne, 381.
Matamba, Roïaume d'Afrique, 226.
Mer des Hiſtoires, ce que c'eſt, 359.
Metamorphoſes d'Ovide par Mr. l'Abbé Banier, 168.
Miniana (Er. Jos. Emanuel. continue Mariana, 368.
Monnoye (Mr. de la) ſe trompe au ſujet du Franco, 147.
Moreau de Mautour (Mr.) ſon Memoire ſur une Medaille, 304.
Moreri Critiqué au ſujet du Franco, 140.
Muſique, Poëme ſur ce ſujet, 362.

N.

NEgres, leurs mœurs & leur caractere, 232. Leurs ſuperſtitions & leurs Prêtres, 234. habiles Charlatans. 236.
Nganga, Prêtre chez les Negres, Medecin & Apoticaire fort habile, 236.

Nicolas

Digitized by Google

Nicolas I. Orgueil de ce Pontife, 259. divers traits de sa vie. *ibid.* ses detestables maximes, 264. *& suiv.* ose se comparer à Dieu, 268. *Nicolas* II. son Pontificat, 302.

O.

Oldenbarneveld, sa condamnation & sa mort, 84.
Olivet (Mr. l'Abbé d') divers de ses Ouvrages, 364.
Opinion, Traité sur ce sujet, 360.
Origene, N. édition de ses Oeuvres par Dom de la Ruë, 365.
Ovande (D. Nicolas) son horrible cruauté, 123.

P.

Palavicino (*Ferrante*) sa *Rete di Vulcano*, 314.
Pareſſe Jeanne, son Histoire, 255. ce que l'Historien des Papes pense sur ce fait, 257.
Parthenay (Mr. l'Abbé de) son Hist. de Pologne, 376.
Paſcal I son Pontificat, 243.
Paul I. son Pontificat, 49.
Pelage I caractere de ce Pape, 29. *Pelage* II. son éloge, 31.
Pelegrin (M. l'Abbé) sa *Pelopée*, 365.
Peſce-Dona, ou poisson-femme, sa Description, 231.
Peintis, (le Baron de) son caractere, 132.
Pompes Serpentines, leur origine & leur utilité, 342.
Pour & Contre de Mr. d'Exiles, ce que c'est, 360.
Principes de la Grammaire Françoise, 362.
Pyrrhoniens, idée qu'en donne Mr. de Crousaz, 69.
Pyrrhonisme ancien & moderne, Ouvrage sur ce sujet, 55.
Dogme favori de Mr. Bayle, 57.

R.

Ratramne, son Traité sur l'Eucharistie, 260.
Relation de l'Ethiopie Occidentale, 217.
Reponse de l'Historien des Papes aux *Lettres Serieuſes & Badines*, 372.
Reſtaut (Mr) ses Principes de la Grammaire, 362.
Rivet (Dom) son *Hiſtoire Litteraire* de la France, 359.
Roman I. casse les Decrets d'Etienne VII. contre Formose, 278.
Rouſſet, (Mr.) ses Observations sur les Vers de Mer, 147. Sa Lettre contre Mr. de Beaumarchais, 320. ses *Interêts des Princes*, 370. son Recueil de Traités, 371.
Ruë (Dom Charles de la) son édition d'Origene, 365. & de plusieurs autres Peres, 366.
Ruſin d'Aquilée, son Histoire & sa condamnation, 1.

Sibiculæ

TABLE DES MATIERES.

S.

Sabinien, Pape, detesté pour son avarice & sa dureté, 33.
Sergius I refuse de souscrire au Concile *in Trullo*, 44. *Sergius* II, son éloge, 252. *Sergius* III. se distingue par toute sorte de crimes & de débauches, 281. *Sergius* IV. ses vertus, 294.
Severin, son Pontificat & son éloge, 36.
Silverre, achette le Pontificat, sa conduite irreguliere & son exil, 28.
Silvestre II. son éloge, 293. sa cruauté, 294. *Silvestre* III. Anti-Pape, 297.
Simplicius, Pape, ardent persecuteur, 16.
Sixte III. Violent Persecuteur, 11.
Spectacle de la Nature, 364.
Symmaque, Pape, accusé de crimes horribles, 19. comment il en est justifié, 20.
Syſteme sur les trois Textes de la Bible, 361.

T.

Tabac, son origine, 103. ses divers noms, 104.
Theatre d'Amsterdam, son histoire, 93.
Theodore I. éloge de ce Pape, 37. *Theodore* II. ses vertus, 279.

V.

Vallemont, (Mr. de) son Memoire sur M. *Moreau de Mautour*, 304.
Vers de Mer, Ecrits sur ce sujet, 147.
Victor II. son Pontificat, 300.
Vigile, Pape, ses crimes & sa dissimulation, 27.
Vitalien, examen de la conduite de ce Pape, 40.
Voltaire, (Mr. de) Memoire sur son sujet, 357. ses Oeuvres, 359. sa réponse à Mr. de la Mottraye, *ibid.* Critique de son Temple du Goût, 362. son Histoire de Charles XII. 380.

Z.

Zacharie, son Pontificat, 48.
Zaire, fleuve d'Afrique, sa source, 224.
Zaza, fameuse héroïne d'Afrique, 240.
Zosime, Pape ambitieux, protege Celestius & Pelage, 6. convaincu d'imposture, 8. 372.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

ERRATA.

Pag. 357. dans la note, au lieu de *Philippe le Hardi*, lis *Philippe le Beau*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Google